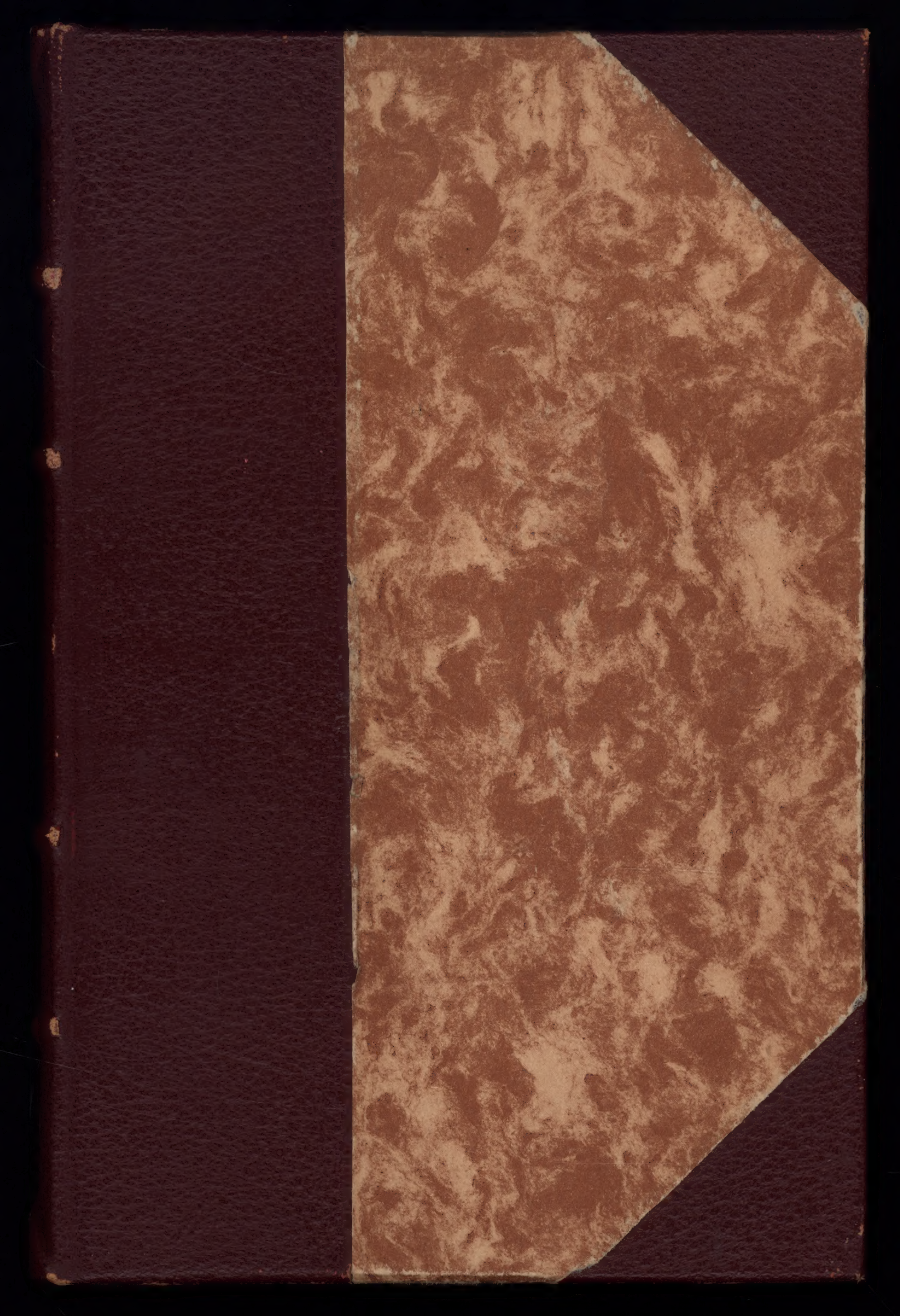
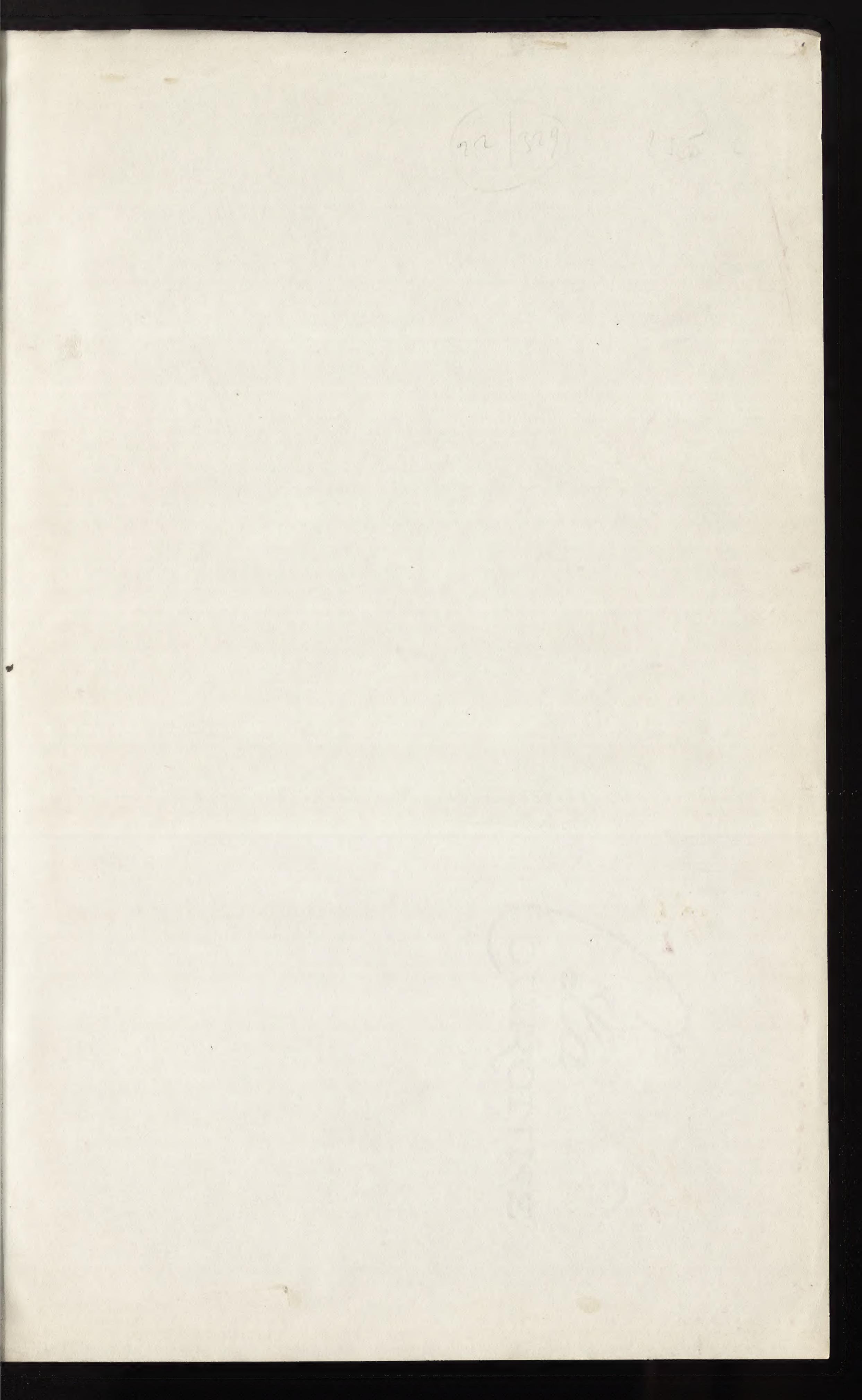
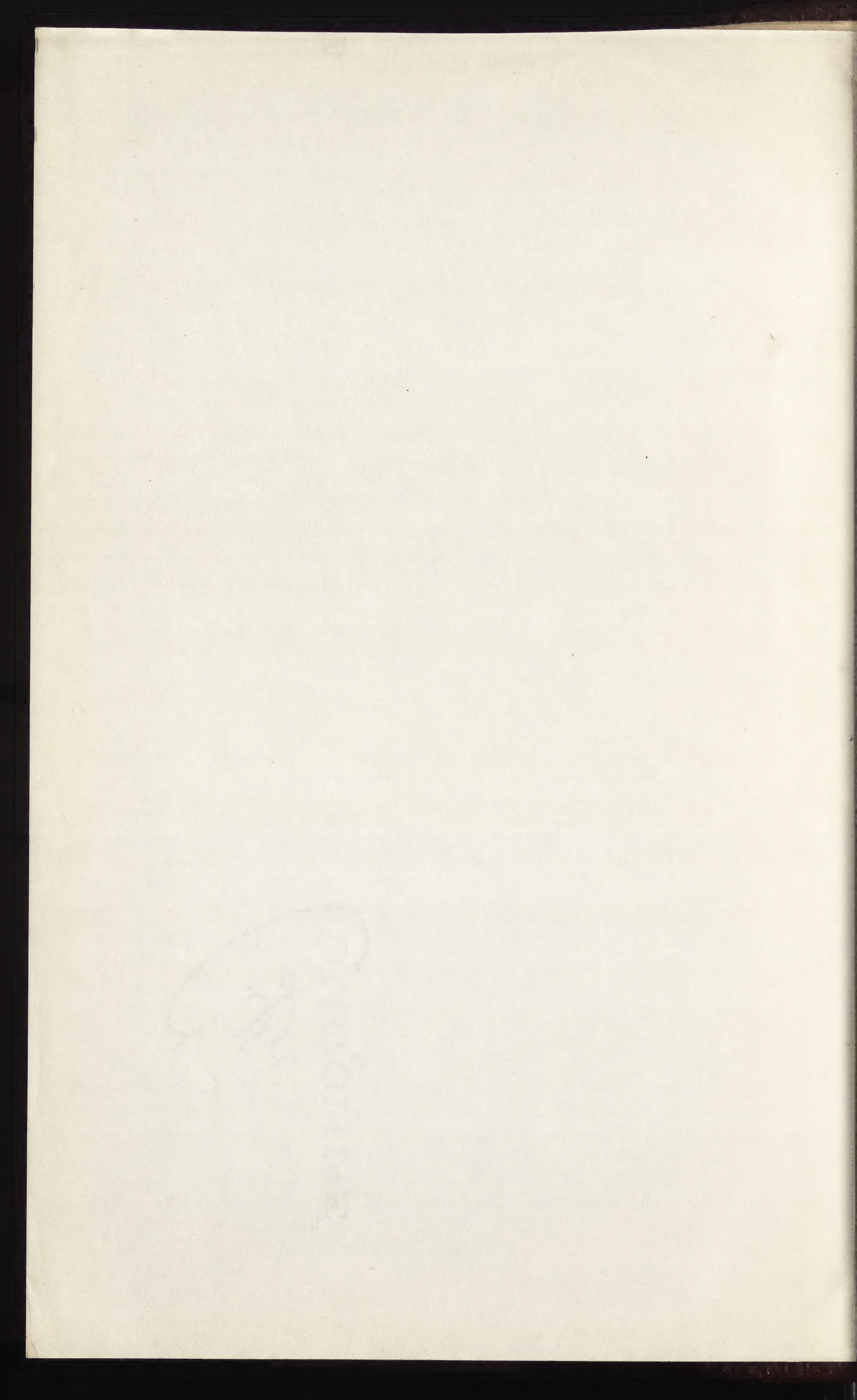










CHARLES SELLIER
Conservateur adjoint du Musée Carnavalet.

ANCIENS HOTELS DE PARIS

NOUVELLES RECHERCHES HISTORIQUES, TOPOGRAPHIQUES ET ARTISTIQUES

L'HOTEL LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU. — L'HOTEL DE JASSAUD. — L'HOTEL DE CANILLAC. — L'HOTEL DE HOLLANDE. — L'HOTEL DE SAINT-CHAUMOND. — L'HOTEL D'AUMONT. — L'HOTEL DE LUYNES. — LES HOTELS DES ARCHEVÊQUES DE SENS : I. L'HOTEL DE LA RUE DE LA FOLIE-JEAN-MOREL ; — II. L'HOTEL DE LA RUE DU FIGUIER. — L'HOTEL DE LAMOIGNON.



PARIS
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
Libraire de la Ville de Paris et de la Société de l'Histoire de Paris
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1910

ANCIENS HOTELS DE PARIS

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Curiosités historiques et pittoresques du Vieux Montmartre. 1904. Fort vol. in-16 carré de IX-348 pages, précédé d'une lettre-préface de Lorédan Larchey et suivi d'un index. . . . . **4** fr.

CHARLES SELLIER
Conservateur adjoint du Musée Carnavalet.

ANCIENS HOTELS DE PARIS

NOUVELLES RECHERCHES HISTORIQUES, TOPOGRAPHIQUES ET ARTISTIQUES

L'HOTEL LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU. — L'HOTEL DE JASSAUD. — L'HOTEL DE CANILLAC. — L'HOTEL DE HOLLANDE. — L'HOTEL DE SAINT-CHAUMOND. — L'HOTEL D'AUMONT. — L'HOTEL DE LUYNES. — LES HOTELS DES ARCHEVÊQUES DE SENS : I. L'HOTEL DE LA RUE DE LA FOLIE-JEAN-MOREL ; — II. L'HOTEL DE LA RUE DU FIGUIER. — L'HOTEL DE LAMOIGNON.



PARIS
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
Libraire de la Ville de Paris et de la Société de l'Histoire de Paris
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1910

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Pour commencer, je dois déclarer que l'idée d'écrire l'histoire des anciens hôtels de Paris m'a été suggérée par le très distingué et sympathique éditeur M. Honoré Champion, à qui la plupart de nos meilleurs auteurs contemporains sont redevables de leurs premières publications historiques sur Paris et nos provinces.

Au premier abord, l'idée ne manquait point de charmes, d'autant plus que jusqu'à présent la chose n'avait pas encore été tentée complètement, et qu'il y avait là une lacune considérable à combler.

Mais après mûre réflexion, il devient évident qu'il s'agit d'une œuvre si importante qu'il est à peu près certain que la vie seule d'un homme ne suffirait point pour l'accomplir.

En effet, si l'on veut bien s'en rapporter à l'excellent petit volume de M. le comte d'Aucourt, intitulé: « *les Anciens Hôtels de Paris* », on constate, non sans quelque surprise, que le nombre des anciens hôtels énumérés dans cet ouvrage s'élève au nombre très respectable de plus de six cents. Et, si l'on songe que, pour la monographie isolée de chacun d'eux, il faille lui consacrer cinquante à soixante pages pour en faire une étude aussi complète que possible, on évalue aisément que le nombre de volumes, auquel il faudrait atteindre pour mener à bonne fin ce travail serait relativement assez élevé.

(1) Paris, H. Champion, 1890, in-12 avec un plan.

« Décidément, c'est à y renoncer, m'écriai-je. — Non, me répondit M. Champion. Commencez, je ne connais que vous seul, capable d'entreprendre cette œuvre, si colossale qu'elle puisse vous paraître. Faites un hôtel, faites-en deux, faites-en trois, nous les publierons en fascicules séparés et nous continuerons ainsi de suite jusqu'à extinction. »

Une proposition aussi bienveillante qu'encourageante ne pouvait manquer de me séduire tout à fait, étant donnés surtout la haute notoriété et les moyens d'action et de publicité dont un éditeur tel que M. Champion est loin d'être dépourvu. Je lui dois donc ma plus vive reconnaissance pour avoir bien voulu me confier cette entreprise, bien lourde assurément, mais offerte d'une façon si engageante et si souriante.

Tout d'abord, je ne pus mieux faire que de mettre à profit les quelques monographies d'anciens hôtels parisiens que j'avais déjà publiées dans divers journaux ou différentes revues spéciales, non sans avoir notablement modifié ces premiers essais, de telle sorte que, si ces monographies ne sont pas à présent entièrement inédites, elles contiennent encore assez de faits nouveaux pour les besoins de la science historique.

Indépendamment des auteurs qui font la plus grande autorité en la matière, nous n'avons point négligé de puiser nos meilleures indications aux sources les plus sûres, tant aux Archives nationales qu'aux Archives de la Seine et de l'Enregistrement, sans manquer toutefois d'aller rechercher jusque dans les fonds particuliers de nos notaires parisiens actuels, les actes ou contrats mentionnés au cours des pièces fournies par nos archives publiques. Cette chasse aux documents ne laissa point de nous occasionner de nombreux déplacements, dont nous ne saurions le moins du monde regretter la peine et le temps dépensés, grâce au complaisant accueil que nous avons rencontré partout sans exception,

ce qui nous a permis d'atteindre aux résultats les plus satisfaisants.

Nous n'avons pas manqué non plus de mettre encore à contribution les travaux les plus récents qui nous ont paru contenir les informations les plus neuves à utiliser, notamment, entre autres, la remarquable notice sur les anciens hôtels des archevêques de Sens à Paris de M. Maurice Prou, l'éminent professeur de l'Ecole des chartes, qui a bien voulu nous communiquer le volumineux dossier des notes qu'il avait recueillies sur ce sujet, et où il nous a si bienveillamment permis de puiser. Nous ne saurions non plus oublier ici d'offrir l'humble tribut de notre reconnaissance à la mémoire du maître et de l'ami tant regretté, Fernand Bournon, qui nous a si souvent prêté le concours précieux de ses doctes conseils dans l'accomplissement de notre tâche. Nous devons aussi rappeler avec un égal plaisir l'heureuse rencontre que nous avons faite au cours de nos recherches, tant à la Bibliothèque nationale qu'au Palais des archives, du très obligeant et modeste érudit, M. Camille Piton, à qui nous ne pouvions mieux faire que de nous adresser pour être sûrement guidé dans notre labeur, et à qui nous restons redevable de la découverte de plus d'un document inédit et ignoré, nécessaire à notre œuvre.

Et c'est ainsi que de recherches en recherches patiemment élaborées, nous avons pu établir une dizaine de monographies d'anciens hôtels de Paris, formant ensemble un fort volume in-8 d'environ quatre cents pages, sans compter un index alphabétique de quarante pages, absolument indispensable en tout travail de ce genre, pour faciliter les recherches des lecteurs appelés à le consulter. Ce résultat vaut mieux sans doute qu'une suite incomplète de quelques fascicules isolés, et donne mieux l'idée de ce qui reste à faire.

Le volume que nous offrons ainsi au lecteur n'est donc qu'un premier échantillon de la mise en œuvre de l'en-

treprise que M. Champion nous a conseillé d'accomplir pour le plus grand intérêt de l'histoire de Paris et la conservation de ses édifices privés les plus intéressants par leur art et leurs souvenirs.

Paris, le 10 août 1909.

L'HOTEL LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU [1]

Parmi les opulents logis du Paris d'autrefois, le type austère par excellence de la demeure d'un haut magistrat est bien certainement l'*hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau*, où, depuis l'année 1897, la Bibliothèque de la Ville a été transférée de l'hôtel Carnavalet, qu'elle occupait auparavant avec le musée municipal, mais qui lui était devenu trop étroit, par suite de son développement et de ses nouveaux besoins.

Situé au numéro 29 de la rue de Sévigné (autrefois rue Culture-Sainte-Catherine), l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau se distingue par une grand'porte, assez magistrale, marquée au fronton du monogramme M L P. Les façades, conçues avec la plus grande sobriété d'ornementation, ont néanmoins un très grand air dans leur nudité. A part les refends qui accusent les chaînes d'angle et les saillies d'avant-corps, on dirait que l'architecte n'a pas voulu se permettre ici d'autre luxe que les consoles à volutes, qui clavent les pleins cintres du cours uniforme et symétrique des baies du rez-de-chaussée. Cependant, au fronton postérieur qui domine le jardin, apparaît l'image du *Temps*, sculptée en haut-relief; mais cette image, avec ses funèbres attributs, semble n'y avoir été mise que pour compléter l'aspect mélancolique de la façade, morne reflet du grand siècle à son déclin.

(1) La présente monographie a été composée, en ce qui concerne la filiation de la propriété, non seulement avec des documents existant aux *Archives nationales*, mais surtout avec les titres mêmes de la propriété qui sont à présent conservés au bureau du *Domaine de la Ville de Paris*.

Ce qui devait toutefois contribuer au charme de cet hôtel, c'est la grande orangerie qui se développe en aile, à droite du jardin, à partir du grand bâtiment principal jusqu'à la rue Payenne. On a vu longtemps, de nos jours, cette orangerie, en majeure partie masquée par des magasins et des hangars, de construction moderne; mais depuis la récente démolition de ces malencontreux parasites, on en peut, à présent, admirer la belle ordonnance et le long défilé de hautes baies couronnées d'archivoltes, au milieu desquelles se détache en saillie la porte principale, avec son fronton triangulaire, sculpté d'une gracieuse figure couchée, représentant la *Vérité* sans voile et armée d'un miroir, son inséparable emblème. Nous aurons lieu d'en reparler plus loin.

Quant à l'intérieur même de l'hôtel, tout ce qui en faisait autrefois la décoration a complètement disparu depuis longtemps; seul, un petit salon conserve encore ses hautes glaces et ses boiseries sculptées dans le style de l'époque de Louis XVI, comme pour témoigner de l'opulence passée de ce logis et protester de sa détresse actuelle. Quant à l'escalier d'honneur, vaste et monumental, il est depuis longtemps dépourvu de sa rampe primitive, en fer forgé, emportée sans doute par quelque acquéreur de la bande noire, et remplacée par un lourd et banal spécimen, en fonte moulée, du Val-d'Osne.

*
* *

L'emplacement sur lequel a été bâti l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau faisait jadis partie des marais situés au nord-est de l'enceinte de Philippe-Auguste, entre la porte Saint-Antoine et la Vieille-rue-du-Temple, et dont l'abbé de Saint-Victor était seigneur en partie. Ces marais étaient déjà convertis en cultures, lorsque, vers 1228, Pierre de Brenne en céda un champ aux chanoines réguliers du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, établis récemment dans ces parages. Ce champ prit dès lors le nom de *Couture* ou *Culture Sainte-Catherine* (2).

(2) Jaillot, *Recherches sur Paris*, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 16; — Sauval, t. Ier, p. 70. — Ce prieuré fut transféré, en 1767, dans l'établissement (aujourd'hui lycée Charlemagne) que les Jésuites avaient occupé rue Saint-

Mais cette culture, assez mal cultivée par la suite, était devenue peu à peu une sorte de terrain vague et désert, d'un très maigre profit pour le prieuré. Sous le règne de François Ier, le palais des Tournelles étant en grande faveur, les chanoines de Sainte-Catherine résolurent de spéculer sur la plus-value donnée à leur terrain par ce royal voisinage. Vers 1544, munis du consentement de l'abbé de Saint-Victor, ils sollicitèrent et obtinrent du roi l'autorisation de tracer des rues neuves à travers leur *Culture* et de la vendre par lots ou par places (3). A cet effet, il fut établi un plan général de lotissement, où chaque place, ou parcelle, était indiquée par son numéro d'ordre (4).

Cinq places contiguës furent d'abord vendues au président Jacques des Ligneris, le 18 mars 1544; elles portaient les nos 27, 28, 29, 30 et 31: c'est la partie occupée, depuis lors, par l'*hôtel Carnavalet* (5). Puis, les parties suivantes correspondant actuellement aux nos 25 et 27 de la rue de Sévigné, furent adjugées à d'autres acquéreurs, et, sur leur emplacement s'éleva, peu après, un logis assez vaste, connu sous le nom d'*hôtel de Damville* (6).

Enfin, quatre autres places contiguës, portant les nos 35, 36, 43 et 44 dudit plan général, mesurant ensemble 17 toises 3 pieds de large sur 35 toises et demie environ de profondeur,

Antoine avant leur expulsion. Sur l'emplacement de l'ancien prieuré, on ouvrit, peu après, les rues de Jarente, Necker, Caron et d'Ormesson, et l'on construisit le petit *marché Sainte-Catherine*.

(3) Bien que les rues *Payenne* et *Culture-Sainte-Catherine* semblent dater de cette époque, nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'elles existaient déjà, sinon à l'état de rues bâties, du moins comme anciens chemins de traverse, appelés dès lors à subir les rectifications nécessitées par la nouvelle destination des terrains avoisinants. On trouve, en effet, ces deux rues mentionnées, dès 1544, dans des titres que nous avons eus sous les yeux, l'une sous le nom de *Payenne*, « conduisant à la Porcherie Saint-Antoine », l'autre sous celui de *Culture-Sainte-Catherine* (*Archives nationales*, S. 1016). L'origine du nom de celle-ci est suffisamment évidente; quant au nom *Payenne*, ou a jusqu'à présent pensé qu'il vient du nom d'un ancien propriétaire appelé *Payen*.

(4) Un plan manuscrit de ce lotissement, datant du XVIe siècle, existe aux *Archives nationales*, dans le carton S. 2162.

(5) Voir la notice de M. Jules Cousin sur l'*Hôtel Carnavalet*, publiée dans *La France artistique et monumentale*, t. Ier, pp. 105 et suivantes.

(6) Henri Ier, duc de Montmorency; connu sous le nom de *Seigneur de Damville*, deuxième fils du connétable Anne de Montmorency, fut propriétaire de cet hôtel, que posséda après lui Jean de Vienne, contrôleur des finances, par l'acqui-

et contenant une superficie totale de 621 toises carrées, tenant d'une part au sieur Tiercelin et d'autre part à M. de Faulcon, aboutissant par devant à la rue Culture-Sainte-Catherine et par derrière à la rue Payenne, furent baillées à Mre Michel de Champrond, chevalier, seigneur de la Bourdinière, de Villecoy et de Croissy-en-Brie, bailli et capitaine de Chartres, suivant contrat passé devant Trouvé et son confrère, notaires à Paris, le 23 mai 1545, moyennant 40 livres tournois de rente perpétuelle dont moitié rachetable, en outre de 9 deniers de cens à payer à l'abbé de Saint-Victor, à cause de 29 sols de cens que ledit abbé a droit de prendre chaque année sur la culture Sainte-Catherine, et du douzième denier, dû au prieuré de Sainte-Catherine sur le prix d'acquisition (7).

Par suite du redressement des rues « nouvellement bâties », les quatre places acquises par le sieur de Champrond furent augmentées de 79 toises, par contrat du 30 novembre suivant, passé devant les mêmes notaires, moyennant 4 livres 18 sols et 10 deniers de rente, aux mêmes titres et charges que ci-dessus.

Michel de Champrond mourut le 5 janvier 1571 (8). Nous ignorons s'il fit construire lui-même sur son terrain. Quoi qu'il en soit, ses deux contrats d'acquisition, susmentionnés, constituent les deux premiers titres de propriété de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau.

*

* *

Après Michel de Champrond, le bien passa, d'après les titres suivants, aux mains de Mre Jean Le Charron, seigneur

sition qu'il en fit en 1603; les filles de ce dernier le vendirent, en 1626, aux religieuses de l'*Annonciade céleste*, dites *Filles bleues*, qui en firent leur monastère, lequel subsista jusqu'à la Révolution. Démoli depuis lors, il fut remplacé par deux maisons de rapport portant les nos 25 et 27 de la rue de Sévigné. Depuis une vingtaine d'années le no 27 est devenu le lycée de jeunes filles, appelé *lycée Victor-Hugo*, et le no 25, acquis par la Ville de Paris, est actuellement en cours de reconstruction, pour servir d'annexe au Musée Carnavalet.

(7) *Archives nationales*, S 1016, liasse des adjudications faites par la Ville des terrains du *Petit Arsenal*.

(8) *Bibliothèque nationale*, Manuscrits, Pièces originales, Vol. 665, pièce 115.

d'Argent, conseiller du Roi et trésorier général de l'extraordinaire des guerres; ses héritiers en étaient encore détenteurs, notamment Pierre de Bragelongue, aussi trésorier de l'extraordinaire, et son épouse, Marthe Le Charron, fille aînée de Jean Le Charron, qui tous deux en avaient la jouissance, lorsqu'il fut vendu, par décret d'adjudication du 30 juin 1626, à Mre Geoffroy Lhuillier, seigneur d'Orgeval et de la Malmaison, conseiller du Roi en ses conseils et maître des Requêtes ordinaire de son hôtel.

L'immeuble est désigné, dans ce décret, comme « une « grande maison... consistant en deux grands corps d'hôtel, « deux cours, une porte cochère et une autre moyenne « porte, jardin derrière, salles, cuisines, écuries, garde-robes, « cabinets et greniers au-dessus, le tout couvert d'ardoises, « ainsi qu'elle se comporte de toutes parts, de fond en com- « ble, etc., etc., tenant d'une part aux hoirs de feue Mme de « Vienne, d'autre au *petit Arsenal*, allant d'un bout sur la « rue Sainte-Catherine et d'autre bout à la rue Payenne ».

Avec son nouveau propriétaire, cette « grande maison » aurait mené une assez bruyante existence, s'il faut en croire les médisances de Tallemant des Réaux (9): « D'Orgeval, dit-il, « se nomme Lhuillier: il est de bonne famille; mais il le « porte plus haut que les tours de Notre-Dame; sa femme (10) « n'est guère moins fière que luy. Elle avait une grande « fille demi-géante (11), avec un visage d'un arpent, pas « mal faite toutefois, à la vérité; tout aussi orgueilleuse que « sa mère. Elles se mirent dans la teste, il y a sept ou huict « ans, d'avoir, tout l'hiver, les violons... »

Le même auteur ajoute: « L'année d'après, il y avait bal « trois fois la semaine chez elles. Le mary s'amusait à faire « le maistre de cérémonie; à tout bout de champ, il livrait « combat aux laquais qui voulaient entrer dans la salle. « Il fit bien pis, car il fit faire une guérite où, tantost luy, « tantost son secrétaire, puis son valet de chambre, faisoient

(9) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, publiées par MM. de Montmerqué et Paulin Paris, t. VI, pp. 87, 88 et 89.

(10) Marie Aubery, fille de Robert Aubery, sieur de Brévannes, président de la chambre des comptes, et d'Anne Gruel, fut mariée au sieur d'Orgeval, en 1627.

(11) Marie Lhuillier.

« le guet tour à tour; et si les laquais vouloient faire quelque « insolence, il faisait tirer dessus. Le jour du mardy gras, « il donna un coup d'arquebuse dans la cuisse d'un laquais « du marquis d'Aluye... »

Cette façon, vraiment peu ordinaire de faire les honneurs de la maison, n'empêchait cependant pas les réceptions d'aller leur grand train. On y allait souvent sans invitation, ou bien l'on y était invité sans être connu. « Il faut trouver « une place pour Madame, disait un jour la maîtresse de « céans, quoique je ne sache d'où elle me vient. »

« Une fois, dit encore l'auteur des *Historiettes*, qu'il y avait « du désordre chez M. et Mme d'Orgeval, on leur rompit « un fort beau miroir: Monsieur d'Orgeval! — cria la dame « devant toute l'assemblée, — notre grand miroir est cassé, « nous en avons pour cinq cens écus dans les fesses. »

Les plaisantes anecdotes de Tallemant des Réaux sur les fêtes données à l'hôtel d'Orgeval s'accordent, du reste, très bien avec certain passage d'une épître en vers adressée à Scarron par un poète anonyme, sous le titre *Ballet des Romans.* L'auteur y raconte l'histoire de ce ballet, représenté dans plusieurs maisons particulières et même dansé au Palais-Royal:

On fut voir Monsieur d'Orgeval,
Qui, portant la clef de sa porte,
Avoit mis l'ordre en bonne sorte;
Servante, page ny valet
Ne vit danser nostre Ballet:
Personne n'y trouvant entrée
Que le voisin de la contrée...
La salle estoit bien éclairée
Et de rares beautés parée,
Et sur toutes, ceste beauté
Par qui tout cœur est enchanté:
La belle Marion de Lorme,
En fauteuil, non sur une forme,
Fouloit aux piés nombre d'amans... (12)

L'apparition de la « belle Marion de Lorme » trônant à l'hôtel d'Orgeval sur un fauteuil et non sur une banquette, est peut-être la raison qui a fait dire à plusieurs auteurs

(12) Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. VI, p. 93.

qu'elle avait habité là. Il paraît cependant mieux établi qu'elle logeait à la Place Royale: témoin l'amusant récit, laissé par Hamilton, sur la manière dont le chevalier de Grammont s'y prit pour déranger à son profit un rendez-vous donné au comte de Brissac par Marion « sous les arcades de la Place Royale », où demeurait la belle (13). D'ailleurs, Sauval rapporte que l'on vit, de son temps, cette « très belle fille » à la Place Royale, sur un lit de parade, après sa mort (14).

Par suite du testament du sieur d'Orgeval, reçu par Moufle, notaire à Paris, en date du 4 avril 1671, l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine échut, après son décès, ainsi que la terre d'Orgeval, à Mme la marquise de Sénas, sa fille aînée, tandis que la terre de la Malmaison passait à Mlle Claude Lhuillier, sa fille cadette. La marquise de Sénas était Marie Lhuillier, cette « demi-géante » que nous venons de voir donner, avec sa mère, ces bals où M. d'Orgeval cumulait d'une façon si féroce les fonctions de suisse et de maître de maison. C'est à l'un de ces bals, toujours d'après cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux, qu'elle s'éprit d'un beau danseur qui était joli garçon. C'était un huguenot qu'on appelait Charles de Jarente, marquis de Sénas, baron de Lux et autres lieux. Il enleva la demoiselle, au su de Mme d'Orgeval. Le père fit bien le méchant; mais au bout de quelques années, Sénas ayant changé de religion, tout s'accommoda.

Après la mort de la marquise de Sénas, les créanciers de sa succession ayant saisi réellement la terre et la seigneurie d'Orgeval avec la grande maison de la rue Culture-Sainte-Catherine, le lieutenant civil de la Prévôté, Me Jean Le Camus, à la requête des héritiers, désigna d'office deux architectes experts, Jacques Lajoue (15) et Roland Le-

(13) A. Hamilton, *Mémoires du Comte de Grammont*, édition de 1713, t. Ier, p. 240.

(14) Henri Sauval, *La Chronique scandaleuse de Paris*, Bruxelles, 1883, in-8, p. 88.

(15) Jacques Lajoue, architecte et entrepreneur juré du roi ès œuvres de maçonnerie, construisit, en 1698, les nouveaux bâtiments du grenier à sel rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Vers 1701, il éleva le château de La Chapelle, près Nogent-sur-Seine. En 1684, il faisait baptiser une fille, dont le parrain fut Jean Beausire, architecte du Roi et de la Ville de Paris, mentionné ci-après, dans la

proust (16), à l'effet de visiter et estimer cette maison. Il résulte du rapport de ces experts, daté du 18 juin 1686, que ladite maison, d'ailleurs très ancienne, était, de fond en comble, en fort mauvais état, et que, vu les nombreux travaux de grosses réparations dont elle avait alors besoin, elle ne valait plus que 57 000 livres.

*
* *

Un mois après, par contrat du 19 juillet 1686, passé pardevant Guillaume Lévesque et Philippe Galloys, notaires à Paris, ensaisiné et homologué par arrêt du Parlement du 26 juillet suivant, Mre Geoffroy Alexandre de Jarente, chevalier marquis de Sénas, seigneur d'Orgeval et autres lieux, Mre Pierre de Pétra, écuyer, et Louise-Elisabeth de Jarente, son épouse, Anne-Angélique de Jarente, Anne-Louise-Thérèse de Jarente, tous enfants et héritiers de défunte Marie Lhuillier, épouse de Mre Charles de Jarente, chevalier, marquis de Sénas, baron de Lux et autres lieux, cédaient ladite grande maison à Mre Michel Le Pelletier, seigneur de Souzy, conseiller d'Etat et intendant des Finances, demeurant alors rue de la Perle, et à dame Marie-Madeleine Guérin, son épouse, en échange de diverses rentes, sans préjudice du cens à revenir annuellement à l'abbé de Saint-Victor et du douzième denier sur le prix de vente dû au prieuré de Sainte-Catherine. Dans ce contrat, la maison est désignée comme tenant, d'une part, au couvent des religieuses de l'Annonciade Céleste, dites *Filles bleues*, et d'autre part aux héritiers de Mme Le Jay et à l'Arsenal de la Ville, et aboutissant, par derrière, à la rue Payenne, et, par-devant, à la rue Culture-Sainte-Catherine.

Avec Michel Le Pelletier, l'immeuble prit un nouvel aspect, en même temps qu'un genre de vie plus calme. Pour commencer, l'ancien hôtel d'Orgeval fut complètement démoli et remplacé par un autre plus vaste, plus important,

présente notice (Lance, *Dictionnaire des Architectes français*; Bauchal, *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*).

(16) Roland Leproust, bourgeois de Paris, était architecte des bâtiments du Roi en 1678 (Lance, *loc. cit.*, et Bauchal, *ibidem*).

sur les dessins de Pierre Bullet (17), « qui lui a donné, dit « Germain Brice — dont le témoignage fait ordinairement « autorité, — tout ce que l'art peut produire pour la com- « modité et l'agrément. Cette maison, ajoute-t-il, passe pour « une des plus considérables de tout ce quartier, quoique « d'ailleurs la structure en paraisse fort simple et dénuée « d'ornements; ce qui la distingue fort aux yeux des con- « naisseurs, qui font consister une partie de la beauté des « édifices dans la simplicité, et avec de très justes raisons, « puisque la plupart des ouvrages sont gâtés par la trop « grande quantité de compositions chimériques qui les of- « fusquent et les défigurent ordinairement. Les appartements « sont meublés avec entente. On y verra des tableaux et « d'autres choses d'un choix très délicat. L'orangerie de « cette maison, du dessin du même architecte, est un ouvrage « d'une rare beauté (18). » Mais, au sujet de cette orangerie, on ne conçoit guère le motif pour lequel, dans les éditions de son livre, postérieures à 1706, Brice a remplacé les termes de sa première admiration par cette mention plus que modeste: « un ouvrage qui a de l'apparence (19). »

Au-devant s'étendaient de magnifiques parterres, dont le docteur anglais Martin Lister, dans son *Voyage à Paris en 1698*, a laissé une minutieuse description, qui donne bien l'idée d'un jardin parisien de ce temps-là. « Le jardin, dit-il, « étoit fort bien tenu. Au bout étoit un treillage en façon d'arc « de triomphe, mais il n'était ni très grand ni bien peint; sa « beauté et ses ornements différoient beaucoup de ceux « que j'avois vus jusque là. Dans deux niches étoient placés « deux grands vases de fonte ou des pots de fleurs, et pré- « cisément en face du milieu, il y avoit un bassin dont

(17) Pierre Bullet, élève de Blondel, conduisit sous sa direction les travaux de la porte Saint-Denis, puis éleva, sur ses propres dessins, les portes Saint-Martin et Saint-Bernard, l'église Saint-Thomas-d'Aquin (moins le portail), le quai Le Pelletier, les hôtels Crozat et du comte d'Évreux, place Vendôme; les hôtels Poultier, de Terrat, du banquier Jabach, de Tallard, d'Amelot, de Vauvray, Le Pelletier (rue Culture-Sainte-Catherine); le tombeau d'Anne de Montmorency, dans l'église de ce lieu; le château d'Issy, etc. Il fut architecte de la Ville de Paris, puis du Roi et membre de l'Académie d'architecture (Lance; Bauchal).

(18) Germain Brice, *Description nouvelle de la Ville de Paris* (1698), t. I[er]. p. 324, et (1706), t. I[er], p. 405.

(19) Idem, *Id.* (1713), t. II, p. 61; (1717), t. II, p. 53; (1725), t. II, p. 201; et (1752), t. II, p. 206.

« on fit jouer les eaux pour nous. C'est une politesse que « l'on fait volontiers aux étrangers.

« Dans l'orangerie, il y avoit de forts grands orangers « et quatre myrtes taillés en boule, les plus beaux et les « plus gros que j'ai vus; il y avoit aussi en caisse de grosses « touffes de marum de Syrie; quantité de tulipes, d'ané- « mones, de renoncules et d'autres fleurs, en planches, dans « le parterre, et chaque espèce à part. Il y avoit aussi, comme « dans nos jardins, des anémones et des renoncules en petits « pots de terre; mais sur de la terre fort légère. De grands « et de très beaux lauriers-tym dans des caisses; et, ce qu'il y « avoit de singulier, le long des murs du jardin, une rangée « d'arbres dont les têtes, palissées sur un treillage de fer, « formoient une série d'arceaux d'un très bon effet (20). »

Parmi les titres de propriété de cette maison, il existe plusieurs documents émanant de Pierre Bullet lui-même, notamment un rapport d'expertise, en date du 22 mars 1687, sur l'état du mur mitoyen séparant le couvent des Filles Bleues de la maison que Michel Le Pelletier vient de faire construire de neuf; lequel rapport est établi contradictoirement, d'une part, par Pierre Bullet, comme architecte-expert de M. Le Pelletier, et par Noël Masson, entrepreneur de bâtiments, d'autre part, désigné aussi comme expert, par le couvent des Filles Bleues.

Enfin, le monogramme M L P est la marque laissée par Michel Le Pelletier au fronton de la porte de son nouvel hôtel.

*
* *

Mais comme, pour l'exécution complète de ses projets de construction, Michel Le Pelletier se trouvait trop à l'étroit dans les limites de l'ancien hôtel d'Orgeval, il s'agrandit successivement du côté de ce qu'on appelait alors le *petit Arsenal*, au moyen de diverses acquisitions qu'il importe aussi de mentionner.

Or, ce que l'on appelait alors le *petit Arsenal* occupait l'emplacement de six places contiguës, portant les n°s 37, 38,

(20) *Voyage de Lister à Paris, en 1698*, Édition de la Société des Bibliophiles, 1873, in-8°, p. 184.

39, 40, 41 et 42, et formant l'extrémité septentrionale du plan de lotissement de la Culture-Sainte-Catherine établi en 1544. Par contrat passé, le 16 mai 1545, devant Païen et Trouvé, notaires à Paris, lesdites six places avaient été baillées au sieur François de Faulcon, évêque de Tulle, à la charge de 60 livres de rente perpétuelle, en outre du cens à payer à l'abbaye de Saint-Victor, et du douzième denier dû au prieuré de Sainte-Catherine sur le prix d'acquisition. Mais ce contrat fut annulé par suite de la renonciation du sieur de Faulcon, le 9 octobre 1546.

Le 21 janvier suivant, les mêmes six places furent baillées, par contrat passé devent les mêmes notaires, au sieur Belot, conseiller au parlement de Paris et au sieur Christophe d'Arfuge, en commun et par indivis, moyennant 67 livres 7 sols 9 deniers de rente perpétuelle, en outre des charges du cens à l'abbé de Saint-Victor et du douzième denier au prieuré de Sainte-Catherine; lesdites six places désignées, tenant ensemble, d'une part au sieur de la Bourdinière, et d'autre part à la rue qui va au Crucifix (21), près les Fusées (22); aboutissant, par-devant, sur la rue Culture-Sainte-Catherine, et par derrière, à la rue Payenne.

(21) La rue « qui va au Crucifix » n'est autre ici que la rue du Parc-Royal. Vers la fin du xve siècle, on avait placé un crucifix au coin de la Vieille-rue-du-Temple et de la rue de la Perle (auparavant dénommée *le chemin qui va à la Culture-Sainte-Catherine*, puis *rue de Thorigny*). Ce crucifix marquait la place atteinte par un débordement de la Seine en 1496; d'où on l'aurait appelé le *Crucifix marque-eau* (Sauval, t. I[er], p. 204); mais l'endroit étant devenu plus tard le refuge d'un certain nombre de filles de joie, ce crucifix leur servit si bien d'enseigne, qu'on ne l'appelait plus autrement que le *Crucifix maquereau* (Sauval, *La Chronique scandaleuse de Paris*, p. 87). De telle sorte que, pour faire cesser ce scandale, l'évêque de Paris, en 1580, fit enlever nuitamment ce crucifix et le fit transporter à l'évêché (L'Etoile, 10 mars 1580).

La rue du Parc-Royal, qu'on voit aussi désignée dans les anciens titres, tantôt sous la dénomination de *rue du Parc-du-Roi*, tantôt sous celle *rue du Parc-des-Tournelles*, parce qu'elle conduisait au parc de l'hôtel des Tournelles, s'est appelée aussi rue du *Petit-Paradis*, à cause d'une enseigne qui ornait la maison qui fait le coin nord-ouest des rues Elzévir, *alias* des *Trois-Pavillons*, et du Parc-Royal. (Voir notre ouvrage : *Le Quartier Barbette*, p. 104).

(22) Quant au mot *Fusées*, il désignait un petit arrière fief, qui relevait du Temple (*Arch. nat.* N[4]-14. Seine) et se trouvait en bordure de la rue de la Perle (côté méridional), où il occupait l'emplacement de l'hôtel d'un chambellan de Charles VI, Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny, avec son jardin, appelé la *culture Thorigny* (Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I[er], p. 74); lequel hôtel attenait sur la rue Vieille-du-Temple, au petit hôtel Barbette, appelée aussi *hôtel des Fusées*, à cause des *fusées* héraldiques d'Isabeau de Bavière, qui en ornaient la porte,

Enfin, ces six places appartenaient, en 1551, à un certain Charles Leconte, maître des œuvres de la Ville de Paris, qui y avait fait construire une belle grange, close de murs, pour y loger de la marchandise, lorsque la Ville de Paris en fit à son tour l'acquisition, afin d'y installer son arsenal, pour les raisons que nous allons rappeler.

Jadis, les bourgeois de Paris possédaient à l'Hôtel de Ville des magasins d'armes, qui, dès 1424, consistaient en un grand grenier, appelé *grand grenier d'artillerie.* Indépendamment de ces magasins, ils avaient, sous François Ier, un arsenal situé derrière les Célestins et composé principalement de deux granges, qu'on nommait les *granges de l'artillerie de la Ville.* En 1533, François Ier emprunta une de ces granges pour y fondre du canon; peu après, il emprunta la seconde, et ne rendit ni l'une ni l'autre. Mais son successeur, Henri II, finit par accorder, en 1549, aux bourgeois de Paris, en dédommagement de l'arsenal dont ils avaient été ainsi dépossédés, trois places de la Cour de la Reine, faisant partie de l'ancien hôtel Saint-Paul, et situées derrière l'église de ce nom; encore fallut-il qu'ils en payassent l'amortissement (23).

Cependant, le 10 mars 1551, la Ville, ayant été avisée par son contrôleur d'artillerie, Robert de Beauvais, de l'insuffisance de ces trois places et de l'existence, à la Culture-Sainte-Catherine, d'un terrain de 40 toises de long sur 36 de large récemment acquis par Charles Leconte, maître des œuvres de charpenterie de la Ville, qui venait d'y construire une grange de sept travées, close de murs, et pouvant aisément contenir l'artillerie de la Ville, indépendamment des cours et autres magasins propres aussi au rangement du matériel et des munitions de guerre, il fut aussitôt décidé qu'une commission d'expertise se rendrait sur place afin de se rendre compte des avantages annoncés (24). Cette visite ayant eu lieu, le

et dont le souvenir était perpétué par le nom du petit arrière fief en question. (Voir notre notice sur l'*Hôtel de Thorigny* dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1895).

(23) Sauval, t. II, pp. 325 et suiv. — Claude Malingre, *Antiquitez de la Ville de Paris*, Paris, 1640, in-f°, p. 679.

(24) *Registre des délibérations du bureau de la Ville de Paris*, Paris, 1886, in-4°, t. III, pp. 241-242.

bureau de la Ville résolut, le 4 juin suivant, d'acquérir le terrain en question avec ses granges et ses magasins, en offrant en échange audit Charles Leconte les trois places de la Cour de la Reine, avec une soulte de quinze cents livres tournois, et, dans le cas où il ne consentirait pas à cet échange, de le payer totalement en deniers comptants, quitte à emprunter, sur constitution de rente, la somme nécessaire, plutôt que de laisser échapper cette acquisition; attendu que ce terrain était au moins trois fois aussi grand que les trois places de la Cour de la Reine; qu'il avait issue en trois rues et que, en outre de la plus grande commodité qu'il offrait, tant pour le rangement de l'artillerie et des munitions que pour la fonte des canons s'il était nécessaire, on pourrait encore « quand on y vouldroit bastir quelques logis et en « prendre la moictié pour loger ou faire baulx à d'autres, en « recouvrer telle somme de deniers que l'autre moictié ne « cousteroit rien à la Ville (25). »

Quelles que soient les conditions auxquelles le maître charpentier Charles Leconte consentit à céder son terrain, il faut croire que les trois places de la Cour de la Reine étaient restées pour compte à la Ville, car, en 1603, celle-ci les baillait, pour une durée de cinquante années, avec les constructions qui y existaient, à Mre Charles Marchand, capitaine des archers de la Ville, moyennant un loyer annuel de quatre cents livres (26).

Quant à l'arsenal de la Culture-Sainte-Catherine, — que l'on appelait le *petit Arsenal*, pour le distinguer de l'*Arsenal du Roi*, resté définitivement établi derrière les Célestins, à la place de l'ancien arsenal de la Ville, — il était loin d'avoir acquis, au point de vue militaire, l'importance qu'on en pouvait attendre, mais bien au contraire, suivant le témoignage de Sauval. « Quelques maisons, dit-il, qui règnent le long « de la rue du Parc-Royal et de celle de la Couture-Sainte- « Catherine, qu'on ne laisse pas de louer à des particuliers, « en composent la principale partie. Il consiste surtout en « une grande cour située à la rue Payenne, et bordée d'un « long appenti: là sont gardées vingt-deux pièces de canon,

(25) *Registres des délibérations*, *loc. cit.*, t. III, pp. 251-252.
(26) Claude Malingre, *loc. cit.*, p. 679.

« et quatre douzaines de boëtes, dont on ne se sert que pour « les feux de joie et les réjouissances publiques (27). »

Cet arsenal devait, en effet, servir à bien peu de chose, puisque le bureau de la Ville, en décidant, le 28 janvier 1649, de contribuer jusqu'à concurrence de cent mille livres à l'emprunt que lui imposait alors l'Etat, résolut aussi de demander à celui-ci, — avec les lettres patentes garantissant cet emprunt, — l'autorisation, à cet effet, d'engager et de vendre à perpétuité, entre autres portions du domaine de la Ville, son *petit Arsenal*, encore franc et quitte de toute hypothèque (28). Mais cette aliénation n'eut pas encore lieu pour cette fois.

Ce ne fut que près de quarante ans plus tard qu'elle se fit, mais pour une tout autre cause. En effet, des lettres patentes du Roi, données en août 1686, accordaient aux prévôt des marchands et échevins de Paris la permission de vendre, par voie d'adjudication, les maisons, bâtiments et places composant le *petit Arsenal*, afin de s'acquitter des acquisitions et des emprunts qu'ils avaient faits pour subvenir aux dépenses nécessaires à la construction de la Place des Victoires. Ces lettres patentes furent homologuées par un arrêt du parlement du 4 février 1687 (29).

Pour commencer, une première portion du *petit Arsenal*, de 260 toises, fut aussitôt cédée aux sieurs Nicolas Clairambault, commis de M. le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat, et Michel Ancel, chevalier, sieur des Granges, secrétaire du Roi, en échange de leur hôtel de Rambouillet, que la Ville leur avait récemment pris pour l'agrandissement de la Place des Victoires (30). Cette portion, située rue Payenne, tenait d'un bout à l'ancien hôtel d'Orgeval, et d'autre bout à la rue du Parc-Royal.

C'est alors que l'on vit Michel Le Pelletier, le récent acquéreur de l'hôtel d'Orgeval, acheter successivement diverses

(27) Sauval, t. II, p. 326.

(28) Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, *Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, Paris, 1846, t. Ier, p. 187.

(29) Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. V, p. 231.

(30) *Archives nationales*, S 1016. — L'hôtel dont il s'agit est celui du financier Rambouillet de la Sablière, qui était situé à l'angle des rues Vide-Gousset et du Mail et dont les bâtiments s'étendaient jusqu'à l'angle de la place des Victoires et de la rue des Fossés-Montmartre (rue d'Aboukir).

autres parties de ce qui restait du *petit Arsenal*, afin de donner à l'hôtel, qu'il était en train de faire construire, tout le développement dont il avait besoin.

C'est ainsi que, le 17 juillet 1687, alors que cette demeure était encore inachevée, et qu'il habitait encore rue de la Perle. Michel Le Pelletier se fit adjuger une bande de terrain de 242 toises, y compris les bâtiments qui étaient dessus, longeant son hôtel sur une largeur de 6 toises, et aboutissant rue Payenne d'une part, et d'autre part, rue Culture-Sainte-Catherine, sur une longueur de 40 toises 2 pieds. Dans le contrat de cette adjudication, il est tout d'abord rappelé que, ayant été obligée, afin d'exécuter les ordres du roi, d'acquérir diverses maisons pour former la Place des Victoires, la Ville, pour subvenir à ces dépenses, vendait son *petit Arsenal*, dont les vieux bâtiments tombaient en ruine, et dont la superficie totale de 1 100 toises ne produisait plus que 1 500 livres de loyer par an, lequel produit n'était plus en rapport avec sa valeur totale; et qu'en conséquence, la Ville aliénait ce domaine en vertu d'un arrêt du Parlement du 4 février 1687; mais qu'il serait sursis à la vente de la partie occupée, suivant un bail emphythéotique, par le sieur Le Jay, conseiller au Parlement (31), laquelle partie s'étendait sur la rue Culture-Sainte-Catherine depuis le coin de la rue du Parc-Royal, jusqu'à l'hôtel de M. Le Pelletier. Le 26 septembre suivant, Pierre Bullet dressait le procès-verbal d'alignement de la mitoyenneté de l'hôtel Le Pelletier avec le terrain de la Ville, contradictoirement avec Jean Beausire, architecte juré du Roi, maître des œuvres de la Ville (32). Dans ce procès-verbal, Bullet est qualifié d' « architecte ordinaire du Roy et des bâtiments de M. Le Pelletier ».

(31) Ce conseiller Le Jay n'est autre ici que Nicolas Le Jay, conseiller au parlement de Paris en 1669, mort en 1700, âgé de cinquante-huit ans. Il était petit-neveu de Nicolas Le Jay, président au même parlement, et mort en 1640. Il ne faut pas confondre, l'un ou l'autre, avec leur homonyme (non parent), Guy-Michel Le Jay, savant avocat du parlement, mort en 1675, à qui l'on doit une *Bible polyglotte* en sept langues (10 vol. 1628-1645). Au sujet de Nicolas Le Jay, cf. le *Dictionnaire de la Noblesse*, de Lachesnaye-Desbois.

(32) Jean Beausire fut architecte de la Ville de Paris de 1703 à 1706. On a encore de lui la fontaine située à l'extrémité actuelle de la rue des Francs-Bourgeois, contre le palais des Archives, et construite en 1705. Il mourut en 1743, âgé de quatre-vingt-cinq ans, ayant été membre de l'Académie royale d'architecture.

Le 4 juillet 1690, Michel Le Pelletier faisait une nouvelle acquisition sur le *petit Arsenal* d'une partie de 33 toises 1/2, tenant d'une part au long du jardin de son hôtel, d'autre part à une place restant à adjuger et occupée par les équipages de M. de la Cour des Bois, maître des Requêtes, aboutissant par devant à la maison de M. Le Jay, et par derrière à la place donnée aux sieurs Clairambault et des Granges, en échange de leur hôtel de Rambouillet (33).

Le 27 juillet suivant, M. Le Pelletier achetait de MM. Clairambault et des Granges la place que la Ville leur avait cédée par échange; mais le même jour, il en passait déclaration pour 216 toises au profit de dame Marguerite-Louise de Béthune, duchesse du Lude, veuve de feu Mre Henry de Daillon, duc du Lude, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie de France (34), ne conservant, pour lui-même, que le surplus, c'est-à-dire environ 43 toises, faisant suite aux 33 toises et demie précédemment acquises par lui, et longeant son jardin jusqu'à la rue Payenne (35).

Le 9 juin 1693, dans le but de communiquer à couvert de son appartement avec son orangerie, M. Le Pelletier achetait encore, du *petit Arsenal*, une petite enclave, de 15 toises et demie de surface, qui faisait partie d'une cour occupée par les remises et écuries de M. le conseiller Le Jay, et située dans le prolongement de l'orangerie.

(33) *Archives nationales*, S 1016.

(34) Les du Lude avaient leur hôtel de l'autre côté de la rue Payenne (au n° 13 actuel). Sur le plan de Paris de l'abbé de Lagrive, de 1728, cet hôtel est figuré sous le nom d'*hôtel Meaupou;* vers la fin du règne de Louis XV, les plans du terrier de l'abbaye de Saint-Victor, de 1773 (*Arch. nat.*, N⁴-Seine, n° 5) l'indiquent avec Mme la duchesse douairière de Châtillon, comme propriétaire, et M. le président de Lamoignon, comme locataire; il tenait alors, d'une part, au midi, à M. d'Argouges, et, d'autre part, à M. Héraut. En 1789, M. Hoquart, procureur général à la Cour des Aides, y tenait ses bureaux (Watin, *État actuel de Paris*, édition de 1789).

(35) Le 11 janvier 1719, ladite duchesse du Lude, vendait à Thomas Aubry, orfèvre, les 216 toises que lui avait cédées Le Pelletier, et sur l'emplacement desquelles elle avait fait construire des maisons et des boutiques (*Arch. nat.* S 1016). En 1773, la partie de cette place située au coin des rues Payenne et du Parc-Royal appartenait au président d'Aligre; le restant sur la rue du Parc-Royal, où il y avait des écuries et des remises, était la propriété du sieur Denis Messager, officier mesureur de grains, qui l'avait acquis de dame Marie-Hélène Longuet, veuve de Jacques Olivier de Vigny, marquis de Courquetaine, conseiller du roi, dont l'hôtel était situé vis-à-vis, au n° 10 de la rue du Parc-Royal.

Le 26 mai 1698, M. Le Pelletier reprenait, moyennant argent, à Mme du Lude une autre petite bande de 3 pieds pour élargir encore son orangerie.

Le 30 mai suivant, le conseiller Le Jay consentait à ce que M. Le Pelletier acquît une autre portion du *petit Arsenal*, occupée par les équipages de MM. de Chamillard, intendant des Finances, et de la Cour des Bois, maître des Requêtes, et dont il avait encore besoin pour agrandir son orangerie: laquelle place faisait partie des lieux baillés emphythéotiquement au sieur Le Jay (36).

La dernière acquisition de Michel Le Pelletier date du 16 juin 1698. Il s'agit d'une bande de terrain de 99 toises 7 pieds en surface, lui permettant de s'ouvrir un passage sur la rue du Parc-Royal et faisant aussi partie du *petit Arsenal*; tenant, d'une part, à la duchesse du Lude et à la basse-cour de Mme de la Cour des Bois, et, d'autre part à M. Le Jay, et aboutissant par derrière au mur de l'orangerie (37).

(36) Ce qui restait de la propriété du conseiller Le Jay, est devenu l'immeuble situé à l'angle de la rue Culture-Sainte-Catherine et de la rue du Parc-Royal, et portant le n° 5 de cette dernière; lequel immeuble, acquis récemment par la Ville de Paris, par suite d'expropriation, vient d'être démoli, pour l'agrandissement et l'isolement de la Bibliothèque de la Ville. Après la mort du conseiller Le Jay, la propriété est indiquée sur le *Plan terrier du Roi*, de 1700 (*Arch. nat.*, Q1* 1099 10), comme appartenant encore à un Le Jay; mais, cette fois, il s'agit de Claude Le Jay de Maison-Rouge, fils de Nicolas, qui fut capitaine aux Gardes en 1691, puis gouverneur d'Aire, en Artois, et mourut en 1735. Après lui, la propriété passa aux mains de sa fille unique Marie-Anne, qui avait épousé, en 1730, Paul-Esprit Feydeau, sieur de Brou, conseiller d'État, et mourut en 1740. Son époux, après avoir été intendant de la généralité de Strasbourg, en 1758, puis de Paris, en 1742, devint garde des sceaux en 1762 et mourut cinq ans après. La plus jeune de leurs enfants, Louise-Julie Feydeau hérita de la maison; elle avait épousé, en mai 1753, Jean-Nicolas de Boullongne, conseiller d'État et intendant des finances. Celui-ci figure comme propriétaire de cette maison, sur les plans de la censive de Saint-Victor, de 1773, avec le marquis de Pérusse comme locataire. (Voir La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse :* Le Jay, Feydeau et Boullongne; — *Arch. nat.*. N4 — Seine, atlas n° 5.) La sœur de Mme de Boullongne, Marie-Henriette Feydeau, épouse du marquis Joseph de Mesmes, avait à son tour hérité de la maison, lorsqu'elle la vendit, le 19 février 1780, à M. Leprestre de Châteaugiron, ancien avocat général au parlement de Bretagne et président à mortier au parlement de Paris; elle appartint ensuite aux enfants de ce dernier, qui la vendirent, le 13 février 1821, à M. Vaudet. (Voir les titres de propriété au bureau du *Domaine de la Ville.*)

(37) Ce passage aboutissait encore de nos jours, sur la rue du Parc-Royal, entre les maisons numérotées 7 et 9, où une porte en marquait l'entrée; il a disparu, récemment, lors de la démolition de ces deux maisons qui, ainsi que le n° 5, mentionné ci-dessus, les nos 11 et 13 de la même rue, et le n° 14 de la rue Payenne,

Le même jour, M. Le Pelletier distrayait de cette dernière acquisition, au profit du sieur Jean-Louis Girardin de Vauvray, conseiller d'Etat et intendant de la marine du Levant, une portion de 33 toises 1/2 et 15 pieds, dont celui-ci avait besoin pour bâtir des communs, tenant, d'une part, à M. Le Jay, d'autre part, aux remises des carrosses du sieur de la Cour des Bois (38). Comme par le passé, toutes les acquisitions de M. Le Pelletier furent soumises aux mêmes charges de cens et de lods et ventes envers l'abbé de Saint-Victor, ainsi qu'au payement du douzième denier au prieur de Sainte-Catherine.

*

* *

D'une famille originaire du Mans, qui se distingua dans la magistrature, l'acquéreur de l'ancien hôtel d'Orgeval, Michel Le Pelletier, seigneur de Souzy, était le plus jeune des fils de Louis Le Pelletier, secrétaire d'Etat au département de la guerre, en 1624; il avait, pour frère aîné, Claude Le Pelletier, seigneur de Montméliand et de Mortefontaine, qui fut prévôt des marchands de 1668 à 1675 (39), puis successeur

viennent d'être abattues par suite d'expropriation, pour l'agrandissement et l'isolement de la Bibliothèque de la Ville.

Au sujet des maisons démolies de la rue du Parc-Royal et de la rue Payenne, dont nous n'avons pas cru devoir mentionner ici les anciens propriétaires, nous pouvons renvoyer, pour complément d'informations, à notre *Rapport sur la topographie historique d'un îlot de la Culture Sainte-Catherine*, publié dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1907 (pp. 42 à 44), ainsi qu'aux titres de propriété de chacune de ces maisons, conservés au bureau du *Domaine de la Ville de Paris*.

(38) Louis Girard, chevalier, seigneur de la Cour des Bois, conseiller d'État et maître des requêtes, était époux, sans communauté de biens, d'Anne de Villiers, veuve de Pierre Girardin, écuyer, conseiller-secrétaire du roi; elle avait eu de son premier mariage : 1° Jean-Louis Girardin, chevalier, sieur de Vauvray, intendant de la marine du Levant; 2° et Jean Girardin, chevalier, sieur des Préaux (*Arch. Nat.*, S 1016). Le sieur de la Cour des Bois, habitait rue du Parc-Royal, dans une grande maison, portant aujourd'hui le n° 10, tandis que son beau-fils, Girardin de Vauvray avait son hôtel au n° 6; le n° 7 servait d'écurie à ce dernier, et le n° 9 à La Cour des Bois (Voir *le Terrier du Roy*, de 1700, *Arch. nat.*, Q 1* 1099 10).

(39) Le quai construit, en 1673, par Pierre Bullet, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et le pont Notre-Dame, a longtemps porté le nom de *quai Le Pelletier*, en l'honneur de Claude Le Pelletier, dont l'hôtel était situé Vieille-Rue-du-Temple. Cet hôtel avait appartenu, avant lui, à la famille d'Effiat; il a disparu depuis plu-

de Colbert au contrôle général des Finances. Les armes de Michel le Pelletier étaient: *d'azur à une croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules accosté de deux molettes de sable et en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or;* on les retrouve moulées sur les plaques de fonte des cheminées du petit salon de l'hôtel et de la grande pièce y attenant; elles sont accolées à celle de son épouse Marie-Madeleine Guérin, la fille d'Etienne Guérin, seigneur des Forts, qui fut conseiller au Parlement de Paris; puis conseiller d'Etat. Ces armoiries représentent un rocher mouvant de la pointe de l'écu et surmonté d'une nuée mouvant du chef, de laquelle la pluie tombe (40). Le millésime 1688, inscrit au bas de ces plaques, indique assurément la date de la construction des cheminées.

Michel Le Pelletier qui, de conseiller au Parlement, était successivement devenu intendant de Franche-Comté et de Flandre. en 1668, puis conseiller d'Etat, en 1683, et intendant des Finances, l'année d'après, avait été, en 1691, après la mort de Louvois, nommé par Louis XIV directeur général des fortifications. Cette nouvelle fonction, créée tout exprès pour lui, l'obligeait à venir conférer avec le roi toutes les semaines, pour lui rendre compte de ses travaux, au grand dépit de l'historien Saint-Simon, qui, dans sa morgue frondeuse, ne pouvait admettre qu'un robin pût s'occuper des choses où Vauban s'était acquis une réputation européenne; « mais, dit-il, c'était le règne de la robe pour tout (41) ». Le duc d'Orléans, devenu régent du royaume, jugea plus convenable de charger un militaire de la direction des fortifications. Mais en remerciant Le Pelletier, il voulut lui conserver les appointements d'une place qu'il avait remplie avec tant de zèle et

sieurs années pour faire place à la rue du Trésor. Un arrière-descendant direct de Claude Le Pelletier fut Louis Le Pelletier, marquis de Montméliand, sieur de Mortefontaine, qui fut aussi prévôt des marchands, de 1784 à 1788. La *rue Le Pelletier* actuelle, ouverte en 1786, lui doit sa dénomination.

(40) L'*Armorial général* de d'Hozier ne donne point les armoiries de Marie-Madeleine Guérin, qui semblent se rapporter à celles, du même temps, de Louise Guérin, veuve de Claude Boucher, conseiller d'État, et qui sont : *d'azur à un rocher d'argent mouvant de la pointe, surmonté de deux étoiles d'or posées en fasce, et une nuée d'argent mouvante du chef, de laquelle il tombe une pluie de même* (D'Hozier, *Arm. gén.*, *Paris*, t. II, p. 292, *Bibl. nat.*, ms. 32217).

(41) Saint-Simon, *Mémoires*, édition Hachette, 1856, in-18, t. II, p. 419.

de fidélité; il fut impossible de lui rien faire accepter.

Au milieu de tant d'occupations, il avait trouvé le loisir de cultiver son goût pour les lettres, et mérita le nom d'*homo limatissimi ingenii*. Outre les langues anciennes, il parlait facilement les principales langues de l'Europe. En 1701, il fut admis à l'Académie des Belles-Lettres, à titre de membre honoraire. Il communiqua fréquemment à cette compagnie des inscriptions et des médailles découvertes dans les fouilles qu'il faisait faire pour les fortifications, et il a enrichi le cabinet du Roi d'un assez grand nombre d'antiquités. Sur la fin de ses jours, ayant complètement renoncé aux affaires, il se retira à l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut en 1725, âgé de quatre-vingt-six ans. Saint-Simon a insinué que ce fut à la suite de quelques différends survenus entre lui et son fils Le Pelletier des Forts, avec qui il partageait sa belle demeure de la rue Culture-Sainte-Catherine, qu'il prit le parti de cette retraite, « dont il sentit le poids et le vide, et qu'il ne soutint que par la honte de la variation (42) ». Il quitta cependant quelquefois l'abbaye de Saint-Victor pour venir, à son château de Ménilmontant, passer le temps des vacances dans le sein de sa famille (43). Après sa mort, l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine passa à son fils aîné, Michel-Robert Le Pelletier, seigneur des Forts et de Saint-Fargeau (44).

Mais, avec ce nouveau propriétaire, l'hôtel sembla, un instant, avoir perdu son bon renom de probité et de vertu; mais ce ne fut que la vaine rumeur d'un moment d'émotion publique, dont il a été fait depuis justice. Après avoir été successivement conseiller au Parlement, maître des Requêtes, intendant des Finances et conseiller d'Etat, Le Pelletier

(42) Saint-Simon, *loc. cit.*, t. XVIII, p. 87, et t. XIX, p. 313.

(43) Ce sont les Le Pelletier qui firent construire le château de Ménilmontant, dont les jardins étaient très vastes et très beaux. Après la mort de Michel Le Pelletier de Souzy, il passa à son fils, Le Pelletier des Forts, sieur de Saint-Fargeau, et ses descendants en sont restés propriétaires jusqu'après la Révolution. Depuis lors, ce domaine a été vendu par lots, et les arbres de son parc sont tombés sous la cognée.

(44) La seigneurie de Saint-Fargeau, ainsi nommée d'une petite ville de Puisaye, était anciennement un comté, qu'avait possédé M[lle] de Montpensier et qu'elle légua au duc de Lauzun, par testament du 27 février 1685; celui-ci le vendit ensuite à Le Pelletier des Forts. Mais, étant sortie de la lignée en faveur de laquelle elle avait été érigée en comté, cette seigneurie n'était plus qu'une baronnie.

des Forts avait été nommé membre du conseil de la Régence en 1719, puis contrôleur général des Finances en 1726, enfin ministre d'Etat en 1729, lorsqu'il dut, l'année suivante, se démettre de ces hautes fonctions, à la suite d'un scandale financier où il parut des plus gravement compromis. La compagnie des Indes venait d'être victime d'un détournement d'actions s'élevant à une valeur de 5 à 6 millions. Bien que le dépositaire de ces valeurs eût été aussitôt mis à la Bastille, on assurait que non seulement c'était Le Pelletier qui avait ordonné le détournement, mais encore que c'était sa femme (45) et son beau-frère, M. de Lamoignon de Courson (46), conseiller d'Etat, qui avaient fait le coup eux-mêmes, d'après ses ordres; si bien qu'il fut remercié par le roi, le 19 mars 1730. Une nuit, on afficha à la porte de son hôtel, en manière d'écriteau: « *Maison à brûler; maître à rouer; femme à pendre et commis à pilorier* (47) ».

Quoi qu'il en soit, il est avéré que dans les fonctions du contrôle général où l'avait appelé le cardinal Fleury, alors premier ministre, Le Pelletier ne put jamais agir que selon le bon plaisir de celui-ci; aussi ne l'accusa-t-on point des mesures funestes qui marquèrent la période de son administration. Cependant, pour effacer l'impression fâcheuse qu'elles avaient produite, Fleury sacrifia le contrôleur général, sur lequel il rejeta tout le mal, et il profita du scandale de la compagnie des Indes pour provoquer sa disgrâce.

Le Pelletier des Forts avait été reçu membre honoraire de l'Académie des Sciences en 1727; il mourut, le 11 juillet 1740, âgé de soixante-cinq ans, ayant, un an auparavant, perdu son fils unique, mort à l'âge de vingt-six ans, Anne-Michel-Louis Le Pelletier de Saint-Fargeau, conseiller au parlement, qui avait épousé, en 1735, une fille d'Etienne d'Aligre, président à mortier, et laissait d'elle deux enfants en bas âge: Michel-Etienne Le Pelletier, baron de Saint-Fargeau, et Ma-

(45) Il avait épousé, le 14 septembre 1706, Marie-Madeleine de Lamoignon, fille de Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courson, conseiller d'État.

(46) Urbain-Guillaume de Lamoignon, comte de Launay-Courson, conseiller d'État, fils de Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courson, conseiller d'État; il naquit en 1674 et mourut en 1742. Vers 1700, il habitait, rue du Parc-Royal, l'hôtel connu plus tard sous le nom de Canillac, et qui porte aujourd'hui le n° 4.

(47) *Journal de l'avocat Barbier*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. Ier, pp. 303 et 304.

deleine-Charlotte, laquelle épousa, en 1754, Marc d'Alsace-Hénin-Liétard, prince de Chimay, à qui elle apporta en dot un hôtel à la place Vendôme, qu'elle tenait de son père et qui passa plus tard aux mains de son neveu Le Pelletier des Forts. C'est aujourd'hui le n° 6 de la place Vendôme, qui fait partie de l'hôtel du Rhin (48).

C'est en ce temps-là que, parmi les hôtes assidus de la maison, on voit figurer l'excellent historiographe parisien, Pierre-Nicolas Bonamy, qu'y avaient attiré, depuis longtemps déjà, la confiance et l'amitié du vieux Le Pelletier de Souzy.

« Après la mort de cet homme rare, dit l'académicien « Lebeau, son fils, M. Le Pelletier des Forts, recueillit la « société de M. Bonamy, comme une portion de l'héritage « paternel. Sans être aussi versé dans les lettres que M. de « Souzy, il les aimait; et pouvait-il les aimer sans honorer « M. Bonamy de sa bienveillance? Il l'attira dans sa maison, « et jamais les qualités du protecteur et celles du protégé ne « furent mieux assorties. Ce fut un beau spectacle pour « la France, que de voir un contrôleur général, après avoir « honoré cet important ministère par son intégrité, par son « désintéressement, par son zèle pour le bien public, n'en « remporter que la gloire de l'avoir bien servi. Ce fut aussi « pour les gens de lettres un exemple rare que celui d'un « homme rempli de savoir et dépourvu de fortune, assis près « de la source des richesses, sans désirer d'y puiser; favorisé « du collateur de tant de places utiles, sans en demander « aucune...

« M. Le Pelletier des Forts ne put longtemps survivre à « la perte de M. Le Pelletier de Saint-Fargeau, son fils « unique, digne héritier du mérite de ses ancêtres, qu'une « mort prématurée enleva aux espérances du public. De « cette famille féconde en vertus et dont le caractère fut « toujours une probité courageuse, il ne restait qu'un fils « âgé de quatre ans. M. Bonamy réunit sur cet enfant toute « l'affection qu'il avait eue pour le père, l'aïeul et le bisaïeul. « Il seconda, avec le zèle le plus constant, les tendres soins « d'une mère aussi spirituelle que vertueuse (49) et d'un ins-

(48) Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. III, p. 222.

(49) Marie-Madeleine de Lamoignon, morte le 8 août 1744, âgée de cinquante-

« tituteur aussi sage que savant. Il animait ses études, il y « intéressait les gens de lettres; il lui présentait sans cesse « l'image de ses pères qu'il portait dans le cœur. Trouvant « un esprit facile, pénétrant, actif, avide de connaissances « solides, qui se gravaient aussi profondément qu'elles étaient « profondément saisies, il lui inspira de bonne heure l'amour « des lettres, le goût de la bonne antiquité, celui de notre « histoire et de l'étude de notre droit public. Il vit éclore, « croître et mûrir les fruits d'une si heureuse culture; il a vu « cet illustre élève remplir avec l'applaudissement universel, « les fonctions les plus critiques du ministère public; il a « conservé sa confiance tant qu'il a vécu et lui a laissé en « mourant la mémoire vivante de ses sages conseils, et « les regrets les plus vifs et les plus sincères (50). »

Pendant la minorité de Michel-Etienne Le Pelletier et de sa sœur Madeleine-Charlotte, l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine fut loué à Mre Jean-Baptiste-Louis-Thomas, seigneur de Pange (51), écuyer, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et à son épouse, dame Françoise de Thumery, suivant un bail de neuf années, passé le 11 mars 1745, devant Charles-Louis Quentin et Dominique-Jean Camus, notaires à Paris; lequel bail, par acte du 20 juin 1746, fut prolongé à dix-huit ans. En effet, l'*Almanach Royal* nous montre Thomas de Pange habitant ledit hôtel qu'en 1763.

C'est dans la chapelle de cet hôtel que, le 2 avril 1748, Mgr de La Rochefoucauld, archevêque d'Alby, donna la bénédiction nuptiale à son frère, le marquis de La Roche-

sept ans, fille de Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courson, etc., conseiller d'État, et d'Anne-Louise Bonnin de Chalucet.

(50) *Eloge de Bonamy*, par M. Lebeau, lu à la Saint-Martin 1770, publié dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII (1787), p. 227. — Bonamy (Pierre-Nicolas), né le 19 janvier 1694, fut nommé membre associé de l'Académie royale des Inscriptions en 1727, puis pensionnaire en 1749, enfin historiographe et bibliothécaire de la Ville de Paris en 1760; en cette qualité, il logeait au siège même de la Bibliothèque de la Ville, à l'hôtel Lamoignon, rue Pavée-au-Marais, où il mourut le 8 juillet 1770. Auparavant, il avait logé rue Culture-Sainte-Catherine.

(51) La famille Thomas de Pange appartient à la noblesse de Lorraine. Le premier de ses membres, dont l'histoire fasse mention, est Jean-Thomas, qui fut, en 1654, lieutenant particulier du bailliage de Clermont-en-Argonne. Son fils, Pierre-Thomas, fut anobli, en 1626, par Charles IV, duc de Lorraine, et nommé, en 1632, chancelier de Lorraine.

foucauld-Langeac, brigadier des armées du roi, qui épousait la plus jeune des filles de M. de Pange. C'est là aussi que, le 20 avril 1750, mourut Louis-François de Pange, fils du même, et abbé de La Vieuville, en Bretagne; Françoise de Thumery y mourut aussi, entourée de tous ses enfants, le 13 avril 1752. Le fils aîné, Jean-Baptiste Thomas, marquis de Pange, habitait, en 1752, le bel hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine, lors de son mariage avec Mlle de Chambon d'Arbouville. Sa femme y étant morte, l'année suivante, il revint alors à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, auprès de son père, qui, en 1754, acheta l'hôtel de Livry-Montaran, rue des Francs-Bourgeois, et lui laissa achever seul la jouissance du bail de la rue Culture-Sainte-Catherine, tandis que sa fille aînée, Françoise, qui avait épousé, en 1744, Antoine Megret, seigneur d'Etigny, maître des Requêtes ordinaire de l'hôtel et intendant de justice, police et finances du Béarn, habitait tout proche avec son époux à l'hôtel Carnavalet. En 1765, Thomas de Pange obtint, par faveur royale, de transmettre sa charge de trésorier général à son fils aîné; et, au moment de la réunion de la Lorraine à la France, la terre de Pange (52) fut érigée en marquisat. C'est de ce fils aîné de Thomas de Pange qu'est issu d'un second mariage, avec Jacques-Philippe-Renée d'Epinay, François de Pange, ami d'André Chénier, et connu, dans le monde politique et littéraire, sous le nom de *chevalier de Pange* (53).

*
* *

Entre temps, les Le Pelletier de Saint-Fargeau demeurèrent d'abord rue de Bourbon-Saint-Germain jusqu'en 1755, puis rue d'Enfer-Saint-Michel jusqu'en 1763 (Voir l'*Almanach Royal*).

Lorsque Michel-Etienne Le Pelletier de Saint-Fargeau re-

(52) Canton de Pange, arrondissement de Metz, ancien département de la Moselle. Pange est à 16 kilomètres de Metz.

(53) La plupart des renseignements que nous venons de présenter sur la famille Thomas de Pange, nous ont été très obligeamment fournis par M. le comte Thomas de Pange, arrière-petit-fils du marquis J.-B. Thomas de Pange. (Voir L. Becq de Foucquières, *Œuvres de François de Pange*, Paris, 1872, in-12, pp. VII-XIV.)

vint, en 1763, habiter l'hôtel de ses pères, il y avait déjà un an qu'il avait, en qualité d'avocat général au Parlement, présenté son fameux rapport, sur les conclusions duquel les Jésuites furent bannis de France; il y mourut de la petite vérole en septembre 1778, président à mortier depuis quatorze ans. Il avait épousé en premières noces sa cousine, Louise-Suzanne Le Pelletier de Beaupré, morte en 1762; deux ans après il convolait, en deuxièmes noces, avec une fille d'Elie Randon de Massanne, receveur général des Finances. De son premier mariage, il eut Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, et du second, Félix Le Pelletier des Forts, plus connu sous le nom de Félix des Forts.

Un peu avant la Révolution, ces deux derniers, ainsi que l'indiquent les almanachs du temps, résidaient ensemble à l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine, appelé désormais *hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau*. L'aîné avait déjà fait ses preuves, d'abord comme avocat général, puis comme président à mortier, lorsqu'il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux de 1789; tandis que son frère, Félix des Forts, qui avait embrassé la carrière des armes, avait été d'abord aide-de-camp du prince de Lambesc; mais, dès 1785, il avait quitté l'épée pour la robe et était devenu premier avocat du Roi au Châtelet (*Almanach Royal*).

C'est assurément de ce temps que doit dater la décoration du petit salon de l'hôtel, qui, avons-nous dit plus haut, sert actuellement de cabinet de travail au conservateur de la bibliothèque de la Ville. En effet, dans le *Guide des amateurs et des voyageurs étrangers à Paris*, publié par Thiéry en 1787, l'hôtel est mentionné comme ayant été réparé depuis peu (T. I, p. 690).

Entraîné par les idées de son époque, Le Pelletier de Saint-Fargeau était de bonne heure entré dans le parti révolutionnaire; déjà, il avait fait décréter, en 1790, l'abolition des titres nobiliaires. Nommé à la Convention, il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et son vote entraîna celui de ses amis et décida la majorité. Le soir même, 20 janvier 1793, il était assassiné, dans un restaurant du Palais-Royal, par Pâris, un ci-devant garde du corps, qui se vengeait ainsi de son vote régicide. Transporté mourant chez son frère Félix des Forts, qui, depuis trois ans, était venu habiter non loin de là,

place Vendôme, à l'ancien hôtel de Chimay, il y rendit le dernier soupir, après avoir, a-t-on dit, prononcé ces paroles bien dignes d'un Romain : « *Je meurs satisfait, je meurs pour la liberté de mon pays* (54). » Bien qu'on ait depuis contesté l'authenticité de cette phrase héroïque (55), elle est trop en rapport avec l'ardeur des sentiments républicains que Le Pelletier n'avait cessé de témoigner, pour que l'histoire ait le droit de l'effacer. Le lendemain, la mort de Louis XVI ratifiait le vote de la Convention. Trois jours après, sur un décret qui décernait à Le Pelletier des obsèques grandioses, son corps fut porté au milieu de la place Vendôme; et là, vis-à-vis de l'hôtel de son frère, il fut exposé sur le piédestal même d'où, cinq mois auparavant, la statue de Louis XIV avait été renversée; puis le cortège de ses funérailles défila devant sa dépouille ensanglantée, qui fut ensuite triomphalement conduite au Panthéon. Pour honorer ce martyr de la Liberté, son buste, de même que, peu après, celui de Marat, assassiné au mois de juillet suivant, orna (?) les places et carrefours de la Ville jusqu'à l'époque de la réaction thermidorienne.

Le Pelletier n'avait que trente-trois ans lorsqu'il mourut; il laissait une jeune enfant, Suzanne-Louise de Saint-Fargeau. Au lendemain de la funèbre apothéose de son père, elle fut présentée, par son oncle Félix Le Pelletier des Forts, à la Convention, qui l'adopta au nom de la Nation. Par suite encore du revirement politique de thermidor, le décret qui avait accordé à Le Pelletier les honneurs du Panthéon ayant été rapporté le 8 février 1795, le corps fut rendu à la famille, qui lui fit ériger un tombeau dans le parc du château de Ménilmontant (56).

Cependant, Mlle de Saint-Fargeau avait hérité des richesses de son père, et devenait par sa remarquable beauté et sa situation de fortune un parti des plus enviables, lorsqu'elle

(54) *Moniteur universel* du 24 janvier 1793 : Récit de l'assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau, prononcé par le député Maure, à la Convention nationale, le 21 janvier 1793. — *Vie de Le Pelletier de Saint-Fargeau*, publiée en tête de ses Œuvres, par Le Pelletier des Forts, Bruxelles, 1826, in-8°, pp. 60-64. (Bibliothèque de la Ville de Paris, n° 15,678.)

(55) Édouard Fournier, *L'esprit dans l'Histoire*, Paris, 1865, in-12, p. 385.

(56) E. de Labédollière, *Le nouveau Paris*, p. 308, col. 2.

épousa, en 1798, un jeune Hollandais nommé de Witt qui avait eu l'avantage de lui plaire. Ce mariage eut lieu contre les intentions de son oncle, Félix des Forts, qui était son tuteur, et qui alla jusqu'à invoquer l'autorité du Directoire et du Corps législatif pour l'entraver. Mais un décret du Conseil des Cinq-Cents ayant reconnu que la loi qui avait adopté Mlle de Saint-Fargeau ne donnait au gouvernement aucun droit sur elle, des Forts fut obligé de consentir à ce mariage. Le jeune de Witt ne rendit pas sa femme heureuse. Au bout de deux ans, le divorce rompit leur union, et Mlle de Saint-Fargeau épousa plus tard son cousin Léon-François-Louis Le Pelletier de Mortefontaine, l'un des plus zélés partisans de la cause royale, lequel, après s'être distingué à la tête du parti qui provoqua, avec tant d'ardeur, le retour des Bourbons en 1814, périt si malheureusement, peu de temps après, d'une chute de cheval. Sa veuve lui survécut quelques années. On a dit que cette ancienne pupille de la République fit acheter aux héritiers du peintre David le tableau représentant la mort de son père, afin de le détruire (57). Quant à Félix des Forts, il avait, aussitôt après le meurtre de son frère, embrassé la cause démocratique. On le vit, plus tard, impliqué dans la conspiration de Babeuf, dont il adopta le fils. A la suite de l'affaire de la machine infernale, il fut transféré à l'île de Ré, puis envoyé en surveillance en Suisse, et ne fut autorisé à rentrer en France qu'en 1805 (58). Pendant les Cent-Jours, il fut élu membre des représentants; proscrit par la Restauration, il rentra en France en 1820, et mourut, près de Paris, dans la retraite et l'obscurité, le 3 janvier 1837.

L'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, dont, sans aucun doute, Félix des Forts avait conservé la jouissance pendant la Révolution, revint de droit à sa nièce, devenue Mme de Mortefontaine. Cependant elle ne paraît point y avoir beaucoup habité. Semblable à la plupart de ces vastes hôtels du Marais que la noblesse semblait avoir désertés pour y laisser s'installer ces établissements d'enseignement.

(57) Ph. Lebas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, publié dans *l'Univers pittoresque*.

(58) Michaud, *Biographie universelle*; cf. la *Nouvelle Biographie générale*, de MM. Didot frères.

qu'Edouard Fournier a traités si dédaigneusement d' « auberges pédagogiques (59) », l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau devint, de 1803 à 1810, l'institution Le Chevalier, à laquelle succéda l'institution Duprat de 1810 à 1822, où, parmi ses élèves, nous trouvons celui qui devint l'excellent archéologue parisien, A. Bonnardot.

C'est enfin pendant la durée de ce dernier bail, que, suivant contrat du 10 mai 1811, Mme de Mortefontaine vendit l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau à M. Jean-Louis Lefebvre, mécanicien. Il passa ensuite aux deux filles de ce dernier, Mmes Morel et Chapeaux, qui le cédèrent par voie d'adjudication à M. Paillard, le 12 février 1856. L'institution Duprat y avait subsisté jusqu'en 1822, pour être remplacée par celle de M. Saint-Amand Cimttière, qui était déjà en bonne voie de prospérité lorsque, en 1837, elle passa aux mains de M. Jauffret, qui lui conquit rapidement une réputation des plus sérieuses parmi les établissements de ce genre. M. Jauffret étant mort en 1856, il se forma aussitôt une société composée de professeurs et d'anciens élèves de l'institution pour exploiter l'établissement avec M. Courgeon, l'ancien précepteur du duc de Chartres, comme directeur. En 1860, l'institution, qui n'avait cessé de porter le nom de Jauffret, quitta l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, pour être transférée au no 6 de la place Royale, ancienne demeure de Victor Hugo, qu'elle quitta depuis pour aller s'établir au boulevard Saint-Michel, vis-à-vis l'Ecole des Mines. Parmi les élèves qui se sont distingués à l'institution Jauffret, il faut nommer Grenier, prix d'honneur de rhétorique en 1842; About, prix d'honneur de philosophie en 1848; puis les deux frères Tardieu, Zeller, Louis Ulbach, les acteurs Brasseur et Got, Alex. Pey, Debladis, Tissot, les deux fils de Victor-Hugo (Charles et François), G.-E. Raspail, M. le colonel Dantin, le dernier survivant, peut-être, de cette brillante pléiade, etc. Mais, nous ne saurions oublier que, parmi ses maîtres-répétiteurs, la maison Jauffret a eu l'honneur de compter un aimable historiographe parisien, E. de Ménorval, qui fut aussi un de nos édiles parisiens les plus distingués.

(59) Édouard Fournier, *Promenade historique dans Paris,* 1894, in-12, pp. 250 et 251.

C'est en 1863 que l'administration du *Factage parisien* fut installée à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau. Cette institution, qui ne dura que peu d'années, a été remplacée de nos jours par le service des *Colis postaux*, qui embrasse non seulement la Ville de Paris, mais aussi la France et l'étranger.

Jusqu'en 1897, l'immeuble avec ses dépendances établies sur le terrain de son ancien jardin, n'a cessé d'être occupé par le commerce et l'industrie. Depuis lors, cette honorable demeure, par sa destination nouvelle, plus digne de son passé, reste désormais assurée d'une conservation certaine.

Lorsque la Bibliothèque de la Ville vint, en 1897, occuper l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, il y avait déjà deux ans que la Ville de Paris en avait pris possession, suivant bail avec promesse de vente, passé avec elle par Mmes Garnier et Reveilhac, filles de M. Paillard, alors propriétaires de l'immeuble, le 22 juin 1895, par devant Me Portefin et Me Mahot de la Quérantonnais, notaires à Paris, moyennant un loyer annuel de 78 000 francs, pour douze années consécutives, et ce en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 12 avril précédent.

Trois ans après, lesdites dames Garnier et Reveilhac effectuaient la réalisation de ladite promesse de vente par acte du 31 août 1898, passé devant Me Mahot de la Quérantonnais et Me Portefin, notaires à Paris, moyennant le prix principal de 1 950 000 francs, en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 1897 et du 7 juillet 1898.

L'HOTEL DE JASSAUD

(Anciennement Hôtel du Prévôt)

Parmi les curiosités archéologiques de l'ancien quartier Saint-Paul, il en est qu'on court grand risque d'ignorer, si on ne prend soin de les aller chercher autre part qu'en façade des rues. C'est ainsi, entre autres, qu'au fond d'une cour où l'on accède par la grand'porte du nº 16 de la rue Charlemagne, se dérobait, hier encore, aux regards du passant les restes pittoresques d'un vieil hôtel, que plusieurs siècles avaient marqués de leurs diverses empreintes.

En pénétrant dans cette cour, on apercevait au fond, un petit corps de bâtiment à un seul étage, avec trois fenêtres de front auxquelles correspondaient trois lucarnes de combles, dont celle du milieu, plus élevée que les deux autres, présentait une ouverture à plein-cintre, ornée à la clef d'une grimaçante figure de faune et supportée par deux montants cannelés, renforcés de consoles à volutes. Le sommet de cette lucarne était couronné d'une simple mouluration horizontale; on pouvait supposer qu'elle avait perdu son fronton, tandis que les deux lucarnes latérales, plus petites, avaient conservé les leurs, de forme triangulaire, mais dépourvus d'ornements.

Les baies de l'étage étaient assez ordinaires, et leurs balcons de fer révélaient la fin du XVIIIe siècle; mais de chaque côté de celle du milieu se détachait, en haut-relief, un buste de femme enchâssé dans une gaine et portant sur la tête une corbeille de fleurs. Ces gracieuses *canéphores* soutenaient l'entablement de la façade: l'une tenant des palmes de la

main gauche, l'autre reposant ses deux bras sur un grand médaillon, dont le fond, autrefois peint ou sculpté, avait été probablement chargé d'armoiries ou de devises, remplacées depuis par une annonce commerciale. Au rez-de-chaussée, un large passage s'ouvrait sur une enfilade d'arrière-cours occupées par des ateliers de chaudronnerie, de sordides boutiques de bric-à-brac et de menus commerces : c'est là ce qu'on appelle aujourd'hui le *passage Charlemagne*. Livré au public depuis 1825, ce passage débouche rue Saint-Antoine par la porte du nº 119, ancien 102 (1).

Tout bien considéré, le petit bâtiment que nous venons de décrire pouvait dater tout au plus de la fin du règne de Henri IV; le genre architectural de sa lucarne médiane rappelait du reste la manière d'Androuet-Ducerceau. Sur la droite se retournait d'équerre une construction à peu près semblable, où l'on distinguait, dans l'entrée, un escalier étroit et ruiné, qui n'avait gardé que quelques débris branlants et rouillés d'une ancienne rampe en fer forgé. Il était visible que cette aile formait une adjonction postérieure au bâtiment précédent, dont il avait, en effet, masqué une partie de la façade primitive, ainsi qu'on en pouvait juger par la lucarne abandonnée et murée qu'on apercevait encore de ce côté, dans une noue de combles, où elle faisait suite et répétition de celles qui avaient été conservées.

A gauche, se dressait une tourelle octogone engagée, dont trois pans étaient apparents. Sur celui du milieu, se dessinait en saillie une arcature ogivale, atteignant, à hauteur d'un deuxième étage, une corniche encorbellée de consoles sur les deux pans latéraux. Entre les montants de cette arcature, s'ouvrait, à rez-de-chaussée, une petite porte de descente de cave, surmontée de trois étages de fenêtres basses qui éclairaient un escalier à vis en pierre. Cette sorte de tourelle, dont l'extérieur semblait avoir été rhabillé au XVIe siècle, devait néanmoins avoir été érigée au siècle précédent, ainsi qu'en témoignait la mouluration gothique de la base du noyau de l'escalier. Son étage supérieur, évidemment ajouté après coup, était beaucoup plus moderne. L'escalier se terminait peut-être, à l'origine, par une voûte

(1) *Nomenclature des voies publiques et privées*, édition de 1898.

richement sculptée, qui aurait été depuis supprimée et remplacée par un plancher plafonné.

Enfin, sur le flanc ouest de cette tourelle, se détachait en avant-corps, jusque vers la petite rue rue Prévôt (*alias* rue Percée), un autre corps de bâtiment, dont la façade, décorée de légers pilastres à chapiteaux ioniques, de frises à enroulements nommés *postes*, et d'une suite de petites arcatures à plein cintre, rappelait l'époque de Henri II.

Au midi de la cour, avait encore existé de notre temps, un autre vieux bâtiment, de même style, et non moins digne d'attention: il a été démoli, en mai 1891, pour faire place à une maison de rapport immense, mais très vulgaire. Il ne subsiste plus de cette ancienne bâtisse que quelques linteaux de pierre et quelques chapiteaux sculptés, conservés depuis parmi les collections lapidaires du musée Carnavalet. En même temps, a disparu une tonnelle de clématite, égarée dans cette cour plusieurs fois séculaire pour abriter le seuil d'un petit cabaret, auquel faisait face un vieux puits tari, à margelle ruinée et à gargouille égueulée; des dépôts de ferraille remplacèrent, dès lors, puits, tonnelle et cabaret.

Ici, pour peu que la curiosité vous retînt en arrêt, quelques naïfs de l'endroit croyaient devoir vous signaler l'existence de caves solidement voûtées, dont l'une, affirmaient-ils sans sourciller, communiquait avec la Bastille. Il n'en fallait rien croire. Ces ridicules légendes de souterrains prolongés se retrouvent dans presque tous les anciens châteaux et les vieilles demeures. Partout aussi ces galeries mystérieuses sont obstruées, impénétrables, lorsqu'on veut les vérifier. Il en est de même ici; la cave qui passait pour joindre les cachots de la Bastille est interceptée. De même, l'on vous disait encore que les gros anneaux et les crochets de fer, dont ces sous-sols étaient munis, avaient servi jadis à enchaîner de malheureux prisonniers, alors qu'on sait fort bien qu'il existe, dans les caves de nos maisons modernes, de semblables accessoires, destinés aux manœuvres de force qu'y nécessitent l'entrée et la sortie des marchandises et des denrées. Cependant ce qu'il importait ici de rappeler, c'étaient les deux étages de caves situées sous la tourelle et ses attenances. L'étage inférieur était particulièrement remarquable avec ses voûtes d'arête, en maçonnerie grossière de petits

moellons et mortier, supportées par des colonnes cylindriques basses, à chapiteaux cubiques, et qui paraissaient dater du XIVe siècle. Quoi qu'il en fût, la physionomie déjà si originale de ces lieux, où ne retentissait plus, depuis longtemps, que le bruit des métiers, ne pouvait que grandir en charme devant l'évocation des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

*

* *

Sur l'emplacement de l'immeuble à présent disparu, que nous considérons, s'élevait déjà, au XIIIe siècle, un logis assez important, nommé la *Maison des Marmousets*. La plus ancienne mention qu'on en connaisse est contenue dans un document de cette époque, transcrit dans le cartulaire du prieuré de Saint-Eloi de Paris (2), pour indiquer entre autres choses « comment la terre de S. Pol doibt estre esbournée » (3). Parmi les différents points qui limitent la censive dudit prieuré, cette « ordenance » désigne, à main gauche en venant de la *rue Percée* (aujourd'hui du Prévôt), vers le milieu de la *rue de la Poterne-Saint-Paul*, devenue la rue Charlemagne (4), « une meson où il y a deux marmouzets de pierre (5) ».

(2) La fondation de ce monastère remonte à Dagobert ; il avait été établi par saint Éloi, dans la Cité, vis-à-vis du Palais, pour des religieuses, qu'au XIIe siècle remplacèrent des moines de Saint-Maur-des-Fossés. En 1629, des Barnabites y furent à leur tour installés, et leur ordre en garda possession jusqu'en 1790. — Ce prieuré possédait anciennement dans les environs de l'église Saint-Paul, vers l'orient de la ville, un grand territoire appelé la *culture Saint-Éloi*. L'église paroissiale de Saint-Paul devait, du reste, son origine à la chapelle cémetériale que saint Éloi avait fait bâtir dans cette culture, afin d'accompagner le champ de sépulture qu'il y avait établi pour les religieuses de son monastère. — Entre cette chapelle et la rue Saint-Antoine, se trouvait la *grange de saint Éloi*, où l'on allait porter la dîme, et qui servit, par la suite, de prison publique. — Dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la culture Saint-Éloi fut presque toute vendue à des particuliers, puis au roi pour son hôtel Saint-Paul. Au XVIe siècle, le prieuré n'en était plus possesseur que d'une partie. — Voir Sauval, *loc. cit*, t. Ier, p. 69 ; Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, pp. 30 à 33.

(3) Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition de Cocheris, t. III, p. 413.

(4) La rue Charlemagne compte parmi les plus anciennes du Paris d'autrefois ; comprise en partie dans l'enceinte de Philippe-Auguste, elle aboutissait à la rue Saint-Paul après avoir franchi une poterne ou fausse porte pratiquée dans cette muraille : d'où le nom donné primitivement à cette partie extra-muros, de *rue de la Poterne* ou de la *Fausse-Poterne-Saint-Paul*, ou bien *rue de l'Archet-Saint-*

Dans le temps où Charles V, encore dauphin, commençait à faire sa résidence de l'hôtel Saint-Paul, la maison des Marmousets se trouvait aux mains de Jacques de Pacy, seigneur de Villemiraut, conseiller du roi au Parlement; il y était probablement venu s'établir pour être à proximité de ce prince. D'extraction bourgeoise, Jacques de Pacy dut rendre d'éminents services à la royauté, car Philippe VI, par lettres datées de Maubuisson-lez-Pontoise, au mois de septembre 1339, l'avait anobli, ainsi que sa postérité de l'un et de l'autre sexe, tant en ligne directe qu'en ligne collatérale; il était déjà conseiller au Parlement de Paris depuis le 12 décembre 1338 (6). Un contrat du 21 mai 1349 nous le

Paul, parce que cette porte était voûtée en archet, c'est-à-dire en arcade. Quant à la partie intra-muros de cette rue, on lui trouve deux appellations différentes au XIIIe siècle. Ainsi, dans son poème du *Dict des rues de Paris*, Guillot l'indique de la façon suivante :

M'en allai en rue Percié,
Une femme vi destrecié (*embarrassée*)
Pour soi pigner (*peigner*), qui me donna
De bon vin. Ma voie adonna
En la rue des *Poulies-Saint-Pou*,
Et audesus d'iluec un pou
Trouvai la rue a Fauconniers.

Le poète, venant de la rue Saint-Antoine par la rue Percée, entre dans la *rue des Poulies-Saint-Paul*, et trouve immédiatement la rue des Fauconniers. On ne peut désigner d'une façon plus claire et plus précise cette partie de la rue Charlemagne, dans laquelle débouchent, à peu de distance l'une de l'autre, la rue des Fauconniers et la rue Percée. (Voir H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, pp. 285 et 286.) Ici le mot *poulies* rappelle les anciens appareils à ramager les draps et autres étoffes, et signifie que l'industrie de la draperie, jadis très parisienne, existait dans ces parages. (Voir le *Glossaire* de Ducange au mot *poliœ*.) D'autre part, on voit, à la même époque, cette rue s'appeler aussi *rue de Jouy*, à cause de l'hôtel que les religieux et l'abbé de Jouy y possédaient : ce nom est resté attaché à la rue qui fait suite à la rue Charlemagne, depuis la rue de Fourcy jusqu'à la rue François-Miron. Enfin, la rue qui nous occupe a porté, depuis le XVIIe siècle le nom de *rue des Prêtres-Saint-Paul*, parce que le presbytère de cette église y était situé à son entrée à gauche en venant de la rue Saint-Paul; elle a gardé cette appellation jusqu'en 1844, pour prendre celle de *rue Charlemagne*, à cause du voisinage du lycée de ce nom.

(5) *Marmousets*, figurines grotesques, non symboliques, mais souvent satiriques; genre d'ornement très fréquent dans l'art du moyen âge, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe inclusivement. On les trouve sur les chapiteaux et les frises de l'époque romane et de la dernière période gothique, ainsi que sur les consoles et les culots de ces époques et des siècles intermédiaires.

(6) *Archives nationales*, JJ. 72, fol. 307 r°, n° 505; — Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, pp. 52 et 282 (notes).

montre faisant, avec son frère Jean de Pacy, seigneur de Bry-sur-Marne, l'acquisition d'une place joignant l'église Saint-Gervais, pour y fonder une chapelle à destination de leurs sépultures et de celles de leur lignée (7). L'un et l'autre étaient morts avant 1364 ou 1365, car, à ces deux dates, ils sont mentionnés dans les comptes de l'Hôtel-Dieu pour différents legs testamentaires (8). Ils avaient pour frère, ou très proche parent, le chanoine Pierre de Pacy, seigneur d'Ablon et doyen du Chapitre de Notre-Dame, qui vivait en 1389 (9).

Après Jacques de Pacy, la maison des Marmousets devint la propriété du prévôt de Paris, Hugues Aubriot, dans des circonstances qu'il convient de rappeler. Désirant tenir son prévôt à proximité de sa résidence de Saint-Paul, le roi Charles V lui avait commandé d'acheter cette maison pour en faire son logis. A cet effet, il lui bailla, le 10 septembre 1367, la somme de 1 500 francs en or pour l'aider à payer cette acquisition. Des lettres patentes du 8 juillet 1369 en rapportent le fait en termes très précis :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez « et féaulx gens de nos comptes à Paris, salut et dilection. « Nous avons mémoire que, dès le dixiesme jour de septembre « l'an mil trois cens soixante-sept, nous donasmes à nostre « amé Hugues Aubriot, garde de nostre prévosté de Paris, « la somme de quinze cens francs d'or, à iceulx prendre et « avoir une fois tant sur les aydes ordonnées pour la déli- « vrance de nostre très chier seigneur et père que Dieu « absoille, pour aider à paier une mézon séant en la rue « de Jouy, près de la rue de la Poterne-Saint-Paul, qui jadis « fu feu Jacques de Pacy, laquelle ledit Hugues acheta de « nostre commandement pour sa résidence en la dite ville « de Paris... (10). »

Dans les registres du Parlement où cette acquisition se

(7) Jacques du Breul, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, édition de 1612, p. 810.

(8) Brièle, *Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. III, pp. 3 et 4.

(9) L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition Féchoz et Letouzey, 1883, t. IV, pp. 422 et 424.

(10) *Archives nationales*, Section domaniale, Mém. D, fol. 95 *bis* v°.

trouve mentionnée, il est dit, pour spécifier l'emplacement de cette maison, qu'elle est « située près de l'église Saint-« Pol et dans la censive de l'abbé de Tiron (11) ». Parmi les localités soumises à cette censive, la plus rapprochée de l'église Saint-Paul était précisément placée entre la rue Percée, la rue de Jouy (aujourd'hui la rue Charlemagne), diverses propriétés ayant leur façade sur la rue Saint-Antoine, et les anciens murs de l'enceinte de Philippe-Auguste (12). Des bâtiments de cet hôtel dépendait un vaste jardin, de telle sorte que la totalité de l'immeuble s'étendait également sur la rue de Jouy, ainsi qu'il sera démontré ci-après, de la rue Percée aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, et aboutissait aussi par derrière à divers logis en façade sur la rue Saint-Antoine.

Mais Charles V ne borna point ses libéralités envers son prévôt aux frais seuls de cette acquisition; en effet, le 10 mars suivant, il ajoutait une somme de 1 000 francs d'or à celle qu'il lui avait déjà donnée. Il voulait, suivant les expressions des lettres patentes précitées, récompenser les bons services que lui rendait chaque jour Hugues Aubriot dans ses fonctions de prévôt de Paris, et aussi en considération de ce que, sans avoir égard aux frais et à la dépense, il avait abandonné sa charge de bailli de Dijon pour venir du duché de Bourgogne s'établir à Paris avec toute sa famille (13). Enfin, le 14 mai 1369, Charles V lui donnait encore 500 francs d'or, parce que les gages de la prévôté ne pouvaient suffire aux dépenses que Hugues Aubriot fai-

(11) Jérôme Pichon, *Le mesnagier de Paris*, Paris, Société des bibliophiles français, 1846, 2 vol. in-18, t. II, pp. 253 et 254. — Tiron, Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, chef-lieu de canton; l'abbaye de ce lieu était du diocèse de Chartres. La rue de Paris où les abbés de ce monastère avaient leur hôtel, s'appelait, pour cette raison, la *rue Tiron;* elle subsiste encore en partie, avec son ancienne dénomination entre les rues de Rivoli et François-Miron.

(12) *Archives nationales*, N[4] — Seine n° 64, *Atlas des plans de la censive de l'Archevêché*, fol. 43.

(13) Hugues Aubriot était le fils d'un riche changeur de Dijon, Jean Aubriot, et neveu de Guillaume Aubriot, évêque de Chalon-sur-Saône et chancelier de Bourgogne. Hugues Aubriot était bailli de Dijon depuis huit ans, lorsque Charles V, qui avait entendu parler de ses mérites par son frère, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, le fit venir auprès de lui, en 1367, pour s'en remettre à lui de la bonne administration de la ville de Paris, si troublée depuis ses démêlés avec Étienne Marcel. Comme détails biographiques sur Hugues Aubriot, voir : Leroux de Lincy, *Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V* (*1367-1381*), Bibliothèque de

sait soit en chevaux, soit autrement (14). D'ailleurs ce magistrat aimait le faste et profitait des gratifications que lui donnait le roi, en se montrant libéral et magnifique dans leur emploi. Si l'on en croit une complainte faite contre lui au temps de sa disgrâce, il ne montait que de bons chevaux et aimait à se faire escorter par de nombreux sergents:

Par Paris aler tu souloies
Sur mule et frisons d'Alemaigne;
Gras coursiers, gros roussins avoies,
Et les sergens à la douzaine (15).

Son hôtel était richement meublé; il avait surtout grand goût pour les oiseaux rares de toutes espèces et la même chanson y fait ainsi allusion, à propos de son emprisonnement dont nous parlerons plus loin:

Courroucié es de tes oiseaux
Qu'oïr ne pues chanter en caige,
Mais bien pues faire les appeaulx
Pour chanter en ton geolaige.

Dans *le Mesnagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique composé par un bourgeois parisien vers 1393, « la cage » de Hugues Aubriot est citée comme rivalisant avec celle d'Hesdin, « la plus grant de ce royaulme », et celle du roi à Saint-Paul (16). Mais où était placée cette volière, si remarquée au XIVe siècle? Etait-ce dans cette maison « de plaisir » avec jardin, qu'outre son hôtel de la rue de Jouy il possédait, suivant Sauval, proche des Célestins (17)?

l'École des chartes, 5e série, t. III (23e année), pp. 173 et suivantes. — J. Simonet, *Notice sur Hugues Aubriot, bailli de Dijon sous Philippe le Hardi, prévôt de Paris sous Charles V*, Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1866.

(14) *Archives nationales*, section domaniale, Mém. D, fol 95 *bis* v°.

(15) Cette complainte a été publiée pour la première fois par Paulin Pâris, t. VI, p. 478, des *Chroniques de Saint-Denis*, in-12, Paris, 1835-1838; on la retrouve insérée dans le *Recueil des chants historiques français* de Leroux de Lincy.

(16) Jérôme Pichon, *loc. cit.*, p. 253.

(17) Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 154. — Nous ignorons, jusqu'à présent, où se trouvait exactement la maison « de plaisir » d'Hugues Aubriot. Nous savons seulement, par le texte de Sauval, qu'elle était située près des Célestins, et que, d'après un compte de Philippe d'Aci, payeur des œuvres pour la Ville de Paris, commencé le 27 septembre 1366 et finissant le

Mais il semble peu probable, attendu l'extrême proximité des deux emplacements, que ce jardin, dont Aubriot jouissait vers 1367 (18), soit resté sa propriété en même temps que sa *maison d'habitation ordinaire*, aussi avec jardin. C'est là qu'était bien plutôt placée la « cage » dont parle l'auteur du *Mesnagier.*

Dans cette brillante et somptueuse demeure, qu'il avait pourvue de tout ce que l'art de cette époque pouvait produire de délicat et de recherché, en tapisseries comme en meubles, Hugues Aubriot réunissait souvent les grands personnages de la cour, leur donnait de splendides festins, les accablait de présents et affirmait, par ce moyen, son crédit auprès du roi. « Ceux qu'il avait ainsi gagnés, dit un chro- « niqueur contemporain, l'avancèrent tellement dans l'inti- « mité de Charles V, qu'on le voyait souvent placé à la droite « du prince, avoir avec lui un entretien particulier, et qu'il « assistait au conseil public ou privé (19).

Cependant, en dépit de cette fastueuse existence, Hugues Aubriot ne laissa point un instant d'accomplir les devoirs de sa charge avec l'autorité la plus ferme et la plus ardente, comme avec le zèle le plus actif. Grâce à son administration, Paris vit l'achèvement de sa nouvelle enceinte, commencée par Etienne Marcel, puis la construction de la Bastille. Mais là ne se bornèrent pas ses travaux. On lui doit, pour l'assainissement de Paris, ses premiers égouts, et, pour la facilité des communications, la réparation et la construction de plusieurs ponts, notamment le Petit-Pont et le pont Saint-Michel. Pour contenir les désordres et les incursions parfois redoutables des écoliers de l'Université, il fit reconstruire en pierre l'ancienne forteresse de bois du Petit-Châtelet,

21 janvier 1368, des travaux, non spécifiés, ont été exécutés au jardin de cette maison. Était-elle comprise dans le pourpris de l'hôtel royal de Saint-Paul, ou bien était-elle placée au delà des Célestins, vers le Champ au Plâtre, occupé depuis par l'Arsenal? Ceci est encore une question à résoudre. Il est cependant très probable que cette maison dut faire partie de l'hôtel royal de Saint-Paul, car Charles V aimait à tenir auprès de lui les plus hauts officiers de son hôtel. Il y logea, entre autres, son chambellan Pierre d'Aumont, comme, plus tard, Charles VI y logera son grand maître Jean de Montaigu (F. Bournon, *L'hôtel royal de Saint-Pol,* Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. VI, pp. 74-75).

(18) Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 126.

(19) *Chronique du moine de Saint-Denis*, t. Ier, p. 101.

et y fit aménager à leur intention deux prisons qu'on appela, par dérision, la *rue du Fouarre* et la *rue du Clos-Bruneau* (les deux principaux endroits habités par les jeunes perturbateurs). Pour l'arrivage des marchandises, il fit creuser le port au Foin, le port de Bièvre et celui du Petit-Pont. Il réorganisa la police des halles et des marchés; il assura par de nouveaux règlements la sécurité des rues et des lieux publics, et soumit à une surveillance particulière les tavernes et les endroits voués à la prostitution.

Malheureusement, par sa sévérité à l'égard des écoliers et sa méconnaissance obstinée de leurs privilèges, Aubriot s'était attiré les colères de l'Université; d'une impiété notoire, défenseur des juifs, alors si persécutés, de plus, rempli d'irrévérence pour les gens d'église, il n'avait pas tardé, non plus, à animer ceux-ci contre lui. Si bien qu'après la mort de son protecteur Charles V, il se trouva en butte à toutes ces haines et sans appui auprès du jeune roi Charles VI, faible et mal conseillé. Bientôt, accusé de toutes les hérésies et de tous les crimes, il dut comparaître devant le tribunal de l'évêque de Paris. Condamné à être brûlé vif, il dut à l'intervention des princes d'avoir sa peine commuée en une détention perpétuelle, par sentence de l'évêque de Paris du 7 mai 1381. Pour subir sa peine, il fut enfermé, non pas à la Bastille, comme plusieurs auteurs l'ont écrit, mais à la prison de l'évêché, auprès de Notre-Dame (20). C'est là que, après dix mois de captivité, l'émeute des *Maillotins* vint le rendre à la liberté, le 1er mars 1382. Mais les émeutiers n'étaient venus le délivrer que pour en faire leur capitaine. Lors, ils l'emmenèrent malgré lui « sur une mule, le firent « chevaucher parmy Paris jusques au soir, qu'ils le menè- « rent en sa maison à la posterne Saint-Pol, dont en saisine le « remistrent (21) ». Mais, las des tourmentes de la vie politique

(20) Voir la *Chronique de Charles VI*, par Jean Jouvenel des Ursins. Henr Omont, *Sentence de l'évêque de Paris condamnant Hugues Aubriot à une prison perpétuelle (1381)*, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. V (1882), pp. 156-157. — La prison de l'évêché est la grande tour carrée, crénelée, qu'on voit dans les deux vues de l'église de Notre-Dame et de l'évêché, gravées par Israël Sylvestre, au XVIIe siècle.

(21) Voir *Fragments de la Geste des nobles françois* ou *Chronique de G. Cousinot le Chancelier*, édition de Vallet de Viriville. Paris, A. Delahays, 1852, in-12, p. 106.

et peu confiant dans la faveur populaire, Aubriot s'enfuit prestement de son hôtel pendant la nuit; il gagna directement la Seine par la rue des Fauconniers et se fit passer l'eau par deux enfants au risque d'être noyé. Il est remarquable de voir secondé dans sa délivrance par deux enfants l'homme qui, deux ans auparavant, avait ordonné de rendre aux juifs les enfants que leur avait enlevés le peuple de Paris pour les faire baptiser. Devenu libre, Aubriot se tint à l'écart et ne chercha sans doute qu'à se faire oublier. Il passa d'abord quelques jours à Mussy-la-Fosse, en Auxois, puis à Mâcon, où, brisé de fatigue, le retint une maladie. De là il se serait rendu à Avignon afin de solliciter son absolution du pape Clément VII, ce pontife que l'Université refusait de reconnaître, et qui dut se montrer favorablement prévenu en faveur de Hugues Aubriot. Le château de Sommières lui aurait ensuite été assigné pour résidence; il y mourut vers 1387 (22).

Entre temps, la maison des Marmousets de la rue de Jouy était devenue l'objet d'un procès entre Hugues Aubriot et l'abbé de Tiron. Ce procès dura trois années, il y fut mis fin par un accord passé entre les deux parties et homologué par le Parlement, le 25 mai 1384. Suivant la teneur de cet accord, les religieux, en qualité de seigneurs hauts-justiciers de l'endroit, prétendaient être devenus propriétaires de cet hôtel par suite de la confiscation, résultant de la condamnation de son propriétaire comme hérétique. Mais, reconnaissant que, leur revendication fût-elle admise, ils ne pourraient jouir de leur droit, parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour payer l'amortissement, ils se désistèrent de leur prétention en faveur d'un chambellan du roi Charles VI, Guy de la Trémoille, seigneur de Sully (23), et lui transférèrent la propriété et la saisine de l'hôtel. En échange, celui-ci leur donna 1 000 francs en or ainsi qu'une maison sise en face l'église Saint-André-des-Arts et acquise dans ce but d'Audouin Chauveron, prévôt de Paris (24), au prix de

(22) J. Simonet, *loc. cit.*

(23) Sully-sur-Loire (Loiret).

(24) Audoin Chauveron, prévôt de Paris de 1381 à 1388, fut le successeur immédiat de Hugues Aubriot.

1 200 francs d'or. Guy de la Trémoille, cessionnaire des droits que le duc de Bourgogne revendiquait sur les biens d'Hugues Aubriot, comme seigneur justicier et en vertu d'une donation royale, renonça à ces droits au profit de l'ex-prévôt. Ainsi, l'abbaye gagna à cette transaction 1 000 francs et la maison d'Audouin Chauveron; Hugues Aubriot, en sacrifiant son logis de la rue de Jouy, s'assura la propriété incontestée de ses autres biens; enfin, Guy de la Trémoille, en renonçant à se prévaloir de la cession très étendue du duc de Bourgogne, acquit moyennant une somme de 1 000 francs et une maison de 1 200 francs, la propriété de l'hôtel d'Aubriot, évalué, comme on va le voir, à 8 000 francs d'or (25).

Mais Guy de la Trémoille ne garda que très peu de temps cet hôtel; quelques jours après la transaction du 25 mai 1384, le roi Charles VI le lui acheta 8 000 francs d'or pour le donner aussitôt à son chancelier Pierre de Giac (26), « grand accapareur de biens », qui obtint encore de la libéralité du roi d'y adjoindre, moyennant 12 deniers de cens annuel, les anciens murs de la ville, y compris deux tours, depuis la rue Saint-Antoine jusque derrière son jardin, vers la poterne Saint-Paul (27). Par lettres patentes d'octobre 1385, il fut en outre accordé par Charles VI au chancelier Pierre de Giac le droit de prendre, pour les besoins de ce logis, de l'eau des fontaines de l'hôtel de Saint-Paul, « gros comme le bout d'un fuseau (28) ».

(25) Gustave Fagniez, *Documents inédits sur les hôtels de H. Aubriot et d'A. Chauveron, prévôts de Paris*, Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (1879), 5e année, pp. 84 et suivantes, auxquelles nous avons largement emprunté.

(26) Idem, *ibid.* — *Archives nationales*, JJ 124, pièce 318. — Il ne faut pas confondre ce Pierre de Giac avec son petit-fils, appelé aussi Pierre de Giac, lequel fut d'abord un zélé partisan du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur. Après la mort de celui-ci, il passa au service du dauphin (depuis Charles VII) et en devint le ministre des finances. Mais, ayant détourné l'argent nécessaire à l'armée du connétable de Richemont, dont il paralysa ainsi les entreprises contre les Anglais, il fut saisi dans sa maison d'Issoudun par ordre de Richemont qui le livra à des juges désignés par lui, qui le firent jeter à l'eau dans un sac, à Dun-le-Roy en 1427.

(27) Jérôme Pichon, *loc. cit.*, p. 258. — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 20. Mais Jaillot et J. Pichon ont omis de mentionner, entre Aubriot et Pierre de Giac, cet éphémère propriétaire Guy de la Trémoille, désigné dans les titres produits par M. Fagniez, *loc. cit.*

(28) Fagniez, *loc cit.* — *Archives nationales*, JJ 128, pièce 21. — Édouard Fournier, *Enigmes des rues de Paris*, p. 11. — *Archives nationales*, KK n° 354.

*
* *

Des mains de Pierre de Giac, le logis des Marmousets passa dans celles de Louis d'Orléans, frère du roi, suivant un contrat passé au Châtelet le 16 décembre 1397, moyennant 8 000 écus d'or à la couronne et deux maisons s'entretenant, sises rue Saint-Antoine, du côté de la Culture Sainte-Catherine. Dans ce contrat, l'immeuble vendu est ainsi décrit: « Un hostel, court, jardin, louages, édifices, drois, etc., « séant à Paris en la rue de Jouy, et dont la maistre-entrée « d'icelui hostel est sur ladicte rue de Jouy, et aiant issue « en la rue Saint-Antoine (29), tenant d'une part tout au « long à la rue Percée et d'autre part aux anciens murs de « la Ville; aboutissant par derrière aux maisons et héritages « de Guillaume d'Orgemont, des hoirs feu Pierre de Mon- « tigny, jadis notaire du Roy nostre Sire oudit Chastellet « de Paris, et à l'ostel de la Nef qui est en la dicte rue « Saint-Anthoine, et qui en icelle rue fait le coing de la dicte « rue Percée, ès censives des religieux de Thiron et de « St Eloy (30). »

Dès lors, l'ancien logis d'Aubriot prit le nom *d'hôtel du Porc-Epic.* On sait que l'image de cet animal formait le corps de la devise de la maison d'Orléans, dont les mots *cominus et eminus* exprimaient l'âme (31). On voyait cette devise, répétée partout dans l'hôtel, accompagnant les armoiries du duc, notamment sur les verrières des chambres et des galeries, ainsi qu'en témoigne l'extrait d'un compte de 1399, que voici:

« Claux de Loup, verrier, a fait et livré pour l'ostel de « Monseigneur d'Orléans, séant en la rue de la Poterne-lès-

(29) Peut-être faut-il voir, dans cette issue, une servitude, origine du passage Charlemagne.

(30) L. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. Ier, pp. 138, 139. — *Archives nationales*, KK 896, f° 311 v°, et Q[1] 1234.

(31) Le duc Louis d'Orléans institua, en 1394, sous le nom *d'ordre du Porc-Épic*, un ordre de chevalerie où, en outre d'un collier, le récipiendaire recevait une bague ornée d'une pierre d'agate sur laquelle était gravé un porc-épic. Cette institution aurait été créée par ce prince à l'occasion de la naissance de son fils Charles. Louis XII abolit cet ordre en montant sur le trône, mais il en retint pour lui-même la devise : *Cominus et eminus.*

« Saint-Pol, à Paris, les ouvrages de son mestier qui suivent:
« Deux petits panneaux de verre neuf à bordure, où il y « a en l'un un loup et en l'autre un porc-épic, séant en un « petit retrait, près les galeries neuves, contenant ensemble « 3 pieds: pour chaque pied, 4 sols parisis...

« Trois panneaux de verre neuf où il y a la devise de « Monseigneur, contenant 8 pieds (à 4 s. le p.)...

« Es galeries neuves, 18 croisées et 2 châssis, faisant en- « semble 74 panneaux de verre neuf, où sont les armes du « seigneur duc et sa devise, contenant ensemble 230 p. (à 4 s. « le p.)...

« En la chambre de Monseigneur le duc, six panneaux de « verre neuf, èsquels sont les armes du Roy et celles dudit « Seigneur duc avec sa devise (au mesme prix (32). »

On n'ignore pas qu'en ce temps-là l'emploi des châssis vitrés ne faisait que commencer et n'entrait seulement en architecture qu'à titre d'ornement de luxe (33).

Il y avait sept ans que le duc d'Orléans était propriétaire de l'hôtel du Porc-Epic lorsqu'il l'abandonna au duc Jean de Berry, son oncle, en échange de l'hôtel des Tournelles, que celui-ci lui donna. Voici à peu près dans quels termes fut spécifié le contrat de cet échange, qui est daté du 17 juin 1404. Le duc de Berry cède au duc d'Orléans son hôtel des Tournelles, « assis près du chastel ou de la bastide de « Sainct-Anthoine, lequel hostel fu paravant à feu messire « Pierre d'Orgemont, jadis chancellier de France, et depuis « à messire Pierre d'Orgemont, son fils, à présent evesque « de Paris... ». En contre-échange le duc d'Orléans abandonne au duc de Berri « son hostel qui fut pieça de feu « messire Hugue Aubriot, jadis prevost de Paris, assis audit « lieu de Paris, en la rue de Joy, près l'église parrochiale « de Sainct-Pol..., joignant ledit hostel à la ruelle nommée « la rue Percée, par laquelle l'on va de ladite rue de Joy « à la grant-rue Sainct-Anthoine, et d'aultre part aux murs « de l'ancienne closture d'icelle ville de Paris, aboutissant « par devant à ladite rue de Joy, et par derrière aux hostels

(32) Champollion-Figeac, *les Ducs d'Orléans*, Paris, 1844, in-8, 3e partie, p. 13.
(33) Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. Ier, p. 660.

« qui furent de feu Pierre de Montigny, jadis notaire du « Chastellet de Paris, et dudit messire Pierre d'Orgemont et « depuis à messire Guille d'Orgemont, son fils (34) et à un « hostel nommé la Pomme-de-Pin, appartenant à Jacques « Guérart, et à l'hostel de Jehan Chanteprime qui sont aux « dits murs anciens de ladite ville de Paris (35). »

Les termes de cet échange, comme on le voit, concordent bien, au point de vue de la situation topographique des lieux qui nous occupent, avec le texte précédemment rapporté relativement à la cession faite du même hôtel par Pierre de Giac au duc d'Orléans, et, sous ce rapport, ils offrent même une plus grande précision, tout en confirmant ce qu'a dit également Sauval à ce sujet (36).

Or, en juin 1404, le duc de Berri ne fut pas plutôt en possession de l'ancien hôtel de Hugues Aubriot qu'il le donna au fameux surintendant Jean de Montaigu (37), qui prenait alors la qualité de souverain grand-maître de l'hôtel du roi et de vidame du Laonnais. Ce dernier embellit et augmenta cette demeure; il l'accrut notamment du don que Charles VI lui fit, le 8 août 1406, d'une portion des anciens murs de la ville, où il y avait un colombier, une terrasse et plusieurs tours, et qui s'étendait de la poterne Saint-Paul jusque vers la Seine, près du chantier de charpente du roi, contre la tour Barbeau, le tout sur une longueur totale d'environ 116 toises, à la condition toutefois que le roi se réservait le droit, en cas de guerre, de loger dans lesdites tours des troupes qui pussent « *ire et venire absque impedimento, per dictos muros et turres* », ainsi que le spécifie l'acte d'enregistrement de ce don. L'expression *per muros* signifie probablement: sur la plate-forme du mur (38). Cette

(34) Le chancelier Pierre d'Orgemont eut quatre fils : Pierre d'Orgemont, évêque de Paris; Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly; Guille (ou Guillaume) d'Orgemont, qui fut trésorier des guerrres en 1395 et conseiller du grand Conseil en 1405; puis Nicolas d'Orgemont dit *le Boiteux*, chanoine de Paris. (Voir P. Anselme.)

(35) *Archives nationales*, Q[1] 1234.

(36) Sauval, t. II, p. 73.

(37) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 19-20. — Archives nationales, *Chambre des Comptes, Reg. de Jean de Berry*, fol. 115, 124 et suivants.

(38) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, p. 686. — A. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, pp. 78-79.

portion du mur venait ainsi s'ajouter à celle qui, comprise entre la rue Saint-Antoine et la poterne Saint-Paul, dépendait déjà de l'hôtel par suite, avons-nous vu, de la donation qu'en avait faite précédemment Charles VI à Pierre de Giac.

C'est dans cet hôtel que, pour célébrer le joyeux avènement de son frère Gérard à l'évêché de Paris, Jean de Montaigu donna, le 22 septembre 1409, « la plus noble et la plus plen« tureuse feste qui eust esté faite à Paris puiz lonc temps, et « out en la dicte feste le roy et tout le noble estat de France. « Et y out plus de 1,800 plas de viande à la dicte feste, « laquelle luy fu trop grevable et voult le conseil du roy « qui rendit compte de tout son temps, et Fortune lui couru « sus. Si fu prins et emprisonné, et examiné que, le 17e jour « d'octobre l'an 1409, out le col tranché et mené le corps au « gibet. Ainsi fut poié de ses gages (39) ».

L'administration de Montaigu ne fut certainement point exempte d'irrégularité et de reproches. Mais il suffit d'avoir lu ce qui précède pour sentir l'inanité du prétexte invoqué. Montaigu fut une victime de la haine et de la cupidité de Jean-Sans-Peur. Il fut immolé, pour l'honnêteté même de sa conduite ou de ses résistances, par l'assassin du duc d'Orléans. Les richesses du surintendant des finances étaient immenses; elles furent partagées entre ses ennemis. Cependant la rigueur même du supplice excita la compassion du peuple en sa faveur. Il fut réhabilité trois ans après, grâce à la reconnaissance des Célestins de Marcoussis, dont il avait été le bienfaiteur, et ses biens furent restitués à ses héritiers, mais au fur et à mesure du décès de leurs détenteurs (40).

*
* *

En attendant, le lendemain même de la mort de Montaigu, son hôtel de la rue de Jouy fut donné, au nom du roi, par le duc de Bourgogne usant du pouvoir royal, à Guillaume de Bavière, duc de Bavière et comte de Hainaut, qui

(39) P. Cochon, *Chronique normande*, édition de Vallet de Viriville, publiée à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, p. 403.

(40) Lucien Merlet, *Biographie de Jean de Montaigu*, publiée dans la Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, t. III (1852), pp. 248-284.

était venu à Paris, à la tête d'une armée, pour prêter main-forte à Jean-Sans-Peur, dont il avait épousé la sœur Marguerite. Avec tous les meubles de son prédécesseur, il eut non seulement l'hôtel, mais aussi les vieux murs de la ville, qui en faisaient partie, et régnaient depuis la rue Saint-Antoine, vis-à-vis le prieuré de Sainte-Catherine, jusqu'au chantier du roi, établi sur le bord de la rivière; et le tout pour en jouir sa vie durant (41). Guillaume de Bavière ne figure cependant sur les comptes de la prévôté de Paris, en 1417, que pour la partie de ces murs comprise « entre la « rue Saint-Antoine et la tour qui est au bout de l'hôtel et « du jardin, sur la porte de la rue par où l'on va de l'hôtel « dudit Mgr à l'église Saint-Paul (42) ». Il mourut le 31 mai 1417.

Les titres du Trésor des Chartes portent que le logis de Guillaume de Bavière ayant été, après sa mort, réuni aux biens de la couronne, Charles VI le rétrocéda, l'année suivante, à Jean de Bourgogne, duc de Brabant, et à son épouse et cousine germaine Jacqueline de Bavière, duchesse de Hollande et comtesse de Hainaut (43). A ce sujet, les mêmes titres rapportent que, le 2 octobre 1418, Louis duc de Bavière, frère de la reine Isabeau épouse de Charles VI, prétendant avoir des droits à la succession de son cousin Guillaume de Bavière, se pourvut en appel contre cette rétrocession (44), mais sans obtenir gain de cause, car Jean de Bourgogne était le gendre dudit Guillaume et son héritier par sa femme Jacqueline. Il ne faut pas confondre Jean de Bourgogne avec son homonyme le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, qui était son oncle.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas que l'hôtel de Jean de Montaigu ait été rendu à ses héritiers; car il appartenait, en 1438, à un autre duc de Hollande, comme on peut le voir d'après un compte du domaine de la ville de Paris, produit par Sauval pour cette année-là, et où ce duc de Hollande est

(41) Sauval, *loc. cit.*, t. II, pp. 81 et 133.

(42) Idem, *id.*, t. III, pp. 281 et 282.

(43) Idem, *id.*, t. II, p. 81; — *Archives nationales*, J reg. 170, p. 207. — Jacqueline de Bavière et son mari Jean de Bourgogne avaient tous deux, pour grand-père, le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, savoir : Jacqueline, par sa mère Marguerite de Bourgogne, et Jean, par son père Antoine de Bourgogne, frère cadet de ladite Marguerite. (Voir le P. Anselme et Moréri.)

(44) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 20.

taxé de 12 deniers parisis pour la même partie des susdits murs, comprise entre la rue Saint-Antoine et la poterne Saint-Paul (45). Or, c'était le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon qui était alors seul duc de Hollande, par la cession que Jacqueline de Bavière, depuis sept ans veuve de Jean de Bourgogne, lui avait faite de tous ses biens et Etats. Pour la bonne intelligence des choses, il est intéressant, pensons-nous, de rappeler les circonstances déterminantes de cette cession.

En ce temps-là, Jacqueline, fameuse par l'inflammabilité de son cœur, en était à son quatrième époux. Née en 1401, elle avait été une première fois mariée, à l'âge de cinq ans, à Jean de France, dauphin de Viennois, fils de Charles VI. Ce prince étant mort empoisonné en 1417, elle épousa, vers la fin de la même année, son filleul et cousin germain Jean de Bourgogne, par dispense du concile de Constance. Mais ils étaient peu faits l'un pour l'autre: lui était d'une faiblesse et d'une apathie incroyables, elle, au contraire, d'une nature vive et ardente peu commune. Circonvenu par son entourage, Jean de Bourgogne ne sut que trahir les intérêts de sa femme, qu'il laissa seule en butte aux compétitions de ses proches; si bien qu'elle se décida à le quitter pour jamais et à s'en aller en Angleterre, où ses charmes et surtout sa dot captivèrent un frère du roi Henri V, le duc de Glocester, qu'elle épousa après avoir fait annuler son précédent mariage par l'antipape Benoît XIII, l'adversaire du concile de Constance.

C'est alors qu'un autre sien cousin germain, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le membre le plus puissant de la famille, mais aussi le plus avide, qui convoitait également son héritage, lui déclara ouvertement la guerre. Retenue prisonnière à Gand, elle parvint à séduire deux de ses gardes, qui la firent évader déguisée en homme. Sur ces entrefaites, Jean de Bourgogne étant venu à mourir, en 1426, elle put librement rejoindre le duc de Glocester; mais, redoutant de se mesurer avec un rival tel que le duc de Bourgogne, et voyant qu'il n'y avait plus grand'chose à espérer du côté de Jacqueline, Glocester finit par l'abandonner complètement

(45) Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 655.

à son tour. Elle ne tarda pas à s'en consoler en donnant sa main, cette fois, à un simple gentilhomme, François de Borselle, gouverneur de Zéelande, de qui elle avait déjà reçu les plus grandes marques de dévouement. Philippe-le-Bon, ayant appris ce nouveau mariage, fit arrêter et emprisonner Borselle; il menaçait de le faire mettre à mort, lorsque Jacqueline, pour le sauver et obtenir sa liberté, fit au duc de Bourgogne, l'abandon immédiat de tous ses Etats et de ses biens, ne se réservant pour vivre que quelques seigneuries qu'elle devait tenir de lui en vassalité. C'est donc ainsi que Philippe-le-Bon grossit ses domaines de l'héritage de son aventureuse cousine, et que, par suite, il entra en possession de l'ancien hôtel de Montaigu. Jacqueline mourut trois ans après, en 1435, n'ayant eu aucun enfant de ses quatre maris (46).

Philippe-le-Bon ne dut garder la maison de la rue de Jouy que peu d'années après la cession dont nous venons de parler, car il y fut bientôt remplacé par son beau-frère le connétable de Richemont, qui, suivant Sauval, y demeura longtemps; sa femme, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur et veuve du dauphin Louis de France, duc de Guyenne, décédé en 1415, y mourut le 2 février 1442, après vingt années de son second mariage. Elle fut enterrée, trois jours après, en l'église des Carmes de la place Maubert, et son cœur fut porté à Notre-Dame-de-Liesse. « Pendant « sa maladie qui fut longue, dit Sauval, elle fit une pénitence « publique, se repentant si amèrement de sa vanité aussi « bien que des outrages et des excès qu'elle avait faits, que « tout le monde en fut touché et versa des larmes (47). » « Le très grand deuil » ressenti par le connétable ne l'empêcha point d'épouser, la même année, Jeanne, fille de Charles II, sire d'Albret, laquelle mourut à la fin de septembre 1444; moins d'un an après il convolait en troisièmes noces avec Catherine, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul (48).

(46) Moréri, *Grand dictionnaire historique*. — Hoefer, *Nouvelle Biographie générale* (Didot). — Michaud, *Biographie universelle*. — Van Hasselt, *Belgique et Hollande* (collection de l'*Univers pittoresque*), pp. 239-241.

(47) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 146. — Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, pp. 327-328, note 3, et p. 364-365.

(48) Moréri, *loc. cit.*

Le comte de Richemont est une des plus nobles figures de son temps. Deuxième fils de Jean V, duc de Bretagne, il naquit en 1393. Entraîné d'abord dans le parti anglais, il se détacha assez vite du duc de Bedfort, qu'il détestait, et embrassa aussitôt la cause de Charles VII, qui le fit connétable en 1425. Il rendit d'éminents services au jeune roi et contribua à relever la fortune de la France. Il fut cependant indépendant jusqu'à la rébellion, mais ses résistances et son insoumission n'eurent jamais d'autre cause que le bien de l'Etat. Ses faits d'armes nombreux associent son nom à ceux de Jeanne d'Arc et de Dunois, en compagnie desquels il mérite d'être placé. Il opéra la reprise de Paris sur les Anglais en 1436 et les chassa de la Normandie et de la Guyenne. Il décida Charles VII à se défaire de ministres néfastes tels que de Giac, de Beaulieu et de La Trémouille; il rétablit la discipline dans l'armée et créa les compagnies d'ordonnances. Elevé au rang de souverain en devenant duc de Bretagne, sous le nom d'Arthur III, après la mort de son neveu Pierre, en 1456, il persévéra dans son attachement pour la France et conserva la charge de connétable. Lorsqu'il vint, en 1457, à Tours, auprès du roi, faire hommage de son duché, son écuyer portait devant lui deux épées, l'une à raison de son duché, l'autre au titre de son office de connétable. A ceux qui lui conseillaient de répudier cet emploi, comme indigne d'un prince régnant, il répondit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse une fonction qui avait honoré sa vie. Il mourut, en 1458, sans laisser d'enfants. Le Bretagne perdit en lui le plus glorieux prince qu'elle ait possédé, et l'histoire lui a conservé le surnom de *Justicier* (49).

*
* *

Le successeur du connétable de Richemont dans l'hôtel qui nous occupe fut Robert d'Estouteville, prévôt de Paris; nous en verrons la preuve plus loin. Depuis Hugues Aubriot, les prévôts avaient eu jusqu'alors leur résidence au Châtelet; mais la vétusté et la caducité de cet édifice en avaient rendu le séjour si incommode que le roi Charles VII

(49) *Nouvelle Biographie générale*, de Hœfer (Didot). — Moréri, *loc. cit.*

avait permis à Robert d'Estouteville d'habiter ailleurs, en vertu de lettres patentes du 4 décembre 1454, où il lui accordait, pour son logement, 100 livres de rente sur le domaine de la ville de Paris (50).

Robert d'Estouteville, prévôt depuis 1447, comme successeur de son beau-père de Loré, devait déjà très certainement demeurer à l'ancien hôtel de la rue de Jouy, lorsqu'un mercredi, 3 mai 1453, le recteur de l'Université se rendit vers lui, accompagné d'une suite de huit cents maîtres et écoliers, afin de lui rendre grâce de ce qu'il avait fait mettre en liberté quelques étudiants, prisonniers au Châtelet pour avoir soi-disant maltraité des bourgeois. Quand cet immense cortège revint par la rue Saint-Antoine, des rixes éclatèrent avec un commissaire et des bourgeois; on en vint aux mains; un bachelier en droit, Raymond de Mauregard, fut tué sur place, deux prêtres blessés mortellement ainsi qu'une quinzaine d'écoliers; le recteur se sauva avec peine, le reste prit la fuite. Ces violences donnèrent lieu à un procès interminable, pendant lequel les classes furent interrompues et les trois paroisses de Saint-Paul, de Saint-Gervais et de Saint-Jean-en-Grève mises en interdit; amende honorable fut faite par huit des coupables, en chemise, avec des torches, à la porte du collège de Saint-Bernard. L'un d'eux, nommé Charpentier, accusé d'avoir porté la main sur le recteur, eut le poing coupé (51). Décidément, cela n'avait pas changé depuis Aubriot: il en coûtait toujours cher d'avoir maille à partir avec les gens de l'Université (52).

En 1461, lors de l'avènement de Louis XI au trône, Robert d'Estouteville fut compris dans la disgrâce dont ce prince ombrageux enveloppa la plupart des plus fidèles serviteurs

(50) De La Mare, *Traité de police*, t. Ier, p. 100.

(51) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 839 et suivantes.

(52) Le souvenir d'une amende honorable de ce genre se voit encore parmi les monuments lapidaires conservés à l'École des beaux-arts (2e cour, côté droit, 5e travée); c'est un bas-relief en pierre du xve siècle. Il représente la réparation faite aux Augustins et à l'Université pour l'attentat commis en 1440 par des sergents envers deux religieux parisiens, dont l'un fut tué et l'autre blessé. Ce bas-relief provient des Grands-Augustins, où on le voyait encore à l'époque de la Révolution, fixé sur le mur de la dernière travée de l'église, à l'angle du quai et de la rue des Grands-Augustins, lorsque Alexandre Lenoir le fit enlever pour le musée des monuments français. (Voir F. de Guilhermy, *Les inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle,* t. Ier, pp. 397-399.)

de son père Charles VII. Accusé d'injustices et d'abus commis au cours de ses fonctions prévôtales, il fut jeté à la Bastille, puis au Louvre. Sous prétexte de perquisitions judiciaires, son hôtel fut envahi et mis à sac, ses coffres furent brisés et pillés, et sa femme, Ambroise de Loré, « qui estoit moulte sage », subit dans cette circonstance, « plusieurs rudesses oudit hostel (53) ».

Le nom d'Ambroise Loré a été célébré en acrostiche dans une ballade du *Grand Testament* de François Villon. Suivant cet aimable poète, son mari, Robert d'Estouteville, l'aurait « conquestée à l'espée » dans un pas d'armes que le roi René tint à Saumur en 1446, et dont Villon fut sans doute témoin. Cette pièce de vers montre l'estime en laquelle il tenait cette dame, et corrobore le jugement porté sur elle à l'occasion de sa mort arrivée le 5 mai 1468, par un contemporain, Jean de Roye, l'auteur de la *Chronique scandaleuse*, en disant qu'elle « fut fort plainte pour ce qu'elle estoit « noble dame, bonne et honneste, et en l'hostel de laquelle « toutes nobles et honnestes personnes estoient honorable- « ment receuez (54) ». Après avoir été remplacé à la prévôté de Paris par Jacques de Villiers, Robert d'Estouteville y fut rétabli en 1465, et y resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1479 (55).

Il nous paraît évident que la demeure où l'intelligence et les grâces de Mme d'Estouteville réunissaient tout ce que Paris contenait de personnages d'importance, est bien l'hôtel dont nous retraçons l'histoire; on en voit la preuve certaine dans les *Comptes de l'Ordinaire de Paris de 1472 et 1475*, où Robert d'Estouteville figure au lieu du connétable de Richemont et de Jean de Montaigu, à cause de 12 deniers de cens qu'il payait pour les vieux murs de la ville, lesquels il tenait, et « qui souloient estre entre la rue St Anthoine et la « tour qui est au long du jardin sur la porte par où l'on va de « l'hostel de mondit seigneur (d'Estouteville) en l'église « St Paul... » (56).

(53) *Journal de Jean de Roy*, connu sous le nom de *Chronique scandaleuse de Louis XI*, publié par la Société de l'Histoire de France, t. Ier, pp. 11 et 12.

(54) Auguste Longnon, *Œuvres complètes de François Villon*. — *Journal de J. de Roye*, *loc. cit.*, t. Ier, p. 201.

(55) Le P. Anselme, *loc. cit.* — La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(56) Sauval, t. III, pp. 403, 657 et 658. — Suivant un compte du Domaine de

Après la mort de Robert d'Estouteville, il nous semble hors de doute que son fils, Jacques d'Estouteville, qui fut aussi prévôt de Paris et mourut en 1509, a été également détenteur du même hôtel; aussi verrons-nous, plus loin, sa fille Charlotte, épouse de Charles de Luxembourg, pouvoir en disposer en faveur des siens. C'est certainement en mémoire du séjour qu'y firent successivement les prévôts Robert et Jacques d'Estouteville, puis, — comme nous le verrons ci-après, — leur neveu Jean d'Estouteville, aussi prévôt de Paris, à partir de 1533, que les plans cavaliers de Paris du XVIe siècle, notamment ceux dits *de Tapisserie* (1540) et *de Bâle* (1550), désignent, sous le titre de *l'hostel* ou de *l'oste du Prévost*, cette demeure dont la porte d'entrée fait presque face à la rue des Fauconniers. Sur un autre plan du même genre et de la même époque, dit *de Saint-Victor*, on lit, à la même place, *L. du Prévost de Paris;* dans ce dernier cas, la lettre *L* serait, suivant A. Bonnardot, l'initiale du mot *logis* (57). Du reste, il n'y a pas lieu de s'étonner que le prévôt chef de la justice du roi, ait occupé un hôtel si voisin des résidences royales de Saint-Paul et des Tournelles.

*
* *

Mais, au même temps, Sauval nous montre l'amiral Louis Malet de Graville « demeurant devant le palais des Tour- « nelles, à l'*hôtel de Graville*, qui se nommoit encore ainsi « en 1551, trente-cinq ans après sa mort ». Puis il ajoute: « Il « a demeuré encore à la rue Percée et celle de Jouy, dans la « maison du *Porc-Epic*, qui avait appartenu tant au con- « nétable de Richemont, qu'aux ducs d'Orléans, de Berry « et de Bavière, et qui, passant à ses héritiers, leur appartenoit « encore, et à Estouteville, prévôt de Paris en 1533 (58). » Jusqu'à présent, nous avions cru voir, dans cette indication de Sauval, une confusion entre ces deux résidences, et nous

Paris, pour l'année 1475, Robert d'Estouteville et sa femme Ambroise de Loré auraient tenu à vie une autre maison, sise dans le pourpris du Palais-Royal (palais de Justice), à Paris en la rue de Galilée (Idem, t. III, p. 425.

(57) A. Bonnardot, *l'Hôtel du passage Charlemagne* (*Revue universelle des Arts*, 7e année, 1858, p. 421).

(58) Sauval, t, II, p. 152.

en avions conjecturé qu'elles n'en devaient faire qu'une seule. Mais il est clair que nous nous trompions réellement, et que l'hôtel, appelé par Sauval l'*hôtel de Graville*, ne peut être confondu avec l'hôtel du Porc-Epic. Ainsi, d'après Sauval, l'amiral de Graville, en dehors de l'hôtel du Porc-Epic, a donc demeuré d'abord « devant le Palais des Tournelles, à l'*hôtel de Graville*, qui se nommoit encore ainsi en 1551, » et qu'à notre tour nous pouvons appeler l'*hôtel de Graville nº 1*, pour le distinguer de son autre demeure.

Or, cette première résidence de l'amiral de Graville correspond précisément aux maisons faisant partie de l'hôtel Saint-Paul qu'en dépit de l'ordonnance de Charles V, de 1364, qui interdisait toute aliénation du domaine royal, il avait acquises, suivant un censier de l'évêché de 1495, « de la « veuve de Louis Toutain, notaire et secrétaire du roi; les- « quelles furent à M. le Dauphin, Jehan du Petit-Mesnil et « Julien Charon, et par avant à Mme la Reine de France, et « souloient durer jusques à la rue du Petit Musse (*sic*) (59). » Comme on le voit, ces acquisitions ont bien leur emplacement marqué par Sauval « devant le Palais des Tournelles. » Sauval ne s'est donc pas trompé; mais il nous laisse sans explication à l'égard du démembrement de l'ancien hôtel du Prévôt, lorsqu'il nous le montre ainsi, appartenant simultanément, d'une part, aux héritiers de l'amiral de Graville, et, d'autre part, à M. d'Estouteville, prévôt de Paris en 1533, qui n'est autre que Jean d'Estouteville.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins évident que la présence de l'amiral de Graville à l'hôtel du Porc-Epic, qui devient, pour nous, l'*hôtel de Graville nº 2*, indique enfin sa prise de possession, tout au moins en grande partie, de l'héritage de Jean de Montaigu, dont le fils Charles avait été tué à Azincourt, en 1415, et dont il continuait seul la descendance par son aïeule maternelle, Jacqueline de Montaigu, fille de l'infortuné grand-maître (60), tandis qu'il tenait, par son

(59) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 13.

(60) Fille aînée de Jean de Montaigu et veuve de Jean de Craon, grand échanson de France, tué en 1415 à Azincourt, Jacqueline de Montaigu épousa en secondes noces Jean V Malet, seigneur de Graville, grand panetier et grand-maître des arbalétriers de France, dont elle eut Jean VI Malet de Graville, chambellan de Louis XI et père de l'amiral.

père Jean Mallet de Graville, chambellan de Louis XI, d'une très vieille famille de Normandie, qui avait déjà fourni plusieurs grands officiers à la couronne. Cette famille était si ancienne que, suivant la tradition, un dicton normand disait: *Il y a eu plus tôt un sire de Graville qu'un roi de France.* Dans le fait, les Malet passaient pour descendre d'un des compagnons d'armes du chef normand Rollon, lorsqu'il vint s'établir en Normandie. Dès le XII[e] siècle, l'histoire signale des Malet de Graville (61).

Louis Malet de Graville, en outre de sa charge d'amiral de France, avait celle de gouverneur de Picardie et de Normandie. Dans divers comptes et ordinaires de la prévôté de Paris, il est encore qualifié de conseiller et chambellan du roi, de capitaine et concierge du bois de Vincennes et du château de Beauté-sur-Marne (62). Il eut aussi la surveillance de la forêt de Bière (Fontainebleau), la plus importante de l'Ile-de-France, avec tous les avantages qu'elle procurait (63). L'amiral de Graville a joué un rôle important dans l'histoire de son temps; sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII, il jouit de la plus haute influence, et passait, au dire de Saint-Gelais pour « le plus fort du Conseil ». Son crédit à la cour égala celui du cardinal Georges d'Amboise, avec qui il fut lié de la plus étroite amitié, et dont le neveu Charles d'Amboise, plus connu sous le nom de maréchal de Chaumont, devint son gendre en épousant une de ses filles, Jeanne Malet (64).

L'amiral de Graville prit part à la fameuse journée de Saint-

(61) Graville, seigneurie de Normandie (Seine-Inférieure), dont le château était jadis situé sur un mamelon, au pied duquel coule la petite rivière la Lézarde, non loin de l'embouchure de la Seine, entre Harfleur et le Havre, à 6 kilomètres de cette dernière ville. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, on voyait encore les restes du donjon et quelques tours de ce château, qui furent depuis démolis pour faire place à la route de Rouen au Havre.

(62) Situé autrefois à l'extrémité orientale du bois de Vincennes, sur le territoire de Nogent-sur-Marne, le château de Beauté fut construit par Charles V, qui y mourut; il appartint depuis au duc Louis d'Orléans, puis à Agnès Sorel, qu'on appela pour cette raison, *dame de Beauté.* — Sauval, t. III, pp. 448, 480, 493 et 517.

(63) Charles Rabourdin, *L'amiral de Graville,* publié dans le journal *L'Abeille de Fontainebleau,* du 14 octobre 1898.

(64) Louis Malet de Graville s'était démis de sa charge d'amiral en faveur de son gendre Charles d'Amboise; mais celui-ci étant mort, en 1510, il la reprit et la garda jusqu'à sa mort. Sa fille Jeanne Malet, devenue ainsi veuve, se remaria avec René, seigneur d'Illiers.

Aubin-du-Cormier, en 1488, et suivit Charles VIII dans ses guerres d'Italie. Il prêta au roi Louis XII une somme de 90 000 livres, pour laquelle ce prince, par lettres données à Blois le 17 mars 1513, lui engagea à vie les domaines royaux de Melun, Corbeil et Dourdan; mais, par testament du 22 avril suivant, il ordonna que ces domaines fussent rendus au roi, en considération des grands bienfaits qu'il avait reçus de lui et de ses prédécesseurs, le suppliant de décharger de pareille somme les bailliages de son royaume les plus chargés d'impôts, afin que le legs revînt au soulagement du peuple. C'est ce trait de patriotique générosité qui lui valut le titre de comte de Melun, par engagement. En outre des seigneuries de Graville et de Marcoussis, il possédait celles de Séez, de Bernay, de Montaigu, de Milly-en-Gâtinais, de Bois-Malesherbes et de Châtre. Il possédait aussi la baronnie d'Héricy, près de Melun, sur une dépendance de laquelle il fit construire un superbe manoir, connu sous le nom de *château de Graville* (65). Il épousa Marie de Balsac, fille de Roffec, seigneur d'Entragues, et mourut en son château de Marcoussis (66), le 30 octobre 1516, à l'âge de soixante-dix-huit ans, sans laisser de postérité mâle; il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Malesherbes (67).

*
* *

Si, d'après ce que nous venons de voir, l'ancien hôtel de

(65) Le château de Graville est situé sur le territoire de la commune de La Celle-sur-Seine (Seine-et-Marne), canton de Moret-sur-Loing, arrondissement de Fontainebleau.

(66) Marcoussis, dans le département de Seine-et-Oise, canton de Limours. La terre de Marcoussis avait le titre de baronnie, avec haute, moyenne et basse justice. Millon de *Marcolciis* en était seigneur au commencement du XII[e] siècle. Vers la fin du XIV[e], elle échut à Jean de Montaigu, lequel fit rebâtir le château de Marcoussis et fonda près de ce lieu un couvent de Célestins, qui a subsisté jusqu'à l'époque de la Révolution.

(67) V.-A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère*, pp. 82 et suivantes. (Paris, A. Aubry, 1867. 1 vol. in-8°). — Ch. Rabourdin, *loc. cit.* — D[r] Carl Wahlund, *Uber Anne Malet de Graville vernachlässigte französische Renaissance-Dichterin. Ihr Leben und ihre Dichtungen.* Halle, A. S. Max Niemeyer, 1895 (une plaquette in-8° de 28 pages). — Malesherbes, dans le département du Loiret, chef-lieu de canton. Ce lieu était autrefois une seigneurie avec château nommée *Bois-Malesherbes*. Cette seigneurie appartint à Jean de Montaigu, puis à l'amiral de Graville, puis à la famille d'Entragues.

Montaigu appartint à la fois, comme l'a dit Sauval, aux héritiers de l'amiral de Graville et à Jean d'Estouteville, prévôt de Paris en 1533, on ne saurait, en avons-nous déduit, admettre autrement que cet hôtel se trouvait alors divisé, bien que nous en ignorions et les causes et les conditions. C'est du reste l'opinion exprimée par Jaillot, lorsqu'il déclare avoir appris par différents titres que cette division datait du commencement du XVIe siècle (68), probablement au temps où l'amiral de Graville, comme héritier de Montaigu, entrait en possession de l'hôtel du Porc-Epic.

Or, nous avons pu, nous aussi, voir certains titres, et inférer de leur examen et des faits survenus alors, que l'ancien hôtel de Jean de Montaigu avait été en effet partagé en deux parties: l'une, attenante aux vieux murs de la ville, échut, comme nous verrons, à Anne de Graville, fille de l'amiral et épouse de Pierre de Balsac d'Entragues; l'autre, située du côté de la rue Percée, où nous retrouvons, en même temps, les d'Estouteville; ce qui s'accorde bien avec le dire de Sauval.

Pour commencer, nous nous occuperons de la partie attenante aux vieux murs. Désignée, ainsi qu'il sera spécifié plus loin, sous le nom de *maison du Porc-Epic*, elle ne paraît pas être restée pendant de bien longues années en la jouissance de Pierre de Balsac et de son épouse, car, en 1529, elle était, comme nous allons voir, depuis longtemps entre les mains d'un certain Guillaume Le Gentilhomme, avocat au Parlement de Paris.

Mais, avant de parler de ce nouvel occupant, nous pensons qu'il convient d'accorder un peu plus qu'une simple mention à la mémoire de ses prédécesseurs. Issu d'une famille originaire d'Auvergne, dont l'histoire remonte au IXe siècle, Pierre de Balsac, baron d'Entragues et de Saint-Amand, seigneur de Prélat, Paulhac, Juis, Dunes et Clermont-sous-Biran, n'avait que quinze ans en 1494, lorsqu'il fut pourvu, en survivance de son père, de la capitainerie des châteaux de Tournon, de Fort-de-Penne et de Châtelculhier. Il fut depuis capitaine de Corbeil et de Fontainebleau, commanda l'arrière-ban de Melun, Montargis, Etampes, Chartres et Mont-

(68) Jaillot, *loc. cit.*, Quartier Saint-Paul, p. 20.

fort, qu'il conduisit en Hainaut, et devint gouverneur de la Haute et Basse-Marche (69).

En 1509, Pierre de Balsac épousa, après l'avoir enlevée, Anne de Graville, sa cousine germaine; il avait alors trente ans. L'amiral de Graville, père de la jeune fille, contre la volonté duquel ce mariage s'était accompli, en eut un ressentiment que, jusqu'à la fin de sa vie, le temps ne put apaiser. Il résolut tout d'abord de déshériter sa fille et entama aussitôt un procès contre elle à cet effet. L'affaire était encore pendante, lorsque, dans un voyage de la cour, celle-ci se trouvant, le 28 mars 1510, au château de Vigny (70), chez le cardinal Georges d'Amboise, le vieil amiral, pour complaire au roi Louis XII ainsi qu'à son ami le cardinal, consentit à un rapprochement. La réconciliation eut lieu, le Vendredi-Saint suivant, à Marcoussis, dans l'église du couvent des Célestins, en présence du prieur, qui, au moment où l'amiral allait adorer la croix, lui présenta les deux époux repentants et obtint leur pardon en considération du saint mystère du jour. L'amiral accorda enfin une transaction: il ratifiait le mariage « autant que besoin serait », mais à la condition que sa fille Anne renoncerait, suivant le contrat notarié passé entre eux le 20 novembre 1510, à tout ce qui pourrait lui revenir un jour de l'héritage paternel, et se contenterait de 1 000 livres tournois de rente et de 10 000 écus d'or une fois payés après le décès de son père. Par des testaments postérieurs, l'amiral ne cessa de maintenir les rigoureuses conditions de cette transaction. Cependant, vers ses derniers jours, son courroux semble s'être apaisé; car, dans son dernier testament, daté du 25 juin 1516 (71) « les causes et raisons », pour lesquelles il a déshérité sa fille non seulement ne sont plus formulées avec leur offensante dureté d'expression, mais ont fait place à des termes qui témoignent plutôt de dispositions bienveillantes.

Dans le procès qu'elle dut intenter aux cohéritiers de la succession de son père, Anne de Graville s'appuya sans doute sur le passage de ce dernier testament, qui lui était

(69) P. Anselme, *Histoire généalogique.* — La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(70) Vigny (Seine-et-Oise), canton de Marines, arrondissement de Pontoise, possède un château gothique construit par le cardinal Georges d'Amboise.

(71) Bibl. nat. ms. fr. 4232, fol. 57 v°.

favorable; car, deux ans après, le jugement, qui mit un terme à ce litige, fut rendu à son profit, ainsi qu'il appert de la transaction en partage, à laquelle son neveu Louis de Vendôme, dont nous parlerons ci-après, fut obligé de consentir. C'est en vertu de ce contrat, daté du 19 octobre 1518, que Pierre de Balsac et sa femme obtinrent, entre autres biens, la seigneurie de Bois-Malesherbes et la partie de l'ancien hôtel de Montaigu, anciennement du *Porc-Epic*, devenue pour nous l'*hôtel de Graville nº 2* (72), qu'ils cédèrent, par la suite, comme nous le verrons ci-après, à Guillaume Le Gentilhomme.

Anne de Graville vivait encore avec son mari le 14 décembre 1525, ainsi qu'il appert d'une quittance, datée de ce jour, qu'elle donna à Louis de Gallerande, un de ses neveux (73). On ignore la date précise de sa mort; mais, suivant un autre contrat de transaction que nous mentionnerons ci-après, elle était déjà défunte en 1529, tandis que son époux, Pierre de Balsac était encore vivant.

Mais Anne de Graville eut d'autres titres à la postérité que ses démêlés d'héritage. Bien que sa mémoire soit aujourd'hui bien oubliée, elle compte cependant parmi les femmes-poètes qui ont illustré la Renaissance. Filleule de la reine Anne de Bretagne, alors femme de Charles VIII, elle passa sa jeunesse au château de Marcoussis, où elle reçut une forte instruction, qui développa rapidement son goût et son esprit. Elle parlait plusieurs langues et s'occupait de travaux littéraires. A la prière de la reine Claude, première épouse de François Ier, dont elle était dame d'honneur, elle mit en vers et en nouveau style un roman en prose et en vieux langage, intitulé *les Amours d'Archytas et de Palémon*, et qui était tiré d'un poème italien de Boccace, *la Théséïde*, dont il est fait mention à la fin de la septième journée du *Décaméron*. On possède encore aujourd'hui, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit de ses œuvres, écrit sur vélin et orné de belles miniatures. Bibliophile du goût le plus éclairé, elle avait rassemblé au château de Malesherbes une magnifique collection de livres et de ma-

(72) Malte-Brun, *loc. cit.*, pp. 99-103. — Dr Carl Wahlund, *loc. cit.*, pp. 7-9.
(73) Le P. Anselme, *loc. cit.*

nuscrits, dont hérita Claude d'Urfé, qui avait épousé sa fille Jeanne. C'est sans doute en souvenir de sa jeunesse éprouvée, qu'elle prit pour devise une chantepleure accompagnée de ces mots significatifs: *Musas natura, lachrymas fortuna* (74).

*
* *

C'est seulement par un acte de transaction du 30 juillet 1529 (75), relatif aux vieux murs d'enceinte et passé entre le bureau de la Ville et Guillaume Le Gentilhomme, que nous avons appris que celui-ci était devenu détenteur de l'ancien hôtel de Montaigu, auparavant échu, sous le nom de *maison du Porc-Epic*, à Pierre de Balsac et à son épouse. Mais cet acte n'implique ni la date ni les conditions de cette mutation; il dit cependant « que longtemps y avoit qu'icelluy Le Gen-« tilhomme tenoit et possédoit deux pièces de murailles, tours « et allées haultes et basses, estant anciennement des ap-« partenances de la ville. C'est à savoir: une portion com-« mençant à la rue Sainct-Anthoine, vis-à-vis l'église de « Saincte-Katherine, tirant et confinant au long de la *maison* « *du Porc-Epic*, audit Le Gentilhomme appartenant, avec une « tour estant environ le milieu, finissant... au lieu où naguères « souloit avoir poterne vulgairement appelée la *poterne Sainct-* « *Pol*, continuant l'autre portion de murailles commençant « au lieu où ladite poterne souloit estre, et à une tour (76),

(74) Le P. Anselme, *loc. cit.* — Malte-Brun, *loc. cit.*, pp. 104-105 et 336; — Dr C. Wahlund, *loc. cit.*

(75) *Archives nationales*, S, 1015.

(76) A l'égard de cette tour, Bonnardot a reproduit, dans ses *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris* (p. VI, fig. 2), un plan des Archives nationales levé vers 1700, où elle est désignée sous le nom de *tour de Montgommery*. « Pourquoi, dit Bonnardot, le nom de Montgommery « donné à une tour de la poterne Saint-Paul, tour communiquant peut-être par une « voie souterraine avec le logis du prévôt? Ce magistrat y aura provisoirement détenu « le meurtrier involontaire de Henri II, le même comte de Montgommery qui « plus tard fut détenu prisonnier dans la tour de la Conciergerie du Palais qui en « retint son nom, et d'où il sortit pour être décapité. » (*Idem*. Appendice, p. 41). Mais rien ne prouve, jusqu'à présent, qu'en 1559, date de la mort de Henri II, le prévôt du roi, qui était Antoine Duprat, ait habité en cet endroit. Quoi qu'il en soit, on peut encore voir, rue Charlemagne, un reste de cette tour; c'est un pan

« en laquelle d'ancienneté et de présent y a un columbier, « en tirant à une tour en terrasse, et d'icelle jusqu'à une « aultre tour en poterne, vulgairement appelée la *tour des* « *Béguines*, estant près l'hostel à l'*abbaye de Barbault*, de la-« quelle on descend par degrés joignant à l'hostel de l'*Ave-* « *Maria*..., et d'icelle tour des Béguines, au long d'un jeu « de paume où pend une enseigne de *la Croix noire*, jusqu'à « une tour du coing, en laquelle a accoustumée d'estre la « chaisne traversant la rivière de Seyne jusqu'à la *Tournelle*, « près et joignant le *Chantier du Roy*, confrontant à ladite « rivière de Seyne en y comprenant icelle tour... dessus « ladite rivière, tirant vers les Célestins... jusqu'à un pan « de mur qui fait la closture de la maison et l'hostel qui « fust au sieur de Chastillon... auquel y a une huisserie « pour entrer et sortir sur lesdites allées et murailles, et le « long d'icelles vers les Célestins; laquelle portion d'icelles « murailles et allées contient environ cent seize toises de « long... etc. »

Mais, ainsi que le rapporte ensuite ladite transaction, comme depuis le temps où Pierre de Balsac et son épouse, par suite de leur entrée en possession de la *maison du Porc-Epic*, sont devenus détenteurs de ces murailles, ils n'ont tenu aucun compte de la redevance annuelle et des arrérages qui en étaient dus à la Ville, celle-ci résolut d'en poursuivre qui de droit en la personne de Guillaume Le Gentilhomme, lequel avait reconnu être devenu détenteur desdites murailles « comme se faisant fort de Pierre de Balsac et de sa femme »; ce qui signifie qu'il était bien le cessionnaire de ceux-ci. En conséquence, et afin de mettre un terme au procès qui résultait depuis longtemps de cette situation, et qui était resté pendant en la cour de Parlement, le bureau de la Ville fit, aux termes de ladite transaction, un nouveau bail à Guillaume Le Gentilhomme des deux portions de murailles en question : la première, depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la poterne Saint-Paul, moyennant 2 sols parisis de rente annuelle et perpétuelle, à la charge et faculté pour le pre-

de mur en quart de cercle, dont la concavité se trouve en arrière de la petite porte de service du petit lycée Charlemagne et fait partie du mur mitoyen avec la maison voisine du côté de la rue des Jardins, portant le n° 9 de la rue Charlemagne.

neur de faire édifier à ses frais un pont-levis, ou une galerie, lui permettant de franchir l'intervalle qui séparait les deux tours de la poterne Saint-Paul, afin de communiquer d'un côté de la rue à l'autre et de relier ainsi les deux portions de murailles. Quant à la deuxième portion, celle qui, sur une longueur totale de 116 toises, allait en continuant le long du couvent de l'Ave-Maria et au delà de la poterne des Béguines jusqu'à la Seine, la concession en fut faite moyennant la rente de 24 sols. Soit, en tout, la somme de 26 sols parisis, que ledit Le Gentilhomme, ses successeurs et ayants cause étaient tenus de payer chaque année, à la recette de la Ville, aux termes accoutumés.

Cette transaction ajoutait que si, par aventure de quelque péril ou urgente nécessité, il convenait de faire le guet ou d'aller et venir sur les allées hautes et basses desdites murailles et tours, pour le bien et sûreté de la Ville ou du roi, on pût le faire sans danger, obstacle, ni empêchement. « Et moyennant ce, lesdites parties seront désistées et dé- « parties de tous procès et différends qu'ils avoient les « unes à l'encontre des autres..., à la charge aussi que, si « ledit seigneur d'Entraigues et les héritiers de ladite *feüe* « dlle Anne de Graville veulent prétendre aulcun droict, les- « dits prévost des marchands et eschevins ne seront tenus « d'aulcune garantie... »

Guillaume Le Gentilhomme n'est certainement pas un personnage historique au sens propre du mot, aussi n'avons-nous trouvé mention de son nom nulle autre part que dans quelques essais généalogiques manuscrits, de d'Hozier ou autre de la Bibliothèque nationale, où il est qualifié de seigneur de *La Barre*, en Brie (châtellenie de La Ferté-sous-Jouarre), ayant épousé, en premières noces, Marie de Boisgarnier et, en deuxièmes noces, Martine Descamin; il était fils d'Olivier Le Gentilhomme, qui fut conseiller ordinaire du Trésor et ambassadeur à Venise (77). Dans le titre que nous venons de résumer, nous avons vu qu'il était avocat au Parlement.

C'est assurément par erreur que, d'après Sauval, mal in-

(77) Bibliothèque nationale, Manuscrits, *Pièces originales* 1312 et *Dossiers bleus* 310.

formé, plusieurs auteurs ont indiqué Guillaume Le Gentilhomme comme payant encore, en 1573, le cens pour les anciens murs de la ville (78). Mais dans son *Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris*, l'historiographe Bouquet s'est rapproché de la vérité en portant ce fait à la date de 1530 (79). En 1573, il y avait du reste longtemps que Guillaume Le Gentilhomme était décédé, puisqu'il l'était déjà avant le 28 février 1549, date de la mort de son fils, ainsi que le mentionne l'épitaphe de celui-ci, qui s'appelait aussi Guillaume Le Gentilhomme, et fut inhumé à Saint-Séverin (80). Il était déjà mort en 1542, car ses héritiers occupaient alors son hôtel, et ils y étaient encore cinq ans plus tard, comme nous le verrons plus loin au sujet de la maison qui leur était attenante. Quoi qu'il en soit, c'est à partir de Guillaume Le Gentilhomme, verrons-nous, que sa maison, jadis nommée du *Porc-Epic*, prendra de son nom seigneurial l'appellation d'*hôtel de la Barre.*

Cependant, bien que Guillaume Le Gentilhomme et, après lui, ses héritiers fussent détenteurs de la maison de Pierre de Balsac et de sa femme, nous devons à présent constater qu'ils n'en furent point les vrais propriétaires, mais seulement les usufruitiers, sans doute au titre de locataires. En effet, nous avons rencontré parmi les registres des *Insinuations du Châtelet de Paris*, la copie d'un acte, du 18 avril 1551, par lequel le fils de Pierre de Balsac, Guillaume de Balsac, chevalier, baron de Dunes, seigneur d'Entragues et de Marcoussis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fait donation à son fils aîné, François de Balsac, enfant d'honneur de M. le dauphin, émancipé, d'une maison sise à Paris, rue de Jouy, paroisse Saint-Paul « en laquelle demouroit « feu maistre Guille Le Gentilhomme; laquelle luy appar- « tenoit par la succession de feue dame Anne de Graville, sa « mère (81). » Autrement, Guillaume de Balsac en aurait-il pu disposer de la sorte?

(78) Sauval, t. III, p. 628. — Baron J. Pichon, *loc. cit.*, p. 255. — E. de Ménorval, *Les jésuites de la rue Saint-Antoine*, pp. 12 et 13.

(79) Bouquet, *Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris*, p. 213.

(80) Bibliothèque historique de la ville de Paris, *Epitaphier manuscrit 1479.*

(81) *Archives nationales*, Y, 96, vol. XI, fol. 268 v°. — Émile Campardon et

Les titres de propriété de cet hôtel (82) nous montrent, parmi les successeurs de François de Balsac, d'abord Jérôme Angenoust, seigneur des terres d'Avans, Rozières, Bezançon, Trancault et Ferreux, qui fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 16 décembre 1558. Il était issu d'une famille riche et distinguée de Troyes; son grand-père maternel Nicolas Fumée avait été Garde des Sceaux sous Louis XI. Il épousa une demoiselle Carré, fille d'un seigneur de Beaulieu, en Touraine. Dès son adolescence, il se fit remarquer par son savoir et son érudition, et il n'avait seulement que dix-huit ans, lorsqu'il fut envoyé en Italie par François Ier, pour rechercher les manuscrits grecs qui n'avaient point encore été imprimés. Plus tard il fut l'un des quinze personnages « illustres », envoyés dans les principales provinces du royaume pour assurer l'exécution du premier édit de pacification avec les protestants. Il eut ensuite l'intendance de la justice en Provence, et, depuis, en la principauté de Dombes. Puis il fut député par le roi Henri III, pour déterminer, avec les envoyés d'Espagne, les limites du Cambrésis, de l'Artois et de la Picardie, et fut pendant trois ans président du Parlement de Châlons (83).

*
* *

Après Jérôme Angenoust, l'*hôtel de la Barre* passa aux mains de ses trois enfants: 1° Bernard Angenoust, seigneur de Trancault, conseiller du roi et maître des requêtes, qui épousa Anne de Marisy, dame de Machi; 2° Jeanne Angenoust, dame de Ferreux, mariée à Simon Vigor, conseiller au Grand-Conseil du Roi; 3° Jean Angenoust, seigneur d'Avans et de Rozières, conseiller au Parlement de Châlons, qui a longtemps exercé les offices de président et de lieutenant-général de Troyes, et se maria avec Marie-Simon de Mirquemont, sœur du cardinal de Mirquemont, archevêque de Lyon (84).

Alexandre Tuetey, *Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris*, n° 3750.

(82) *Archives nationales*, S 1015.

(83) Bibliothèque nationale, Manuscrits, *Dossiers bleus*, 20; *Pièces originales*, 63.

(84) Idem, *id.*, *id.*

Dans le but, sans doute, de provoquer une purge d'hypothèques, ou pour toute autre raison, ils firent, suivant un acte passé au Châtelet le 14 mai 1692, une sorte de vente fictive, de leur hôtel, à leur voisine, dame Lucrèce Granger, veuve de feu Mre François Hotman, en son vivant, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et « son ambassadeur ès lignes des Suisses et Grisons ». D'après cet acte, ladite dame, alors absente, est représentée, en cette affaire, par son fils François Hotman, conseiller au parlement et abbé commendataire de Saint-Mard-lès-Soissons, demeurant au logis de sa mère et son fondé de procuration. Ladite vente fut faite moyennant le prix et somme de 6 000 écus de principal et 200 écus pour chaînes d'or à payer, à titre d'épingles, aux dames Vigor, de Rozieres et de Trancault, le tout payable dans un délai de six mois, après lequel les vendeurs seront tenus de faire adjuger l'hôtel au profit de l'acheteresse, par décret authentique, du prix de 30 écus pour frais de ladite adjudication, que ladite acheteresse remboursera auxdits vendeurs, avec les intérêts du principal au denier seize, à compter du jour de Pâques dernier jusqu'au jour de l'adjudication, et même jusqu'au jour du paiement du prix de la vente. En outre de l'hôtel, étaient compris, dans cette vente, « tous les droits, noms, raisons et actions qu'ils (les « vendeurs) pouvaient prétendre pour raison et cause d'une « petite maison sise en la grande rue Saint-Antoine, près « *le Chandelier*, et tenant à (*resté en blanc*); ensemble les mu- « railles anciennes étant au bout dudit jardin (de l'hôtel) « et le passage pour entrer et sortir par ladite rue Saint- « Anthoine en ladite maison vendue, par le jardin du sieur « Goulas, qui fut au feu sieur Poisle, et par ladite petite « maison (85). »

Comme suite à cette vente fictive, l'hôtel fut réellement vendu par voie d'adjudication, le 1er mars 1603, à Mre Thomas Morant, seigneur d'Esterville et de Rupières, conseiller secrétaire du roi et trésorier général en la généralité de Rouen, moyennant les mêmes conditions de prix principal,épingles et frais stipulés dans l'acte précédent.

Dans le décret de cette adjudication la propriété est ainsi

(85) *Archives nationales,* S 1015 (14 mai 1602 et 1er mars 1603).

décrite: « Une grande maison sise à Paris, rue de Jouy « (ou des Prêtres Saint-Paul, aujourd'hui rue Charlemagne), « paroisse Saint-Paul, vulgairement appelée l'*hostel de La* « *Barre*, et anciennement *la maison du Porc Epic*, dans laquelle « estoit demeurant le Sr Morant..., consistant en deux corps « d'hostel, auxquels sont caves, salle, cuisines, fournil, garde- « manger, chambres, garde-robe, cabinets et greniers au- « dessus; une galerie tenant à l'un des dits corps d'hostel, « au bout de laquelle y a une grosse tour en laquelle y a « deux chambres l'une au-dessus de l'autre, et colombier « au-dessus d'icelles; deux cours pavées, jardins, terrasse, « caves au-dessous; un autre grand corps de logis sur ladite « rue de Jouy, servant par bas d'écuries et de greniers au- « dessus; le tout couvert de thuiles; les lieux comme ils se « comportent..., tenant ladite maison, d'une part, au Sr de « Saint-Germain me des comptes, à cause de sa femme, héri- « tière en partie des feux sieur et demoiselle d'Herbelay, « les anciens murs de la ville entre deux; d'autre part, à l'*hostel* « *de Brienne*, appartenant aux veuve et héritiers du feu (Fran- « çois Hotman) (86) Sr de Morfontaine; par devant, à ladite « rue de Jouy, et par derrière, aux sieurs de Villacouble, « Montmort, Goulas et Allegrain. Item, les anciens murs « de la ville estant des appartenances et dépendance de la- « dite maison à iceulx prendre depuis un petit cabinet carré « dépendant de la maison où estoit cy-devant demeurant le « sieur de Goussaincourt, conseiller en ladite cour (de par- « lement), ledit cabinet enclavé dans ledit jardin dudit hostel « de La Barre, et contenant lesdits murs jusques à ladite « grosse tour dessus déclarée; ensemble la place où lesdits « anciens murs de la ville se continuaient, qui souloient ser- « vir de passage depuis ladite tour jusques à la rue Saint- « Anthoine; avec une petite maison estant au bout de ladite « place desdits anciens murs, ayant issue en ladite rue Saint- « Anthoine, en laquelle demeure à présent un cordonnier; « concistant ladite petite maison en boutique, deux cham- « bres et un galletas au-dessus; le tout... tenant, lesdits « murs, place et petite maison, d'un costé, à ladite grande

(86) Le nom de François Hotman n'est pas mentionné dans le décret d'adjudication du 1er mars 1603, mais il figure dans l'acte de vente précédent, du 14 mai 1902.

« maison cy-devant déclarée, audit Sr Goulas au lieu de « défunt le Sr Poisle, d'autre part, à la maison qui fut au « défunt Sr Allegrain et audit Sr de Saint-Germain, d'un « bout, vers ladite rue de Jouy, audit cabinet dessus men- « tionné, et, d'autre part, à ladite rue Saint-Anthoine (87). »

L'ensaisinement de cette vente fut fait, le 19 mars 1603, par l'abbé de Tiron, dans la censive duquel était restée la propriété. Quant aux anciens murs, la Ville continuait à en percevoir, comme auparavant, le cens accoutumé: témoin un reçu de 32 sols 6 deniers tournois, montant d'une année échue à la Saint-Jean 1608, payé par le susdit sieur Morant, pour la même étendue de murs, comprise entre la rue Saint-Antoine et la Seine, et tel qu'il est spécifié précédemment, suivant l'acte de transaction passé, en 1529, entre la Ville et Guillaume Le Gentilhomme (88).

D'après un rapport d'expertise, relatif à ces murs, en date du 31 août 1618 (89), l'hôtel de La Barre est mentionné comme étant alors en la possession du fils de son dernier acquéreur, c'est-à-dire de Me Thomas Morant, chevalier, seigneur et baron de Mesnil-Garnier, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, trésorier de son épargne et grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. La propriété lui en était échue par suite du partage de l'héritage paternel avec ses frères, et il y était encore demeurant lorsque, le 19 février 1629 (90), les Pères Jésuites la lui achetèrent, au prix de 105 000 livres, pour l'agrandissement de leur maison professe de la rue Saint-Antoine, qui lui était contiguë. Les lieux, ainsi vendus, y compris les anciens murs de la ville et la petite maison ayant issue sur la rue Saint-Antoine, étant intégralement les mêmes que ceux acquis par Thomas Morant père en 1603, ils sont mentionnés à peu près dans les mêmes termes au nouveau contrat de vente. En ce qui concerne l'hôtel proprement dit, il est ainsi désigné: « Une grande maison consistant en « plusieurs corps d'hostels, tour, court, jardin, lieux aisances, « appartenances,... en laquelle ledit sieur vendeur est de- « meurant,... tenant, d'une part, aux héritiers de feu M. de

(87) *Archives nationales,* S 1015.
(88) *Idem.*
(89) *Idem.*
(90) *Idem.*

« Morfontaine, d'autre part, au sieur Cercelier et à ladite « maison professe, aboutissant, d'un bout, par derrière, aux « veuve et héritiers de Jean Goulas, trésorier général de « l'ordinaire des guerres et aux sieurs Le Gastellier et Texier, « et, d'autre bout, sur ladite rue de Jouy;... ladite grande « maison estant en la censive de l'abbaye de Thiron. »

Désormais confondu avec la maison conventuelle des Jésuites, l'hôtel de La Barre partage la destinée de cet établissement, où l'on verra, après l'expulsion des Pères, s'installer à leur place, en vertu de lettres patentes du 23 mai 1767, les chanoines réguliers de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, dont le monastère, situé de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, tombait en ruine. Ces derniers furent à leur tour supprimés à la Révolution et remplacés, à partir de 1795, par une école centrale, appelée depuis *lycée Charlemagne.*

Quant aux anciens murs de la ville, qui dépendaient de l'hôtel de La Barre, bien que la propriété en fût dûment confirmée aux Jésuites par lettres de donation émanant de Louis XIII et datées du 28 février 1639 (91) ceux-ci n'en continuèrent pas moins à supporter envers la Ville, la même charge censitaire qu'auparavant; mais il est probable qu'ils négligèrent quelque peu de s'en acquitter, car un jugement du 13 avril 1719 (92) les condamne à payer au domaine de la Ville, la somme de 43 sols 9 deniers d'arrérages, pour la jouissance de ces murs, conformément encore à la transaction passée avec Le Gentilhomme, le 30 juillet 1529 (93).

*
* *

A présent que nous savons ce qu'est devenu l'hôtel de La Barre, c'est-à-dire la première partie de l'ancien héritage de Jean de Montaigu, passée aux mains de l'amiral de Graville, il convient, avant d'examiner ce que devint à son tour la deuxième partie de cet héritage, d'ajouter incidemment quelques mots au sujet de l'*hôtel de Graville n° 1;* lequel situé,

(91) Bouquet, *loc. cit.*, p. 124.
(92) *Archives nationales,* S 1015.
(93) *Idem.*

avons-nous vu, rue Saint-Antoine, devant le palais des Tournelles, remplaçait les maisons acquises par ledit amiral, vers 1495.

Après la mort de l'amiral de Graville, en 1516, cet hôtel échut en partage à sa fille aînée Louise de Graville, veuve de Jacques de Vendôme, prince de Chabanais, vidame de Chartres et grand-maître des eaux et forêts de France, décédé en 1507, laissant un fils Louis de Vendôme, qui fut grand veneur, et se trouvait encore mineur lors du décès de son aïeul l'amiral. Or, Louis de Vendôme mourut en 1526, à l'âge de vingt-cinq ans, laissant de son épouse Hélène Gouffier, un fils, François de Vendôme, qui n'avait alors que deux ans (94).

En ce temps-là, les registres des délibérations de l'Hôtel de Ville rapportent que, dans la soirée du 10 juin 1533 (95) qui suivit l'arrivée à Paris du duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, une bande de malfaiteurs armés, au nombre de quarante ou cinquante, vint, vers le coup de neuf heures, assaillir la demeure du seigneur de Traves, qui était au premier *logis de Graville* et non au second; lequel s'appelait toujours l'*hôtel du Porc-Epic* et semble bien n'avoir jamais porté le nom de *Graville*, que nous avons cru cependant pouvoir lui prêter au titre seulement de n° 2. Or le seigneur de Traves fut très grièvement blessé dans l'affaire, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes. Il y eut des morts parmi lesquels un Anglais de la suite de l'ambassadeur, qui était descendu tout près de là, à l'hôtel de Savoisy, rue du Roi-de-Sicile; si bien que, pour préserver le duc de Norfolk de toute inquiétude, on dut faire garder sa demeure, pendant la nuit, par vingt archers, tout le temps que dura son séjour à Paris (96).

Quoi qu'il en soit, l'hôtel de Graville n° 1 se trouvait sûrement, vingt ans après cet événement dont il avait été témoin, aux mains de l'arrière-petit-fils de l'amiral de Graville, le susdit François de Vendôme, qui était devenu majeur, et que nous retrouvons alors qualifié prince de Chabanais, vidame

(94) P. Anselme, *loc. cit.*

(95) A. Tuetey, *Registres des délibérations du Bureau de la Ville*, t. II, p. 166 (collection de l'Histoire générale de Paris).

(96) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, p. 341.

de Chartres et colonel d'infanterie (97). En effet, à la date du 27 avril 1553, « l'hostel de Graville, à M. le vidame de Chartres », figure dans le « *Roolle envoyé par le Roy* » des bâtiments et fiefs de la ville de Paris qui n'étaient pas compris ordinairement dans la perception de la taille et des impôts, mais qui, cette année-là, en raison des frais excessifs de la mise en état de défense de la capitale, menacée par les Impériaux, furent exceptionnellement soumis à la cotisation commune pour une quote part de 1 200 livres (98).

Le vidame de Chartres, suivant le P. Anselme, décéda dans cet hôtel de Graville, le 7 décembre 1562, dans sa trente-huitième année, et sans postérité de sa femme Jeanne d'Etissac (99). On a dit qu'il mourut d'une maladie contractée à la prison de la Bastille, où il fut enfermé pour une lettre qu'il avait écrite au prince de Condé, et dans laquelle il lui promettait de prendre son parti contre le pouvoir royal. Catherine de Médicis fut soupçonnée d'avoir avancé la fin de ses jours (100).

*
* *

Nous abordons, enfin, la deuxième partie de l'héritage de Jean de Montaigu, c'est-à-dire celle qui, rappelons-le, s'étendait de la rue Percée à l'hôtel de La Barre.

Or, nous avons vu précédemment, dans l'acte de vente de l'hôtel de La Barre, daté du 14 mai 1602, que cet hôtel de La Barre attenait d'une part aux anciens murs de la ville, « et d'autre part à l'hôtel de Brienne, appartenant aux « veuve et héritiers de feu Mre François Hotman, sieur de « Morfontaine ». D'où il résulte que la partie de l'ancien hôtel du prévôt, dont nous avons maintenant à nous occuper, serait alors devenu cet *hôtel de Brienne;* car du côté de la

(97) Le P. Anselme, *loc. cit.* — La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(98) F. Bonnardot, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (13e année), 1886, pp. 131 à 144. — Registres des délibérations du Bureau de la Ville, t. IV, p. 148.

(99) Le P. Anselme, *loc. cit.*, t. VIII, p. 731.

(100) *Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis 1515 jusqu'à la fin de mai 1574* (collection Petitot, vol. XLV, p. 54). — Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau,* t. Ier, pp. 45, 64, 291, 463, 468 et 469.

rue de Jouy, l'hôtel de La Barre ne semble point avoir eu d'autre attenant. D'où vient cette nouvelle dénomination? Or, Sauval affirme que les comtes de Brienne ont eu autrefois leur hôtel à la rue de Jouy, ce qu'il déclare « avoir trouvé « dans des chartes passées en 1552, et longtemps devant, et « ce qu'il trouve encore dans les rôles du commissaire de ce « quartier-là (101) ».

Il devient donc évident que cet hôtel de Brienne, auquel est attenant l'hôtel de La Barre, ne peut être précisément que la deuxième partie de l'héritage de Montaigu, dont il apparaît que l'amiral de Graville ni ses héritiers ne prirent jamais possession. Cette partie était, en effet, restée aux mains des d'Estouteville, en la personne de Charlotte d'Estouteville, fille aînée et héritière du prévôt Jacques d'Estouteville, mort en 1509; leur domaine, qu'à l'origine, ils devaient en partie à la munificence royale, se trouvait ainsi réduit de ce qui avait été rendu aux Graville.

Charlotte d'Estouteville ayant épousé Charles de Luxembourg, comte de Brienne, chevalier des ordres du roi, et lieutenant général de Paris et de l'Ile-de-France, lui apporta en dot la maison paternelle qui, de ce fait, devint l'*hôtel de Brienne*. Son mari étant mort en 1530, un sien cousin, Jean d'Estouteville, qui fut aussi prévôt de Paris, aurait, avons-nous déjà dit d'après Sauval, aussi possédé l'hôtel, mais ce ne peut être qu'à quelque titre d'usufruitier. Jean d'Estouteville était déjà conseiller du roi et gentilhomme de sa chambre, puis lieutenant-général de Normandie, lorsqu'en 1533 il succéda, dans la charge prévôtale de Paris, à Jean de La Barre, dont il était le gendre, et y fut remplacé par Antoine Duprat. Il mourut en 1556, sans postérité mâle (102).

Quoi qu'il en fût, Charlotte d'Estouteville, étant veuve, resta bien propriétaire de l'hôtel. En effet, les *Registres des Insinuations du Châtelet* nous la montrent pouvant en disposer librement au profit de l'un de ses fils Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry et de la Rivour, moyennant 1 000 écus d'or et donation en cas de plus-value. Dans l'acte de cette vente, daté du 5 février 1542, l'hôtel est ainsi mentionné: « Une

(101) Sauvat, *loc. cit.*, t. II, p. 235.
(102) Voir La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

« grande maison contenant plusieurs corps d'ostelz, grande « court, sur le devant, et jardin derrière, galleries, estables, « cuysines, salles, chambres, caves et plusieurs autres, ses « appartenances et deppendances, sans en rien réserver ne « retenir, ainsi qu'en a joui par cy-devant et encore en « jouit lad. dame, assise en la ville de Paris, en la rue de Jouy, « par où l'on va à l'église de Sainct-Paol, tenant, d'une part, « à la veufve et héritiers de feu Me Guillaume Le Gentil- « homme, en son vivant advocat au parlement, seigneur de « La Barre, d'autre part, à une rue ou ruelle appelée la rue « Percée, en laquelle ruelle a yssue en ladicte rue de Jouy, « et aussi a yssue en la grant rue Sainct-Anthoine, aboutissant « par-devant à ladicte rue de Jouy... En faisant laquelle « vendue, ledict achepteur a voulu, consenty et accordé... « à icelle dame Charlotte, sa mère, à ce présente; que toutes « foys et quantes que lad. dame Charlotte, sa mère, sera au « lieu de Paris, qu'elle puisse prendre et avoir logis pour « elle et son train, commode et suffisant pour ce faire, assa- « veoir six chambres, une salle, une cave, une cuisine, estable « pour son escurie, et son aisance au surplus dudict hostel, « et encore demourance pour son concierge en icelle mai- « son, que ladicte dame pourra commectre pour la garde « de ses meubles et ustanciles d'icelle maison (103). »

Mais il paraît que cette cession resta ou devint sans effet puisque, dans les susdits *Registres d'Insinuations*, nous retrouvons, plus loin, Charlotte d'Estouteville faisant, cette fois, donation, le 12 juillet 1547, à son autre fils, Louis de Luxembourg, comte de Roussy, de la même grande maison, à Paris, rue de Jouy, « appelée l'*hostel de Brienne*... à ladicte « dame appartenante de son propre, tenant d'une part, à « la maison des hoirs feu maître Guillaume Le Gentilhomme, « d'autre à la rue Percée, aboutissant, par devant, à la rue « de Jouy, et, par derrière, au jeu de paulme et maison de « la dlle de Forest, en la censive du fief de Thiron, et chargée « envers luy de deux sols tournoys de cens... » à charge de rembourser au seigneur de Commacre, une somme de 5 000 livres tournois, pour laquelle il a fait mettre en criées

(103) *Archives nationales*. Y, 88, vol. 3, fol. 12. — E. Campardon et A. Tuetey, *loc. cit.*, n° 596.

la maison en question, et en réservant, à ladite dame, son logis, sa vie durant, dans la partie qu'elle occupe (104).

Nous ignorons jusqu'à quelle époque les de Brienne possédèrent leur hôtel de la rue de Jouy; Sauval les y trouve encore en 1552, comme nous l'avons rapporté ci-dessus; nous savons, en outre, qu'ils n'y étaient déjà plus le 14 mai 1602, au moment de la vente fictive de l'hôtel de La Barre, par les héritiers de Jérôme Angenoust, à la veuve de François Hotman, leur voisine, alors en possession de l'hôtel de Brienne, qui leur était attenant; et nous avons vu également que les héritiers Hotman s'y trouvaient encore, le 19 février 1629, lorsque les Pères Jésuites acquirent, à leur tour, de Thomas Morant, ledit hôtel de La Barre. François Hotman fut-il le successeur immédiat des de Brienne? C'est ce que nous ne pouvons dire.

D'une famille originaire de la ville d'Emerick du duché de Clèves, en Westphalie, François Hotman, seigneur de Morfontaine, Fontenay et Pailly, fut conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, conseiller de l'Epargne en 1595, ambassadeur en Suisse, mort à Soleure en 1600 et inhumé à l'Ave-Maria de Paris. Il avait épousé, en 1574, Lucrèce Granger, fille de Jean, seigneur de Liverdin, aussi ambassadeur en Suisse; il en eut, avec plusieurs filles, un fils, François, seigneur de Morfontaine, qui fut abbé commendataire de Saint-Mard-lès-Soissons, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, conseiller clerc au Parlement de Paris, le 14 juin 1597, et mourut, en 1636, âgé de soixante ans (105). Il habitait, comme nous avons vu, avec sa mère à l'hôtel de Brienne, en 1602.

Suivant l'aimable et très regretté de Ménorval, l'édile historiographe parisien que nous avons bien connu, la vicomtesse d'Auchy, que Malherbe a chantée sous le nom de *Caliste*, qu'il a beaucoup aimée — et bien battue, assura Tallemant des Réaux, — « s'avisa de faire dans son hôtel de « la rue de Jouy, une certaine académie. où tour à tour chacun « lirait quelque ouvrage, et elle réunit ainsi l'abbé de Cerisy. « Lingendes, Gombault, Campanella, l'ingénieur Pagan, l'abbé

(104) *Archives nationales*, Y, 93, vol. 8, fol. 269. — E. Campardon et A. Tuetey, *loc. cit.*, n° 2645

(105) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

« d'Aubignac, qui devait plus tard se moquer impitoyablement « des précieuses, etc. » Comme on voit, cela se passait vers le commencement du XVIIe siècle.

Or, de Ménorval ajoute que cet hôtel, dont malheureusement Tallemant a négligé de désigner l'emplacement, était précisément l'ancien *hôtel du Prévôt*, et qu'il tenait cette intéressante information de M. Camille Platon, un savant auteur que la mort a enlevé depuis peu au monde de l'érudition. A défaut de preuve, on nous permettra cependant d'enregistrer cette curieuse mention, en considération de leurs auteurs, d'habitude si bien avisés. (Voir E. de Ménorval, *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, t. III, pp. 182-183). Mais il nous paraît hors de doute que la vicomtesse d'Auchy ne pouvait être ici qu'à titre de locataire.

*
* *

C'est avec regret que, n'ayant encore pu découvrir les documents nécessaires au parfait achèvement de cette étude ni consulter les titres mêmes de l'immeuble, dont le propriétaire actuel n'a pu nous donner communication, nous sommes obligé d'interrompre encore pendant près d'un demi-siècle la filiation de la propriété et de n'en présenter la suite que d'une façon encore assez incomplète.

Ainsi, grâce à une très obligeante communication, que M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, a bien voulu nous faire, nous avons pu apprendre que cet immeuble se trouvait ainsi mentionné, dans un état des maisons sises rue de Jouy, dans la censive de l'abbaye de Thiron pour l'année 1677 : « Un grand hôtel, circonstances et dépendances; « le devant divisé en trois portes cochères; le tout appar- « tenant à M. de Creil, maître des requêtes, *anciennement « nommé l'Hôtel de Brienne;* tenant d'un côté à l'hôtel de La « Barre, et d'autre côté à la maison de M. Robineau, faisant le « coin de la rue Percée (106). »

Le sieur de Creil susdit pourrait bien n'être autre qu'un membre de la famille de ce nom, branche des seigneurs de

(106) *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, H. 1685, p. 42.

Soisy, Jean de Creil, chevalier, seigneur de Chemauld, de Soisy, Nancrey, etc., qui fut d'abord conseiller au parlement de Metz, ensuite maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, le 21 mai 1671, et commissaire départi en la généralité de Rouen en 1672; il mourut, le 1er mars 1697, âgé de soixante-cinq ans. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1671. Catherine-Antoinette de Bétaud de Chemauld, fille de Louis de Bétaud, chevalier, seigneur de Chemauld, et président de la Chambre des comptes de Paris. Cependant, il n'est pas le seul du nom de Creil, qui, en 1677, fut maître des requêtes; car on en connaît deux autres qui le furent également; savoir : Henri de Creil, seigneur de Bournezeau, qui mourut en juin 1691, et son fils Jean, qui fut aussi sieur de Bournezeau, et nommé maître des requêtes en 1676. Auquel de ces trois personnages appartint, en réalité, l'hôtel de Brienne? Malgré nos recherches, nous l'ignorons encore. Nous savons seulement, que cette famille, qui était une des plus anciennes de la robe et avait donné au parlement de Paris quantité de conseillers, de maîtres des requêtes, de maîtres des comptes, était alliée aux maisons de Nicolaï, Briçonnet, Amelot, Meaupou, Molé, Bétaud et autres. Les de Creil portaient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois clous de même* (107).

Enfin, grâce encore aux indications puisées certainement aux meilleures sources et fournies incidemment par M. le baron Pichon dans sa savante édition du *Mesnagier de Paris* (108), nous avons appris que l'ancien hôtel de Brienne avait appartenu, avant la fin du XVIIe siècle, à M. Nicolas de Jassaud, sieur de La Lande, conseiller d'Etat, et à Marie de Flandres, sa femme. Or, on sait par les généalogistes que les de Jassaud formaient alors une importante famille parisienne de parlementaires, issue d'une maison établie en Provence dès le XIVe siècle, qui avait la jouissance de la baronnie de Thorame-Basse, près de Digne. Les de Jassaud avaient pour armoiries: *d'azur au croissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.* Quant au susdit Nicolas de Jassaud, il prenait les titres de marquis d'Arquin-

(107) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.* — *Le Mercure galant*, juin 1691, p. 207; février 1694, p. 320; mars 1697, p. 267.
(108) Baron J. Pichon, *loc. cit.*, t. Ier, Introduction, p. XXI.

villiers, Vaupéreux, Saint-Dyé, Verneuil, seigneur de Richebourg et de La Lande, vicomte de La Borde. Il fut conseiller au Parlement de Metz le 17 octobre 1633, maître des requêtes le 20 juin 1640, secrétaire d'Etat depuis le 28 août 1670 jusqu'au 16 mai 1674; il mourut, le 16 décembre 1689, conseiller d'Etat, âgé de soixante-dix-huit ans, et fut inhumé aux Blancs-Manteaux (109). Sa femme, Marie de Flandres, morte en 1700, âgée de quatre-vingt-quatre ans, était fille de Guillaume de Flandres, trésorier des parties casuelles et des deniers extraordinaires (110).

Puis l'hôtel passa aux mains d'Augustin-Nicolas de Jassaud, cinquième fils du précédent, qui fut chevalier et seigneur de La Lande, et mourut en 1728; il avait épousé Marie-Aimée Lottin, fille de Nicolas-Louis-François Lottin, comte de Charny, président de la Cour des aides (111). C'est sans aucun doute ce Jassaud que le *Terrier royal* de 1700 désigne comme propriétaire, rue des Prêtres-Saint-Paul, de trois maisons contiguës, chacune à porte cochère, dont l'ensemble correspond exactement à la totalité de l'immeuble actuel. La première de ces maisons, attenante aux Pères Jésuites, est mentionnée sous le n° 19, « occupée par M. de Cantorbe »; la deuxième, portant le n° 20, attenante à la précédente, d'une part, et à la suivante, d'autre part, « où est le bureau des vivres d'Italie, occupée par M. Orly, et qui a son issue rue Percée, n° 4 »; enfin, la troisième, numérotée 21, attenante, d'une part, à la précédente, et, d'autre part, à une maison numérotée 22, aussi « à porte cochère, faisant le coin de la rue Percée, appartenant à Mme Sibour y demeurant (112) ». D'après ces indications, la propriété était déjà un immeuble de rapport, où le propriétaire, Augustin-Nicolas de Jassaud, ne paraît pas habiter, autrement ledit

(109) Plusieurs membres de la famille de Jassaud eurent leurs sépultures aux Blancs-Manteaux. Lors des fouilles exécutées, en août 1899, pour la construction d'un égout, rue des Guillemites, les ouvriers ont mis à découvert la sépulture de Louis de Jassaud, écuyer, seigneur d'Arquinvilliers, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes, ainsi que l'attestait la plaque d'idendité, fixée à son cercueil (*Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1899, pp. 264-265).

(110) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(111) *Archives nationales*, Q 1* 1099/10 C et D.

(112) *Idem, id.*

Terrier l'aurait mentionné, sous la rubrique ordinaire: « y demeurant ». Nous avons d'ailleurs trouvé, dans un acte du 4 mai 1699, qu'il habitait alors, avec sa femme, rue du Petit-Musc (113).

Après lui, la propriété appartint, suivant toute vraisemblance, à son fils Augustin-Guillaume de Jassaud, chevalier, seigneur de La Lande, qui épousa, à Péronne, en Picardie, une demoiselle de Maupoint de Rainville (114), car nous la retrouvons, en 1772, aux mains de l'une de ses filles, Angélique-Geneviève de Jassaud, lorsque celle-ci épousa François-Jean-Baptiste Macé, secrétaire du roi, qui, d'après l'*Almanach royal*, habitait auparavant au Cloître Notre-Dame, et qui, depuis lors, est venu se fixer ici jusqu'à l'époque de la Révolution (115). En 1772, la propriété avait alors pour locataires: Louvel de Rapainville, conseiller aux enquêtes, qui s'y trouvait depuis deux ans, ainsi que Soret, payeur des gages des archers du guet; un conseiller au Châtelet, Brussel de Sancy, qui y était depuis 1768, y vivait encore en 1789. L'*Almanach royal* indique ainsi leurs adresses: rue des Prêtres-Saint-Paul, à l'*hôtel de Jassaud* (116).

Mme Macé étant morte en 1776, suivant son testament du 29 avril de cette année, la propriété passa aux mains de ses deux nièces, qu'elle avait instituées ses légataires universelles: Angélique-Geneviève-Françoise Haudry, épouse de J.-B. de Pille, et Anne-Louise-Pélagie-Henriette Haudry, épouse de François de Roussen, maître de la poste aux chevaux de Bernay (Somme); toutes deux filles de Haudry, receveur du grenier à sel de Nampont (Somme), et de Mlle de Jassaud, sœur de la testatrice. Mais M. Macé, conformément aux termes de son contrat de mariage, garda l'usufruit de cette propriété sa vie durant.

Par contrats des 20 mai et 6 juillet 1793, passés devant Lamarre, notaire à Ansauvillers-en-Chaussée (Oise), les susdites dames de Pille et de Roussen vendirent ladite propriété à M. Léger Leclercq et à Mme Angélique-Adélaïde Meunié, son épouse, moyennant le prix de 98 000 francs, dont le règle-

(113) Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, *Pièces originales*, 1572.
(114) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*
(115) Baron J. Pichon, *loc. cit.*, t. Ier, p. XXI. *Almanach royal* de 1772 à 1789.
(116) *Almanach royal* de 1768 à 1772. Watin, *État actuel de Paris* (1789).

ment de paiement fut régularisé par un autre contrat passé, le 8 fructidor an IX, devant Porlier, notaire à Paris. Dans ces trois contrats l'immeuble est désigné sous le nom d'*hôtel de Jassaud* (117).

En 1812, l'hôtel de Jassaud fut compris dans un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique, en vue de l'agrandissement du collège Charlemagne, qui devait être transformé en internat; mais il ne fut jamais donné suite à ce projet (118).

Enfin, le 13 août 1824, par contrat passé devant Me Maine, notaire à Paris, les susdits époux Leclercq revendirent la propriété à M. Marie-Louis-Jules Lebas de Courmont, conseiller-référendaire à la Cour des comptes, et à sa femme, Mme Naphtalie Lefévre, moyennant la somme de 162 000 francs (119). Dans ce contrat, l'immeuble est ainsi décrit:

« Une grande maison, située à Paris, rue des Prêtres-Saint-« Paul, no 22, appelé l'*hôtel de Jassaud.* Cette maison, ayant « aussi une entrée par la rue Percée, sur laquelle elle porte le « no 6, se compose de neuf corps de bâtiments et de deux « cours; elle contient en superficie 1 975 mètres carrés, ou « 520 toises environ, et elle tient d'un côté, dans toute sa pro-« fondeur au lycée Charlemagne, de l'autre côté à la rue « Percée et à la maison de M. Noizel, formant l'encoignure « des deux rues susindiquées, et, par le fond, aux jardins « de la rue Saint-Antoine. »

Le nouvel acquéreur étant venu à décéder, sa veuve garda la propriété jusqu'à sa mort, arrivée le 30 mai 1844; leur fils, M. Charles Lebas de Courmont, négociant, leur succéda jusqu'en 1865, qu'il mourut; son fils et seul héritier, M. Alphonse Lebas de Courmont, est resté propriétaire de l'immeuble depuis lors (120); il en continua l'exploitation comme maison de rapport, en grande partie affectée à l'usage du commerce et de l'industrie. Malheureusement, les exigences de la spéculation ont fait que, en 1891, une vaste et haute

(117) Archives notariales de Me Flamand-Duval, notaire à Paris, 24, rue Lafayette.

(118) E. de Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, pp. 187-188.

(119) Archives notariales de Me William Bazin, notaire, à Paris, 7, rue Saint-Florentin.

(120) Enregistrement du département de la Seine, registre no 272, fol. 94.

bâtisse, véritable défi de laideur, est venue, comme nous l'avons rappelé en commençant, remplacer l'intéressant pavillon Renaissance qui s'ouvrait naguère sur la rue Charlemagne.

Nous ne saurions, en l'occasion, passer sous silence les louables efforts, entrepris alors, dans le but de prévenir ce regrettable désastre, par la Société des *Amis des monuments parisiens*, dont notre excellent collègue, M. Charles Normand, se fit l'ardent interprète par une lettre adressée, dans ce sens, au Président du Conseil municipal. Emue de ces légitimes manifestations, l'Administration tenta, de son côté, toutes les négociations nécessaires. Mais, en présence des prétentions exorbitantes du propriétaire, il fallut renoncer à toute acquisition amiable de l'immeuble, qui seule eût pu le sauver de la démolition; et l'on ne put aboutir qu'à un simple vœu de conservation adopté par le Conseil municipal, le 24 avril 1891, vœu purement platonique, qui devait, hélas! rester sans effet (121).

On remarquait encore, au siècle dernier, dans une pièce du rez-de-chaussée, quelques restes d'ornementation paraissant remonter au règne de Louis XV; les lettres A. N. D. J. (Augustin-Nicolas de Jassaud) se voyaient encore au plafond. Mais tout cela a disparu peu à peu depuis bien longtemps. Dans la cour, la vieille tourelle replâtrée, avec sa baie ogivale aveuglée et son escalier à vis, dont nous avons parlé en commençant, était hier encore à peu près tout ce qui restait ici pour témoigner du passé si intéressant de cette maison historique (122). Depuis hier, la pioche du démo-

(121) Voir le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*, t. V (année 1891), pp. 32-34 et 37-38.

(122) Dans la rue des Prêtres-Saint-Paul (aujourd'hui rue Charlemagne), la famille de Jassaud ne posséda point que l'hôtel, dont nous venons d'essayer de faire l'histoire; un membre d'une autre branche de cette famille possédait, en effet, de l'autre côté de cette rue, à l'angle nord-ouest de la rue des Jardins, une autre maison. Nous voulons parler de Pierre de Jassaud, seigneur de Bourneville et de Bois-Chantel, ancien officier au régiment du Roi-Infanterie, alors veuf de Marie-Anne Thomas de Bois-Chantel, qu'il avait épousée en 1755. (Voir La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*) Il avait acquis cette maison, le 14 décembre 1784, de la succession de Pierre Crouan, maître charcutier (Arch. de la Seine, *Registre des Insinuations*, nº 128, fol. 124ʳᵒ). Puis, le 15 février suivant, il joignait, à cette acquisition, la maison contiguë, par l'achat qu'il en fit, de Marie-Eugénie de Benoimont, qui en avait hérité de son père, lequel la tenait de la famille Taillandier. (Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. IV, p. 575. — Arch.

lisseur a fait disparaître ce dernier et curieux témoin du passé, avec tout ce qui restait de l'ancien hôtel de Jassaud; un bâtiment de très moderne et déplaisante banalité va remplacer tout cela pour grossir les revenus d'un propriétaire, avant tout soucieux de son pécule. Quand l'administration voudra-t-elle enfin tenir compte d'une loi, qui n'a pas vingt-cinq ans d'existence, en frappant d'expropriation tout monument pour lequel la raison d'utilité publique peut être invoquée au nom seul de l'art ou de l'histoire?

de la Seine, *Registre des Insinuations*, n° 128, fol. 152[ro]). Le pignon ouest de cette maison est formé, avons-nous vu, par le pan restant d'une des deux tours de l'ancienne poterne Saint-Paul. Enfin, le 1[er] juin de l'année 1785 il accrut encore son domaine, d'une troisième maison, attenante aux anciens murs de la ville et située en arrière des deux premières, qu'il acquit de Marguerite-Françoise Curot, veuve de François de Bonneville, marchand de bois (Arch. de la Seine, *Lettre de ratification*, n° 17637). Ces trois maisons, situées dans la censive de l'archevêché, forment ensemble le n° 9 actuel, de la rue Charlemagne.

Vers la fin du XVII[e] siècle, un Nicolas de Jassaud, maître des requêtes, bâtissait une maison au quai Bourbon de l'île Saint-Louis portant aujourd'hui le n° 19. (Lefeuve, *loc. cit.* t. II, p. 75.)

Un autre de Jassaud, président de la Chambre des comptes, était, en 1700, propriétaire de la maison portant aujourd'hui le n° 4 de la rue du Parc-Royal. (Voir le *Terrier du Roi*, de 1700.)

L'HOTEL DE CANILLAC

Depuis longtemps, on nous avait signalé la rampe d'escalier du n° 4 de la rue du Parc-Royal, comme une œuvre de charpenterie des plus intéressantes; de l'aller visiter, ce ne put que nous être très facile, et nous eûmes la satisfaction de constater qu'on ne s'était pas trompé.

La rampe dont il s'agit est, en réalité, des plus remarquables et peut-être unique à Paris dans son genre. Elle est en bois sculpté, représentant un cours d'enroulements en manière de consoles à volutes et contre-volutes affrontées, dans les ajourements desquels on voit des aigles aux ailes éployées et des fleurons d'acanthe épanouis en rinceaux; le tout, délicatement traité, présente en ses détails un caractère marqué de luxe et d'élégance en harmonie avec la massiveté rationnelle et vigoureuse de l'ensemble. Mais il manque à cette rampe un départ de même nature et de même style. Peut-être n'a-t-il jamais été exécuté; il a été remplacé postérieurement par un départ en fer forgé. Il faut, néanmoins, signaler encore la hardiesse des larges paliers, portés sur de solides poutres cintrées formant arcs doubleaux et pendentifs.

Mais là ne réside pas uniquement tout l'intérêt que peut offrir le vieil hôtel dont cet escalier semble être la principale attraction; il faut encore considérer l'aspect qu'il présente, au dehors. Ne croirait-on pas voir un pavillon de la place des Vosges, transporté là tout exprès, pour former le fond perspectif de la rue de Sévigné? Ce sont, en effet, les mêmes combles élevés, couronnés des mêmes lucarnes

à frontons triangulaires, et les mêmes façades, brique et pierre, percées de hautes fenêtres. L'un et l'autre évoquant la même date de construction, semblent sortis du même crayon. Et l'on ne doute pas un seul instant que les hôtes qui ont jadis habité cette demeure ne répondent au grand air que ses murs ont gardé en dépit des enseignes commerciales ou industrielles qui les défigurent aujourd'hui. Mais que sont-ils, ces hôtes d'antan? Nous en avons patiemment recherché la trace, et ce que nous avons pu en découvrir, dans les minutiers des notaires, comme dans nos archives publiques, nous allons essayer d'en faire l'énumération.

*
* *

Situé dans la censive de l'abbaye de Saint-Victor, le terrain sur lequel a été bâtie la maison portant actuellement le n° 4 de la rue du Parc-Royal, était un jardin qui, en 1620, appartenait au prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, lorsque, le 12 mars de cette année, suivant contrat passé devant Libault et Bergeron, notaires à Paris, les religieux de ce monastère le vendirent, moyennant 350 livres de rente, à Jacque Berruyer, écuyer, seigneur de Malcémont, conseiller du roi en ses conseils, et à Anne Placin, son épouse. Ces acquéreurs y firent construire aussitôt une maison; puis, le 23 juin 1625, devant Etienne Talleron et Baudouin, notaires à Paris, ils cédèrent la propriété à Melchissédec Garnier, avocat au Parlement de Paris, moyennant 25 000 livres tournois (1). Dans le contrat, l'immeuble est ainsi décrit:

« Une grande maison sise à Paris, rue du Parc-Royal, consistant en plusieurs bâtiments, cour devant, petit jardin derrière, lieux aisances et appartenances, non compris toutefois une enclave qui est sur le devant de la maison vendue, laquelle sert et appartient à la maison où sont à présent demeurant lesdits sieur et dame Berruyer, servant de présent à mettre carrosses; le dessus de laquelle enclave sera et appartiendra aud. sieur acheteur comme des appartenances d'icelle maison vendue; laquelle tient, d'une part, à ladite

(1) *Archives nationales,* S 2162.

grande maison appartenant aux dits sieur et dame Berruyer, vendeurs, et, d'autre part, sur l'égout de la ville (2), aboutissant, d'un bout, par derrière, à... (resté en blanc) Morin, et, par devant, sur la dite rue Neuve-du-Parc-Royal (3). »

Soit qu'il ne fût pas donné suite à ce contrat, soit pour tout autre motif, toujours est-il que, trente-deux ans plus tard, on retrouve la propriété aux mains des héritiers de ce même Jacques Berruyer, alors décédé; — lesquels héritiers étaient: Jacques Berruyer, conseiller-aumônier du roi, abbé commendataire de Saint-Pierre-le-Vif; Denise-Marie Berruyer, épouse de Charles de Brotignières, chevalier, seigneur de la Paluisière, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; et Anne Berruyer, épouse de Jean Largentier, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire ordinaire de la reine; tous les trois frère et sœurs — lorsqu'ils revendirent à Sébastien Caset, conseiller-secrétaire du roi, par contrat passé, le 16 mai 1657, devant de Hénault et Moufle, notaires à Paris (4), ladite propriété ainsi mentionnée dans cet acte:

« Une grande maison sise à Paris, rue du Parc-Royal, consistant en un grand corps de logis faisant face sur la cour et *regardant la rue Sainte-Catherine* (ou *Culture-Sainte-Catherine*, aujourd'hui *de Sévigné*), un autre corps de logis en aile, ayant aussi vue sur la dite cour; appliqués lesdits corps de logis, par bas, à caves, écuries, cuisine, salle; deux cours, l'une grande, l'autre petite, et un puits commun avec le voisin; deux remises à carrosses dans ladite grande cour,

(2) L'égout, dont il est ici question, figure sur le plan de Paris par Gomboust, de 1652; il était situé à l'extrémité orientale de la rue du Parc-Royal, où il recevait les eaux de cette rue et se déversait dans l'égout de la rue Saint-Louis (aujourd'hui rue de Turenne), recouvert sous le règne de Louis XIII, et dont il était, en quelque sorte, un branchement.

(3) Actuellement le n° 4 de la rue du Parc-Royal joint, par derrière, une maison sise au n° 55 de la rue de Turenne, appartenant aujourd'hui au même propriétaire, M. Pouzin. Or, M. Pouzin nous a rapporté qu'en faisant exécuter dans celle-ci des travaux de fondation, les ouvriers trouvèrent, le 5 août 1903, une pierre portant cette inscription : *Jehan François || Berrurié m'a || ici posée l'an 1627*. Cette pierre se trouvait exactement dans la basse fondation de la pile du milieu de la façade de la maison ; elle était encastrée et scellée, à bain de mortier de terre, dans une grosse pierre évidée à cet effet. S'il est permis, selon toute probabilité, de voir dans le mot Berrurié une altération du nom de Berruyer, il devient évident que ce Berruyer (Jean-François) aboutissait par derrière, à la maison de Jacques Berruyer de la rue du Parc-Royal.

(4) *Archives nationales*, S 2162.

faisant enclave sur la maison de M. de Chevry (5), jardin derrière ledit grand logis; par haut, au premier étage desdits corps de logis, à plusieurs chambres, garde-robes et cabinets; au second, à plusieurs chambres, garde-robes et cabinets; et au-dessus à greniers; le tout couvert d'ardoises, et encore lieux et appartenances;... la totalité tenant, d'une part, audit sieur de Chevry..., d'autre part à la maison où est de présent le sieur Girardin le jeune..., d'un bout, par derrière, auxdits sieurs et dame Largentier, et, par devant, sur ladite rue du Parc-Royal; auxdits sieur et dames vendeurs appartenante; et laquelle maison lesdits défunts sieur et dame Berruyer ont fait bâtir et construire sur une place de terre à eux appartenante, étant en la censive de l'abbaye de Saint-Victor, chargée envers elle de... (resté en blanc) de cens et droits seigneuriaux, et encore chargée envers le couvent Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, de 350 livres de rente et bail d'héritage de partie de terre sur laquelle ladite maison et lieux sont construits... »

Ladite vente fut faite moyennant 49 200 livres tournois.

D'après ce qui précède, il nous paraît bien difficile, comme l'a fait Lefeuve (6), de placer dans cette maison, en 1652, le fameux maltôtier Jacques Bordier, qui fut intendant des finances sous le règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV. La seule indication documentaire que nous ayons trouvée à cet égard est celle qui figure sur le plan de Paris par Gomboust, de 1652, où l'hôtel de M. Bordier est bien représenté rue du Parc-Royal, sur le côté nord de celle-ci; mais il n'y fait point face à la rue Culture-Sainte-Catherine. Cet hôtel est situé un peu plus à l'ouest et regarde plutôt le n° 7 de la rue du Parc-Royal. Il correspond en réalité au n° 8 actuel de cette rue, dont les bâtiments ressemblent, d'ailleurs, dans leur ensemble et leur disposition, à ceux représentés sur le plan de Gomboust: ils comprennent un large bâtiment de fond, flanqué de deux ailes non moins importantes, s'avançant jusque sur la rue. Ces bâtiments sont, du reste, de même style et de même épo-

(5) Charles Duret, sieur de Chevry, qui fut conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, intendant des finances, puis président de la Chambre des comptes à Paris.

(6) Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. IV, p. 441.

que que ceux de l'hôtel qui nous occupe; mais il faut remarquer que celui-ci n'est accompagné que d'une aile, qui fait face à un simple rez-de-chaussée, surélevé d'un entresol, ayant autrefois servi de communs. Au point de vue topographique, il ne saurait donc y avoir ici de confusion, si le plan de Gomboust est exact, la maison qu'il a figurée sous le nom de M. Bordier ne peut être celle de M. Berruyer, « *regardant la rue Sainte-Catherine* ».

D'autre part, nous avons vu dans le *Catalogue des partisans*, daté du 26 janvier 1649 et publié par M. Moreau, dans son *Choix de Mazarinades*, que ce Bordier, à qui son père, chandelier de la place Maubert, avait fait faire ses études, demeurait alors rue des Trois-Pavillons (7) (aujourd'hui rue Elzévir), tandis que, dit un autre libelliste du même temps, « il méritait qu'on le logeât à Montfaucon (8) ». Mais nous n'insistons pas davantage sur la mémoire de ce personnage; il sera toujours assez temps d'y revenir, lorsqu'au cours de nos recherches sur les anciens hôtels du Marais, nous nous serons assuré de sa réelle demeure.

Quoi qu'il en soit, faute de n'avoir pu découvrir jusqu'à présent les documents nécessaires, nous ignorons encore ce qu'est devenue la maison des Berruyer depuis l'année 1657, où ils s'en défirent, jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Tout ce que nous savons, c'est que, suivant le *Terrier du Roi* de 1700, cet hôtel appartenait alors à un certain sieur Jacob, en même temps qu'il était occupé par M. Lamoignon de Courson (9), qui n'est autre que Urbain-Guillaume de Lamoignon, comte de Launay-Courson, petit-fils du grand Lamoignon. premier président du parlement de Paris en 1658. Né en 1674, il fut conseiller au Parlement en 1692, sur l'*Almanach royal* des années 1701, 1702, 1703 et 1704, il figure parmi les maîtres des requêtes et demeure rue du Parc-Royal, c'est-à-dire dans l'hôtel qui nous occupe; à partir de 1704, il est nommé intendant de Rouen et n'habite plus Paris. Il fut conseiller d'Etat, en 1716, puis conseiller au Conseil royal des finances en 1730, et mourut en 1743 (10).

(7) Moreau, *Choix de Mazarinades : Catalogue des partisans*, t. I[er], 114.
(8) Idem, *Id : La Vérité toute nue*, t. II. p. 40.
(9) *Archives nationales*, Q[1*] 1099 [10] + C. D.
(10) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*.

Par sa sœur, il était beau-frère du contrôleur général des finances, Le Pelletier des Forts, son tout proche voisin, qu'il compromit très gravement, au dire du *Journal de l'avocat Barbier*, au sujet d'un détournement d'actions, commis au préjudice de la Compagnie des Indes. Mais on a su depuis que penser de cette accusation (11).

Quant au propriétaire Jacob, nous ignorons qui il était. Sur le susdit *Terrier du Roi*, la mention de son nom est suivie, en surcharge à la sanguine, de celle du « président de Jassaud ». Il y a tout lieu de croire que celui-ci est le véritable propriétaire. Or, il n'y a eu, en ce temps-là, qu'un seul président de ce nom, c'est André-Nicolas de Jassaud, qui fut nommé président de la Chambre des Comptes le 26 mai 1700. Il épousa, le 16 février 1702, Marie-Anne-Madeleine Coustard, fille de Gabriel Coustard, secrétaire du roi, dont il eut deux filles: 1° Marie-Anne, née en 1703, qui se maria, en 1719, avec Geoffroy Macé Camus de Pontcarré, conseiller au parlement de Paris, et plus tard, président au parlement de Rouen; et 2° Angélique-Marguerite, née en 1704, mariée d'abord, en 1724, à Thomas-Sybille, marquis de Roncherolles, dont elle n'eut qu'une fille, Anne-Marguerite-Thérèse, dont il va être question. Etant devenue veuve en 1728, Angélique-Marguerite de Jassaud se remaria, deux ans après, avec Pierre-Charles de Montboissier-Beaufort, marquis de Canillac, dont nous reparlerons également ci-après (12).

Après la mort du président de Jassaud, arrivée le 4 juin 1717, sa maison dut certainement passer aux mains de ses filles; l'aînée, Marie-Anne, l'épouse du conseiller Camus de Pontcarré, étant venue à décéder, sans enfants, en 1727, sa sœur, Mme de Roncherolles, non encore veuve, en resta seule propriétaire; et il y avait déjà quatorze ans qu'elle était devenue en secondes noces, la marquise de Canillac, lorsqu'elle en passa la propriété à sa fille, Mlle de Roncherolles, lors du mariage de celle-ci avec René-Nicolas-Charles-Augustin de Meaupou (13), alors président à mortier au parlement de Paris,

(11) Voir notre précédente notice sur l'*Hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau*, p. 21.

(12) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*.

(13) Il fut chancelier de France et garde des sceaux sur la démission de son père en 1768, et se rendit célèbre par sa querelle avec les parlements et surtout

qui devait, plus tard, devenir chancelier de France et garde des sceaux. Cette donation, mentionnée au contrat de ce mariage passé, le 21 janvier 1774, par Meslin, notaire à Paris, est faite à la condition, pour la mariée, d'abandonner à sa mère l'usufruit, c'est-à-dire le revenu de cette propriété jusqu'au jour de son décès, sans qu'elle soit tenue d'y faire aucune amélioration ni réparation (14).

Pour justifier ce revenu, il est en outre spécifié que le président de Novion occupait alors la maison, en qualité de locataire, à raison de 2500 livres par an. Il s'agit ici d'André Potier de Novion, quatrième du nom, qui fut président à mortier au parlement de Paris, du 28 mai 1732 au mois d'août 1758 qu'il se démit de cette charge; il mourut onze ans après, âgé de cinquante-huit ans. Il était de la lignée des Potier de Novion qui, presque tous, depuis plus d'un siècle, avaient fourni des présidents au parlement de Paris (15).

D'après l'*Almanach royal*, il habita d'abord la rue des Francs-Bourgeois, jusqu'en 1740; puis, à partir de cette date, il emménagea rue du Parc-Royal, où il resta une quinzaine d'années, c'est-à-dire jusqu'en 1755 qu'il alla demeurer rue de la Cerisaie. Il se démit de sa charge de président trois ans après, et mourut en 1769.

Le 6 février 1752, suivant un contrat passé devant Hachette, notaire à Paris, Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, devenue, comme nous avons vu, l'épouse du président de Maupeou, cédait à son beau-père, le marquis de Canillac, qui en avait témoigné le désir, l'usufruit de la propriété, à partir du jour du décès de sa femme, au cas où il lui survivrait, jusqu'au jour du sien propre, lors duquel ledit usufruit devait être réuni à la propriété, au profit de ladite présidente de Maupeou; les augmentations et améliorations des lieux, que le preneur avait l'intention d'y faire exécuter, restant à sa charge (16). Ce contrat n'oublie pas de mentionner que le président de Novion occupe encore la maison, tandis que le

avec celui de Paris qu'il exila en 1771 ; mais son crédit tomba à la mort de Louis XV, et lorsque Louis XVI, à son avènement, eut rappelé les parlements, le chancelier Maupeou fut exilé à son tour et mourut ignoré au Thuit, auprès des Andelys, âgé de soixante-dix-huit ans, le 29 juillet 1792.

(14) Archives notariales de Mᵉ Laeuffer, 11, rue de Rome, à Paris.

(15) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(16) Archives notariales de Mᵉ Lefebvre, 69, boulevard Haussmann.

marquis de Canillac habite au quai des Célestins. Quant aux époux de Maupeou, ils demeuraient alors avec leur père René-Charles de Maupeou, qui venait d'être nommé premier président du parlement de Paris, à l'*Hôtel du baillage du Palais*, autrement dit l'*Hôtel de la première présidence.* Auparavant, les de Maupeou habitaient leur hôtel particulier de la rue Payenne (17), au nº 13 actuel, où un plan de Paris de l'abbé de La Grive place, en 1728, l'*Hôtel de Maupeou.*

Peu après, le 21 avril 1752, Mme de Maupeou vint à décéder; puis sept ans plus tard, le 29 novembre 1759, ce fut le tour de sa mère, la marquise de Canillac, âgée de cinquante-cinq ans; de sorte que son mari garda, comme usufruitier, la maison de la rue du Parc-Royal jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mai 1778, comme le mentionne l'acte de partage dont il va être parlé. Il est probable que c'est à partir de l'année 1755, où le président de Novion déménagea, que le marquis de Canillac vint, à son tour, occuper cette maison, connue désormais sous le nom d'*Hôtel de Canillac.* C'est vraisemblablement par ses soins qu'ont été exécutées les quelques boiseries sculptées qui subsistent dans quelques pièces, ainsi que les *fêtes galantes* en camaïeu qui ornent les dessus de portes du salon. Aujourd'hui, la boutique du crémier, qui forme enclave dans l'immeuble voisin, au nº 2 de la rue, passe pour être l'ancienne loge du suisse de l'hôtel de Canillac.

Le nom de Canillac rappelle une des plus honorables familles de notre vieille France. Au XVIe siècle, cette maison, qui passait déjà pour une des plus anciennes et des plus illustres du royaume, avait donné un cardinal, archevêque de Toulouse, dans Raymond de Canillac, mort à Avignon, en 1753, et un évêque de Saint-Flour, en la personne de Dieudonné de Canillac, sans compter les seigneurs qui, en ce temps-là se signalèrent pour le service du roi et de l'Etat; plusieurs y ont perdu la vie. Dans cette fameuse garde d'élite que furent les mousquetaires au XVIIe et au XVIIIe siècle, les Canillac se sont succédé de père en fils ou d'oncle en neveu, en y laissant les plus brillants souvenirs. Aussi l'époux de la fille du président de Jassaud, Pierre-Charles de Montboissier de Canillac, passait-

(17) *Almanach royal* de 174?.

il pour un des militaires les plus braves de son temps (18).

En 1708, il n'avait encore que quatorze ans, lorsqu'il entra comme volontaire au régiment de cavalerie Bouzols qui opérait en Roussillon, et où, l'année suivante, il était déjà cornette. Nommé capitaine le 31 mai 1710, Canillac combattit à la tête de sa compagnie à l'armée du Rhin en 1710, 1711, 1712 et 1713. Il se trouva, cette dernière année aux sièges de Landau et de Fribourg, parcourut, en 1719, les frontières d'Espagne, prit part aux sièges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, et fit ensuite partie du camp de la Moselle en 1727. Second cornette de la seconde compagnie des mousquetaires, avec rang de mestre de camp de cavalerie, en 1728, puis premier enseigne de la même compagnie, en 1730, Canillac servit au siège de Philipsbourg en 1734, et encore à l'armée du Rhin, l'année suivante. Brigadier le 1er janvier 1740, il fut employé comme tel à l'armée de Flandre en 1742; puis à l'armée du roi le 1er avril 1714, il se signala aux sièges de Menin et d'Ypres, et campa sur le canal de Loo pendant le siège de Furnes. Ayant passé en Alsace, il se trouva à l'armée d'Aguenum, au second siège de Fribourg et remplit, à dater du mois de décembre, les fonctions de maréchal-de-champ, grade auquel il avait été élevé le 2 mai de la même année. Il suivit le roi en 1745, et prit part à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay et de sa citadelle, à ceux d'Oudenarde et de Dendermonde. En 1746, Canillac protégea, à la tête d'un corps d'armée, les sièges de Mons, Charleroi, Saint-Guilain, Namur et combattit à Raucoux. L'année suivante, il accompagna le roi, se trouva à la bataille de Lawfeld, obtint le grade de lieutenant-général le 10 mai 1748, et quitta les mousquetaires et le service au mois de mai 1751. Ses blessures plus que l'âge l'avaient usé avant le temps. Il était décoré de la croix de Saint-Louis (19). Il avait donc cinquante-sept ans, lorsqu'il songea à choisir comme retraite, la maison

(18) Il ne faut pas le confondre avec Phillippe de Montboissier-Beaufort, marquis de Canillac, qui fut colonel du régiment d'infanterie de Rouergue, brigadier en 1702, maréchal-de-camp en 1703, lieutenant général au Bas-Languedoc en 1720, et mourut en 1725 âgé de 56 ans. Il compta parmi les amis du Régent, qui le nomma membre du Conseil des affaires étrangères et l'appela dans le Conseil de régence. (Voir les *Mémoires de Saint-Simon.*)

(19) Voir l'*Almanach royal.*

de la rue du Parc-Royal, pour abriter ses lauriers et ses vieux jours.

Après la mort du marquis de Canillac, arrivée, avons-nous dit, en 1778, l'usufruit de la maison, dont il jouissait, fut réuni à la propriété en faveur des deux fils et seuls héritiers de sa belle-fille, Mme de Maupeou, morte, avons-nous dit aussi, le 21 avril 1752, c'est-à-dire deux mois et demi après qu'elle lui avait cédé cet usufruit. Or, ces héritiers étaient: 1o René-Ange-Augustin de Maupeou, chevalier, marquis de Maupeou, mestre de camp du régiment de Bourgogne, et 2o Charles-Victor-René de Maupeou, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel; tous deux demeurant rue Neuve-Saint-Augustin (aujourd'hui rue Saint-Augustin), en la grande chancellerie de France, au domicile de leur père M. de Maupeou, qui, lors de sa disgrâce, bien qu'il eût donné sa démission de garde des sceaux, conserva jusqu'à la Révolution la charge inamovible de chancelier, avec la résidence y affectée (20).

Le 1er mai 1779, les deux frères de Maupeou, susdits, passèrent un acte de partage de la succession de leur mère, devant Durand l'aîné, notaire à Paris (21), en vertu duquel la maison dont il s'agit, estimée à l'amiable au prix de 110 000 livres, échut à René-Ange-Augustin de Maupeou; elle était alors occupée par M. de Saint-Cyr, qui l'avait louée au prix de 6 000 livres par an; elle resta aux mains de son nouveau propriétaire jusqu'en 1792, époque à laquelle il mourut, un peu avant son père le chancelier, sans laisser de postérité (22).

Ses héritiers gardèrent la propriété jusqu'à ce qu'elle fût, à leur requête, mise en vente aux enchères sur licitation, et que, par jugement rendu en l'audience des criées du tribunal de première instance de la Seine, elle fût adjugée à M. René-Alexandre Desclos-Lepeley, négociant le 9 floréal an X. Lesdits héritiers vendeurs étaient: 1o Marguerite Trouillet de la Roche, au nom et comme mère-tutrice d'Antoine-Charles-Victor de Maupeou, mineur, qu'elle avait eu de feu

(20) Michaud, *Biographie universelle.*

(21) Archives notariales de Me Durand des Aulnois, 15, rue Tronchet, à Paris.

(22) Pol Potier de Courcy, *Complément du P. Anselme*, p. 480.

le conseiller du roi Charles-Victor-René de Maupeou, son époux; 2° Ferdinand-Denis de Crécy, au nom et comme tuteur d'Alexandrine-Françoise-Victoire, de Ferdinand-Emmanuel-René, de Louis-Théodore, de Jeanne-Françoise de Chantal, de Louise-Victoire et de Félix-Pierre-Denis-Armand de Crécy, enfants de lui et de feu Mme Alexandrine Dubois de Besnotel, son épouse; 3° Augustin-Louis de Maupeou et Jean-Louis Girault, comme tuteur d'Aglaé-Marie de Maupeou; Charles-Louis-Auguste de Jassaud, mineur émancipé, procédant sous l'assistance de Mathieu La Roque, son curateur et tuteur, ledit mineur seul enfant et unique héritier d'Ambroise-Pierre de Jassaud; 5° Anne-Charlotte de Jassaud, veuve de Pierre-Louis d'Herlack, Jean-Benoît Thevenin de Rauley et Benigne-Louise-Esprit de Saint-André, son épouse, Marie-Elisabeth Boniface et Marie-Cécile Boniface, majeures, et Marie-Elisabeth de Saint-Ouen, veuve de Boulay de la Brosse; 6° Claude-Euloge Angorrand, Marie-Monique Angorrand, veuve d'Antoine-Claude de Foix, Alexandre-Nicolas Boudier-Hogny et Henriette-Simone Angorrand, son épouse. « Tous les susnommés héritiers, représentants et bien tenants de défunt René-Ange-Augustin de Maupeou, et, en cette qualité, propriétaires de tous les biens immeubles provenant et dépendant de sa succession. »

Un peu auparavant, le journal des *Petites affiches*, de ventôse an VI, nous montre l'hôtel de Canillac occupé par le bureau des voitures de Juilly.

M. Lepeley étant venu à décéder, le 5 juin 1812, la propriété, en vertu d'un jugement du tribunal de première instance de la Seine du 15 juillet 1813 réglant la succession, passa aux mains de ses enfants, René-Maurice-Désiré, Victoire-Eléonore et Elisabeth, ses héritiers chacun pour un tiers.

Deux ans après, MM. Antoine Debladis et Gérard Auriacombe étaient devenus propriétaires de l'ancien hôtel de Canillac, au moyen de l'adjudication qui en avait été prononcée à leur profit sous le nom de Me Potron, notaire, qui leur en avait passé déclaration de commande, aux termes d'un procès-verbal dressé, le 13 mars 1815, par Me Trubert, notaire à Paris (23), commis judiciairement à cet effet, sur

(23) Archives notariales de Me Labouret, notaire, 146, rue Montmartre, à Paris.

licitation poursuivie entre les héritiers Desclos-Lepeley. Cette adjudication eut lieu moyennant le prix principal de 60 000 francs.

Avec MM. Debladis et Auriacombe, la Société des forges d'Imphy et Fourchambault, dont ils étaient les administrateurs, établit ses bureaux et ses magasins dans cette maison, que l'*Almanach du Commerce*, de 1825 à 1835, désigne sous la mention suivante : « Debladis et Auriacombe, marchands de métaux, entrepôt de cuivre de toute espèce, cuivres fabriqués, tôles, ferblancs, de leur manufacture d'Imphy (Nièvre) ». A partir de 1835, M. Debladis figure seul sur le *Bottin*. Il était du reste devenu seul propriétaire de l'immeuble par suite d'un acte de liquidation passé devant Me Potron, notaire à Paris, le 1er octobre 1825, qui lui en attribuait la propriété totale.

L'immeuble resta donc aux mains de M. Antoine Debladis jusqu'à sa mort, arrivée le 1er mai 1845, ainsi qu'il appert d'un autre acte de liquidation relatif aux reprises de sa veuve, passé devant Me Guénin, notaire à Paris, le 13 août suivant (24). Après elle, son fils, M. Achille Debladis, qui fut aussi administrateur des forges de Fourchambault (25) en hérita à son tour ; il mourut le 9 juin 1885 (26). Aujourd'hui, la maison appartient à la fille de ce dernier, Mme Marceline-Joséphine-Jeanne Debladis, laquelle est épouse de Me Jean-Marie-Gaston Pouzin, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués.

(24) Archives notariales de Me Crémery, notaire, 8, place de la Concorde.

(25) Ce sont les forges de Fourchambault qui ont fourni les tambours-lisses de la colonne de la place de la Bastille, remarquables par leur précision (Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire des rues et monuments de Paris*).

(26) Voir le *Sommier foncier de l'Enregistrement*, registre n° 247, art. 199. — Sur ce registre, l'immeuble, indiqué sous son numéro actuel, 4, de la rue du Parc-Royal, est désigné sous son numéro de section 529, de l'époque révolutionnaire.

L'HOTEL DE HOLLANDE

Il y a environ cinq cents ans, l'emplacement de l'immeuble portant actuellement le nº 47 de la rue Vieille-du-Temple était occupé par un logis seigneurial, appartenant à un ancien compagnon d'armes de du Guesclin, messire Jean de Rieux, gentilhomme breton, un des plus vaillants chevaliers de son temps qui, en récompense de ses nombreux exploits, accomplis au service des rois Charles V et Charles VI, reçut la charge de maréchal de France en 1397 (1).

La possession de ce logis par le maréchal de Rieux nous est attestée par une sentence des requêtes du Palais, datée du 26 janvier 1400 (2), suivant laquelle il est condamné à payer, au grand prieuré du Temple, la somme de 20 écus d'or pour les lods et ventes d'une maison sise en la rue des Singes (3) et en la Vieille rue du Temple (4), en la censive

(1) Le P. Anselme, *Histoire généalogique.* — Moréri, *Dictionnaire historique.* — Didot, *Nouvelle Biographie générale.*

(2) *Archives nationales* : S 5072ª et S 5544, fol. 119vº.

(3) En 1269, la rue *des Singes*, située entre les rues Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et des Blancs-Manteaux, se nommait *Pierre d'Estampes*, puis *Perriau*, *Perrot*, ou *Perreau d'Estampes*. En 1300, Guillot, dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, l'appelle *rue des Singes*. Ce nom provenait de l'enseigne dite des *Singes*, que portait encore, au xvᵉ siècle, une maison de la rue; laquelle maison, appelée l'*hôtel des Singes*, était attenante à l'hôtel de Rieux (*Arch. nat*, S 5544, fol. 120rº). Par arrêté préfectoral du 2 avril 1868, la rue des Singes fut réunie à la rue *des Guillemites*, ouverte en 1807, sur le jardin du couvent des Blancs-Manteaux (Beck, *Nomenclature des voies publiques et privées de Paris*, édition de 1898). De l'ancienne maison des *Singes*, il ne reste plus que son nom donné à un petit passage privé, ouvert au commencement du xixᵉ siècle, au nº 43 de la rue Vieille-du-Temple, et qui aboutit au nº 6 de la rue des Guillemites.

(4) La *Vieille-rue-du-Temple*, aujourd'hui *rue Vieille-du-Temple*, existait au commencement du xiiiᵉ siècle; c'était l'ancien chemin qui conduisait au Temple. On

dudit prieuré, qu'il avait acquise d'Oudart de Trigny, clerc des comptes (5), moyennant 600 livres ou environ.

Retenu le plus souvent loin de sa résidence parisienne par les guerres incessantes du temps, le maréchal de Rieux en était encore absent, le 23 novembre 1407, lorsque fut assassiné, non loin de sa porte, le frère de Charles VI, Louis duc d'Orléans, dont il était resté le plus dévoué et fidèle partisan.

Il était à peine huit heures du soir, la nuit était déjà profonde; presque tout le monde était déjà rentré chez soi dans ce quartier, où il n'y avait pas alors beaucoup de boutiques (6); personne n'était encore couché à l'hôtel de Rieux lorsque Jacquette, la femme du cordonnier Jean Griffart, qui logeait dans une chambre haute des dépendances de cet hôtel, et se tenait alors à sa fenêtre pour voir si son mari ne revenait pas, entendit soudain partir de la rue des clameurs épouvantables accompagnées d'un violent cliquetis d'armes. Frappée de terreur par ce tapage formidable, elle se mit à crier: « Au meurtre! A l'assassin! » Mais un homme, l'ayant aperçue de la rue, la fit taire immédiatement par ses menaces.

l'a nommée aussi rue de *la Couture*, *Culture* et *Clôture-du-Temple;* puis rue de l'*Égout-du-Temple*, à cause de l'égout qui y passait. Enfin, on la trouve encore désignée sous les noms de rue *de la Porte-Barbette*, *de la Poterne-Barbette*, *rue Barbette* et *Vieille-Barbette*, parce qu'elle aboutissait, à l'origine, à la Courtille d'Etienne Barbette, bourgeois de Paris. (Voir Jaillot, *loc. cit.* t. III, Quartier du Temple, pp. 30 et 31, et notre ouvrage *Le quartier Barbette*, pp. 6 et 7.)

(5) Oudart de Trigny figure comme « clerc des comptes » en 1380 et 1383, dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV*e *et XV*e *siècles*, publiés par Douet d'Arcq, pp. 28 et 207.

(6) En ce temps-là, le quartier de la porte Barbette n'était guère occupé que par de fastueux logis; c'était certainement le quartier de Paris le plus recherché de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Indépendamment de l'hôtel de Rieux et de l'hôtel Barbette, dont la reine Isabeau de Bavière avait fait son *petit séjour*, on voyait rue des Rosiers l'hôtel de Tancarville, rue de Paradis les demeures des ministres de Novion et de La Rivière, non loin de l'hôtel du connétable de Clisson; puis, à l'angle des rues Vielle-du-Temple et des Blancs-Manteaux, l'hôtel de Henri de Lissac, valet de chambre de Charles VI et garde de son épargne, vis-à-vis des maisons de Hémon Raguier, argentier du roi. En face de l'hôtel Barbette et de la maison fleurdelisée de Louis de Villiers, chambellan du roi, on voyait aussi l'hôtel du chevalier Guillaume des Bordes, dont les jardins aboutissaient à la rue du Chaume. Au delà de l'hôtel Barbette, et y attenant, se trouvait l'hôtel du chevalier Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny; enfin, vers la porte Barbette, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois (*alias* des Poulies) et de la rue Vieille-du-Temple, un argentier d'Isabeau de Bavière, Jean Le Blanc, occupait la maison *à la Fleur de lis*, etc. (Voir notre notice sur *l'Hôtel de Thorigny*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1895, p. 67.)

Au même moment un nommé Drouet-Prieur, serviteur de l'écuyer-échanson du duc d'Orléans, Henri de Châtelier, qui habitait aussi chez le maréchal de Rieux, son oncle, se trouvait contre la porte d'une salle du rez-de-chaussée, où plusieurs fenêtres vitrées donnaient sur la rue Vieille-du-Temple, vis-à-vis d'une maison ayant pour enseigne: *à l'Image Notre-Dame* (7). Fort surpris à son tour du vacarme insolite qui se faisait au dehors, il monta de suite en avertir son maître. Celui-ci était précisément occupé à regarder dans la rue, par la croisée de sa chambre, en compagnie de son page, de son barbier et de Jean de Rouvray, écuyer, qui, comme lui, logeait à l'hôtel de Rieux. Ils virent alors accourir en vociférant une troupe de cavaliers masqués, les uns brandissant des épées, les autres des haches ou des maillets à pointes. Drouet-Prieur redescendit aussitôt, et, pour mieux voir ce que c'était, ouvrit le guichet de la porte qui donnait sur la rue Vieille-du-Temple. Mais, se sentant soudain menacé par un bec-de-faucon glissé dans l'entrebâillement de la porte, il referma vivement le guichet et revint de nouveau à l'étage. Il aperçut alors, sortant de la maison *de l'Image Notre-Dame*, un homme de haute taille, avec un grand chaperon rabattu sur les yeux. Cet homme s'approcha des cavaliers et leur dit: « Eteignez tout, allons-nous-en, il est bien mort. » Puis ils s'enfuirent tous par la rue des Blancs-Manteaux après avoir mis le feu à la maison *de l'Image Notre-Dame*.

Tandis que les gens du voisinage criaient: «Au feu! Au feu! » Henri de Châtelier et Jean de Rouvray, suivis de leurs serviteurs, sortirent en toute hâte de l'hôtel et coururent immédiatement vers la porte Barbette (8), d'où il leur semblait qu'était parti le tumulte. A la lueur des torches ils trouvèrent étendu sur les carreaux, le corps du duc d'Orléans

(7) La maison *de l'Image Notre-Dame* appartenait alors à Robert Fouchier, sergent d'armes et maître des œuvres de la charpenterie du roi. Elle était occupée depuis quelques jours par les assassins du duc d'Orléans, qui l'avaient louée par l'intermédiaire de Jean Cordelant, clerc de l'Université, soi-disant pour y emmagasiner des provisions de vivres et de fourrages (*Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat du duc d'Orléans*, publiée par P. Raymond dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. Ier, p. 219).

(8) La porte Barbette se trouvait à environ 50 mètres de l'hôtel de Rieux, c'est-à-dire à hauteur du no 61 actuel de la rue Vieille-du-Temple; elle faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste.

horriblement mutilé, la tête ouverte, la cervelle épandue à terre, le bras droit tranché en deux endroits (au coude et au poignet), la main gauche détachée et jetée au loin. A ses côtés gisait, expirant, un page qui avait essayé de le défendre.

Jean de Rouvray fit alors relever et transporter le corps du malheureux prince à l'hôtel de Rieux; puis, après l'avoir enveloppé d'un linceul blanc et mis dans un cercueil de plomb, il le fit transporter à l'église voisine du couvent des Blancs-Manteaux, où les religieux le veillèrent en prières toute la nuit, entourés de ses proches, de ses amis, et de ses serviteurs en larmes, tous accourus à la nouvelle de sa mort, rapidement répandue dans toute la ville. Ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la boue la main du prince et sa cervelle. Les funérailles du duc d'Orléans eurent lieu le surlendemain. Il fut inhumé à l'église des Célestins, dans la chapelle qu'il avait fondée pour sa sépulture et celle des siens. Parmi les princes du sang qui l'y conduisirent et qui tenaient les coins du drap mortuaire on remarqua surtout son cousin germain, le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, l'auteur même, encore insoupçonné, de ce crime odieux. On rapporte que, lorsqu'il se trouva en présence du corps de sa victime, il osa s'écrier: « Oncques mais on ne perpétra en ce royaulme si mauvais ne si traître meurtre (9)! »

*
* *

Dix ans plus tard, Jean de Rieux, accablé par l'âge et les infirmités résultant de ses blessures, mourait après s'être démis, en faveur de son fils Pierre, de sa charge de maréchal de France. Plus souvent appelé de Rochefort, du nom d'une seigneurie qu'il tenait de sa mère, Pierre de Rieux resta, à l'exemple de son père, partisan fidèle de la cause du

(9) Cf. *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. 1er, pp. 154 et suivantes. — Bonamy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, pp. 515 et suivantes. — P. Raymond, *loc. cit.*, pp. 215 à 249. — Vallet de Viriville, *Assassinat du duc d'Orléans*, publié dans le *Magasin de librairie*, t. VII (1859), t. V., pp. 241 à 282. — Ch. Sellier, *Le quartier Barbette*, pp. 67 et suivantes.

duc d'Orléans, alors représentée par le connétable comte d'Armagnac, beau-père de Charles d'Orléans, le fils aîné du prince assassiné, retenu prisonnier en Angleterre depuis la défaite d'Azincourt.

En 1418, les Bourguignons s'étant emparés de Paris et de Charles VI, le maréchal Pierre de Rieux se retrancha dans la Bastille et favorisa la fuite du dauphin Charles, qu'il alla rejoindre ensuite en Berry. Depuis cette époque, et jusqu'à sa mort, il n'a cessé de figurer sous la bannière de Charles VII dans tous les événements militaires; il servit sans éclat, sans doute, et plus d'une fois sans succès, mais avec une assiduité dans le devoir et une fermeté de conduite, qui ne furent point des vertus communes en ces temps si troublés.

Lorsque les Anglais, alliés des Bourguignons, se rendirent maîtres de la capitale, en 1420, ils s'emparèrent des biens appartenant à tous les partisans du dauphin, représentant de la dynastie nationale, alors que le honteux traité de Troyes donnait la couronne de France à un roi d'Angleterre. Aussi, dans les extraits des comptes de confiscation de la ville de Paris pendant la domination anglaise, publiés par Sauval, dans le tome III de son *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, l'hôtel de Rieux, avec ses louages et appartenances, figure-t-il avec cette mention, à partir de 1420 jusqu'en 1434: « le maréchal de Rieux tenant le parti de Dauphin (10) ».

Vers le mois d'avril 1438, Pierre de Rieux, neveu et subordonné du connétable de Richemont, avec qui était entré en lutte Guillaume de Flavy (11), gouverneur de Compiègne, de félonne mémoire, tomba dans une embuscade que celui-ci lui avait tendue; fait prisonnier et traîné pendant plusieurs mois de château en château, Pierre de Rieux succomba à une maladie épidémique contractée dans les cachots malsains où il avait été tenu enfermé (12).

(10) Pp. 286, 303 et 572.

(11) C'est à ce même Guillaume de Flavy que fut imputée, comme un acte de trahison, la fermeture des portes de Compiègne au moment où Jeanne d'Arc allait y rentrer après une sortie infructueuse, lorsqu'elle fut faite prisonnière des Bourguignons.

(12) Cf. P. Anselme : Monstrelet; Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*. Dans sa remarquable thèse de sortie de l'École des chartes, sur *Guillaume de*

On ignore le nom du personnage anglais ou bourguignon au profit duquel l'hôtel de Rieux fut confisqué en 1420; les comptes cités précédemment n'en font aucune mention. Ce qu'on peut supposer, c'est que, pendant les seize années que dura à Paris l'occupation anglaise, il dut être livré au plus complet abandon. En effet, il en était arrivé à un tel état de ruine, que, à la requête des religieux du Temple, une sentence du prévôt de Paris, en date du 15 juillet 1433, ordonnait que « ladite maison, contenant court, jardin et plusieurs « louaiges, qui fut à Mr de Rieux, criée par vertu du privi- « lège aux bourgeois de Paris, à la requeste des dits reli- « gieux, cheute depuis peu de temps, seroit close de murs, « et le merrin, tuiles et autres estant en icelle mis en lieu « seur (13). » Ainsi, l'ancien hôtel de Rieux non seulement s'est écroulé. mais, comme il n'était plus d'aucun rapport, les religieux du Temple l'ont fait mettre en criée, mais sans trouver d'amateur. En attendant, le mur de clôture ordonné fut construit et les matériaux de démolition de la maison furent comptés, mesurés et rangés, comme en témoignent le rapport et le mémoire établis par un maître-maçon et un charpentier-juré du roi, le 16 novembre 1434 (14).

Quoi qu'il en soit, l'hôtel n'en continue pas moins à porter son ancien nom de Rieux; mais il sera long à se relever de ses ruines. Les religieux du Temple le font encore mettre en criée, le 14 juillet 1440, en le désignant ainsi: « un grand « hôtel tout fondu (démoli) auquel souloit avoir maisons, « salles, chambre, chapelle, cuisine, court, puits, cellier, éta- « bles, appelé hôtel de Rieux, assis en la Vieille rue du « Temple et en la rue des Singes... crié à la requête des com- « mandeur et religieux du Temple pour (défaut de paiement « de) 4 livres 5 sols 6 deniers parisis, tant de fons de terre « que de rente, et 82 livres 5 sols 6 deniers d'arrérages (15) ». Ce qui prouve que depuis environ vingt ans, c'est-à-dire depuis l'abandon forcé que Pierre de Rieux dut faire de son hôtel,

Flavy, que M. Pierre Champion vient de publier, on trouve de fort intéressants détails sur le maréchal Pierre de Rieux, sa captivité et sa mort (pp. 70, 71, 73, 74, 75, 76, etc.).

(13) *Archives nationales*, S* 5544. fol. 119 v°.

(14) *Idem, id.*

(15) *Idem*, S 5544, fol, 120 r°.

la redevance annuelle due au Temple, n'en avait pas été payée; d'où la mise en criée de l'immeuble.

Enfin, suivant un contrat de bail à cens, du 20 juillet 1450, le prieuré du Temple cède l'hôtel, moyennant une redevance annuelle de 6 livres parisis, à Gratien Mulart, marchand bourgeois de Paris (16).

Dans un acte passé, le 21 avril 1453, devant Quatrelivres et Jacques, notaires au Châtelet, pour le rachat fait par le grand prieur du Temple, à Simon Climent, de 20 sols parisis de rente, que celui-ci « avoit droit de prendre sur ung « hostel à deux pignons, assis en la rue des Cinges, tenant « d'ung costé à l'*hostel des Cinges*, et d'autre part à l'*hostel « des Estuves à femmes* », il est évident qu'il est question de l'hôtel de Rieux, et que les deux tenants qui y sont indiqués en définissent bien la situation topographique (17); nous les retrouverons désignés plus tard sous d'autres noms. Nous avons d'ailleurs rappelé, en commençant, que la rue des Singes avait emprunté son vocable à l'hôtel de ce nom; quant à l'hôtel des Etuves à femmes, il est déjà mentionné ainsi sur un cueilleret de 1376: « Messire Jehan de Crécy pour « sa maison où il a *Estuves à femmes*, qui fait le coing, doibt « 2 sols (18). »

Ainsi que l'indiquent quelques censiers du Temple, Gratien Mulart resta propriétaire de l'hôtel de Rieux jusque vers 1482 (19); on l'y voit, en effet, l'année suivante, remplacé, au même titre, par Nicolas de La Chesnaye, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui fit reconstruire la maison (20).

Après ce dernier, on voit la maison, toujours appelée l'hôtel de Rieux, appartenir à ses enfants, jusqu'à ce que l'aîné d'entre eux, Jean de La Chesnaye, conseiller du roi et secrétaire de ses commandements, en devienne propriétaire de dix parts (sur onze formant le tout), à la charge de 60 sols parisis de sens et rente, en vertu d'une sentence des

(16) *Archives nationales*, S 5544, fol. 120 r°, et S 5072 A.
(17) *Idem*, S 5544, fol. 120 r°.
(18) *Idem*, S* 5588.
(19) *Idem*, MM 135 à 1140 et 142 à 152.
(20) *Idem*, MM 153; S* 5544, fol. 120 v°.

requêtes de Palais, en date du 8 novembre 1541, confirmée la même année par un titre nouveau, ou déclaration, dudit preneur, où il est, entre autres choses, spécifié que l'hôtel est « joignant d'un costé à l'*hostel des Carneaux*, et d'autre « costé au *jeu de paulme de la Rose* (21) ». Ce nouveau détail topographique nous apprend que l'ancienne maison des *Singes* est devenue, par changement d'enseigne, l'*hôtel des Carneaux*, et que l'ancien *hôtel des Estuves à femmes* a été remplacé par le *jeu de Paume à la Rose*.

Jean de La Chesnaye étant mort, ses héritiers vendirent la propriété à Nicolas Le Hardy, chevalier, seigneur de la Trousse-en-Brie, prévôt de l'hôtel du roi, suivant contrat passé devant Trouvé et La Vigne, notaires, le 18 août 1567, à charge pour l'acquéreur de payer aussi au Temple une redevance annuelle de 60 sols parisis de cens et rente (22).

Après le décès de Nicolas Le Hardy, l'hôtel passa aux mains de sa veuve, Madeleine Leclerc, comme tutrice de son fils Sébastien Le Hardy; son nom figure à ce titre sur un cueilloir de 1596 (23).

A sa majorité, Sébastien Le Hardy, seigneur de La Trousse, devint donc à son tour propriétaire de l'immeuble. Les généalogistes le mentionnent comme ayant été d'abord capitaine des gardes de la porte du roi, puis prévôt de son hôtel, enfin grand prévôt de France (24). Un cueilloir de 1630 désigne son fils, François Le Hardy, seigneur de la Trousse, comme possédant l'hôtel après lui et ne payant plus que 49 sols parisis de cens annuel (25).

Devenu maréchal des camps et armées du roi, François Le Hardy fut tué, le 8 juillet 1638, au siège de Saint-Omer; il avait épousé Henriette de Coulanges, la sœur de Marie de Coulanges, mère de Mme de Sévigné (26). Peu de jours avant sa mort, le 28 juin, sa femme, dûment autorisée de sa procuration, vendait l'hôtel à Denis Amelot, seigneur de Chail-

(21) *Archives nationales*, S 5544, fol. 138 v°; MM 158 à 172; et S 5073 a.

(22) *Idem*, S 5544, fol. 139 r°.

(23) *Idem*, S* 5596.

(24) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*.

(25) *Archives nationales*, S* 5815.

(26) Monmerqué, *Lettres de Mme de Sévigné* (Édition des grands écrivains français), t. Ier, p. 344.

lou, suivant acte passé devant Durand et son confrère, notaires à Paris (27).

Le nouveau propriétaire de l'hôtel, Denis Amelot de Chaillou, était un ancien maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, qui avait été auparavant conseiller du grand conseil; il fut successivement intendant à Limoges, en Saintonge, en Aunis, en Poitou et à La Rochelle. Etant devenu le doyen des maîtres des requêtes, il résigna sa charge en 1651, mais fut retenu conseiller d'Etat ordinaire. Il mourut le 27 février 1655 (28), en léguant la propriété de l'hôtel à son fils Jean-Baptiste Amelot, vicomte de Bisseuil, qui était aussi maître des requêtes (29). Si l'on doit s'en rapporter à certain passage relatif à l'établissement de la propriété, énoncé dans une déclaration au Temple, en date du 9 décembre 1779, on peut retenir que c'est à Denis Amelot de Chaillou qu'il faudrait faire remonter la construction de l'hôtel qui nous occupe; car il est dit dans ce titre « qu'il avait fait cons« truire ladite maison sur une place qu'il avait acquise de « dame Henriette de Coulanges, épouse et procuratrice de « François Le Hardy..., le 28 juin 1638... (30) ». Mais nous allons voir qu'il ne fit que commencer cette construction.

*

* *

Avec Amelot de Bisseuil, l'hôtel s'achève et subit une dernière transformation, intégralement conservée jusqu'à présent quant à son ensemble extérieur. Jacques-François Blondel attribue le dessin de ses bâtiments à l'architecte Cottart (31), et joint à son dire une suite de planches portant la

(27) *Archives nationales*, S* 5638, p. 354.

(28) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(29) *Archives nationales*, S 5638, p. 354.

(30) *Idem, id.*

(31) J.-F. Blondel, *L'Architecture française* (réimpression), t. II, p. 152. — Pierre Cottart, architecte de Paris, contemporain de Le Mercier et de Lepaultre, construisit, vers le même temps que l'hôtel de Bisseuil, les nouveaux bâtiments de l'hôpital de la Merci, qui furent achevés par Boffrand. Quant à la chapelle de cet établissement, il n'en fit que le premier ordre. En 1655, il entreprit l'achèvement de l'hôtel de ville de Troyes, commencé, en 1624, par Louis Le Noble, et le termina en 1674. Il construisit aussi le château de Villacerf, près de Troyes. Cottart

souscription *Cottart fecit.* Près de trois quarts de siècle avant Blondel, Germain Brice, qui fut un contemporain d'Amelot de Bisseuil, et qui savait assez bien les choses, avait déjà exprimé la même assertion, en disant: « Cette maison est du dessin de Cottart (32). » Il est donc incontestable que Cottart est l'architecte de cette demeure; il en fit graver les dessins dans un recueil publié par lui-même en 1686, contenant douze planches, où sont représentés: les plans, les coupes, les élévations et les détails des sculptures de la chapelle, de l'escalier, de la belle porte, etc. « Je ne vante « pas », dit-il, dans le préambule qui accompagne ces planches, « je ne vante pas beaucoup le bâtiment de cette mai« son, mais la belle ordonnance, la magnificence de l'ou« vrage, les belles peintures et les sculptures faites par les « plus excellents maîtres de Paris. M. Amelot de Bisseuil « fit commencer à *r'accommoder* cette maison, en 1657; elle « fut finie dans le même temps, en 1660 (33)... »

L'expression « r'accommoder » paraît indiquer ici qu'on

figure, comme architecte du roi, dans les comptes des Bâtiments de Louis XIV, et reçoit à ce titre 200 livres de 1670 à 1674 (Bauchal, *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*).

(32) Germain Brice, *Description nouvelle de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris,* 1re édition (1684), p. 150.

(33) *Recueil des œuvres du sieur Cottart, architecte,* 1686, 1 vol. petit in-folio. — A titre de pièce justificative, nous pensons qu'il est nécessaire de reproduire *in extenso* le texte du préambule, cité ci-dessus, et que voici :

« Il est à considérer, dit Cottart en parlant de l'hôtel de Bisseuil, que c'estoit une « vieille maison qui consistoit en deux corps de logis, l'un sur la rue des Singes, « l'autre, dans le milieu, auxquels on a ajouté la petite aile où est l'escalier et le « bastiment de l'autre côté, qui font face sur la petite court en entrant et sur la vieille « rue du Temple, et la terrasse dans la grande court, au-dessous de laquelle sont les « remises à carrosses.

« Tout le reste a esté changé, ainsi que vous le voyez par les plants pour les élé« vations : celle de la face du corps de logis du costé de la grande court a esté un « changement fait sur la vieille façade, la même chose sur les faces du corps de « logis du milieu et sur la petite aile au-dessus de la terrasse; le reste est neuf.

« Je puis demeurer d'accord que la place est petite, mais assez bien aménagée, « et qu'il s'y trouve deux beaux appartemens au premier étage, sans celuy au corps « de logis sur la rue des Singes; je ne le compte point, attendu qu'on y a peu « touché au dedans. Les deux beaux appartemens sont composés, en entrant, de « l'escalier dans une grande salle, de la salle dans une antichambre, qui est com« mune à l'appartement de Monsieur et de Madame; celui de Monsieur est composé « d'une chambre en sallon, d'une gallerie, d'un cabinet et d'une garde-robe; celui « de Madame, d'une grande chambre, d'une chambre à coucher, d'un cabinet, « d'une chapelle, d'une terrasse avec un petit sallon au bout et d'une garde-robe; le « tout bien dégagé de son escalier, moyens et petits, et les principales pièces sont

utilisa, en les modifiant, les bâtiments déjà existants, tels que celui sur la rue des Singes, celui du milieu et la petite aile du côté sud, dans la grande cour, et qu'on en ajouta de nouveaux, sur la petite cour d'entrée et la rue Vieille-du-Temple. A ces additions, on doit joindre la terrasse qui longe la petite aile de la seconde cour. On peut en effet constater que les premiers bâtiments ont conservé quelques détails architectoniques d'un style quelque peu antérieur à celui qui caractérise les façades des autres corps de bâtiments. L'état divers des choses n'infirme donc en rien ni le triple témoignage de Brice, de Cottart et de Blondel, d'une part, ni la mention particulière contenue dans la déclaration précitée du 9 décembre 1779, d'autre part: celle-ci attribuant à Denis Amelot de Chaillou la construction de l'hôtel, et les trois autres visant plutôt son achèvement par Amelot de Bisseuil.

Sous le rapport des dispositions et de l'ensemble, on peut d'abord observer que, comme l'ancien logis du maréchal de Rieux, l'hôtel de Bisseuil a deux issues, l'une sur la rue Vieille-du-Temple, qui est la principale entrée, l'autre sur la rue des Singes, qui procure un dégagement aux voitures; mais on doit reconnaître que la première cour est trop petite et que la seconde, reliée avec celle-ci par un passage à travers le bâtiment central, est d'une forme peu en harmonie avec les proportions nécessaires. On remarque néanmoins, dans la distribution primitive de cet hôtel, des moyens ingénieux qui approchent de ceux employés par Lepautre dans ses constructions (34); et, suivant M. Léon de Laborde, cette distribution pourrait être prise comme modèle d'une certaine recherche. Les services étant séparés, les chambres

« cintrées ; le rez-de-chaussée est distribué à un appartement bas, aux cuisines,
« offices, remises de carrosses et écurie, et autres commoditéz.
« Je ne vante pas beaucoup le bastiment de cette maison, mais la belle ordon-
« nance et la magnificence de l'ouvrage, les belles peintures et sculptures faites
« par les plus excellens maistres de Paris ; la porte d'entrée, la chapelle et l'esca-
« lier sont des pièces assez considérables ; mais il faut demeurer d'accord, que pour
» voir un tel ouvrage, il falloit avoir trouvé un homme qui aima autant les belles
« choses, et qui en eut une parfaite connoissance, comme celle que possède Mon-
« sieur Amelot de Bisseuil; il fit commencer à r'accommoder cette maison le
« 15 aoust 1657, et fut finie au mesme temps, 1660, c'est quelques trois années. »

(34) Blondel, *loc. cit.*, p. 152.

habitées trouvaient à leur portée des dégagements commodes, la chambre de parade bien placée près du salon, la chambre à coucher était entourée de ses cabinets, galerie, escalier de sortie, etc. (35). Les murs des appartements de maîtres étaient revêtus de lambris ornés de sculpture, de dorure, et plafonnés dans un goût noble, quoique ancien et présentant quelque lourdeur, mais préférable, à bien des égards, à la décoration si mièvre et si maniérée, qui caractérise si bien le milieu du XVIIIe siècle (36). En résumé, l'hôtel de Bisseuil n'est pas une grande demeure, « mais c'est bien cer« tainement, a dit Edouard Fournier, le modèle des habita« tions moyennes au XVIIe siècle, entre la maison du riche « magistrat et l'hôtel du prince (37). »

Mais, pour se faire une idée suffisamment exacte de l'hôtel de Bisseuil vers la fin du XVIIe siècle, il faut s'en rapporter à la description qu'en a donnée, en ce temps-là, Germain Brice dans sa *Nouvelle description de la ville de Paris*, précédemment citée ; à cet égard, les planches et le texte de Blondel, également invoqués ci-dessus, peuvent compléter les informations nécessaires à la définition des belles choses contenues alors dans cette magnifique demeure.

La porte d'entrée, d'une allure vraiment magistrale, donne un avant-goût avantageux de ce que peut être tout le reste. Elle est ornée sous le cintre de deux *Renommées* assises, sculptées par Regnaudin (38), avec de très beaux bas-reliefs sur les deux battants de la menuiserie, dont se détachent deux puissants masques de *Méduse* et des médaillons à figures du même ciseau. Sur le revers de ce portail est un grand bas-relief, représentant *Remus et Romulus allaités par une louve et trouvés par le berger Faustulus et ses compagnons ;* cette composition, datée de 1660, est aussi de Regnaudin, ainsi que la décoration des vantaux du côté de la cour, où l'on voit les médaillons allégoriques de *la Force et la Vérité*, de *la Paix*

(35) Comte Léon de Laborde, *Le palais Mazarin*, p. 332, note 423.

(36) Blondel, *loc. cit.*, p. 153.

(37) Édouard Fournier, *Les maisons historiques*, dans *Paris-Guide* (1867), p. 70.

(38) Thomas Regnaudin, né à Moulins en 1627 et mort en 1706, a sculpté une statue de sainte Catherine en marbre à l'hôpital Sainte-Catherine, rue Saint-Denis, quelques figures dans la galerie d'Apollon, au Louvre, et quelques autres du fronton du Val-de-Grâce (Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque à Paris*, édition de 1778, pp. 38, 57, 69, 232, 289 et 470).

et la Guerre et les jolis bas-reliefs de *Cérès* et de *Flore*. On voit d'ailleurs qu'Amelot de Bisseuil aimait la sculpture avant tout, car on en trouve dans sa maison, en quantité prodigieuse, des ouvrages de tous genres, exécutés en pierre, en bois et en stuc (39).

La façade sur la cour d'entrée est couronnée d'un fronton supporté par quatre consoles-cariatides à figures d'enfants, où l'on voyait les armoiries d'Amelot: *d'azur à trois cœurs d'or surmontés d'un soleil de même*, avec deux enfants agenouillés pour tenants (40). Sur les façades latérales, quatre cadrans solaires, inventés par P. Sébastien (Truchet), carme (41), sont peints en grisaille et accompagnés de devises latines en lettres d'or.

La façade ouest de la cour postérieure, où l'on accède par un passage orné de pilastres toscans et de bustes à l'antique, présentait aussi un fronton armorié; mais le blason d'Amelot était accolé de celui de Brûlart, qui portait *de gueules à la bande d'or, chargée d'une traînée tortillée de sable et de cinq barils de même, trois d'un côté et deux de l'autre, alternés* (42). On sait qu'Amelot de Bisseuil avait épousé Charlotte Brûlart, veuve de Louis Frère, premier président au parlement du Dauphiné, et fille de Denis Brûlart, marquis de la Bourbe, baron de Sombernon et de Lantenay, seigneur de Rouvres-sur-Aube, premier président au parlement de Dijon (43).

Il est certain que cette façade est de quelque peu antérieure à l'apposition des armoiries qui la couronnent, à en juger, non seulement par les niches à coquille garnies de statues allégoriques qui meublent ses trumeaux, mais encore par le petit portique d'ordre ionique qu'on remarque à gauche, et qui garde encore ce dernier reflet des grâces de la Renaissance, caractéristique de notre architecture au temps de Louis XIII.

(39) *Mémoires inédits de l'Académie de peinture et de sculpture*, Paris, 2 vol. in-8°, t. 1er, pp. 477 et 478.

(40) Ces armoiries sont indiquées sur les planches des ouvrages de Cottart et de Blondel précédemment cités.

(41) Le carme Jean Truchet, de son vrai nom, s'appelait en religion *le père Sébastien*. Il naquit à Lyon en 1657 et mourut en 1729; mathématicien distingué, il fut membre honoraire de l'Académie des sciences.

(42) Voir comme ci-dessus les planches de Cottart et de Blondel.

(43) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

A gauche de cette deuxième cour, on voit un bâtiment d'aile, dont le rez-de-chaussée en arcades, servant de remises à carrosses, se détache en avant de l'étage pour former terrasse; les écuries, situées en retour sur la rue des Singes, y étaient attenantes. A droite, il n'y a rien que le mur mitoyen revêtu d'un décor d'architecture, composé d'une haute et large fausse baie en plein cintre, que flanquent des pilastres cannelés à chapiteaux corinthiens, et des statues de déesses abritées dans des niches; le tout porté sur des arcatures à refends, et couronné d'un riche entablement avec balustrade. On avait peint à fresque des perspectives de jardins et d'allées sur le fond des arcatures et de la fausse baie; et, dans le tympan de celle-ci, on avait sculpté en bas-relief les attributs de la musique et des sciences, qui se voient encore. Quant à la façade du bâtiment central sur la même cour, il est aisé de reconnaître aux linteaux des fenêtres, ornés de mascarons, de guirlandes, d'écharpes, qu'elle est de même style que celle de la cour d'entrée, sauf que les lucarnes de celle-ci sont demi-circulaires, alors que celles du côté opposé sont triangulaires et paraissent plus anciennes.

*
* *

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet hôtel c'est la décoration merveilleuse dont Amelot de Bisseuil, achevant l'œuvre entreprise par son père, avait pourvu l'intérieur; à cet égard, son contemporain Brice, que nous ne pouvons mieux faire que de citer encore, nous en a laissé une intéressante énumération que nous allons utiliser ici, en la complétant toutefois des indications nécessaires, qui paraissent y avoir été oubliées.

Au temps de Brice, on pénétrait dans cette maison, à droite de la cour d'entrée, par un grand escalier dont le plafond était ouvert en lanterne avec une balustrade dorée; le milieu en était occupé par une peinture de Poërson (44)

(44) Charles Poërson le père, à Metz, en 1609, mort en 1667, a peint à Notre-Dame *la Première prédication de saint Pierre* et un *sujet allégorique* à l'Académie de Saint-Luc (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, pp. 6, 24, 233 et 468).

représentant *l'Aurore*, et autour de laquelle régnaient quantité d'ornements sculptés.

On entrait ensuite dans la grande salle où, d'un pinceau fort habile en son genre, Borzon (45) avait peint sur les trumeaux et les lambris des troupeaux parmi des rochers, des paysages et des marines. Ce qui méritait surtout l'attention dans cette salle, c'était le plafond où Dorigny (46), un excellent peintre, avait représenté *le Temps découvrant la Vérité*, qu'accompagnaient quatre tableaux carrés figurant des *Enfants*, par Vouet l'aîné (47). Or, soit dit en passant, la présence en ce lieu de Vouet, mort six ans avant Amelot de Chaillou, prouve bien qu'on travaillait déjà, du vivant de celui-ci, à la décoration de son hôtel. Ce plafond était suspendu par une large voussure chargée d'ornements en stuc, du genre très original appelé *grotesque*, composés de sphinx, de brasiers et de masques.

A l'extrémité de la pièce se trouvait une cheminée surmontée d'une *Pallas* en sculpture, assise sur un grand trophée d'armes.

Puis on passait dans une chambre toute garnie de glaces et de tentures brodées sur un velours couleur de rose; puis venait la grande chambre de parade, dont le plafond et les ornements étaient encore plus riches que tout ce que l'on avait déjà vu. Il y avait au-dessus des portes des bas-reliefs de Sarazin (48). Les meubles étaient recouverts de velours brodé d'or et d'argent; et la pièce de tapisserie du fond était estimée d'un fort grand prix. Le parquet de l'estrade était de marqueterie, où l'on voyait, au milieu d'enroulements divers, les armes du maître de la maison. A main gauche, se trouvait la chapelle, petite à la vérité,

(45) François-Marie Borzon, né à Gênes en 1625, mort en 1679, a peint au Louvre, dans l'appartement de la reine, plusieurs paysages à l'huile (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, pp. 50 et 453).

(46) Michel Dorigny, né à Saint-Quentin, en Picardie, en 1617, mort en 1665, a suivi la manière de Simon Vouet, son beau-père. Ce fut aussi un graveur (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, pp. 233, 234 et 468).

(47) Simon Vouet l'aîné, né à Paris en 1590, mort en 1649, premier peintre du roi. La grande quantité de ses œuvres fait moins son éloge que tous les peintres du XVII[e] siècle qu'il a formés (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.* — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*)

(48) Jacques Sarazin, né à Noyon en 1598, mort en 1660, fameux sculpteur qui a quelquefois manié le pinceau (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, p. 473).

mais en revanche décorée, tout autant que le lieu l'avait pu permettre, des choses qui y pouvaient convenir; Charles Lafosse (49) y peignit une *Nativité* éclairée par l'enfant Jésus, et se servit, pour représenter la Vierge, du visage de Mlle Béguin, qui devint ensuite son épouse (50).

A main droite, on entrait dans la dernière pièce de ce riche appartement: c'était la plus belle et la plus magnifique; elle donnait sur la terrasse. Elle était revêtue d'un lambris doré, sur les panneaux duquel l'excellent ornemaniste Van-Boucle (51) avait figuré des vases et des rinceaux, des guirlandes de fleurs et de fruits, avec des oiseaux voletant tout autour. Le plafond, peint par Dorigny, représentait, dans l'alcôve, *la Déesse du sommeil réveillée par Diane*, et, d'autre part, *l'Amour levant le pavillon sous lequel repose une femme couronnée de fleurs* (52).

Du côté de la rue Vieille-du-Temple, se trouvait le second appartement, relié au précédent par une pièce de communication. On y voyait d'abord une chambre à l'italienne, avec un plafond octogonal, entouré d'une balustrade dorée; la cheminée était ornée d'un bas-relief de Sarazin, en bois bronzé finement travaillé, figurant *Jason faisant un sacrifice sur le bord de la mer, pour obtenir un heureux retour dans sa patrie, après avoir enlevé la toison d'or* (53).

De cette chambre, on se rendait ensuite dans la grande galerie, que Corneille (54) avait décorée de neuf tableaux relatifs à l'histoire de Psyché, dont six étaient placés sur les lambris et trois au plafond. Sur les lambris on voyait: 1° *Psyché avec la vieille;* 2° *Psyché, sur la rive escarpée d'un fleuve, va se précipiter dans ses eaux;* 3° *Psyché réveillant l'Amour*; 4° *Psyché tendant à Vénus la boîte fatale que Proserpine lui avait donnée;* 5° *Psyché offre à ses deux sœurs des présents*

(49) Charles de Lafosse, né à Paris en 1640, mort en 1716, premier peintre du roi, grand coloriste, fameux par ses fresques (*Idem*, *id.* p. 447).

(50) *Mémoires inédits de l'Académie de peinture et de sculpture*, t. II, p. 2.

(51) Van-Boucle, peintre flamand, disciple de Synders, lequel a bien peint les animaux (Dezallier d'Argenville. *loc. cit.*, p. 479).

(52) Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, p. 234.

(53) Idem, *loc. cit.* (édition de 1752), p. 217.

(54) Jean-Baptiste Corneille, peintre d'histoire, né à Paris, en 1646, mort en 1695, est devenu professeur à l'Académie. On voyait de ses peintures à Notre-Dame, aux Carmes déchaux et aux Chartreux (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.* [édition de 1778], pp. 1, 207, 233 et 441).

de perles et de rubis; Psyché refusant le vase que lui tend l'Amour. Le tableau du milieu du plafond représentait *l'Apothéose de Psyché portée par Mercure dans l'assemblée des dieux;* sur les deux autres, on voyait *Mercure avec Psyché tenant une urne,* puis *Psyché enlevée par trois amours.* Ce plafond était accompagné de camaïeux, de médaillons et de figures imitant le bas-relief, d'un très bel effet (55). Les ornements des volets étaient peints en bleu sur des fonds blancs par Cotelle (56), qui avait exécuté une semblable décoration, existant encore, dans l'appartement de la reine-mère à Fontainebleau (57). A l'extrémité, à droite de cette galerie, on avait installé une bibliothèque, enrichie d'ornements peints et dorés avec un soin et un luxe extrêmes.

Aux richesses d'art que nous venons d'énumérer, on peut ajouter, pour cet appartement, deux autres plafonds peints par Louis Boulogne (58), et dont Germain Brice a omis de parler; ce sont ceux de la chambre à l'italienne et d'un cabinet: le premier représente *le Mariage d'Hercule avec Hébé,* et le second *Minerve;* dans la gorge de celui-ci, il avait peint les figures allégoriques des *Sciences,* qui conviennent au caractère de la déesse de la sagesse (59).

Enfin, rien ne manquait à cette belle maison; tout y était d'une magnificence surprenante. Les choses auxquelles on prenait moins garde ailleurs avaient ici leur beauté particulière, comme les appuis des fenêtres, entre autres, qui étaient de bois de cèdre incrusté d'ébène et d'ivoire. Les ferrures des portes étaient d'acier poli et travaillées aussi délicatement que si elles eussent été d'argent; sans compter des meubles, comme des tables et des miroirs, qui étaient enrichis d'ivoire et d'écaille de tortue, et garnis de moulures en cuivre, dorées et ciselées avec un fini exquis; et mille autres choses de la sorte. « Enfin, disait Brice en terminant

(55) Dezallier d'Argenville, *loc. cit.* pp. 233-234.

(56) Jean Cotelle, peintre, membre de l'Académie de peinture, mort vers 1676.

(57) Germain Brice attribue, probablement par erreur, ces camaïeux à Du Hamel, dont on ne retrouve nulle part la trace (A. de Champeaux, *L'Art décoratif dans le Vieux Paris*, p. 188).

(58) Louis Boulogne, né à Paris en 1654, mort en 1733, premier peintre du roi (Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, p. 434).

(59) *Mémoires inédits de l'Académie de peinture et de sculpture*, t. Ier, pp. 201-202.

« sa description, ceux qui auront examiné toutes ces beautés, « conviendront qu'il est difficile d'assembler plus de belles « choses dans un si petit espace; et que celui qui en a pris « le soin, n'a pu les mettre dans l'état où elles sont, sans avoir « fait une dépense très considérable, et sans une connais- « sance parfaite de tout ce qu'il a de plus curieux et de plus « parfait. »

*
* *

En même temps que Germain Brice publiait sa *Description de la ville de Paris*, La Bruyère, au chapitre *de la Mode* de ses *Caractères*, écrivait ceci: « Un bourgeois aime les bâti- « ments; il se fait bâtir un hôtel si beau, si riche, et si « orné, qu'il est inhabitable: le maître, honteux de s'y loger, « ne pouvant peut être se résoudre à le louer à un prince « ou à un homme d'affaires, se retire au galetas, où il achève « sa vie, pendant que l'enfilade et les planchers de rapport « sont en proie aux Anglais et aux Allemands qui voya- « gent et qui viennent là du Palais-Royal, du palais L... « D... (60) et du Luxembourg. On heurte sans fin à cette « belle porte: tous demandent à voir la maison et personne « à voir *Monsieur.* »

Le bourgeois que désigne ici La Bruyère serait, d'après ses faiseurs de *clefs*, le maître des requêtes Amelot de Bisseuil. Mais comme le mot *monsieur* qui accompagne cette ironique allusion sent bien le mépris qu'on avait alors pour les gens de robe! Pour une si belle maison, il fallait au moins *monseigneur*. On ne trouve, comme comparaison au tableau de La Bruyère, que l'anecdote de Diogène visitant la demeure d'un traitant athénien, et lui crachant au visage parce qu'il

(60) Ces deux initiales cachent le nom fort avouable de Lesdiguières. Il faut remarquer que La Bruyère avait été obligé, dans ses *Caractères*, d'adopter un système général et uniforme de discrétion, qui le mettait plus à l'abri des commentaires, que n'aurait fait un nom écrit tout entier, et caché là sous la transparence d'une initiale (Comte Léon de Laborde, *loc. cit.*, p. 272, note 247). — L'hôtel de Lesdiguières fut bâti vers la fin du XVIe siècle, pour le financier Zamet, appartint ensuite au duc de Lesdiguières, puis au maréchal de Villeroy, qui y logea le czar Pierre le Grand en 1717. Il fut démoli de nos jours pour la percée du boulevard Henri IV. Le n° 10 actuel de la rue de la Cerisaie marque son emplacement.

ne sait rien où cracher sans rien salir de recommandable sous ces trop splendides lambris (61).

Mais, quoi qu'en prétendent les clefs invoquées, est-il bien certain que le personnage et l'hôtel, auxquels La Bruyère a fait une telle allusion, soient bien Amelot de Bisseuil et sa maison de la rue Vieille-du-Temple? Dans ce maître des requêtes, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de maître des requêtes. il nous paraît bien difficile de ne voir qu'un croquant parvenu, peu habitué aux biens de la fortune et ne sachant qu'en faire parade aux yeux des passants.

Les Amelot étaient, en effet, une vieille famille de magistrats qui, depuis François I[er] au moins, n'avaient cessé d'exercer avec distinction les charges dont ils étaient revêtus; ils étaient non seulement alliés avec les principales familles de robe, mais encore avec quelques-unes des plus grandes du royaume (62). On a donc peine à reconnaître dans le personnage fastueux et ridicule, dépeint par La Bruyère, le noble magistrat de race qu'était Amelot de Bisseuil.

Mais il était de mode, alors qu'on n'avait pas encore de musées publics, de laisser voir sa maison, — si elle était belle, — et ses collections, — si elles en valaient la peine, — aux étrangers amateurs, aux « curieux », notamment à ces Anglais et ces Allemands cités par La Bruyère, et qui se faisaient un plaisir d'aller visiter les plus riches demeures, sous la conduite de *cicerone* en titre, dont c'était l'unique métier. Le livre de Lister, *un Voyage à Paris*, publié en 1698, où se trouve la description des édifices et de la plupart des hôtels de la capitale, témoigne de la curiosité des Anglais; celle des Allemands a de même sa preuve dans le *Séjour à Paris* par Nemeitz, dont la première édition allemande est de 1716. Cette mode donna un autre tour aux publications sur Paris; à côté de la question historique des édifices publics et privés, l'énumération descriptive des œuvres d'art qu'ils contenaient prit dès lors une place importante; le livre de Germain Brice est le premier paru dans ce genre, et fut le plus en vogue parmi les étrangers (63).

(61) Édouard Fournier, *La Comédie de La Bruyère*, p. 143.
(62) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*
(63) Comte Léon de Laborde, *loc. cit.*, p. 272, note 247. — Édouard Fournier, *La Comédie de La Bruyère*, pp. 141-142. — Idem, *Paris démoli*, p. 20.

A cet égard, il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que, sans déroger, Amelot de Bisseuil ait cédé à l'entraînement de la mode plutôt que satisfait une manie personnelle.

Ce qu'a dit La Bruyère, que le maître de ce superbe logis y a achevé sa vie, se trouve cependant confirmé par l'annonce de son décès dans *le Mercure galant* de mai 1688 (p. 160), ainsi conçue : « Messire Jean-Baptiste Amelot, seigneur de « Bisseuil, maître des requêtes, mort le Jeudi-Saint der- « nier, 15 avril, en sa belle maison de la Vieille-rue-du- « Temple, qu'il avait fait bâtir, et qui est fort estimée par « l'architecture qu'il y a fait observer. » Ses enfants lui firent élever par Le Hongre (64) un superbe tombeau dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs (65).

Après la mort de cet aimable magistrat, qui recevait si civilement les curieux qui venaient voir sa demeure, l'hôtel ne perdit rien de sa vogue, sauf que ceux, à qui il échut en partage, n'en permirent plus l'entrée à personne sans une demande motivée. (G. Brice, *loc. cit.*, édition de 1706, t. Ier, p. 349.)

*
* *

Un peu plus de trois mois avant son décès, Amelot de Bisseuil avait perdu son épouse Charlotte Brûlart, décédée subitement le 6 janvier 1688. De leur mariage, ils laissèrent trois filles : Jeanne-Baptiste, qui fut religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs ; Marguerite-Françoise, qui épousa, en 1676, Charles de Bourgoing ; et Charlotte-Angélique, mariée en 1687, avec Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande (66).

C'est cette dernière qui devint propriétaire de l'hôtel « au « moyen de l'écrit en forme de partage fait entre elle et « ses cohéritiers des biens et des successions paternelle et « maternelle en date du 28 avril 1689 ; confirmé par mes- « sieurs les commissaires du Conseil du 16 septembre 1699, « déposé le même jour à Benoît notaire (67). » Son mari, J.-B.

(64) Étienne Le Hongre, sculpteur, né à Paris en 1628, mort en 1690, membre de l'Académie de peinture et de sculpture, a exécuté, entre autres, quelques bas-reliefs à la porte Saint-Martin (Dezallier d'Argenville, *loc. cit*, pp. 194 et 452).

(65) *Mémoires inédits de l'Académie de peinture*... t. Ier, p. 370.

(66) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(67) *Archives nationales*, S* 5631, fol. 362 v°.

du Deffand, était colonel des dragons et brigadier des armées du roi; il succéda à son père dans la lieutenance du gouvernement de l'Orléanais, devint lieutenant général des armées, gouverneur de Neuf-Brissac, et mourut en 1728. Sur le terrier du roi, de 1700, il est indiqué comme demeurant à l'hôtel de la rue Vieille-du-Temple (68). De son mariage avec Charlotte-Angélique Amelot, qui mourut quatorze ans avant lui, il eut, entre autres, un fils Jean-Jacques, qui fut aussi colonel de dragons, et eut pour femme Marie-Anne de Vichy-Chamrond, célèbre par son esprit, et connue sous le nom de marquise du Deffand (69).

Après la mort de sa femme Charlotte-Angélique Amelot, J.-B. du Deffand, au nom et comme se portant fort de ses enfants auxquels l'hôtel appartenait en qualité d'héritiers de leur défunte mère, le vendit à Marie Lubin d'Harvilliers, veuve de Guillaume de Millet, conseiller au parlement de Toulouse, suivant acte passé devant Dutertre et Dupuis, notaires à Paris, le 10 août 1714. Le même jour, devant les mêmes notaires, Mme d'Harvilliers en passait déclaration au profit de Claude Miotte, ancien greffier au Conseil d'Etat (70).

Cinq ans après, Claude Miotte, suivant contrat passé devant Ballin et son confrère, notaires à Paris, le 21 octobre 1719, vendait à son tour l'hôtel à Jean Daniel Kolly, conseiller au conseil des finances de S. E. l'Electeur de Bavière (71). L'immeuble appartint ensuite à Jean Pingault, « intéressé dans les affaires du roi », comme l'ayant fait décréter sur lui, par arrêt de la Cour des Aides du 17 août 1724, sur l'acquisition qu'il en avait faite du susdit Kolly, par contrat du 5 janvier précédent, passé devant Langlois et son confrère, notaires à Paris (72). Ce nouvel acquéreur figure à l'*Almanach royal*, comme secrétaire du roi, à partir de 1731.

Jean Pingault étant mort, l'hôtel passa, par sentence des requêtes du Palais du 12 mars 1752, aux mains de Jean-Pierre

(68) *Archives nationales*, Q 1* 1099 10 C + D.

(69) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(70) *Archives nationales*, S* 5631, fol. 362 v°; S* 5638, p. 354; S* 5597[4], fol. 295 v° et 296 r°.

(71) *Idem, id., id.* et *id.*

(72) *Idem*, S* 5638, p. 354.

Penoit, bourgeois de Paris, comme curateur créé par justice à la succession vacante dudit Pingault; puis il fut adjugé, par décret forcé rendu en la Cour des Aides, le 15 décembre 1759, à Charles Cousin, procureur au Châtelet, sur la saisie réelle qui en avait été faite à la requête de Louis Miot de Varennes, chevau-léger de la garde du roi, mineur émancipé, sur le curateur créé de ladite succession. Cette adjudication fut faite, moyennant le prix de 60, 100 livres, outre les charges annuelles du cens et les arrérages à payer au Temple; et ledit Cousin en a passé déclaration au profit de Louis Letellier, maître-maçon à Paris, le 29 décembre 1759 (73). Les titres et les registres censiers du Temple nous montrent que, jusqu'à l'époque de la Révolution, les charges annuelles du cens étaient restées les mêmes depuis Denis Amelot de Chaillou, c'est-à-dire de 49 sols parisis, ou 3 livres 1 sol et 3 deniers tournois (74).

Louis Letellier mourut le 29 mars 1785, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, en son domicile, rue Grenéta. Dans son acte mortuaire, dressé à l'église Saint-Laurent où il a été inhumé, il est qualifié « d'architecte du roi et contrôleur des bâtiments de son domaine de Versailles (75) »: l'ancien maître-maçon avait monté en grade. Sa veuve, Catherine Caqué, et son fils Louis-Gaspard Letellier, « écuyer, premier valet de la garde-robe du roi » (76), lui succédèrent dans la propriété; laquelle, après eux, suivant acte du partage entre leurs cohéritiers, en date du 13 messidor an VIII, passa aux mains de trois d'entre eux:

1° Louise Letellier, épouse de Pierre-René Gravier, propriétaire;

2° Catherine-Charlotte Letellier, épouse de Louis-Benoît-Foulques Duparc;

Et 3° Louis-Alphonse Letellier.

Sur licitation poursuivie entre ces trois copartageants, la propriété fut ensuite vendue à M. Pierre Boignes, propriétaire, par adjudication faite au greffe des criées du tribunal de

(73) *Archives nationales*, S*, 5576 et S* 5638, pp. 353-354.

(74) *Idem*, S*, 5576, 5597, 5631, 5633 et 5638.

(75) Bellier de La Chavignerie, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*.

(76) Idem, *id*.

première instance de la Seine, le 11 floréal an XIII. Puis, suivant acte passé devant Yver, notaire à Paris, le 5 août 1808, M. Boignes vendit à son tour ladite propriété à M. Thomas Hebbelinck, négociant, qui la revendit à M. Jean Roumagne aîné, suivant acte du 10 juin 1811, passé devant le même notaire; elle passa enfin des mains de M. Roumagne dans celles de M. Louis-Etienne Lecoq, négociant, suivant contrat de vente du 22 février 1821, passé devant Mame Glatigny, notaire à Paris (77). Depuis lors, l'immeuble est resté dans la famille de ce dernier acquéreur et se trouve actuellement entre les mains de M. Camille Lecoq, son petit-fils, par succession de père en fils.

*
* *

Il est un fait hors de doute, c'est qu'au XVIIIe siècle les titres de propriété, de même que les auteurs de cette époque (78), ont nommé *hôtel de Hollande* l'ancienne demeure d'Amelot de Bisseuil. A notre connaissance, Blondel est le premier qui semble en avoir indiqué la raison en disant: « Cet hôtel a été longtemps « occupé par l'ambassade de « Hollande, ce qui le fait appeler encore aujourd'hui hôtel « de Hollande (79). » Malheureusement Blondel ne précise point la date de cette occupation et personne, après lui, n'a songé à combler cette lacune d'information.

Or, dans une de ses charmantes « flâneries » du *Journal des Débats*, notre distingué collègue M. André Hallays s'est heurté à cette regrettable lacune, à propos d'une tradition, mentionnée par M. Gustave Pessard dans son *Nouveau dictionnaire historique de Paris*, et qui veut que ce soit dans cette maison qu'après la révocation de l'édit de Nantes, en 1865, l'ambassade de Hollande ait ouvert sa chapelle aux protestants français persécutés, pour leur permettre d'y célébrer leur culte, alors que tous leurs temples étaient fermés ou détruits.

(77) *Archives nationales* : S* 5576 et S* 5633. — Titres de propriété de M. Lecoq *Bail de location à Beaumarchais.*

(78) Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, éditions de : 1752, p. 216; 1765, p. 247 ; 1770, p. 248; 1778, p. 232. — Thiéry, *Guide des voyageurs et des étrangers à Paris*, t. Ier, 571. — Watin, *État actuel de Paris, ou le provincial à Paris*, édition de 1789, Quartier du Temple, p. 99.

(79) Blondel, *loc. cit.* (réimpression), t. II, p. 152.

Mais à cette époque, l'ambassade de Hollande était logée à l'angle sud-est de la rue Taranne (aujourd'hui boulevard Saint-Germain) et de la rue des Saints-Pères; aussi M. Hallays en infère-t-il que la tradition ne doit être ici qu'une simple légende et que la question reste encore à examiner (80).

On sait, du reste, qu'aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes, les chapelles des ambassades des puissances protestantes. à Paris devinrent, en France, le seul asile respecté où il fut permis de pratiquer le culte interdit. Presque continuellement en guerre avec Louis XIV, depuis 1688, les Etats protestants de l'Europe, à l'exception de la Suède, du Danemark, de la Suisse, eurent néanmoins peu l'occasion de se servir de leur privilège protecteur jusqu'au traité d'Utrecht, en 1713, et la Hollande, alliée à l'Angleterre, se trouva notoirement dans ce cas. Il faut convenir, il est vrai, que le gouvernement, qui visait à la destruction du protestantisme en France, devait se défier avant tout de l'ambassade hollandaise. C'est là, en effet, qu'en dépit d'une surveillance policière des plus rigoureuses, fut organisée l'émigration des protestants français; et c'est à la garde des chapelains de cette ambassade que les émigrants venaient, avant de partir, confier leurs trésors et les objets précieux qu'ils ne pouvaient emporter.

Les huit années que dura la Régence furent marquées par un adoucissement général des persécutions dirigées contre les protestants. La chapelle hollandaise sortit alors de son rôle occulte et particulier. Pendant son séjour à Paris, de 1719 à 1727, l'ambassadeur hollandais Cornelis Hop, qui mérita véritablement le titre de protecteur de l'Eglise réformée de France, ne se borna point à ouvrir sa chapelle à ses coreligionnaires; il s'entremit en leur faveur auprès des ministres du Régent. Le culte, célébré en français, attirait dans cette chapelle une foule telle que le chapelain de l'am-

(80) Feuilleton du *Journal des Débats* du 14 juillet : *En flânant*, par M. André Hallays. Voir, pour ce qui suit, Francis Waddington, *Influence de l'ambassade de Hollande sur les affaires des protestants de France au XVIII[e] siècle*, publié dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 3[e] année (1855), pp. 595 à 601; — Athanase Coquerel fils, *Les temples protestants*, publié dans *Paris-Guide* (1867), p. 762. — O. Douen, *La Révocation de l'édit de Nantes à Paris*, 3 vol. in-8° (1894).

bassade hollandaise, Marcus Guitton, écrivait dans le courant de l'année 1720, à un de ses correspondants de Nîmes: « Les assemblées qui se font à l'ambassade grossissent de « plus en plus, les lieux sont trop petits pour les contenir « et on y voit aller tous les dimanches des gens qui n'avaient « jamais osé y venir. On souhaiterait fort qu'on n'y vînt point « en si grand nombre, et c'est pour cela qu'on a établi deux « actions (services) le dimanche, l'une se fait à sept heures, « l'autre à onze heures du matin, afin de partager le peuple « et d'empêcher l'éclat. On y prie Dieu pour le Roy et « pour ceux qui sont à la tête du Gouvernement et particu- « lièrement pour M. le Régent, pour la prospérité de la « France... » Peu de temps après, une autre lettre de Marcus Guitton disait: « Nos assemblées sont augmentées à un point « qu'il faudrait deux fois la Notre-Dame de Paris pour les « contenir... »; si bien qu'on fut obligé de faire jusqu'à trois services le dimanche, à l'ambassade de Hollande.

La chapelle de l'ambassade hollandaise, à laquelle était d'ailleurs attachée une infirmerie qui rendit aux malades de la religion des services considérables, était donc devenue plus qu'insuffisante; aussi fallut-il sans tarder, pour satisfaire aux nécessités grandissantes du moment, se pourvoir de locaux supplémentaires, sinon déménager, c'est-à-dire porter le pavillon hollandais sur un lieu plus favorable, plus étendu. En conséquence, on se demande où pouvait bien être alors située l'ambassade hollandaise? Et comment et quand serait-elle venue s'installer rue Vieille-du-Temple?

Un instant, nous avons songé que l'*Almanach royal* pourrait nous renseigner à ce sujet; mais on y trouve les adresses des ambassadeurs étrangers qu'à partir de l'année 1737. Nous avons pu constater seulement, avec cet almanach, que l'ambassade de Hollande, depuis 1737 jusqu'à l'époque de la Révolution, a successivement résidé rue de Richelieu, rue Croix-des-Petits-Champs, rue du Gros-Chenêt (aujourd'hui rue du Sentier), rue de l'Université, rue du Bac, rue des Saints-Pères et rue d'Anjou-Saint-Honoré, mais point rue Vieille-du-Temple (81).

(81) Nous n'avons pas trouvé non plus la moindre satisfaction à cet égard dans ce qui reste des *Livres secrets*, registres de baptêmes, de mariages et de sépultures

D'où l'on serait amené à conclure que l'on peut renfermer, entre les années 1713 et 1737, la présence de l'ambassade de Hollande rue Vieille-du-Temple; mais ce serait, à notre avis, une conjoncture encore trop élastique. Ne pouvant donc aboutir nous-même à une conclusion moins imprécise, nous avons pris enfin le parti de soumettre la question à la haute compétence et à l'extrême bienveillance de M. Van Riemsdyk, archiviste général du royaume de Hollande, à La Haye. Quelques jours après, nous eûmes la très agréable satisfaction de recevoir la réponse suivante:

N° 406. La Haye, 14 octobre 1905.

A M. Ch. Sellier, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire la communication suivante : Les États généraux (82) ne possédaient pas à Paris un hôtel d'ambassade. Les ambassadeurs habitaient des maisons à louage, tandis qu'ils devaient payer généralement le loyer de leurs propres revenus.

C'est seulement dans la Correspondance diplomatique qu'on trouve de temps en temps quelque indication de leur résidence. Entre autres, Gidéon van Boetselaer, seigneur de Langerak, ambassadeur de 1614 à 1634, occupait une maison à côté du Luxembourg (J. B. Arend, Algemeene Geschiedenis des Vaderlands, d[l] III 4[e] stuck p. 333).

Pieter de Groot, ambassadeur de 1670 à 1672, résidait dans la rue de l'Université (D[r] L. A. van Langeraad, De Nederlandsche Ambassadekapel te Parijs, d[l] II, p. 2).

Willem van Wassenaer, ambassadeur de 1680 à 1689, aurait demeuré, selon votre indication, dans la rue Taranne, au coin de la rue des Saints-Pères.

De 1689 à 1718, il n'y avait pas une ambassade ordinaire à Paris, mais les ambassadeurs extraordinaires, MM[rs]. Coenraedt van Heemskerck et Maurits van Nassau, seigneur d'Odyk, qui y étaient de 1690 à 1701, résidaient à l'hôtel de la reine Marguerite, rue de Seine (Lettre du comte Bizonton à de Machault, 9 juin 1719. Annexe d'une lettre à l'Ambassadeur Hop du 16 juin 1719. Verbal Hop, Legatie-archief n[r] 658).

Je n'ai pas pu trouver où ont demeuré Willem Nieuwport et Pieter van Ros-

de la chapelle de Hollande, établis depuis 1714, et dont il n'existe plus qu'une faible partie aux Archives nationales, le surplus ayant disparu en 1871 dans les incendies de l'Hôtel de Ville et du greffe du Palais de justice où il se trouvait déposé. *Les Livrés secrets* ne comportent du reste aucune indication d'adresses. Il y a bien encore les registres des premières communions de la chapelle de Hollande, de 1727 à 1781, mais à quoi bon? On n'y trouverait que des noms et des dates, mais sans plus ; par mesure générale de prudence, on n'y inscrivait non plus aucune adresse. Après avoir été longtemps conservés au temple de l'Oratoire, ces registres sont à présent en dépôt à la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.

(82) En ce temps-là, la Hollande formait un État fédératif appelé *Etats-Généraux des Provinces Unies.*

malen, ambassadeurs extraordinaires de 1697 à 1700, et Willem Buys, dans la même qualité de 1714 à 1716.

Cornelis Hop, ambassadeur de 1718 à 1725, occupait l'hôtel de Hollande au faubourg Saint-Honoré, et non pas l'hôtel de Hollande au faubourg Saint-Germain, quai Malaquais, comme le dit le Dr Langeraad dans son ouvrage sur la chapelle de l'ambassade néerlandaise à Paris.

La situation de ces hôtels est précisée davantage dans un rapport que donne Nicolas Ruysch, secrétaire de l'ambassade, du décès de Pieter de Braké, page de l'ambassadeur, qui fut enterré, en octobre 1719, dans un jardin, derrière l'hôtel de Hollande occupé par M. Hop au faubourg Saint-Honoré. Ce jardin, où furent inhumés beaucoup de protestants, avait une entrée dans la rue d'Anjou (annexe verbale de l'ambassadeur Hop, Legatie archief nº 663).

Après le départ de Hop, le prince Kourakin s'installa dans son hôtel (Lettre de Hop, aux États-Généraux du 23 septembre 1725).

Willem Borel, ambassadeur de 1725 à 1727, demeurait au bout du faubourg Saint-Germain, probablement dans le voisinage du Pont-Royal. Le 23 mai 1727, il écrivait aux États-Généraux que « hier matin, en sortant de la chapelle, entre mon « hôtel et le Pont Royal, trois personnes furent arrêtées, pour la première fois « depuis mon arrivée ».

Ernest Pesters, ambassadeur de 1727 à 1728, occupait d'abord un appartement dans un hôtel garni pour lequel il payait 425 francs par mois (Lettre de Pesters aux États-Généraux, du 14 juillet 1727). Plus tard, pour trouver une place pour la chapelle, il loua un hôtel au milieu du faubourg Saint-Germain (Lettre de Pesters aux États-Généraux, 14 juillet 1727).

Abraham van Hoey, ambassadeur de 1727 à 1747, demeurait jusqu'à novembre 1743 pendant son séjour à Paris, dans la rue de Richelieu (Lettre de van Hoey aux États-Généraux du 13 décembre 1743).

Ainsi, je n'ai trouvé aucune indication que la résidence de nos ambassadeurs aurait été, de 1685 à 1737, dans l'hôtel de Hollande, rue Vieille-du-Temple.

Seulement, j'ai trouvé que Marcus Guitton, chapelain de notre ambassade de 1720 à 1727, a demeuré dans la *rue du Vieux-Temple* (Lettre à Guitton du 15 janvier 1721, Legatie archief van Hop, nº 659). Outre qu'il prêchait dans sa chapelle (à l'ambassade), il prêchait aussi dans sa demeure, dans une petite pièce qui pouvait contenir une centaine de personnes.

La chapelle de l'ambassade se trouvait dans l'hôtel de l'ambassadeur. Vous trouverez beaucoup de particularités sur la célébration du culte réformé dans la chapelle, dans l'ouvrage, déjà cité par moi, du docteur van Langeraad : *La chapelle de l'ambassade néerlandaise à Paris.*

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Archiviste général du Royaume.
Signé : Th.-H.-F. van Riemsdyk.

Avec l'intéressante communication de M. van Riemsdyk, on peut considérer la question comme suffisamment éclairée. Ainsi, l'on connaît les résidences, dont nous étions en quête, de tous les ambassadeurs hollandais à Paris, depuis 1685 jusqu'en 1737, sauf celles de trois envoyés extraordinaires, dont deux à propos du traité de Ryswick en 1697 et le troisième pour le traité d'Utrecht en 1714; mais on n'a trouvé nulle

indication relative à la résidence d'aucun d'eux rue Vieille-du-Temple, à l'hôtel de Bisseuil. Seulement, M. van Riemsdyk a remarqué que Marcus Guitton, chapelain de l'ambassade de Hollande de 1720 à 1727, demeurait rue du « Vieux Temple » en 1721. Or, cette dénomination de rue du « Vieux Temple » a été aussi quelquefois employée, par altération sans doute de l'appellation ancienne de Vieille-rue-du-Temple; il ne peut donc s'agir ici que de l'hôtel de Bisseuil, puisque Blondel, témoin du fait, a déclaré que cet hôtel a été longtemps occupé par l'ambassade de Hollande: « ce « qui fait, a-t-il ajouté, qu'on l'a appelé depuis l'*hôtel de* « *Hollande* (83) ». Mais Blondel n'a point dit que l'ambassade de Hollande a résidé en cet hôtel, mais qu'elle n'a fait que l'occuper. Et pourquoi? Il est facile de comprendre que c'est pour y établir une succursale de la chapelle de son hôtel du faubourg Saint-Honoré. En effet, nous avons vu précédemment qu'en 1720, c'est-à-dire au temps de la résidence de l'ambassadeur Hop à Paris, malgré qu'on fît trois services le dimanche à la chapelle de son hôtel, celle-ci était devenue insuffisante pour satisfaire à l'affluence des protestants, et qu'il fallut alors se pourvoir d'un local supplémentaire. En conséquence, l'hôtel de Bisseuil fut loué à cet effet par l'ambassade, et c'est pourquoi l'on voit son chapelain Marcus Guitton y demeurer et prêcher « outre qu'il prêchait dans sa chapelle » à l'ambassade; de là aussi la raison pour laquelle l'immeuble, ainsi loué, prit désormais le nom d'*hôtel de Hollande*. D'où, enfin, il résulte que, si les archives du royaume de Hollande n'ont pu produire, comme titre justificatif, le bail de cette location, et que, s'il n'existe à présent aucune trace de cette pièce dans les titres mêmes de la propriété, il ne peut plus être permis, en présence du témoignage précis fourni par M. van Riemsdyk, de considérer comme une légende la tradition d'un fait certain, suffisamment établi: l'occupation de l'hôtel par l'ambassade hollandaise pour y abriter le culte protestant interdit en France.

Quoi qu'il en soit, il importe de rappeler que les chapelles des ambassades des puissances protestantes de Paris, et

(83) Blondel, *loc. cit.* (réimpression), t. II, p. 152.

notamment la chapelle de Hollande, exercèrent, pendant tout le XVIII[e] siècle, malgré bien des intermittences de répression, une action favorable au développement de la religion protestante en France, et que c'est grâce à cette influence protectrice que l'Eglise réformée et l'Eglise luthérienne n'eurent plus qu'à s'organiser lorsque parut l'édit de tolérance en 1787 (84).

*
* *

En fait de locataire, l'hôtel de Bisseuil n'eut pas que l'ambassade de Hollande, car, peu de temps avant celle-ci, on y voyait demeurant, de 1711 à 1716, un président de la Chambre des comptes, Pierre Nigot de Saint-Sauveur (85), qui devait assurément le tenir à loyer, d'abord du marquis du Deffand, gendre d'Amelot de Bisseuil, puis du greffier Claude Miotte, le propriétaire suivant.

Alors que Blondel rédigeait son *Architecture française*, c'est-à-dire vers 1750, il y avait déjà longtemps que cet hôtel n'était plus occupé par l'ambassade de Hollande; mais son propriétaire M. Pingault, secrétaire du roi, l'avait loué, depuis environ neuf ans, aux fermiers des bouchers de Paris, qui y avaient leurs bureaux, et y tenaient leurs assemblées deux fois la semaine (86).

Un quart de siècle plus tard, la maison trouva un locataire plus illustre. Suivant un bail passé, le 9 octobre 1776, devant Cordier et Caiez, notaires au Châtelet de Paris, le propriétaire Louis Letellier, architecte, louait cette maison, « appelé vulgairement l'*hôtel de Hollande,* à M[re] Pierre-Au-« gustin Caron de Beaumarchais, écuyer, conseiller secré-« taire du roi, maison et couronne de France, contrôleur « de sa chancellerie du Palais à Paris, et lieutenant géné-« ral des chasses de sa varenne du Louvre, demeurant à « Paris, rue de Condé, faubourg Saint-Germain, paroisse

(84) O. Douen, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris,* t. II, p. 540.

(85) L. Liger, *Le Voyageur fidèle, ou le Guide des étrangers dans la ville de Paris,* Paris, 1715, 1 vol. in-12. — *Almanach royal,* de 1711 à 1716.

(86) J.-F. Blondel, *loc. cit*, t. II, p. 152.

« Saint-Sulpice », moyennant le prix annuel de 6 600 livres, payables à raison de 3 000 livres au commencement de chaque période de trois ans et de 5 600 livres à la fin de chaque année de jouissance, ainsi qu'il est spécifié par un acte additionnel de même forme et de même date passé devant les mêmes notaires (87).

Dans la rédaction de ces deux actes, on ne peut remarquer, sans sourire, les pompeuses qualifications dont Beaumarchais a fait suivre son nom. De la part de ce railleur redoutable et sans pitié, qui se moquait, avec tant de verve et d'esprit, des titres nobiliaires et des gens en place, un tel étalage de titres et de charges démontre, en effet, qu'il faisait assez de cas de la noblesse pour désirer d'en faire partie. Il avait du reste commencé, lui, l'ancien petit horloger, par joindre à son nom de Caron celui plus aristocratique de Beaumarchais, qu'il devait rendre célèbre, et qu'il emprunta à un très petit fief qu'il tenait de sa première femme. Quatre ans plus tard, en 1761, il acheta moyennant 85 000 livres, la charge « très noble et très inutile » de secrétaire du roi, à laquelle il ajouta, par la suite, deux autres savonnettes à vilain, ne prévoyant pas qu'il serait amené un jour, par la passion, à dire des charges : « C'est un grand abus de les vendre. »

C'est à l'hôtel de Hollande que Beaumarchais écrivit, entre autres, le *Mariage de Figaro*, terminé en 1778, et qui ne fut joué à la Comédie-Française que six ans après ; puis *Tarare*, dont Saliéri composa la musique, et qui fut représenté à l'Opéra en 1787. C'est là aussi que, d'après un prétendu manuscrit inédit de Collé, aurait alors habité Paul-Philippe Gudin de la Brenellerie, auteur dramatique et consciencieux historien, très peu goûté du public de son temps, à qui, du reste, Voltaire avait conseillé de ne pas s'occuper de littérature, mais qui aurait été le collaborateur ignoré de Beaumarchais ; autrement dit, Beaumarchais ne serait pas seul auteur de ses œuvres, et voici comment, d'après ce témoignage, Gudin l'aurait lui-même révélé à Collé, en lui annonçant une absence de quelques mois :

(87) Ces deux actes font partie des titres de la propriété, à présent conservés par M. Le Coq, propriétaire.

« Mon ami, je connais votre prudence et votre discrétion; « je vais vous confier un secret; mais vous en serez le seul « dépositaire. Ma campagne est Vieille-rue-du-Temple, mai- « son Beaumarchais. Je vais occuper l'entre-sol, au-des- « sus de la porte-cochère. Il y a, sous cette porte, un « petit escalier qui ne sert que cet entresol. Quand vous « voudrez me voir, vous pouvez vous dispenser de parler « au portier. Vous monterez avec quelques papiers à la main. « Pourquoi cet incognito? le voici. Pendant que Beaumar- « chais, dans son lit, entouré de papiers et la plume à la « main, reçoit tous ceux qui ont l'habitude de venir le voir, « et paraît fort occupé de son travail, je le fais, moi, fort tran- « quillement.

« Lorsque l'heure de fermer la porte de Beaumarchais, « pour tout le monde est arrivée, je descends mon travail « chez lui, et nous y mettons ensemble la dernière main. « Il en est de même pour toutes les pièces de théâtre; il « en fait la minute; je les lis ensuite; j'écris mes observations, « je les lui communique, et nous achevons la pièce ensemble. « Voilà ce que beaucoup de personnes ignorent encore (88). »

Malgré toutes les justifications tentées en faveur de cette soi-disant révélation, la prudente et sévère critique de M. Maurice Tourneux en a fait depuis longtemps complète justice. Cet éminent érudit a suffisamment démontré que le manuscrit de Collé, sur lequel repose la légendaire collaboration de Gudin aux œuvres de Beaumarchais, est un document apocryphe, d'une trop visible inanité, pour n'être plus obligé de revenir sur la question (89). Et l'on se demande, après tout, comment un auteur si peu choyé du succès eût pu prêter tant de génie au créateur de Figaro, alors qu'il en fut toujours si dépourvu pour lui-même. D'autre part, s'il ne semble pas impossible que, par suite de ses relations, toutes d'intimité, avec Beaumarchais, Gudin ait eu un pied-à-terre à l'hôtel de Hollande, ce qui paraît mieux établi, c'est la présence en ces lieux de son frère cadet, Philippe-Jean Gudin de la Ferlière, qu'on voit mêlé à toutes les

(88) Voir le *Journal de l'Institut historique*, t. 1er (1833-1834), p. 75 (art. de Mary Lafon).

(89) Voir la *Notice préliminaire* qui précède l'*Histoire de Beaumarchais*, par Gudin de la Brenellerie, publiée par M. Maurice Tourneux en 1888, pp. XII et suiv.

entreprises de Beaumarchais, dont il était le caissier (90).

On peut dire que Beaumarchais a été l'homme le plus entreprenant de son temps. D'une activité prodigieuse, il sut, en dehors de ses travaux littéraires et de ses procès retentissants, se multiplier à l'infini et tenter de nombreuses spéculations. Sa plus grande entreprise fut d'approvisionner les Etats-Unis d'armes et de munitions, pendant leur lutte avec l'Angleterre, et c'est ce qui lui procura une opulence très grande pour un particulier. Il sut en faire bon usage, et, malgré bien des obstacles et des contradicteurs, contribua à des établissements utiles: à celui de la caisse d'escompte, formée à l'instar de la banque d'Angleterre; à celui de la pompe à feu de Chaillot; et à la création de la Compagnie des Eaux de Paris. On le vit aussi s'occuper financièrement de la direction des ballons, puis construire une salle de théâtre et en commanditer l'exploitation (91). Une de ses plus grosses affaires fut l'impression des œuvres complètes de Voltaire, qui lui coûta l'acquisition d'un vaste emplacement au fort de Kehl, alors abandonné, où il établit son imprimerie, sans compter d'anciennes papeteries ruinées qu'il fit reconstruire dans les Vosges.

Bref, comme l'a dit Auguste Vitu, « ce diable d'homme se mêlait de tout (92) ». Dans son hôtel de la rue Vieille-du-Temple, il avait enfin installé un « institut de bienfaisance » au profit des « pauvres mères nourrices ». Cette idée généreuse lui était venue au moment où le *Mariage de Figaro* triomphait sur la scène de la Comédie-Française. Il en avait exposé le plan dans une lettre « aux auteurs du *Journal de Paris* » (15 août 1784):

« Je propose, écrivait-il, un institut de bienfaisance vers

(90) *Notice préliminaire*, précédant l'*Histoire de Beaumarchais*, par Gudin de la Brenellerie, publiée par M. Maurice Tourneux, en 1888, p. VIII. — Voir les papiers de Beaumarchais relatifs à l'édition des œuvres complètes de Voltaire, imprimée à Khel (manuscrits de la Bibliothèque historique de la ville de Paris). — Voir aussi, de M. Paul d'Estrées, *Histoire de la censure dramatique jusqu'à la Révolution.*

(91) Cette salle, appelée *théâtre du Marais*, était située rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné, n° 11). Elle fut inaugurée le 1er septembre 1791. Beaumarchais y fit représenter pour la première fois *la Mère coupable*, le 26 juin 1792. Après des vicissitudes diverses, le théâtre du Marais fut fermé en vertu du décret de 1807, qui supprimait la liberté des théâtres. Sous la Restauration, on le transforma en un établissement de bains qui subsiste encore.

(92) A. Vitu, *Paris*, p. 406.

« lequel toute femme reconnue pauvre, inscrite à sa paroisse, « puisse venir, son enfant au sein, avec l'attestation du curé, « nous dire: Je suis mère et nourrice, je gagnais vingt sous « par jour, mon enfant m'en fait perdre douze.

« Vingt sous par jour font trente livres par mois: offrons « à cette nourrice neuf francs de charité; les neuf livres que « son mari ne donne plus à l'étrangère, en voilà dix-huit « de rentrées. La mère aura bien peu de courage, si elle ne « gagne pas huit sous par jour en allaitant; voilà trente livres « retrouvées. Mais où est donc le bénéfice? Sur cent pauvres « enfants qui naissent, le nourrissage étranger en emporte « soixante, le maternel en conservera quatre-vingt-dix. Cha- « que mère aura nourri son fils; le père n'ira plus en prison « (pour mois de nourrice non payés); ses travaux ne cesse- « ront plus. Les femmes des pauvres seront moins libertines, « plus attachées à leurs ménages; peu à peu on se fera une « honte d'envoyer au loin ses enfants; la nature, les mœurs, « la patrie y gagneront également: soldats, ouvriers et mate- « lots en sortiront de toutes parts. On ne fera pas plus d'en- « fants; il s'en élèvera davantage. Voilà le mot; il est bien « important.

« Et moi donc, n'y mettrai-je rien? Quand je devrais encore « être traité d'homme vain, d'ignorant, de méchant et de « sot auteur, j'y mettrai tout mon *Figaro*; c'est de l'argent qui « m'appartient, que j'ai gagné par mon labeur à travers « des torrents d'injures imprimées ou épistolaires... »

La Comédie-Française ne voulant pas rester en arrière du zèle de Beaumarchais, consentit à consacrer à cette œuvre philanthropique le produit de la cinquantième représentation du *Mariage de Figaro*. La foule s'y précipita aussi nombreuse qu'à la première, et l'auteur n'eut qu'à remplacer le vaudeville final par des couplets de circonstance, qui ne sont pas dans ses œuvres, et où Bridoison chantait:

Que d' bell' chos' on peut écrire
Contre tant de joyeux ébats!
Nos cri...itics n'y manqu'ront pas (*bis*).

Les critiques n'y manquèrent, car dès le lendemain on fit circuler ce quatrain:

De Beaumarchais admirez la souplesse,
En bien, en mal, son triomphe est complet;
A l'enfance il donne du lait
Et du poison à la jeunesse (93).

Il ne semble pas que cette entreprise ait prospéré, car elle rencontra des obstacles, qui tenaient sans doute aux inimitiés soulevées par les adversaires de son auteur. Cependant on la trouve encore annoncée dans quelques almanachs de 1786 à 1790, notamment dans *l'Etal actuel de Paris*, par Watin fils, où elle est ainsi indiquée à la rue Vieille-du-Temple: « Hôtel de Hollande. Projet des mères nourrices par M. Ca-« ron de Beaumarchais et dame son épouse. » La mention de cette « dame » nous rappelle que Beaumarchais s'était récemment (8 mars 1786) remarié, en troisièmes noces, avec Mlle Marie-Thérèse Willer-Mawlas, légitimant par ce mariage la naissance de sa fille Eugénie, qu'il avait eue d'elle (94).

Si « l'institut des pauvres mères nourrices » ne réussit pas à Paris, l'idée en était bonne et ne resta pas stérile: l'archevêque de Lyon, M. de Montazet, l'adopta aussitôt. Il accepta bravement l'argent et le concours de Beaumarchais, et c'est ainsi que *l'Institut de bienfaisance maternelle*, qui subsiste peut-être encore à Lyon, sortit du *Mariage de Figaro*. En 1790, Beaumarchais envoyait encore à cet établissement une somme de 6 000 francs (95). C'est cette année-là qu'il quitta l'hôtel de Hollande, pour aller habiter sa belle maison du boulevard Saint-Antoine, qu'il venait de faire construire et dont il ne reste plus aucun vestige (96).

*
* *

Bien avant la Révolution, l'ancien hôtel d'Amelot avait déjà subi quelques modifications. C'est assurément du temps

(93) Louis de Loménie, *Beaumarchais et son temps* (Paris, 1856, 2 vol. in-8°), t. II, p. 260-361.

(94) A. Jal, *loc. cit.* — Voir, dans la *Grande Encyclopédie*, le mot *Beaumarchais*, par M. Tourneux.

(95) L. de Loménie, *loc. cit.*, p. 361.

(96) Beaumarchais s'était rendu propriétaire, suivant adjudication faite, le 26 juin 1787, par le Bureau de la Ville, d'une maison et dépendances contenant environ

où l'architecte Letellier en devint propriétaire, vers 1760, que date l'escalier par où l'on entre, à présent, sous le passage à gauche, et qui a remplacé l'ancien escalier à droite de la cour d'entrée, depuis lors disparu. C'est aussi vers le même temps que Vien (97) a peint les deux plafonds qu'on voit encore dans les deux premières pièces du premier étage: l'un sur toile, représentant *Zéphyr et Flore*, et l'autre sur enduit, où *des groupes de petits zéphyrs soutiennent des guirlandes de fleurs*. Bien que Dezallier d'Argenville et Thiéry n'aient fait mention que du premier plafond (98), il est évident que le second complète la pensée de celui-ci et qu'il est du même pinceau. Ont été ajoutés, également à cette époque, les quatre bas-reliefs d'enfants figurant *les Saisons*, qui ont été sculptés par Guibert (99), et qui sont encore au-dessus des portes de la première pièce.

D'après une tradition du quartier, M. Le Coq, le propriétaire actuel, nous a rapporté que pendant la Révolution, l'hôtel fut occupé par un bal public. Mais, comme en raison de cette affectation nouvelle, toute populaire, le luxe décoratif des lieux pouvait porter quelque ombrage aux goûts égalitaires du jour, on avait pris auparavant la prudente précaution de dissimuler, sous un simple badigeon à la colle, les dorures et les peintures des lambris; si bien qu'au retour

4 000 mètres de superficie, sur l'emplacement de laquelle il se fit construire un hôtel avec jardin par l'architecte Lemoine. Cette propriété comprenait tout l'espace alors limité par la rue Daval, le boulevard, la rue Amelot et la place de la Bastille. Elle fut rachetée par la Ville, moyennant 508 300 francs, le 28 mai 1818, de M. Delarue et d'Amélie-Eugénie Caron de Beaumarchais, son épouse, pour faciliter l'ouverture du canal Saint-Martin. Sur une partie de son emplacement, on construisit un entrepôt des sels qui fut abattu en 1841 et remplacé par des maisons de rapport. (Voir Legrand et Landon, *Description de Paris et de ses édifices*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°, t. II, 4e partie, pp. 31-34. — Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire des rues et monuments de Paris* (édition de 1855), pp. 199-200.)

(97) Joseph-Marie Vien, né en 1716 et mort en 1809, après avoir été créé, sous l'Empire, sénateur et comte. Il fut plus célèbre par l'école qu'il a fondée que par ses œuvres; David fut un de ses élèves.

(98) Dezallier d'Argenville, *loc. cit.* (édition de 1778), pp. 222-234. — Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*. Paris, 1787, 2 vol. in-12, t. I, pp. 571-572.

(99) Nous ne connaissons pas d'autre mention sur Guibert, sculpteur français, que celle donnée par Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, éditions de 1770, p. 249, et de 1778, p. 233, où il est dit seulement qu'en ce temps-là, cet artiste était « encore vivant »; sur l'édition précédente (1765) du même ouvrage, l'auteur n'en fait point mention.

des temps meilleurs, on put facilement enlever ce badigeon protecteur et retrouver intact ce qu'il avait recouvert pendant quelques années. C'est aussi de l'époque révolutionnaire que date la disparition des armoiries qui ornaient les frontons des façades, et qu'ont depuis remplacées sur l'un d'eux les initiales, sans doute, du nom de Le Coq, L. C., avec le millésime 1833.

Depuis lors, l'immeuble, abandonné au commerce et à l'industrie, fut divisé, aménagé en magasins, en ateliers, en grands et petits appartements, c'est-à-dire totalement saccagé, pour satisfaire aux exigences de la location. Bientôt, la place venant à manquer, on ajouta de nouvelles bâtisses, dont les murs, dépourvus de tout style et du moindre goût, masquent à présent les anciennes façades; et c'est ainsi qu'a disparu la plus grande partie du décor architectural dont était revêtu le mur mitoyen à droite de la deuxième cour. De même ont disparu, faute d'entretien, la plupart des balustrades d'attique et les balcons de pierres des fenêtres. L'élégant petit portique de gauche ouvre bien encore sur la terrasse des remises, mais il n'a plus que deux colonnes, au lieu de quatre, pour tenir son fronton en équilibre, ainsi que l'indique une des planches de l'ouvrage de Cottart.

La grande porte cochère, sur la rue Vieille-du-Temple, fameuse dans son temps, a seule résisté aux déplorables vicissitudes que l'immeuble a subies depuis plus de cent ans; à part la mutilation toute récente qu'une main stupide a fait subir à l'une des têtes de Méduse des vantaux, cette porte splendide est restée telle que Germain Brice l'a décrite, telle que Cottart l'a représentée, il y a plus de deux siècles. Après quoi, ce qui paraît ici le mieux conservé, ce sont les cadrans solaires de Truchet, dont les grisailles et les inscriptions ont été entretenues avec soin.

Mais, si l'on pénètre à l'intérieur de l'hôtel, il est aussitôt visible que c'est là qu'est le véritable désastre; et l'on en peut d'autant mieux mesurer l'étendue, connaissant déjà, par les descriptions de Brice et autres, l'aspect merveilleux que présentaient jadis les appartements, c'est-à-dire avant qu'ils n'aient été divisés et cloisonnés, et qu'on en ait arraché les lambris et les voussures. Les figures mythologiques de Vouet et de Poërson ont disparu, de même que la *Nativité* de

Charles Delafosse et les plafonds de Dorigny; les frises sculptées de Sarazin ont été détruites, et des magnifiques peintures de Louis Boulogne, il ne reste plus que le plafond sur enduit de la coupole surbaissée de la chambre à l'italienne, que nous avons cité, représentant *le Mariage d'Hercule avec Hébé*, devant l'assemblée des dieux, où l'Amour malin vise d'un trait les nouveaux époux. Subsistent également deux autres plafonds: *Zéphyr et Flore* et *les petits Zéphyrs* de Vien, mentionnés de même; et c'est tout ce qui a survécu des beautés décoratives de l'hôtel, en y ajoutant les bas-reliefs de Guibert, les panneaux de marines et de paysages peints par Borzon et les trumeaux de Van Boucle, qui, réunis dans le grand salon du premier étage, y forment un admirable ensemble.

Des neuf tableaux de la galerie où le peintre Corneille avait tracé l'histoire de Psyché, il n'en reste plus aujourd'hui que trois au plafond, mais invisibles, cachés derrière un faux-plancher. Cette galerie a été elle-même partagée pour former un petit appartement de trois pièces, et, sur ses lambris mutilés, on voit encore le monogramme J. C. A. B., dont les lettres enlacées sont les initiales alternées de prénoms et noms de Jean Amelot et de son épouse Charlotte Brûlart. Enfin, on retrouve également, sur les appuis de fenêtres de cette galerie, des restes d'incrustations d'ébène et d'ivoire, qui témoignent encore du luxe extrême avec lequel le souci de la décoration avait été ici poussé.

Mais, si toutes les œuvres admirables dont l'hôtel d'Amelot de Bisseuil était jadis rempli n'ont point toutes disparu, si quelques-unes ont pu, jusqu'à présent, échapper aux mains de la brocante et des démolisseurs, on se demande, avec une juste inquiétude, où seront, dans vingt ans seulement, ces précieuses épaves, derniers vestiges d'un passé magnifique et sans rival. Aussi est-ce pour nous l'occasion de répéter ici ce que d'autres ont déjà déclaré ailleurs avec plus d'autorité que nous: on ne saurait mieux résister au cours aveugle des choses, au vandalisme des hommes et du temps, qu'en ne cessant d'intéresser l'opinion publique à la conservation du patrimoine d'art laissé par nos pères, en nous efforçant de répandre le goût des choses anciennes, et de fixer le souvenir de leur histoire et de leur beauté.

L'HOTEL DE SAINT-CHAUMOND

Au mois de janvier 1906, on a démoli, pour faire place à une maison de rapport modern-style, le vieil immeuble situé au nº 224 de la rue Saint-Denis, à l'angle nord de la rue de Tracy. Cette maison, qu'une inscription désignait aux yeux du passant comme étant le lieu de naissance de Michelet, se distinguait surtout par le portail néo-grec d'un ancien sanctuaire conventuel, qui s'y trouvait accolé du côté de la rue de Tracy. Il ne reste plus, à présent, de cette intéressante encoignure que le délicieux haut-relief qui en décorait jadis le fronton, et qui depuis a pris place au musée Carnavalet, parmi les épaves archéologiques du vieux Paris disparu, qui y sont conservées. Mais, à côté de ce témoin précieux du passé, il importe de retenir et de rassembler les souvenirs que l'histoire y rattache.

*
* *

Aux temps lointains où il n'y avait guère d'écoles pour les enfants pauvres, l'institution de la plupart des communautés religieuses a eu le plus souvent pour but l'instruction et l'éducation de la jeunesse infortunée. La négligence de beaucoup de parents, souvent même leur ignorance ou leur pauvreté, y mettaient des obstacles qui eussent été insurmontables, s'il ne se fût trouvé des gens éclairés, assez

zélés, pour enseigner aux autres les règles de conduite qu'eux-mêmes pratiquaient, et assez dévoués pour suppléer ceux à qui la nature ou l'indigence ne permettaient point de remplir ces devoirs indispensables; et c'est dans cette charitable intention qu'ont été successivement formées autrefois tant de communautés, alors si nécessaires, et sans lesquelles un nombre infini de jeunes filles seraient restées privées, non seulement de toute éducation morale et religieuse, mais encore des connaissances indispensables à leur sexe et utiles dans les différentes circonstances de la vie.

Suivant l'historien Jaillot, ces établissements, quelque modernes qu'ils fussent, n'ont été cependant qu'un renouvellement des institutions primitives qui se pratiquaient dès les premiers temps du christianisme. On sait qu'il y avait dès lors des sociétés de saintes femmes ou veuves, qui, sans aucun habit particulier et sans s'astreindre à des vœux, cherchaient à faire en commun le bien que chacune ne pouvait faire seule. On n'ignore ni l'utilité de ces associations, ni la considération dont elles jouissaient dans l'Eglise. Ainsi se formèrent les *diaconisses*; elles remplaçaient les prêtres dans quelques-unes de leurs fonctions, telles que pour les sépultures et les immersions du baptême; elles instruisaient les filles adultes, faisaient des conférences en particulier, visitaient les malades et les pauvres et leur distribuaient les aumônes des fidèles. Saint Paul en fait mention en plusieurs endroits, et surtout dans son Epître aux Romains, chap. XVI; et c'est à ce sujet que saint Jean Chrysostome dit que « Phœbé, diaconisse, avait rendu service, en faisant l'office d'apôtre et d'évangéliste ». Ces diaconisses avaient une espèce de consécration ou ordination, qui fut défendue par le premier concile d'Orange en 441, et aboli par celui d'Epaune en 517; on en retrouve cependant encore quelques traces dans le siècle suivant, puisque cette défense fut renouvelée dans un concile des Gaules en 634, et que le canon 56 du quatrième concile de Tolède, tenu l'année précédente, fait mention des veuves qui se consacraient à Dieu sans entrer en communauté (1).

(1) Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. II, Quartier Saint-Denis, pp. 32 à 34.

Telle est la première origine des communautés séculières dont il s'était toujours conservé quelques traditions et qui se multiplièrent en France dès la première moitié du XVIIe siècle. Le séminaire de l'*Union chrétienne*, un des établissements les plus importants de ce genre, avait pour objet l'instruction des nouvelles catholiques, filles converties de protestants, et des filles qui manquaient de secours temporels et des protecteurs pouvant les leur procurer. Le projet en fut conçu dans la *Maison de la Providence*, qui avait été fondée avec le concours de saint Vincent de Paul, par Mme Lumagne, veuve de M. François de Pollalion, gentilhomme ordinaire du roi et conseiller d'Etat, pour y recueillir « les vierges privées des biens de la fortune, afin de leur conserver ceux de la grâce et de la chasteté (2) ».

Huit personnes, qui s'étaient jointes à Mme de Pollalion pour donner au projet en question une plus large et solide exécution, formèrent entre elles une association dont l'acte fut souscrit à Paris, sous le nom de *Règle de l'Union*, le 17 octobre 1652. C'est ce qui a engagé quelques auteurs à regarder Mme de Pollalion comme la fondatrice du séminaire de l'*Union chrétienne*; on la voit même qualifiée de ce titre dans les constitutions mêmes de cette maison. Cependant l'établissement de celle-ci n'eut lieu qu'après la mort de cette dame, qui arriva le 14 septembre 1657. Ce fut une de ses associées, une jeune demoiselle, Anne de Croze, fille de Claude de Croze et de Françoise de Gravelle (l'un et

(2) Les fondements de cette institution furent jetés en 1630, dans une maison que Mme de Pollalion avait à Fontenay-sous-Bagneux; peu de temps après, elle transféra cette communauté à Charonne. L'utilité et le succès de cet établissement furent si sensibles, qu'en 1643, il y avait déjà cent filles dans cette maison. Louis XIII, qui en fut informé, lui permit, par ses lettres patentes du mois de janvier de ladite année 1643 de se fixer à Paris: il lui accorda la faculté de recevoir des donations et tous les privilèges dont jouissaient les maisons hospitalières de fondation royale; par les mêmes lettres, il amortit toutes les acquisitions de cette communauté, qui fut désormais appelée *la Maison de la Providence de Dieu*. Malgré la permission que le roi avait donnée aux Filles de la Providence de s'établir à Paris, on ne voit pas qu'elles en aient aussitôt profité, car elles restèrent à Charonne jusqu'en 1647, époque où elles vinrent s'établir rue d'Enfer. C'est seulement cinq ans plus tard qu'elles furent installées rue de l'Arbalète, leur résidence définitive. Ce couvent a été supprimé en 1790. Les bâtiments sont devenus propriété particulière; le percement de la rue Claude-Bernard en a fait disparaître les derniers vestiges. (Voir Jaillot, *loc. cit.*, t. IV, Quartier Saint-Benoît, p. 8; et F. Bournon, *Rectifications et additions à l'abbé Lebeuf*, p. 231.)

l'autre de famille noble et ancienne) (3), qui, aidée du pieux ministère et des conseils d'un bon prêtre, M. Le Vachet, natif de Romans, en Dauphiné, consomma, en 1661, le projet de l'Union chrétienne. A cet effet, elle se retira à Charonne, dans une maison qui lui appartenait, avec la sœur Renée Desbordes, que M. Le Vachet avait fait revenir tout exprès de Metz, où Mme de Pollalion l'avait envoyée pour établir une communauté, et à laquelle s'adjoignirent en même temps Marguerite de Gaude de Martaigneville, Madeleine Vergnier, Marguerite-Agnès Desnoyers et autres consœurs, anciennes élèves de Mme de Pollalion.

Jaillot rapporte que le nom de *Filles de l'Union chrétienne* « leur a été donné à cause de leur union à Jésus-Christ « dans sa vie cachée, dans ses prédications et ses travaux, « et de leur association réciproque tant des personnes de « Paris que de celles des provinces, chargées des mêmes « soins pour l'instruction des nouvelles converties et des « jeunes filles sans bien (4). »

Les premiers essais de ce nouvel institut furent si heureux que Mlle de Croze résolut d'y consacrer sa personne et sa fortune; en conséquence, elle donna à l'association sa maison et ses dépendances, par contrat de donation entre vifs, passé le 15 septembre 1672; laquelle donation fut confirmée par lettres patentes du mois de février 1673, enregistrées le 7 mai 1678, qui autorisent cet établissement à Charonne et lui permettent de recevoir, acquérir et posséder tous dons, legs et héritages à titre de fondation. L'équité et la reconnaissance mirent Mlle de Croze à la tête de la communauté, où elle sut toujours se distinguer et se faire aimer par son zèle et sa douceur.

Cette communauté était gouvernée au dedans par une supé-

(3) Originaire de Provence, la famille de Croze se retrouve, de 1566 à 1625, au pays chartrain, à la suite des seigneurs d'Anet. Dans les registres paroissiaux d'Anet, Claude de Croze est d'abord qualifié de maître d'hôtel de la duchesse d'Aumale, puis d'écuyer et gentilhomme servant du roi, enfin, homme d'armes de Monsieur. Sa femme, Françoise de Gravelle, était fille de noble homme Guy de Gravelle, seigneur des Landes, docteur en médecine, d'une famille très répandue dans le pays chartrain. (Voir une excellente notice sur *Anne de Croze*, publiée par M. le docteur A. G. Gillard dans *la Voix de N.-D. de Chartres*, suppléments nos 29, 30 et 31 de l'année 1906.)

(4) Jaillot, *loc cit.*, t. II, Quartier Saint-Denis, p. 36.

rieure et deux assistantes, qu'on élisait tous les trois ans, et au dehors par un supérieur que nommait l'archevêque de Paris; le premier qui en remplit les fonctions, le 1er mai 1672, fut M. l'abbé de Benjamin, grand-vicaire et official de l'archevêché. Jusqu'alors les filles de la maison de Charonne n'avaient qu'une chapelle du titre de Saint-Joseph, où tous les jours on leur disait la messe; mais, dès l'année suivante, on leur permit d'y conserver le Saint-Sacrement.

Mais les résultats de l'entreprise d'Anne de Croze dépassèrent si rapidement les espérances qu'on en avait conçues, que la propriété de Charonne ne tarda pas à devenir insuffisante pour répondre à l'état prospère et sans cesse croissant de ce séminaire, si bien que M. de Harlay, archevêque de Paris, accorda à celui-ci la permission de se transférer dans la capitale, où la sœur de Croze et ses associées ne trouvèrent pas d'endroit plus favorable à leurs besoins que l'hôtel de *Saint-Chaumond*, rue Saint-Denis (5). La communauté possédait du reste, à Paris, depuis 1679, une succursale connue sous le nom de *Petite Union chrétienne*, et située rue de la Lune (6).

(5) H. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris*, t. Ier, pp. *718 et *719. — Félibien et Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, t. II, p. 1394. — L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition Féchoz et Letouzey t. Ier, pp. 478 et 479. — Piganiol de La Force, *Description de la ville de Paris*, édition de 1765, t. III, pp. 365 à 367. — Jaillot, *loc. cit.*, Quartier Saint-Denis, t. II, pp. 32 à 38.

(6) Cet établissement est encore dû au zèle de M. le Vachet. Ce digne prêtre envisageait toujours le danger et les embarras auxquels étaient exposées les jeunes personnes persécutées par leurs parents pour s'être converties, et les filles qui sortant de condition ou cherchant à y rentrer, se trouvaient sans asile. Il sut intéresser si bien à leur malheureux sort M. de Noailles, alors évêque de Châlons et depuis archevêque de Paris, et M. l'abbé Hervé, évêque de Gap, que ces deux deux prélats en firent part à Mlle de Lamoignon et à Mlle Mallet en les engageant, à méditer sur les moyens d'y remédier. Après une mûre délibération, ces quatre personnages résolurent de fonder l'établissement nécessaire. C'est alors qu'ils jetèrent les yeux sur une maison sise rue de la Lune, dans le quartier de la Ville-Neuve, que M. François Berthelot, secrétaire des commandements de la Dauphine, et Marie Regnauld, sa femme, bien connus pour leur bienfaisance, avaient acquise et fait aménager pour recevoir cinquante soldats qui revenaient blessés ou estropiés de l'armée. Mais la construction de l'hôtel des Invalides, que le roi ordonna en ce temps-là, et le peu de secours que trouvèrent M. et Mme Berthelot, rendirent leurs projets inutiles. Cependant, comme ils n'avaient pour but que de soulager les malheureux, il ne balancèrent pas à accepter les propositions qui leur furent faites pour céder cette maison.

*
* *

Une grande partie de l'emplacement qu'occupait l'hôtel de Saint-Chaumond se nommait, au commencement du XVIIe siècle, *la Cour Bellot*; c'était une sorte de cour des Miracles, habitée par des gueux, de pauvres artisans et gagne-

C'est alors que M. Le Vachet saisit de ses projets la sœur de Croze, la supérieure de Charonne, en la priant de mettre à sa disposition des sœurs de son séminaire. C'est en 1679, paraît-il, que furent ainsi jetés les premiers fondements de la *Petite Union chrétienne*, bien que ce ne fût que le 13 mai 1682 que M. et Mme Berthelot, convaincus de l'utilité de l'œuvre, firent par contrat une donation entre vifs aux Filles de l'Union chrétienne de leur maison de la rue de la Lune et des meubles, lits et ustensiles qui y étaient contenus. Ce don fut ensuite confirmé par des lettres patentes du mois de février 1685, enregistrées au Parlement le 5 février 1686 et à la Chambre des comptes le 4 du même mois de l'année suivante. Cet établissement différait de celui de la rue de Charonne en ce que la maison de la Ville-Neuve était destinée à former à la piété et au travail les nouvelles catholiques que la nécessité obligeait de se mettre au service d'autrui et à servir d'asile aux filles qui sortaient de condition; on y prenait aussi des pensionnaires à raison de 250 à 400 livres par an, et on y louait des logements aux dames pour vivre dans la retraite et la piété.

La chapelle de cette communauté n'avait rien de remarquable; elle était placée sous le vocable de sainte Anne ce qui fit qu'on appelait aussi cette maison le couvent des *Filles de sainte Anne*, et comme elle dépendait de l'administration de la maison de Saint-Chaumond, on la désigna le plus souvent sous le nom de *Petit Saint-Chaumond*. Cet établissement subsista jusqu'à la Révolution; la propriété, devenue bien national, fut vendue le 7 germinal an III (27 mars 1795), et les bâtiments, qui occupaient presque tout l'espace compris entre les rues de la Lune et Thorel (*alias* Sainte-Barbe), de la Ville-Neuve et le boulevard Poissonnière, ont subsisté jusqu'en 1822; ils ont été remplacés par des maisons de rapport. Seul le n° 28 de la rue de la Lune ne faisait point partie de la propriété. (Voir : Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, p. 721. — Félicien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 1394, 1395. — Jaillot, *loc. cit.*, t. II, Quartier Saint-Denis, 68 et 69. — Thiéry, *Guide du voyageur à Paris* t. Ier, p. 472. — Watin fils, *État actuel de Paris*, Quartier du Louvre, 2e partie, p. 502. — L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, édition Cocheris, t. III, p. 373.)

Cependant l'œuvre des Filles de l'Union chétienne n'eut pas que la succursale de la rue de la Lune; elle en posséda deux autres à Paris, fondées également par les soins de M. Le Vachet : l'une, rue Cassette, pour la retraite des dames étrangères, dont la chapelle était dédiée à saint Michel, et qui avait eu la sœur Desbordes pour première supérieure; l'autre, dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, pour instruire des jeunes filles pauvres et leur apprendre à gagner leur vie; elles étaient sous la direction du curé de la paroisse du quartier (Sauval, t. Ier, p. 723).

Avant de quitter la rue de la Lune, rappelons que c'est au n° 12 de cette rue que se trouvait l'ancienne maison des Sœurs de la Charité, fondée en 1693 et rebâtie en 1740; elle est occupée depuis plus de vingt ans par une école laïque communale de filles. (Voir, au sujet de cette maison, notre *Rapport* publié dans les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, année 1905, pp. 41 et 42.)

deniers, qui était située entre la rue Saint-Denis, la rue du Ponceau, qui suivait les sinuosités d'un égout, et la rue des Deux-Portes, devenue la rue Neuve-Saint-Denis, puis la rue Blondel. Cet emplacement confinait, du côté du sud, à une autre cité de misère, *la Cour du roi François* (7). Le 17 juillet 1631, la cour Bellot fut acquise par Melchior Mitte, marquis de Saint-Chamond (8), qui y réunit, quelques jours après, dix maisons voisines qu'il fit abattre; et, sur l'emplacement du tout, il fit construire un hôtel.

Melchior Mitte, marquis de Saint-Chamond, comte de Miolans, seigneur de Chevrières, fut ministre d'Etat; Richelieu l'employa à diverses négociations, notamment en Piémont, en 1627, et en Allemagne, en 1635. Il fut aussi lieutenant du roi au gouvernement de Lyon, en 1616, puis au gouvernement de Provence, en 1631, et mourut à Paris, en son hôtel, le 10 septembre 1649. On l'appelait par altération, le marquis de *Saint-Chaumond*; dans la correspondance de Richelieu, il n'est pas nommé autrement (9). Il avait épousé Isabeau de Tournon, de qui il eut: 1° Louis Mitte, marquis de Saint-Chamond, mort sans alliance à Grenoble le 16 juillet 1639; 2° Lyon-François, abbé de Sorraize; 3° Just-Henri Mitte, marquis de Saint-Chamond et comte de Miolans, qui hérita de l'hôtel, suivant testament de son père, du 15 juin 1649, et mourut en 1655, sans laisser d'enfants; il avait épousé Suzanne-Charlotte de Grammont (10).

Peu de temps avant sa mort, et suivant contrat du 6 juin 1655, où il est qualifié de premier baron du Lyonnais et conseiller du roi, Just-Henri Mitte, marquis de Saint-Chamond et comte de Miolans, vendait l'hôtel paternel qu'habitait alors, comme locataire, le comte de Vervins, à Claude Ménardeau, chevalier, seigneur de Champray, du Plessis, Sainte-Avoye et autres lieux, conseiller au parlement de Paris et directeur des finances de France, moyennant la

(7) Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, p. 120. — *La Cour du roi François*, aujourd'hui propriété privée, fermée par une grille, existe, au n° 149 de la rue Saint-Denis. Les écuries du roi François Ier auraient été situées dans cette cour.

(8) Saint-Chamond (Loire, arrondissement de Saint-Étienne, chef-lieu de canton).

(9) Avenel, *Lettres et instructions diplomatiques du cardinal de Richelieu* (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), t. Ier, p. 328. — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

(10) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

somme de 76 000 livres. L'ensaisinement de cette vente, daté du 23 juin 1655, montre que la propriété était en la censive de l'Archevêché et chargée de 32 sols tournois de cens annuel (11).

C'est du temps de Melchior Mitte, en 1636, que Zaraski, ambassadeur extraordinaire de Pologne, fut logé, à son arrivée à Paris, à l'hôtel de Saint-Chaumond, parce que le comte de Leicester, ambassadeur d'Angleterre, qui était venu avant lui, occupait l'hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, de la rue de Tournon, qui avait appartenu au maréchal d'Ancre (12).

Sur les anciens plans de Paris, publiés notamment par Gomboust, en 1652, par Bullet et Blondel, en 1676, par Jouvin et de Rochefort, en 1690, on voit cet hôtel figuré sous le nom de *Saint-Chaumond.* « Il avait, au dire de Le Maire, une belle « apparence et était composé de deux pavillons sur la rue « et de trois corps de logis où étaient les salles, les chambres, « les galeries, les offices et les cuisines, avec une grande cour « et un beau jardin... Il y avait de quoi loger un prince (13). »

Le nouveau propriétaire, Ménardeau, accrut cette propriété par l'acquisition de deux maisons y attenantes, situées rue Saint-Denis : la première, à l'enseigne du *Panier Vert*, par contrat du 9 mai 1658 ; la deuxième à l'enseigne de la *Herse*, par contrat du 4 juillet 1661 (14).

Ménardeau n'a pas joué grand rôle parmi les événements

(11) *Archives nationales*, S. 4670.

(12) Voici, du reste, ce que rapporte Sauval (t. II, p. 105) : « En 1636, le « comte de Leicester et Zaraski, ambassadeurs extraordinaires de Pologne et d'An- « gleterre, arrivèrent à Paris ; on alla au-devant du premier, et il fut logé, selon « l'ordinaire, à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, où, contre la coutume, on « le laissa demeurer à sa prière, après son audience, tant qu'il séjourna à Paris.

« Le maréchal de Châtillon et de Beslize, introducteurs des ambassadeurs, « allèrent au-devant de Zaraski, l'autre ambassadeur, envoyé de Pologne, et le « menèrent à l'hôtel de Saint-Chaumond de la rue Saint-Denis, à cause que le « comte de Leicester, qui occupait l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, pour « lors ne put s'empêcher de murmurer de ce qu'avait dit le cardinal de Richelieu, « que, puisqu'il avait eu audience et qu'on ne logeait plus les ambassadeurs après, « il fallait l'obliger de faire place à Zaraski. Quelques temps après, étant tombé « malade et ayant prié qu'on le transférât à la rue de Seine, où il avait des amis, « il fut porté à l'hôtel du général des galères, que le roi fit meubler, appelé aupa- « ravant l'hôtel de la reine Marguerite, et depuis l'hôtel de Guébriant. »

(13) Le Maire, *Paris ancien et nouveau.* Paris, 1685, 3 vol in-12, t. III, p. 255.

(14) *Archives nationales,* S. 4670.

de son temps. « C'était un bon conseiller, mais c'était tout », a dit Tallemant des Réaux (15). On doit cependant reconnaître que ses conseils ne furent pas sans utilité pour la royauté, au temps de la Fronde, lorsqu'il ouvrit cet avis « qu'il n'y avait lieu de statuer sur les affaires qu'au préalable les princes n'eussent mis bas les armes (16) ». Il avait épousé Catherine Henry, veuve de Ferrier, lieutenant d'artillerie et fils d'un ancien ministre. Mme Ménardeau, plus connue sous le nom de Mme de Champray, a laissé, paraît-il une réputation de galanterie que nous passerons sous silence; les écrits scabreux du trop médisant Tallemant en ont fait suffisamment les frais. Voici, néanmoins, d'après cet auteur, dans quelles circonstances eut lieu le second mariage de cette dame. C'était à propos d'un procès survenu entre ses parents et ceux de son premier mari, « qui enrageaient de payer « un gros douaire à une si jeune femme... En voyant ses « juges, l'un d'eux devint amoureux d'elle. C'est Ménardeau-« Champray... Il l'épousa... Ce qui la fit se résoudre, ce fut « qu'un conseiller accrédité viendrait à bout de toutes les « affaires qu'elle avait bien mieux qu'un autre homme, ce « qui arriva (17). »

Les affaires du conseiller Ménardeau durent être assez embrouillées par la suite; aussi pensons-nous que c'est probablement à l'issue d'un procès que deux arrêts du parlement, de mars 1672 et du 24 février 1674, ordonnèrent l'ouverture d'une voie à travers sa propriété pour aller de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin; mais c'est seulement en 1798 que cette voie fut percée sous le nom de *passage Saint-Chaumont* (*sic*) (18). Quoi qu'il en soit, l'hôtel de Saint-Chaumond se trouvait, après la mort de Ménardeau, aux mains de ses créanciers qui l'avaient fait saisir, lorsque les sœurs de l'Union chrétienne en firent l'acquisition en 1683; et c'est alors que, l'altération de son nom finissant par prévaloir, il s'appel-

(15) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de Montmerqué et Paulin Paris, t. V, p. 102.

(16) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(17) Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. V, p. 102.

(18) Arthur de Boislisle, *Notice historique sur la place des Victoires et la place de Vendôme*, dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XV, p. 34.

lera désormais *l'hôtel de Saint-Chaumond*, ainsi qu'en font foi les titres et contrats dont il sera fait mention ci-après (19).

*
* *

Deux années auparavant, l'hôtel de Saint-Chaumond se trouvait occupé par le maréchal de La Feuillade, lorsque le 6 décembre 1681, Louis XIV, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de M. le Duc, de MM. les princes de Conti et quantité de seigneurs de la cour, lui fit l'honneur d'y venir visiter le modèle du monument que ce courtisan fastueux et enthousiaste faisait exécuter par le sculpteur Martin Desjardins (20), pour « transmettre la gloire du roi à la postérité et servir d'exemple à ceux qui, comme lui, avaient reçu de grands bienfaits de leur prince »; ainsi s'exprime *le Mercure galant* du temps dans le récit qu'il a donné de cette visite et à laquelle nous empruntons les détails suivants: « Le modèle en question était placé dans le milieu du jardin « de l'hôtel de Saint-Chaumont, en sorte qu'il pouvait être « vu de loin et de toutes les faces, comme s'il eût été dans une « place publique. Cet ouvrage était composé d'un piédestal « de vingt et un pieds de haut, sur lequel était posée la statue « du roi, en costume d'empereur romain, de dix pieds de hau- « teur, qui devait être exécutée en marbre blanc; quatre es- « claves enchaînés symbolisant les provinces conquises, étaient « assis aux quatre coins et, comme les bas-reliefs historiques « qu'on voyait sur les quatre faces, devaient être coulés en « bronze. Le roi étant entré dans le jardin dit, dès le premier « coup d'œil, que ce monument « avait bien du grand ». Il s'approcha ensuite, examina tout en particulier, lut les inscriptions si flatteuses pour lui; puis, après avoir complimenté La Feuillade et le sculpteur, « Sa Majesté passa « dans le lieu où l'on travaillait aux marbres et aux bronzes,

(19) *Archives nationales*, S 4670.

(20) Martin Desjardins était hollandais et s'appelait de son vrai nom Van den Bogaerts, qui signifie *des jardins*, ou mieux *du verger*. Il était sculpteur ordinaire du roi et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il fit aussi la statue de Louis XIV pour la place Belcour de Lyon. Il mourut le 2 mai 1694, âgé de cinquante-quatre ou cinq ans. Il était fils d'un marchand de Bréda et entra à l'Académie eu 1671.

« où il vit sa statue de marbre et un esclave de bronze fort « avancé, aussi bien que plusieurs trophées et trois bas-« reliefs achevés. Le roi les loua fort et considéra quelque « temps une Diane de marbre que M. Desjardins a faite « pour Versailles (21). S. M. alla ensuite aux fonderies et « retourna une seconde fois voir le modèle; Elle faisait « connaître par là qu'il lui avait plu. Ce second examen « qu'Elle en voulut faire lui ayant fait découvrir de nou-« velles beautés dans cet ouvrage, Elle dit plusieurs choses « obligeantes à M. de La Feuillade et avoua qu'Elle était « très satisfaite. Elle marqua encore, en montant en carrosse, « qu'on ne pouvait l'être davantage et répéta les mêmes « choses à Saint-Germain... (22). »

On sait néanmoins que, malgré toute l'admiration qu'en avait témoignée Louis XIV, la statue dont nous venons de parler ne fut point celle qui devait être inaugurée quelques années plus tard; La Feuillade, la jugeant inférieure au projet qu'il avait conçu, en fit exécuter une autre à la place. Il offrit toutefois la première au roi, qui la fit placer dans la grande orangerie de Versailles, où on la voit encore aujourd'hui (23). Mais on peut remarquer que, lorsque Germain Brice publia, en 1684, la première édition de sa *Description nouvelle de la ville de Paris*, il semble que le transfert à Versailles, et même le don au roi, n'était pas encore chose faite, puisqu'on y lit ceci: « Dans l'hôtel de Saint-Chaumont, où demeure « M. le maréchal de La Feuillade, on doit aller voir la belle « statue du roi que cet illustre maréchal fait faire avec une « dépense très considérable... Le sieur Desjardins y travaille « sans relâche depuis trois ans. On ignore encore en quel « lieu elle sera placée, et l'on en cherche un où elle puisse « être exposée comme il faut à la vue du public... (24). »

Quoi qu'il en soit, Desjardins produisit donc une deuxième composition, bien différente de la première. Au lieu d'une simple statue en marbre blanc, il fit un groupe complet en

(21) Diane figurant le *Soir*, pour la fontaine du Point-du-Jour.

(22) *Le Mercure galant*, décembre 1681, pp. 257-272. — A. de Boislile, *loc. cit.*, pp. 33-39.

(23) A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 37.

(24) Idem, *id.*, p. 38. G. Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, édition de 1684, t. I, pp. 115-118.

bronze doré. Le roi, représenté en costume de sacre, foulait aux pieds un Cerbère, symbole de la Triple-Alliance vaincue, et derrière lui une Immortalité, s'élançant d'un globe chargé des attributs d'Hercule, élevait au-dessus de la tête du monarque une couronne de laurier.

Cette seconde statue était fort avancée vers la fin de 1683 ou le commencement de 1684, lorsque le maréchal de La Feuillade résolut de réaliser enfin son projet de créer à Paris, pour la plus grande gloire de son souverain, une place publique, monumentale, au centre de laquelle serait érigée la nouvelle œuvre de Desjardins. Dans ce but, il acheta, moyennant 222 000 livres, l'hôtel de la Ferté-Sénecterre, dont l'emplacement, quoique insuffisant, convenait le mieux à ses vues. Mais ayant trop présumé de ses propres ressources il engagea la Ville à s'associer aux frais de son entreprise. Toute disposée à marquer, elle aussi, son zèle et sa vénération pour son prince, la Ville fit, au moyen d'un emprunt, les expropriations complémentaires, nécessaires pour l'établissement de la place projetée, et parmi lesquelles était compris l'ancien hôtel du surintendant des finances Particelli d'Hémery (25). Ainsi fut créée la *place des Victoires*.

Sur ces entrefaites, La Feuillade perdit sa femme, Charlotte Gouffier; puis une blessure rouverte mit sa vie en danger pendant trois mois, et, lorsqu'il fut guéri, il eut à suivre le roi dans la courte campagne de 1684. Au retour seulement, la paix lui permit de procéder à l'exécution de ses desseins (26). Jules Hardouin-Mansart donna les plans de la place à construire, et le 12 septembre 1685, l'entrepreneur Prédot fut chargé des travaux (27), qui devaient commencer de suite, car le monument était terminé depuis le commencement de l'année, et le roi avait déjà témoigné sa gratitude au maréchal en lui accordant, le 7 avril 1685, une gratification extraordinaire de 120 000 livres, « en considération de ses services ».

Quatre ans auparavant, la faveur royale s'était déjà manifestée envers lui par un don de 30 000 écus et la charge de

(25) A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 45.
(26) Idem, *id.*, p. 46.
(27) Idem, *id.*, p. 51.

gouverneur du Dauphiné, valant 50 000 ou 60 000 livres par an et de gros profits casuels (28).

Enfin, c'est en novembre 1685 que le groupe de Desjardins passa de l'hôtel de Saint-Chaumond à la place des Victoires (29), où il resta jusqu'à la Révolution. Dès l'année 1790, les quatre esclaves de bronze qui ornaient le socle du monument furent portés à l'hôtel des Invalides, dont ils ornent la façade depuis lors. Quant au groupe de bronze doré, il fut envoyé au creuset, en 1792, avec bien d'autres figures de la monarchie, et il n'en est rien resté. Seuls, les bas-reliefs historiques du piédestal passèrent au Musée des monuments français de Lenoir; plus tard, le Louvre en a hérité (30).

L'histoire a conservé le souvenir du splendide défilé que, le 26 mars 1686, jour de l'inauguration du monument de la place des Victoires, La Feuillade, caracolant à la tête du régiment des gardes et suivi de tout le corps de Ville à cheval, fit exécuter par trois fois autour de l'effigie royale, au milieu des fanfares, des pétarades et des génuflexions; et l'on sait combien les contemporains de cette extraordinaire solennité en ont sévèrement critiqué le maréchal. Le fait n'était cependant pas sans précédent. En effet, lorsqu'à propos de ce trop pompeux cérémonial, Saint-Simon et nos auteurs modernes, à sa suite, crient au sacrilège, à l'idolâtrie, à l'apothéose païenne, ils paraissent avoir complètement oublié que semblable manifestation s'était déjà produite en 1639, lors de l'érection sur la place Royale, par les soins du grand cardinal, de la statue du roi, alors régnant, Louis XIII (31).

De même, nous semble-t-il difficile de ne voir, dans le monument de la place des Victoires, qu'une œuvre de basse flatterie, intéressée et honteuse, plutôt qu'un témoignage éclatant de gratitude pour les bienfaits reçus du prince. De même, pouvons-nous admettre qu'il faille considérer La Feuillade comme un de ces plats favoris sans mérite, qui n'existent que pour ou par les largesses du roi, alors qu'au souvenir des glorieux services qu'il rendit à la royauté sur

(28) A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 52.
(29) Idem, *id.*, p. 53.
(30) Idem, *id.*, pp. 86 à 90.
(31) *La Gazette de France*, 1639, p. 652.

les champs de bataille, comme à celui des chevaleresques expéditions qu'il fit contre les Turcs en Candie et en Hongrie, on est tout porté à ne voir, dans ce courtisan — « pas« sant, dit Mme de Sévigné, tous les courtisans passés — « qu'un fonds de nobles qualités déparées et mal servies « quelquefois par un esprit aventureux, emporté, extrava« gant, qui fit trop souvent penser à Don Quichotte (32) ».

*

* *

Pour en revenir à l'hôtel de Saint-Chaumond qu'occupait encore le maréchal de La Feuillade en 1685, nous devons rappeler qu'il était devenu, par suite de saisie, la propriété des créanciers de feu Ménardeau et de sa femme, lorsque les Filles de l'Union chrétienne en firent l'acquisition au prix de 92 000 livres, suivant contrat passé avec lesdits créanciers le 31 août 1683 (33). Ce traité fut approuvé par l'archevêque de Paris, François de Harlay, le 9 août de l'année suivante, et confirmé par un jugement des Commissaires, le 20 décembre 1684, suivi d'un décret aux requêtes du Palais du 23 mars 1685, adjugeant définitivement ladite propriété aux Filles de l'Union chrétienne. Celles-ci obtinrent de nouvelles lettres patentes au mois d'avril 1687, registrées au Parlement le 18 novembre de la même année, et en la Chambre des comptes le 30 décembre suivant. Ces formalités, nécessaires pour rendre un établissement légal, n'étaient cependant point toutes remplies lorsque les sœurs de l'Union chrétienne vinrent s'établir rue Saint-Denis; le jugement des Commissaires leur avait paru suffisant pour prendre possession de la propriété qu'elles avaient acquise. Elles s'y rendirent au commencement de 1685 (le maréchal de La Feuillade, avons-nous vu, l'occupait encore), et, le 16 février, leur chapelle fut consacrée, sous l'invocation de Saint-Joseph, par Mgr l'archevêque de Paris, qui y dit ce jour-là la première messe (34).

(32) A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 10.

(33) *Archives nationales*, S. 4670.

(34) Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, pp. *718-719. — Jaillot, *loc. cit.*, t. II, Quartier Saint-Denis, pp. 35-36.

On doit remarquer que les lettres patentes de 1687 stipulent que « cette maison (communauté) ne pourra être « changée ni convertie en maison de profession religieuse, « et que les filles qui y sont et celles qui leur succéderont « seront toujours en état de séculières, suivant leur institut « et sous la direction et dépendance de l'archevêque de « Paris. Leur principal emploi est d'élever de pauvres jeunes « filles dans les exercices de la religion et de la piété, parti- « culièrement des orphelines et des nouvelles conver- « ties (35). »

L'établissement des Filles de l'Union chrétienne était regardé comme le modèle du genre, car plusieurs prélats ont désiré posséder dans leurs diocèses des maisons de cet institut, lesquelles se sont multipliées jusqu'au nombre d'environ vingt, et formèrent une sorte de corps de congrégation, dont le séminaire de Saint-Chaumond était regardé comme le chef-lieu (36). Leur régime resta électif et leurs constitutions, retouchées plusieurs fois, ont été approuvées définitivement par le cardinal de Noailles, le 16 octobre 1703, et imprimées l'année suivante (37).

Après leur translation à l'hôtel de Saint-Chaumond, les Filles de l'Union chrétienne cédèrent leur ancienne maison de Charonne à un nouvel établissement de filles ou de femmes séculières, fondé sous le titre de *la Sainte famille de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, pour recevoir et instruire les jeunes filles de Charonne et des environs, et pour le soulagement des malades sous la direction du curé de l'endroit. Des lettres patentes, enregistrées au Parlement le 14 juillet 1689, confirmèrent cette fondation. Ce fut une dame Le Maire, veuve d'un procureur au Parlement, qui fit l'acquisition de ladite maison, au profit de cette œuvre (38).

Dès que les jeunes filles de l'Union chrétienne se furent installées dans leur nouvelle résidence, elles purent ajouter,

(35) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1394.

(36) Nous avons vu précédemment, dans une note relative à la succursale de la rue de la Lune, que l'institut des Filles de l'Union chrétienne possédait à Paris deux autres maisons : l'une rue Cassette, l'autre dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois.

(37) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 1394. — Thiéry, *Guide du voyageur à Paris*, t. 1er, p. 502.

(38) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, édition Féchoz et Letouzey, t. Ier, p. 479.

à leur titre social le nom de *Saint-Chaumond*, sous lequel la propriété était le plus généralement connue. Bien plus, elles choisirent, dans le calendrier, le titulaire de ce vocable comme deuxième patron de leur église, déjà dédiée à saint Joseph; voici du reste, ce qu'on dit à ce propos dans le Registre de leurs délibérations capitulaires à l'année 1692 (39):

« Le nom de Saint-Chaumond que cette maison a con-
« servé nonobstant les autres titres que lui ont donnés les
« différentes personnes qui en ont été les propriétaires, et
« qui n'a pu être effacé par celui de Séminaire de l'Union
« chrétienne que son inscription porte à présent, donna
« lieu, huit ans après, à la réflexion que fit à ce sujet
« M. l'abbé Châtelain, chanoine de l'Eglise de Paris, petit-fils
« de feue Mme de Pollalion, notre bienheureuse institutrice.

« Ce digne successeur des vertus et de la piété de son aïeule,
« également savant et éclairé dans la recherche de l'antiquité,
« ayant remarqué que saint Chaumond (40), évêque de Lyon
« et martyr, avait été le premier instituteur des communautés
« de filles séculières en France, et considérant que, mille ans
« après, son illustre aïeule, faisant ses prières sur le tombeau
« de ce grand saint, y avait formé le dessein de renouveler
« de nos jours ce même esprit de communauté, qui s'était
« comme enseveli par la suite de tant de siècles..., crut que
« ce n'était pas sans un ordre secret de la Providence que
« notre maison portait le nom d'un saint, dont l'esprit faisait
« un caractère si particulier de l'institut, et qui nous ayant
« été jusqu'alors inconnu, semblait venir s'offrir de rechef
« à nous pour être notre protecteur dans le Ciel, notre mo-
« dèle sur terre, et par ce moyen Dieu voulait donner un
« nouvel éclat à la gloire de ce saint.

(39) *Archives nationales*, LL. 1667, pp. 35 et suivantes.

(40) *Saint Chaumond* (ou *saint Aunemond*, ou *saint Ennemond*, etc.), mort le 28 septembre 657. Il était fils de Sigonius, préfet de Lyon, et d'une des plus illustres familles de la Gaule. Le roi des Francs, Clovis II, le choisit pour parrain de son fils aîné (depuis Clotaire III). Élu évêque de Lyon vers 653, il acheva la maison de Saint-Pierre et y établit une communauté de filles consacrées aux œuvres de charité. Clovis II étant mort, Ebroïn, maire du palais, qui craignait l'influence du prélat et ses liaisons avec saint Léger, évêque d'Autun, alors chef du parti bourguignon, résolut de s'en défaire et l'accusa de trahison auprès de la régente Bathilde et de son fils Clotaire III. Chaumond cherchait son salut dans la fuite, lorsqu'il fut arrêté près de Chalon-sur-Saône par des soldats neustriens qui l'assassinèrent. Il y a une ville du Forez qui porte son nom, Saint-Chaumond.

« Il en conféra avec M. Robert, chanoine et grand péni-
« tencier de l'église Notre-Dame, notre très honoré supé-
« rieur, qui en parla à Mgr l'archevêque, lequel a trouvé bon
« de nous donner *saint Chaumond* pour second patron de notre
« église, et donna ordre d'en composer un office double,
« avec le recueil de la vie de ce saint qu'il a authentique-
« ment approuvé, voulant que tous les ans, le 28 septembre,
« nous en fissions la fête solennelle avec octave, à laquelle
« il accorda indulgences, en attendant celles de Rome, que
« M. l'abbé Châtelain s'est chargé de solliciter auprès de
« Notre Saint Père le Pape. » La première célébration de cette fête eut lieu le 28 septembre 1692 (41).

L'abbé Lebeuf a eu raison d'avancer que Saint-Chaumond est une forme incorrecte de *Sainche Aumond*, *Sanctus Aunemundus* (42), contrairement à Jaillot qui, après lui, prétend que rien n'indique qu'il faille dire *sainche* pour saint, ni que *Sainche* fût le prénom d'*Aunemond* ou *Aumond* (43). Mais l'excellent historiographe parisien, M. Fernand Bournon, a suffisamment démontré l'assertion de Lebeuf en citant quelques autres exemples de cette formation incorrecte de noms de lieux, où le mot *sanctus* a été dénaturé, tels par exemple: *Saint-Chinian* (Hérault), venant de *Sanctus Anianus*; Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron), venant de *sanctus Hilarius*; l'abbaye de Saint-Chaffré-au-Moustier (Puy-de-Dôme), venant de *Sanctus Théofrédus* (44).

*
* *

La place ne devait certes pas faire défaut à l'hôtel de Saint-Chaumond, car, indépendamment de leurs élèves et de leurs pensionnaires, les sœurs de l'Union chrétienne admettaient aussi auprès d'elles, à titre de locataires, des veuves et des demoiselles âgées qui désiraient vivre dans la retraite et dans la dévotion. Les ouvroirs de cette communauté

(41) *Archives nationales*, LL. 1667, pp. 36 et suivantes.
(42) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, édition Féchoz et Letouzey, t. Ier, p. 306.
(43) Jaillot, *loc. cit.*, t. II, Quartier Saint-Denis, p. 37.
(44) F. Bournon, *Rectifications et additions à l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, pp. 314 et 315.

contribuaient même assez brillamment aux produits de l'industrie parisienne. A cet égard, on a rapporté que c'est à l'hôtel de Saint-Chaumond que fut établi, vers la fin du XVIIe siècle, un des premiers et des plus vastes ateliers de dentelles de Paris, après la manufacture royale de l'hôtel de Beaufort, fondée par Colbert, et sa succursale du château de Madrid, dans le bois de Boulogne.

Jusque-là le point de Paris, dentelle assez commune, du reste, se faisait au faubourg Saint-Antoine, et ce serait sans doute la raison pour laquelle le comte de Marsan, dernier fils du comte d'Harcourt, fit venir de Bruxelles, pour établir dans ce quartier, son ancienne nourrice, une dame Dumont avec ses quatre filles, toutes habiles dentellières. Les statuts de la corporation des passementiers leur ayant réservé la fabrication de la dentelle qu'ils avaient seuls le droit d'exploiter, l'établissement de Mme Dumont dut être autorisé du roi par un privilège spécial. En très peu de temps, on y réunit un noyau de deux cents jeunes filles, parmi lesquelles il y en avait de bonne maison; il y eut même un cent-suisse affecté à la garde de la maison. Bientôt les produits de cet établissement dépassèrent les plus beaux ouvrages de Venise; mais aussi il tirait presque toutes ses ouvrières des Flandres et du Brabant. Cette immigration fut si forte que les Etats des Provinces-Unies rendirent à Bruxelles, en 1698, un édit portant amende et confiscation contre toute personne qui « débaucherait des dentellières et les attirerait en France ».

Les affaires de Mme Dumont prospérèrent si bien dès le début qu'elle résolut de s'agrandir et de transférer sa manufacture sur un point plus central. Après s'être établie quelque temps rue Saint-Sauveur, elle se fixa définitivement à l'hôtel Saint-Chaumond. Peut-être ces locaux nouveaux étaient-ils trop importants ou trop éloignés pour les ouvrières, qui ne l'y suivirent pas; quoi qu'il en soit, sa prospérité diminua. Peu de temps après, Mme Dumont partit fonder une autre manufacture en Portugal, abandonnant à Mlle de Marsan la direction de l'hôtel de Saint-Chaumond (45).

(45) *Encyclopédie du XIXe siècle* (1872). — Joseph Seguin, *La Dentelle*, Paris, Rothschild, 1875, 1 vol. in-4o, p. 41. — Ernest Lefébure, *Broderies et Dentelles*. Paris, Quantin, 1887, in-8, p. 273.

*
* *

Après avoir pris possession avec ses compagnes de l'hôtel de Saint-Chaumond, la sœur de Croze put jouir longtemps encore de la prospérité de son œuvre. Maintenue dans les fonctions de Supérieure pendant quatorze années consécutives avec dispense de l'archevêque de Paris, accordée aux instantes prières de toute la communauté qui n'avait pu se résoudre à faire un nouveau choix, quelque raison qu'elle-même avait pu faire valoir pour l'en dissuader. Elle déposa enfin, le 28 août 1691, sa charge, dans laquelle elle fut remplacée par la sœur de Martaigneville, et, le même jour, fut élue première assistante et maîtresse des novices. Réélue première assistante le 19 octobre 1694 et le 13 octobre 1698, elle fut de nouveau choisie comme Supérieure le 23 mai 1701, et continuée dans ses fonctions le 19 mai 1704. Malgré son grand âge et malgré sa résistance, le 29 juin 1707, elle fut encore élue comme première assistante et maîtresse des novices (46). Mais elle ne conserva pas longtemps ces fonctions. Quelques semaines après cette dernière élection, elle mourut; elle était âgée de quatre-vingt-deux ans. Pour perpétuer dans leurs maisons le pieux souvenir de leur fondatrice, ses compagnes décidèrent en 1711, par acte capitulaire qu'approuvèrent leurs Supérieurs, d'insérer son nom avec celui de la sœur Desbordes, également décédée, dans leurs prières de chaque jour (47).

Les précieuses qualités de Mlle de Croze avaient contribué aux premiers progrès de l'Institut qu'elle avait fondé; après sa mort, ils allèrent toujours croissants. Au milieu du XVIIIe siècle, la Congrégation des Filles de l'Union chrétienne avait déjà cinq maisons à Paris, et trente-cinq dans le reste de la France (48).

A part un incendie qui embrasa quelques bâtiments de la communauté le 4 octobre 1696 (49), aucun événement im-

(46) *Archives nationales* LL, 1667.
(47) Dr A.-G. Gillard, *loc. cit.*. p. 16.
(48) Idem, *id.*, p 16.
(49) Lebeuf, *loc cit.* (édition Cocheris), t. III, p. 357.

portant ne vint troubler l'existence toute de calme et de labeur des Filles de l'Union chrétienne jusqu'à l'époque de la Révolution.

Cependant leur propriété de la rue Saint-Denis ne fut pas sans subir de notables changements de destination. Pour commencer, on voit qu'elles en vendirent, le 13 juillet 1720, suivant contrat passé devant Gaschier et son confrère, notaires à Paris. une notable partie, comprenant réfectoire, cour, jardin, etc., au sieur Boyvin d'Hardancourt, directeur de la Compagnie des Indes. Puis on trouve cette partie revendue. le 3 juin 1722, sous le nom d'hôtel de Saint-Chaumond, par le même d'Hardancourt, au marquis Jacques d'Illiers, qui en fit donation à son frère, le comte Henri d'Illiers, capitaine de vaisseau du roi, suivant acte du 13 décembre 1724. Le comte d'Illiers étant mort le 26 novembre 1727, la propriété fut sur licitation poursuivie entre sa veuve, Madeleine-Marguerite-Renée de Selle, et le tuteur de sa fille mineure, Henriette-Louise, adjugée à ladite veuve, qui en fit donation à sa fille, le 16 août 1744, lors du contrat de mariage de celle-ci avec Charles-Jean-Baptiste du Tillet de la Bussière, marquis de Villarceaux. Ces deux époux vendirent à leur tour la propriété au sieur Masson de Maison-Rouge, le 30 juillet 1755, des mains duquel elle passa dans celles de M. de Versure, moyennant 151 000 livres, par acte de vente du 9 février 1760. Après le décès de M. de Versure, et sur licitation poursuivie entre Mme la comtesse de Tracy et Mme la comtesse de Balby, l'immeuble fut adjugé par sentence du Châtelet, le 18 août 1781, au sieur Incelin, ancien échevin, de qui, l'année suivante, le comte de Tracy, pour des raisons de parenté, obtint le rachat par droit de retrait lignager (50). Nous reviendrons plus loin sur la dernière destination de cette propriété.

Si, comme nous venons de le voir, les dames de Saint-Chaumond aliénèrent, d'une part, une partie de leur domaine, d'autre part, elles en agrandirent et améliorèrent le restant. C'est ainsi que, par contrat passé devant Des-

(50) *Archives nationales*, S. 4670 : *Mémoire à consulter pour M. Antoine-Louis-Claude Destutt, comte de Tracy, mestre de camp en second du régiment de Royal-cavalerie, contre les Filles de Saint-Chaumont.*

meures, notaire à Paris, elles acquirent, le 1er septembre 1733, moyennant 16 000 livres, des enfants et héritiers de feu Jean-Nicolas Tauxier, en son vivant conseiller du roi, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes, et de Marie Roussel de Charost, sa veuve, alors devenue épouse de Charles Billon, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, major du régiment de Hainaut, « une maison... composée de « deux corps de logis attenant la maison des dames de Saint-« Chaumont, consistant en un bâtiment de trois travées de « profondeur, faisant face sur la rue Saint-Denis, élevé de « cinq étages carrés et grenier couvert de tuile en comble, « une cour ensuite dans laquelle, à droite en entrant, est « un escalier joignant le mur mitoyen et un puits; ensuite « dudit escalier, à gauche, sont deux étages de cabinets en « saillie sur ladite cour, couverts de tuile en appentis; et « ensuite un escalier couvert de tuile..., puis une deuxième « cour, ou jardin, laquelle s'étend jusqu'à la rue de l'Egout « (du Ponceau), où il y a une sortie par dessus la voûte... » Cette maison avait appartenu à feu Tauxier comme l'ayant eue, savoir: une moitié en héritage de son père Nicolas Tauxier, greffier civil au Châtelet de Paris, lequel avait eu cette moitié au moyen de la déclaration passée à son profit, le 12 décembre 1691, par Jean Lallemand, à qui elle appartenait comme lui ayant été adjugée sur la succession du sieur Caron, par sentence du Châtelet du 5 décembre 1691; et l'autre moitié, comme s'en étant ledit défunt Jean-Nicolas Tauxier rendu adjudicataire, le 21 septembre 1728, sur licitation volontaire entre lui et les héritiers de Jean Lallemand. La totalité de ladite maison était dans la censive de l'archevêque de Paris, à cause de l'abbaye de Saint-Malgloire annexée à l'archevêché (51).

Les motifs de cette acquisition se trouvent expliqués dans une délibération capitulaire en date du 18 juin 1733, où il est adopté que c'est pour faire l'emploi du remboursement des quatre places d'une fondation faite à perpétuité par Mme de Langlade dans la communauté, que cette maison devra être acquise au prix de 16 000 livres, afin d'y faire des transformations et des pièces propres aux usages de cette commu-

(51) *Archives nationales*, S. 4670.

nauté et de pouvoir s'en servir comme de garantie d'hypothèque pour la sûreté des deniers de ladite fondation (52).

C'est par une autre délibération capitulaire, en date du 22 juin 1734, que fut décidée la construction d'un nouveau bâtiment au milieu du grand jardin pour y loger des dames pensionnaires (53). Le 20 septembre 1737, la communauté concédait à vie à Mme de Maesen l'appartement qu'elle occupait au rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment, et qui était composé de quatre pièces à cheminée, avec le bout du corridor y attenant, et une petite pièce vis-à-vis, dont la cheminée était dans l'angle, le tout moyennant la somme totale de 5 000 livres à payer une fois pour toutes, à partir du 1er janvier 1738 (54).

Mais toute chose, si édifiante qu'elle soit en principe comme en apparence, comporte un revers qu'il convient de ne pas méconnaître. C'est ainsi qu'à propos des dames pensionnaires de Saint-Chaumond, Mercier, qui a tant critiqué les gens et les mœurs de son temps, vers la fin du XVIIIe siècle, nous a laissé, dans *Tableau de Paris* (t. XII, pp. 104-106), une peinture assez piquante de ces retraites volontaires, que n'inspiraient pas toujours, paraît-il, les plus purs sentiments de la piété et de la dévotion.

« Les femmes séparées de leur mari, dit-il, entrent au « couvent. Cette retraite a un air de décence; mais l'on sort « tous les jours de la semaine. Il y a ensuite le conseil de la « femme séparée, et, parmi ce conseil, il se glisse quelques « consolateurs. Toutes ces femmes séparées arrivant de dif- « férentes provinces, se trouveront réunies dans une com- « munauté, telle que *Saint-Chaumont*, rue Saint-Denis. Comme « leur situation est la même, elles se racontent mutuellement « leur histoire; et le nom des maris, dans cette sainte maison, « sonne plus désagréablement que celui du diable. On ose à « peine le prononcer. Ceux qui viennent visiter les belles « recluses, n'appellent les maris que des *adversaires*. Tous « sont condamnés à ce tribunal féminin, et l'on n'y reçoit « avec plaisir que ceux qui ne portent point le joug du sacre-

(52) *Archives nationales*, LL. 1667.
(53) *Idem, id.*
(54) *Idem, id.*

« ment. On s'extasie sur le bonheur des célibataires, on les « place au rang des hommes les plus sages.

« Les avocats, dont le style est le plus mordant, trouvent « à renchérir encore dans leurs diatribes contre le pouvoir « marital. Un quart d'heure d'entretien à *Saint-Chaumont* leur « en dira plus qu'ils n'en pourraient trouver en eux-mêmes, « en imitant les orateurs les plus véhéments. Il est passé en « règle dans cette communauté, qu'il n'y a pas un seul mari « qui ne soit un tyran, un monstre; et que ce n'est que l'ex- « trême douceur des femmes qui empêche de faire de toute la « ville une communauté d'épouses séparées.

« Les visites des consolateurs durent toute la journée, mais « elles finissent cependant à dix heures et demie du soir. « Peut-on offrir le modèle d'un plus rare sacrifice et d'une « plus grande régularité, et n'y a-t-il pas là de quoi attendrir « le mari le plus féroce et le plus inhumain? S'il veut encore « faire valoir ses droits après une année de retraite, s'il se « refuse à ce que les consolateurs continuent leurs visites, « Néron et Caligula sont des agneaux auprès de lui.

« Les juges, placés entre le mari et la femme, voyant la « beauté et les larmes de celle-ci, ne peuvent jamais imaginer « qu'elle soit entièrement coupable; et toutes les faveurs « de la loi sont insensiblement pour elle.

« Dans la communauté de *Saint-Chaumont*, toutes les femmes « séparées se prêtent mutuellement leur conseil, leurs avo- « cats, leurs défenseurs, leurs ruses, leur éloquence: c'est « une ligue qui pousse des rameaux de tous côtés. Et le « mari, qui croyait n'être en guerre qu'avec une seule « femme, en a trente pour ennemies iréconciliables qui mul- « tiplient son portrait, ainsi qu'un verre à facettes multiplie « les objets. La voix de la communauté entre dans les canaux « les plus imperceptibles, les enfle, et voilà un concert « d'invectives et d'accusation qui ne mourra point. Qu'on « se sépare, qu'on se réconcilie, il sera déclaré à *Saint-* « *Chaumont*, et dans les fastes de la communauté, que la « femme est un ange et le mari un démon. C'est là le premier « article de la foi de la maison.

« Jamais oreille de confesseur n'a été plus aguerrie que « celles des directrices de cette communauté. Elles savent « d'avance tous les délits que peuvent commettre les maris

« jaloux et brutaux; aucun ne les étonne. Mais jamais les « torts ne sont du côté de la femme; et ce qui le prouve, « c'est qu'elle paye une bonne pension, et qu'elle dépense son « argent dans la sainte communauté. Or, pour effacer de si « grandes douleurs, pour adoucir cette horrible captivité, « qui ferme les portes à onze heures du soir, on joue, on « chante, on tient table, mais tout à coup on trouve des « pleurs et des sanglots, quand c'est un parent du mari qui « se présente, ou pour achever un accommodement, ou « pour terminer une séparation; jamais actrice n'a offert « sur la scène des nuances plus vives et plus rapides; la supé- « rieure accompagne, par un silence éloquent, le jeu phy- « sionomique de la dame éplorée. Quelquefois la chaise de « poste et l'amant viennent terminer brusquement le pro- « cès. Trois mois après, les *factums* provinciaux arriveront « de cent lieues; on les verra pleuvoir sur la tête du mari; « on lui redemandera la moitié de sa fortune; on offrira « de rentrer au couvent et de prouver son innocence; les « avocats défenseurs sont tout prêts, et la supérieure aussi, « qui condamne indistinctement tous les maris de l'univers, « et qui recevroit dans son asyle les Africaines et les Chi- « noises, ainsi qu'elle reçoit les Flamandes, les Provençales « et les F ancs-Comtoises. »

*

* *

Quarante ans après le bail de Mme de Maesen, les dames de Saint-Chaumond se décidaient à faire exécuter dans le couvent les travaux de réparations et de constructions nouvelles nécessaires et en approuvaient les plans et les devis, dressés par les sieurs Convers père et fils, « entrepreneurs », suivant une délibération de leur chapitre en date du 2 octobre 1778 (55). Ces travaux commencèrent aussitôt, si bien que, vers 1789, une partie du couvent était rebâtie, ainsi que l'église. On a conservé, au registre des délibérations capitulaires de la communauté, le texte de l'inscription de pose de la première pierre de ce sanctuaire. En voici la reproduction *in extenso*:

(55) *Archives nationales,* LL. 1667.

L'AN MDCCLXXXI, LE XXVIII AVRIL, DU RÈGNE DE LOUIS XVI, LA BASE DE LA COLONNE, A DROITE DU MAITRE-AUTEL DE CETTE ÉGLISE, A ÉTÉ POSÉE PAR S. A. S. FORTUNÉE-MARIE D'EST, PRINCESSE DE CONTI, DU CONSENTEMENT DE MGR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME CHRISTOPHE DE BEAUMONT, ARCHEVÊQUE DE PARIS, DUC DE SAINT-CLOUD, PAIR DE FRANCE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT ET PROVISEUR DE LA SORBONNE; EN PRÉSENCE DE M[re] JEAN-BAPTISTE DESPLASSES, DOCTEUR DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE, CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS, ARCHIDIACRE DE BRIE, CONSEILLER DU ROI EN SON GRAND CONSEIL, ET SUPÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ; DE MARIE-MARGUERITE FÉLIX, SUPÉRIEURE; DE MARIE FOURNIER DE MURAT, PREMIÈRE ASSISTANTE ET DÉPOSITAIRE; DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ; DE CL. PIERRE CONVERS, ARCHITECTE DE S. A. S. ET DE LOUIS CARON, INSPECTEUR.

La bénédiction de cette église fut faite, le 13 août de l'année suivante, par l'archevêque de Paris. A l'extérieur, l'édifice présentait cet aspect assez lourd qui caractérise si défavorablement l'architecture néo-grecque de cette époque. Ainsi que l'indique une petite estampe coloriée, de forme circulaire, faisant partie d'une série de vues de monuments parisiens, éditée vers la fin du XVIII[e] siècle par Campion et Jeanninet, on remarque qu'à l'intérieur l'ordonnance était plus élégante, grâce à son double cours latéral de colonnes ioniques, au-dessus desquelles régnait une voûte en plein cintre, ornée de caissons à rosaces.

On voyait sur l'autel un très beau tableau de Ménageot, peintre du roi, représentant une *Nativité*, qui avait été donné par la princesse de Conti, la protectrice de la communauté (56). Le sculpteur François-Joseph Duret avait contribué de plusieurs de ses œuvres à la décoration de cette église: c'étaient d'abord, à l'intérieur, deux statues en plâtre, *la Vierge* et *saint Joseph*, avec un bas-relief, aussi en plâtre; *Jésus au tombeau* et un autre bas-relief, en plomb doré, re-

(56) Thiéry, *loc. cit.*, t. 1[er], p. 512. — Ménageot (François-Guillaume), élève de Boucher et de Vien, membre de l'Académie royale de peinture (1780), puis de l'Institut (1806), est né à Londres de parents français le 9 juillet 1744, et mort à Paris, le 4 octobre 1816. Appelé (1787) à la direction de l'École française à Rome, il y déploya beaucoup de fermeté lorsque, à la suite de la Révolution, les pensionnaires furent menacés par le peuple. On a de lui : *l'Étude arrêtant le Temps* (musée du Louvre); *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père* (musée de Nancy).

présentant les *Disciples d'Emmaüs;* puis, à l'extérieur, sous le porche, flanquant à droite et à gauche la porte d'entrée, deux statues en pierre de Saint-Leu, *saint Pierre* et *saint Paul* (57). De Duret était aussi, sans doute, un bas-relief qu'on voyait au-dessus de cette porte, et qui représentait quelques épisodes de la vie dévote de Mme de Pollalion (58); du même ciseau devait être aussi la belle et austère figure, en bas-relief, de *la Religion*, noblement assise dans une pose antique, qui décorait le fronton. Duret, qui était doublé d'un ornemaniste distingué, avait aussi travaillé aux boiseries du buffet d'orgues (59).

Fermée sur la rue Saint-Denis, l'église des dames de Saint-Chaumond avait son portail tourné sur la rue de Tracy, où elle fut ouverte le 25 décembre 1786 (60). A ce sujet, nous devons rappeler que la construction de cette église, ainsi disposée, n'avait pas été sans soulever des difficultés de voisinage de la part du comte de Tracy. D'autre part, les dames de Saint-Chaumond voulaient user des droits de vue et d'accès qu'elles s'étaient réservés de ce côté, et qui dataient du contrat de la vente qu'elles avaient faite, plus de soixante ans auparavant, de cette partie de l'ancien hôtel de Saint-Chaumond au sieur d'Hardancourt (61). Il en résulta un procès auquel vinrent mettre un terme des lettres patentes du 8 novembre 1782, registrées au Parlement le 16 février 1784, ordonnant qu'il serait ouvert « aux dépens du sieur comte de Tracy » une rue à travers sa propriété pour joindre la rue Saint-Denis à la rue du Ponceau et que cette nouvelle

(57) *Inventaire des richesses d'art de la France* : *Archives du Musée des monuments français*, t. II, p. 36, 64 et 194.

(58) Bonnardot, *Iconographie du Vieux Paris*, publiée par la *Revue universelle des arts*, t. VIII (1858), p. 202.

(59) *Revue de l'art français ancien et moderne*, 5e année, p. 318. — Duret (François-Joseph), né à Valenciennes en 1728, mort à Paris le 7 août 1816, fut le père et le premier professeur du sculpteur bien connu de nos jours, qui a fait partie de l'Institut. Il ne manquait ni de mérite ni de notoriété. Il exposa fréquemment aux Salons depuis 1791 jusqu'à l'époque de sa mort. On lui attribue notamment une figure représentant aussi *la Religion*, placée dans le fronton de l'église Saint-Philippe-du-Roule.

(60) Watin fils, *État actuel de Paris* (1789), Quartier du Temple, 2e partie, p. 33.

(61) *Archives nationales*, S 4670 : mémoires, transactions, titres de procédure, etc., relatifs à des droits de servitudes, etc.

voie serait nommée *rue de Tracy.* Ces lettres patentes reçurent immédiatement leur exécution (62).

*
* *

Comme pour toutes les communautés religieuses, l'époque révolutionnaire marque la fin du couvent des dames de Saint-Chaumond. Dès le 20 février 1790, afin de satisfaire à la loi nouvelle sur la suppression des biens du clergé et des congrégations, Louis de Surmont, avocat, fondé de procuration de Marie-Marguerite Félix, supérieure des Filles de l'Union chrétienne, du grand Saint-Chaumond, sis rue Saint-Denis, rendit déclaration que le monastère jouissait d'un revenu total de 41 394 livres, 11 sous, 4 deniers, composé de: 1° 24 510 livres pour le loyer des appartements de l'intérieur du couvent; 2° 10 556 livres 8 deniers de rentes sur les aides et gabelles; 3° 2 328 livres 10 sous 8 deniers en rentes sur les tailles, le domaine et la ville, l'emprunt d'Alsace et l'emprunt national; 4° 4 000 livres en pensions alimentaires sur le trésor royal. Les charges se montaient à 14 941 livres 10 sous 8 deniers, savoir: 1 336 livres 10 sous 8 deniers pour l'acquit d'un legs, 9 750 livres pour l'acquit des fondations, 3 855 livres pour entretien des bâtiments, etc. La bibliothèque renfermait douze cents volumes (63).

D'après cette même déclaration, on voit qu'au moment de la Révolution, le couvent de Saint-Chaumond avait pour locataires les dames dont les noms suivent, avec les prix respectifs de leurs loyers annuels. C'étaient: Mmes la comtesse de Feuillant (1 100 liv.), de Senneville (850 liv.), de Join-

(62) Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire des rues et monuments de Paris*, édition de 1855, voir le mot *Tracy* (*de*). — Le comte Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy n'eut pas besoin, pour passer à la postérité, d'être le parrain d'une rue de Paris; sa réputation d'aimable et savant philosophe y a seule suffi. Député de la noblesse du Bourbonnais aux États généraux de 1789, il fut nommé maréchal de camp en 1792. Envoyé à l'armée du Nord, il quitta peu après le service, fut arrêté comme suspect le 2 novembre 1793 et remis en liberté en octobre 1794, devint successivement membre de l'Institut, sénateur, pair de France et (1832) membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il avait été élu membre de l'Académie française en 1803. Il mourut à Paris en 1836, âgé de quatre-vingt-deux ans.

(63) *Archives nationales,* S 4670 : Déclaration de 1790.

ville (500 liv.), de Luigny (500 liv.), Durand (850 liv.), Guérin (700 liv.), la marquise de Gratot (1 100 liv.), de Giovo (750 liv.), la comtesse d'Adhémar (900 liv.), la marquise de Bricqueville (1 050 liv.), la marquise de Courtille (800 liv.), Lambert (700 liv.), Gaudin (650 liv.), la marquise d'Avaugour (550 liv.), de Flesselles (2 400 liv.), la comtesse de Moutiers (750 liv.), Lingret (500 liv.), Mlles de la Rue (1 400 liv.) (64).

En 1790, le couvent de Saint-Chaumond se composait de treize religieuses et de sept sœurs converses. Interrogées, le 10 juin de cette année, les religieuses demandèrent à l'unanimité de rester dans la communauté. Elles avaient donné à la nation leur argenterie pesant 150 marcs 4 onces 9 deniers. Le 22 juillet 1793, la supérieure, pour satisfaire à la loi du 10 août 1792, relative à la suppression des congrégations séculières, fit une nouvelle déclaration des revenus et charges de sa communauté, qui fut arrêtée par la Commission des biens nationaux à 16 884 livres 7 sous 4 deniers de revenus et à 725 livres de charges réelles. Le couvent, devenu propriété nationale, fut vendu, le 8 messidor an III (26 juin 1795), en trois lots (65), actuellement représentés par les nos 224 et 226 de la rue Saint-Denis et le no 131 du boulevard de Sébastopol; à travers l'emplacement qu'il occupait, fut ouvert, en 1798, un passage, dit de *Saint-Chaumont*, dont la création, avons-nous déjà dit, avait été ordonnée, depuis environ cent vingt-cinq ans, par deux arrêts du Parlement, pour relier la rue Saint-Denis à la rue du Ponceau. Ce passage, appelé aussi *cour de Saint-Chaumont*, a lui-même été supprimé, en vertu d'un décret du 29 septembre 1854, pour la percée du boulevard de Sébastopol (66).

Dépouillée de ses œuvres d'art, en grande partie transportées au Musée des monuments français (67), la nouvelle

(64) *Archives nationales*, S 4670 : Déclaration de 1790.

(65) Lebeuf, *loc. cit.*, édition Cocheris, t. III, p. 356.

(66) *Nomenclature des voies publiques et privées* (édition de 1898).

(67) Mais le Musée des Monuments français ne devait garder ces œuvres d'art, comme bien d'autres, qu'à titre de dépôt provisoire. C'est ainsi que, parmi les objets de sculpture provenant de l'église de Saint-Chaumond, le conservateur de ce musée, Alexandre Lenoir, dut livrer, le 16 brumaire an II, deux anges adorateurs en plomb, au citoyen Roze, commissaire délégué du Comité de Salut public pour la recherche des métaux, cuivre, plomb, etc., nécessaires à la fonte des canons et des balles, et tirés des dernières démolitions des sanctuaires et des tombeaux (Louis Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments*

église, qui comptait à peine dix années d'existence, fut dès lors entièrement transformée pour les besoins du commerce et de l'industrie, ne gardant plus, au coin de la rue de Tracy, que les quatre colonnes massives de son portail dorique, qui soutenaient un entablement orné de triglyphes et coiffé d'un fronton triangulaire, où l'admirable haut-relief *la Religion* attirait, hier encore, l'œil du passant. C'est là que, sous le Directoire, la maison Samson et Cie vint établir l'un de ces grands magasins de blanc, véritables « bazars encyclopédiques », qui prirent le nom de *magasins de nouveautés* (68). C'est là aussi que l'imprimeur Michelet avait installé ses presses, et que son fils, le grand historien, reçut le jour, le 22 avril 1798, ainsi qu'en témoignait sur place une inscription apposée de nos jours par les soins de l'édilité parisienne (69).

Sous la Restauration, l'intrépide « batteur de pavé », Balzac, signalait ici un tableau représentant Marie Stuart et servant d'enseigne au magasin de nouveautés dont nous venons de parler, qui subsistait de son temps (70), et que nos contemporains ont encore bien connu jusque vers 1865. Avec le magasin disparut l'enseigne de *Marie Stuart;* depuis lors et jusqu'en ces dernières années, une fabrique de fleurs artificielles, la maison Javey et Cie, a pris la place des « nouveautés ». Depuis hier, le vieil état des lieux a été remplacé par une autre maison de rapport, érigée dans le goût du jour, sur la façade de laquelle Michelet est représenté en bas-relief, assis dans sa chaire et faisant son cours. Cette image lapidaire est accompagnée d'une inscription nouvelle rappelant aussi que là, où s'élevait autrefois l'église des dames de Saint-Chaumond, est né l'illustre maître.

A part les longs bâtiments d'aile qu'on remarque encore

français, t. Ier, p. 18); puis, le 10 thermidor an X, les statues en plâtre de la *Vierge* et de *Saint Joseph* furent envoyées à l'église Saint-Étienne-du-Mont; plus tard, le bas-relief, aussi en plâtre, de *Jésus porté au tombeau* fut donné aux Carmélites de la rue Saint-Jacques (*Archives du Musée des Monuments français*, t. Ier, p. 279; t. II, p. 234; t. III, pp. 314 et 316).

(68) Ed. et J. de Goncourt, *Histoire de la société française pendant le Directoire*, p. 93.

(69) Paul Le Vayer, *Recueil des inscriptions parisiennes*, pp. 256-259.

(70) H. de Balzac, *Petit dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris* (1826), petit in-12.

à droite et à gauche de la deuxième cour du nº 226 de la rue Saint-Denis, il ne reste plus, aujourd'hui, du couvent des dames de Saint-Chaumond, que l'élégant bâtiment de style Louis XV, situé entre deux cours et dépendant du nº 131 du boulevard de Sébastopol, qui, bien que surélevé d'un étage, se distingue encore par ses fenêtres cintrées et les consoles à rocailles qui supportent les balcons galbés du premier étage. Il est facile de reconnaître que ce bâtiment, qui a si bien gardé le grand air de son époque, n'est autre que celui qui figure, avec ses avant-corps contournés, sur le plan de Verniquet de 1793, et dont la construction, avons-nous dit, fut ordonnée, en 1734, par les dames de Saint-Chaumond. pour y loger leurs plus riches pensionnaires; mais, depuis la Révolution, cette noble et dévote clientèle a été remplacée jusqu'à présent, par des banquiers et des commerçants.

L'HOTEL D'AUMONT

Au nº 7 de la rue de Jouy, une des rues les plus calmes de l'ancien quartier de la Mortellerie, on remarque une grand'porte en plein cintre, rehaussée de simples refends: c'est l'entrée de l'*Hôtel d'Aumont*, aujourd'hui le siège de la *Pharmacie Centrale de France.* Si l'on franchit le seuil de cette porte monumentale, on pénètre dans une cour rectangulaire, assez vaste, bordée de magnifiques corps de logis, dont les façades, d'aspect imposant et magistral, reflètent, sous la grise patine du temps, cet air de grandeur qui est la caractéristique de leur époque. Dans cette cour silencieuse où deux siècles et demi ont passé, l'imagination se plairait à voir apparaître, en leurs brillants équipages, galants cavaliers et « honnestes dames », maréchaux opulents et superbes duchesses du temps jadis. Mais... où sont les neiges d'antan! Il ne reste plus ici, de tout ce monde disparu que des titres inédits et des parchemins oubliés. Qu'il nous soit donc permis d'en remuer la poussière; nous y retrouverons les souvenirs perdus, qu'à défaut d'historiens, des notaires ont enregistrés et authentiqués.

Il y a douze à treize cents ans, l'emplacement sur lequel a été construit l'*Hôtel d'Aumont* faisait partie d'un domaine assez étendu, appelé *culture Saint-Eloi*, par suite de la concession que le roi Dagobert en fit, à titre de dotation, au prieuré de filles que saint Eloi venait de fonder dans la Cité,

vis-à-vis du Palais (1). Ce monastère ayant pris, dès le début, une assez grande importance, les religieuses n'y eurent bientôt plus assez de place pour leurs inhumations, et furent obligées de consacrer une parcelle de leur culture à cet usage. Une chapelle cémetériale dédiée à saint Paul l'apôtre, accompagna aussitôt ce champ de sépulture, dont l'accès donnait sur un chemin conduisant de la Seine à l'ancienne voie gallo-romaine, devenue la *rue Saint-Antoine* (2); depuis lors, ce chemin s'est appelé la rue *Saint-Paul.* Au fur et à mesure que la culture Saint-Eloi se peupla, le sanctuaire mérovingien de Saint-Paul s'agrandit si bien qu'il ne tarda pas à devenir église paroissiale (3).

Entre temps, un autre chemin s'était embranché, à hauteur de la rue Tiron, sur la partie de la rue Saint-Antoine appelée de nos jours, *rue François-Miron* (4), et venait aboutir rue Saint-Paul, en face de l'église passée désormais la patronale du quartier. Cette traverse est évidemment plus ancienne que l'enceinte de Philippe-Auguste qui la barrait vers la rue Saint-Paul, et qui l'aurait interceptée de ce côté, si une poterne, ou fausse porte, n'eût été pratiquée dans cette muraille: d'où le nom, donné primitivement au tronçon extra-muros de ce chemin, de *rue de la Poterne* ou *de la Fausse-Poterne-Saint-Paul*, ou bien encore de *rue de l'Archet-Saint-Paul*, parce que cette porte était voûtée en archet, c'est-à-dire en arcade (5). Quant au surplus intra-muros

(1) Au XII[e] siècle, le monastère de Saint-Éloi passa aux mains des moines de Saint-Maur-des-Fossés; en 1629, des barnabites y remplacèrent ceux-ci, et s'en trouvaient encore possesseurs lorsqu'ils furent supprimés en 1790. L'ancienne église du couvent des barnabites a été démolie, il a quelque quarante à cinquante ans, lors de la percée du boulevard du Palais; son portail a été depuis transporté à l'église des Blancs-Manteaux.

(2) Voir notre rapport sur les fouilles exécutées sous la rue Saint-Antoine pour la construction du chemin de fer métropolitain, publié dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1899, pp. 310 à 312.

(3) L'église Saint-Paul, dont l'entrée était située rue Saint-Paul, à droite du passage Saint-Pierre, a été démolie en 1807, comme étant trop délabrée pour pouvoir être rendue au culte à titre de paroisse. Lors du Concordat, elle avait été, du reste, remplacée par l'ancienne église des jésuites de la rue Saint-Antoine, qui joignit, dès lors, à son ancien vocable de Saint-Louis celui de Saint-Paul; d'où son appellation moderne, d'*église Saint-Paul-Saint-Louis.*

(4) François Miron, prévôt des marchands de 1604 à 1606.

(5) Il ne reste plus de cette porte que le quart d'une des deux tours circulaires qui la flanquaient; ce vestige de l'enceinte de Philippe-Auguste est encore quelque

dudit chemin, c'est-à-dire sa majeure partie, on le voit, au XIIIe siècle, porter deux appellations différentes. Ainsi, depuis la poterne Saint-Paul jusqu'à la rue des Nonnains-d'Hyères, ce chemin est indiqué par Guillot, poète-viographe de ce temps-là, sous le nom de *rue des Poulies-Saint-Paul* (6): ici le mot *poulies* rappelle les anciens appareils à ramager les draps ou autres étoffes, et signifie que cette industrie, jadis très parisienne, existait dans ces parages (7). Enfin, depuis la rue des Nonnains-d'Hyères jusqu'à la rue Saint-Antoine (rue François-Miron), le même chemin devenait la *rue de Jouy;* c'est encore le même rimeur qui nous l'apprend par les vers suivants:

Parmi la rue du Figuier,
Et parmi la rue à Nonnains
D'Ière, [*je*] vi chevaucher deus nains
Qui moult estoient esjoÿ;
Puis truis [*trouvai*] la *rue de Joÿ*,
Et la rue de Frogier-Lasnier (8).

Un peu plus tard, la dénomination de *rue de Jouy* s'étendit jusqu'à la poterne Saint-Paul, et ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que l'ancienne rue des Poulies-Saint-Paul, parce que le presbytère de Saint-Paul y était situé, prit le nom de *rue des Prêtres-Saint-Paul*, qu'elle a gardé jusqu'en 1844, où elle reçut celui de *rue Charlemagne*, en raison du voisinage du lycée Charlemagne.

Suivant les historiens Sauval et Jaillot, la rue de Jouy doit son nom à l'hôtel que l'abbé et les religieux de Jouy y avaient eu presque de tout temps; on l'appelait aussi, aux XIIIe et XIVe siècles, la *rue à l'Abbé-de-Joy* (9). Cependant la

peu visible rue Charlemagne, et fait partie d'un mur mitoyen qui sépare le petit lycée Charlemagne de la maison voisine, vers l'entrée de la rue des Jardins.

(6) Voir le *Dict des rues de Paris* de Guillot, édition de M. Edgard Mareuse, p. 76.

(7) Voir le *Glossarium* de Ducange au mot *poliæ*. — Plusieurs autres anciennes rues de Paris ont aussi porté jadis le nom de *rue des Poulies* : on peut citer, entre autres, la rue du Louvre et la rue des Francs-Bourgeois.

(8) *Le Dict des rues de Paris*, *loc. cit.*, pp. 78, 79. — La rue *Frogier-Lasnier* est devenue par altération la rue *Geoffroy-Lasnier*.

(9) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 144. — Jaillot, *Recherches historiques, topographiques et critiques sur Paris*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 19. — Jouy-l'Abbaye (Seine-et-Marne), arrondissement et canton de Provins (Brie champe-

maison abbatiale de Jouy n'était pas la seule de son genre dans cette rue, témoin l'ancien logis des abbés de Chaalis (10), dont les salles basses gothiques subsistent encore en partie au n° 14, où aboutit un passage de l'hôtel de Beauvais, dont on admire toujours la belle ordonnance au n° 62 de la rue François-Miron (11). La rue de Jouy n'était pas non plus la seule du quartier à posséder un hôtel d'abbé. Ainsi la *rue Tiron* doit son nom à une grande maison qu'on y avait bâtie et qui appartenait à l'abbé de Tiron (12) dès l'année 1270; on en voyait encore la porte subsister à la fin du XVIIIe siècle. Au n° 19 de la rue Geoffroy-Lasnier existe encore l'hôtel des abbés de Preuilly (13). Depuis 1182, les abbesses d'Hyères (14) avaient aussi leur maison dans une rue du voisinage, qui prit de ce fait le nom de *rue des Nonnains-d'Hyères;* c'est là que les religieuses d'Hyères se retiraient en temps de troubles. Vers le milieu du XVIIe siècle, cette maison s'appelait encore tantôt la *maison de la Pie*, tantôt la *maison des Nonnains d'Hyères* (15).

Pour ne point permettre de confondre l'emplacement de l'hôtel d'Aumont avec celui de l'hôtel de Jouy, dont on ne connaît plus guère de trace, il convient, à présent, d'indiquer où pouvait bien se trouver celui-ci. Tout d'abord, un document du XIIIe siècle, transcrit dans un cartulaire de Saint-Eloi du même temps, sous le titre: « *C'est l'ordenance* « *au prieur de S. Eloy de Paris, comment la terre de S. Pol* « *et d'aillieurs doibt estre esbournée* », nous permet de résoudre suffisamment la question. En effet, après avoir fait partir de la porte Baudoyer (16) les limites de ce bornage, ce

noise). L'abbaye de Jouy était un couvent de cisterciens, qui dépendait du diocèse de Sens.

(10) Abbaye de Chaalis, ancien couvent de bernardins, situé dans le Valois (Oise), diocèse de Senlis.

(11) Jules Cousin, *L'Hôtel de Beauvais*, publié dans la *Revue universelle des arts*, t. XX, pp. 79 et 145.

(12) Tiron ou Thiron, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

(13) Preuilly, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

(14) Hyères, ou plutôt Yerres, commune, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

(15) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 270.

(16) Cette porte Baudoyer faisait partie de l'enceinte capétienne qui précéda celle

document nous les montre plus loin se continuant ainsi vers l'est : « Item, si devra aller à la meson Richart le char- « bonnier, laquelle est de S. Eloy, qui joint à la meson « Guillaume Roussiau le pelletier, qui est an l'antrée de la « meson à la Guespine, à main destre, tout an suivant jusques « à la *meson de Joï*. Item, si devon retourner de l'autre part « de la voie, à main senestre, à la meson au barbier, qui est « de S. Eloy, laquelle fait le coignon de ladite rue (de Jouy) « et de la rue S. Anthoine, tout an suivant jusques au coi- « gnon de la rue Perciée (rue du Prévôt)... (17). »

La « meson de Joï », ainsi rencontrée à main droite en allant vers Saint-Paul, c'est-à-dire du côté des numéros impairs actuels de la rue de Jouy, se trouvait donc située entre la « meson à la Guespine », dont l'impasse de ce nom marque, depuis lors, la place ou la proximité, et la rue des Nonnains-d'Hyères, où les limites du bornage en question n'atteignaient pas, puisque de la maison de Jouy elles retournaient brusquement de l'autre côté de la voie pour gagner le coin des rues de Jouy et de Saint-Antoine. Ceci posé, on peut enfin achever de déterminer, avec une approximation suffisante, la situation exacte de l'hôtel de Jouy, grâce à des documents qu'il est facile d'invoquer. Mais avant tout, il devient impossible de confondre cet hôtel avec celui d'Aumont, grâce encore au texte suivant de Sauval : « L'hôtel « de Jouy, qui a communiqué son nom à la rue où il était, « tombant en ruines en 1658, et n'étant loué que 50 livres « par bail emphytéotique, le sieur Pierre de Bellièvre, qui « en était abbé commendataire, obtint du roi la permission « de l'aliéner, qu'il fit enregistrer au parlement dans les re- « gistres des Ordonnances (18). »

Ainsi, nous verrons, par les anciens titres de propriété de

de Phillippe-Auguste; elle marquait, à la hauteur de la rue des Barres, l'extrémité de la rue Saint-Antoine; le nom de la place Baudoyer actuelle rappelle ici son souvenir. Lorsque l'enceinte de Philippe-Auguste fut construite, le nom de cette porte fut transporté à la porte ouverte aussi sur la rue Saint-Antoine, à hauteur du point aujourd'hui marqué par l'entrée du lycée Charlemagne; cette seconde porte Baudoyer s'appela aussi porte Saint-Antoine.

(17) *Archives nationales*, LL. 75, f° 6 recto.

(18) Sauval, *loc. cit.*, t. I[er], p. 144; t. II, p. 269. — Pierre de Bellièvre, seigneur de Grignon, fils de Nicolas de Bellièvre, président à mortier, et petit-fils de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France sous Henri IV, fut conseiller au

l'hôtel d'Aumont, que celui-ci, en 1658, appartenait déjà depuis plusieurs années au maréchal Antoine duc d'Aumont, et qu'aucun de ses attenants et aboutissants n'était l'hôtel de Jouy. Bien plus, en suivant vers Saint-Paul, il ne restait plus que deux maisons de ce côté de la rue de Jouy, avant d'aboutir rue des Nonnains-d'Hyères; mais elles étaient vraiment trop peu importantes pour avoir pu convenir au logement des abbés de Jouy; d'ailleurs elles formaient angle et retour sur la rue des Nonnains-d'Hyères, et nous venons de constater que l'ancien bornage de la terre de Saint-Paul, qui limitait ici la censive de Saint-Eloi, n'atteignait pas jusque-là. Enfin, de l'autre côté de l'hôtel d'Aumont, l'hôtel de Fourcy, comme nous le constaterons par la suite, se trouvait déjà depuis longtemps bâti. Conséquemment l'hôtel de Jouy ne pouvait exister qu'entre l'hôtel de Fourcy et l'impasse Guépine, c'est-à-dire dans la censive de Saint-Eloi, comprise dans celle de l'évêque de Paris dès le XIVe siècle. Or, le Terrier du Roi de 1700 indique précisément que la censive de l'archevêché s'arrêtait à l'hôtel de Fourcy, où commençait la censive du roi, laquelle comprenait la majeure partie de l'hôtel d'Aumont, d'où elle s'étendait bien au delà de la rue des Nonnains-d'Hyères (19). Une justification de notre dire, relative à l'emplacement de l'hôtel de Jouy, se rencontre encore dans une charte du mois de juillet 1342, par laquelle Philippe VI de Valois, en récompense des services que lui rend son chambellan, Jean seigneur d'Andresel, lui donne la maison qui fut à Gilles Granche, chevalier; laquelle maison était « séant à Paris, entre la porte « Baudoyer et la porte Saint-Anthoine, à l'opposite de la « dame de la Saussoie, rue Saint-Antoine, et aboutissant « par derrière devant la maison des religieux de Jouy (20) » : ce qui montre suffisamment que la maison, ainsi octroyée audit seigneur d'Andresel, ne pouvait être située autre part

Parlement, président aux requêtes du Palais, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, succéda à son oncle Albert de Bellièvre comme abbé commendataire de Jouy, et mourut en 1683, âgé de soixante-douze ans. (Voir l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois.)

(19) *Archives nationales,* Q 1* 1099 10 C.

(20) M. Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois,* t. II, pp. 168, 169.

que dans la pointe formée par les rues Saint-Antoine et de Jouy, vis-à-vis l'hôtel de Jouy et contre la maison du coin, mentionnée au bornage de la terre de Saint-Paul, comme étant de la censive de Saint-Eloi et appartenant à un barbier. Mais nous pouvons encore mieux préciser l'emplacement en question, car nous verrons aussi, plus loin, que l'hôtel de Fourcy, anciennement la maison à l'enseigne de *l'Ermitage*, ne touchait pas encore l'hôtel de Jouy, mais en était séparé tout au moins par la maison à l'enseigne *du Grégeois*, dont la place est marquée aujourd'hui par le n° 11 de la rue de Jouy (21): ce qui reporte évidemment l'hôtel de Jouy vers les nos 13, 15 et 17.

Ainsi nous connaissons déjà des maisons de la rue de Jouy, aux XIIIe et XIVe siècles, d'abord celles de la Guépine et de Jouy, d'un côté de la voie; puis l'hôtel des abbés de Chaalis, la maison de Jean d'Andresel et celle du barbier, sur le côté opposé: soit en tout cinq maisons seulement; mais la rue de Jouy en comptait certainement un plus grand nombre. Des titres du prieuré de Saint-Eloi, faisant partie des archives de l'archevêché, en mentionnent bien d'autres, dont les suivantes: 1° trois maisons sur lesquelles Adam Paridan, leur propriétaire, fait une donation de 40 sous parisis de rente aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Chage (diocèse de Meaux), le 16 juin 1335; — 2° la maison attenant d'une part à celle qui fut à la Belle Alips, et d'autre à Marie de Cambray, aboutissant à l'abbé de Jouy, et sur laquelle son propriétaire, Jean de Chartres, marchand de vin, vend à Guillaume de Vanves, bourgeois de Paris, 4 livres 14 sous et 8 deniers parisis de rente, le 8 juin 1336; — 3° la maison qui fut à Guillaume Huré, maçon, tenant d'une part au « *manoir* » de dame des Barres et d'autre part à la grange de Thibaut Clément, sur laquelle son propriétaire, Sançon, vend 71 sous parisis de rente à la veuve de Guillaume de Vanves, le 5 juin 1338; — 4° la maison à l'enseigne de *la Fleur de lys* et celle dite de *la Pomme*, toutes deux s'entretenant, et sur chacune desquelles leur propriétaire, Jean Gaucher, fripier, vend une rente de 20 sous parisis à Jacques

(21) Voir Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Trésor du 1er mai 1624.*

Nivelle, prêtre et secrétaire de l'évêque de Paris, les 7 et 25 juin 1392 (22); — soit donc ensemble, sept autres maisons de la censive de Saint-Eloi.

La rue de Jouy, avec ses abords et quelques-unes de ses plus anciennes maisons, étant ainsi quelque peu définie pour les besoins de l'étude que nous consacrons à l'hôtel d'Aumont, nous ne devons tarder plus longtemps d'entrer en matière.

*

* *

Le plus ancien titre de propriété que nous connaissions concernant l'hôtel d'Aumont est une sentence du Châtelet, en date du 28 février 1428 (nouveau style) (23), maintenant aux marguilliers de l'église Saint-Gervais la propriété d' « une « maison à appentiz sur rue..., assise à Paris, en la rue « de Jouy, qui fu (à) maistre Pierre Cousinot, appelée la « *maison au Dé*, tenant d'une part à Me Jehan de Conflans, « et d'aultre part à Guillemette, vefve de feu Pierre le « Barbier, aboutissant par derrière au jardin dudict Me Jehan « de Conflans... » à charge pour lesdits marguilliers de continuer à payer chaque année, à l'Hôtel-Dieu, une rente de 26 sous 8 deniers parisis, que celui-ci avait droit de prendre sur cette maison, indépendamment des arrérages échus depuis quatre ans et trois termes (24). Comme nous l'expliquerons plus loin, cette maison, avec celle de Jean de Conflans, faisait partie de l'emplacement où, deux siècles plus tard, s'éleva l'hôtel d'Aumont.

Or, dès le commencement du xve siècle, vivait à Paris une famille de notables magistrats du nom de Cousinot, originaires d'Auxerre, en tête desquels apparaît Pierre Ier, pro-

(22) *Archives nationales*, S. 1085 B, pièces nos 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

(23) Jusqu'en 1582, époque où le pape Grégoire XIII réforme le calendrier en faisant partir l'année du 1er janvier, les titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, antérieurs à cette réforme, se trouvent datés suivant le calendrier julien, où l'année commence le jour de Pâques; en conséquence, nous avons rétabli les dates de ces titres d'après le calendrier grégorien, c'est-à-dire d'après le *nouveau style*, toutes les fois que ces dates tombaient avant le jour de Pâques.

(24) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Châtelet du 28 février 1428* (n. st.).

cureur du roi en cette ville, anobli en 1411, et qui aurait été le père de Pierre II et de Guillaume Ier, honorablement mentionnés dans les chroniques du temps. Pierre II est vraisemblablement l'ancien propriétaire sus-mentionné de la maison *au Dé;* il naquit vers 1380 et fut procureur général au parlement de Paris. C'est en cette qualité que, lorsque le parlement fut transféré à Poitiers, il soutint les *Libertés gallicanes*, contre le roi lui-même, en s'opposant à l'enregistrement de l'ordonnance du 14 février 1425 (nouv. st.) (25). Son frère, Guillaume Ier, fut d'abord avocat au parlement de Paris, en 1405. Deux ans après, Louis d'Orléans ayant été assassiné par ordre de son cousin Jean-sans-Peur, un docteur en théologie, Jean Petit, fit publiquement l'apologie de ce crime. Mais bientôt, sur les instances de Valentine de Milan, veuve de la victime, une nouvelle assemblée fut convoquée au Louvre le 11 septembre 1408. Là, par l'organe de Guillaume Cousinot, attaché à sa maison, elle repoussa les indignités du théologien bourguignon, et défendit son mari en prenant à son tour l'offensive de l'accusation. Ce plaidoyer fut l'origine de la fortune des Cousinot (26). Nommé chancelier du duc d'Orléans en 1419, Guillaume Ier fut aussi conseiller du régent (Charles VII). Il est plutôt connu sous le nom de Cousinot *le chancelier*, pour le distinguer de son neveu, Guillaume II Cousinot, seigneur de Montreuil (près Vincennes). Ce dernier, né vers 1400 et mort âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans, servit successivement les rois Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, non seulement comme magistrat, mais aussi comme homme d'épée et diplomate; écrivain élégant, Cousinot de Montreuil a laissé, sur son temps, d'excellentes chroniques.

Tous ces Cousinot, ainsi restés toujours fidèles à la cause de la maison de France, durent infailliblement être dépouillés par les Anglais, devenus maîtres de Paris, des biens qu'ils y possédaient, comme nous le montrent d'ailleurs des documents authentiques du temps, à l'égard notamment de Guillaume Cousinot, le chancelier, dont le roi d'Angleterre,

(25) Didot frères, *Nouvelle Biographie générale*, au mot *Cousinot*.

(26) Vallet de Viriville, *La chronique de la pucelle* ou *Chronique de Cousinot*, Introduction, pp. 16 et suivantes.

Henri VI, par une ordonnance de février 1423 (n. st.), confisque, au profit de Guillaume de Châtillon, capitaine de Reims, la maison située rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au coin de la rue de l'Homme-Armé (27). Aussi est-il bien permis d'admettre que c'est par suite des circonstances et des événements que la maison *au Dé* de la rue de Jouy, qui fut à Pierre Cousinot, passa, en 1427, aux mains des marguilliers de Saint-Gervais.

Le 29 mars 1447 (n. st.), un autre jugement du Châtelet donne quittance aux marguilliers de Saint-Gervais, encore détenteurs de la maison *au Dé*, des arrérages par eux payés à l'Hôtel-Dieu, compris le terme de Pâques prochain venant, pour la susdite rente de 26 sous 8 deniers parisis, qu'ils lui doivent sur cette maison; laquelle est ainsi désignée suivant les termes du nouveau jugement: « Une maison « *à pignon sur rue*... assise à Paris, en la rue de Joy, qui « fut et appartint à maistre Pierre Cousinot, où soulloit « pendre pour enseigne *le Dé*, et de présent y pend *le Croissant*; « tenant d'une part à ung hostel où est l'enseigne *Sainct-* « *Christofle*, appartenant à Girard de Conflans, et d'aultre part « à ung hostel qui fut à feu Hue de la Fontaine, et de pré- « sent appartenant aus enfans de feu Me Oudart Gencien, « comme l'en dict; aboutissant par derrière au jardin de « sire Jehan Gencien (28)... »

Comme nous rencontrerons encore ce tenant et cet aboutissant sous le même nom de Gencien, nous croyons qu'il n'est pas non plus sans intérêt de rappeler succinctement les souvenirs qu'il évoque. Dès le XIIIe siècle, ce nom était déjà donné à une petite rue ou ruelle existant non loin de ces parages, entre les rues de la Tixeranderie et de la Verrerie, dans la direction de la rue du Temple. En 1263 et 1264, le cartulaire de Saint-Maur fait mention de Pierre Gencien, dont la maison située rue de la Tixeranderie, vis-à-vis de cette ruelle, était occupée par des lombards (29). Dans

(27) Auguste Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 80. — Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 572.

(28) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Châtelet 29 mars 1447* (n. st.).

(29) *Lombards*, nom que l'on donnait en ce temps-là aux changeurs, banquiers ou monnayers, parce qu'ils étaient, pour la plupart, originaires de la Lombardie.

le rôle de la taille de 1292, sous Philippe-le-Bel, ladite ruelle, est appelée *rue Sire-Gencien*; puis *ruelle Jean-Gencien* dans le censier de Saint-Eloi de 1367; puis *rue Jacques-Gencien* et *rue Gencien* tout court, *vicus Gentianus*, en 1387, suivant le compte des Heures de Notre-Dame. Enfin, d'après Sauval, un Guillaume Gencien demeurait encore, en 1391, dans le logis ancestral, où sa présence contribua certainement à maintenir à la rue le nom de Gencien que ses pères lui avaient donné, et ce n'est qu'après 1506 qu'elle prit la dénomination de *rue des Coquilles*, à cause d'un hôtel, dont la porte et les fenêtres étaient ornées de coquilles, et que l'on avait construit, en 1487, à l'un de ses coins sur la rue de la Tixeranderie (30).

Or, les Gencien étaient une opulente famille parisienne qui se distingua notamment dans la magistrature municipale. En tête des illustrations que produisit cette famille, il ne faut pas oublier de mettre ces deux héroïques bourgeois, Jacques et Pierre Gencien, qui, placés auprès du roi, à la bataille de Mons-en-Pévèle (1304), se firent bravement tuer pour le défendre (31). Un des leurs, Jean Gencien, fut échevin en 1305, puis prévôt des marchands en 1321. C'est encore un Gencien, du prénom de Tristan, qui remplaça, en 1358, le fameux Etienne Marcel dans la même charge prévôtale. En 1411, la première élection populaire remit cette prévôté aux mains d'un autre Pierre Gencien, qui était déjà trésorier de France; il est marqué, avec ses trois frères, Oudart, Jean et Benoît, au nombre des « absents », dans le compte des confiscations anglaises de 1420 à 1434 (32). Des lettres de rémission, datées du 21 décembre 1431, furent accordées par Henri,

(30) Cf. H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, pp. 120 et 278. — Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, p. 127. — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier de la Grève, p. 14. — La *rue des Coquilles* est devenue, depuis environ cinquante ans, l'entrée de la rue du Temple, entre la rue de Rivoli et la rue de la Verrerie. En 1853, la percée du prolongement de la rue de Rivoli a fait disparaître la rue de la Tixeranderie, ainsi que l'*hôtel des coquilles*, dont le souvenir s'est perpétué néanmoins dans la maison qui l'a remplacé au même point : des *coquilles* ont été reproduites du côté de la rue de Rivoli, sur la façade nouvelle.

(31) *Les grandes chroniques de France*, édition de Paulin Paris, t. V, p. 165. — On croit que Pierre Gencien est le poète qui composa un ouvrage en vers dans lequel sont célébrées cinquante des plus belles dames de son temps; elles y sont représentées comme s'exerçant dans un tournoi, pour s'habituer aux fatigues et aux dangers d'une croisade, où elles voulaient accompagner leurs chevaliers.

(32) Sauval, *loc. cit.*, t. III. pp. 296 et 584. — Parmi les biens confisqués à ces

roi de France et d'Angleterre, à Jacqueline Couraud, veuve, depuis un an, de Jean Gencien, jadis conseiller du roi Charles VI en sa cour de parlement, lequel, après l'entrée des Bourguignons à Paris et le massacre de deux de ses frères, Oudart et Benoît, s'était réfugié à Toulouse, puis à Béziers où il avait vécu en s'occupant exclusivement de pratique judiciaire (33). Ce Jean Gencien est, sans aucun doute, celui qu'on voit mentionné dans le titre précité du 29 mars 1447, comme ayant été propriétaire d'un jardin contigu à l'hôtel appartenant à ses neveux, les « enfants de feu Oudart Gencien », auquel jardin aboutissait, par derrière, la maison *du Croissant*, alias *du Dé*. Quant à ses deux infortunés frères, l'un, Oudart Gencien, avait été conseiller au parlement de Paris en 1403 (34); l'autre, Benoît Gencien, religieux de Saint-Denis, docteur en théologie, et l'un des orateurs les plus éminents de son temps, avait aussi osé combattre, en 1414, l'odieuse apologie de l'assassinat du duc d'Orléans prononcée par Jean Petit (35). Il fut choisi plusieurs fois pour porter la parole dans les remontrances que l'Université adressa aux princes du sang, et représenta ce même corps au concile de Constance, où il se distingua par son éloquence et son savoir. Ce qui a surtout fait connaître son nom, c'est la célèbre chronique latine, connue sous le titre de: *Histoire de Charles VI par le moine de Saint-Denis*, dont il a longtemps passé pour être l'auteur, parce qu'il suivait ordinairement le roi à l'armée et même aux sièges des villes, en qualité d'historiographe (36). Mais, à présent, on doute avec raison que cet ouvrage soit de Benoît Gencien.

Pour ce qui est de la maison que les Gencien, avons-nous dit, possédaient rue de Jouy, et à laquelle attenait l'hôtel *du Croissant*, nous avons vu que, en 1428, elle appartenait à Guillemette, veuve de feu Pierre Le Barbier, et que, après avoir été la propriété de Hue de la Fontaine, on la retrou-

Gencien, on remarque notamment deux hôtels, des fiefs, des moulins et d'autres héritages, le tout situé à Charenton. Une Jeanne Gencien possédait la seigneurie du pont de Charenton.

(33) A. Longnon, *loc. cit.*, p. 323

(34) *Idem.* — Blanchard, *Éloge des premiers présidents au Parlement*, p. 13.

(35) Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. II, pp. 762, 776 et 780.

(36) Idem, *id.*, t. II, p. 780.

vait en 1447, c'est-à-dire après l'occupation anglaise, aux mains des enfants d'Oudart Gencien. Dans un acte du 19 avril 1461, que nous rappellerons ci-après, cette maison est désignée comme étant la propriété de Jacques Olivier. Or Jacques Olivier était de la famille bien connue des Olivier, seigneur de Leuville et de Mancy; il fut procureur au parlement de Paris et eut un fils qui devint premier président de cette cour. Son petit-fils, François Olivier, fut garde de sceaux et chancelier de France, de 1545 à 1560. Un autre acte, du 11 juillet 1528, dont il sera fait aussi mention plus loin, montre ensuite que, la maison était encore en la possession de la même famille, dans les personnes de la veuve et des héritiers de Jean Olivier, seigneur de Mancy. Cependant ladite maison, qui avait alors pour enseigne l'*Ermitage*, était revenue peu après aux mains des Gencien; une déclaration de l'un d'eux, Jean Gencien, désigne ainsi les lieux: « une « maison, court et jardin,... qui furent à Guillaume Gencien, « assis à Paris, rue de Jouy, tenant d'une part à une maison « où pend pour enseigne *le Grégeois*, et d'autre part *au Croissant* « *noir*, et chargée envers les carmes Billettes de 8 deniers « de cens (37) ». Aux termes d'une sentence du Châtelet donnée, le 9 juin 1540, au profit de ces religieux contre Pierre Sanson, celui-ci est condamné à leur payer les lods et ventes de l'acquisition par lui faite de cet immeuble aux Gencien (38). En 1573, l'ancienne maison de l'*Ermitage* se retrouvait en la possession d'un Mre Olivier de Leuville, puis en celle de ses héritiers, en 1595; elle appartenait enfin, en 1623, à Henry de Fourcy (39), sieur de Chessy, président de la Chambre des comptes de Paris, conseiller du roi en ses conseils, surintendant des bâtiments de Sa Majesté, mort en 1638. Après lui, son fils, de même prénom, devint propriétaire de l'immeuble, connu désormais sous le nom d'*hôtel de Fourcy*. Ce deuxième Henry de Fourcy fut président des enquêtes en 1653, et prévôt des marchands

(37) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Trésor du 1er août 1624.*

(38) Idem, *id.*

(39) Idem, *Actes du 23 mai 1573 et du 11 juillet 1595*; *décret d'adjudication du 12 juillet 1623.*

de 1684 à 1691 (40); c'est lui qui fit ouvrir la rue voisine qui porte son nom; ce n'était anciennement qu'un cul-de-sac ouvert sur la rue Saint-Antoine, et connu sous le nom de *ruelle sans Chef*, dès 1313 (41). L'hôtel de Fourcy, qui porte actuellement le n° 9 de la rue de Jouy, a été occupé depuis 1859 par l'*Institution Harant*, jusqu'au jour où, il y a quelque vingt-cinq ans, celle-ci a été remplacée par une école communale professionnelle de jeunes filles, appelée *école Sophie Germain.*

Pour en revenir à l'ancienne maison à pignon sur rue, où pendirent successivement les enseignes *du Dé*, *du Croissant*, puis *du Croissant noir*, l'acte précité de 19 avril 1461 nous apprend qu'elle appartenait, à cette date, à Jeanne, veuve de feu Etienne Noviant, en son vivant procureur du roi en ses Chambres des comptes et du trésor de Paris (42). Dans cet acte, il est stipulé que, « pour la singulière devocion, « amour et dilection qu'elle et ledict defunct son mary ont « euz dès longtemps et qu'elle a encores à present au col- « lège de Laon, fondé à Paris, au dessoubz du mont Saincte- « Geneviefve (43),.. » aussi bien que « pour faire le salut « de son aame et de son dict feu mary,... » la dame susdite constitua une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous parisis à prendre sur sa maison, au profit de ce collège, à charge pour celui-ci de faire dire, chanter et célébrer chaque année, dans sa chapelle, un certain nombre de messes et d'obits pour la mémoire d'elle et de son époux. Suivant la teneur de cet acte de fondation, la maison ainsi chargée, est décrite en ces termes : « Une maison, court, jardin et « appartenances,... appartenant à la dicte veufve de son con- « quest, comme elle disoit, assiz à Paris, en la rue de Jouy; « tenant d'une part à maistre Jacques Olivier et Me Pierre

(40) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

(41) Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire des rues et monuments de Paris ;* — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 16.

(42) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte passé devant Gilles Godin et Nicolas Evelliard, notaires, le 19 avril 1461.*

(43) Le collège de Laon était situé entre la rue des Carmes et celle de la Montagne-Sainte-Geneviève, contre le couvent des Grands-Carmes, remplacé aujourd'hui par le marché de la place Maubert. Ce collège fut fondé en 1313, par Guy, chanoine de Laon ; en 1763, il fut réuni au collège Louis-le-Grand ; ses bâtiments ont depuis disparu, par suite de l'agrandissement de la place Maubert et des voies adjacentes.

« de Morvillier, et d'aultre part à la dicte veuve, à Girard « de Conflans et aux jardins de l'hostel Jehan Gencien; « aboutissant par derrière audict Gencien, à ladicte veufve « et à Jehan Sore; et encore ayant yssue par derrière à une « *allée* allant à la Mortellerie: en la censive du roi... ».

De même que le nom de Gencien, nous trouverons encore mentionnée, dans divers titres ultérieurs, cette allée, qui deviendra, par la suite, l'*impasse d'Aumont.* Comme à présent, elle devait aboutir, au moyen d'un escalier de douze à quinze marches, à une porte de derrière de l'ancienne demeure de Gencien, devenue l'hôtel de Fourcy, dont le sol est resté d'environ 3 mètres plus élevé que celui de cette allée. Quant à l'issue que la maison *du Croissant* avait jadis en cet endroit pour gagner la *rue de la Mortellerie* [aujourd'hui *rue de l'Hôtel-de-Ville* (44)], elle existe encore dans la petite porte latérale qu'on aperçoit à droite, au haut de l'escalier, et qui ouvre sur les arrière-locaux de la *Pharmacie Centrale de France.* Il est évident que l'allée en question n'est autre que le cul-de-sac désigné par l'historien Jaillot, sans qu'il ait pu en préciser la situation, sous le nom de *Longue-Allée*; elle avoisinait un grand logis nommé la *Cour Gencien* (45), et Sauval la comptait parmi les impasses et arrière-cours qui étaient, de son temps, c'est-à-dire vers 1650, habitées par des gueux, des artisans pauvres et des gagne-deniers (46): il semble, depuis lors, que les lieux n'ont guère changé, tant ils ont conservé leur aspect misérable d'autrefois. Supprimée par ordonnance royale du 4 février 1843, l'impasse d'Aumont a été vendue, aussitôt après, au sieur Paturaud, à raison de 25 francs le mètre, sous la réserve des droits de passage et d'écoule-

(44) Le *Dict des rues de Paris*, de Guillot, nous montre que dès la fin du XIII[e] siècle, cette rue s'appelait *de la Mortellerie* : il est probable que c'est à cause des *morteliers* (maçons), manieurs de plâtre et de *mortier*, qui ont habité de tout temps et continuent même d'habiter cette rue, où leur corporation avait son bureau au XVIII[e] siècle. C'est par décision ministérielle du 16 février 1835 que cette rue changea son ancien nom en celui *de l'Hôtel-de-Ville*, afin de calmer la frayeur superstitieuse causée par le choléra de 1832, dont furent victimes un grand nombre de ses habitants : il semblait à la plupart des gens, étrangers à la science étymologique, que ce nom de *Mortellerie* fût d'un funeste présage, et qu'il fallait le faire disparaître.

(45) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 23.

(46) Sauval, *loc. cit.*, t. I[er], p. 129.

ment des eaux, que les autres propriétaires riverains pouvaient avoir (47).

En reprenant la suite de nos recherches, nous retrouvons, au commencement du XVI[e] siècle, l'ancien logis *du Croissant*, entre les mains de Pierre Le Royer, receveur des impôts et fouages du diocèse de Mantes, à cause de sa femme, Anne Le Roy, qui y avait succédé à Jean Ribacin, receveur de Chartres (48). C'était alors une « *grande maison* » composée de deux corps d'hôtel, l'un entre cour et jardin, et l'autre sur la rue de Jouy, où elle avait son entrée. Ce deuxième corps d'hôtel était accompagné d'une petite maison « appliquée à estables », qui s'ouvrait sur la cour seulement, et en arrière de laquelle partait une allée, mesurant 7 toises de long sur une de large, par où s'écoulaient les eaux ménagères. Le tout, enfin, était encore chargé, en outre du cens dû au domaine du roi, de la rente annuelle et perpétuelle de 40 sous parisis, constituée précédemment par la veuve d'Etienne Noviant au profit du collège de Laon (49).

Pierre Le Royer et sa femme, Anne Le Roy, agrandirent leur propriété, en achetant, suivant acte du 15 mars 1510 (n. st.), à Jean Guérin, marchand chapelier, bourgeois de Paris, une petite place où il y avait un mûrier, et qui était située derrière et contre leur jardin. Ce terrain mesurait 5 toises 5 pieds et demi de long, sur 3 toises 2 pieds de large, et joignait, à droite, une ruelle descendant à la rue de la Mortellerie (50). Sans aucun doute, cette ruelle n'est autre que l'allée dont nous venons de parler, comme elle est certainement la même que Jaillot mentionne encore dans ces parages, sous le nom de *ruelle du Mûrier*, en s'abstenant aussi d'en fixer au juste la position (51).

Après la mort des époux Pierre Le Royer et Anne Le Roy, leur habitation de la rue de Jouy, ainsi agrandie, fut

(47) *Recueil de lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques, dressé sous la direction de M. Alphand.*

(48) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Transaction passée devant Maheu et Montigue, notaires, 2 mai 1530.*

(49) Idem, *Décret d'adjudication au Châtelet du 11 juillet 1528.*

(50) Idem, *Acte de vente passé devant Pierre Pichon, l'aîné, et Pierre Pichon, le jeune, notaires, le 15 mars 1510* (n. st.).

(51) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 23.

vendue de la façon suivante, en vertu de deux jugements de licitation rendus successivement, les 18 avril et 18 mai 1528, entre les cohéritiers de la succession d'Anne Le Roy, parmi lesquels nous avons retenu les noms de Le Roy, Gorris, Perceval, Guyot, etc., que nous rencontrerons encore:

1° Le 11 juillet de la même année, l'un desdits co-héritiers, Raoul Guyot, notaire et secrétaire du roi, contrôleur de l'audience de la chancellerie de France, se rendit adjudicataire de la « grande maison », c'est-à-dire de celle anciennement dite *du Croissant*, telle qu'elle vient d'être décrite, non compris toutefois celle servant d'étable, moyennant la somme de 3 300 livres tournois et à charge, en outre des cens et arrérages qu'elle pouvait devoir, de la rente de 40 sous parisis dont elle était restée redevable envers le collège de Laon. Dans le décret de cette adjudication, l'emplacement de cette grande maison est indiqué: « tenant d'une part à la maison et jardin « appartenans aux vefve et héritiers de Jehan Olivier, sei- « gneur de Mancy, d'aultre part à ung jardin et lieux qui « furent à feu Gencien et à une petite maison estant et « respondant sur la dicte rue de Jouy, de présent applicquée « à estables servans à ladicte grant'maison, laquelle petite « maison n'a aulcune yssue en ladicte rue de Jouy; abou- « tissant ladicte grant'maison, par devant, à ladicte rue de « Jouy, d'un bout, et, par derrière, aux hoirs dudict feu Gen- « cien et à une *courcelle* (petite cour) et lieu ayant yssue « à une ruelle qui a aussy yssue en la rue de la Mortellerie, « d'aultre part (52) ». 2° Puis, le 19 août suivant, le même Raoul Guyot se rendit encore adjudicataire de la petite maison désignée ci-dessus, « applicquée à estables », couverte de tuiles, avec une petite cour derrière, « assise en la rue « de Jouy, où souloit pendre *l'Imaige Saincte-Catherine* »: dans cette dernière adjudication était comprise la petite place ou courcelle, où il y avait un mûrier (53), et que les défunts époux, Pierre Le Royer et Anne Le Roy, avaient acquise, ainsi que nous l'avons dit.

Raoul Guyot vivait encore en 1530, puisque le 2 mai de

(52) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Décret d'adjudication du 11 juillet 1528.*

(53) Idem, *Décret d'adjudication du 19 août 1528.*

cette année, il passait une transaction avec Robert Gauthier, sergent du parloir aux bourgeois de la Ville de Paris, par laquelle il lui accordait 6 écus d'or au soleil pour le dédommager de la jouissance de la « courcelle » au mûrier, dont il le privait par suite de l'acquisition qu'il en avait faite, comme nous venons de le voir, sur la succession d'Anne Le Roy (54). Quoi qu'il en soit, Raoul Guyot était certainement mort en 1537, car on voit alors son fils, Claude Guyot, sieur de Charmaux, qui lui a succédé par droit de survivance, dans ses charges et offices de notaire et secrétaire du roi, et de contrôleur de l'audience de la chancellerie de France, être détenteur des biens paternels de la rue de Jouy, tant en son nom qu'en celui de son frère mineur, Raoul IIe du nom (55). Celui-ci étant mort avant sa majorité, Claude Guyot hérita de sa part et accrut ainsi son lot, qu'il avait déjà grossi de plusieurs acquisitions. Pour commencer, il avait acheté, le 14 mars 1536 (n. st.), de Guillaume Boileau, avocat au parlement de Paris, et de sa femme, Barbe Beauvalet, moyennant la somme de 36 écus d'or au soleil, 4 toises de terrain en carré, enclavées dans son jardin, à la charge pour les vendeurs de boucher toutes les vues du pignon de leur maison donnant sur le jardin de l'acquéreur (56). Puis, le 21 janvier 1539 (n. st.), Claude Guyot avait acquis encore, pour le prix de 800 livres tournois, de Gabrielle Paulmier, veuve de François Le Bouleur, en son vivant avocat au Châtelet, une petite maison, que la venderesse avait eue en héritage de son père Pierre Paulmier, examinateur au Châtelet, et qui était « assise rue « de Jouy, à l'enseigne de l'*Image Saint-Jacques*, tenant d'une « part et aboutissant par derrière audict acheteur, et d'aultre « part aux héritiers de Jehan Perceval et de Philippe Le Roy, « jadis sa femme, et par devant sur ladicte rue de Jouy, en « la censive du roi (57) ». Cette petite maison restera désor-

(54) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Transaction passée le 2 mai 1530, devant Jean Maheut et Pierre Montigue, notaires.*

(55) Idem, *Déclarations au domaine du roi des 20 mars 1538* (n. st.), *20 mars 1540* (*id.*), *et 16 janvier 1583.*

(56) Idem, *Contrat passé, le 14 mars 1536* (n. st.), *devant Sarazin et Trouvé notaires.*

(57) Idem, *Acte passé devant Payen et Trouvé, notaires, le 21 janvier 1539* (n. st.).

mais confondue avec la grande maison du *Croissant*, dans laquelle elle se trouvait enclavée.

Claude Guyot compléta, ainsi que nous allons voir, ses acquisitions de la rue de Jouy par celle de la maison à l'*Image de Saint-Christophe*, qui attenait à l'hôtel *du Croissant*; nous l'avons déjà mentionnée comme appartenant, en 1428, à Jean de Conflans, puis à Girard de Conflans en 1447 (58).

Mais, avant d'aller plus loin, nous croyons qu'il importe d'identifier ces deux personnages. Pour le premier, Jean de Conflans, nous le voyons plusieurs fois cité sous le règne de Charles VI: une première fois, en août 1390, signant des lettres de rémission en qualité de secrétaire du roi (59); une seconde fois, le 5 août 1410, comme s'opposant, en qualité de « clerc notaire du roy » à ce qu'aucune provision ne soit faite à autre qu'à lui des bourses de maître Pierre de Saulx, notaire, pour certaines clauses à déclarer (60). Puis nous la retrouvons parmi les titulaires des biens confisqués, sous la domination anglaise de 1423 à 1434, avec les titres de notaire et secrétaire du roi, et de greffier de la Chambre des comptes (61). Nous avons appris, en outre, grâce à une très obligeante communication de notre très érudit confrère, M. Hartmann, le propriétaire actuel du château de Conflans près Charenton, que ledit Jean de Conflans compte parmi ses prédécesseurs sur ce domaine, et que, le 28 juin 1391 et le 21 juillet 1417, il rendit aveu au seigneur ou à la dame d'Yerres, pour un fief d'environ 52 arpents qu'il avait de Jean Hesselin (62).

Quant à Girard de Conflans, qui est le fils du précédent, il nous était aussi connu par un Inventaire des « biens et ustensiles estant au chastel de la Bastille Saint-Antoine » et par la liste des prisonniers enfermés dans cette bastille, le tout dressé par ordre de la Chambre des comptes en 1428 (63).

(58) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentences du Châtelet du 28 février 1428* (n. st.), *et du 29 mars 1447* (*id.*).

(59) Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 15.

(60) A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. Ier, p. 328.

(61) Sauval, *loc. cit.*, t. II, pp. 309, 566 et 575.

(62) Archives de M. de Nicolaï, dossier Bercy, liasse 52. (Communication de M. Hartmann.)

(63) Fernand Bournon, *Histoire de la Bastille*, pp. 8, 238 et 251.

De plus, M. Hartmann nous a encore appris que le 12 juillet de l'année 1477, où nous le voyons en possession de la maison à l'*Image Saint-Christophe*, les religieux de Saint-Martin-des-Champs lui engagèrent leurs droits de seigneurie et de justice qu'ils avaient à Conflans, à charge, pour lui, de rendre la justice et de leur payer 2 livres par an, outre le gros du curé. Dans l'acte de cet engagement, Girard de Conflans est qualifié de notaire et secrétaire du roi, et de procureur en la Chambre des comptes (64). Le 12 juin 1453, il rend aveu pour son fief patrimonial de Conflans, à Dreux-Budé, seigneur d'Yerres (65).

Après Girard de Conflans, la maison à *l'Image de Saint-Christophe* avait appartenu à Dreux de Dammartin, lorsque, le 10 décembre 1490, elle fut vendue à Jean de Perceval l'aîné, receveur des tailles et aides en l'élection de Reims, et à son épouse Philippe Le Roy (66). Le 15 avril 1542, les dénommés ci-après: Philippe Perceval, veuve de Pierre de Gorris, docteur régent de la Faculté de médecine; Guillaume Budé, docteur aussi de la même Faculté, et Charlotte Perceval, sa femme; Jeanne Perceval, veuve de Robert Péan, et son fils Jean, avocat au parlement; Marie Fraguier, veuve de François Léchassier, marchand joaillier et bourgeois de Paris, fille de Mathieu Fraguier et de Marie Perceval, tant en son nom qu'en celui de ses frères; tous co-héritiers de défunts Jean Perceval et Philippe Le Roy, son épouse, vendirent à leur tour, la maison à Cloud Sevalis, docteur en théologie, archidiacre de Mortaing, au diocèse d'Avranches. Dans l'acte de vente, l'immeuble est ainsi décrit: « une maison contenant deux corps d'hostel, iceluy de devant estant à deux « pignons sur rue,... où est contre le mur pour enseigne « l'*Imaige Sainct-Christofle*; assise à Paris, rue de Jouy, tenant « d'une part à l'hôtel du *Croissant noir*, d'aultre part et aboutissant par derrière à M[e] Claude Guyot, contrôleur de « l'audience, et par devant sur la dite rue; en la censive des « religieux de Notre-Dame-de-la-Charité, dits des Billettes,

(64) Archives de M. de Nicolaï, dossier Conflans, liasse 9. (Communication de M. Hartmann.)

(65) Idem, dossier Bercy, liasse 52 (id).

(66) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte de vente du 15 avril 1542, passé devant Pierre Boule et Charles Maheut, notaires.*

« et chargée envers eux, la totalité de la dite maison et lieux, « de huict deniers parisis de cens, et oultre de douze livres « parisis de rente non racheptable envers le doyen et chapitre de Nostre-Dame de Paris, etc (67)... » Une sentence du Trésor du 1er août 1624 mentionne bien que, par la suite, Claude Guyot acquit cette maison de Cloud Sevalis (68); mais il n'indique pas la date de cette acquisition, dont l'acte fait défaut parmi les anciens titres de la propriété actuelle, que nous avons consultés. Quoi qu'il en soit, nous verrons ladite maison faire partie du partage des biens de la succession de Claude Guyot.

Claude Guyot, comme nous l'avons dit, avait d'abord, par droit de survivance, succédé à son père dans ses charges et offices; puis il fut reçu maître des comptes en 1551 et devint président en 1573. Entre temps, il fut nommé deux fois prévôt des marchands: la première pour quatre années, de 1548 à 1552; la seconde pour deux années, de 1564 à 1566. Mais cette dernière nomination, qui eut lieu sous l'administration de Catherine de Médicis, se fit dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. En effet, rompant tout à coup avec l'ancienne coutume, le mode de scrutin du prévôt et des échevins fut singulièrement modifié, et l'élection remise presque entièrement au bon plaisir du roi. Charles IX avait déclaré, par lettres patentes du 14 juillet 1564, que dorénavant cette élection se ferait en nombre double; qu'une liste en serait présentée au roi, qui se réservait de choisir, parmi les candidats désignés, celui qu'il jugerait le plus convenable. Cette atteinte grave et imprévue, portée aux libertés municipales, inquiéta le parlement, qui, avant d'enregistrer ces lettres patentes, voulut qu'elles fussent communiquées au corps de la Ville de Paris. Dans sa séance tenue le 8 août, le corps de Ville supplia le parlement de vouloir bien faire à cet égard des remontrances au roi. Catherine de Médicis, qui s'attendait à quelque résistance, s'empressa, pour la vaincre sur-le-champ, d'écrire à la Ville « que le roi agréait que la prochaine élection se fît suivant l'usage

(67) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte de vente passé devant Pierre Boule et Charles Maheut, notaires, le 15 avril 1542.*

(68) Idem, *Sentence du Trésor du 1er août 1624.*

accoutumé ». Aussitôt le parlement rendit un arrêt qui autorisait le corps de Ville à suivre ses anciens usages; mais une seconde lettre royale du 25 août prescrivit de nouveau que l'élection serait faite en double et soumise à la volonté du prince; et, malgré l'intention manifestée par les officiers municipaux d'adresser au roi des remontrances, il fut fait comme il avait été ordonné; le scrutin fut porté en cour, et le sieur Claude Guyot désigné comme prévôt des marchands. Cette violation des anciennes libertés municipales paraît s'être continuée jusqu'à l'année 1570 (69); si elle fut un abus d'autorité, elle prouve néanmoins combien le mérite et les services du magistrat qui en avait été la cause étaient appréciés du pouvoir royal. Mais, soit dit en passant, il n'empêche qu'à mesure que l'autorité souveraine augmenta, elle acquit une prépondérance marquée dans l'élection du prévôt des marchands. Le roi, la cour, avertissait le corps des électeurs pour lui recommander son candidat favori; souvent cette puissante sollicitation était écoutée, mais il arrivait aussi quelquefois que le candidat protégé se trouvait écarté, et l'antique principe de l'autonomie communale conservait encore tous ses droits. Nous sommes loin, aujourd'hui, de ces coutumes municipales: depuis longtemps, Paris est privé de la liberté d'élire son maire.

Claude Guyot, sieur de Charmeaux, n'était donc pas un personnage de peu d'importance. Il avait épousé Marie Fraguier, fille de Jean Fraguier, seigneur de Courcelles, président des comptes à Moulins (70); il en eut un fils, Antoine Guyot, auquel il céda d'abord la survivance de ses offices de secrétaire du roi et de maître des comptes, avec une partie de ses biens et seigneuries. Puis, suivant un acte du 23 mai 1573, Claude Guyot et sa femme Marie Fraguier donnèrent encore, à ce même Antoine, leur maison, avec le jardin, où ils demeuraient rue de Jouy: « ladicte maison et jardin « tenant d'un costé à la maison et jardin de Mre de Leuville-« Olivier, d'aultre part à une aultre maison appartenant « auxdicts donateurs..., et au jardin de Me Guérard;... abou-

(69) Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, t. Ier, pp. 158, 159.

(70) Bibliothèque nationale, Manuscrits, Cabinet des Titres, *Dossiers bleus*, vol. 342.

« tissant à ladicte rue de Jouy, et par derrière, à une petite « maison appartenant auxdicts donateurs, par laquelle ils « ont un passaige pour aller en la rue de la Mortellerie; « lequel passaige ils donnent audict Anthoine Guyot, leur « fils (71) ». La prise de possession de cette maison ne fut cependant accordée à celui-ci par son père que deux ans après, suivant acte du 28 novembre 1575. Dans cet acte, Claude est qualifié de président de la Chambre des comptes de Paris, avec la survivance pour son fils (72). C'est vers ce temps que dut mourir Claude Guyot, l'acte de partage de sa succession étant daté du 23 mars 1577 (n. st.) (73).

Par suite de ce partage, une déclaration faite au domaine du roi, le 16 janvier 1582, par Pierre Viole, écuyer, seigneur du Chemin, Roquemont et Noiseau en partie, commissaire ordinaire des guerres, nous apprend qu'il était, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de lui et de feue Isabelle Guyot, jadis sa femme, fille et héritière en partie, du président Claude Guyot, devenu détenteur des maisons suivantes: 1° la grande maison à l'enseigne du *Croissant*, qu'avait acquise, avons-nous dit, Raoul Guyot, l'aïeul d'Isabelle Guyot, le 11 juillet 1528, de la succession des époux Pierre Le Royer et Anne Le Roy; 2° la petite maison à l'enseigne de *Sainte-Catherine*, avec la place où il y avait un mûrier, acquise aussi par le même, le 19 août suivant, sur la même succession; 3° une autre maison où pendait l'*Image Saint-Jacques*, acquise, avons-nous encore dit, le 21 janvier 1539 (n. st.), par Claude Guyot, de la veuve de François Le Bouleur (74).

Pierre Viole, que nous venons de mentionner, fait aussi partie d'une famille de magistrats, qui a marqué dans l'histoire parisienne, et dont les membres, toujours présents au parlement, donnèrent lieu à ce plaisant dicton, *le Parlement n'a*

(71) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte passé devant Jean Quétin et François Ymbert, notaires à Paris, le 23 mai 1573.*

(72) Idem, *Acte passé devant Jean Quétin et François Ymbert, notaires à Paris, le 28 novembre 1575.*

(73) Idem, *Sentence des Requêtes du Palais du 27 juillet 1584*; *Acte passé devant Guy Remon et Nicolas Taconnet, notaires à Paris, le 9 février 1623.*

(74) Idem, *Déclaration du 16 janvier 1582.*; *Sentence des Requêtes du Palais du 27 juillet 1584.*

jamais dansé sans viole (75) : témoin, pour commencer, son aïeul Nicolas Viole, écuyer, seigneur d'Andresel, conseiller du roi et correcteur en la Chambre des comptes, qui fut prévôt des marchands en 1494 et 1495 ; puis son oncle Pierre Viole, seigneur d'Athis-sur-Orge, premier avocat du roi en la Cour des aides, qui fut aussi prévôt des marchands, et posa, en cette qualité, la première pierre de l'Hôtel de Ville, en 1533 ; puis son frère Guillaume Viole, décédé en 1568, qui fut évêque de Paris.

S'il faut en croire certaine généalogie dressée, vers 1550, par Denisot, bibliothécaire du roi après Guillaume Budé, l'origine de la famille Viole remonterait, au delà de l'ère chrétienne, au chevalier romain Lucius Piso, époux d'une fille de la noble maison des Flamines, qu'on avait surnommée *Viole*, à cause de sa prédilection marquée pour les violettes, dont elle portait toujours des bouquets. Ce Lucius Piso laissa un fils qui fut appelé *Lucius a Viola*, parce que son père étant décédé jeune, sa mère *Viola Pisonis*, plus connue que son mari, transmit, suivant la coutume, son nom à son fils dans la descendance duquel il resta. Selon cette curieuse généalogie, Lucius a Viola vivait au temps de la conquête des Gaules par Jules César ; il était alors tribun de gendarmerie et commandait mille hommes de guerre. Après la bataille de Pharsale, il reçut le gouvernement de Lyon, où il vint s'établir avec sa femme et ses enfants, dont la postérité resta d'abord fixée au Lyonnais, au Forez, puis en Auvergne. Mais, sans essayer nullement de vérifier l'exactitude de cette fantastique origine, il peut nous suffire de savoir que les Viole de Paris remontent sûrement à Philippe Viole, qui était, en 1385, examinateur au Châtelet d'Orléans, puis lieutenant-général au siège et bailliage de cette ville. Après le meurtre du duc Louis d'Orléans, les Viole, demeurés fidèles et zélés serviteurs de la maison de ce prince, comme marque de deuil perpétuel, changèrent en *sable* (noir) l'*azur* (bleu) du champ de leurs armoiries, *aux trois chevrons d'or brisés* (76).

Le 11 juillet 1595, après la mort de Pierre Viole, ses trois

(75) Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. 171.
(76) Bibliothèque nationale, Ms., Cab. des Tit., *Dossiers bleus*, vol. 342 et 674.

fils, Eustache Viole, seigneur de Roquemont, maître de cérémonies du roi; Claude Viole, seigneur de Guermente et du Chemin, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes; et Nicolas Viole, seigneur des Loges, avocat au parlement; lesquels, à cause de leur feue mère Isabelle Guyot, avaient hérité des trois maisons provenant de la succession de leur aïeul Claude Guyot, comme il a été dit précédemment, vendirent la plus grande, celle à l'enseigne du *Croissant*, avec une autre plus petite y attenant, à leur oncle maternel, le président Antoine Guyot, qui était alors demeurant dans la première, et à qui nous avons déjà vu Claude Guyot, son père, faire donation d'une autre de ses maisons de la rue de Jouy. Dans le contrat de vente, la nouvelle acquisition d'Antoine Guyot est ainsi désignée: « tenans les dites deux mai-« sons d'un long à la maison dite de Mancy, appartenant « aux héritiers feu Me de Leuville, d'autre long, vers la rue « (de Jouy), à Me Le Tonnelier; à cause de demoiselle Marie « Le Charron, sa femme;... aboutissant d'un bout, par der-« rière, à une petite maison au sieur de La Rivière, écuyer « du roi,... en laquelle y a une sortie à une ruelle qui va à « la rue de la Mortellerie,... et d'autre bout, par devant sur « la dite rue de Jouy: le tout... estant en la censive du Roy, « et chargées envers luy les dites grande et petite maison de « 7 deniers parisis de cens » (77).

Après la mort du président Antoine Guyot, — qui dut avoir lieu vers 1602, ainsi que semble en témoigner un inventaire, après décès, de ses biens, daté du 19 septembre de cette année et mentionné dans la sentence du Trésor, déjà citée plusieurs fois, — ces deux maisons, ainsi réunies, passèrent aux mains de sa fille et unique héritière, Marguerite Guyot de Charmeaux, dame d'Ansac (78), qui, veuve sans enfants de Bernard Potier, seigneur de Silly, président de Bretagne, avait épousé en secondes noces Henri du Plessis, le frère aîné d'Alphonse du Plessis, archevêque de Lyon, et du fameux évêque de Luçon, le futur cardinal de Richelieu.

(77) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte passé devant Claude Trouvé et Toussaint Alaune, notaires, le 11 juillet 1595.*

(78) Idem, *Sentence du Châtelet du 28 mai 1620.* — Bibliothèque nationale, Ms., Cabinet des Titres, *Dossiers bleus*, vol. 342.

Henri du Plessis était maréchal de camp à l'armée du duc de Nevers, lorsqu'il obtint le gouvernement d'Angers; il fut tué en duel, en 1619, par le marquis de Thémines, qui avait aspiré à cette fonction et se vengea ainsi du succès de son concurrent (79). Dans ses *Historiettes*, Tallemant des Réaux dit de Henri du Plessis que « c'étoit un homme bien fait et « qu'il ne manquoit pas d'esprit. Il avoit de l'ambition et « vouloit dépenser plus qu'il ne pouvoit; il affectoit de passer « pour un des dix-sept. En ce temps-là, on appela ainsi les « dix-sept de la cour qui paroissoient le plus. On dit que sa « femme, comme un tailleur lui demandoit de quelle façon « il luy feroit une robe. — Faites-la, dit-elle, comme pour la « femme d'un des dix-sept seigneurs (80). » De Marguerite Guyot, Henri du Plessis avait eu un enfant, né le 14 octobre 1618, au château de Richelieu, qui dépendait de la paroisse de Braye, où il fut baptisé le lendemain sous les prénoms de François-Louis; mais la mère mourut un mois après des suites de son accouchement, et l'enfant ne tarda pas à la suivre, le 18 décembre suivant, dans le caveau funéraire de la famille, en l'église de Braye, où, quelques mois après, le père devait les rejoindre (81).

La présence en ces lieux de cet aîné des du Plessis nous rappelle forcément une question que nous jugeons à propos de remettre sur le tapis, parce que, bien qu'elle nous semble jusqu'à présent irrésolue, elle intéresse directement notre sujet. Il s'agit de l'endroit précis où est né le cardinal de Richelieu. Or, un savant géographe du XVII[e] siècle, l'abbé Michel-Antoine Baudrand, affirme dans ses écrits et y répète, en français comme en latin, que Richelieu a vu le jour ici même. Ainsi, dans son *Lexicon geographicum* (édition de 1670), cet auteur dit bien que Richelieu est né à Paris, sans plus, il est vrai; mais, dans sa *Geographia ordina litterarum disposita* (édition de 1681-1682, t. II, p. 173), il a soin d'ajouter que c'est dans la rue de Jouy: « *cum ipse natus esset Parisiis,* « *in vico de Jouy dicto, anno 1585* ». Cette addition est évi-

(79) De Bassompierre, *Journal de ma vie*, édition de M. de Chantérac, t. III, p. 4, note 1.

(80) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de Montmerqué et Paulin Paris, t. I[er], p. 2.

(81) Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I[er], pp. 61, 62.

demment spéciale et intentionnelle. Enfin, dans l'édition posthume du même ouvrage en français, *Dictionnaire géographique et historique*, revue et augmentée par les soins si ponctuels des religieux de Saint-Germain-des-Prés, et publiée, en 1705, aux dépens du frère de l'auteur Louis Baudrand, la même mention se trouve répétée et augmentée, mais avec une précision et une insistance plus marquées; car il y est dit que Richelieu « *était né à Paris, en l'an 1585, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont* ». A notre avis, cette nouvelle addition, relative à l'hôtel d'Aumont, est cette fois suffisamment significative, en ce sens que ce ne peut être qu'à bon escient qu'elle a été faite. Les affirmations répétées, complétées et précisées de l'abbé Baudrand sont donc bonnes à retenir.

D'ailleurs, la question de savoir si Richelieu est bien né à Paris a été tranchée, il n'y a pas bien longtemps, d'une façon si péremptoire, par l'éminent historien, M. Gabriel Hanotaux, dans sa remarquable *Histoire du Cardinal de Richelieu*, qu'il n'est plus nécessaire désormais d'insister sur ce point (82). Seulement, le lieu exact de la naissance de Richelieu ne nous paraît point, jusqu'à présent, déterminé d'une façon aussi certaine. Dans son livre, M. Hanotaux ne semble pas avoir accordé autant d'attention que nous aux affirmations de Baudrand; il a préféré s'en tenir à une hypothèse qui lui est toute personnelle, et qu'il appuie, du reste, sur un document indiscutable, extrait des anciens registres, paroissiaux de Saint-Eustache, et publié pour la première fois, en 1867, par A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Dans ce document, qui n'est rien moins que l'acte de baptême de Richelieu, il est dit que « le « 5e may 1586, Armand-Jean du Plessis, fils de messire « François du Plessis, seigneur de Richelieu,... prevost de « l'hostel du Roy et grand prevost de France, et de dame « Suzanne de La Porte, sa femme, demeurans en la rue du « Bouloy, et le dict enfant fust né le 9e jour de septembre « 1585. » Et, de ce que le père et la mère de Richelieu demeu-

(82) A l'opinion de ceux qui font naître le cardinal à Richelieu, en Poitou, M. Hanotaux (*loc. cit.*, pp. 63 et suiv.) oppose le témoignage décisif de contemporains mieux informés et surtout l'affirmation de Richelieu lui-même.

raient rue du Bouloi lors du baptême de leur fils, M. Hanotaux croit devoir conclure que c'est probablement à cette adresse que naquit le cardinal.

Cette conclusion ne saurait cependant être irréfutable. Il est permis d'observer que, puisque huit mois se sont écoulés entre la naissance et le baptême de Richelieu, il ne serait pas impossible que, par suite d'un concours de circonstances accidentelles ou fortuites, cette naissance fût arrivée rue de Jouy, plutôt que rue du Bouloi. En effet, d'après un écrivain du temps, l'abbé Michel de Pure — « dont le témoi- « gnage, dit M. Hanotaux, est précieux, parce qu'il fut un « familier de la maison de Richelieu, » — il paraît « que l'ac- « couchement fut pénible, qu'il faillit coûter la vie à la mère, « que l'existence de l'enfant resta incertaine, et que, lorsque « le baptême eut lieu à l'église Saint-Eustache, huit mois « après la naissance, on ne fit aucune fête, le péril, qu'avaient « couru l'enfant et la mère, portant plutôt au deuil qu'à la « joie ». Enfin, suivant le dire du même abbé, le père était éloigné de Paris au moment de la naissance de son fils (83): ce qui semblerait encore indiquer que la mère n'était alors que de passage à Paris, c'est-à-dire n'y étant venue que pour le temps de ses couches, et que, pressée par les symptômes d'une délivrance prochaine, peut-être prématurée, elle dut en hâte s'arrêter en un logis ami, naguère le logis du *Croissant*, celui-là même dont les hôtes devinrent plus tard ses alliés. Dans ce cas, il s'agirait bien du logis qui appartenait encore, en 1585, au président Antoine Guyot, et qui, avons-nous dit, passa aux mains de sa fille, Marguerite Guyot, épouse de Henri de Richelieu. Incidemment on peut encore rappeler que, dans l'acte de baptême exhumé par Jal, figure, parmi les parrains du futur cardinal, un maréchal d'Aumont, qui semblerait se rapporter au dire du géographe Baudrand; mais il n'en peut rien être, car le premier maréchal d'Aumont qui apparaît aux lieux qui nous occupent, c'est Antoine d'Aumont, fils du parrain en question, Jean d'Aumont; et il n'y apparaît que vers 1629, comme nous

(83) *Vita Eminentissimi cardinalis Arm. Joan. Plessei Richelii,* etc., Paris, 1656, par Michel de Pure.

le verrons plus loin, c'est-à-dire quarante-cinq ans après ce baptême.

D'autre part, si nous reportons notre attention sur une annotation que M. Hanotaux a jointe à son dire, nous remarquons que l'acte publié par Jal, aurait été reproduit après lui, en fac-similé, par M. Martineau, dans son *Cardinal de Richelieu.* Depuis lors, les registres de Saint-Eustache, sur lesquels cet acte était inscrit, ont péri, en 1871, dans les incendies de la Commune avec les archives de l'Hôtel de Ville; et M. Hanotaux d'ajouter que « M. Martineau a insisté « avec raison sur un détail, à savoir que les mots *demeurans « en la rue du Bouloy* ont été écrits en marge et après coup, « ce qui paraît marquer une certaine hésitation dans l'indi- « cation du domicile à Paris de la famille du Plessis (84). » Voilà qui est donc bien fait pour révoquer quelque peu en doute l'hypothèse de la naissance de Richelieu rue du Bouloi; tandis que rien, jusqu'à présent, ne vient contredire les affirmations successives de l'abbé Baudrand, qui nous paraissent plus acceptables, en disant que Richelieu *est né à Paris, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont.*

Mais reprenons notre sujet. Aussitôt après les décès prématurés de Marguerite Guyot, de son époux Henri de Richelieu et de leur enfant, on retrouve, dès 1619, leurs deux maisons de la rue de Jouy revenues, par voie d'héritage, aux mains de leur tante Madeleine Guyot, veuve d'Emar de Paris, écuyer, seigneur de Boissy-le-Châtel; mais elle n'en garda pas longtemps la propriété. En effet, agissant au nom de Madeleine Guyot, sa mère, et de ses frères et sœurs, Robert de Paris, chevalier, seigneur de Boissy-le-Châtel, écuyer de la petite écurie du roi, vendit, le 5 juillet 1619, ces dites deux maisons, moyennant le prix de 42 000 livres tournois à Me Regnault Lusson, contrôleur-général de la grande chancellerie, qui habitait à côté, et servit, en cette circonstance de prête-nom à un certain Michel-Antoine Scarron, seigneur de Vaures (85), dont il sera encore fait mention ci-après, et avec qui nous ne tarderons pas à faire quelque

(84) M. G. Hanotaux, *loc. cit.*, p. 66.

(85) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Trésor du 1er août 1624; Quittance passée devant Michel Groyn et Nicolas Taconnet, notaires, le 31 août 1624.*

peu connaissance. Les droits de lods et ventes de cette acquisition furent de 3 500 livres à payer au Trésor. Dans un titre de 1623, nous voyons la plus grande de ces deux maisons, avec son jardin, ainsi désignée: « tenant d'une part « audit sieur Lusson,... d'autre part à la maison et jardin « du sieur de Fourcy... » (86); cette seule désignation fait aisément reconnaître qu'elle occupe l'emplacement de l'ancien hôtel du *Croissant noir*, *alias* du *Dé*. Quant à l'autre maison, la plus petite, elle est nettement indiquée par les termes du même titre: « sise au bout dudit jardin de ladite grande « maison, dont l'issue et entrée est en une petite ruelle en « cul-de-sac, appelée la *ruelle du Paon-Blanc* ». Il est évident que cette petite maison n'est autre que celle à l'*Image Sainte-Catherine*, déjà mentionnée plusieurs fois, et que la ruelle du Paon-Blanc est aussi bien le cul-de-sac que nous avons déjà rencontré, sous les appellations successives de *Longue-Allée*, *ruelle du Mûrier*, puis *impasse d'Aumont*, et qui accède encore à l'ancienne rue de la Mortellerie, aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville, presque vis-à-vis de la *rue du Paon-Blanc*, qu'au XVIe siècle, Gilles Corrozet, dans ses *Antiquitez de Paris*, appelait, comme sa voisine la *rue de la Masure*, une *descente sur la rivière* (87).

(86) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Décret d'adjudication volontaire du 12 juillet 1623*.

(87) La rue du *Paon-Blanc* doit son nom à une enseigne du voisinage, et la rue de *la Masure* à une vieille maison délabrée qui s'y trouvait. Avec la rue des *Degrés*, du quartier Saint-Denis, les rues du Paon-Blanc et de la Masure sont les voies publiques les plus petites et les plus étroites de Paris. Quant à l'enseigne du *Paon-Blanc*, c'était celle d'une maison de la rue de la Mortellerie, située à droite de l'impasse d'Aumont. Sur le *Terrier du Roy de 1700* (*Arch. N*les, Q 1*, 1099 10 C et D), cette maison est indiquée : « A l'enseigne du *Roy Henry*, et auparavant du *Paon-Blanc*. » Aujourd'hui, c'est une auberge d'aspect assez sordide, dont la devanture est munie d'une grille assurément séculaire. A l'étage, on distinguait, hier encore, à moitié effacées, ces deux inscriptions : 1° *Au rendez-vous des enfants de la Creuse et de la Haute-Vienne*; ce qui nous rappelle que le quartier est en grande partie habité par des *morteliers*, ouvriers maçons, originaires du Limousin, et que l'ancienne rue de *la Mortellerie* avait emprunté son nom à leur profession; 2° *Au Paon-Blanc, maison fondée en 1793* : cette inscription encadre l'image naïvement peinte d'un paon blanc faisant la roue; aujourd'hui enseigne et inscriptions ont disparu. Dans ses *Maisons historiques et curieuses* (Joanne, *Dictionnaire de la France*, 1898), notre excellent confrère, M. Edmond Beaurepaire, rapporte que, « d'après une tradition fort accréditée, Danton, Marat et Camille Desmoulins, auraient tenu plusieurs conciliabules secrets dans ce cabaret ». Mais voici une légende plus curieuse : c'est dans cette

Enfin, suivant encore le même partage des biens de la succession de Claude Guyot, du 23 mars 1577 (n. st.), on voit que l'ancienne maison à l'*Image Saint-Christophe* était échue, cette année-là, à Jean Le Charron, à cause d'Anne Guyot, son épouse, fille aussi de Claude Guyot (88). Jean Le Charron ne fut pas non plus un personnage de peu d'importance. On le trouve, en maints documents du temps, qualifié de seigneur châtelain de Louans, et pourvu des offices et charges de conseiller du roi en son conseil privé, maître des requêtes, président en la Cour des aides et prévôt des marchands en 1572 (89). Mais il dut inaugurer bien piteusement cette charge municipale. Il n'y avait pas huit jours qu'il était nommé prévôt des marchands, lorsque, très tard dans la soirée, peu d'instants avant le signal du massacre de la Saint-Barthé-

rue, à l'auberge même du *Paon-Blanc*, que quelques écrivains naïfs font mourir Marion Delorme à l'âge de cent trente-cinq ans, le 5 janvier 1741. Mais, après les récentes révélations de notre confrère et ami, M. Lucien Lambeau, la légende et la tradition n'ont plus de raison d'être.

« En feuilletant, dit-il, les curieux manuscrits, légués à la bibliothèque du « XVI[e] arrondissement par M. Parent de Rosan (n° provisoire 88), je trouve le « curieux fait divers suivant, copié sur les registres paroissiaux de Saint-Paul.

« Paris, Saint-Paul, 1741, le 5 janvier,

« Est décédée au *Paon-Blanc*, rue de la Mortellerie, Anne-Oudette Grappin, « âgée de 134 ans et 10 mois, comme il nous a apparu par l'extrait baptistaire « délivré le 18 septembre 1707, signé par M. Thomas, curé de Batherans, proche « Grez (Gray), en Franche-Comté, laquelle est née le 5 mars 1606, veuve en « 4[mes] noces de François Le Brun, procureur fiscal de M. de Beaumont, quay « des Théatins. — Elle est inhumée le 6 dans le cimetière de Saint-Paul, en « présence de François Brinbourg, son petit cousin, et de Thomas Violet. — « Signé : François Brinbourg, Thomas Violet, Poncheray, prestre. — A la fin du « registre on lit : *Anna Oudetta, filia Jacobi Grappin et Leonora Jacquet,* « *baptista fuit die quinta Martii, anno millesiono sexentesimo sexto patroni* « *fueri*... etc. »

Voilà pour ce qui est de la légende de Marion Delorme. Quant au cabaret où, prétend-on, Danton, Marat et consorts, se réunissaient mystérieusement, M. Lambeau ajoute : « Ce cabaret n'est pas le « *cabaret de la rue du Paon,* « évoqué par Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize*, celui duquel le poète écri- « vait : « Il y avait rue du Paon un cabaret qu'on appelait café. Ce cabaret « avait une arrière-chambre, aujourd'hui historique. » Ce cabaret était vraisem- « blablement situé dans la rue du *Paon-Saint-André*, proche l'habitation de Danton « (cour du Commerce) et de celle de Marat (rue des Cordeliers). » (*La Cité*) : Bulletin de la Société historique et archéologique du IV[e] arrondissement. 3[e] année, n° 12, septembre et octobre 1904, pp. 34-36.)

(88) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence de l'Hôtel de Ville du 5 mai 1589.*

(89) Bibliothèque nationale, Mss, Cab. des Tit. *Dossiers bleus*, vol. 342.

lemy, le roi Charles IX le fit mander avec tout le corps de Ville, pour s'assurer de son concours et lui ordonner de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de l'odieuse tuerie qu'il préparait. Le Charron était avant tout un magistrat très respectueux de la légalité; lui et les notables qui l'accompagnaient, comprenant ce qu'on leur demandait, montrèrent d'abord des scrupules. Mais le maréchal de Tavannes les ayant si violemment apostrophés devant le roi, en les menaçant d'être tous pendus s'ils n'obéissaient de suite, il leur parut bien difficile de ne pas tenir compte d'un ordre donné dans ces termes; aussi, eurent-ils la faiblesse de se prêter aussitôt à ce qu'on exigeait d'eux (90). Cependant Le Charron et ses collègues, qui n'avaient obéi qu'à regret, le lendemain furent pris d'épouvante en voyant la ville entière livrée à la soldatesque et aux malfaiteurs qu'ils étaient impuissants à contenir. Vers midi, ils allèrent au Louvre faire des remontrances au roi. Celui-ci, dont la première fureur était tombée et qui envisageait les suites du crime qu'on lui avait fait commettre, les accueillit favorablement, leur ordonna de monter à cheval, de parcourir les rues et de faire cesser les troubles. Il n'empêche que, malgré le zèle des magistrats municipaux, les massacres durèrent huit jours (91).

Jean Le Charron ne garda pas, sa vie durant, la maison à l'*Image Saint-Christophe*; car il la donna à sa fille, Marie Le Charron, lors de son mariage avec Claude Le Tonnelier, conseiller du roi, secrétaire de sa chambre et trésorier général de ses finances à Paris (92). Après la mort de ce dernier, sa veuve, Marie Le Charron, donna, à son tour, cette maison à sa fille Anne Le Tonnelier, lors de son mariage aussi, avec Regnault-Lusson, conseiller secrétaire du roi, contrôleur général de la chancellerie, déjà mentionné, suivant contrat du 18 août 1616, passé devant Etienne Tolleron et Nicolas Boucher, notaires à Paris. Enfin, le 9 février 1623, lesdits sieur Lusson et demoiselle Le Tonnelier, qui habitaient cette mai-

(90) Brantôme, *Œuvres complètes*, édition de Ludovic Lalanne, t. V. p. 119.

(91) Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. 262.

(92) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence de l'Hôtel de Ville du 5 mai 1589*.

son, la vendirent, moyennant la somme de 19 000 livres tournois, à Michel-Antoine Scarron, dont nous allons immédiatement parler (93). L'acte de vente rappelle que ladite maison était située dans la censive du couvent des Billettes, à cause de leur *fief aux Flamands* (94), dont une extrémité, ainsi que nous l'apprend un titre postérieur, formait ici, dans le domaine du roi, une petite enclave mesurant 7 toises de long en façade, à compter de la maison à l'enseigne de l'*Ermitage*, sur 11 toises de profondeur: soit une contenance de 77 toises carrées, qui comprenait la maison de l'enseigne du *Croissant noir* et celle à l'*Image Saint-Christophe* (95).

*
* *

En récapitulant ce qui précède, on constate aisément que la totalité de l'héritage laissé, vers 1576, par Claude Guyot, rue de Jouy, était passée aux mains de Michel-Antoine Scarron, suivant deux actes de vente différents: l'un, du 5 juillet 1619 comprenant la grande maison à l'enseigne du *Croissant*, avec la petite maison à l'*Image Saint-Jacques*, qui y était enclavée, et celle de derrière à l'*Image Sainte-Catherine*, le tout ensemble moyennant le prix de 42 000 livres; l'autre, du 9 février 1623, ne comportant que la maison à l'*Image Saint-Christophe*, moyennant 19 000 livres. C'est sur l'emplacement de ces maisons que fut commencé, par la suite, l'hôtel d'Aumont.

Mais Michel-Antoine Scarron ne borna point là ses acquisitions. Il agrandit encore son domaine en achetant le 22 novembre 1630, à Thomas Morant, chevalier, seigneur et baron du Mesnil-Garnier, conseiller du roi en ses con-

(93) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte passé devant Guy Rémond et Nicolas Taconnet, notaires, le 9 février 1623.*

(94) Le *fief* ou *Terre aux Flamands*, qu'on appelait, à l'origine, *le Champ aux Bretons*, ou *la Bretonnerie*, est l'ancien domaine où fut construit le monastère des Billettes (aujourd'hui le temple protestant de la rue des Archives); ce fief s'étendait jusqu'à la rue de Jouy. Il fut acquis par les Billettes, le 8 juillet 1381, de Guillaume de Hangest, écuyer, en échange d'un autre fief sis au Mesnil-Madame Rance (titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Trésor du 1er août 1624*). — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Sainte-Avoie, pp. 13, 14 et 15.

(95) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Bornage de la partie de l'Hôtel d'Aumont relevant des carmes Billettes, du 5 mai 1674.*

seils, grand trésorier de ses ordres, et à Françoise de Vieux-Pont, son épouse, « une maison, sise rue de la Mortellerie « et consistant en un grand corps de logis, appliqué à caves, « cuisine au-dessus, salle à côté de la dite cuisine, qua-« tre chambres, deux greniers à côté l'un de l'autre, « galeries, deux autres petites chambres, le tout cou-« vert de tuiles, cour, puits en icelle et écuries. Les lieux « ainsi qu'ils se poursuivent, comportent et étendent de toutes « parts et de fonds en comble; tenant d'une part au sieur « Gastel, d'autre part à la *Cour Gencien* (96); aboutissant « par derrière au sieur de Vaures (M.-A. Scarron), et par « devant sur la dite rue de la Mortellerie,... étant en la cen-« sive du roi », moyennant le prix de 812 livres 10 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle (97). C'est cette maison qui deviendra plus tard le *petit hôtel d'Aumont*. On donnait autrefois le nom de *petit hôtel* au corps de logis affecté aux officiers et aux serviteurs du maître de la maison. L'emplacement du *petit hôtel d'Aumont* est représenté sur le *Terrier du Roy de 1700;* il correspond, aujourd'hui, à l'immeuble portant le nº 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Il est temps à présent, de nous informer de ce qu'était Michel-Antoine Scarron. Dans les titres d'acquisitions que nous venons de citer, il est qualifié de seigneur de Vaures et de Vaujours, conseiller du roi et contrôleur des ponts et chaussées de France. Dans d'autres titres, il est encore dit: conseiller secrétaire du roi, puis conseiller d'Etat, et maître d'hôtel ordinaire du roi; il a été aussi intéressé dans la ferme générale des gabelles, et trésorier général de France. Il était d'une famille noble et ancienne, originaire du Piémont, qui

(96) Sur le *Terrier du Roy de 1700*, cette désignation de *Cour Gencien* ou *Gencienne* est le nom de l'enseigne d'une maison, qui correspond actuellement au numéro 18 de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Il est probable que cette enseigne était là en souvenir du grand logis de la *Cour Gencien* dont nous avons parlé plus haut, d'après Sauval et Jaillot; lequel grand logis devait s'étendre depuis le cul-de-sac, devenu l'impasse d'Aumont, jusqu'au numéro 16 actuel de la rue. Ce nom de *Cour Gencien* se rattache évidemment au souvenir de la famille Gencien, dont nous avons montré ici près l'une des anciennes maisons, devenue l'*hôtel de Fourcy*. La *Cour Gencien* est vraisemblablement une ancienne dépendance du logis primitif, laquelle était bien déchue de son ancienne splendeur, puisque, comme nous l'avons aussi rappelé, Sauval la comparait à une véritable cour des miracles.

(97) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte de vente passé devant Claude Dubois et Nicolas Taconnet, notaires, le 22 novembre 1630.*

vint s'établir à Lyon, dès le xv[e] siècle, et de laquelle sont issus les seigneurs de Saint-Try, de la Guespierre, de Rosnay, de Mandiné, de Bois-Larcher, de Vaures, de Vaujours, de Diores et autres lieux. La généalogie des Scarron, suivant d'Hozier, le juge-général des armes et blasons de France, remonte à Jean Scarron, seigneur de la Casa-Civile et gouverneur de Montcalier, en Piémont, qui fonda, en 1293, la chapelle des Scarron, en l'église collégiale de Notre-Dame de la Scala, à Montcalier. On y voit sa sépulture en marbre blanc, avec ses armes, qui sont restées celles de sa famille: *d'azur à la bande bretessée d'or*. Il était le trisaïeul d'un autre Jean Scarron, qui vint se fixer à Lyon en 1480, et dont le fils, Guillaume Scarron, maître des ponts et contrôleur des finances de cette ville, en fut de plus échevin, en 1545 et 1546. Enfin, un petit-fils de ce dernier fut Michel-Antoine Scarron, celui qui nous occupe à présent. Il avait épousé Catherine Thadey, dont le nom se retrouve sur chacun des titres de vente ou d'acquisition de son mari. Les membres de cette famille exerçaient aussi depuis longtemps des charges importantes dans la magistrature; citons entre autres: Jean Scarron, reçu conseiller au parlement en 1568; Pierre Scarron, évêque de Grenoble, célèbre par sa grande barbe, et qui, dès 1603, était aussi conseiller à la même cour souveraine; puis un autre Jean Scarron, seigneur de Mandiné, membre également du parlement et prévôt des marchands en 1644. Le moins opulent, mais le plus illustre d'entre tous, fut assurément Paul Scarron, l'auteur du *Roman comique* et du *Virgile travesti*; par son père, aussi conseiller au parlement, il se trouvait être le neveu à la mode de Bretagne de notre Michel-Antoine Scarron (98).

De son mariage avec Catherine Thadey, Michel-Antoine Scarron, en outre d'un fils dont il sera fait mention ci-après, eut une fille, Catherine Scarron, qui épousa, le 14 mars 1629, Antoine d'Aumont, marquis de Villequier (99), qui fut fait, par la suite, maréchal de France: on l'appelait alors le marquis de Villequier, à cause de sa mère Catherine de Ville-

(98) Bibliothèque nationale, Manuscrits, *Cabinet des titres : Pièces originales*, n° 2660 *Dossiers bleus*, n° 606. — Moréri, *Dictionnaire historique*. — A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* (1894, in-8°), p. 99.

(99) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*.

quier, dont il tenait, par héritage, la terre de ce nom (100).

Michel-Antoine Scarron ne devait pas longtemps trouver de son goût les anciens logis qu'avaient successivement habités, rue de Jouy, les Guyot, les Viole, les Le Charron et un Richelieu, qui furent cependant, nous l'avons vu précédemment, d'assez opulents personnages. Il fit donc abattre les anciens bâtiments pour les remplacer par un grand hôtel. Cet hôtel était presque entièrement construit en 1648, car il est ainsi mentionné dans un titre daté du 13 juillet de cette année: « une grande maison avec jardin et cour en « laquelle le dit S[r] Scarron est demeurant, prétendue bastie « sur la place où estoient antiennement basties deux mai- « sons, en l'une desquelles estoit pour enseigne le *Croissant* « *noir*, et en l'autre l'*Imaige Sainct-Christophe* (101) ». Du reste, c'est précisément cette année-là qu'Antoine d'Aumont vendit sa maison de la place Royale (aujourd'hui place des Vosges, n° 13) au président des Hameaux (102), et vint se fixer définitivement rue de Jouy, chez son beau-père.

L'année suivante, Michel-Antoine Scarron fit parachever les bâtiments de ladite grande maison, et, suivant un traité qu'il avait passé, le 4 mai 1649, avec son gendre, celui-ci paya, en conséquence, à l'architecte et aux entrepreneurs une somme totale de 30 000 livres tournois, répartie ainsi qu'il suit: à Louis Le Vau (103), architecte du roi, 204 livres pour les dessins et plans des bâtiments susdits, suivant quittance du 21 janvier 1650, passée devant Baudry et Groyn, notaires; à Michel Villedo, maître des œuvres des bâtiments du roi, 19 412 livres 10 sols, en six payements, dont le dernier à la date du 13 juin 1650; à Pierre Moreau, maître charpentier, 4 150 livres en trois quittances; à Jacques Barbe, maître couvreur, 1 000 livres; à Lucas Badin, maître plombier, 1 000 livres; à Jacques Vallin, maître menuisier, 2 100 livres en trois quittances; à Guillaume Lhermession, maître serrurier, 1 000 livres; à Simon Carré, maître paveur, 800 livres; et à

(100) A. Jal, *loc. cit.*

(101) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Sentence du Trésor du 13 juillet 1648.*

(102) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 157. — G. Saige, *Journal des Guerres civiles de Dubuisson-Aubenay* (1647-1652), t. I[er], p. 20.

(103) Louis II, Le Vau, architecte, né en 1612, mort en 1670.

Louise Thierry, veuve d'Etienne Manqué, maître vitrier, 333 livres 10 sols. Pour tenir compte à son gendre de cette avance de 30 000 livres, Michel-Antoine Scarron lui constitua une rente de 1 500 livres, par contrat du 15 mai 1651 (104).

Dans la répartition que nous venons d'énumérer, deux noms sont à retenir: Le Vau, architecte, et Villedo, entrepreneur de maçonnerie. Jusqu'à présent, la plupart des historiens ont affirmé que c'était François Mansart, le vieux Mansart, qui avait fourni les plans et les dessins de cet hôtel, tandis qu'il n'y mit la main que pour l'agrandir pour le compte d'Antoine d'Aumont, après la mort de Scarron, comme Blondel l'a avancé dans son *Architecture française* (105). Louis Le Vau est donc le premier architecte de cette demeure. On l'ignorait jusqu'à présent, et c'est pour nous une bonne fortune d'être le premier à le signaler. Ce Louis Le Vau est celui qui construisit l'hôtel Lambert, dans l'île Saint-Louis, les châteaux de Vaux et du Raincy, le collège des Quatre-Nations (aujourd'hui le palais de l'Institut, etc., etc.): c'est assez dire pour justifier son talent et sa notoriété. Son titre d' « architecte du roi » nous empêche du reste de le confondre avec son père, Louis Le Vau, grand-voyer et inspecteur général des bâtiments du roi à Fontainebleau. Notre Louis Le Vau, l'architecte de Scarron, est appelé aussi *l'aîné*, pour le désigner de son frère cadet, François Le Vau, plus connu comme ingénieur-constructeur de ponts que comme architecte (106).

Quant au deuxième nom, celui qui vient en tête de liste des entrepreneurs de l'hôtel de Scarron, il s'agit de Michel Villedo, qui fut un des plus gros entrepreneurs de maçonnerie qui aient travaillé, en ce temps-là, à Paris, où il était venu en sabots, et avait débuté, en servant les maçons, comme manœuvre et gâcheur de mortier. Il s'enrichit sous le règne de Louis XIII. C'est lui qui commença l'aplanissement de la butte Saint-Roch et y construisit les premières maisons,

(104) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France. *Constitution de rente passée devant Baudry et Groyn, notaires, le 15 mai 1651.*

(105) J.-F. Blondel, *Architecture françoise* (édition de 1752, 4 vol. in-f°), t. II, p. 124.

(106) Bauchal, *Nouveau Dictionnaire des architectes français.*

vers 1649, notamment dans la rue qui porte son nom (107).

Nous pouvons borner ici cette phase nouvelle de notre étude. Michel-Antoine Scarron mourut le jour de Pâques 1655, comme l'indiquait l'épitaphe de son tombeau, placé jadis dans l'église des religieuses de l'Ave-Maria (aujourd'hui le petit lycée Charlemagne), où son épouse, Catherine Thadey, décédée le 5 novembre 1658, fut aussi inhumée (108). Sans être un homme très considérable, Michel-Antoine Scarron fut du moins un homme très considéré. Pendant les troubles de la Fronde, ce beau-père d'un lieutenant-général des armées en passe de devenir maréchal de France, s'il ne l'est déjà, se trouvait à la tête de la milice bourgeoise de son quartier. On sait que Paris se trouvait alors divisé en seize quartiers. La milice de chaque quartier était composée de six compagnies, et s'appelait une *colonelle*, parce qu'elle était commandée par un colonel. Or, notre Scarron commandait, à ce titre, la milice du quartier de la Mortellerie, avec son fils, Thomas Scarron, comme lieutenant-colonel (109). D'ailleurs, des titres nous montrent celui-ci capitaine de la galère de la Reine.

*
* *

Un an après la mort de Michel-Antoine Scarron, sa veuve, Catherine Thadey, ses fils, Thomas Scarron, chevalier, seigneur de Vaures, capitaine de la galère de la reine, et Jean Scarron, conseiller du roi en sa cour de parlement, et consorts, vendirent, suivant contrat du 1er mars 1656, l'hôtel de la rue de Jouy, avec toutes ses dépendances, au maréchal Antoine d'Aumont et à Catherine Scarron, son épouse, moyennant le prix de 174 000 livres tournois, en déduction duquel lesdits acquéreurs donnèrent décharge et quittance des 1 500 livres de rente, que leur devait la succession, pour les 30 000 livres naguère avancées par eux pour le parachèvement de l'hôtel. Dans ce contrat, la propriété est ainsi décrite :

(107) Édouard Fournier, *Enigmes des rues de Paris*, p. 179.

(108) Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Epitaphier manuscrit (n° 11749), t. Ier, p. 55.

(109) G. Saige, *loc. cit.*, t. II, pp. 32 et 357.

« Une grande maison sise en cette ville de Paris, rue de « Jouy, paroisse Saint-Gervais, en laquelle lesdits seigneur « maréchal et son épouse sont demeurans, consistant en « plusieurs bastimens, corps de logis, grande court, escurie, « offices, caves, cuisines, grand jardin; plus deux maisons « estant au derrière dudit jardin, qui ont leur entrée par la « rue de la Mortellerie; tous les lieux ainsy qu'ils se pour- « suivent et comportent..., tenant d'une part la dite grande « maison, rue de Jouy, à Mme de Fourcy et autres, d'autre « à Me Dreux de Landelle, procureur au Châtelet de Paris, « et à (en blanc); aboutissant par derrière aux dites deux « maisons, et pardevant sur ladite rue de Jouy; et lesdites « deux maisons auxquelles aboutist ledit jardin, tenant d'une « part à M. Portail de Montesson, d'autre à (en blanc), et « qui aboutissent à (en blanc). Estans lesdites maisons tant en « la censive du Roy nostre Sire qu'en celle des autres sei- « gneurs dont ce meut, et chargées des cens qu'elles peu- « vent debvoir pour toutes charges. Lesquelles maisons sont « de la succession dudit deffunt Scarron, et ont esté acquises « par luy (110)... » Cet acte de vente est accompagné de deux ensaisinements: l'un du fermier du domaine du roi; l'autre du prieur du couvent des Billettes, à cause du fief aux Flamands.

Mais le maréchal d'Aumont et son épouse Catherine Scarron ne devaient point s'en tenir là. Dans le but de donner plus d'extension à leur hôtel, sur la rue de Jouy, ils firent encore les quatre acquisitions suivantes:

La première, en date du 18 mars 1662, consistant en un grand corps de logis sur le devant, avec une porte cochère, une cour où il y avait deux petits bâtiments, du côté gauche en entrant, et un jardin au bout de ladite cour; le tout « tenant « d'une part et d'un long à l'hostel desdictz seigneur et dame « d'Aumont, d'autre et par devant au sieur Estor et demoi- « selle Maillard, sa femme, et à costé à demoiselle Fran- « çoise Fizeaux, vefve de feu Monsieur de Caen, et aboutissant « par derrière dudit jardin à Monsieur Portail de Montes- « son, conseiller à la cour des Aydes, et par devant sur la-

(110) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte de vente passé le 1er mars 1656, devant François de Turmenies et Michel Groyn, notaires.*

« dite rue de Jouy ». Cette acquisition se fit, moyennant 23 000 livres, des héritiers de Dreux de Landelle, en son vivant procureur au Châtelet de Paris, à qui la propriété appartenait, comme héritier de Nicolas de Landelle, son père, qui fut aussi procureur au Châtelet, et suivant acte de partage du 5 juillet 1624. Dans l'acte de vente, il est indiqué que cette propriété est achetée par les époux d'Aumont pour servir de communs et de basse-cour à leur hôtel (111).

La deuxième acquisition est du 3 janvier 1663; elle a été faite au prix de 15 000 livres, par Mme la maréchale d'Aumont, seule, de ses propres deniers et pour son compte personnel, de Françoise Fizeaux, veuve de Pierre de Caen, conseiller du roi au parlement et trésorier de l'extraordinaire des guerres en Brie; celle-ci en avait recueilli la propriété suivant partage du 6 juin 1643, comme fille de Marguerite de Landelle, veuve de Charles Fizeaux, commissaire-examinateur au Châtelet, laquelle auparavant la tenait en héritage de son père Nicolas de Landelle, mentionné ci-dessus, par acte de partage du 5 juillet 1624; et Nicolas de Landelle l'avait acquise par adjudication du 9 août 1597, sur la succession de Germain Dodier, procureur au parlement. En 1663, cette propriété consistait en une maison sise rue de Jouy, comportant un corps de logis, une cour avec un petit jardin à côté, une galerie, un puits mitoyen; l'entrée de la maison était dans la rue de Jouy, par une allée, dont le dessus et le dessous ne dépendaient pas l'un de l'autre (112).

La troisième acquisition fut de même faite par la maréchale d'Aumont, seule et en son propre nom, de Pierre Estor, bourgeois de Paris et de Marguerite Maillard, son épouse, le 17 août 1663, moyennant le prix de 11 000 livres. Cette acquisition consistait en une maison, sise rue de Jouy, avec une petite cour où il y avait un puits mitoyen avec la maison de Mme de Caen, acquise précédemment par la maréchale; « tenant d'une part à (en blanc) aux dits sieur et dame « d'Aumont, à cause de l'acquisition qu'ils ont faite des hé- « ritiers Landelle, par derrière à ladite maréchale à cause

(111) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Contrat du 18 mars 1662, passé devant Eustache Cornille et Michel Groyn, notaires.*

(112) Idem, *Décret du 9 août 1597*, et *Contrat du 3 janvier 1663, passé devant Groyn et son confrère, notaires.*

« de l'acquisition qu'elle en a aussi faite de ladite dame de « Caen, et pardevant sur la rue de Jouy ». La propriété étant venue aux dits vendeurs du propre de Marguerite Maillard, à qui la maison aurait été baillée en dot, lors de son mariage avec Pierre Estor, par Balthazar Maillard, conseiller du roi, et son épouse Marguerite Fizeaux, ses père et mère, suivant contrat du 6 juillet 1643; auxquels sieur et dame Maillard la maison appartenait à cause de ladite dame Maillard qui en avait hérité, le 6 juin 1643, de Marguerite de Landelle, épouse de Charles Fizeaux, commissaire-examinateur au Châtelet, laquelle était fille et héritière de Nicolas de Landelle, et aïeule de ladite dame Estor (113). Parmi les titres qui accompagnent ce contrat d'acquisition, est joint l'acte par lequel Nicolas Viole, conseiller du roi au parlement, héritier par bénéfice d'inventaire de Pierre Viole, sieur du Chemin, son père, vendit la maison à Nicolas de Landelle, procureur au Châtelet de Paris (114).

Enfin, la quatrième et dernière acquisition, sur la rue de Jouy fut encore faite de même par la maréchale d'Aumont, seule et en son propre nom, le 18 juillet 1664, de Marguerite Minot, veuve en dernières noces de Thomas Gobert, maître-maçon, bourgeois de Paris, au prix de 4 500 livres tournois. Il ne s'agit plus cette fois que d'un petit corps de logis, de 22 pieds de long sur 18 de large, dépendant d'une maison appartenant à ladite veuve Gobert, située rue de Jouy, à l'enseigne de l'*Y* (i grec); tenant d'une part aux époux d'Aumont, d'autre part à ladite demoiselle Minot; et aboutissant par derrière à Marthe Boucher. Ce petit immeuble appartenait à Marguerite Minot, tant au moyen de l'abandon qui lui en avait été fait par les enfants et héritiers de son défunt mari suivant une transaction du 12 février 1663, qu'en conséquence de la vente qui en avait été faite à elle et son époux, le 10 février 1662, par François Cornoailles, avocat à la cour du parlement, en son nom et comme tuteur de ses enfants mineurs, qu'il avait eus d'Anne Fizeaux, jadis sa femme, à qui la propriété appartint par héritage de son père,

(113) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Contrat passé le 17 août 1663, devant Eustache Cornille et François Gaultier, notaires.*

(114) Idem, *Contrat passé le 21 juillet 1600 devant Etienne Tolleron et Nicolas Privé, notaires*

Charles Fizeaux, époux de Marguerite de Landelle, qui la tenait de son père Nicolas de Landelle (115).

Chacune des trois premières acquisitions, qui précèdent, porte, en marge de son contrat, la notification d'ensaisinement du prieur des Carmes Billettes; quant à la quatrième, l'ensaisinement est signé de l'abbé de Tiron, dans la censive duquel se trouve l'immeuble que cette acquisition comporte.

En résumé, il est facile de constater que les immeubles, objets de ces quatre acquisitions, constituaient, quelque soixante ans auparavant, la totalité de l'héritage du procureur Nicolas de Landelle, rue de Jouy. Ils correspondent aujourd'hui au n° 5 de cette rue. Désormais, ils vont subir les transformations nécessaires à leur nouvelle destination, c'est-à-dire leur annexion à l'hôtel d'Aumont, dont il n'existait encore que les bâtiments se rapportant actuellement au n° 7.

Avant que M. et Mme d'Aumont n'agrandissent leur hôtel en façade sur la rue de Jouy, ils avaient déjà commencé par s'étendre en profondeur vers la rue de la Mortellerie, où nous avons vu précédemment que se trouvait la maison, achetée par Michel-Antoine Scarron, qui sera le *petit hôtel d'Aumont.* Ils avaient en effet, de ce côté, acquis de Claude d'Alesso, conseiller au parlement, suivant contrat passé devant Demonthenault et Groyn, notaires à Paris, le 4 octobre 1659, moyennant la somme de 26 000 livres, la maison appelée la *cour Gencienne*, où il y avait alors pour enseigne *le Sabot.* Cette maison, qui ouvrait sur la rue de la Mortellerie, aboutissait au jardin de l'hôtel d'Aumont (116); d'après le *Terrier du Roy de 1700*, elle correspond aujourd'hui au n° 18 de la rue de l'Hôtel-de-Ville: elle est bien évidemment cette *cour Gencien*, que nous avons mentionnée précédemment d'après les historiens Sauval et Jaillot.

Puis, dans le but d'accroître ce jardin, ils firent encore, du même côté, le 7 juillet 1666, l'acquisition d'une grande maison, accompagnée d'une autre maison plus petite, avec

(115) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Contrat passé le 18 juillet 1664 devant Gaudion et Gaultier, notaires.*

(116) Idem, *Extrait des registres du Parlement, du 15 avril 1660; Contrat du 13 février 1680, passé devant Galloys et Laurent, notaires.*

un jardin « planté de buis et d'une allée de filarias »; le tout appartenant alors à Marie-Anne Baudin, veuve de Louis Portail, sieur de Montesson, conseiller à la Cour des aides; tenant, d'une part, au sieur Audigier, marchand de blé, d'autre part à la maison dite *des Balances*, dont il va être question; aboutissant, par derrière, aux sieur et dame d'Aumont, et, par devant sur la rue de la Mortellerie (117).

Enfin, la dernière acquisition des époux d'Aumont, sur la rue de la Mortellerie, est celle qu'ils firent, le 2 juin 1668, des créanciers de feu Louis Portail, au prix de 12 640 livres, des trois quarts d'une maison, sise rue de la Mortellerie, à l'enseigne *des Balances*, consistant en deux corps de logis, l'un sur la rue, l'autre sur le derrière, une cour entre deux, une autre petite cour derrière le deuxième corps de logis, et un autre corps de logis (118). Le dernier quart de laquelle maison a été acheté par Mme la maréchale d'Aumont, après la mort de son mari, des héritiers de feu Jean Dupont, le 23 octobre 1671, moyennant la somme de 5 600 livres (119). Attenante à la précédente, la maison *des Balances* était d'autre part contiguë *au petit hôtel d'Aumont*. Ces trois maisons réunies forment à présent le n° 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville; elles étaient séparées de la *Cour Gencienne* par la maison d'Audigier, indiquée sur le *Terrier du Roy de 1700*, à l'enseigne de *la Traverse*.

Suivant les notifications d'ensaisinement qui accompagnent les contrats de ces trois dernières acquisitions, on remarque que celles-ci et leurs dépendances relèvent toutes entièrement de la censive du roi.

Le domaine de l'hôtel du maréchal d'Aumont est donc désormais constitué. Il ne nous reste plus qu'à suivre la nouvelle et dernière transformation de cette demeure. Mais, auparavant, nous pensons qu'il est nécessaire de faire la présentation du nouveau maître de céans, en commençant par ses origines.

Antoine d'Aumont appartenait à une illustre maison dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps. Cette maison

(117) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Contrat du 7 juillet 1666, passé devant Guichard, notaire.*

(118) Idem, *Id. du 2 juin 1668, passé devant Gaultier, notaire.*

(119) Idem, *Id. du 23 octobre 1671 passé devant Ménard, notaire.*

avait pris son nom de la terre d'Aumont située dans l'Ile-de-France, près de Méru, à 3 lieues de Beauvais, qu'elle a possédée jusqu'en 1482, où Jean V d'Aumont la donna en partage à Ferry, son frère puîné. La fille de celui-ci, Anne d'Aumont, son héritière principale, l'apporta en dot, en 1522, à Claude de Montmorency, baron de Fosseux, dont le fils, Georges de Montmorency, l'eut en partage à son tour. Ce dernier ne laissa qu'une fille, Marguerite, mariée à Richard Le Pelletier, seigneur de Martainville, en Normandie, dont les descendants jouissaient encore de la terre d'Aumont en 1637. L'abbaye de Ressons, de l'ordre des Prémontrés, sise dans le Vexin français, doyenné de Chaumont, au diocèse de Rouen, qui n'était à l'origine qu'un prieuré, lequel fut érigé en abbaye, en 1125, reconnut les anciens seigneurs d'Aumont pour ses principaux fondateurs et bienfaiteurs : ils y avaient, à ce titre, droit de sépulture (120).

De cette famille sont issus les seigneurs de Chapes, de Châteauroux, de Clairvaux, de Rochebaron, de Villequier, d'Humières. Elle compte, parmi ses membres, plusieurs personnages illustres de notre ancienne histoire. Jean III, sire d'Aumont, écuyer, sergent d'armes du roi, se trouva, en 1328, à la bataille de Cassel, et servit, sous Philippe de Valois, dans toutes les occasions importantes.

Son fils, Pierre Ier fut conseiller et chambellan des rois Jean et Charles V et mourut le 18 avril 1381. Il s'était marié, avant 1343, à Jeanne du Delouge, qui fut gouvernante de Charles VI, alors qu'il était Dauphin, ils habitaient l'hôtel que Charles V leur avait donné en récompense de leurs bons services, et qui, compris dans l'hôtel royal de Saint-Paul, se trouvait situé au coin de la rue Saint-Paul et du quai des Célestins. Ce logis fut le premier *hôtel d'Aumont* connu à Paris ; il est devenu depuis l'*hôtel de la Vieuville* (121).

Pierre II le Hutin, sire d'Aumont, deuxième fils du précédent, qui avait porté les armes pendant plus de quarante ans, fut porte-oriflamme et mourut en 1413. Le fils de ce dernier, Jacques d'Aumont, chambellan du roi, fut tué à

(120) *Histoire généalogique*, par le P. Anselme.

(121) Voir l'étude de M. Lucien Lambeau sur l'*hôtel de la Vieuville*, dans les procès-verbaux de la Commission du vieux Paris, année 1907, pp. 61-64.

la bataille de Nicopolis, en 1396; son frère Jean IV, échanson du roi, périt à la bataille d'Azincourt, en 1415. Enfin Jean VI se distingua dans les guerres de religion et fut fait maréchal de France en 1579. Sa rudesse l'avait fait surnommer à la cour le *franc gaulois*. Après la mort de Henri III, en 1589, il fut l'un des premiers à reconnaître Henri IV, qui lui donna le gouvernement de Champagne. Il se trouva à la bataille d'Arques et à celle d'Ivry; c'est à lui que Henri IV dit le soir de cette journée, en l'invitant à souper: « Il est juste « que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi à « mes noces. » Il fut ensuite nommé gouverneur de la Bretagne, où il eut à lutter contre le duc de Mercœur, chef des ligueurs dans cette province. Il mourut, le 19 août 1595, d'un coup de mousquet au siège de Comper, près de Rennes; il était âgé de soixante-dix-sept ans, et avait servi sous six rois: François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV (122).

Son fils Jacques d'Aumont, gentilhomme de la chambre du roi, fut prévôt de Paris et mourut en 1614; il avait épousé Catherine de Villequier, fille unique de René de Villequier, gouverneur de Paris et premier gentilhomme de la chambre du roi (123). Il eut de ce mariage, entre autres enfants, le maréchal Antoine d'Aumont, qui nous occupe.

Né vers 1600, Antoine d'Aumont fut élevé auprès de Louis XIII, dont il était un des enfants d'honneur. La fortune ne pouvait guère manquer de lui être favorable. Elle le combla. Il faut dire que ce petit-fils de maréchal de France sut par ses bons services justifier ses faveurs. Il servit d'abord, comme volontaire, au siège de Montauban, en 1621; fut

(122) *Nouveau Dictionnaire historique* (1786). — *Nouvelle Biographie générale* de Didot. — *Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. IV, pp. 870 et suivantes.

(123) Comme cette expression de *premier gentilhomme de la chambre* reviendra plus d'une fois au cours de la présente notice, nous croyons utile d'en rappeler ici la signification. Les *gentilshommes de la chambre* étaient des officiers de cour qui servaient auprès de la personne du roi de France. L'office de *premier gentilhomme de la chambre du roi* fut institué par François Ier, en 1545, lorsqu'il eut supprimé la charge de *grand chambrier de France*, après la mort de son fils Charles, duc d'Orléans, qui était pourvu de cette charge. Henri IV en créa un deuxième. Depuis Louis XIII, il y eut quatre premiers gentilshommes de la chambre. Ils remplissaient par année, auprès du roi, les fonctions du grand chambellan absent, lui présentaient la chemise, le servaient quand il mangeait dans sa chambre, réglaient le

blessé au combat de l'île de Ré, en 1627; se trouva en 1628, au siège de La Rochelle, et, en 1629, à l'attaque du Pas-de-Suse, à la prise de Courtrai, de Mardick, de Dunkerque, de Lens et de Condé; commanda l'aile droite à la bataille de Rethel gagnée sur Turenne lui-même en 1650, et contribua beaucoup au succès de cette journée. Il fut successivement capitaine des gardes du roi, en 1632; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1633; gouverneur de Boulogne et du pays boulonnais, en 1635; lieutenant général des armées en 1644; maréchal de France, en 1651; gouverneur de Paris, en 1662; enfin duc et pair, en 1665 (124).

Par l'énumération de ses terres ou seigneuries, qui accompagne ordinairement son nom dans les titres de propriété de son hôtel, on peut juger de l'étendue et de l'importance de ses richesses domaniales. C'est ainsi qu'on voit le maréchal d'Aumont qualifié de seigneur de Rochebaron, comte de Brézé, baron de Chapes, Rochetaillée, Joucy, La Mothe, Seur et Liz, marquis de Villequier, d'Isle, Noslay et autres lieux. Lorsqu'il fut créé duc et pair, il est bon d'observer que ce ne fut point la terre ancestrale d'Aumont en l'Ile-de-France qui fut érigée en duché-pairie, puisque la famille d'Aumont, avons-nous dit, ne la possédait plus depuis 1482, mais bien le marquisat d'Isle en Champagne, qu'Antoine d'Aumont avait acquis en 1648, et qui fut désormais appelé Isle-Aumont (125). Les armes de la maison d'Aumont étaient: *d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe.* Le maréchal d'Aumont portait: *écartelé au 1 d'Aumont; au 2 de Villequier* (126)*; au 3 écar-*

service et la dépense, les deuils de la cour, les divertissements, ballets, comédies, mascarades, surveillaient les théâtres royaux, choisissaient les pièces et les artistes, etc. — Outre les quatre premiers gentilshommes, il y avait les *gentilshommes ordinaires du roi*, qui servaient par semestre. Leur nombre a plusieurs fois varié; il y en avait vingt-six sous Louis XIV. Les gentilshommes ordinaires de service devaient se trouver au lever et au coucher du roi, et l'accompagner partout, afin d'être toujours à portée de recevoir ses ordres. Lorsque le roi se rendait à l'armée, ils lui servaient d'aides de camp.

(124) Le P. Anselme, *loc. cit.* — La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.* — Saige, *loc. cit.*, t. Ier, p. 20.

(125) Isle-Aumont, commune du département de l'Aube, arrondissement de Troyes, canton de Bouilly.

(126) De Villequier (Bourgogne) : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de même.

telé, au 1 et 4 de Chabot (127), *au 2 de Luxembourg* (128), *et au 3 de Baux* (129); *au 4 grand quartier de Rochechouart* (130); *et sur le tout de Rochebaron* (131).

Antoine d'Aumont qui avait suivi le roi en Flandre, en 1667, puis en Franche-Comté, l'année suivante, mourut subitement à son retour d'une attaque d'apoplexie, le 11 janvier 1669, âgé de soixante-neuf ans. S'il fut inférieur en talents à son grand-père, il ne manqua point cependant de certain mérite; il fut surtout un adroit et fin courtisan. Son faste et ses grands airs l'avaient fait surnommer *Tarquin le Superbe* (132).

Indépendamment de l'extension domaniale de son hôtel de la rue de Jouy, objet des importantes acquisitions que, précédemment, nous lui avons vu faire, une des principales préoccupations du maréchal d'Aumont, pendant les vingt dernières années de sa vie, fut assurément l'achèvement et l'embellissement de cette résidence. Ainsi que nous l'avons dit déjà, il chargea François Mansart (133) du soin d'ériger les nouvelles constructions et d'exécuter, pour les anciennes, les transformations nécessaires. Quelques dessins du temps, gravés par Israël Sylvestre (134) et Jean Marot (135), indiquent à peu près l'état des lieux avant l'intervention de cet éminent architecte. Suivant ces documents, l'hôtel n'occupait alors que l'espace correspondant actuellement au n° 7 de la rue

(127) De Chabot (Poitou) : d'or à trois chabots de gueules, posés 2 et 1. (Le chabot est une espèce de poisson, ainsi nommé à cause de sa grosse tête.)

(128) De Luxembourg : d'argent, au lion de gueules la queue fourché et nouée, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or.

(129) De Baux (Provence) : de gueules, à une comète (ou étoile) à seize raies d'argent.

(130) De Rochechouart (Poitou); fascé, enté ou nébulé d'argent et de gueules, de six pièces.

(131) De Rochebaron (Forez) : de gueules, échiqueté d'argent et d'azur, de deux traits.

(132) A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 418, note.

(133) François Mansart, architecte, né à Paris en 1598, mort en 1666. C'est lui qui construisit l'église de la Visitation (aujourd'hui temple protestant, rue Saint-Antoine); l'hôtel de La Vrillière (Banque de France); l'hôtel de Mazarin (Bibliothèque Nationale); l'hôtel de Conti, sur le quai de ce nom; l'hôtel de Fieubet (école Massillon), quai des Célestins; le château de Maisons, près de Saint-Germain-en-Laye; etc., etc,

(134) Israël Sylvestre, dessinateur et graveur, né à Nancy, en 1621, mort en 1691.

(135) Jean Marot, architecte et graveur, né à Paris en 1619, mort en 1679.

de Jouy, et ne se composait que de quatre corps de logis, dont un sur la rue, deux en aile, à droite et à gauche de la cour, et le quatrième au fond de celle-ci. Les trois premiers bâtiments sont assurément de Le Vau. On le reconnaît aisément à l'ordonnance un tant soit peu lourde et massive des façades: caractéristique de la plupart des œuvres de ce maître, qu'on retrouve jusque dans les épais reliefs des guirlandes et des mascarons sculptés au sommet des baies principales sur la cour. Du côté de la rue, aucun ornement n'apparaît, sauf le superbe mascaron du linteau de la grande porte, au-dessus duquel on remarque encore, à la clef de l'imposte, un motif assez bizarre, composé de *cuirs* à enroulements dont l'étrange disposition figure un masque grimaçant de faune ou de satyre (136).

Quant au corps de logis principal du fond de la cour, que flanquent deux pavillons d'ailes, le mode architectural employé est tout différent de celui des bâtiments que nous venons de décrire; il présente ici une proportion de vides et de pleins à la fois plus harmonieuse et plus élancée. Les lignes et les saillies y sont plus saisissantes et plus marquées, quoique plus légères; et, dans leur ensemble, on sent bien la solennelle et parfaite rectitude du grand siècle, dont l'œuvre de François Mansart est essentiellement la meilleure interprétation. Il est donc manifeste que la main de cet artiste a tracé cette façade, et qu'il s'y est entièrement substitué, avec son goût personnel, à son prédécesseur Louis Le Vau, dès qu'il eut entrepris l'agrandissement et la transformation de l'hôtel d'Aumont.

Du côté du jardin, le verso de cette page architecturale, quoique d'une triple étendue, égale en beauté son recto. Pour éviter la froide et monotone uniformité de dix-sept travées de fenêtres, Mansart en a rompu le long alignement au moyen de deux pavillons symétriques, peu saillants, il est vrai, mais dont les angles sont suffisamment accentués par des chaînes à refends formant pilastres, alors qu'un cours de modillons souligne la saillie de l'entablement. Pour compléter la décoration de cette façade, où respirent la grandeur

(136) On retrouve une disposition décorative de ce genre au-dessus de la porte de l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris : elle représente un vampire.

et la richesse, des guirlandes fleuries et des mascarons souriants couronnent les baies de l'étage, tandis que, au-dessus de celles du rez-de-chaussée, festonnent des écharpes légères, alternées d'élégantes consoles, en guise de clefs. Enfin, par une délicate attention d'usage, l'architecte a timbré les balcons en fer forgé des deux avant-corps, du monogramme de son haut et puissant client: deux lettres entrelacées, A. D., qu'on distingue encore, rappellent le maréchal Antoine d'Aumont.

Mais il manque ici, à l'œuvre de Mansart, le grand escalier, qu'au dire de Blondel il avait fait construire à neuf (137), et qui passait pour une merveille. Il était situé dans le pavillon d'aile de droite, au fond de la cour. Qu'est-il devenu? On le voyait encore à la fin du XVIIIe siècle. Le vestibule, qui lui servait d'accès, était décoré d'un ordre dorique d'une élégante proportion. Ce même ordre régnait dans le péristyle qui précédait cet escalier; il en rendait l'abord des plus somptueux et le faisait paraître plus grand (138).

D'après Blondel encore, on remarquait aussi dans cet hôtel quelques ouvrages de peinture de Simon Vouet (139), et notamment, au rez-de-chaussée, un beau plafond où ce peintre avait figuré Junon sur son char, accompagnée de Minerve et de Vénus, avec Mercure plus bas, disposé à exécuter les ordres de cette déesse (140). Mais ces peintures ne pouvaient guère dater que du temps de Michel-Antoine Scarron, car on sait que leur auteur mourut en 1649 (141). Quoi qu'il en soit, il n'en reste depuis longtemps aucune trace, pas plus que d'un autre plafond non moins admirable, représentant l'*Apothéose de Romulus*, que le maréchal d'Aumont avait fait peindre, au salon de l'étage, par Charles Le Brun, vers 1660. Claude Nivelon, élève de Le Brun, dans un travail important sur son maître, resté inédit, a minutieusement décrit cette œuvre remarquable. L'artiste, s'inspirant du XVe livre des *Métamor-*

(137) Blondel (J.-F.), *loc. cit.*, p. 124.

(138) Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* (édition de 1778), p. 205.

(139) Blondel (J.-F.), *loc. cit.*, t. II, p. 124.

(140) Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, p. 205.

(141) Simet Vouet avait aussi décoré l'hôtel de Villequier qu'Antoine d'Aumont posséda, place Royale (des Vosges), jusqu'en 1643. L'hôtel de Fourcy, voisin de l'hôtel d'Aumont, fut aussi décoré par cet artiste.

phoses d'Ovide, y avait peint le dieu Mars debout, sur un char étincelant d'or et attelé de quatre coursiers, amenant son fils Romulus devant l'assemblée des dieux, au rang desquels il est élevé par Jupiter. Romulus présentait à Jupiter une petite louve d'or ciselé, en souvenir de son enfance merveilleuse (142).

Dans l'important et excellent ouvrage que M. Henri Jouin a publié sur Charles Le Brun, cet auteur a dit que, suivant la tradition, ce plafond passait pour avoir été détruit; mais qu'une visite qu'il a faite, il y a quelques années, à l'hôtel d'Aumont, lui a laissé quelques doutes sur cette destruction. « Peut-être, l'œuvre de Lebrun, dit-il, est-elle simplement recouverte par un plafond moderne (143) ». Ce qui donnerait à supposer que la peinture a été exécutée sur enduit, comme une fresque, dont l'enlèvement et la repose sont ordinairement des opérations très délicates et très coûteuses. Mais ici l'œuvre de Le Brun a été, en réalité, peinte sur toile: c'est Dezallier d'Argenville qui l'affirme dans les deux première éditions de son *Voyage pittoresque de Paris*, publiées en 1749 et 1752. Cette indication nous a du reste été confirmée par le témoignage personnel de l'éminent directeur de la Pharmacie centrale de France, M. Charles Buchet lui-même, qui occupe actuellement le salon où ce fameux plafond a jadis existé. M. Buchet nous a, en effet, rapporté que, lorsqu'il fit restaurer, il y a quelques années, les anciennes peintures qui ornent encore les voussures de ce plafond, il a constaté, de ses propres yeux, que ces peintures étaient réellement exécutées sur toile. Pourquoi en aurait-il été autrement du plafond?

Cependant on ignore ce qu'est devenue l'*Apothéose de Romulus*. Bien que Hurtaut et Magny, dans leur *Dictionnaire*, et Thiéry, dans son *Guide*, mentionnent encore l'existence de cette œuvre à l'hôtel d'Aumont (144), Dezallier d'Argenville a déjà cessé d'en parler, en 1757, dans la troisième édition de

(142) Henri Jouin, *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*, Paris, 1889, in-f° p. 458. — Bibliothèque nationale, Manuscrits, Claude Nivelon, *Vie de M. Ch. Le Brun et description détaillée de ses œuvres* (n° 12,987 du fonds français), f° 130-133.

(143) Henri Jouin, *loc. cit.*, p. 458.

(144) Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et ses environs* (1799), t. III, p. 255. — Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* (1787), t. Ier, p. 708.

son *Voyage pittoresque* (p. 233), où il garde également le silence au sujet du plafond de Simon Vouet. Ces deux plafonds auraient-ils été enlevés dans l'intervalle des années 1752 et 1757? Cela paraît très probable si l'on accorde crédit plus qu'à tout autre, au dire de d'Argenville, dont le livre passe pour un consciencieux récollement, fait et contrôlé sur place, des curiosités d'art existant de son temps à Paris. Quoi qu'il en soit, il est certain que la disparition de ces deux plafonds est antérieure à l'année 1803; car, dans un état des lieux très détaillé, faisant partie d'un des titres de l'hôtel, daté du 5 prairial an XI, il n'en est fait aucune mention. Ainsi, au sujet du grand salon de l'étage, qu'éclairent six fenêtres, dont trois sur la cour et trois sur le jardin, il n'y est parlé que de « la « corniche en voussure décorée d'ornements de sculpture, « représentant différents sujets et attributs accompagnant des « tableaux et des médaillons peints, en partie détruits (145) ».

Ces peintures sont précisément celles que M. Buchet a fait restaurer. Elles sont au nombre de huit, savoir: quatre médaillons et quatre cartouches. Les médaillons sont ovales et placés aux angles sur des lions et des cuirasses, sculptés en bas-relief. Ils figurent, en camaïeu, un personnage dans des actions diverses. Ce personnage est évidemment Romulus; mais à la hauteur où se trouvent placées ces peintures de petites dimensions, il est à peu près impossible d'en saisir les détails. Quant aux cartouches ménagés au milieu des voussures, ils sont plus visibles. Celui de droite représente un berger endormi et des hommes sommairement vêtus emportant deux enfants, sans doute Romulus et Rémus; une femme, dont les vêtements sont rehaussés d'or, s'avance vers eux. Sur le cartouche faisant face à la cheminée, un vieillard présente à Romulus un plan ouvert, et le fondateur de Rome semble indiquer du doigt le point où devront s'élever les murs de la cité; des pierres d'assises, un compas, une équerre, sont figurés au premier plan. Le cartouche de gauche nous montre l'enlèvement des Sabines ordonné par Romulus, assis sur un siège richement décoré. Enfin, le cartouche ménagé au-dessus de la cheminée laisse voir Romulus assis sur un trône, levant

(145) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Contrat de vente par adjudication du 5 prairial an XI.*

les bras dans l'attitude de la surprise, à la vue de suppliants prosternés devant lui, tandis que la foudre éclate dans les airs obscurcis, et que vers lui descend le dieu qui doit le soustraire à son peuple pour l'emporter dans l'Olympe. Chacun de ces cartouches est accosté de petits génies en bas-relief, environnés d'arcs, de flèches et de carquois.

Parmi les peintures de Le Brun qui ornaient les murs de l'hôtel d'Aumont, il faut encore citer une toile que lui avait commandée le maréchal; c'est la *Vierge au Silence* ou le *Sommeil de l'Enfant Jésus*. Cette toile, datée de l'année 1655, est à présent au Louvre. En 1693, elle était passée aux mains de M. le comte d'Armagnac, grand écuyer du roi et gouverneur d'Anjou. Celui-ci la donna au roi le 17 août 1696. Sous le règne de Louis XVI, elle était placée dans la salle du trône au palais du Luxembourg (146).

Rien ne manquait à cette belle résidence. La salle à manger donnait accès dans l'orangerie, qui longeait, à droite, un vaste jardin, tracé *à la française*, dans le style que Le Nôtre avait mis en vogue (147). Ce jardin s'étendait jusque vers la rue de la Mortellerie, dont les bâtiments étaient, selon le goût du temps, masqués par un treillage ouvragé, peint en vert et orné de dorures, avec une niche au milieu, où il y avait une statue d'époque romaine, assez bien conservée. De superbes figuiers en caisses, des arbres et des arbustes, taillés en formes géométriques, étaient répartis çà et là avec symétrie. Les parterres formaient panneaux décoratifs avec leurs cordons de buis festonnés en broderies. Indépendamment d'une fontaine jaillissante, un grand bassin, d'où l'eau s'élançait en gerbe, animait ce riant décor. On avait disposé dans les allées des bancs de pierre à consoles et des vases de genre antique, sculptés de bas-reliefs. On admirait surtout, dans ce jardin, un groupe de marbre qui représentait Vénus, à demi couchée sur un rocher, avec l'Amour, et qui passait pour le chef-d'œuvre de François Anguier (148). Ce groupe a disparu depuis bien longtemps: on ignore ce qu'il est devenu.

Les gazettes rimées du temps ont retenti des fêtes que le

(146) Henri Jouin, *loc. cit.*, pp. 85, 458, 469.

(147) Le Nôtre, architecte de parcs et de jardins (1613-1670), traça le parc de Versailles.

(148) Dr Martin Lister, *Voyage à Paris* (1698), traduction de E. de Sermizelles

maréchal d'Aumont donnait à son hôtel de la rue de Jouy. C'est là qu'il traita, en 1663, les ambassadeurs suisses. Dans sa *Muse historique*, le poète-gazetier Loret n'a pas manqué de célébrer le banquet que d'Aumont leur offrit le vendredi, 16 novembre de cette année-là; voici en quels termes:

Hier, jour de carpes et de truites,
De brochets et de soles frites,
Monsieur le maréchal d'Aumont,
Plus brave et fier qu'un Rodomont,
Seigneur d'élite et de remarque,
Un des grands d'auprès le monarque,
Leur fit aussi dans son hôtel,
Un festin rare, et qui fut tel,
Qu'encor que ce fut un jour maigre,
Chaque invité parut allaigre,
Et, tout de bon, fort satisfait
Et de la table et du buffet,
Du bon ordre et de la conduite .. (149).

Lorsque le cavalier Bernin, le *Michel-Ange moderne* (150), comme l'appelaient ses contemporains, vint à Paris, sur l'appel de Louis XIV, qui lui avait adressé tout exprès une lettre autographe, c'est à cet hôtel qu'il alla visiter le maréchal d'Aumont, en 1665. Parmi les visiteurs intimes de ce somptueux logis, nous ne saurions omettre la future marquise de Maintenon, alors épouse du poète Paul Scarron, qui était, comme nous savons, cousin de la maréchale, Catherine Scarron de Vaures. Une ode héroï-comique adressée, en 1651, par le spirituel cul-de-jatte au maréchal d'Aumont, prouve qu'on était en bons rapports d'un ménage à l'autre (151). Dans cette pièce Scarron énumère en vers les états de service de M. d'Aumont et lui prédit

Qu'il ira loin, s'il va toujours.

(1873), p. 169, — Germain Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, édition de 1706, t. Ier, p. 383. — Dezallier d'Argenville, *loc. cit.*, p. 205. — François Anguier, sculpteur (1604-1669).

(149) Loret, *La Muse historique* (1650-1665), édition Daffis, Paris, 1878, 4 vol. in-8°, t. IV, p 126.

(150) Bernini (Giovanni-Lorenzo), dit *le cavalier Bernin*, peintre, statuaire et architecte italien, né à Naples en 1598, mort en 1680, était venu à Paris en 1665, pour exécuter, sur ses dessins, l'achèvement du Louvre. Mais Colbert ayant préféré les plans de Claude Perrault, il dut retourner en Italie, sans avoir pu donner suite à ses projets.

(151) A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoisé d'Aubigné*, p. 86.

En apprenant, par les titres de propriété, à quelles censives appartenait l'hôtel d'Aumont, nous avons pu constater aussi qu'il dépendait de la paroisse de Saint-Gervais. Nous le savions du reste par deux indications de l'abbé Lebeuf: la première, où il dit que cet hôtel était compris dans ladite paroisse Saint-Gervais, et se trouvait être la dernière maison du côté de la paroisse Saint-Paul; la seconde, où il ajoute que la paroisse Saint-Paul ne comprenait que le côté gauche de la rue de Jouy, et qu'il ne lui manquait de l'autre côté que les hôtels de Fourcy et d'Aumont (152). D'autre part, avant la disparition des registres paroissiaux de Paris, lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871, on pouvait encore lire, sur ceux de Saint-Gervais, l'acte de la bénédiction nuptiale donnée à Antoine d'Aumont et à Catherine Scarron le 14 mars 1629, et celui de leur fils Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, marié à Magdeleine-Phare Le Tellier, la sœur du célèbre ministre Louvois, à la date du 21 novembre 1660; puis la mention du service funèbre du maréchal d'Aumont, du 31 janvier 1669, également célébré à l'église Saint-Gervais (153).

(152) L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (édition de 1883), t. Ier, pp. 84, 85 et 328.

(153) A. Jal, *loc. cit.*, voir au mot *Aumont*. — A part le P. Anselme, qui affirme à plusieurs reprises dans son *Histoire généalogique* (t. IV. p. 878; t. VII, p. 542), que le maréchal Antoine d'Aumont a été inhumé à Saint-Gervais, aucun historien, à notre connaissance n'a mentionné cette sépulture ; ni Germain Brice, ni Piganiol de la Force, ni l'abbé Lebeuf n'en ont parlé. Cependant, il nous paraît indubitable que la tombe du maréchal d'Aumont a bien existé à Saint-Gervais. A cet égard, voici du reste une mention des comptes présentés à la succession de son défunt époux par la maréchale, qui équivaut à une preuve : « A Me François du Chemin, prestre, habitué à S. Gervais et Estienne Festou, fossoyeur, la « somme de cinq cens vingt huit livres, sçavoir : audit Sieur du Chemin quatre « cens cinquante livres, et audit Festou soixante livres; le tout pour le convoy, « service et enterrement de deffunct M. le Mareschal; et dix-huit livres pour frais; « ledict payement par quittance passée devant Laurent, notaire, le 16e décem« bre 1673. » (*Archives du Palais de Monaco*, Série Q, carton n° 5.) On trouve en outre, dans les mêmes comptes, un paiement fait, le 13 mai 1673, par devant Laurent et Monthenault, notaires, de 969 livres 9 sols aux marguilliers de Saint Gervais, sans autre indication. Ce devait être le paiement pour le droit d'inhumation. Avec la mention de ces deux quittances, la question est suffisamment éclaircie. Mais il nous est, avant tout, agréable de déclarer que nous en devons la connaissance à la très obligeante communication de notre éminent confrère, M. Gustave Saige, conservateur des Archives de la principauté de Monaco, correspondant de l'Institut. Nous verrons plus loin comment les princes Grimaldi de Monaco sont devenus les héritiers du duc d'Aumont, partant détenteurs de leurs

En mourant, le maréchal d'Aumont laissait une veuve très riche, Catherine Scarron, que nous avons vue, du vivant de son mari contribuer si largement de ses propres deniers à la formation de leur hôtel. Ce ne fut point, paraît-il, une veuve inconsolable. Elle était même assez folle. « Au bout de qua-« rante ans de mariage, dit Saint-Simon, elle devait être sage, « puisqu'elle était vieille (154) »; mais M. de Marsan, le frère de M. le Grand et du chevalier de Lorraine, lui tourna la tête et l'exploita, comme il l'avait fait de tant d'autres. « Ce qu'il « tira de la maréchale, dit encore Saint-Simon, est incroyable. « Elle voulut l'épouser, et lui donna tout son bien. Son fils « la fit mettre dans un couvent par ordre du roi, et bien « garder. De rage, elle enterra beaucoup d'argent, qu'elle « avait, en lieu où elle dit qu'on ne le trouverait pas; et, en « effet, quelques recherches que le duc d'Aumont, son fils, « ait pu faire, il ne l'a jamais pu retrouver (155) ». Quand elle mourut, en 1691, on trouva un testament fait dix-sept ans auparavant, où elle léguait 100 000 écus au comte de Marsan (156). Il y avait même eu un contrat de mariage entre eux, daté du 25 novembre 1675 (157).

*

* *

Après la mort du maréchal d'Aumont, c'est son fils aîné, Louis-Marie-Victor d'Aumont et de Rochebaron, celui qu'on appelait auparavant le marquis de Villequier, qui hérita de l'hôtel; et cela se fit en vertu d'un acte de donation univer-

papiers de famille. Or, si les Brice, les Piganiol et les Lebeuf, de même que les anciens épitaphiers de Paris, sont restés muets au sujet de la sépulture du maréchal Antoine d'Aumont, c'est que rien ne la signalait extérieurement. Un simple caveau que n'accompagnait aucun monument funéraire dut seul recevoir la dépouille du maréchal. « Cela peut s'expliquer, nous a dit M. Saige, par « l'extrême désunion des héritiers et de sa veuve, qui se jetèrent dans une série « de procès les uns contre les autres, et ne pensèrent guère probablement à « s'unir pour honorer le défunt, qui a tout l'air d'être mort intestat. »

(154) *Journal du marquis de Dangeau*, édition Didot, 1854, t. III, p. 432, *Addition de Saint-Simon.*

(155) *Mémoires de Saint-Simon,* édition de MM. Chéruel et Régnier fils, t. VI, p. 172 et 173.

(156) *Journal du marquis de Dangeau, loc. cit.* t. III, p. 441.

(157) A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 87.

selle à lui faite par son père, passé devant Gaultier, notaire à Paris, le 1er février 1668, de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveraient appartenir au donateur au jour de son décès, avec substitution au profit des aînés de mâle en mâle de la maison d'Aumont. Cependant, d'après une sentence arbitrale rendue, le 1er avril 1670, entre Catherine Scarron et son fils susdit, par les arbitres nommés suivant arrêt du Conseil du 5 août 1669, laquelle sentence fut homologuée par autre arrêt du Conseil du 22 avril 1670, puis déposée entre les mains dudit Gaultier, notaire, le 23 juin 1670, il fut jugé que les trois acquisitions faites, en janvier et août 1663, et en juillet 1664, par la maréchale, en son nom et pour lui être propres, faisaient partie de la communauté d'entre elle et son mari. Enfin par arrêt du parlement rendu, le 28 août 1677, entre elle et son fils Louis-Marie-Victor d'Aumont, il fut ordonné, entre autres choses, que l'hôtel d'Aumont et les maisons situées rues de Jouy et de la Mortellerie, qui en dépendaient, demeureraient à celui-ci « sur tant « et moins et jusqu'à concurrence de la part qui lui appar- « tenait des biens de ladite communauté, comme donataire « universel de son père (158) ».

Le nouveau propriétaire de l'hôtel, Louis-Marie-Victor d'Aumont, grâce à la puissante situation de son père, fut, de bonne heure aussi, favorisé par la fortune et les honneurs. Né en 1632, il fut colonel de cavalerie à dix ans, et, à seize, capitaine des gardes en survivance. Par droit de survivance aussi, il hérita des titres et charges de son père. C'est ainsi qu'il fut duc d'Aumont, pair de France et gouverneur de Boulogne et du pays boulonnais. Il servit avec honneur Louis XIV dans la guerre de Flandre, et fut fait chevalier des ordres du roi. Le 10 mars 1669, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre du roi, à la place du duc de Mortemart et du comte de Vivonne, survivancier de celui-ci. Ce jour-là, il se démit de son emploi de capitaine des gardes, que le roi donna au marquis de Rochefort, maréchal de camp. Le comte de Vivonne reçut le même jour un ample dédommagement

(158) Archives de la Seine, Domaines, carton 125, pièces 3117. Cette pièce est un acte de vente de l'hôtel, passé devant Nicolas Armet et Louis Gervais, notaires à Paris, le 28 avril 1756.

à la perte qu'il faisait de sa charge de premier gentilhomme de la chambre: Louis XIV le nomma général des galères (159).

Peu de temps après que le duc d'Aumont fut nommé premier gentilhomme de la chambre, il se remaria, veuf depuis quatorze mois. Le 22 juillet 1668, il avait perdu sa première femme, Madeleine-Phare Le Tellier, dont nous avons mentionné ci-dessus la bénédiction nuptiale à Saint-Gervais, en 1660, et qui quitta la vie, à peine âgée de vingt-deux ans. Le 27 septembre 1669, il épousa donc, en secondes noces, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, dite mademoiselle de Toussi, fille de feu Philippe de la Motte-Houdancourt, vice-roi en Catalogne, duc, pair et maréchal de France, et de dame Louise de Prie, gouvernante des Enfants de France et surintendante de leur maison (160).

Le duc d'Aumont compte parmi les collectionneurs les plus fameux de son temps. Les collectionneurs s'appelaient alors des *curieux*; et c'est à ce titre qu'Abraham du Pradel le cite, en première ligne, dans son *Livre commode des adresses* (161). Avant de venir prendre possession de l'hôtel paternel de la rue de Jouy, il avait son cabinet de tableaux rue Vivien [auj. rue Vivienne (162)]. Il réunit bientôt dans sa nouvelle résidence quantité de meubles précieux et de curiosités d'un très grand prix, comme des bronzes, des pierres gravées, sans parler des tableaux rares, des cabinets portatifs et mille autres curiosités qui faisaient juger de son parfait discernement (163). A son goût pour les œuvres d'art, il ne tarda pas à joindre celui des antiquités et des médailles. C'était du reste la vogue du temps. Les amateurs de médailles se trouvaient un peu partout. C'était un goût presque général chez les gens qui se piquaient de faire des collections. Le roi lui-même avait cette manie, ce qui eût suffi pour la mettre à la mode (164).

Suivant certaines *clefs*, le Diognète que nous montre La

(159) A. Jal, *loc. cit.*, voir au mot *Aumont*.

(160) Idem, *id.*

(161) A. du Pradel, *Le Livre commode des adresses pour l'année 1692*, édition d'Édouard Fournier, t. Ier, p. 216.

(162) Idem, *Id.* — *Revue universelle des arts*, t. XV, p. 259.

(163) Germain Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, édition de 1706.

(164) *Mémoires de Choisy*, p. 227. — Édouard Fournier, *La Comédie de La Bruyère*, p. 207.

Bruyère dans ses *Caractères,* au chapitre de *la Mode,* serait le duc d'Aumont: « Je l'admire, dit-il, et je le comprends « moins que jamais: pensez-vous qu'il cherche à s'instruire « par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves « parlantes de certains faits, et des monuments fixes et indu- « bitables de l'ancienne histoire? rien moins: vous croyez « peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer « une tête vient du plaisir qu'il se fait de ne pas voir une suite « d'empereurs interrompue? C'est encore moins: Diognète « sait d'une médaille le fruste, le flan, et la fleur de coin; il a « une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'excep- « tion d'une seule; ce vide lui blesse la vue, et c'est précisé- « ment, et à la lettre, pour le remplir, qu'il emploie son bien « et sa vie (165) ». Au tome II de son ouvrage de l'*Utilité des voyages*, Bourdelot d'Airval écrivait, en 1686: « Monsieur le « duc d'Aumont a bien fait voir qu'il se connaissait en tout « dans les conférences qu'il a tenues chez lui, touchant l'his- « toire ancienne: il a découvert depuis peu deux portraits en « agate de quelques-uns des tyrans du temps de Gallien (166) ».

D'après ces témoignages, l'érudition du duc d'Aumont est suffisamment notoire. Cependant telle ne semble pas être l'opinion d'Ezéchiel Spanheim, l'envoyé extraordinaire de Brandebourg, qui était un numismate fort distingué, et qui, lors de son séjour à Paris, en 1690, eut l'occasion, comme invité, de prendre part aux doctes conférences de l'hôtel d'Aumont. Dans sa *Relation de la cour de France*, ce savant étranger a raconté comment le duc d'Aumont, « quoique « sans lettre ou savoir, se mit, dit-il, dans la curiosité de la « recherche des antiquités romaines, ou plutôt dans la répu- « tation de protéger ceux qui s'y adonnaient. Ce fut aussi à « l'occasion d'un maître d'hôtel qu'il avait, curieux des mé- « dailles antiques et qui en avait un assez beau cabinet, que « ce duc établit chez lui une assemblée pour y discourir « une fois la semaine ». C'est ainsi qu'on y entreprit de décrire l'histoire des empereurs romains par les inscriptions et les médailles battues sous leur règne. On se partagea la

(165) La Bruyère, *Œuvres*, édition de M. G. Gervais, t. II, p. 357.

(166) Édouard Fournier, *Le Livre commode des adresses*, par Abraham du Pradel, annotation, p. 217.

tâche, et chacun fut prié de donner lecture de son travail et d'entendre les avis des assistants. Ces conférences se tinrent pendant près de deux ans, mais ne purent continuer plus longtemps à cause des fonctions de premier gentilhomme de la Chambre qui retenaient, la plupart du temps, le duc d'Aumont à Versailles, et l'obligeaient à suivre le roi dans ses voyages (167). Quoi qu'il en soit, il est parfaitement reconnu que le duc d'Aumont contribua aux progrès de la numismatique; et c'est à ce titre que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses portes.

Cependant sa passion pour les curiosités et les collections ne l'empêchait point de s'engouer des créations artistiques les plus raffinées du jour, et au besoin d'en lancer la vogue. Ainsi, rien que pour le service de sa table, on cite, dans un *Mercure galant* du temps, un souper qu'il donna, où parut une de ces premières pièces d'orfèvrerie appelées *surtouts*, récemment inventés par Nicolas Delaunay, l'un des artistes-orfèvres que Louis XIV logeait au Louvre (168).

Le duc d'Aumont n'agrandit point son hôtel; au contraire, il le diminua un tant soit peu, en vendant à François Jacquier, conseiller-secrétaire du roi, moyennant 20 140 livres, le 13 février 1680, l'ancienne maison de la *cour Gencien*, que son père et sa mère, comme nous l'avons dit précédemment, avaient acquise conjointement le 4 octobre 1659 (169). Entre autres charges et conditions énumérées dans le contrat de vente du 13 février 1680, nous devons retenir ceci: « Que ledit « sieur acquéreur et ses successeurs, propriétaires de la mai« son présentement vendue, seront tenus de souffrir l'escou« lement des eauës du bassin et fontaine jaillissante du jardin

(167) Ezéchiel Spanheim, *Relation de la Cour de France de 1690*, édition de M. Ch. Scheffer, publication de la Société de l'Histoire de France (1882) in-8°, pp. 133 à 137.

(168) « Il y a peu, dit l'auteur (avril 1698), que ces sortes d'ouvrages sont « inventés pour garnir les tables. Ils y demeurent pendant tout le repas. On en « fait de plusieurs pans différents. Ils sont souvent enrichis de figures; ils portent « quantité de choses pour la table, en sorte qu'on ne peut rien souhaiter à un festin « que l'on n'y trouve. » Le narrateur nous apprend encore que, pour les soupers aux lumières, les surtouts étaient faits de manière à pouvoir y placer des bougies; et que, pour un repas de jour, il y avait divers ornements fort agréables qui couvraient et cachaient l'emplacement des flambeaux.

(169) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Acte de vente passé le 13 février 1680, devant Gallois et Laurent, notaires à Paris.*

« dudit hostel d'Aumont, dans la cour de ladite maison de « la *Cour Gencienne*, par un conduit ou gouttière ainsy et « de la manière que lesdites eauës y ont présentement leurs « cours; Et qu'ils ne pourroient faire exhausser les bastimens, « édifices et cheminées qu'ils voudroient faire faire et adosser « contre le mur qui fait séparation d'entre le jardin dudit « hostel d'Aumont et de ladite maison, à plus grande hau- « teur que ledit mur en l'estat qu'il est présentement ».

Comme son père, le duc d'Aumont mourut subitement dans son hôtel, d'une attaque d'apoplexie, le 19 mars 1704. Il était dans sa soixante-douzième année. De son premier mariage, avec Madeleine-Phare Le Tellier, il avait eu un fils, Louis d'Aumont, marquis de Villequier, et deux filles: l'une, Marie-Madeleine-Elisabeth-Phare, qui épousa le marquis de Beringhen; l'autre, Anne-Charlotte, qui fut mariée au marquis de Créquy. De sa seconde femme, mademoiselle de Toussi, le duc d'Aumont n'eut qu'un fils, Louis-Marie d'Aumont, marquis de Chappes, qui devint lieutenant-général des armées; il est plus connu sous le nom de duc d'Humières, par suite du mariage qu'il fit avec la fille et unique héritière du maréchal d'Humières, à la charge de prendre le nom et les armes de son beau-père (170).

La seconde femme du duc d'Aumont, mademoiselle de Toussi, sœur aînée des duchesses de Ventadour et La Ferté, figure, comme elles, assez brillamment dans les fastes galants de l'époque. Elle n'avait pas attendu, paraît-il, d'être mariée pour révéler son tempérament; de même qu'elle n'attendit pas non plus d'être veuve pour égayer l'alcôve de l'hôtel d'Aumont de ses ébattements amoureux. A propos de sa mort, arrivée le 5 avril 1711, Saint-Simon n'a cependant trouvé rien autre à dire d'elle que ceci: « La duchesse « douairière d'Aumont mourut... à soixante et un ans,... peu « regrettée de sa famille... C'était une grande et grosse femme, « qui avait eu plus de grande mine que de beauté, impé- « rieuse, méchante, difficile à vivre, grande joueuse, grande « dévote à directeurs. Elle avait été fort du grand monde « et de la cour, où elle ne paraissait plus depuis beaucoup « d'années. Elle était riche, et fut très attachée à son bien.

(170) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

« Le roi lui donnait 10 000 livres de pension (171). ». Le portrait n'est pas flatteur; mais il est discret à l'endroit des mœurs de madame d'Aumont. Cela est bien étrange de la part d'un médisant comme Saint-Simon, qui n'avait qu'à puiser à pleines mains dans la chronique scandaleuse du temps.

Dans *la France galante*, publiée sans nom d'auteur (172), à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin, au copieux chapitre intitulé *la France devenue italienne* ou *les derniers dérèglements de la cour*, les amours de la duchesse d'Aumont avec le duc de Caderousse, le marquis de Biran, l'archevêque de Reims, etc., sont racontées tout au long. Elle passait pourtant pour s'être adonnée aux œuvres pies; mais sur le tard assurément. Mme de Sévigné ne l'appelait que la « sœur d'Aumont », et nous la montre ne prenant plus goût à rien, de méchante humeur et ne cherchant qu'à ensevelir les morts (173). A ce sujet, si La Bruyère a remarqué que « la dévotion vient à quelques uns, et surtout aux « femmes, comme une passion, ou comme le faible d'un « certain âge, ou comme une mode qu'il faut suivre », les faiseurs de *clefs* n'ont pas manqué de viser Mme d'Aumont parmi ces femmes, et principalement parmi celles qui donnent à la fois aux couvents et à leurs amants. « Galantes « et bienfaitrices, dit l'auteur des *Caractères*, elles ont jusque « dans l'enceinte de l'autel des tribunes et des oratoires où « elles lisent des billets tendres, et où personne ne voit qu'elles « ne prient point Dieu (174). »

Il est probable enfin que Saint-Simon, avant tout grand seigneur, ne voulut pas, par pur esprit de caste, médire davantage d'une dame de si haut parage qu'était notre folle duchesse, comme il n'eût point manqué assurément de le faire pour une présidente, qu'il ne considérait pas plus

(171) *Mémoires de Saint-Simon*, édition de MM. Chéruel et Régnier fils, t. VII, pp. 229, 230.

(172) Les récits qui composent le volume intitulé *la France galante* passent pour avoir été écrits en majeure partie par Sandraz des Courtils, contemporain de Bussy-Rabutin, et auteur des *Mémoires de d'Artagnan*, d'où Alexandre Dumas tira sa fameuse trilogie des *Mousquetaires*.

(173) *Lettres de Mme de Sévigné*, édition Hachette (collection *des Grands Écrivains français*), t. III, p. 347, 377.

(174) La Bruyère, *loc. cit.*, t. Ier, pp. 180, 183, 458 et 459.

qu'une simple robine; et cependant il n'eût fait que répéter ce qu'on entendait dire et chansonner partout, témoin ce couplet du jour :

Seras-tu toujours éprise
De toutes sortes de gens?
A ton âge est-on de mise?
D'Aumont quitte les galants.
— Je ne sçaurois.
— Quitte au moins les gens d'église.
— J'en mourrois (175).

Mme d'Aumont passait donc pour avoir toujours été au mieux avec ses directeurs. Les deux plus fameux qu'elle eut jusqu'en 1691, étaient le P. Gaillard, jésuite, puis le P. de La Roche, oratorien. Mais ce qui avait donné le plus de prise à la médisance, c'est que Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, frère du ministre Louvois, et prélat très décrié du côté de la continence, avait été très longtemps amoureux d'elle. Il avait gagné un nommé Duplessis, qui avait été valet de chambre du duc et qui occupait le petit hôtel d'Aumont, sous promesse de lui faire continuer toute sa vie la permission qu'il avait de donner à jouer. De ce petit hôtel, il y avait une communication avec le grand, au moyen de l'orangerie qui reliait latéralelement ces deux parties de la propriété; et le libertin prélat y entrait toutes les nuits en gros manteau, dès qu'il savait que le duc était retenu à Versailles (176) par les exigences de ses fonctions, qui l'obligeaient à assister au coucher et au lever du roi. Ces escapades nocturnes avaient fait d'autant plus de bruit, que la duchesse d'Aumont, ayant indisposé contre elle, quelques années auparavant, le marquis de Villequier, son beau-fils, celui-ci ne se privait pas de parler publiquement contre les relations de sa belle-mère avec l'archevêque de Reims. Le public renchérit encore là-dessus et n'épargna pas les directeurs, et sans doute avait-il raison, car il faut toujours, a-t-on dit, se méfier des femmes, et surtout des dévotes (177).

(175) *Recueil Maurepas*, t. VII, p. 37.
(176) *Histoire amoureuse des Gaules, suivie de la France galante*, édition A. Delahays (1858), t. II, p. 341.
(177) Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VI, pp. 238, 240; annotation du *Cochon mitré*.

Quant à l'ex-valet Duplessis, qui favorisait si complaisamment, au préjudice conjugal de son ancien maître, les équipées galantes de M. de Reims, il nous paraît plaisant de voir que c'est justement celui-là même qui avait initié le duc d'Aumont aux mystères de la numismatique, suivant le dire du très docte Spanheim, l'envoyé extraordinaire de Brandebourg. En effet, un savant érudit de ce temps, Spon, nous montre sur sa *Liste des cabinets d'amateurs existant en 1673*, un certain Duplessis demeurant alors rue Saint-Martin, où il tenait une collection de médailles; on le retrouve, vingt ans après, dans le *Livre commode des adresses pour l'année 1692*, mais habitant cette fois rue de Jouy (178), évidemment à l'hôtel d'Aumont, où la manie des monnaies l'avait amené à tenir un tripot, avec permission du roi.

*
* *

Après la mort du duc d'Aumont, ses belles collections, ses meubles précieux, ses curiosités, ses tableaux rares, furent vendus publiquement; et cette vente dura plusieurs jours (179). Son fils aîné, Louis d'Aumont, auparavant marquis de Villequier, et dès lors duc d'Aumont et pair de France, devint, à son tour, propriétaire de l'hôtel d'Aumont et des maisons dépendantes, comme remplissant le premier degré de la substitution au profit des aînés de mâle en mâle de la maison d'Aumont, suivant les termes de la donation du 1er février 1668 susmentionnée, faite par le maréchal Antoine d'Aumont à son fils, Louis-Marie-Victor. Une sentence arbitrale rendue entre Louis d'Aumont et ses frères et sœurs, et confirmative entre autres de la première sentence du 1er avril 1670, sanctionna cette mutation (180).

Louis d'Aumont naquit le 19 juillet 1667. Devenu duc et pair, il fut aussi, par droit de survivance obtenue pour lui par son père, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Boulogne et du pays boulonnais. En 1712, il fut envoyé par Louis XIV comme ambassadeur extraordi-

(178) Ed. Fournier, *Le Livre commode des adresses*, *loc. cit.*, p. 227, not. 5.
(179) G. Brice, *Description de la ville de Paris*, édition de 1706, t. Ier, p. 283.
(180) Archives de la Seine, Domaines, carton 125, pièce 3117, *loc. cit.*

naire en Angleterre, à l'occasion de la paix qui venait d'être conclue avec ce royaume. On peut juger du train princier qu'il dut mener au cours de cette importante mission, par la somme des émoluments qui lui furent alors alloués. Il reçut, à cet effet, 24 000 écus d'appointements par an, 24 000 livres pour dédommagement de la perte du change, 54 000 livres pour ses équipages, et trois mois d'avance. Il eut plus de 500 000 livres de brevet de retenue sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et fut fait chevalier de l'ordre, seul et extraordinairement, à une messe basse, avant son départ. Ce fut le dernier que le roi fit (181).

L'hôtel de Powis, à Londres, où logeait le duc d'Aumont, fut entièrement consumé par un incendie. Sa vaisselle fut sauvée; mais il prétendit avoir perdu tout le reste; il prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis que le feu avait été mis avec intention, et qu'on voulait l'assassiner. La reine d'Angleterre lui offrit des gardes. Mais le public à Londres, comme à Paris, en pensa autrement, et fut persuadé que le duc d'Aumont avait été lui-même l'incendiaire, autant pour gagner sur ce qu'il en tirerait du roi que pour couvrir une contrebande monstre, dont les Anglais se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il réalisa d'immenses profits. C'est du moins ce qui se dit et ce qu'on crut. Le roi n'en donna pas moins 250 000 livres à lord Powis, et au duc d'Aumont 100 000 francs, et 50 000 par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie que des frais de son ambassade (182).

Mais il fallait que tout cela fût bien criant, car cette fois Saint-Simon, n'a guère ménagé le duc d'Aumont, si haut personnage qu'il fût. « M. d'Aumont, dit-il, avait été toute « sa vie un panier percé, qui avait toujours vécu d'industrie. « Il avait eu longtemps affaire à un père fort dur et à une « belle-mère qui le haïssait fort, et qui était une terrible « dévote. Il s'était marié malgré eux, par amour réciproque, à « Mlle de Piennes (183), dont la mère était une Godet, comme

(181) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition de MM. Chéruel et Régnier fils, t. IX, p. 367.

(182) *Idem*, t. IX, pp. 429, 430.

(183) Le duc Louis d'Aumont se maria, le 26 octobre 1690, avec Mlle Olympe de Piennes, fille aînée et héritière d'Antoine de Brouilli, marquis de Piennes,

« l'évêque de Chartres, qui y fit à la fin entrer Mme de « Maintenon, et le roi par elle, lequel imposa enfin et obligea « le père à consentir, après plusieurs années, que ce mariage « demeurait accroché, et que tous deux étaient résolus à n'en « jamais faire d'autre. Le duc d'Aumont était d'une force « prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un « goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de « choses, meubles, ornements, bijoux, équipages; il jetait « à tout, et tirait des monts d'or des contrôleurs généraux « et de son cousin de Barbézieux (184), avec qui, pour « n'en pas tirer assez à son gré, il se brouilla outrageuse- « ment. Il prenait à toutes mains et dépensait de même. « C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savait « rien, à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de ré- « putation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui « son ambassade ne réussit ni en Angleterre ni en France. « Avant la mort de son père, logeant dans une maison de « louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme « un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout « autour, qu'il garnit partout de pièces de porcelaine. On « peut juger par là de ce qu'il dépensait en toutes « choses (185). »

Au retour de son ambassade, en 1713, le duc d'Aumont eut une longue audience du roi, dans son cabinet. On remarqua qu'il affectait toutes les manières anglaises jusqu'à nouer sa croix à son cordon bleu, comme les chevaliers de l'ordre de la Jarretière portent leurs médailles à leur cordon. Son retour ne reçut pas grands applaudissements. Mais l'argent qu'il en sut rapporter sut aussi l'en consoler (186).

Le 6 avril 1723, comme par une sorte de fatalité héréditaire, le duc d'Aumont fut aussi frappé d'apoplexie; il était alors chez la Dangeville, une comédienne, qui était sa maî-

chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville et citadelle de Pignerol, qui mourut à Paris le 1er novembre 1676, âgé de soixante-cinq ans, et de Françoise Godet, fille de Claude Godet des Marais, parent de Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, confesseur de Mme de Maintenon et supérieur de la maison royale de Saint-Cyr.

(184) Louis-François Le Tellier, marquis de Barbézieux, ministre de Louis XIV, troisième fils du marquis de Louvois, né en 1668, mort en 1701.

(185) *Mémoires de Saint-Simon. loc. cit.*, t. IX, pp. 429, 430.

(186) *Idem, loc. cit.*, t. X, p. 113.

tresse. Elle le fit reconduire dans un fiacre, à l'hôtel d'Aumont, accompagné d'un chirurgien. La duchesse, — qu'on appelait l'*archiduchesse*, à cause de sa fierté, — ne voulut pas le voir, parce qu'il avait auprès de lui son fils, le marquis de Villequier, qu'elle détestait. Il mourut deux jours après sans voir sa femme; et il se passa d'elle, comme elle de lui, ainsi qu'ils faisaient depuis longtemps; car ils vivaient séparés, mais volontairement. Il y avait deux ans qu'il était tombé une première fois en apoplexie. Cette dernière attaque lui était venue d'un indigestion de poisson (187). Il était âgé de cinquante-six ans. Son fils aîné, Louis-Marie d'Aumont, marquis de Villequier, brigadier des armées du roi, avait obtenu la survivance de sa charge et de son gouvernement (188). Devenu, à la mort de son père, duc d'Aumont et pair de France, il entra en possession de l'hôtel paternel de la rue de Jouy, comme ayant rempli le deuxième degré de la substitution, « laquelle par conséquent s'arrête en « sa personne, en vertu de l'article 59 de l'ordonnance d'Or- « léans de 1560 qui veut que les substitutions dans le res- « sort du parlement de Paris ne s'étendent qu'à deux degrés, « l'institution ou première disposition non comprise » (189). Il avait épousé, le 3 juillet 1708, Catherine de Guiscard de Boulie, qui mourut, à trente-cinq ans, d'une longue maladie de poitrine, le 9 juillet 1723 (190).

Cette année-là, une violente épidémie de petite vérole sévit sur Paris, et frappa cruellement la famille d'Aumont. La duchesse douairière d'Aumont, Olympe de Piennes, qui fut une des dames les plus sages, mais aussi des plus hautaines de la cour (191), s'était réfugiée et barricadée à Passy, mais elle n'évita pas le mal et en mourut le 23 octobre 1723, près de sept mois après son mari, quatre mois après sa belle-fille, quinze jours avant son fils, le nouveau propriétaire de l'hôtel d'Aumont, qui mourut aussi de la petite vérole, le 5 novembre 1723, à trente-deux ans, emportant

(187) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, publiés par M. de Lescure en 1868, à Paris, chez Didot, 4 vol. in-8°; t. II, pp. 441, 442.

(188) *Mémoires de Saint-Simon*, *loc. cit.*, t. IX, p. 106.

(189) Archives de la Seine, Domaines, carton 125, pièce 3117, *loc. cit.*

(190) *Mémoires de Saint-Simon*, *loc cit.*, t. IX, p. 131. La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(191) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, *loc. cit.*, t. II, p. 180.

l'estime et l'affection de tout le monde, et surtout des dames, avec lesquelles il avait été fort bien, parce qu'il était bien fait et beau de visage (192).

De son union avec Catherine de Guiscard, le duc Louis-Marie d'Aumont ne laissa que deux fils, encore mineurs à sa mort, dont le cadet, Nicolas-Olympe d'Aumont, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mourut bientôt après, à l'âge de neuf ans. L'aîné, Louis-Marie-Augustin d'Aumont, qui resta seul propriétaire de l'hôtel d'Aumont après la mort de son frère, n'avait alors que quatorze ans, étant né le 8 août 1709 (193).

Louis-Marie-Augustin d'Aumont, duc d'Aumont et pair de France, premier gentilhomme de la Chambre et gouverneur de Boulogne et du pays boulonnais, par droit de survivance, était déjà lieutenant-général des armées en 1748. Il épousa, le 23 avril 1727, Victoire-Félicité de Durfort-Duras, veuve du duc Jacques de Fitz-James, et fille de Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, et d'Angélique-Victoire de Bournonville. Elle mourut le 16 octobre 1753 (194).

En ce temps-là, il y avait longtemps que le quartier de la Mortellerie, comme celui du Marais, n'était plus à la mode. Dès le milieu du XVIIe siècle, l'aristocratie commençait à transplanter ses nobles pignons au faubourg Saint-Germain. Cent ans après, la vogue était passée au faubourg Saint-Honoré; plus tard ce sera le tour de la Chaussée-d'Antin. Le nouveau propriétaire de l'hôtel d'Aumont devait donc suivre le mouvement; si bien qu'il abandonne le vieux logis de ses ancêtres, qui n'a cependant rien perdu de sa splendeur séculaire; mais il le trouve si démodé qu'il ne craint pas de le vouer au marteau des démolisseurs, pendant qu'il s'en ira demeurer où le goût du jour l'entraîne, d'abord rue de Beaune, où l'*Almanach royal* nous le montre dès 1742, puis place Louis XV (aujourd'hui de la Concorde), au coin de l'ancienne *rue de la Bonne Morue* (de nos jours la rue Boissy-d'Anglas), dans l'un des deux magnifiques palais, dont l'architecte Jacques-Ange Gabriel venait de terminer les su-

(192) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais, loc. cit., t.* IX, pp. 158 et 159.
(193) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*
(194) Idem, *id.*

perbes colonnades, pour l'embellissement de cette place.

Néanmoins, avant de se résoudre à se défaire de l'hôtel de la rue de Jouy, il en tirera encore quelque profit, en le cédant cette année même de 1742, à bail de location, à M. Feydeau de Marville, lieutenant-général de police qui y habita jusqu'à Pâques 1744, pour se transporter ensuite rue Saint-Honoré, auprès des Noailles, c'est-à-dire aux environs de la rue d'Alger actuelle (195).

En attendant, pendant qu'on lui prépare sa nouvelle résidence de la place Louis XV, le duc d'Aumont continuera d'habiter rue de Beaune, car c'est là qu'est encore indiquée son adresse, sur l'acte de la vente qu'il fit de l'ancien hôtel d'Aumont, le 28 avril 1756, à Charles Sandrié, maître-maçon, entrepreneur des bâtiments du roi, et à Marie-Thérèse Gauthier de Rougemont, son épouse. Quelques jours auparavant, le duc d'Aumont avait déjà vendu, moyennant 50 000 livres, la démolition des bâtiments du grand hôtel à François Delondres, entrepreneur de bâtiments, par acte passé devant Gervais et son confrère, notaires à Paris, le 4 avril 1756 (196). C'était donc la condamnation irrévocable et sans pitié d'une des plus belles demeures seigneuriales du vieux Paris.

Dans le contrat de vente du 28 avril 1756, le duc d'Aumont cède et transporte à Charles Sandrié: 1° l'emplacement et tout le terrain du grand hôtel d'Aumont, contenant en totalité 1 267 toises 3 pieds 8 pouces; 2° le petit hôtel d'Aumont et la maison joignante, ayant leurs entrées rue de la Mortellerie, sur laquelle ces deux bâtiments donnent par devant, tenant par derrière au jardin du grand hôtel et à l'orangerie qui communique d'un hôtel à l'autre, et contenant ensemble 130 toises 2 pieds. Le tout étant en la censive du roi, à l'exception d'une parcelle de 77 toises ou environ, sur la rue de Jouy, qui est de la censive des carmes Billettes, seigneurs du fief aux Flamands dont cette parcelle fait

(195) A. de Boislisle, *Lettres de M. de Marville*, t. Ier, préface, p. LIII. — Auparavant, M. de Marville habitait dans l'hôtel Mazarin (rue des Petits-Champs), occupé par son beau-père René Hérault, lieutenant-général de police, mort en 1740, auquel il succéda (A. de Boislisle, *loc. cit.*, *idem*).

(196) Archives de la Seine, Domaines, carton 125, pièce 3117, *loc. cit.*, et Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Décret d'adjudication du 3 février 1768.*

partie, et d'une autre petite enclave de 12 toises 3 pieds 8 pouces, qui est de la censive de l'abbaye de Tiron; sous réserve toutefois qu'à l'égard de la maison joignant le petit hôtel, elle peut être aussi dans la censive de l'abbaye de Tiron, sans garantie du vendeur, comme elle peut être aussi bien du domaine du roi, cette abbaye n'ayant encore présenté aucun titre pour s'en prévaloir; de même pour 33 sols de rente foncière que les dames de la Visitation, de la rue Saint-Antoine, peuvent prendre sur la même maison. Le tout, grand et petit hôtel d'Aumont, avec la maison joignante, appartenant au duc d'Aumont, comme il a été expliqué précédemment. De plus le vendeur cède et transporte aux dits sieur et dame Sandrié, qui acceptent, sans garantie et à leurs risques et périls: 1° la somme de 50 000 livres pour le prix de la démolition vendue le 4 avril précédent au sieur Delondres; 2° la propriété accordée par la ville au vendeur, le 29 octobre 1733, de quatorze lignes d'eau. Et finalement ces vente, cession et transport sont faits moyennant les prix et somme de 200 000 livres, savoir: 105 000 pour le prix des dits emplacement et terrain du grand hôtel d'Aumont; 32 500 pour celui du petit hôtel; 12 500 pour la maison attenante; le tout y compris la concession de quatorze lignes d'eau de la ville; et 50 000 pour le prix du transport du marché fait avec le sieur Delondres (197).

Avant de prendre congé du duc d'Aumont, qui vient d'abandonner l'hôtel que ses ancêtres détenaient depuis un siècle, nous pouvons encore le suivre un instant à sa nouvelle résidence de la place Louis XV, dont il ne prit possession qu'à partir du 1er janvier 1777, au titre seulement d'usufruitier, suivant un bail de neuf années renouvelable, passé avec M. Louis Trouard, propriétaire et architecte, qui construisit le pavillon, objet de la cession. Jusque-là, le duc d'Aumont continuera d'habiter rue de Beaune, où ledit bail indique encore sa demeure (198). Place Louis XV, il continuera la tradition familiale du goût pour toutes les belles curiosités; et ce qui le rendra célèbre, ce ne sont point les titres pom-

(197) Archives de la Seine, Domaines, carton 125, pièce 3117, *loc. cit.*

(198) Ces renseigements ont été puisés à des titres de propriété que, tout récemment, M. le vicomte de Polignac a eu la très grande obligeance de nous communiquer.

peux de ses charges et de ses offices, mais bien sa vive prédilection pour les arts, la réunion d'un fameux cabinet, ses relations avec le ciseleur Gouthière. Son nouvel hôtel deviendra l'asile qui recevra les épaves des plus riches collections du temps, celles du comte de Fontenay, du comte de Tallard, de la duchesse de Mazarin. Là, d'Aumont réunit la plus extraordinaire série qui se soit vue de meubles de Boule, de porcelaines de Chine, de laques du Japon, de bronzes, de marbres précieux qu'il fit richement monter (Gouthière, à lui seul, cisela pour lui plus de cinquante montures), de volumes reliés par Pasdeloup. Les tableaux l'intéressaient moins. La vente de ces merveilles, qui eut lieu le 12 décembre 1782, huit mois après sa mort, attira tout ce que la cour et la ville comptaient d'amateurs. Le roi fit acheter un grand nombre de pièces, entre autre deux vases de porphyre à tête de bélier, au prix de 14 500 livres; une coupe en jaspe fleuri du prix de 12 000 livres (vendue, en 1865, 31 900 francs); etc. « Aujourd'hui, a dit le très regretté « M. Eugène Müntz, c'est un titre de haute noblesse pour « toute œuvre d'art que d'être sortie du cabinet du duc d'Au« mont, et cette origine lui donne autant de prix que la valeur « d'art proprement dite, qui pour le fini et la distinction de « la main-d'œuvre, est presque toujours hors ligne (199). »

Ce ne sera pas trop nous écarter de notre sujet, pensons-nous, que de rappeler succinctement ce qu'est devenue par la suite cette opulente famille d'Aumont, dont le nom illustre est resté inséparable de l'hôtel qui l'abrita pendant plus d'un siècle. Or, après la mort de Louis-Marie-Augustin duc d'Aumont, c'est son fils aîné, Louis-Marie-Guy d'Aumont qui hérita du duché-pairie d'Aumont. Né le 5 août 1732, il fut marié, dès l'âge de quinze ans, à Louise-Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, qui n'avait alors que douze ans, et qui était fille d'Emmanuel-Félicité duc de Durfort-Duras, pair et maréchal de France, et de Charlotte-Antoinette de La Porte, duchesse de Mazarin. Par suite de ce mariage, ce jeune époux porta l'appellation de duc de Mazarin, jusqu'à la mort de son père, où il prit le nom de duc d'Aumont, c'est-à-dire en 1782. Il était maréchal de camp depuis 1762.

(199) *Grande Encyclopédie du XIX*[e] *siècle,* voir l'article *Aumont.*

Entraîné par les idées du temps, lorsque la Révolution éclata, il en partagea l'enthousiasme et en adopta les principes. Lors de la prise de la Bastille, le peuple lui offrit par acclamation le commandement de la garde nationale, mais il ne l'accepta point, trouvant la charge trop lourde pour lui. Il fut seulement nommé chef de division de cette milice populaire. Le 5 octobre 1789, c'est lui qui conduisit l'avant-garde de la marche du peuple sur Versailles, pour enlever le roi et le ramener à Paris. Inquiété à cause de son frère pour l'affaire de la fuite de Louis XVI, il quitta le service en 1793 et se retira dans sa terre de Guiscard (200), où il mourut en 1799. Il ne laissa qu'une fille, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, qui avait épousé, en 1777, Honoré-Charles de Grimaldi, prince de Monaco, dont le prince de Monaco actuel est un arrière-petit-fils (201). Il se faisait sans doute appeler Jacques d'Aumont, comme son ancêtre Jacques d'Aumont, qui fut prévôt de Paris sous Henri IV, car c'est sous ce nom que les dictionnaires biographiques le présentent (202). Du reste l'*Almanach royal*, pour l'année 1790, indique bien la rue de Caumartin comme étant l'adresse du duc d'Aumont, pair de France aussi bien que celle du duc d'Aumont, chef de division de la garde nationale (203), et l'on sait qu'il ne pouvait y avoir à la fois qu'un seul duc d'Aumont. Détail particulier, ce bon duc d'Aumont était boiteux, et l'on en riait; aussi ne se montrait-il jamais qu'à cheval lorsqu'il conduisait ses gardes nationaux. Il avait de plus la singulière manie d'affecter les allures, les manières, les bons mots et même le costume de Henri IV.

Après lui, c'est son frère, Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, en faveur de qui le marquisat de Villequier avait été érigé en duché héréditaire, qui prit le nom de duc d'Aumont. Né le 14 août 1736, colonel du régiment de Royal-Pologne en 1760, premier gentilhomme de la chambre et brigadier

(200) Guiscard, département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, chef-lieu de canton.

(201) Paul Potier de Courcy, *Suite de l'Histoire généalogique du P. Anselme*, t. IX, deuxième partie, p. 252.

(202) Voir la *Biographie universelle* de Michaud, la *Nouvelle biographie générale* de Didot, etc.

(203) *Almanach royal* de 1790, pp. 149 et 428.

des armées en 1762, maréchal de camp en 1770, chevalier des ordres en 1777, et lieutenant-général des armées en 1784, il fut aussi gouverneur du pays boulonnais, dont il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux de 1789; mais il donna sa démission à la fin de l'année même. Il favorisa la fuite de Louis XVI dans la nuit du 21 juin 1791, émigra ensuite à Bruxelles, puis accompagna Louis XVIII pendant tout le temps de son exil, en qualité de premier gentilhomme de la Chambre. Rentré en France avec les Alliés, en 1814, il fut aussitôt nommé pair, mais refusa toute espèce d'emploi, et mourut deux mois après à son château de Villequier. De son mariage avec Félicité-Louise Le Tellier de Courtenvaux, il eut un fils.

Ce fils, Louis-Marie-Céleste d'Aumont de Rochebaron, est connu sous le nom de duc de Piennes jusqu'en 1799 où il prit celui de duc de Villequier. Il ne se fit appeler duc d'Aumont qu'après la mort de son père. Né le 7 septembre 1762, il fut sous-lieutenant au régiment du Roi à douze ans, colonel en second du régiment de Durfort-Duras-dragons en 1787, lieutenant-général et pair de France en 1815, chevalier du Saint-Esprit en 1820, et mourut le 9 juillet 1831. Comme son oncle, il avait partagé les idées de la Révolution et fut un ami du duc d'Orléans; mais il émigra en 1792. Il eut aussi son heure de célébrité, lorsque vers la fin des Cent-Jours, il fit, pour combattre Napoléon, cette descente sensationnelle sur les côtes de Normandie, où il se rendit maître, en un clin d'œil, de Caen et de Bayeux. Mais c'est par ses goûts excentriques et sa magnificence qu'il s'est surtout distingué. Avant la Révolution, il était un des élégants qui donnaient le ton pour les modes, les chevaux et les équipages. Ses écuries étaient célèbres: les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre et les croisées en verre de Bohême. Il a laissé son nom à ce superbe mode d'attelage à quatre chevaux, appelé *à la d'Aumont*, et où les cochers sont montés en jockeys. De Madeleine-Henriette de Rochechouart, fille du comte de Rochechouart-Fuodas, qu'il avait épousée en 1781, il laissa un fils, Adolphe-Henri-Aimeri, duc d'Aumont, né à Paris, en 1785 et mort à Nantes en 1848, qui n'eut aussi qu'un fils, Louis-Marie-Joseph d'Aumont, d'abord duc de Villequier, puis duc d'Aumont. Ce dernier d'Aumont

naquit à Paris, en 1809; il resta célibataire et se trouvait résident au Caire (Egypte), en 1876 (204); en lui s'éteignit la postérité mâle des ducs d'Aumont, dont le titre ducal est revenu depuis lors aux princes Grimaldi de Monaco, par suite de leur descendance maternelle, issue d'une fille d'Aumont, épouse, en 1777, d'un de leurs ascendants directs, comme nous l'avons rapporté ci-dessus.

*
* *

Pour en revenir à l'hôtel d'Aumont, si nous nous reportons au souvenir des beaux plafonds de Simon Vouet et de Charles Le Brun, nous nous rappellerons que Dezallier d'Argenville a cessé d'en faire mention dans les éditions postérieures de son *Voyage pittoresque de Paris*, à partir de 1757: ce qui nous avait déjà permis de conjecturer que c'est vers cette année-là que dut avoir lieu la disparition de ces plafonds. Nous en avons à présent la certitude par la coïncidence de date qui existe entre la vente de l'hôtel d'Aumont au maître maçon Sandrié et la suppression que l'auteur du *Voyage pittoresque* a fait subir à son texte primitif.

Cependant l'hôtel d'Aumont ne fut point démoli; et quoique dépouillé de la plupart de ses richesses artistiques, il lui en restait encore assez pour satisfaire les goûts fastueux d'un opulent magistrat, aussi bon amateur des belles choses qu'un duc et pair de France. Dix ans plus tard, en effet, le 6 décembre 1766, suivant contrat passé devant Lambot et son confrère, notaires à Paris, Charles Sandrié vendait, moyennant 150 000 livres, à Pierre Terray, seigneur de Rosières et autres lieux, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, procureur général de Sa Majesté en la Cour des aides, et maître des requêtes honoraire de son hôtel. Cette vente a été confirmée par sentence de décret volontaire d'adjudication, rendue sans oppositions au Châtelet, le 3 février 1768.

Par les tenants et aboutissants de la propriété, décrits au susdit décret, on remarque que cette vente ne comprend point le *petit hôtel d'Aumont* ni la maison joignante, dite *des Balances*, qui ont leurs entrées sur la rue de la Mortellerie, et que les époux Sandrié s'en sont réservé la propriété. A partir

(204) Paul Pottier de Courcy, *loc. cit.*, p. 253.

de cette époque, ces deux maisons ont cessé de faire partie de l'hôtel d'Aumont, et la dénomination de *petit hôtel* passera désormais au groupe de bâtiments servant alors de communs et de basse-cour, et qui correspondent aujourd'hui au n° 5 de la rue de Jouy. Dans le même décret, il n'est plus fait mention également de l'orangerie, jadis si favorable aux expéditions nocturnes de certain prélat amoureux; mais le jardin y est encore représenté, comme planté de deux allées de marronniers et de plate-bandes de verdure, avec un petit bâtiment dans le fond à droite, contenant une salle de bains accompagnée de petits cabinets, et surmonté d'un réservoir, destiné à alimenter d'eau la fontaine de la grande cour et différents endroits de l'hôtel (205).

Le nouveau propriétaire de l'hôtel d'Aumont, Pierre Terray naquit en 1714. D'anciens titres l'intitulent seigneur de Rosières, Avant, les Ormeaux, Fay, Rigny-la-Nonneuse, Soligny-les-Etangs, Traînel et autres lieux; ce qui est suffisant pour savoir qu'il était riche en terres. Il avait été reçu conseiller au parlement en 1736, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel en 1743, et procureur général à la Cour des aides en 1749. Le 19 avril 1743, il épousa Renée-Félicité Le Nain, fille de Jean Le Nain, baron d'Asfeld, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant de justice à Poitiers, puis en Languedoc (206). Pierre Terray était frère de l'abbé Terray, le fameux ministre d'Etat, contrôleur général des finances, qu'eut Louis XV pendant les cinq dernières années de son règne, de 1769 à 1774.

La présence d'un Terray, comme propriétaire, à l'hôtel d'Aumont, fait naturellement penser à cet étrange ministre, que ses expédients financiers ont rendu si impopulaire; si bien que plusieurs auteurs, le confondant avec son frère, ont placé ici sa demeure. Mais il est à présent évident que c'est une erreur. En ce temps-là, l'abbé Terray habitait rue Neuve-des-Petits-Champs (207). Si l'hôtel d'Aumont n'a pas eu l'honneur d'abriter le célèbre ministre des finances, en revanche son

(205) Titres de propriété de la Pharmacie centrale de France, *Décret d'adjudication du 3 février 1768.*

(206) Bibliothèque Nationale, Manuscrits, Cabinet des Titres, *Dossiers bleus*, vol. 6?9. — Archives du département de l'Aube : E 1034, 1045, 1047.

(207) *Almanach royal* des années 1770 à 1784.

grand salon a du moins servi, le 4 décembre 1771, à la signature du contrat de mariage de l'illustre Lavoisier, l'un des fondateurs de la chimie moderne, dont la *Pharmacie Centrale de France* peut à si bon droit revendiquer le glorieux patronage.

Lavoisier avait alors vingt-huit ans; il n'y en avait pas trois qu'il était membre de l'Académie des sciences; et il n'y en avait que deux qu'il avait obtenu une charge de fermier-général, afin de subvenir aux frais onéreux de ses expériences scientifiques, lorsqu'il devint l'associé et le gendre de son collègue des fermes, Jacques Paulze, dont la fille, alors âgée seulement de quatorze ans, était, par sa mère, Claudine Thoynet, la petite-nièce de l'abbé Terray et de Pierre Terray de Rosières. Claudine Thoynet, qui avait épousé Jacques Paulze en 1752, était fille d'une sœur de ces deux derniers. Comme Paulze et l'abbé Terray n'avaient point d'appartements assez vastes pour recevoir les nombreux invités de la signature du contrat, M. de Rosières offrit son hôtel pour la circonstance. De temps immémorial la rue de Jouy ne vit si grande affluence de riches équipages, ni plus brillante compagnie emplir les salons de l'hôtel d'Aumont. Plus de deux cents personnes furent présentes, gentilshommes, savants, hommes d'Etat, fermiers-généraux, dames de la cour, de la finance ou de la bourgeoisie : M. Bertin, ministre secrétaire d'Etat; M. Trudaine, intendant des finances; M. de Sartine, lieutenant-général de police; M. Demars, conseiller à la Chambre des comptes; haut et puissant Mre Jacques-Joseph-Marie Terray, ministre d'Etat, contrôleur-général des finances; Terray de Rosières; Montigny, maître des requêtes; Bouret, Douot, Grimod de la Reynière, Danger, Faventines, Puissant, Gigaut de Crisenoy, de La Hante, Didelot, fermiers-généraux, etc. L'Académie française était représentée par d'Alembert, et l'Académie des Sciences par Cassini de Thury et Bernard de Jussieu. Parmi les dames se trouvaient la duchesse de Mortemart, la marquise d'Asfeld, la comtesse d'Amerval, Mme de Chavigny, Mme de Rosières, etc.; c'était toute une assemblée choisie d'hommes distingués et de femmes élégantes, dont les noms figurent au contrat. Mais, vingt-deux ou vingt-trois ans plus tard, combien de ces heureux du jour devaient se rencontrer sur la route de l'exil, sinon

sur la plate-forme de l'échafaud! Le mariage de Lavoisier fut célébré, peu de jours après, dans la chapelle de l'hôtel du contrôleur-général, rue Neuve-des-Petits-Champs, par le curé de la paroisse de Saint-Roch (208).

Suivant l'inventaire fait après le décès de Pierre Terray de Rosières, le 9 août 1780, par Duclos-Dufresnoy, notaire à Paris, l'hôtel d'Aumont revint pour moitié à son fils Antoine-Jean Terray; et, pour l'autre moitié, à son petit-fils Amédée de Grégoire de Nozières, par représentation de sa mère, feue Marie-Françoise Terray, fille de Pierre Terray, et épouse de feu Vital-Auguste de Grégoire, marquis de Nozières, maréchal de camp. Mais Antoine-Jean Terray devint bientôt seul héritier de la succession paternelle, par suite de la mort de son neveu Amédée de Grégoire, et suivant l'inventaire fait après le décès de celui-ci, le 21 mars 1781 (209).

Antoine-Jean Terray, chevalier, seigneur de La Motte-Tilly, et Gumery en partie, avait été le légataire de l'abbé Terray, l'ancien contrôleur général des finances, et jouissait ainsi d'une fortune considérable. Il se maria, en 1771, avec Marie-Nicole Perreney de Grosbois, l'année même où il fut reçu maître des requêtes ordinaire de l'hôtel. Il fut intendant de justice, police et finances de la généralité de Montauban, en 1773; puis de Moulins, en 1781; il exerçait enfin les mêmes fonctions à Lyon, depuis 1784, lorsque survint la Révolution (210). Malgré sa réputation d'administrateur intègre, il fut arrêté, avec sa femme, à sa terre de La Motte-Tilly, où ils s'étaient retirés. Conduits à Paris pour être jugés, ils furent enfermés à la Conciergerie, puis comparurent devant le Tribunal révolutionnaire. Le lendemain matin, 9 floréal an II, à huit heures, leurs têtes roulaient sur l'échafaud. Ils faisaient partie d'une fournée de trente-trois condamnés, composée d'hommes de cour, d'aristocrates, de sans-culottes, et même d'aristocrates sans-culottes (211). Le procès-verbal

(208) Édouard Grimaux, *Lavoisier, d'après sa correspondance, ses manuscrits et ses papiers de famille*, Paris, 1896, 1 vol. in-8°, pp. 38 et 39.

(209) Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Adjudication du 5 prairial, an XI; Contrat de vente du 10 décembre 1823, passé devant Poisson, notaire à Paris.*

(210) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.* — Bibliothèque nationale, Cabinets des Titres, *Dossiers bleus* n° 629. — Michaud, *Biographie universelle.*

(211) H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 351.

de l'interrogatoire des époux Terray, dont nous reproduisons ci-après la copie, existe, comme bien d'autres, aux Archives nationales; ils forment ensemble une liasse très volumineuse.

« Cejourd'hui, dit ce procès-verbal, huit floréal de l'an second « de la République française une et indivisible, à six heures « de relevée, nous Claude-Emmanuel Dobsen, juge, président « du tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du « 10 mars 1793, sans aucun recours au tribunal de cassation, « et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la « loi du 5 avril de la même année, assisté de Bd Josse, duquel « avons reçu le serment de commis-greffier du tribunal, en « l'une des salles de l'auditoire, au Palais, et en présence de « Gilbert Lieudon, substitut, l'accusateur public, avons fait « amener, de la maison d'arrêt de la Conciergerie, le prévenu, « auquel avons demandé ses nom, âge, profession, pays et « demeure.

« A répondu se nommer Antoine-Jean Terray, âgé de « quarante-quatre ans, ci-devant intendant à Commune Af- « franchie (*Lyon*), et actuellement cultivateur, natif de Paris, « demeurant à La Motte-Tilly, district de Nogent-sur-Seine, « département de l'Aube.

« D. — N'avez-vous pas entretenu des intelligences et « correspondances avec les ennemis de la République, et « n'avez-vous pas, de complicité avec eux, conspiré contre « la liberté et la souveraineté du peuple?

« R. — Non.

« D. — Avez-vous fait choix d'un conseil?

« R. — Avoir choisi le citoyen Chauveau de La Garde.

« Lecture faite du présent interrogatoire, y a persisté et a « signé avec nous, l'accusateur public, et le commis-greffier.

Signé: « *Terray*, *Lieudon, Bd Josse.* »

« Est de suite comparue la nommée Marie-Nicole Pernet « (*sic*), femme Terray, âgée de quarante-trois ans, native de « Dijon, département de la Côte-d'Or, demeurante à La Motte- « Tilly, département de l'Aube.

« D. — N'avez-vous pas entretenu des intelligences et cor-

« respondances avec les ennemis de la République, et n'avez-« vous pas, de complicité avec eux, conspiré contre la li-« berté et la souveraineté du peuple français.

« R. — Non.

« D. — N'avez-vous pas de parents émigrés?

« R. — Qu'elle n'a point de proches parents émigrés, ni « son mary.

« D. — Avez-vous fait choix d'un conseil?

« R. — Avoir choisi le citoyen Chauveau de La garde.

« Lecture faite du présent interrogatoire, y a persisté et a « signé avec nous, l'accusateur public et le commis-greffier.

Signé: « *Perreney-Terray, Lieudon, Bd Josse* (212). »

Il suffisait donc, au pouvoir impitoyable de cette époque, d'être accusé pour être comdamné! Dix jours après, celui qui était venu signer son contrat de mariage à l'hôtel d'Aumont, l'illustre et infortuné Lavoisier, suivi de plusieurs de ses anciens invités, montait avec eux sur la charrette fatale. Jusqu'au dernier moment, Lavoisier avait conservé l'espoir d'être sauvé. Peu de temps avant sa mort il disait à l'astronome Lalande qu' « il prévoyait qu'on le dépouillerait de tous ses « biens, mais qu'il travaillerait, qu'il se ferait pharmacien « pour vivre ». Tout fut tenté pour le sauver, mais inutilement. La tête du grand savant tomba; c'était le quatrième des vingt-huit fermiers-généraux qui périrent ce jour-là. Son beau-père, M. Paulze, fut guillotiné le troisième.

Par suite de la condamnation d'Antoine-Jean Terray, ses biens, ainsi que son hôtel de la rue de Jouy, furent confisqués et devinrent propriétés nationales; mais ils furent rendus l'année suivante à la succession, en vertu d'un arrêté de restitution du bureau du Domaine du 25 fructidor an III (213).

Suivant un jugement rendu à la deuxième section du tribunal de première instance de la Seine, le 23 nivôse an XI, entre les héritiers d'Antoine-Jean Terray, l'ancien hôtel d'Au-

(212) *Archives Nationales,* W. 354, Dossier 737.

(213) Archives du département de la Seine, *Sommier général des propriétes nationales* (an VII à la Restauration), IXe arrondissement : Arsenal, Cité, Fidélité, Fraternité, f° 188.

mont et ses dépendances furent mis en vente aux enchères publiques par licitation. Les héritiers étaient représentés par: 1° Armand-Jérôme Bignon et Mélanie Terray, son épouse, laquelle était héritière pour un quart d'Antoine-Jean Terray, son père: 2° Hippolyte Terray (214), le frère de la précédente, héritier aussi de son père pour le deuxième quart; 3° Daniel-Michel Le Pelletier, au nom et comme tuteur de ses nièce et neveu, Madeleine-Zoé Le Pelletier et Adolphe-Nicoles-Michel Le Pelletier, enfants mineurs de feu Etienne-Ferdinand-Michel Le Pelletier des Forts et de dame Pauline Terray, son épouse, décédée étant veuve, lesquels sont héritiers aussi, pour le troisième quart, de leur grand-père, Antoine-Jean Terray; 4° Jean-Claude-Nicolas Perreney, demeurant à Grosbois (Côte-d'Or), tuteur d'Aglaé Terray, sa petite-fille, fille mineure de feu Antoine-Jean Terray et de feue Marie-Nicole Perreney, ses père et mère; ladite mineure héritière du dernier quart des biens de ladite succession (215).

L'adjudication eut lieu, le 5 prairial an XI, au profit de Thomas-Séverin Dubreuil, propriétaire, moyennant la somme de 82 000 francs. Dans l'acte de cette adjudication, il est rappelé que la propriété a droit à une concession de quatorze lignes d'eau de la ville de Paris, suivant d'anciens brevets énoncés en un titre du 29 octobre 1733 (216).

Le 6 messidor an XII, Thomas-Séverin Dubreuil revendit la même propriété à Charles-Bernard Mignard, négociant, et Catherine Millot, son épouse, moyennant la somme de 86 441 francs. Dans le contrat de cette vente, le grand et le petit hôtel sont désignés ensemble sous le n° 6 de l'ancien numérotage des rues, par section et district, institué sous la Révolution. Il y est en outre stipulé que les acquéreurs « seront tenus d'entretenir le bail fait à l'administration municipale du neuvième arrondissement (aujourd'hui le quatrième), suivant un acte passé devant Laudigeois, notaire « à Paris, le 30 vendémiaire an IX, et ce pour le temps qui

(214) Hippolyte Terray fut préfet de la Côte-d'Or, de 1814 à 1815, et du Loir-et-Cher, de 1815 à 1819 : voir l'*Almanach royal* de 1814 à 1819 et la *Biographie universelle* de Michaud.

(215) Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Adjudication du 5 prairial, an XI.*

(216) Idem, *Adjudication du 5 prairial, an XI.*

« reste à courir (217) ». La mairie de l'ancien neuvième arrondissement occupait auparavant le presbytère de l'église Saint-Jean-en-Grève, désaffectée depuis 1792. Dès lors, les anciens bâtiments de l'hôtel d'Aumont sont en plein rapport et prennent de la plus-value.

Le 10 avril 1823, M. et Mme Mignard susdits vendirent à leur tour la propriété, moyennant la somme de 300 000 francs, à M. Yon-Frédéric Rondeau, avocat et Guillaume Freuillard, négociant, qui en passèrent, le même jour, déclaration au profit et pour le compte de M. Jean-Baptiste-Vincent Petit, chef d'institution, demeurant à Paris, rue Geoffroy-Lasnier no 25. Sur l'acte de cette vente, l'ancien hôtel d'Aumont est désigné sous les nos 7 et 9 de la rue de Jouy: le no 7 correspondant à l'emplacement du petit hôtel et le no 9 à celui du grand. Dans le même titre, il est encore dit que « les bâtiments de l'hôtel numéroté 7 (actuellement le « numéro 5) ont été construits par les vendeurs, il y a dix-sept « ans, aux lieu et place de ceux qui existaient lors de leur « acquisition; ils sont élevés de cinq étages. Cet hôtel est « séparé de celui numéroté 9 (aujourd'hui le 7) par un bâti- « ment en pierre de taille de deux étages (218)... ». C'est le commencement des transformations modernes de l'hôtel d'Aumont. A partir de 1824, la mairie du neuvième arrondissement fut transférée rue Geoffroy-Lasnier, dans l'immeuble même qu'occupait auparavant l'institution Petit, et sur l'emplacement duquel fut construit depuis un groupe scolaire de la Ville; elle y resta jusqu'en 1840, pour aller ensuite s'installer rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, no 26, où, après être devenue mairie du quatrième arrondissement, elle demeura jusqu'en 1868 qu'elle alla se fixer définitivement dans ses nouveaux bâtiments construits tout exprès, place Baudoyer.

Pendant que la mairie du neuvième arrondissement évacuait l'hôtel d'Aumont, M. Petit, son nouvel acquéreur, y transférait l'institution qu'il dirigeait rue Geoffroy-Lasnier, et qu'avait fondée M. Lefortier, un peu avant 1810, après la création du lycée Charlemagne. On sait que le lycée Char-

(217) Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Contrat de vente du 6 messidor an XII, passé devant Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris.*

(218) Idem, *Contrat de vente et déclaration du 10 avril 1823, passé devant Poisson, notaire à Paris.*

lemagne n'a jamais admis d'internes; mais la plus grande partie de ses élèves a toujours vécu sous le régime de l'internat dans des institutions particulières, dont quelques-unes remontent au commencement du XIXe siècle. Parmi les maisons de ce genre les plus en renom, outre l'institution Petit, on citait les institutions: Massin, rue Saint-Gilles; Favard, à l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine; Jauffret, à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue de Sévigné; Verdot, à l'hôtel Carnavalet. Comme on le voit, la plupart de ces établissements s'étaient fixés dans les plus belles demeures de notre ancien Marais.

L'énergie de M. Petit, son activité proverbiale, assurèrent bientôt à son institution une prospérité et des succès qui ne cessèrent que lorsqu'il mourut, le 21 avril 1858. Il était le doyen des chefs d'institution de Paris, et officier de l'Université. On compte parmi ses anciens élèves: Rathery, l'érudit sous-directeur de la Bibliothèque nationale; Lemaignan, professeur au collège Rollin; Saint-René-Taillandier, prix d'honneur de philosophie au concours général de 1836; Edouard Thierry, de la bibliothèque de l'Arsenal, qui, en même temps qu'il remportait ses dernières nominations au concours général de 1832, publiait ses premières poésies, les *Enfants et les Anges*; Ad. Guéroult, publiciste; Paul Meurice, qui acheva ses humanités à Favard; Lebaigue, professeur de seconde; Geoffroy, professeur d'histoire; J. Bloch, professeur de lettres à Paris (219), puis M. Charles Buchet, le directeur actuel de la *Pharmacie Centrale de France*, qui n'y fit que commencer ses classes.

Afin de s'étendre quelque peu jusque sur la rue des Nonnains-d'Hyères et y avoir une entrée commode, M. Petit se rendit adjudicataire d'une maison sise au n° 21 de cette rue, aux termes d'un jugement de l'audience des criées du tribunal de première instance de la Seine, en date du 24 mars 1827, moyennant le prix principal de 25 050 francs, avec les charges en sus (220). Point n'est besoin de remonter aux origines de propriété de cette maison; son passé est entièrement dépourvu d'intérêt. M. Petit la fit démolir aussitôt et

(219) E. de Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine... et le lycée Charlemagne*, Paris, 1872, in-8°, p. 280.

(220) Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Jugement du 24 mars 1827*, Copie, Taillandier, avoué.

fit construire, à la place, la maison qu'on voit aujourd'hui sur le grand passage d'entrée, qui ouvre sur la rue des Nonnains-d'Hyères, au n° 21 (221).

L'ancien hôtel des ducs d'Aumont ne s'était pas autrement accru, lorsque la *Pharmacie Centrale de France* en fit l'acquisition, le 18 octobre 1859, sur les héritiers de M. Petit, lesquels étaient: 1° Mme Petit, née Defer de Maisonneuve, sa veuve, usufruitière; 2° et ses deux enfants, Marie-Gabrielle-Julie Petit, épouse de M. John Kelley Snowden, et Jean-Alfred Petit, chacun pour moitié et par indivis (222). Dans l'acte de vente, la propriété est décrite ainsi:

« La propriété se compose de: 1° Un grand hôtel ayant « entrée par une porte cochère sur la rue de Jouy et consistant « en un principal corps, ayant façade sur la rue de Jouy, sur la- « quelle elle porte le numéro 7: une cour d'honneur à la suite « et divers bâtiments, en aile à droite, à gauche et au fond « de cette cour, ainsi qu'au fond de la cour ci-après désignée. « 2° Une maison élevée sur l'emplacement de l'ancien petit « hôtel d'Aumont, ayant entrée par une porte bâtarde sur la « rue de Jouy, et consistant en un principal corps de bâtiment « élevé d'un rez-de-chaussée, de quatre étages carrés et d'un « cinquième étage en mansardes, ayant façade sur la rue de « Jouy, sur laquelle elle porte le numéro 5; une cour à la suite, « et divers bâtiments, en aile à droite, à gauche et au fond « ment enclave dans la propriété voisine. 3° Un bâtiment « prenant entrée par la rue des Nonnains-d'Hyères, numéro 21, « de trois étages carrés et d'un quatrième en mansardes. « 4° Un grand jardin planté d'arbres. Au fond de ce jardin, à « droite, se trouve une porte donnant sur l'impasse d'Au- « mont qui aboutit au numéro 20 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, « par laquelle impasse, les propriétaires de l'immeuble vendu « ont un droit de passage seulement. »

La superficie totale de l'immeuble est d'environ 5 000 mètres carrés, dont 3 417 pour le jardin.

(221) Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Contrat de vente du 18 octobre 1859, passé devant Beaufeu et Viefville, notaires à Paris.* Copie actuellement déposée chez Me Lefebvre, notaire, 8 *bis*, rue de l'Échelle, à Paris.

(222) Idem, *Contrat de vente du 18 octobre 1859, passé devant Beaufeu et Viefville, notaires à Paris.* Copie actuellement déposée chez Me Lefebvre, notaire, 8 *bis*, rue de l'Echelle, à Paris.

Dans les charges et conditions énoncées au contrat de vente, on retrouve maintenues de très anciennes servitudes, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, notamment les deux suivantes:

« 1° Une des maisons qui côtoient, par le bout, le jardin « dépendant dudit hôtel, est tenue de souffrir l'écoulement « des eaux dudit jardin par un conduit en gouttière, en « conformité d'un acte passé devant Me Laurent et son con- « frère, notaires à Paris, le 13 février 1680, contenant vente « par Mre Louis-Marie d'Aumont à François Jacquier de « ladite maison, dite de la *cour Gencienne.* »

« 2° Les vues qu'avaient alors, sur le jardin dudit hôtel « d'Aumont, une maison dite *des Balances*, et une autre dite « le *petit hôtel d'Aumont*, toutes deux situées dans la rue de « la Mortellerie, doivent rester dans les positions, grandeurs « et dimensions qu'elles avaient alors, mais fermées, comme « elles l'étaient, de barreaux de fer, maillés, dormants, tant « que, du côté du jardin, il ne sera pas élevé d'édifice contre « les murs des susdites deux maisons et au droit des dites « vues; la faculté de bâtir contre les murs des dites maisons « étant expressément réservée à l'aquéreur;... les dits murs « restant mitoyens... »

Les servitudes relatives à l'ancien cul-de-sac ou *impasse d'Aumont* sont également conservées dans les charges et conditions dudit contrat de 1859, où il est rappelé et maintenu qu' « aux termes d'un acte passé devant Me Charlot, « notaire à Paris, le 28 mai 1841, M. J.-B.-Vincent Petit d'une « part, et M. Pierre Paturaud, marchand de vin, demeurant « à Paris, rue des Nonnains d'Hyères, n° 6 *bis*, propriétaire « de deux maisons situées à Paris, rue de l'Hôtel-de-Ville, « nos 18 et 20, et séparées par l'impasse d'Aumont, qui appar- « tient à la Ville de Paris, d'autre part, ont, au sujet de cette « impasse, arrêté entre eux ce qui suit : 1° M. Petit consent « à laisser subsister à toujours les constructions élevées « par M. Paturaud sur l'impasse; 2° M. Petit se réserve ex- « pressément le droit de passage pour l'impasse d'Aumont, « ainsi que celui d'écoulement des eaux et généralement « tous les droits qui peuvent exister à son profit sur cette « impasse, comme étant voie publique. »

Bien que cette impasse, ainsi que nous l'avons rappelé

plus haut, ait été supprimée, comme voie publique, par ordonnance royale du 4 février 1843, et que son terrain ait été vendu par la Ville à M. Paturaud, il n'en subsiste pas moins, aux termes mêmes de cette cession municipale, que les droits de passage et d'écoulement des eaux appartenant aux autres propriétaires riverains sont aussi restés maintenus. Rien, depuis lors, n'a été changé au contrat de 1841.

Pour terminer, disons que la *Pharmacie Centrale de France*, paya, du prix principal de 560 500 francs, l'acquisition de l'ancien hôtel des ducs d'Aumont.

*
* *

Ici s'arrête l'histoire de l'hôtel des ducs d'Aumont. Depuis près d'un demi-siècle qu'il appartient à la *Pharmacie Centrale de France*, il a fatalement subi les modifications nécessitées par la destination industrielle et commerciale à laquelle il est depuis lors affecté. Son beau jardin, qui mesurait en surface un peu plus d'un arpent, est à présent recouvert de constructions pour magasins, bureaux, manutentions, laboratoires, salles de machines, etc. Il est vrai que ces transformations ne sont pas ici sans précédents. On peut, en effet, se souvenir qu'il y a près de cent ans, des bâtiments de rapport avaient déjà envahi, au n° 5 de la rue de Jouy, la place qu'occupèrent autrefois les maisons du procureur Nicolas de Landelle, puis les communs, et la basse-cour de l'hôtel d'Aumont, puis le *petit hôtel*, après que celui qui donnait sur la rue de la Mortellerie eut été retranché de l'immeuble en 1768. Mais quant au *grand hôtel* proprement dit, qui a remplacé, au n° 7, les anciens logis du *Croissant* et de l'*Image Saint-Christophe*, il est resté, dans son extérieur, à peu près intact, sauf le bâtiment à droite de la cour d'honneur, qui ne comportait jadis qu'un rez-de-chaussée; il fut surélevé de deux étages, vers le temps sans doute de la reconstruction des communs au n° 5, c'est-à-dire vers 1806; car ce bâtiment se trouve indiqué, ainsi surélevé, dans l'acte de vente du 10 décembre 1823, tandis que, dans le titre du 5 prairial an XI, il est dit qu'il n'est simplement couronné, au-dessus de ses quatre arcades de rez-de-chaussée, que d'une plinthe et d'un com-

ble en appentis couvert d'ardoises. On ne saurait non plus imputer, à la *Pharmacie Centrale de France*, l'entière responsabilité des transformations intérieures de l'hôtel d'Aumont, parce qu'elles ont été effectuées, pour la plupart, bien avant son arrivée. De plus, on voudra bien se rappeler et tenir compte que, pendant les années qui s'écoulèrent de 1801 à 1859, les bureaux d'une mairie, puis les salles de classe d'une institution avaient déjà successivement occupé les lieux, non sans y laisser les plus déplorables traces de leurs installations et surtout de leur longue occupation.

Cependant quelques intéressantes épaves de la décoration intérieure du grand hôtel d'Aumont, restées en place, témoignent encore de son ancienne splendeur. Ce sont, entre autres, au rez-de-chaussée, un certain nombre de panneaux de dessus de porte, peints en grisaille ou en camaïeu. A l'étage, les appartements habités par le Directeur de la *Pharmacie Centrale de France* ont conservé leurs lambris sculptés et dorés, notamment dans le grand salon; et l'on y voit encore les médaillons et les cartouches de Le Brun, qui encadraient jadis le superbe plafond, où l'illustre maître avait représenté l'*Apothéose de Romulus*. Une pièce voisine mérite aussi d'être mentionnée pour ses magnifiques boiseries en vieux chêne, où des griffons en bas-relief ornent les dessus de porte: nous voulons parler du salon de l'appartement qu'a occupé pendant ces dernières années, à titre de locataire, M. l'abbé de Bussy, ancien curé de la paroisse Saint-Gervais; son frère, M. Louis de Bussy, inspecteur général du génie maritime et membre de l'Institut, récemment décédé, vivait avec lui.

Mais, aujourd'hui, ce qu'on aime surtout à constater à l'hôtel d'Aumont, c'est l'attention discrète avec laquelle l'administration de la *Pharmacie Centrale de France* semble avoir voulu ménager l'aspect à la fois si calme et si noble de la cour d'honneur: là, grâce à l'entrée réservée, au n° 21 de la rue des Nonnains-d'Hyères, pour les besoins du mouvement commercial, on ne se douterait guère de l'activité et de l'animation qui règnent derrière la belle façade de Mansart, et dont nul écho ne vient troubler dans cette cour silencieuse, les souvenirs endormis du passé.

L'HOTEL DE CHEVREUSE

OU

DE LUYNES

L'hôtel qu'on voyait naguère au n° 201 du boulevard Saint-Germain (*alias* rue Saint-Dominique n° 33) a été démoli en l'année 1900. Sa disparition valait certes mieux qu'une simple mention de fait divers; aussi avons-nous pensé qu'au double point de vue de l'art et de l'histoire, le souvenir de son passé méritait d'être retracé et conservé.

Cet hôtel avait été construit sur les dessins de Pierre Lemuet (1), pour Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de Chevreuse, en l'an 1650 (2), c'est-à-dire en pleine Fronde. En ce temps-là, toujours jolie, malgré ses cinquante ans, et plus habile en fait d'intrigues que Mazarin lui-même, la duchesse de Chevreuse trouvait-elle trop étroit, pour recevoir la suite nombreuse de ses partisans et de ses adorateurs, son hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre, qu'elle tenait de son premier mari, le connétable de Luynes? Ou mieux, prévoyait-elle déjà la nécessité de songer, sinon à une retraite définitive, du moins à une résidence éloignée des effervescences populaires du centre de la ville, où elle fût plus en sûreté contre les surprises des événements? Nous l'ignorons encore.

Quoi qu'il en fût, le terrain sur lequel elle vint planter

(1) Pierre Lemuet, architecte ordinaire du roi, né en 1591, mort en 1669, acheva l'église du Val-de Grâce, commencée par François Mansart, bâtit les hôtels de Mesme ou d'Avaux, de l'Aigle et du président Tubeuf; on lui doit aussi les châteaux de Tanlay, de Chavigny, en Touraine; de Pont, en Champagne, etc.

(2) J.-F. Blondel, *Architecture françoise*, 1752, t. Ier, p. 255.

son dernier pignon dépendait de la paroisse Saint-Sulpice, et faisait partie de l'ancien fief rural de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui devint par la suite le noble faubourg. Auparavant, ce terrain avait été une voirie, appelée *l'Ecorcherie*, que les bouchers du bourg Saint-Germain avaient prise à bail de l'abbaye en 1516. Dès 1634, les environs étant couverts de maisons, il fallut supprimer la voirie; puis son emplacement, réuni à celui d'une tuilerie contiguë, constitua le pourpris du nouvel hôtel de Chevreuse (3). Lorsque la construction de cette demeure fut entreprise, il n'y avait pas longtemps que les religieux de Saint-Thomas d'Aquin, récemment établis dans le voisinage, avaient obtenu la permission de substituer le nom du patron de leur ordre au primitif et rustique vocable du chemin qui conduisait aux pâtis de Grenelle, en plaçant, à ses deux extrémités, des tablettes de marbre, avec cette inscription : *rue Saint-Dominique, jadis des Vaches* (4). L'hôtel de la belle Marie de Rohan fut assurément l'un des premiers construits dans ces parages écartés; et c'est vraisemblablement vers l'année 1657, mais non plus tard assurément, qu'elle y vint s'établir définitivement: cette date coïncide, en effet, avec la mort de son second mari Charles de Lorraine, duc de Chevreuse, et la vente de son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre à Bernard de Nogaret, duc d'Epernon (5).

Il paraît cependant que les dernières années de la fameuse duchesse ne s'écoulèrent pas rue Saint-Dominique. Revenue, avec l'âge, des vanités de ce monde, sa vieillesse se passa, dit-on, dans la retraite la plus austère. Retirée depuis longtemps à la campagne, non pas à son château de Dampierre, qui lui eût trop rappelé les jours brillants de sa vie passée, mais dans une modeste habitation, dépendant du prieuré de Saint-Fiacre de la Maison-Rouge, à Gagny, près de Chelles; c'est là que l'altière frondeuse d'antan, devenue la plus humble des femmes, attendit sa dernière heure, et qu'elle mourut sans bruit, à l'âge de soixante-dix-neuf ans,

(3) A. Berty et L. M. Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris*, t. III, pp. 88, 89; t. IV, pp. 37, 133.

(4) Idem, *loc. cit.*, t. III, pp. 86, 87. — Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. V, Quartier Saint-Germain, p. 37.

(5) A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris*, t. Ier, p. 103.

en 1679. Elle fut enterrée dans la petite et vieille église de Gagny : son épitaphe dit qu' « elle défendit qu'on fît revivre à « sa mort la moindre marque de sa grandeur (6) ».

Mme de Chevreuse n'ayant point eu d'enfants de son second lit, son hôtel passa, après sa mort, aux mains de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils aîné de son premier mari, qui y habitait déjà depuis l'année 1662. En ce temps-là, il y logeait et employait, comme secrétaire, un jeune poète, ancien élève de Port-Royal, Jean Racine, que ses protecteurs désiraient voir entrer dans les ordres ou dans la magistrature, mais qui ne songeait guère qu'à faire des vers. Après avoir terminé ses études au collège d'Harcourt, il était entré, en 1659 ou 1660 — il avait alors vingt ans, — chez M. de Luynes (7), sous les auspices d'un sien parent, oncle à la mode de Bretagne, qui était intendant du duc et s'appelait Nicolas Vitart. Il semble que Racine ne rencontra pas, tout d'abord, chez M. de Luynes, grand ami et collaborateur zélé des jansénistes, tous les encouragements que réclamait son goût invétéré pour la poésie ; il y était fort surveillé et sermonné par ses anciens maîtres. Mais il ne tenait pas grand compte de leurs exhortations, et n'en continuait pas moins à faire des vers ; seulement, il les faisait en cachette, et ne les montrait qu'à des confidents dont il était sûr, notamment à l'abbé Levasseur, à qui son oncle Vitart, qui ne fut pas toujours pour lui un Mentor bien sévère, l'avait particulièrement recommandé. Pendant une absence de l'abbé Levasseur, il lui écrivait : « Ne pouvant vous consulter, j'étais prêt « à consulter, comme Malherbe, une vieille servante qui est « chez nous, si je ne m'étais aperçu qu'elle est janséniste « comme son maître, et qu'elle pourrait me déceler : ce qui « serait ma ruine entière, vu que je reçois tous les jours « lettre sur lettre, ou plutôt excommunication sur excommu- « nication, à cause de mon triste sonnet. » On ignore jusqu'à quelle date le futur auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* demeura à l'hôtel de Mme de Chevreuse (8).

Malgré son rigorisme de janséniste, le duc de Luynes,

(6) Victor Cousin, *Madame de Chevreuse*, Paris, 1869, in-8°, pp. 328, 329. — F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. V, pp. 274, 275.

(7) Alors que M. de Luynes demeurait encore à son hôtel de la rue Gît-le-Cœur.

(8) Voir la notice biographique sur Jean Racine publiée par M. Paul Mesnard en

pourvu d'une dispense du pape, avait convolé, en secondes noces, avec Anne de Rohan-Montbazon, qui était à la fois sa tante et sa filleule. Mais ce mariage choquait tellement les principes de ses amis de Port-Royal qu'il dut se brouiller avec eux. Leurs anathèmes n'empêchèrent cependant pas sa deuxième épouse de procéder, le 5 mars 1683, à la pose de la première pierre de l'église conventuelle de Saint-Thomas-d'Aquin, située en face de l'hôtel de Luynes (9).

Après la mort du duc de Luynes, arrivée en 1690, sa demeure revint à son fils aîné, Charles-Honoré d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, pour l'éducation duquel Nicole et Arnauld avaient, paraît-il, écrit leur *Logique.* Il avait été marié, en 1667, à une fille de Colbert. A cette occasion, son aïeule paternelle, la duchesse de Chevreuse, lui avait donné la terre de ce nom, qu'après la mort de son second époux elle avait obtenue pour ses reprises, et qui fut alors érigée tout exprès en duché héréditaire: c'est ce qui explique pourquoi son petit-fils prit le titre de *duc de Chevreuse.* Depuis ce temps, il y eut dans sa descendance deux duchés, celui de Luynes et de Chevreuse. Le père et le fils aîné portaient chacun un de ces deux titres, et le fils devenu chef de famille gardait celui qu'il portait du vivant de son père (10). Par suite, l'hôtel familial subit dès lors la même alternation dénominative: c'est pourquoi l'on voit cette demeure désignée, sur les plans de Jouvin de Rochefort (1690) et de Nicolas de Fer (1697), sous le nom d'*hôtel de Chevreuse;* sur les plans de La Caille (1714) et de Turgot (1739), sous le nom d'*hôtel de Luynes;* puis, quelquefois, sous la double appellation d'*hôtel de Luynes ou de Chevreuse.* Enfin, le duc de Chevreuse étant mort à son tour, en 1712, l'hôtel est resté sans interruption dans sa postérité jusqu'à présent.

Mais il était déjà devenu trop petit pour ses héritiers, car il subit, vers 1715, des agrandissements considérables. Dans son *Architecture française* (t. Ier, p. 255), François Blondel nous apprend qu'à cette époque la façade sur les jardins

tête des *Œuvres complètes de Jean Racine,* de la collection des *Grands Écrivains de France.*

(9) Piganiol de La Force, *Description historique de la Ville de Paris.* (1765), t. VIII, p. 139.

(10) Firmin-Didot, *Nouvelle Biographie générale,* t. XXXII, col. 357.

fut portée de 25 toises à 32, et les communs augmentés de nouvelles écuries, de remises, d'un manège découvert, etc. Le jardin, agréablement distribué et d'une belle étendue, ne mesurait pas moins de 26 toises de profondeur sur environ 45 de largeur, et se composait de parterres, de bosquets et de cabinets de verdure. Extérieurement, cet hôtel, qu'indiquait son fronton superbement armorié (1), pouvait se recommander par l'ordonnance large et magistrale de son ensemble, par la symétrie et les proportions de ses diverses parties, comme par la sobriété de son ornementation : caractères saisissants du style de cette époque. On y constatait une fois de plus combien la beauté de l'appareil et l'art de profiler sont essentiels dans l'architecture, puisque l'application seule de ces deux principes a pu suffire pour imprimer aux façades des aristocratiques habitations du XVIIe siècle ce grand air de noblesse, non dépourvu sans doute de froideur et de sévérité, mais auquel ne saurait être avantageusement comparée l'affectation de grâce et d'élégance, dont le style du siècle suivant est plus particulièrement empreint.

A l'intérieur, la magnificence des appartements était non moins admirable. Le grand escalier, d'aspect monumental, avec sa rampe à balustres de pierre, était surtout remarquable par les peintures qui en ornaient les murs et l'entouraient d'une sorte de décor architectural, qui semblait le compléter avec le plus heureux effet de coloris et de perspective. Elles représentaient une suite de terrasses, bordées de balcons, portant sur un soubassement à refends et bossages, meublé de bas-reliefs et de statues à l'antique. De superbes portiques d'ordre corinthien couronnaient ces terrasses et formaient péristyle d'accès à un palais central dont la façade se détachait, à ses deux extrémités, sur le ciel bleu et les riantes frondaisons d'un parc. Dans les entre-colonnements, d'élégants personnages, nobles dames et cavaliers, en costumes de fête galante, du genre Watteau, groupés dans des attitudes diverses et gracieuses, paraissaient occupés à regarder monter les arrivants. Ces peintures, qui étaient à l'huile et appliquées à même la pierre,

(1) On sait que les d'Albert de Luynes portaient d'or au lion de gueules armé, lampassé et couronné de même. (Voir le P. Anselme.)

avaient été exécutées, en 1748, par Brunetti, père et fils, artistes-décorateurs, alors fort appréciés. Nous ignorons encore si, pour l'exécution des figures, ils eurent en cette circonstance quelque collaborateur, comme Soldini, entre autres, un ancien élève de Boucher qui, quelques années plus tard, travailla avec eux à la décoration de l'hôtel du maréchal Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin. Mais c'est bien possible, car, jusqu'à présent, les Brunetti ne sont guère connus que comme peintres d'architecture (12).

Au dire de Guilhermy, l'hôtel de Luynes, mieux que tout autre, rappelait enfin ces anciennes demeures où les grands seigneurs d'autrefois, protecteurs nés des arts, se plaisaient à réunir des livres, des tableaux, des curiosités de toute espèce (13). On peut s'en faire une idée par les descriptions que nous ont laissées les auteurs de *Guides* ou de *Descriptions* de Paris de la fin du siècle dernier. Suivant Thiéry (14), qui semble avoir fourni, à cet égard, les plus amples renseignements, on voyait à l'hôtel de Luynes, dans la chambre du dais, en face de la cheminée, le *Portrait de Mme la duchesse de Nemours*, par Hyacinthe Rigaud; le *Duc de Chevreuse, enfant*, par le même; un *Tableau de famille*, peint par Benoît le Romain; deux *Sujets d'histoire*, par Restout; deux *Batailles*, par Parrocel; l'*Enlèvement des Sabines*, par Jourdain; l'*Inauguration de la statue de Louis XV par M. le duc de Chevreuse*, de Van Bla-

(12) F. Blondel, *loc. cit.*, t. Ier, p. 255; *Mémoires du duc de Luynes* (Paris, Didot, 1860-1865, t. XI), pp. 388-389. — Brunetti (Gaétan), peintre lombard, qui eut un talent spécial pour peindre l'architecture, est mort en 1758, et a laissé un fils qui devint habile dans le même genre. En outre des peintures de l'escalier de l'hôtel de Luynes, les Brunetti ont exécuté les travaux suivants : les décors d'architecture et d'ornements de la chapelle de l'hôpital des Enfants trouvés en la Cité; le grand salon de l'hôtel de Pontchartrain, sur les murs duquel ils ont peint des colonnes toscanes; le décor d'architecture de l'hôtel de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin (là, les figures ont été peintes par Soldini); l'escalier de l'hôtel de Soubise, où ils peignirent, en manière de trompe-l'œil, des figures, des colonnes, des masques et d'autres objets d'ornement; la décoration des appartements du premier étage de l'hôtel de Rohan : la salle à manger était entièrement peinte en grisaille. La fresque représentant *un temple en perspective avec colonnes et frise*, dans la chapelle des morts de l'église Sainte-Marguerite (XIe arr.), est de Brunetti fils. (Voir Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* (1778), pp. 22, 167, 160, 223, 227, 228, 254 et 436.)

(13) F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, pp. 384, 386.

(14) Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* (1787), t. II, p. 527-531.

renberg; deux *Sujets d'histoire*, par Natoire, servant de dessus de porte. De cette pièce on passait au salon, magnifiquement meublé en lampas, au milieu duquel pendait un superbe lustre de cristal de roche; quatre dessus de porte, dont les sujets en costumes russes avaient été peints par Renou, puis une tapisserie, exécutée aux Gobelins, d'après le tableau de Leprince, complétaient la décoration de cette pièce (15). La chambre à coucher de parade était en suivant; elle avait été décorée sur les dessins de M. Moreau, architecte du roi, et partout la dorure y resplendissait; le meuble, ainsi que le lit et la tenture du fond de l'alcôve, étaient en satin brodé. Un beau cabinet faisait suite à cette pièce et était orné de tableaux des meilleurs maîtres. On y voyait *Circé métamorphosant les compagnons d'Ulysse en pourceaux*, par Benedette Castiglione; l'*Enlèvement d'Europe*, par Rembrandt; deux tableaux de Jean-Paul Panini: *Saint Paul prêchant à Malte* et *le même prêchant aux Corinthiens;* un tableau par un maître inconnu, représentant des *Espagnols;* quatre tableaux de David Téniers, dont la *Tentation de saint Antoine*, une *Noce de village*, une *Femme dans son ménage*, et le dernier, appelé les *Rats de Téniers;* trois tableaux de Corneille Poelenburg: des *Baigneuses*, une *Conversation* et une *Fuite en Egypte;* trois tableaux de Wouwerman; deux *Combats de cavalerie*, par Van der Meulen; un tableau de Paul Bril représentant *Saint François recevant les stigmates*, sur un fond de paysage; trois tableaux de Peter Neefs, *Intérieurs d'églises;* deux tableaux de Huctembourg, élève de Wouwerman; deux autres de Matifas et deux de Snaërs; l'*Enlèvement d'Europe* et *Jacob se faisant reconnaître par Rachel*, de François Le Moyne; un tableau de Restout; une *Chasse aux tigres*, par Parrocel fils; trois tableaux de Noël Coypel et un d'Antoine Coypel; *Diane surprise au bain*, par Natoire; *Bacchus et Ariane*, par Pierre; *Jésus-Christ dans le désert*, par Philippe de Champagne; une *Nativité*, par Carle Vanloo; l'*Intérieur d'un ménage*, par François Boucher; deux tableaux de Chardin; un de Watteau; un de Jeaurat; deux tableaux de Le Prince; un autre de Robert; une *Marine*, peinte sur cuivre, par Vernet; un *Pay-*

(15) Watin fils, *État actuel ou le provincial à Paris* (1787), Quartier Saint-Germain, 2e partie, p. 86.

sage de Jean Asselin; deux tableaux de Pinacker, et quatre *Sujets historiques*, par le chevalier de Channes.

Attenant à cette pièce était un joli boudoir, par lequel on communiquait d'abord à une salle ornée de portraits de guerriers célèbres, puis à la chambre ordinaire de M. le duc de Luynes. De cette dernière, on passait dans la *Bibliothèque*, qui occupait la galerie et le cabinet faisant suite, par où l'on pénétrait dans une autre galerie, plus grande, éclairée par le haut, et formant un superbe *Cabinet d'histoire naturelle.* Cette pièce était garnie dans tout son pourtour d'armoires fermées par des glaces, contenant des mannequins revêtus de costumes indiens, chinois et autres, des armes anciennes et modernes de diverses contrées, des coraux, des madrépores et des collections de minéraux bien choisis et de toutes sortes. Un modèle de vaisseau de soixante-quatre canons, avec tous ses agrès et réduit à l'échelle de cinq lignes pour un pied, occupait l'armoire du milieu. Dans une autre armoire était renfermé un beau médaillier rempli de médailles et de monnaies anciennes d'or, d'argent et de bronze; dans une autre, on pouvait admirer une fort belle coupe d'ambre, d'un seul morceau et d'un volume considérable, ornée de figures d'enfants et de rinceaux sculptés à même la matière. Puis c'étaient encore des collections de cristaux, de pierres fines et précieuses, de fossiles, de marbres, d'albâtres, etc.; puis, des pièces d'argenterie des Indes en filigrane; puis des instruments de physique et d'optique. On avait aussi réuni là tous les échantillons du règne animal et végétal: oiseaux empaillés, plantes desséchées, coquilles, pièces d'anatomie, etc. Dans les voussures du plafond, on voyait accrochés de grands lithophytes, des tortues, des serpents, des poissons, des cornes de bouquetins et d'élans, etc., etc. Enfin, deux conducteurs électriques en fer-blanc, de 9 pieds de long et fixés au plafond, communiquaient à une puissante machine électrique, dont le plateau ne mesurait pas moins de 34 pouces de diamètre, et qui était placée au milieu de la pièce, directement au-dessous de ces conducteurs. A l'extrémité de cette galerie se trouvait un *Laboratoire de chimie* garni de tous ses ustensiles et d'un droguier.

Au temps de la Révolution, l'hôtel appartenait à Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, ex-maré-

chal de camp et colonel-général de dragons, sous l'ancien régime. Nommé, en 1789, député aux Etats-généraux par la noblesse de Touraine, ce duc de Luynes opta bientôt pour le tiers-état et vota avec la majorité. Il n'émigra point, et, dès 1792, il se réfugia à son château de Dampierre, où il se tint coi jusqu'au 18 brumaire. Ses biens ne furent pas confisqués; cependant son hôtel fut, sous le Directoire, mis à la disposition du citoyen Baudin, qui y installa une crèche payante pour les enfants de quinze mois à sept ans (16). Sous le Consulat, il y logea un ancien député de la Convention et évêque constitutionnel, l'ex-abbé Henry Grégoire, devenu son collègue au sénat conservateur (17).

Vers 1877, le portail ainsi que les deux tiers de la cour et des avant-corps de l'hôtel de Luynes, furent emportés, au nom de l'impitoyable et stupide ligne droite, par le prolongement du boulevard Saint-Germain, tandis que l'amorce du boulevard Raspail entamait d'autre part son magnifique jardin. Ce fut le commencement de la fin de cette belle et vénérable habitation, dont les façades, tronquées, mutilées, puis transformées et modernisées, prirent désormais cette pauvre et banale physionomie qui caractérise si bien encore le goût de notre temps, mais qui ne fit que mieux regretter leur simple mais grandiose aspect d'autrefois. Cependant, « nous « revoyons encore par l'esprit, dit l'aimable auteur de *Mon « vieux Paris*, l'immense cour et, tout autour, ces dépendances « qui s'étendaient à l'aise: à gauche, la chambre du portier, « une petite cour, une remise à carrosses, une chambre « de concierge, une basse-cour; à droite, les communs, le « garde-manger, les cuisines, les salles du commun, la som- « mellerie. Tout cela était vaste, aéré, disposé pour recevoir « cette armée de valets de tout genre qu'un grand seigneur « entretenait à ses dépens, sans savoir, la plupart du temps, « le nombre de gens qu'il employait. C'est la disparition « de tout ce monde affairé, bruyant, empressé à faire croire « qu'il travaillait à quelque chose, qui explique l'impression « de profonde tristesse qui vous enveloppe maintenant dès

(16) Ed. et Jules de Goncourt, *La société française sous le Directoire*, p. 21.
(17) *Almanach national de 1803*. — Fréd. Lock, *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris*, p. 355.

« qu'on franchit le seuil de ces demeures, qui semblent aban- « données même lorsqu'elles sont habitées (18). »

Les démolitions de 1877 avaient néanmoins respecté le bâtiment principal avec plusieurs salons du XVIIe siècle, sa salle à manger décorée de compositions d'Hubert-Robert, et son grand escalier entouré des peintures de Brunetti (19), qui avaient été restaurées en 1843 (20), et étaient restées, jusqu'à présent, l'unique et dernier spécimen du genre. N'empêche que les derniers héritiers des Chevreuse et des Luynes semblaient ne plus trouver de leur goût, le vieil hôtel ancestral ainsi conservé; il y avait déjà nombre d'années qu'ils ne l'occupaient plus et le louaient à des particuliers, lorsqu'ils le firent abattre complètement pour bâtir à la place plusieurs maisons de rapport, sans avoir malheureusement gardé le moindre souci de la conservation de l'œuvre de Brunetti; car il n'en devait plus rester d'autre souvenir que des reproductions photographiques exécutées alors par les soins de la Commission du Vieux Paris, si la Ville ne s'était enfin décidée, pour sauver cette œuvre de la destruction, à en faire l'acquisition, pour la rétablir ensuite dans une des annexes nouvelles du Musée Carnavalet. Quant à l'aspect intérieur et la composition intérieure de cette demeure, il faudra désormais s'en rapporter aux planches gravées, il y a deux siècles, par Marot père et fils, et par François Blondel (21), c'est-à-dire à quelques images plates et linéaires. Le nom de la *rue de Luynes*, ouverte depuis peu, à travers l'emplacement de l'hôtel disparu, rappelle seul son souvenir. *Sic transit gloria mundi.*

(18) Édouard Drumont, *Mon vieux Paris*, t. Ier, pp. 68-69.
(19) A. de Champeaux, *L'art décoratif dans le vieux Paris*, p. 113.
(20) Lance, *Dictionnaire des architectes français*, t. II, p. 55.
(21) Marot père et fils, *L'architecture françoise, recueil des plans, élévations, etc., des édifices, palais, hôtels, etc., de France*, Paris, 1751, in-f°, François Blondel, *loc. cit.*

LES HOTELS DES ARCHEVÊQUES DE SENS

I

L'HOTEL DE LA RUE DE LA FOLIE-JEAN-MOREL

II

L'HOTEL DE LA RUE DU FIGUIER

LES HOTELS DES ARCHEVÊQUES DE SENS

I

L'HOTEL

DE LA RUE DE LA FOLIE-JEAN-MOREL

Des affinités d'intérêts et d'amitié unissaient déjà les Sénones et les Parisii, lorsqu'à l'arrivée de Jules César ils s'allièrent plus étroitement encore, pour marcher ensemble au secours de Vercingétorix, assiégé dans Alésia. Cependant la cité des Sénones l'emportait en prospérité, en population, sur Lutèce, la résidence de prédilection de l'empereur Julien. Lui-même, en s'enfermant dans les murs de Sens, en les défendant victorieusement, attestait quel intérêt s'attachait à leur salut.

Lorsque l'un de ses successeurs, Gratien, modifia les divisions administratives des provinces gallo-romaines, Sens devint la capitale de la quatrième Lyonnaise, avec Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Meaux et Paris, comme villes principales. Mais si vivace fut l'administration romaine que, dès que l'autorité de l'Eglise s'y substitua après la chute de l'Empire, cette dernière organisation territoriale de la Gaule servit de base au groupement des sièges épiscopaux en provinces ecclésiastiques.

Tel fut le cas de la ville métropolitaine de Sens, dont Paris compta parmi ses évêchés suffragants jusqu'en 1622. Sans parler des nombreux et riches monastères soumis à leur suprême obédience, la juridiction des métropolitains était

déjà, au XIIIe siècle, suffisamment active, pour qu'entre l'évêché seul de Paris et l'archevêque de Sens, il en résultât des rapports de plus en plus fréquents.

Indépendamment de leurs prérogatives considérables, les archevêques sénonais, qui se qualifiaient de vicomtes de Sens, haussaient encore leurs pompeuses prétentions jusqu'à prendre le titre de *primat des Gaules et de Germanie*, depuis la cession que le pape Jean VIII en avait faite à l'archevêque Anségise sur la prière de Charles-le-Chauve qui en avait reçu la couronne impériale au concile de Pont-sur-Yonne. Il y eut bien, à diverses époques, quelques contestations au sujet de ce titre; mais le pape Calixte II, à la considération du roi Louis VI qui professait un grand attachement pour le métropolitain de Sens, annula, en 1121, un décret qui, à l'origine, avait soumis l'Eglise de Sens à celle de Lyon, cette dernière ville étant encore étrangère au royaume de France. Bien que Lyon soit depuis revenu à la couronne, sa primatie est restée sans effet sur celle de Sens, qui ne fut jamais, du reste, qu'une distinction ecclésiastique purement décorative.

Quoi qu'il en fût, l'archevêque de Sens, apparaît, dès le XIIIe siècle, comme un puissant personnage; et, jusqu'au XVIIe siècle, nous le verrons grandir en importance, en réunissant, le plus souvent, les charges les plus considérables à sa dignité de métropolitain de la province mère du royaume. Parmi ces éminents prélats, la plupart revêtus de la pourpre cardinalice, nous verrons, en effet, des chanceliers, gardes des sceaux, dont un deviendra pape, des ambassadeurs, des grands aumôniers de France, et jusqu'à un prince de sang royal.

Pour ces « illustres », qui entretenaient de si importantes relations avec le souverain, et qui, en qualité de métropolitains, devaient être, maintes fois l'an, appelés à Paris, soit pour les besoins de leur diocèse ou de leur province ecclésiastique, soit pour les affaires générales du clergé de France, il était donc naturel et même indispensable qu'ils eussent, dans la capitale du royaume, une demeure digne de leur rang. A la vérité, ils avaient joui assez longtemps des droits de procuration ou de gîte dus aux archevêques par les abbayes; mais, au XIIIe siècle, ces droits avaient été, pour

la plupart, transformés en redevances pécuniaires; de telle sorte que ce fut une véritable nécessité pour les archevêques de Sens d'avoir à Paris un logement assuré (1). D'ailleurs bien d'autres archevêchés, tels que ceux de Reims, Rouen, Tours, Lyon, etc., ont aussi possédé leurs hôtels à Paris; ce qui donna lieu à Sauval de remarquer, qu'après la maison épiscopale de Paris, il ne connaissait pas, dans cette ville, de maison d'archevêque plus ancienne que celle de l'archevêque de Sens (2). Et, sans compter encore les hôtels épiscopaux, on vit en même temps, maintes abbayes posséder aussi, à Paris, leurs maisons d'habitation ou de refuge.

*
* *

Or, on sait que les archevêques de Sens ont occupé successivement à Paris deux hôtels: le premier, situé au bord de la Seine, sur le quai des Célestins; le second, au coin de la rue de la Mortellerie (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville) et de la rue du Figuier. Le premier résultait de l'acquisition que, suivant un acte dressé par l'official de Paris et daté du mercredi après la Nativité de la Saint-Jean (27 juin) de l'année 1296, Etienne Becquard, archevêque de Sens, fit au prix de 840 livres parisis qu'il paya de ses propres deniers, de Pierre Marcel, l'aîné, drapier et bourgeois de Paris (3), et d'Agnès, son épouse, savoir: d'une maison, avec granges, jardin et dépendances, sise hors les murs, sur le bord de la Seine et près du couvent des frères Barrés, qui deviendra plus tard celui des Célestins, et dont nous reparlerons plus loin, le tout dans la censive du prieuré de Saint-Eloi, et chargé annuellement de 5 sous de fonds de terre et de 12 livres parisis de croix de cens (4).

(1) Maurice Prou, *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris.* Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (1882), p. 1.

(2) Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris,* t. II, pp., 262-263.

(3) Ce Pierre Marcel fut l'oncle du fameux prévôt des marchands Étienne Marcel, le seul membre de cette famille qui en a rendu le nom célèbre dans l'histoire. (F. T. Perrens, *Étienne Marcel,* pp. 36-37).

(4) L'original de cet acte de vente, qui existe aux *Archives du département de l'Yonne, bibliothèque de Sens*, G 96, a été publié, comme pièce justificative, par M. Prou, à la suite de ses *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens.*

Il est étonnant que, jusqu'à présent, aucun des historiens qui se sont occupés de cet endroit n'ait pas indiqué, d'une façon plus précise, l'emplacement exact de la maison qui devint la première résidence des archevêques de Sens à Paris; il était cependant facile de le faire à l'aide seule de ses tenants et aboutissants, énoncés dans l'acte de vente susdit (5). En effet, d'après le texte même de ce titre, rédigé en latin, on peut voir que la propriété, située, comme il vient d'être dit, sur la rive du fleuve, et qu'Etienne Becquard avait acquise de Pierre Marcel, était contiguë, d'une part, à Robert dit aux Gants, bourgeois de Paris, et, d'autre part, à la grange d'Agnès la Saunière d'Auxerre, tandis que ses jardins, aboutissant à ceux du comte d'Eu (6), attenaient, d'un autre côté, au mur qui longe le chemin suivant lequel on descendait le plâtre à la rivière, et qui n'est autre que la rue du Petit-Musc (7). Or, comme il est à présent permis

(5) La situation de la maison de Pierre Marcel est ainsi décrite dans le susdit acte : « ... Domum quandam cum grangiis, jardinis et aliis suis pertinenciis sitam « Parisius extra muros, juxta domum fratrum Barratorum, supra ripparium, contiguam ex una parte domui Roberti dicti ad Cyrothecas, et ex alia parte grangie « Agnetis Salniere de Autisiodoro, cujus domus dicta jardina contigua sunt jardinis « comitis Augi ex una parte, et muro qui attinet vico in quo discenditur plastrum ex « altera, totum incensiva Prioratus Sancti Eligii Parisiensis... »

Dans le texte que nous venons de citer, on remarquera le nom de « Robert dicti ad « Cyrothecas » qu'on doit traduire par Robert aux Gants, ou Robert le Gantier. On retrouvera plus loin ce nom, que le testament de Becquard reproduit sous la forme « Robert Augans »; mais nous avons pensé qu'il est préférable d'écrire : Robert aux Gants.

(6) Les jardins du comte d'Eu dépendaient de l'hôtel qu'en 1250 Alphonse de Brienne, grand chancelier de France (fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem), et son épouse Marie de Lusignan, comtesse d'Eu avaient acquis de Philippe Commin, bourgeois de Paris (Lebeuf, *Hist de la Ville et de tout le diocèse de Paris* édition Fechoz et Letouzey, t. Ier, p. 330). Cet hôtel, connu d'abord sous le nom d'*hôtel d'Eu*, avait son entrée rue Saint-Antoine. Passé, en 1357, aux mains de Louis d'Évreux, comte d'Étampes, par suite de son mariage avec Jeanne de Brienne, fille du connétable Raoul de Brienne, cet hôtel, devenu ainsi l'*hôtel d'Étampes*, fut vendu, le 8 mai 1361, par ledit Louis d'Evreux, au dauphin Charles qui commençait alors la formation de sa résidence de Saint-Paul (Fernand Bournon, *L'hôtel royal de Saint-Pol*, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. VI, pp. 58-60).

Il est possible que les jardins du comte d'Eu aient eu quelque communication avec la rue des Barrés (quai des Célestins), car le *Rôle de la taille de* 1292 mentionne de ce côté le concierge de l'hôtel d'Eu avec sa nièce, la boiteuse, payant ensemble 21 sous (Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 133, col. b).

(7) Le plâtre qu'on descendait ici à la rivière, pour le charger et le transporter ensuite en bateau, provenait d'un champ voisin, où il était amené en dépôt, après son extraction des carrières de Montmartre et de Belleville. Cette plâtrière, située

d'admettre sans hésiter que l'hôtel du comte d'Eu, appelé par la suite *hôtel d'Etampes*, puis *hôtel de la Reine*, aboutissait, par devant, à la rue Saint-Antoine, et, par derrière, aux jardins de l'hôtel de Sens, en attenant, d'une part, au cimetière Saint-Paul, et, d'autre part, à la rue du Petit-Musc; il devient évident que, quel que soit le côté occupé par la maison du Gantier ou la grange de la Saunière, par rapport à la maison de Pierre Marcel, celle-ci, avec son jardin et ses dépendances, se trouvait à l'emplacement représenté aujourd'hui, tout au moins en grande partie, par l'ancien *hôtel Fieubet*, devenu de nos jours l'*école Massillon*, et situé, comme on peut le voir, à l'angle est du quai des Célestins. En conséquence, ce serait une erreur de répéter, comme certains auteurs l'ont avancé par mégarde, que le premier hôtel des archevêques de Sens était situé à l'extrémité de la rue Saint-Paul, vers la Seine. Dans sa remarquable et récente étude sur l'hôtel de La Vieuville, notre distingué confrère, M. Lucien Lambeau, a fait justice de cette méprise, en rappelant d'après de précieuses indications, depuis longtemps fournies par l'excellent érudit, M. Fernand Bournon, que l'hôtel, donné par Charles V à son chambellan Pierre d'Aumont, occupait précisément cet emplacement, recouvert depuis lors par l'hôtel de La Vieuville (8).

dans la censive de Saint-Éloi, s'étendait, au delà de la rue du Petit-Musc, en arrière de la partie de l'hôtel Saint-Paul, qui confinait aux dépendances de la Bastille, c'est-à-dire à peu près vers l'endroit où fut depuis ouverte la rue de la Cerisaie; et le nom de *Champ au Plâtre*, donné à ce terrain, resta quelque temps attaché à une partie de la rue qui, depuis lors, a pris, sur toute sa longueur, celui de *Petit-Musc*, altération de l'ancienne et gauloise appellation de *Pute y muse*, se rapportant, suivant Jaillot, à une voirie du voisinage. Rappelons aussi qu'au XIVe siècle l'hôtel, sur l'emplacement duquel a été construit par la suite l'hôtel de Mayenne, a été aussi appelé *hôtel du Petit-Musc* (Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. III, Quartier Saint-Paul, pp. 24 et 33).

Quant au commerce de plâtre, dont cet endroit paraît avoir été un centre de quelque importance, le livre de la taille de 1292 nous montre qu'il était alors représenté dans ces parages, notamment : par Hue l'Anglais, porteur de plâtre, vers les Barrés, qui paye 3 sous de taille; par Belin, un autre porteur de plâtre, rue Saint-Paul, qui paye 2 sous; par Guillaume le Plâtrier, qui paye 12 sous (Géraud, *loc. cit.*, pp. 133 b et 135 a).

(8) F. Bournon, *loc. cit.*, pp. 75 et 79, note I. — Lucien Lambeau, *L'hôtel de la Vieuville*, publié dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1907, pp. 61 et suiv.

Il est non moins indubitable que la maison de Pierre Marcel et celles qui lui attenaient de part et d'autre longeaient la rive de la Seine, vraisemblablement plus large alors qu'aujourd'hui, mais qu'elles en étaient séparées par une sorte de chemin de contre-halage ou de haute-berge, auquel a succédé, depuis longtemps, le *quai des Célestins*, dont les maisons actuelles ont conservé, sans aucun doute, l'alignement des murs et des maisons qui se trouvaient là au moyen âge. Ce chemin de haute-berge, qui n'était pas encore un véritable quai, était alors appelé *rue des Barrés*, parce qu'il conduisait, au delà du chemin au Plâtre, au monastère où saint Louis, à son retour de la Terre Sainte, avait établi, en 1256, quelques religieux, amenés par lui du Mont-Carmel, et qu'on nommait *Carmes*, ou *Frères barrés*, à cause de leur vêtement bigarré, ou *barré* de blanc et de noir, qu'ils ont échangé depuis en un tout blanc (9). Ce chemin faisait d'ailleurs suite à la voie du même nom, qui joignait la rue du Fauconnier à l'extrémité de la rue Saint-Paul, après avoir franchi l'enceinte de Philippe-Auguste par la poterne, dite d'abord des Barrés, puis des *Béguines*, à cause de la

(9) Le monastère, où saint Louis établit les frères Barrés, consistait en une maison qu'il avait fait acheter tout exprès de Philippe Bouquetin, bourgeois de Paris, le 17 octobre 1256. Après avoir augmenté cette maison par l'acquisition de quelques pièces de terre, ils songèrent, vers la fin du treizième siècle, à construire une église. Mais ils renoncèrent à leur projet. Ils durent même représenter au roi Philippe-le-Bel que leur demeure, qui, d'ailleurs, tombait presque en ruine, était fréquemment envahie par les inondations de la Seine, et que, d'autre part, ils se trouvaient trop éloignés de l'Université. Ce prince leur donna, en 1309, une maison dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; mais n'ayant pas trouvé suffisant cet immeuble, Philippe-le-Long leur octroya, en 1317, une autre maison sise à la place Maubert, où ils se décidèrent enfin de se fixer. Une bulle du pape Jean XXII, en date du 27 avril 1318, leur permit d'y transporter leur résidence. C'est ainsi que fut fondé le couvent des Carmes de la place Maubert, qui dura jusqu'à la Révolution. Quant à leur ancien monastère de la rue du Petit-Musc, les Carmes le vendirent, en 1319, à Jacques Marcel, un frère de ce Pierre Marcel dont Étienne Becquard avait acquis la maison; puis le fils de Jacques, Garnier Marcel, en fit don, en 1352, à une communauté de religieux de l'ordre de saint Benoît, qui venait alors s'établir à Paris. On appela ces religieux *Célestins*, en mémoire de leur fondateur, Pierre de Muron, élu pape sous le nom de Célestin V, et canonisé en 1313. Leur nom est resté, par la suite, attaché au quai qui fait la continuation du quai Saint-Paul et au monastère qu'ils habitèrent jusqu'à la Révolution, et dont on a fait, depuis 1841, une caserne pour la garde municipale de Paris. Cette caserne a été démolie, il y a peu d'années; la rue Jules-Cousin a été ouverte à travers son emplacement, et des maisons de rapport ont succédé aux anciens bâtiments conventuels.

communauté de femmes de ce nom, fondée aussi par saint Louis, dans cette rue (10).

*
* *

Mais ce qui est resté tout à fait ignoré jusqu'à présent, c'est que la partie *extra muros* de la rue des Barrés, qui nous occupe ici, aurait auparavant porté l'appellation de *rue de la Folie-Jean-Morel*, ainsi qu'il appert d'un acte du Chapitre de Notre-Dame de Paris, daté du samedi, veille de la Pentecôte de l'année 1300, qui atteste que les chanoines de Saint-Merri ont fait remise, à l'archevêque Etienne Becquard et à ses ayants cause, d'un cens annuel de trois sous et six deniers parisis, pour la maison qu'il a acquise de Pierre Marcel; laquelle est sise dans la rue (*in vico*) dite la « *Foulie Johannis Morelli* », sur la Seine, dans la terre (censive) de Saint-Eloi (*super Sequanam, in terra prioris Sancti-Eligii*) (11).

Or, au cours de notre enquête sur l'origine de l'appellation *rue Folie-Jean-Morel*, nous avons pu constater, en effet, qu'elle était quelque peu antérieure à celle de *rue des Barrés*, qui apparaît après l'établissement du couvent de ce nom. En effet, la première mention que nous connaissions de la

(10) Ce couvent, dont l'entrée était située rue des Prêtres-Saint-Paul (aujourd'hui rue Charlemagne), fut établi, en 1264, par saint Louis, sur un terrain que lui avait cédé l'abbé de Tiron, pour une communauté de femmes dévotes, filles ou veuves, appelées *Béguines*, ou religieuses de Sainte-Bégue, dont l'ordre avait été fondé à Liége, en 1173. Sans être soumises à aucune règle, ces religieuses suivaient, dans leur conduite, une régularité monastique. En 1480, Louis XI les remplaça, dans la même maison, par des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, qu'on nomma les religieuses de *l'Ave-Maria*; dénomination conforme à la dévotion particulière que ce prince avait pour la sainte Vierge; on sait qu'il institua, le premier, la prière de *l'Angelus*. La maison elle-même prit dès lors le nom de *l'Ave-Maria*, qu'elle a conservé jusqu'après la Révolution, quoiqu'elle eût une destination différente. C'était devenu une caserne qu'on a appelé la *caserne de l'Ave-Maria*. C'est là qu'en 1841 était caserné le 10e bataillon de chasseurs à pied, alors commandé par le futur duc de Magenta, Mac-Mahon, qui habitait au n° 17 de la rue des Barrés. De *l'Ave-Maria*, il ne reste plus enfin que le nom qu'on a substitué, depuis quarante ans, à celui de l'ancienne rue des Barrés, et sous lequel on désigne aussi le nouveau marché couvert qu'on y a construit depuis, tandis qu'une annexe du lycée Charlemagne et un groupe scolaire de la Ville ont remplacé les anciens bâtiments du monastère transformé en caserne.

(11) Archives de l'Yonne, bibliothèque de Sens, G. 96, n° 2.— Cf. M. Prou (*loc. cit.* p. 2), qui le premier a fait mention de la rue de la Folie-Jean-Morel.

Folie Jean Morel, se trouve sur un titre en parchemin (original écrit en latin) de la maison du Temple, daté du mois de janvier 1227 (n. st.), par lequel Gasce de Poissy, chevalier, ratifie la vente faite par Jean de Chaumont, chevalier, aux frères de la chevalerie du Temple, de 27 sous de cens, savoir: 5 sous à prendre auprès de la porte de la ville de Paris, par laquelle on va à la maison du Temple (12), et 22 sous à prendre auprès du lieu qu'on appelle la *Folie Jean Morel*, hors les murs de la ville de Paris, *sitir juxta locum qui dicitur stultitia Johannis Morel, extra muros civitatis Paris* (13).

La folie Jean Morel est encore citée dans un petit registre censier pour l'année 1253, à propos du « cens que l'en doibt « chascun an au Temple, à la S. Jahan, à la *folie Jahan* « *Morel* ». Parmi les noms de censitaires, on remarque, soit dit en passant, ceux de deux riches bourgeois : Pierre Bourdon et Jacques Boucel; le premier est taxé de 3 sous pour 3 arpents, et le second. de 12 deniers pour la même superficie de terre (14).

Une autre mention de la folie Jean Morel se trouve encore dans un document, non daté, mais de la même époque, transcrit dans un cartulaire de Saint-Eloi; sous le titre: « *C'est l'ordenance de S. Eloy de Paris comment la terre de S. Pol* « *et d'ailleurs de Paris doibt estre esbournée* », où on lit ces mots:

(12) La porte, dont il s'agit ici, n'est pas la porte Barbette qui se trouvait rue Vieille-du-Temple, un peu en deçà de la rue des Francs-Bourgeois; mais bien la porte Baudoyer de la première enceinte capétienne, en deçà de laquelle se trouvait, au chevet de l'église Saint-Jean-en-Grève, la maison du Temple, ou le *vieil Temple*, première demeure sans doute des Templiers à Paris, dont le dernier vestige, connu sous le nom de *tour du Pet-au-Diable*, a disparu, en 1843, pour le dégagement des abords de l'Hôtel de Ville (A. Bruel, *Notice sur la tour de l'hôtel de Sainte-Mesme*, Mém. de la Société de l'Histoire de Paris, t. XIV, pp. 239-256.)

(13) *Archives nationales* : S. 5065 B; S*. 5081¹ fol. 86ʳᵒ; et S*. 5544, fol. 9.

(14) *Idem*, MM. 128, fol. 72 vᵒ — Les deux noms de Bourdon et de Boucel sont à retenir; le premier est vraisemblablement celui de la famille à laquelle appartenaient Adam et Guillaume Bourdon, qui, en 1297, étaient déjà les parrains de la *rue des Bourdonnais*, ainsi nommée dès 1300 (Sauval, *loc. cit.* t. Iᵉʳ, p. 119); quant à Jacques Boucel, on le voit encore figurer sur le *Rôle de la taille de 1292*, où sa maison, taxée de 20 livres, est la plus imposée de sa rue; elle faisait le coin de deux rues : l'une, appelée alors *rue Guillaume-Porée*, est devenue la *rue des Deux-Boules*; l'autre est la *rue des Mauvaises-Paroles* (Géraud, *loc. cit.*, p. 24 et 199). Les Boucel étaient une famille très puissante de monnayers; leur nom est resté attaché à la rue *Guérin-Boucel*, devenue *Guérin-Boisseau*. Jacques Boucel figure comme monnayer au rôle de la taille de 1299 (C. Piton, *Les Lombards*, t. Iᵉʳ, pp. 146 et 147).

« Item, si devon commancier au coignon en allant vers les « Barrez, a mein senestre, auquel les granches Jacque Boucel « sont jusques au fossé qui est antre la *folie Jehan Morel* (15). »

Du même temps encore, on voit aussi dans un *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris* que, parmi les menus cens tenus en fief du chapitre de cette église par Gauthier de Neauphle et Agnès son épouse, et qu'ils ont vendus depuis longtemps audit chapitre pour 84 livres parisis, sont compris 8 sous parisis pour 10 arpents de terre cultivée, tenant, d'une part, à la terre de Saint-Eloy, et, d'autre part, à *la Morele* au Pont-Perrin (16).

Mais ce qui précise mieux l'emplacement exact de la folie Jean Morel, c'est l'acte de vente même, du 17 octobre 1256,

(15) *Archives nationales*, LL. 75. Ce document a été publié par Cocheris dans son édition de *l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, t. III, pp. 313-315. — Le fossé, dont il est fait ici mention, servit sans doute d'abord de voirie, et, peu à peu comblé, devint, par la suite, la rue du Petit-Musc.

(16) Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 544. — Le *Pont-Perrin* est ici un nom de lieu dit, qui tire son origine du voisinage d'un pont de pierre (*pons petrinus*, et, par altération, *pons perrinus*) situé rue Saint-Antoine (dite en cet endroit chaussée du Pont-Perrin), vis-à-vis la rue du Petit-Musc, et sous lequel passait un fossé d'égout, ou bien un rû. Ce pont existait déjà vers le milieu du XII[e] siècle. On le voit mentionné dans un acte de 1176, où Louis VII atteste que les chanoines de Sainte-Opportune ont aliéné, pour les donner à la culture, les marais entre Paris et Montmartre, qui s'étendaient depuis le *pont de pierre* jusqu'au-dessous de Chaillot, moyennant un cens de 12 deniers parisis par arpent, indépendamment de la dîme (A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 320, n° 705); mention en est encore faite dans le *Cartulaire de l'église Notre-Dame* publié par Guérard (t. III, p. 414), pour l'année 1180, ainsi que dans l'*Ordenance comment la terre de Saint-Pol et d'ailleurs de Paris est esbournée* (Lebeuf-Cocheris, *loc. cit.*, t. III, p. 414), qui est d'une époque postérieure. Par la suite, le pont Perrin a fait place et laissé son nom à un égout couvert, de 625 toises de long, qui passait sous la rue Saint-Antoine, en partant de la porte Baudoyer, de l'enceinte de Philippe-Auguste, pour déboucher dans les fossés de la Bastille; d'où la partie de la rue Saint-Antoine occupée par ce parcours, garda encore pendant un certain temps l'appellation de *rue du Pont-Perrin*, Jaillot, *loc. cit.*, quartier Saint-Antoine, p. 5). Mais la puanteur des eaux de cet égout devint d'une telle incommodité pour les hôtels Saint-Paul et des Tournelles, qu'en 1412 ses eaux furent détournées à travers la culture Sainte-Catherine, pour être dirigées vers les fossés du bastion d'Ardoise [aujourd'hui boulevard des Filles-du-Calvaire (Sauval, t. 1[er], pp. 250-251)]. Le nom de *Pont-Perrin* a été aussi donné à un hôtel, situé rue Saint-Antoine, qui avait appartenu, en 1313, à Louis I[er] de Bourbon, et qui, réuni par ce prince à l'hôtel du Petit-Musc (aujourd'hui hôtel de Mayenne ou d'Ormesson), fut, avec celui-ci, acquis par Charles V pour agrandir son hôtel Saint-Paul. L'emplacement de l'hôtel du Pont-Perrin a été depuis occupé par le couvent des dames de la Visitation Sainte-Marie, dont il ne reste plus que l'église, devenue, depuis un siècle, un temple protestant (Jaillot, *loc. cit.*, Quartier Saint-Antoine, p. 33).

au moyen duquel saint Louis fit acheter la maison où il établit, avons-nous dit, les religieux du Mont-Carmel qu'il avait amenés de Palestine. Dans cet acte, il est dit que la maison était située en dehors des murs de la ville, au lieu dit la folie de Jean Morel, *in loco qui dicitur Folia Johannis Morelli*, et dans la censive de Saint-Eloi (17).

Bien que les Carmes ne soient pas nommés dans ce contrat, il s'agit bien de la maison que leur donna saint Louis, ainsi que le constate un acte du 20 février 1260 (n. st.), par lequel le prieur de Saint-Eloi, à qui le roi avait assuré, pour ses droits de censive, une rente de 40 sous parisis, accorda auxdits carmes la permission de posséder cette maison en mainmorte, de construire une église, d'avoir un cimetière et une cloche pour sonner les offices; ce qui fut confirmé par l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, de qui dépendait le prieuré de Saint-Eloi. Le curé de Saint-Paul, sur la paroisse duquel se trouvait ladite maison, donna aussi son consentement et fut gratifié en dédommagement d'une rente de 4 livres (18).

Dans les actes subséquents, ayant trait à l'établissement des Carmes en cet endroit, l'appellation de *folie Morel* ne manque pas de revenir. En effet, au mois de mai 1270, le même abbé de Saint-Maur, le prieuré de Saint-Eloi étant vacant, amortit au couvent des Carmes une pièce de terre située près de la maison dudit abbé, à la Folie Morel (*Foliam Morelli*), et qui leur avait été donnée par Jean Flameng, bourgeois de Paris, à la charge de lui payer 55 sous de surcens. En 1276, Agnès, femme d'Eudes Pisdoé, héritière en partie, avec son époux, de Jean Flameng, fit don aux carmes de 11 sous parisis de rente, à déduire des 55 sous de surcens dont était chargée ladite pièce de terre qu'ils avaient acquise, comme le répète l'acte de cette donation, à la Folie Morel (*Foliam Morelli*) (19).

Quant à l'origine de l'appellation *Folie Jean Morel*, ou *Folie*

(17) *Archives nationales*, L. 928. — M. Émile Raunie est le premier historien qui ait mis ce document en lumière, en le publiant dans son *Epitaphier du Vieux Paris* (Collection de l'*Histoire générale de Paris*), t. II, p. 188.

(18) *Archives nationales*, S. 3743. — Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. Ier, p. 354; t. III, p. 215. — E. Raunié, *loc. cit.*, p. 188.

(19) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. Ier, p. 54; t. III, pp. 216-218.

Morel, que portait l'endroit où les Carmes vinrent ainsi s'établir, bien que nous n'ayons aucune preuve à cet égard, il nous paraît admissible de l'attribuer au nom d'un premier propriétaire, riche et important personnage, Jean Morel, que l'abbé Lebeuf nous montre, en 1195, assistant, en qualité de « prévôt de Paris », l'évêque Maurice de Sully, en compagnie de Guillaume Escuencol, aussi prévôt de Paris, tous deux comme témoins de la donation d'un tiers de dîme, faite par Simon du Bois, clerc de Saint-Jacques, à Paris, au curé de la paroisse de Baillet (Seine-et-Oise) (20). Mais l'abbé Lebeuf a omis de spécifier que Morel et Escuencol (21) ne sont que les prévôts de l'évêque de Paris, et non pas ceux du roi, dont l'office n'a jamais compté deux titulaires à la fois; d'ailleurs aucune liste chronologique des prévôts de Paris (ou du roi) ne mentionne les noms de ces deux prévôts épiscopaux.

A propos de ceux-ci, il importe de rappeler qu'au temps de Maurice de Sully, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'évêque de Paris, de même que le chapitre et les autres communautés ecclésiastiques faisait administrer ses terres par une hiérarchie régulière d'officiers analogues à ceux qui géraient le domaine royal ou seigneurial, et désignés sous les mêmes titres. En parcourant les chartes de ce temps, on voit, en effet, paraître, dans l'administration des biens ecclésiastiques, quatre espèces de fonctionnaires : les *prévôts*, les *maires*, les *doyens* et les *sergents*. Le principal de ces officiers était donc le prévôt; aussi appelait-on *prévôté* le territoire qu'il administrait, et dont l'ensemble comprenait plusieurs villages, hameaux ou terres (22); d'où la *prévôté* et le *prévôt de Paris*.

(20) L'abbé ebeuf, *loc. cit.*, t. II, p. 149.

(21) Guillaume Escuencol, ou Escuacol, dont un ancêtre, sinon lui-même, aurait porté *l'écu au cou*, avait servi sous Philippe-Auguste qui, en récompense de ses services, lui avait donné, en 1216, le vieux château de Rouen; sous le règne de Louis VIII, il avait été attaché à la recette royale; avec son frère utérin Jean Palée, qui fut aussi officier de l'évêque de Paris, il fonda, en 1200, l'hôpital de la Trinité, à Paris. Un de ses descendants fut seigneur de Chatou en 1295. On retrouve encore son nom en la personne de Jean Escuacol, conseiller au Parlement de Paris, à la date du 30 septembre 1558. (Voir A. Brièle, *Archives hospitalières de l'Assistance publique de Paris : Hôpital de la Trinité*, p. 1; et Camille Piton, *Histoire de Paris*, publiée dans le journal *Le Nord*, 20 juin 1907.)

(22) Victor Mortet, *Maurice de Sully; Étude sur l'Administration épiscopale de*

D'où il nous semble incontestable que la situation d'un prévôt de l'évêque de Paris devait être assez considérable. C'était assurément un homme de finance, possédant de belles propriétés, tant à la ville qu'à la campagne. Mais le terme de *folie*, alors employé pour désigner sa villégiature, n'avait certainement pas le sens malin que, depuis le XVIIIe siècle, on a donné aux habitations de plaisance des grands seigneurs et des financiers, surtout lorsqu'elles dépassaient en importance et en richesse ce qu'on appelait ordinairement des *petites maisons*. En réalité, le mot *folie*, ou plutôt *foulie*, — comme nous l'avons mentionné précédemment au sujet de la rue des Barrés, auparavant appelée *rue de la Foulie Jean-Morel*, — est une variante du vieux mot *feuillie*, *fuellie*, *foillie*, *foellie*, etc., représenté aujourd'hui par les mots *feuillée*, *feuillage*, lieu boisé ou planté d'arbres, lieu de plaisance ou d'habitation sous l'ombrage des arbres (23). Cependant les clercs du moyen âge, suivant la coutume qu'ils avaient de rédiger en latin la plupart de leurs actes, n'ont pas manqué d'équivoquer déjà sur le mot *folie*, en le traduisant souvent par *stultitia*, au sens défavorable, comme nous en avons cité précédemment un exemple, tandis qu'ils employaient tout aussi bien le mot *folia*, au sens réel, pour désigner la même chose.

Quoi qu'il en soit, c'est à partir du XIVe siècle que nous voyons la voie qui nous occupe perdre sa dénomination primitive de *rue de la Folie-Jean-Morel*, pour prendre enfin celle de *rue des Barrés*, que nous verrons se maintenir jusque vers la fin du XVIe siècle, et même réapparaître quelquefois dans les titres, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Aussi après que Sauval, puis Jaillot, ont affirmé, chacun en son temps, que cette voie joignait la rue du Fauconnier à la rue Saint-Paul, mais qu'auparavant elle conduisait au couvent des Carmes (dits Barrés) (24), il nous semble évident que le

Paris, publiée dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XVI (1889), p. 201.

(23) F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. — Le mot *folie* s'est conservé dans plusieurs noms de lieux, tels que la *Folie-Régnault* et *la Folie-Méricourt*, à Paris; la *Folie-Cornu* à Bercy; la *Folie*, hameau de Saint-Germain-les-Arpajon. On trouve 23 hameaux ou fiefs du nom de *Folie*, dans le département de l'Aisne.

(24) Sauval, t. Ier, p. 113. — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 4.

nom *rue des Barrés* s'appliquait autrefois aussi bien à la rue que nous appelons aujourd'hui *rue de l'Ave-Maria*, qu'à son prolongement, devenu par la suite le *quai des Célestins*. Il serait donc bien inutile, à présent, d'en faire de nouveau la découverte.

*
* *

Pour en revenir à l'acquisition que l'archevêque Etienne Becquard fit, en 1296, du bourgeois Pierre Marcel, nous devons aussi mentionner qu'il y ajouta des granges, que lui céda son voisin Robert Augans (aux Gants), avec le droit de passage pour aller à la Seine (25). Le tout prit le nom d' « *hôtel des Barrez* » (26).

Quelque temps après, Etienne Becquard en obtint l'amortissement; or, voici comment il y parvint. Comme il prétendait à la procuration dans le prieuré de Saint-Eloi, l'abbé de Saint-Maur, dont ce prieuré relevait, exhiba des lettres des archevêques, prédécesseurs d'Etienne, établissant qu'ils avaient renoncé à ce droit. Mais Etienne ne voulut pas s'engager dans un procès dont l'issue était douteuse; peut-être n'avait-il suscité cette affaire que pour intimider le prieur de Saint-Eloi, et obtenir plus facilement de lui l'amortissement de ses maisons. Du consentement du chapitre de Sens, il remit au prieuré de Saint-Eloi le droit de procuration pour 2 besants d'or de la valeur de 30 sous tournois, payables à lui et à ses successeurs chaque fois qu'ils visiteraient le prieuré. Il renonça, en même temps, à la procuration que lui devait annuellement le prieur de Saint-Eloi, pour le prieuré de Messe, au diocèse de Sens (27). En retour, l'abbé de Saint-Maur et le prieur de Saint-Eloi firent remise pour la somme de 600 livres tournois, à l'archevêque Etienne du cens de ses maisons, qui était de 65 sous parisis, se

(25) Voir le testament d'Étienne Becquard, publié en partie par F. Bournon, *loc. cit.*, pp. 135-136.

(26) Quittance de Guillaume de Melun à Charles V, du 14 juillet 1436 (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 136).

(27) Messe (*Messia*), prieuré du doyenné d'Étampes. — Le prieur de Saint-Éloi ne devait qu'un tiers de la procuration.

réservant toutefois 4 sous parisis à titre de cens chevel. Mais le prieur abandonna son droit de haute et basse justice sur l'hôtel et les serviteurs y résidant, en s'engageant à ne l'exercer qu'en l'absence de l'archevêque (28).

Etienne Becquard mourut le 29 mars 1309. Par son testament, il légua son hôtel à ses successeurs. Le texte de ce testament porte même qu'il avait fait construire cette maison, *domum quam construi fecimus.* Mais ce legs fut à condition que les légataires payeraient, chaque année, 40 livres tournois, dont 10 livres au chapelain du Chesnoy (chapelle du doyenné de Melun), 100 sous au curé de la paroisse de Vareilles (canton de Villeneuve-l'Archevêque, près de Sens). 100 autres sous au chapelain de Marchais (doyenné de Melun), à charge, pour eux, de célébrer à perpétuité l'anniversaire des parents du testateur; et, enfin, 20 livres aux vicaires de Sens. Il démembra de l'hôtel les granges, qu'il avait acquises de Robert aux Gants, pour les donner à Jean de Pleneyo, chanoine de Saint-Etienne de Sens, en récompense des services qu'il avait rendus à cette église (29).

Issu d'une famille distinguée, Etienne Becquard de Penoul était, par sa mère, parent des Cornut, qui avaient déjà fourni quatre archevêques de Sens. Doyen de la métropole, il en devint archevêque en 1292. Il prit part aux assemblées du clergé à Paris, en 1296 et 1297; il célébra pontificalement à Saint-Denis, lorsqu'on leva le corps de saint Louis, en 1298, ainsi qu'en 1306, lorsqu'on transféra à la Sainte-Chapelle le chef du saint roi. Il assistait, en 1303, à une assemblée d'évêques et de seigneurs, où l'on en appela au futur concile des démarches du pape Boniface VIII contre le roi Philippe le Bel. En 1305, la reine Jeanne de Navarre le désigna pour l'un de ses exécuteurs testamentaires; et, en 1308, il fut chargé par le pape Clément V de procéder à l'enquête ordonnée contre Guichard, évêque de Troyes, accusé de lèse-majesté et de sorcellerie (30).

(28) Nous aimons à déclarer, avant tout, que nous avons emprunté tous les détails concernant l'amortissement en question à la savante étude de M. Prou, déjà citée plusieurs fois, et dont les sources sont, ici, les lettres mêmes de Jean, abbé de Saint-Maur-de-Fossés et d'Adam, prieur de Saint-Éloi, datées du mois d'octobre 1306 (Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 3).

(29) Voir le testament d'Étienne Becquard (F. Bournon, *loc. cit.*, pp. 135-136).

(30) Abel Rigault, *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313), p. 58.

Nous ne savons rien sur l'hôtel des Barrés, pendant l'intervalle de temps qui sépare la mort d'Etienne Becquard de l'acquisition que Charles V fit de cet hôtel pour agrandir se résidence de Saint-Paul, dont il avait entrepris la formation, dès l'année 1361, alors qu'il n'était encore que dauphin. Mais on connaît la suite exacte des archevêques de Sens, qui se sont succédé depuis Becquard jusqu'à cette époque, et ont dû jouir de la demeure qu'il leur avait léguée; ce sont, suivant leur ordre chronologique (31):

1o Philippe de Marigny (1309-1317), le frère du fameux Enguerrand, premier ministre de Philippe le Bel, qui fut pendu sous le règne suivant. La mémoire de ce prélat est ternie par la part qu'il prit aux passions cupides de son maître en contribuant à la condamnation des Templiers.

2o Guillaume IV de Melun (1317-1329), frère de Jean de Tancarville, grand chambellan de France.

3o Pierre de Rogery (1329-1330), garde des Sceaux de Philippe VI, qui se distingua par la parole contre l'avocat-général Pierre de Cugnière (32), dans l'assemblée générale des barons et des prélats, tenue en présence du roi au sujet de la juridiction; il devint pape sous le nom de Clément VI, en 1342.

4o Guillaume V de la Brosse (1331-1338), qui eut également un grand crédit à la cour, où sa naissance et son talent le firent distinguer.

5o Philippe II de Melun (1339-1344), frère puîné de Guillaume IV, précédemment nommé. Le népotisme, qui transmettait la plupart des dignités ecclésiastiques, aurait cependant fait du tort à ce prélat qu'on suppose avoir été em-

(31) Pour tout ce qui concerne la nomenclature et la biographie des archevêques de Sens, nous avons suivi fidèlement les indications fournies : par Taveau *Senonensium archiepiscoporum vitæ actusque..*, Sens, 1608; par le *Gallia christiana;* et par Clavel, *Histoire chrétienne des diocèses de France*, Paris, 1855.

(32) Entre les colonnettes du premier pilier de gauche de la nef, la cathédrale de Sens avait, comme Notre-Dame de Paris, sa soi-disant petite tête caricaturale de l'avocat général Pierre de Cuignières, sous le nom de Pierre ou de Jean du Cognot; comme à Paris, Pierre du Coignet, ou Jean du Cognot, ne veut dire que Pierre ou Jean du Coin ou de l'Angle; il est donc probable que le vieux parlementaire du XIVe siècle n'y fut pour rien à l'origine. De plus, à Sens, la tête de l'église est moderne; la vraie, brisée à la Révolution, appartient aujourd'hui à la Société archéologique de Sens. (Voir les *Curiosités de la ville de Sens*, par A. de Montaiglon, p. 61.)

poisonné, il avait, l'année d'avant, quitté son siège en faveur de son neveu.

6o Guillaume VI de Melun (1334-1376), neveu du précédent et fils de Jean II, vicomte de Melun, grand chambellan de France, obtint de bonne heure, grâce à son mérite et ses lumières, la faveur du roi Jean, qui l'admit dans son conseil secret; il l'accompagna, en 1356, à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec lui; conduit en Angleterre, il fut détenu jusqu'en 1359, qu'il fut racheté pour 40 000 écus. De retour en France, il entra dans le conseil du dauphin, régent du royaume, et fit tout son possible pour hâter la délivrance du roi. En 1363, il fut, avec son frère Jean de Tancarville, l'un des principaux arbitres du traité de Brétigny qui rendit la liberté au roi Jean. Mais on sait que ce prince infortuné retourna à Londres, sous le chevaleresque prétexte de remplacer le duc d'Anjou, son fils, qui avait été gardé comme otage, mais qui avait rompu son ban; il y mourut le 8 avril 1364. Son corps fut rapporté en France, et Guillaume de Melun célébra ses obsèques.

Or, c'est en ce temps-là que Charles V, qui avait déjà accompli en grande partie la formation de son hôtel Saint-Paul par les acquisitions successives de la maison du comte d'Etampes, rue Saint-Antoine, en 1361, de l'hôtel des abbés de Saint-Maur, rue Saint-Paul, en 1362, et du manoir du bourgeois Simon Verjal, rue du Petit-Musc, auprès de l'ancien couvent des Barrés, en 1364, c'est en ce temps-là, disons-nous, que Charles V acheva définitivement cette royale entreprise, en achetant à Guillaume de Melun l'ancien hôtel des archevêques de Sens, sauf ratification du Saint-Siège.

En effet, comme M. Fernand Bournon l'a fort judicieusement observé dans sa remarquable étude sur l'*Hôtel royal de Saint-Pol*, « la vente d'une propriété épiscopale ne pouvait « se faire aussi librement que celle de biens laïques (33)... » surtout à une époque où le droit canonique disposait que les biens ecclésiastiques étaient inaliénables (34). Charles V

(33) F. Bournon, *loc. cit.*, p. 68.

(34) Il y avait cependant des cas où l'aliénation était permise; des canonistes en rapportent quatre : la *nécessité*, lorsque l'église se trouve obligée de payer ses dettes, ou de satisfaire à quelque acte de justice; l'*utilité*, lorsque l'aliénation doit procurer

dut donc demander l'autorisation nécessaire à la cour de Rome. Le pape Urbain V, par une bulle datée d'Avignon, le 29 juin 1365 (35), donna commission à Jean de Dormans, évêque de Beauvais, à Etienne de Paris, évêque de Paris, et à Jean d'Angeras, évêque de Chartres, de surveiller la cession faite au roi par l'archevêque de Sens, et de ne l'autoriser qu'au cas où il n'en résulterait aucun dommage pour l'église de Sens et la mense archiépiscopale. Les évêques, ainsi délégués par le Saint-Siège, firent priser par des experts l'hôtel des Barrés, qui fut estimé valoir 300 livres parisis de rente. Ils exigèrent donc que le roi assurât à la mense archiépiscopale un revenu annuel et perpétuel de 300 livres et donnât à l'archevêque une maison sise à Paris, amortie et convenablement disposée; l'hôtel de Jean Hestomesnil, situé auprès des Béguines, parut aux délégués du pape, remplir les conditions voulues. Mais avant que leur déclaration, dressée en l'hôtel d'Hestomesnil, sous forme de procès-verbal et datée seulement du 2 décembre 1368 (36), ne fût ratifiée aussitôt par le pape Urbain V (37), il y avait déjà au moins trois ans que Charles V était entré en possession de l'ancien hôtel des archevêques de Sens.

On en voit du reste un témoignage suffisamment probant dans l'acte royal du 30 août 1365, où, par un virement qu'explique la mort récente du roi Jean, Charles V enjoint à ses généraux, trésoriers à Paris sur le fait des aides ordonnées pour la délivrance de son père, de payer à l'archevêque Guillaume de Melun, en compensation de l'hôtel qu'il lui a pris pour le joindre à sa résidence de Saint-Paul, la somme de 11 500 francs, sur laquelle 1 500 sont destinés au payement de l'hôtel d'Hestomesnil, acheté par le roi pour héberger

un bien plus considérable ou plus avantageux; la *piété*, pour la nourriture des pauvres ou la rédemption des captifs; l'*incommodité*, lorsqu'un bien est plus onéreux que profitable. On y ajoutait, en France, les besoins de l'État, pour lesquels le clergé devait fournir des subsides, même extraordinairement.

(35) *Archives nationales*, J. 154, n° 6. — Archives de l'Yonne, Bibliothèque de Sens, G. 94, n° 6. — Bulle rapportée dans le procès-verbal des évêques de Paris, de Beauvais et de Chartres, daté de 1368 et dressé en l'hôtel d'Hestomesnil, comme on le verra ci-après.

(36) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, pp. 659-661.

(37) *Archives nationales*, J. 154, n° 6. — Archives de l'Yonne. Bibliothèque de Sens, G. 96, n° 6.

ledit archevêque; les 10 000 francs de surplus devant être employés à l'agrandissement de cet hôtel et à couvrir les frais de l'acquisition (38). Du reste, les quittances de l'archevêque de Sens attestent mieux encore que la vente se fit réellement; le dernier payement, 1 000 francs d'or, fut effectué le 4 juillet 1366 (39). La même année, sans attendre les conclusions des délégués du pape, une ordonnance royale consacrait enfin la réunion de l'hôtel des Barrés aux autres bâtiments de l'hôtel Saint-Paul. Le roi déclarait vouloir y faire les demeures des gens de son hôtel et de ses offices (40). On retrouve d'ailleurs dans cette ordonnance, l'esprit et la lettre de celle où, deux ans, auparavant, le 2 juillet 1364, Charles V proclamait l'hôtel Saint-Paul irrévocablement uni au domaine de la couronne (41).

Mais cette mutation de l'hôtel des Barrés ne s'effectua pas non plus sans provoquer de vives réclamations de la part du chapitre de Sens. Les dernières guerres avaient déjà réduit les finances des chanoines; allaient-ils encore perdre les 50 livres parisis de rente qu'ils prenaient ordinairement sur cette maison? Ils observèrent que le roi percevait la moitié des revenus de la ville de Pont-sur-Yonne (42), et avait part, pour un tiers, des profits du moulin de cette ville, ce qui ne l'avait pas empêché de les laisser refaire ce moulin tout entier, à leurs frais, après sa complète destruction par l'incendie, en 1358. Le chapitre pria donc le roi de lui céder sa part du moulin et tous autres droits, profits et revenus quelconques qu'il avait à Pont; il lui demanda en outre de lui restituer le droit de haute, moyenne et basse justice dont il y jouissait avant que cette immunité n'eût été violée, en 1339, par les sergents-royaux (43). Ces réclamations ne semblent pas avoir beaucoup touché Charles V qui, le 29 juin 1365,

(38) *Archives nationales*, J. 151, n° 7. M. Léopold Delisle a publié cet acte dans les *Mandements de Charles V*, n° 248, et M. Fernand Bournon l'a reproduit dans son *Hôtel royal de Saint-Pol*, p. 69.

(39) F. Bournon, *loc. cit.*, Pièces justificatives, n° VIII, p. 136.

(40) Idem, *id.*, pp. 71-72.

(41) Idem, *id.*, pp 64-66.

(42) Pont-sur-Yonne, département de l'Yonne, arrondissement de Sens.

(43) M. Prou, *loc. cit.*, p. 6, et pièce justificative, n° 2, p. 22 à 25. — Bibliothèque nationale, Portefeuilles Fontanieu, vol. 90. Pour la violation du cloître par les sergents-royaux, voir *Archives nationales*, X[1a], 9, fol. 126 v°.

se contenta de donner aux chanoines de Sens 50 livres de rente à Pont-sur-Yonne, sans accorder autre chose (44).

Comme on peut déjà l'avoir remarqué, les résistances que le roi et l'archevêque de Sens rencontrèrent du côté du Saint-Siège furent donc plus longues et plus sérieuses; elles furent aussi plus dispendieuses pour Charles V, puisque, en outre des 300 livres de rente qu'il devait assurer à la mense archiépiscopale, il fut obligé de donner à l'archevêque une maison, sise à Paris, l'hôtel d'Hestomesnil, sans compter tous les héritages qu'il dut aussi abandonner, de Guillaume de Melun à Fontaine, Trémont, Villiers-Louis, Pont-sur-Vanne, Brienon, Paroy, Bouy, Blégny, Evroles et Champlost, ainsi qu'il est dit dans le procès-verbal des délégués du pape, approuvé par Urbain V en 1368, c'est-à-dire plus de trois ans après l'acquisition du roi. « Si, dit M. Prou, « le pape Urbain V se montra si peu empressé à donner son « consentement à l'échange conclu entre le roi et l'arche- « vêque, c'est, à n'en pas douter, que le chapitre lui avait « adressé une requête, c'est peut-être aussi qu'il avait contre « Guillaume de Melun des griefs personnels, une vieille ran- « cune à satisfaire. En effet, au temps où il n'était qu'abbé « de Saint-Germain d'Auxerre, il avait eu des démêlés avec « Guillaume qui voulait empiéter sur ses droits (45). »

*

* *

A partir de son annexion au domaine royal, l'histoire de l'ancienne demeure des archevêques de Sens se confond

(44) L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 229.

(45) M. Prou, *loc. cit.*, p. 7. — On a écrit que Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, s'étant plaint à Guillaume de Melun des cens ou redevances qu'il avait imposés dans sa province, l'archevêque de Sens le prit par la barbe, lui en arracha plusieurs poils, et lui dit qu'il lèverait malgré lui ce qu'il avait imposé, et que l'abbé se plaignant de ce mauvais traitement, il lui répondit avec dérision : *Vous vous vengerez quand vous serez pape.* Il le devint, en effet, sous le nom d'Urbain V, et, s'étant rappelé ce trait de sa vie passée, il fit venir l'archevêque à Avignon, le lui rappela, et en exerça une sorte de vengeance en le privant de son archevêché, sous prétexte de l'honorer en lui conférant la dignité de patriarche de Jérusalem. Mais le roi Jean le fit rétablir sur son siège à l'aide de l'influence qu'il exerçait sur les papes de résidence à Avignon, où ils n'avaient pas l'indépendance qu'ils ont à Rome. (Voir *Art de vérifier les dates*, 3e édition, t. Ier, pp. 317-318.)

avec celle de l'hôtel Saint-Paul; et, pour se faire quelque idée de ce que put alors devenir cette maison, nous n'avons encore pu trouver d'autre information que les projets d'aménagement et d'accroissement exprimés par Charles V dans son ordonnance de 1366, mentionnée ci-dessus relativement à ladite annexion, et dont nous avons retenu le passage suivant:

« ... Nous ayons parfait désir et volonté à l'accroissement « dudit hostel, et ycelluy faire en toutes ses parties si noble « et spacieux comme il affiert à hostel et demeure royale, « duquel le regart, la bonne et noble ordenance demonstre « aucune fois la noblesse et puissance du Seigneur. Et pour « ce, notre Saint-Père le Pape, à notre prière ait voulu « et consenti que l'hostel de l'archeveschié de Senz, héri- « tage de l'Eglise, qui estoit pres joignant dudit hostel de « Saint-Paul, soit et demeure nostre et à noz successeurs « perpetuelment,... ouquel hostel nous entendons à faire ede- « fier et ordener pluseurs habitacions pour les demeures « des gens de nostre hostel et de nos offices, si que mieulx « et plus convenablement et diligemment nous et nos diz « successeurs en puissions estre servis, et aussi ayons enten- « cion de acquerir plusieurs granches et manoirs estanz et « joingnant à nostre dit hostel, pour icelluy faire et tenir plus « ample et plus spacieux, et par ce y continuer mieulx la « prospérité et santé de nostre personne (46)... »

Quoi qu'il en soit, le souvenir de l'ancien hôtel de Sens, devenu ainsi une des parties les plus importantes de la résidence royale de Saint-Paul, se retrouve dans l'énumération si intéressante, rapportée par Sauval, des innombrables pièces qui composèrent cette résidence, où il mentionne entre autres: « la salle de Sens,... la chapelle de Sens,... le « préau de l'hôtel de Sens,... la galerie des dressoirs à l'hôtel « de Sens (47) etc.... » Suivant Sauval, la principale entrée de l'hôtel Saint-Paul regardait la rivière (48), et vraisemblablement devait être, à notre avis, celle de l'ancien hôtel de Sens, sur le quai.

(46) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, Preuves, t. V, pp. 658-659. — Voir le texte original aux *Archives nationales*, J. 154, n° 8.

(47) Sauval, *loc. cit.*, t. II, pp. 277-278.

(48) Idem, *id.*, t. II, p. 183.

C'est, soit dit en passant, de l'époque de l'annexion de l'hôtel de Sens à l'hôtel Saint-Paul qu'on peut dater la construction de la partie de l'enceinte fortifiée de Charles V reliant la tour Barbeau, qui faisait face, au delà de la Seine, à la tournelle Saint-Bernard, avec la tour de Billy, qui était jadis située vers le point où aujourd'hui le bassin de la Bastille se joint à la Seine (49). Dans l'espace compris entre la rue Saint-Paul et la rue du Petit-Musc, la muraille était flanquée de cinq demi-tourelles en encorbellement, servant d'échauguettes, tournées du côté du fleuve (50). A hauteur de la rue du Petit-Musc, cette muraille était percée d'une petite porte, dite *des Célestins*. Or, l'espace compris entre l'enceinte et les murs de l'hôtel Saint-Paul formait une sorte de rue, et c'est ce qu'à partir du XIVe siècle jusqu'au XVIIe, on a appelé la *rue des Barrés*, parce que, comme nous l'avons vu plus haut, ce chemin conduisait, à l'origine, au couvent des Barrés; lequel chemin se trouvait former le prolongement de celui portant aussi le même nom et qui se trouvait compris entre la rue Saint-Paul et la rue du Fauconnier; ce chemin est aujourd'hui la *rue de l'Ave-Maria*. Tous les plans de Paris du XVIe siècle montrent encore fort exactement cette situation qui a duré tant que subsista, en cet endroit, le mur d'enceinte de Charles V, qu'on ne retrouve plus sur les plans du XVIIe siècle.

C'est par erreur, assurément, que le nom de *Quai Saint-Paul* apparaît pour la première fois sur le plan de Gomboust, de 1652, pour désigner la partie de l'ancienne rue des Barrés qui nous occupe ici. Mais ce qui est certain, c'est que cette voie est appelée *Trottoir du Roy* ou *Quai des Célestins* dans le « procès-verbal et rapport faict pour le nettoiement et pavage « de la ville, fauxbourgs et banlieuë de Paris... », de 1636 (51). Du reste cette appellation de *Trottoir du Roy* est déjà mentionnée, un siècle auparavant, au sujet du même quai, dans

(49) On trouve la trace de la construction de cette muraille dans l'extrait du cinquième et dernier compte de Philippe Dacy, payeur des œuvres pour la ville de Paris, commencé le 26 septembre 1366 et finissant le 21 janvier 1368. On lit : « Les grands murs nouvellement faits selon la rivière, entre la tournelle de Barbel et la porte qui est devant les Célestins. » (Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 126.)

(50) A. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, p. 155.

(51) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. IV. Preuves, p. 119 et suiv.

l' « Edit et commission » que François Ier rendit, le 20 septembre 1543, pour la vente des ruines et places des hôtels de Bourgogne, d'Artois, de la Reine près Saint-Paul, etc. (52).

En attendant, l'hôtel royal de Saint-Paul subit le sort commun des choses; il perd peu à peu de sa vogue et de sa splendeur première, et peu à peu nos rois vont le délaisser. A partir du règne de Louis XI, c'est le palais des Tournelles qui aura la préférence; si bien que dès le début du règne de François Ier l'ancienne résidence de Charles V, se trouvant définitivement abandonnée, est mise en vente ou concédée. Ainsi toute la partie de l'hôtel voisine de la Seine, comprenant l'antique demeure des archevêques de Sens, était depuis longtemps inhabitée; on avait utilisé les cours et espaces vides en y faisant des chantiers de bois. Ce fut cette partie que François Ier aliéna la première; au mois de novembre 1516, il la concéda à son grand-maître de l'artillerie Jacques de Genouillac, dit Galiot, sénéchal d'Armagnac. L'acte de cette concession a été intégralement reproduit par Félibien (53).

Dans cet acte, le roi exprime notamment les déclarations suivantes:

« Considerans que nous avons en nostre dite ville de Paris « un grand hostel fort vague et ruyneux, à nous appartenans « de nostre domaine, assis près l'église Saint-Paul, auquel « nous n'avons accoustumé faire résidence parce que nous « avons en nostre bonne ville plusieurs autres bons logis « et places somptueuses, et que ledit hostel nous est et à nostre « dit domaine de peu de valeur; aussi que présentement nous « convient fournir argent pour satisfaire, tant au payement « de nos gens de guerre, que à pensions envers plusieurs « estrangers, auxquels nos deniers, domaines, aydes et autres, « attendu les grandes charges qui sont sur iceux, ne peuvent « satisfaire ne fournir; inclinans aussi à la supplication et « requeste dudit Jacques de Genoilhac, pour considération « des bons, grands et recommandables services qu'il nous a « faits, tant à nous qu'à la chose publique de nostre royaume « et subjets, en plusieurs armées et batailles, où il a exposé

(52) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, Pr., p. 768.
(53) Idem, t. III, Pr., pp. 574 et suiv.

« son corps par plusieurs et diverses fois, et mesmement « à la journée de Sainte Brigide entre Milan et Marignan, où « estions en propre personne, et de laquelle, moyennant « l'aide de Dieu et de nos bons et loyaux serviteurs, nous « avons obtenu la victoire en la première année de nostre « règne, à l'encontre des Suisses et autres leurs alliez (54), « et que entre autres ledit de Genoilhac est ordinairement « nous faisant service en grand soin, cure et sollicitude à « l'entour de nostre personne, et espérons que plus fera « cy-après. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, « luy avons baillé, cédé... par la teneur de ces présentes,... « la part et portion dudit hostel contenant les grands corps « d'hostels en l'un desquels est de présent la porte et entrée « par où l'on va à la grande cour cy-après declarée, qui est « sur la rue des Barrez, et tout le corps d'hostel, masures, « chantiers et jardins à prendre depuis ladite cour jusques « sur ladite rue des Barrez et sur la rue de Petit-Musse, les « lieux comme ils se comportent et estendent de toutes parts..., « tenant d'un costé en partie à une petite maison neufve « assise sur ladite rue des Barrez appartenant aux religieux « Célestins de ladite ville de Paris, d'une autre partie à une « maison et cour appartenant au sieur de Segré, et auparavant « au feu cardinal de Bourdeaux, et en autre partie du mesme « costé au jardin de l'hostel des Lyons que tient presente- « ment M. Jehan Phelippes, et d'autre part en partie à un « autre petit hostel et cour assis en icelle ruë des Barrez « et faisant le coing de la ruë du Petit-Musse, et ayant issue « sur icelle ruë, aboutissant par derrière à ladite cour d'hos- « tel et chantier à nous appartenans, lequel chantier Robert « le Gris tient et occupe de présent, et par devant en partie « au petit hostel faisant le coing de la ruë du Petit-Musse « appartenant, comme dit est, auxdits religieux, et en autre « partie et ayant issuë et principale entrée sur ladite ruë « des Barrez, tous lesdits lieux contenans ensemble trente- « trois toises deux pieds de profondeur et de largeur, à « prendre depuis le mur d'entre le grand hostel estant des

(54) Né dans le Quercy, vers 1466, et mort en 1546, Jacques de Genouillac se distingua par sa valeur, non seulement à Marignan, mais encore en plusieurs autres combats, notamment à la bataille de Pavie, où son artillerie aurait décidé de la victoire sans la folle imprudence de François Ier; Brantôme lui a consacré une notice.

« appartenances desdits lieux en la grande cour dudit milieu, « jusques sur icelle ruë des Barrez par l'endroit de la porte « estant sur icelle ruë, et quarante-huit toises quatre pieds « de longueur, à prendre depuis le mur mitoyen du jardin « des Lyons jusques sur ladite rue du Petit-Musse, et qua- « rante toises aussi de longueur, à prendre au long de ladite « rue des Barrez et depuis ledit hostel desdits Célestins, « jusques à leur dit autre hostel faisant le coin desdites « ruës, et sur la rue du Petit-Musse, quinze toises quatre « pieds et demi de longueur, à prendre entre deux murs « mitoyens; pour d'icelle part et portion dudit hostel dessus « déclaré et spécifié jouir et user par ledit Genoilhac, ses « hoirs et ayans cause, à tousjours perpétuellement, plei- « nement et paisiblement: tout moyennant la somme de deux « mille écus d'or sol, valans quatre mille livres tournois, « qu'il sera tenu de payer, bailler et délivrer comptant..., « à la charge de faire et payer par ledit Genoilhac à notre « recepte ordinaire de Paris quatre livres tournois de rente « par chacun an, et douze deniers parisis de cens portants « lots et ventes, saisines est amendes, quand le cas y escherra, « au terme Saint-Remy, et de faire réparer bien et suffisam- « ment ledit hostel qui de présent est ruyneux, comme dit « est, en manière que ladite vente y puisse estre perceûë cy « après... Donné à Amboise au mois de novembre l'an de « grâce. M. D. XVI...

« *Ainsi signé:* FRANÇOIS. »

Si, dans l'extrait de l'acte de vente que nous venons de présenter, la superficie du terrain concédé ne paraît pas énoncée, il est aisé, à l'aide des dimensions de longueurs et de largeurs qui y sont énumérées, de l'obtenir exactement. Or ces dimensions déterminent évidemment une figure composée de deux rectangles, lesquels produisent ensemble une surface de 1470 toises carrées.

Quant à la situation topographique de cette concession, il est encore facile de s'en rendre compte d'une façon non moins précise. En effet, si l'on applique sur le plan cadastral actuel des lieux, la longueur de 48 toises 4 pieds indiquée dans l'acte de vente, à partir de la rue du Petit-Musc, en suivant l'alignement des maisons du quai des Célestins (*alias*

rue des Barrés), on constate que cette longueur correspond à la totalité des longueurs de chacune des façades des nos 2 *bis*, 4, 6 et 8, soit environ 94 à 95 mètres. De plus, si à partir de l'axe de mitoyenneté des nos 8 et 10, on mesure, suivant encore l'alignement des maisons du quai, l'autre longueur de 40 toises (ou 78 mètres), également indiquée dans ledit acte de vente, on atteint le point limite de la concession, situé à environ 16 ou 17 mètres de l'angle de la rue du Petit-Musc. Quant à la profondeur de 33 toises 2 pieds, encore mentionnée pour délimiter la concession, elle correspond exactement à la distance qui sépare aujourd'hui le quai de la rue des Lyons, qui n'existait pas encore (55): ce qui prouve suffisamment que l'alignement des maisons, du côté du quai, n'a pas changé depuis lors.

*
* *

Il est enfin visible que la partie de l'hôtel Saint-Paul, concédée à Jacques de Genouillac correspond à l'ancien hôtel des archevêques de Sens, dont il semble bien, en effet, occuper l'emplacement, en raison de ses tenants et aboutissants à la rue du Petit-Musc, à la rue des Barrés, et à ce qui fut auparavant les jardins du comte d'Eu, devenus depuis l'hôtel de la Reine. Sur la rue des Barrés, c'est-à-dire sur le quai, la concession de Genouillac attenait entre autres, avons-nous vu: 1o « d'un costé en partie à une petite maison « neufve... appartenant aux religieux Célestins », laquelle petite maison, sise rue des Barrez, apparaît tenir et aboutir au sieur de Segré; et 2o d'un autre côté en partie, « à un « autre petit hostel et cour assis aussi en icelle rue des Barrez « et faisant le coing de la rue du Petit-Musse ».

Or, si nous recherchons dans les anciens titres domaniaux

(55) La rue *des Lions* paraît avoir été ouverte très peu avant la date du 29 janvier 1544 (n. st.). Elle est, en effet, plusieurs fois citée en ces termes, *rue faite de neuf dedans l'hostel de*[*s*] *Lions*, dans un acte portant cette date, relatif à la vente d'une parcelle de l'hôtel de la Reine. A notre avis, cette appellation *des Lions* rappelle les lions qu'on voyait, en 1364, peints sur la porte de l'hôtel Saint-Paul, plutôt que les lions vivants de la ménagerie de Charles V. (Voir F. Bournon, *loc. cit.*, pp. 78 et 178.)

des Célestins ce qu'étaient auparavant les deux maisons entre lesquelles ladite concession se trouvait ainsi placée, nous trouvons d'abord que la « maison neufve » des Célestins, attenante à celle du sieur Segré, était alors à l'enseigne de *l'Image de Saint-Nicolas*, puis à celle de *l'Epousée*. En 1475, cette maison fut acquise par les Célestins de Guillaume Godefroy, marchand mercier, bourgeois de Paris (56), et de Catherine, son épouse, laquelle l'avait eue en héritage de son père, Jean Boucher, maître boucher en la grande boucherie de Paris; elle avait auparavant appartenu à Pierre de Saintyon, aux héritiers de Mahiet de Troyes, écuyer, et à Jean le Berger, dit Robert (57). Il n'est pas impossible que ce Robert soit le même que Robert aux Gants, dont la maison attenait, de ce côté, à celle que l'archevêque Etienne Becquard acquit de Pierre Marcel en 1296. Au même endroit, les rôles de la taille de 1292 indiquent d'ailleurs un certain Robert l'Anglais (58), remplacé par Robert de Berteville sur les rôles de la taille de 1313 (59). Quoi qu'il en soit, dans un titre du 7 avril 1511, la maison de *l'Epousée* est mentionnée comme étant en cours de construction; d'où il suit qu'en 1516, on peut encore la qualifier de « maison neufve »; puis dans un autre titre, du 10 avril 1526, il est dit qu'elle mesure 3 toises 1/2 environ de largeur sur le devant (60), ce qui correspond, à très peu de chose près, à la largeur de la façade du nº 10 actuel du quai des Célestins, qui est de 6 m. 25. Disons encore que la maison de *l'Epousée* était exploitée par les Célestins comme maison de rapport; et c'est parmi leurs preneurs à bail de location que nous avons remarqué, entre autres, en 1659, un sieur Toutain, secrétaire de M. Fieubet, maître des requêtes (61), dont le nom est précisément celui du vieil hôtel voisin, où s'est établie de nos jours *l'Ecole Massillon*.

(56) L'existence d'une maison particulière en cet endroit, de même que celle du coin de la rue du Petit-Musc, paraît suffisamment indiquer que l'hôtel Saint-Paul y compris l'hôtel de Sens, ne couvrait pas entièrement le quai des Barrés. On verra du reste ci-après qu'il en était déjà ainsi bien antérieurement à l'année 1475.

(57) *Archives nationales*, S. 3750a et S. 3801, fol. 89.

(58) Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 133.

(59) J. A. Buchon, *La Taille de 1313*, p. 143.

(60) *Archives nationales*, S. 3750a.

(61) *Idem*, S. 3749b.

Quant à la maison qui faisait le coin de la rue des Barrés et de la rue du Petit-Musc, il nous semble à présent certain qu'elle était représentée, en 1296, par la grange d'Agnès la Saulnière, et auparavant par les granges de Jacques Bancel, le monnayer. En 1430, elle avait pour enseigne *Le Mouton*, appartenait à N... Chambriquet bourgeois de Paris, qui en fit don aux Célestins, le 17 octobre de la même année. Cette maison est désignée postérieurement comme étant celle où l'on avait coutume de faire la lessive du couvent (62). Attenante à la maison du Mouton, sur la rue du Petit-Musc, se trouvait une autre maison, appelée l'*hôtel de Préaux*, où pendait « sur l'huis une *Meule de moulin* »; elle avait été acquise, le 8 octobre 1403, par Jacques de Bourbon, grand bouteiller de France, et dame Marguerite de Préaux, son épouse (63). On voit figurer l'hôtel de Préaux dans les comptes de confiscations des Anglais, rapportés par Sauval pour les années 1421 et 1423 à 1427, où il est mentionné que cette maison, « qui fut à Monseigneur de Préaulx absent », est d'abord occupée par Mre Lourdun de Saligny, chevalier, puis par un chevalier anglais, soi-disant seigneur des Préaulx » Or, dans son *Paris pendant la domination anglaise*, M. Auguste Longnon nous apprend que le seigneur de Préaux absent, en question, est Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, mort le 11 octobre 1422, à la Rochelle, auprès de Charles VII dont il suivait le parti, et que le « chevalier anglais, soi-disant « seigneur de Préaulx, » n'est autre que Richard Wideville, écuyer, chambellan du duc de Bedford, à qui le roi d'Angleterre donna, en juin 1423, l'hôtel de Préaux confisqué sur le propriétaire absent; cinq ans auparavant il lui avait déjà donné une partie de la dépouille de Pierre de Bourbon, savoir : les seigneuries de Préaux et de Dangu, en Normandie (64). Après l'expulsion des Anglais, l'hôtel de Préaux retourna à la famille de ses anciens possesseurs, alors représentée par Jacques de Bourbon; Jacques d'Armagnac, seigneur de Nemours, en hérita après lui, et, le 12 septembre 1457, en fit don aux Célestins (65), qui le réunirent à leur ancienne

(62) *Archives nationales*, S. 3801, fol. 86.
(63) *Idem*, S. 3801, fol 87.
(64) Sauval, *loc. cit.*, t. III, pp. 290 et 306.
(65) Auguste Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, pp. 105-106.

buanderie du *Mouton*. Les deux maisons n'en formèrent plus désormais qu'une seule, celle à laquelle attenait et aboutissait, en 1516, la concession de Genouillac, du côté de la rue du Petit-Musc. Enfin ces deux maisons, vers le commencement du siècle suivant, furent vendues par les Célestins à Phélipeaux, seigneur d'Herbault, trésorier de l'Epargne (66), qui entreprit, sur leur emplacement, un corps d'hôtel, lequel transformé et agrandi, par la suite, devint l'*hôtel Fieubet*, où, de nos jours, a été ouvert l'établissement d'enseignement secondaire connu sous le nom d'*Ecole Massillon*, et que nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois précédemment.

Après les indications topographiques qui précèdent, et qui nous ont permis de déterminer enfin l'emplacement précis, resté jusqu'à présent ignoré, du premier hôtel des archevêques de Sens, il nous reste à rappeler brièvement comment la concession faite à Genouillac fut régularisée. En réalité, cette concession fut une violation formelle des ordonnances par lesquelles Charles V avait solennellement déclaré inaliénable l'hôtel Saint-Paul en le réunissant au domaine de la couronne. La Chambre des comptes le comprit bien ainsi, en refusant d'enregistrer l'acte de concession du roi, sous prétexte que la vente avait été faite sans proclamation de criées, ni de mise aux enchères. Mais le droit de remontrance, dont jouissaient les cours souveraines, ne pouvait être supérieur à la volonté royale, surtout au XVIe siècle. François Ier parla donc en maître et par des lettres de protestation, en date du 2 mai 1517, ordonna expressément de passer outre, et de procéder à la vérification et à l'entérinement de ladite vente. En conséquence, la Chambre des comptes fit procéder, pour la forme, à la mise en criées du domaine en question; mais personne n'étant venu enchérir, il resta définitivement adjugé à Genouillac, en 1519 (67).

Qu'il nous soit, à présent, permis d'arrêter ici nos recherches sur le premier hôtel des archevêques de Sens, à Paris; les pousser plus loin, ce serait entamer l'histoire

(66) *Archives nationales*, S. 3801, fol. 84 et 87. — Auparavant, l'ancienne buanderie du *Mouton* avait été louée pour un bail de six ans, daté du 8 avril 1589, à Jean Forge, canonnier ordinaire de l'artillerie, moyennant un prix annuel de 40 écus sol (*Archives nationales*, S 3749b.)

(67) Sauval, *loc., cit.*, t. II, p. 184. — F. Bournon, *loc. cit.*, pp. 82-83.

de l'hôtel Fieubet, dont nous avons dû effleurer, en passant, quelques origines. Mais l'hôtel Fieubet ne saurait contenir dans le cadre que nous nous sommes imposé; il mérite, à lui seul aussi, à plus d'un titre, une monographie toute particulière.

II

L'HOTEL DE LA RUE DU FIGUIER

L'hôtel d'Hestomesnil, donné à l'archevêque Guillaume de Melun en échange de celui qu'avait construit Etienne Becquard, était situé auprès des Béguines, à l'angle, avons-nous dit, des rues du Figuier et de la Mortellerie (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville), à l'emplacement même qu'occupe depuis quelques années un dépôt de verrerie, après avoir été longtemps une usine à confitures, dont la marque de fabrique est restée l'image de la façade ogivale de l'immeuble. Cet immeuble porte actuellement les numéros 1 et 1 *bis* de la rue du Figuier, et le numéro 2 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Jean d'Hestomesnil (1) n'est pas un personnage inconnu; les *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, publiés, il y a peu d'années, par M. Jules Viard, nous le montrent jouissant en son temps de quelque importance. Institué clerc des Comptes en 1338, sur la recommandation de la reine Jeanne de Bourgogne et de la comtesse de Savoie, Jean d'Hestomesnil fut nommé par Philippe VI maître-clerc de la chambre des Comptes, le 14 mai 1345. Il succéda, en 1347, à Jean de Maizières dans la charge de maître de la chambre aux deniers de la reine et exerça cet office jusqu'en 1348 que mourut la reine Jeanne de Bourgogne, sa protectrice, première femme de Philippe VI de Valois. Il devint, par la suite, maître des requêtes de Charles V et mourut le 25 février 1381 (n. st.); il fut inhumé auprès de son neveu Oudart de Covigny, dans la

(1) Hétomesnil est une commune du département de l'Oise, canton de Marseille, arrondissement de Beauvais.

Sainte-Chapelle du Palais, dont il avait été l'un des chanoines (2). Sur sa pierre tombale, son effigie gravée le représente revêtu du costume sacerdotal d'un prêtre qui va monter à l'autel, coiffé de l'aumusse, les mains jointes sur la poitrine, avec deux petits chiens à ses pieds. Ses armoiries étaient: *d'azur à trois chevrons d'or; au franc-quartier cousu de gueules, chargé d'un lion d'or* (3). On trouve la signature d'Hestomesnil au bas de plusieurs actes de Charles V, de 1370 à 1379 (4).

Dans la cession de l'hôtel d'Hestomesnil à Guillaume de Melun, une condition était toutefois restée à remplir, celle de l'amortir; ce qui fut fait un peu plus tard. Cet hôtel était dans la censive de l'abbaye de Tiron (5). L'abbé s'obstinant à refuser l'amortissement, le pape Grégoire XI dut intervenir, et, par une bulle du 16 mai 1374, manda à l'évêque de Paris d'inviter cet abbé à amortir l'hôtel, et, au cas où il s'y refuserait, de l'y contraindre par les censures ecclésiastiques (6).

Après la mort du roi Jean, Guillaume de Melun devint conseiller de son successeur Charles V. Il reçut ce prince, en 1367, avec un grand appareil quand il vint à Sens tenir les Etats généraux, et il y assista comme il avait assisté à ceux de Paris, l'année précédente. Il présida au baptême du dauphin (depuis Charles VI), dans l'église Saint-Paul, à Paris, et mourut le 3 mai 1376.

En ce temps-là, peu s'en fallut que l'ancien hôtel d'Hestomesnil ne restât pas entre les mains des archevêques de Sens. Il est même probable qu'il fut quelque temps distrait de la mense archiépiscopale, et cela par le fait du successeur de Guillaume de Melun, Aymard Robert, qui, par acte passé pardevant le prévôt de Paris le 8 mars 1380 (n. st.), l'échangea contre un manoir, sis dans la paroisse de Lonzac et Peyris-

(2) Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, t. II, p. 190.

(3) F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du VIe au XVIIIe siècle*, t. Ier, p. 79. — Émile Rannier, *Épitaphier du vieux Paris*, t. II, p. 473.

(4) Léopold Delille, *Mandements et actes divers de Charles V*, pièces nos 735, 868, 958, 1268, 1820 et 1892.

(5) Abbaye bénédictine du diocèse de Chartres, située dans le Perche, près Nogent-le-Rotrou.

(6) M. Prou, *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris*, pp. 7 et 8.

sac (7), au diocèse de Limoges, et contre un fief voisin de Brienon. Ces deux domaines étaient cédés à Aymard par Pierre Robert, son frère, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui fut mis en possession de l'hôtel par l'abbé de Tiron, le seigneur foncier, en vertu d'une charte du 14 mars 1380 (n. st.) (8).

Il est certain qu'il s'agit bien ici de l'hôtel d'Hestomesnil; la façon dont sont précisés, dans l'acte de vente susdit, les tenants et aboutissants, ne permet aucun doute; en voici du reste les propres termes: « ... un hostel, jardins et apparte- « nances, si comme tout se comporte, hault, bas, en long, « en le devant et le derrière, avec toutes ses vueues, agouz, « aisances, adjacences et appartenances quelconques tout « entretenant, que l'en dit l'ostel à l'arcevesque de Sens, assis « au carrefour des Barrés, à Paris, tenant d'une part tout « au long à la rue du Figuier, et d'autre part à la rue de « la Mortellerie, aboutissant à la rue des Nonnains d'Yerre, « en la censive de l'abbé de Tiron. Item, un jardin à l'opposite « du dit hostel, assis à Paris, en la rue des Fauconniers, appar- « tenant au dit hostel, tenant d'une part à Nicolas Lomme, « et d'autre part à maistre Jacopin, en la dite censive (9). »

Dans une charte indiquée par Baluze, le doyen Pierre Robert se dit le seul héritier de son frère, l'archevêque Aymard (10); peut-être est-il mort avant lui, et l'hôtel a-t-il fait retour à celui-ci. Suivant M. Prou, on peut encore supposer que le pape fit opposition à l'échange; car Aymard Robert

(7) Lonzac et Peyrissac, département de la Corrèze, arrondissement de Tulle, canton de Traignac.

(8) *Cartulaire de l'archevêché de Sens*, Bibl. nat., ms. lat. 9897, fol. 43 v°. — M. Maurice Prou a reproduit cette charte, comme pièce justificative, à la suite de ses *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris*, pp. 25-28.

(9) Ce jardin fut très probablement distrait de bonne heure de l'hôtel dont il dépendait, car nous n'en avons plus retrouvé mention par la suite; il nous semble avoir occupé, rue du Fauconnier (*alias rue des Fauconniers*), l'emplacement de la maison à l'encoignure de laquelle on voit encore une fort gracieuse niche du xve siècle, couronnée d'un dais pyramidal découpé à jour, qui avait abrité une statuette de la Vierge. Auprès de cette maison se trouvait l'hôtel de la fauconnerie royale, que marquait, à l'angle de la rue du Figuier, une tourelle encorbellée, semblable à celles de l'hôtel de Sens, et qui fut détruite vers 1834. La rue du Fauconnier est fort ancienne; on la trouve mentionnée dans le Trésor des chartes, en 1265, au sujet d'une maison que les Béguines y acquirent. Vers 1300, le poète Guillot la classe parmi les rues habitées par des filles de mauvaise vie.

(10) Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. Ier, col. 849-852.

disposait là d'un bien dont il n'avait que l'usufruit, et qui appartenait à l'archevêché. Quoi qu'il en soit, l'hôtel ne dut pas rester longtemps démembré de l'église de Sens (11).

Aymard Robert mourut très âgé, le 25 janvier 1385; il ne faut pas le confondre, comme l'ont fait quelques auteurs, avec le cardinal, son oncle, décédé en 1352. Un siècle environ s'était écoulé depuis la mort d'Aymard Robert, et sept archevêques lui avaient succédé sur le siège de Sens (12), lorsque le vieil hôtel d'Hestomesnil qui, jusqu'alors, avait suffi à leurs besoins, ne devait plus convenir, comme nous allons voir, à un prélat aussi magnifique que Tristan de Salazar, devenu archevêque de Sens en 1475.

*
* *

Tristan de Salazar fut l'un des plus illustres prélats parmi ceux qui ont gouverné l'église de Sens. Mêlé à tous les événements de son temps, sa vie pourrait servir de résumé au siècle où il vécut. Né en 1441 à Saint-Just en Champagne, ou, selon quelques-uns, à Saint-Maurice de Tiroaille, il fut le premier fruit de Jean de Salazar, capitaine espagnol originaire de Biscaye, seigneur de Laz, Marcilly et Issoudun, et de Marguerite de Saint-Fargeau, fille naturelle de Georges de La

(11) M. Prou, *loc. cit.*, p. 9.

(12) Ces sept archevêques sont : 1° Gonthier de Baigneux, ancien secrétaire de Charles V, qui mourut en 1385, l'année même de sa nomination. 2° Guy de Roye, qui quitta l'archevêché de Sens, en 1390, pour celui de Reims. 3° Guillaume de Dormans, qui fut un des principaux partisans des Armagnacs et mourut en 1405. 4° Jean de Montaigu, frère du fameux et infortuné surintendant des finances ; il fut chancelier de France, mais il était plus homme d'épée que d'église. Monstrelet dit l'avoir vu souvent porter au lieu de mitre un *bacinet*, pour dalmatique un *haubergeon*, pour chasuble une *pièce d'acier* et une *hache* au lieu de crosse. Il périt en combattant vaillamment à la bataille d'Azincourt, en 1415. 5° Henri de Savoisy, nommé au siège de Sens, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur. Ce fut ce prélat qui maria à Troyes, en 1420, le roi d'Angleterre Henri V avec Catherine, fille de Charles VI ; il mourut en 1422. 6° Jean de Nant, qui fut aussi nommé à Sens, sur la recommandation de Jean-sans-Peur ; les Anglais, qui le soupçonnaient d'être infidèle à leur cause, le retinrent longtemps prisonnier au prieuré de Joigny-sur-Yonne ; il mourut en 1433. 7° Louis de Melun, qui était de la même famille que les trois archevêques de Sens, du nom de Mulun, qui le précédèrent ; il abolit en 1445 *la fête des fous* ; cassé de vieillesse, infirme et aveugle, il abdiqua en 1474 et mourut deux ans après.

Trémouille, grand chambellan de France (13). Soldat au sortir de l'enfance, Tristan était entré dans les ordres à l'âge de trente ans. Son père, d'une valeur éprouvée, avait amené un secours considérable au roi Charles VII, alors en guerre avec les Anglais, et se signala par sa conduite et son courage. Son nom se rencontre fréquemment cité par nos chroniqueurs du quinzième siècle. Il fut chambellan du roi et capitaine de cent lances de ses ordonnances, sous Louis XI, qu'il eut la bonne fortune de sauver à la bataille de Montlhéry. En reconnaissance de ses services, Louis XI donna, en 1474, l'archevêché de Sens à Tristan, l'aîné de ses quatre fils (14), qui, après avoir été chargé avec succès de plusieurs ambassades, avait déjà été nommé à l'évêché de Meaux, l'année précédente, à l'âge de trente-deux ans.

En 1478, Tristan de Salazar présida à Orléans les évêques de l'Eglise gallicane, réunis en concile pour faire remettre en usage la *pragmatique sanction* de Charles VII, qui réglait les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et que Louis XI avait cru devoir abolir seize ans auparavant. Ses négociations diplomatiques le conduisirent de la cour du roi d'Angleterre à celle du roi des Romains, chez les Suisses, pour y maintenir la paix, au concile de Pise, pour y soutenir des intérêts fort divers. La France lui doit sa première alliance conclue avec les Suisses en 1480. Il eut en récompense l'abbaye de Saint-Jean de Sens et celle de Saint-Martin d'Autun.

Ayant hérité du tempérament guerrier de son père, on le vit, en 1507, sur le rivage de Gênes, combattre, la lance à la main, ceux qu'il avait auparavant tentés de persuader par son éloquence. On lit, en effet, dans la *Chronique de Jean d'Authon*, que lorsque Louis XII entreprit son expédition d'Italie, ce prélat « suivit aussi le roy et si avoit avecques « lui vingt hommes à cheval, tous la brigandine sur le dos, « et luy son harnoys complet dedans ses coffres et ung bon « coursier pour le servir à besoing. » Et le chroniqueur ajoute qu'il se trouva aussi à la bataille de Gênes, « armé « de toutes pièces... une grosse javeline au poing, disant

(13) Moreri, *Grand Dictionnaire historique.*

(14) De son mariage avec Marguerite, bâtarde de La Trémouille, Jean de Salazar eut quatre fils : Tristan ; Hector, sieur de Saint-Just ; Lancelot, sieur de Marcilly, et Gallois sieur, de Laz, qui s'acquirent tous de la réputation dans les armes.

« puisque le roy y estoit en personne, que tous ceulx des « siens qui avoyent pouvoir de le deffendre, ce devoient là « trouver en armes... (15). »

Il fut l'un des commissaires pour le divorce de Louis XII avec Jeanne de France, en 1498. Il assista au concile que ce prince fit tenir à Pise, en 1511, et à Milan, contre le pape Jules II, qui l'excommunia; mais il fut ensuite absous par Léon X. Il fit les obsèques de la reine Anne de Bretagne, en 1512, et celles de Louis XII, en 1515, à Saint-Denis. Il mourut, le 11 février 1519, âgé de quatre-vingt-sept ans, et fut inhumé à droite de la chapelle de Saint-Pierre, dans la cathédrale de Sens (16).

Un personnage aussi considérable que Tristan de Salazar ne pouvait manquer d'être en butte à la critique de son temps; aussi n'y a-t-il point échappé, ainsi que nous allons voir. Dans une longue satire, intitulée *les Marguerites historiales*, écrite, en 1497, par Jean Massue, ancien valet de chambre, puis prévôt criminel à Montfermeil de Jean de Chabannes, comte de Dampmartin, Tristan de Salazar est plusieurs fois désigné, sous le pseudonyme de *Symon Magus*, dans les termes les moins favorables. Il y est dit, entre autres, qu' « il avoit le cœur ouvert à toute malice et clos à « toute vertu », et plus loin qu' « il estoit aussi digne d'estre « archevesque, comme le Turc d'estre pape. » En parlant du père, dont il ne fait meilleur cas, l'auteur ajoute: « Quand « (Jean) Sallezart vint d'Espagne en France, il estoit aussi « bien garni de biens qu'est un singe de queue. Toutefois, il « fit tant plus contre droit et sans nul mérite, qu'il s'enrichit « tant par mariage que par pillerie. Il fut pape de Rodri- « gues (?), qui fut empereur des pillards de France: toutefois « Sallezart en ce métier le passa (17)... » Ces appréciations sont extrêmement curieuses; il eût été regrettable de laisser inaperçus des témoignages contemporains aussi intéressants sur le compte d'un personnage dont le souvenir ne nous

(15) *Chronique du roi Louis XII*, par J. d'Authon, édition de R. de Maulde de la Clavière, t. IV, pp. 215 et 221.

(16) Voir Moreri, *loc. cit.* — La *Gallia Christiana*, — etc.

(17) Paulin Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, pp. 316, 319, 322, 323, 324, 332 et 333.

semble ordinairement avoir été conservé que sous les dehors les plus brillants.

On a surtout reproché à Tristan de Salazar d'avoir été avide de bénéfices, et d'avoir aimé les procès; il en eut plusieurs avec les religieux de la ville de Sens; mais aucun de ses prédécesseurs ne fit plus de bien que lui à son église pour la réparation et l'achèvement de laquelle il donna de grandes sommes. On connaît d'ailleurs l'amour de Tristan pour les constructions et la protection qu'il accorda aux arts. Toutes les œuvres entreprises par son ordre sont du goût le plus exquis. A côté des grands travaux qu'il fit exécuter à la cathédrale de Sens, il faut citer le monument qu'il avait fait élever à la mémoire de ses parents, tombeau original et tout à fait exceptionnel pour l'époque et tel qu'il n'y en avait pas encore à Saint-Denis (18).

Il n'y a donc rien de surprenant qu'un prélat aussi épris des œuvres d'art que l'était Tristan de Salazar ne pût longtemps s'accommoder du vieil hôtel d'Hestomesnil, alors à peu près ruiné; il le fit donc abattre, pour édifier à sa place, une demeure plus en rapport avec ses goûts de magnificence, en harmonie surtout avec les manifestations premières d'un art nouveau, qui, dans son épanouissement complet, allait devenir la Renaissance. Conçu dans son esprit, le nouvel hôtel des archevêques de Sens devait alors passer pour un des plus beaux de Paris, et l'admiration qu'il provoqua semble exprimée par ces vers que, suivant Piganiol de la Force, on voyait gravés dans un endroit apparent de cet hôtel:

« Disruptas senio vili pressasque ruina,
« In nova Tristandus condidit arte domos,
« Quem si fata diu linquant deducere vitam
« Posteritas celebrem dicet ubique virum (19). »

(18) Ce monument devait être un cénotaphe, car, suivant Moreri, Jean de Salazar, père de Tristan, fut inhumé dans l'église du prieuré de Marcheretz près Méry-sur-Seine, où l'on voyait son tombeau de marbre, sa statue armée de toutes pièces, avec un dragon à ses pieds et son épitaphe. (Voir A. de Montaiglon, *Antiquités et Curiosités de la ville de Sens*, « Gazette des beaux-arts », année 1880.)

(19) « Tristan, avec un art tout nouveau, releva ce sublime édifice, dont la vétusté consommait la ruine. Si le ciel accorde de longs jours à ce grand homme, « sa mémoire sera partout célèbre dans la postérité. » (Voir Piganiol de La Force, *Descript. hist. de Paris*, t. IV, p. 296.)

Tristan fit donc étudier les plans de cette demeure avec le plus grand soin; et, comme pour marquer la double juridiction des métropolitains et vicomtes de Sens, comme seigneurs et comme évêques, ou peut-être aussi pour satisfaire à son esprit belliqueux, il voulut que leur nouvelle maison présentât un aspect imposant, moitié civil et moitié militaire. Mais nous reviendrons plus loin sur la description de cet hôtel d'une façon plus précise et plus détaillée.

La chronique du temps rapporte que c'est pour enrichir la chapelle de cette demeure, que Tristan de Salazar, lors de l'occupation de Gênes par les Français, se serait approprié le suaire et le pied de saint Barthélemy, conservés dans le sanctuaire de Saint-Barthélemy des Arméniens de cette ville, et qu'avait enlevés subrepticement un voleur sacrilège, le 10 décembre 1507. Les Génois réclamèrent vivement contre un « si atroce crime ». Les ambassadeurs gênois près de Louis XII en référèrent au cardinal d'Amboise, qui leur donna satisfaction sans la moindre difficulté, en leur faisant restituer les insignes reliques (20). Ce fait est bien en rapport avec le jugement que nous avons déjà vu porter contre le fastueux, mais peu scrupuleux prélat, par son contemporain Jean Massue.

On sait néanmoins que ce haut et puissant personnage, libéral en ses actions, protecteur des beaux-arts, hébergeait en son hôtel de Paris, un tapissier habile, du nom d'Allardin de Souyn, qu'on voit passer, le 17 juin 1507, un marché, pour deux parements d'autel, avec Jean de Nicolay, premier président de la chambre des Comptes. Dans ce marché, Allardin est qualifié « maistre-tapissier de haulte-lisse, de« meurant à Paris, à l'ostel de Monseigneur l'archevesque « de Sens ». Il est donc fort probable que, mettant à contribution le talent de cet artiste pendant qu'il logeait en sa propre demeure, il ne lui ait lui-même commandé pour son église de Sens les belles tapisseries qu'on y voit encore conservées dans son trésor (21). La présence du maître tapissier Allardin à l'hôtel de Sens, en 1507, nous paraît indiquer que

(20) *La Chronique de Louis XII, loc. cit.*, t. IV, p. 277, note 2.

(21) A. de Montaiglon, *loc. cit.* — J. Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*, pp. 135 et 136.

cet hôtel était alors achevé, contrairement à ce qu'ont affirmé la plupart des historiens, lesquels ont dit et répété qu'il ne le fut qu'après la mort de Tristan de Salazar, par ses successeurs et notamment par le cardinal du Prat. Cependant, il est incontestable que Tristan de Salazar a seul suffi à la reconstruction de l'hôtel des archevêques de Sens; trois ouvrages anciens sur la vie des archevêques sénonais en font foi, en disant à peu près dans les mêmes termes, que c'est Tristan qui a fait rebâtir cet hôtel de fond en comble « jusqu'à la perfection », c'est-à-dire jusqu'à son complet achèvement (22).

Tristan de Salazar mourut, le 11 février 1519, âgé de quatre-vingt-sept ans; il fut inhumé à droite de l'autel de Saint-Pierre dans la cathédrale de Sens.

*
* *

La mort de Tristan de Salazar fut la première occasion que saisit François Ier de mettre à profit le Concordat conclu par lui, trois ans auparavant, avec le pape Léon X, en vertu duquel la nomination aux archevêchés, aux évêchés et aux abbayes appartint dès lors au roi de France, le pape se réservant seulement le droit de la confirmer. Aussi, lorsqu'il s'agit de désigner un successeur à Tristan de Salazar, François Ier fit-il défense aux chanoines de Sens de procéder à une nouvelle élection, et nomma-t-il lui-même Etienne Poncher, qui était déjà évêque de Paris depuis seize ans.

Fils d'un échevin de Tours, officier du grenier à sel de cette ville, Etienne Poncher y était déjà chanoine de Saint-Gatien et de Saint-Martin, lorsqu'il devint évêque de Paris en 1503. Il avait été auparavant conseiller-clerc au parlement de Paris en 1485 et président aux enquêtes en 1498; son mérite et ses talents lui procurèrent les charges de garde des sceaux en 1513, d'ambassadeur de France à la cour d'Espagne en 1517, puis celle d'ambassadeur d'Angleterre en 1518, avec

(22) Ces trois ouvrages se trouvent à la Bibliothèque de Sens; ce sont : 1° Jacques Taveau, *Senonensium archiepiscoporum vitæ actusque*, Sens, 1608, p. 137; — 2° Nicolas Milachon, *Hist. des vies et faits des archev. de Sens*, ms. du XVIIe siècle, p. 220. — 3° Louis-Anastase Guichard, *Hist. des archev. de Sens*, ms. du XVIIIe siècle, p. 921

l'amiral de Bonnivet, enfin l'archevêché de Sens en 1519. Le président Hénault dit que le chapitre de Sens, qui ne voulait pas avoir de différends avec son souverain, afin de conserver le droit d'élection, donna son suffrage à Poncher. Ce prélat avait été ministre intègre sous Louis XII. François Ier l'emmena avec lui en Italie et le chargea des négociations les plus épineuses; il ne réussit pas toujours, mais il s'en acquitta tout à son honneur. Il mourut, en 1524, à soixante-dix-huit ans.

Mais en dépit des prérogatives accordées au roi par le Concordat, la querelle devait renaître lorsqu'il s'agit de la succession d'Etienne Poncher. Les chanoines de Sens choisirent unanimement leur archidiacre Jean de Salazar, neveu de Tristan, qui avait donné des sommes considérables pour terminer la cathédrale. Mais le roi avait désigné Antoine du Prat : de là, procès. Comme dans ce moment la haine publique rendait le chancelier responsable de tous les désastres de l'Etat, de la prise du roi, de la défaite des armées, de la perte des places, les chanoines crurent pouvoir s'adresser au parlement, pour faire valoir leur élection: tout ce qu'ils y gagnèrent fut de voir saisir leur temporel. L'élection de du Prat, confirmée, quoique indigne, par des juges laïques, n'empêcha pas Jean de Salazar de porter le titre d'archevêque de Sens et d'en remplir les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1539. Il fut inhumé dans la cathédrale de Sens (23). Quant à du Prat, connaissant la disposition des esprits, il se garda bien d'aller lui-même à Sens prendre possession de son siège, et le procureur qu'il y envoya à sa place, y fut d'ailleurs fort mal reçu.

Antoine du Prat naquit à Issoire, en Auvergne, le 17 janvier 1463, d'Antoine du Prat, bailli de Gannat, seigneur de Veyrières; il eut pour mère Jacqueline Bohier, tante du cardinal Bohier, archevêque de Bourges. Attaché d'abord à une abbaye de Bénédictins, il termina son éducation sous le patronage et la direction de son cousin le cardinal. Grâce à ce prélat, le jeune du Prat, nommé d'abord lieutenant du bailliage de Montferrand, devint successivement avocat à Toulouse, maître des requêtes de l'hôtel de Louis XII, et un

(23) *Gallia Christiania*, t. XII, pp. 90B et 124c.

des présidents du parlement de Paris. Enfin, la présidence de ce corps lui fut déférée par la protection de Louise de Savoie, dont il avait commencé autrefois par être le solliciteur de procès, et qui, ayant reconnu en lui un magistrat supérieur, voulut l'attacher aux intérêts de son fils. Du Prat se dévoua sans réserve au comte d'Angoulême et surtout à sa mère, qui eut toujours un si grand ascendant sur l'esprit de ce prince.

Louis XII s'étant remarié à Marie d'Angleterre, le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine; « mais on « lui fit apercevoir qu'il s'exposait ainsi à se donner un « maître, en sacrifiant un trône à un instant de plaisir. » Plusieurs auteurs font honneur à du Prat de ce sage conseil (24); d'autres l'attribuent à Grignaux, chevalier d'honneur de la reine. Quoi qu'il en soit, du Prat reçut le prix de son dévouement à l'héritier présomptif de la couronne. Peu de jours après l'avènement de François Ier, les sceaux furent enlevés à Etienne Poncher, qui, selon le témoignage des historiens du temps, les avait maniés sans reproche et les quitta sans regret. Du Prat lui succéda dans la dignité de chancelier, le 7 janvier 1515, et fut en même temps nommé premier ministre.

Pour s'affirmer dans les bonnes grâces du nouveau roi, qui cherchait sans cesse de l'argent, et qui n'en trouvait pas toujours, il lui persuada de vendre les charges de judicature. Ce fut encore lui qui lui suggéra de créer une nouvelle charge au parlement de Paris, qui n'en avait déjà peut-être que trop. Cette chambre, composée de vingt conseillers, forma ce qu'on appela *la Tournelle.* Les tailles et les impôts furent augmentés sans attendre l'octroi des Etats. Fort du crédit de la mère du roi, Duprat se permit tout sans rien craindre. C'est suivant ses conseils que François Ier abolit la *Pragmatique sanction* et fit le *Concordat*, et, à cet égard, on l'accusa de s'être vendu au pape. Il recueillit bientôt les fruits de son dévouement à la cour de Rome. En effet, après la mort de sa femme, arrivée en 1516 (25), du Prat, étant entré

(24) *Abrégé chronologique* du président Hénault.

(25) Il avait épousé Françoise de Vegny d'Arbonze, dont il eut quatre enfants : Antoine du Prat, chef des branches de Nantouillet et de Thiers ; Guillaume du Prat, qui fut évêque de Clermont ; Gérande du Prat, qui fut d'abord Mme de Saint-

dans les ordres, fut élevé successivement aux évêchés de Meaux, d'Albi, de Valence, de Die et de Gap, puis se fit enfin nommer archevêque de Sens, en 1525, pendant la captivité du roi. Il occupa à la fois ces six sièges, dont il ne s'occupa nullement au grand regret du pieux clergé, qu'un cumul aussi inutile que scandaleux attristait. Il eut encore, en 1525, la riche abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire; il possédait déjà celle de Fleury. Il fut enfin revêtu de la pourpre cardinalice en 1527. et nommé légat *a latere* en France. On a prétendu qu'en 1534, après la mort de Clément VII, il eut la pensée de se faire nommer souverain pontife, croyant que, sous un pape français, les intérêts de la France deviendraient prépondérants en Italie. Le roi, auquel il s'était ouvert de ce dessein, n'en comprit point la portée et ne vit que l'ambition personnelle d'un homme. Du Prat en serait, dit-on, mort de chagrin peu de temps après, le 9 juillet 1535, au château de Nantouillet, qu'il avait fait construire et où il s'était retiré (26).

Le cardinal du Prat, beaucoup plus occupé des affaires de la cour et de la politique que de celles de son diocèse, n'a jamais mis les pieds à Sens, où les sympathies lui faisaient d'ailleurs défaut. Il n'y vint que mort, et son entrée dans cette ville devait être la pompe de ses funérailles, célébrées un peu moins d'un mois après sa mort, le 5 juillet 1535. Le protestant Théodore de Bèze lui a décoché, en manière d'épitaphe, ce trait satirique: *Hic jacet amplissimus vir;* et c'était la vérité, car on a conservé le souvenir qu'il fallait échancrer les tables pour qu'il pût s'y asseoir, et celui de la façon dont il mit à la mode la chair d'ânon, ce qui trahit quelques recherches de gourmandise.

Du Prat ne semble pas avoir jamais demeuré dans l'hôtel construit par Tristan de Salazar. Il résidait ordinairement à l'hôtel d'Hercule, situé à l'angle du quai et de la rue des Grands-Augustins, à l'opposite du couvent de ce nom, et que François I[er] lui avait donné par lettres patentes, enregis-

Simon, et en secondes noces la baronne d'Arpajon ; et Nicolas du Prat, qui fut abbé de Juilly, évêque de Séez, puis de Mende.

(26) Du Prat avait aussi une maison de plaisance au village de Vanves, du côté de Clamart, dont il restait encore, au milieu du XVII[e] siècle, une tour marquée à ses armes ; c'est là qu'en 1530, il attendit que tout fût prêt pour son entrée à Paris en qualité de légat *a latere*, (Sauval, t. II, p. 149).

trées le 13 avril 1515 (27). C'est là que du Prat entassait ses trésors et qu'après sa mort le roi fit saisir cent mille écus d'or qui s'y trouvaient enfermés dans des coffres bardés de fer (28).

Lorsqu'il fit son entrée à Paris, en 1530, comme légat *a latere*, il alla loger au Cloître Notre-Dame, à la maison de l'évêque de Meaux. Sauval a décrit le cortège magnifique avec lequel il y fut conduit: « Ainsi que les autres légats, « dit cet historien, il descendit au faubourg Saint-Jacques, à « la maison du commandeur de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. « Or, comme il était chancelier de France, aussi lui rendit-on « plus d'honneurs qu'à tous les autres légats à l'ordinaire. « On tapissa les rues par où il devait passer. Le parlement, « la chambre des comptes et la cour des aides allèrent à « Saint-Jacques lui faire la réverrence. Le corps de ville, « après l'avoir salué, l'accompagna jusqu'au logis qui lui « avait été marqué; et les gardes des six corps portèrent « un dais sur lui jusqu'à Notre-Dame... Et le lendemain « ils lui firent présenter par le procureur et les sergents « de la ville, vêtus de leurs robes mi-partie, douze doubles « quarts d'hypocras blanc, clairet et vermeil, vingt-quatre « layettes de massepain double de Lyon et doré, autant de « torches de deux livres pièce et six demi-queues de vin « de Beaune blanc et clairet, le meilleur qu'on put trou- « ver (29). »

C'est pourtant à l'hôtel de Sens que, pour signaler son zèle pour la foi, il réunit en concile les évêques de sa province, en février 1528, afin d'y condamner Luther et ses adhérents. Ce concile fut connu sous le nom de *concile de Sens.* Les protestants se moquèrent beaucoup de la ferveur apostolique du cardinal du Prat, dont le caractère était si peu apostolique. Mais ce concile de Sens n'en fit pas moins des décrets fort respectables sur la doctrine et sur la discipline; s'il condamna les hérétiques, il réforma le clergé (30).

(27) Félibien et Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, t. III, p. 574. — Cet hôtel, qui dépendait alors du domaine royal, avait été acquis, en 1493, par Charles VIII du sieur de Piennes, l'un de ses chambellans. On l'appelait l'*hôtel d'Hercule*, parce qu'on avait peint, sur les murs, les travaux d'Hercu'e.

(28) Sauval, t. II, p. 149.

(29) Idem, t. II, p. 90.

(30) Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. IV, p. 260.

On a prétendu que du Prat fut l'ennemi le plus acharné du connétable de Bourbon, dont il causa la trahison; c'est du Prat, assurément, qui irrita le plus Louise de Savoie contre lui, dans l'espérance de profiter de sa dépouille. Le cardinal avait fondé à l'Hôtel-Dieu de Paris, une salle destinée à recevoir un grand nombre de pauvres malades. C'est celle qui a été connue sous le nom de *salle du Légat.* François Ier disait, à propos de cette fondation, que la salle du Légat était bien petite pour contenir tous les pauvres qu'il avait faits. Dans plus d'une autre occasion, il s'exprima de manière à ne pas laisser douter de l'opinion peu avantageuse qu'il avait du caractère de son chancelier. Du Prat ne connut cependant d'autre principe de ses actions que l'intérêt actuel du prince. Il ne songea jamais à servir l'Etat, mais seulement son maître et sa propre fortune. Un tel ministre ne peut être celui que le souverain estime le plus; mais c'est presque toujours celui qu'il préfère aux autres. Aussi la faveur de du Prat n'éprouva-t-elle, pendant vingt années, aucune diminution et faisait-elle dire à ses contemporains *qu'il pouvait tout et osait tout.*

Le successeur de du Prat au siège archiépiscopal de Sens fut le cardinal Louis de Bourbon, prince du sang royal de France. Né, le 2 janvier 1493, à Ham, en Picardie, il était le quatrième fils de François de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul (31). Destiné, dès sa naissance, à l'état ecclésiastique, il n'était encore qu'enfant lorsque le cardinal d'Amboise lui donna la tonsure. Il avait à peine dix-huit ans, lorsqu'il fut nommé évêque de Laon en remplacement de son grand-oncle Charles de Luxembourg. Il eut, en outre, l'administration de plusieurs autres évêchés, ceux de Troyes, Luçon et du Mans. Il eut aussi les abbayes de Saint-Corneille de Compiègne, de Sainte-Marie des Colombes, diocèse de Chartres, de Saint-Denis, près de Paris, de Saint-Léonard de Ferrières, de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Amand et de Saint-Serge d'Angers; puis sa qualité de prince du sang le fit nommer cardinal du *titre de Saint-Silvestre*, en 1517. Enfin, après la mort du cardinal

(31) Il était rère de Charles de Bourbon-Vendôme, en faveur de qui François Ier érigea, en 1515, le comté de Vendôme en duché pairie, et lequel fut père d'Antoine de Bourbon, qui devint roi de Navarre et fut père de Henri IV.

du Prat, il lui succéda, en 1536, au siège de Sens. Il fit la cérémonie du mariage de Marguerite de Valois, fille de François Ier, avec Jacques, roi d'Ecosse, dans l'église Notre-Dame de Paris; il fut parrain de François, fils aîné de Henri II, en 1546; l'année suivante, il célébra les funérailles de François Ier dans l'église de Saint-Denis, où deux ans après, il couronna Catherine de Médicis, reine de France. Il fut légat du Saint-Siège dans le duché de Savoie, et, après avoir rempli beaucoup d'autres fonctions aussi importantes, telles que celle de lieutenant général du roi pour Paris et l'Ile de France, il mourut à Paris, dans son hôtel de Bourbon, près du Louvre (32), le 11 mars 1557, âgé de soixante-trois ans, ayant donné toute sa vie l'exemple de la vertu et des bonnes mœurs: un auteur du temps l'a appelé: *Decus catholicæ religionis.*

Sa pompe funèbre, à laquelle prirent part les trois cours souveraines du parlement, des comptes et des aides, fut troublée par un de ces violents incidents de préséance, peu rares autrefois, où « les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois, « parce que, dit Sauval, l'hôtel de Bourbon était situé dans « leur paroisse, voulant aller les derniers et chanter au pré« judice du chapitre de Notre-Dame, qui s'était trouvé à ses « funérailles, accompagné de toutes les paroisses; le chantre, « alors escorté de ses bedeaux, les contraignit à grands coups « de poing de marcher et de céder la place à l'église cathé« drale (33) ».

Nous ignorons si le cardinal Louis de Bourbon habita l'hôtel de Sens, ou s'il ne servit, sous son régime, que de lieu de réunions passagères aux prélats de sa province ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, c'est cependant sous son nom que cet hôtel figure, en 1553, sur le rôle des bâtiments et fiefs de la ville de Paris, qui n'étaient pas compris ordinairement dans la perception de la taille et des impôts, mais qui, cette

(32) Outre l'hôtel de Bourbon, le cardinal de Bourbon possédait, à Paris, l'hôtel de Sens, comme métropolitain de Paris ; l'hôtel de Saint-Denis, près la porte de Bucy, contre les jardins de l'hôtel de Nesle ; et l'hôtel de Laon, en qualité d'évêque de Laon, derrière les Grands-Augustins, contre la rue Pavée-Saint-André (aujourd'hui rue Séguier) et l'hôtel d'Hercule, et sur l'emplacement duquel on ouvrit depuis la rue de Savoie.

(33) Sauval, t. II, p. 258.

année-là, en raison des frais excessifs de la mise en état de défense de la capitale, menacée par les incursions fréquentes des impériaux, furent soumis à la cotisation commune pour la quote-part évaluée à la somme de 1 200 livres (34).

Un prélat de grand mérite succéda au vertueux cardinal de Bourbon; ce fut Jean Bertrand, fils de Bernard Bertrand, seigneur de Villèle, procureur général au parlement de Toulouse et de Catherine de La Roche. Elevé, dès son enfance, dans l'étude de la jurisprudence, Jean Bertrand fut d'abord *capitoul*, ou échevin de Toulouse, où il était né en 1470; puis il devint successivement second président et premier président du parlement de cette ville. Ses talents lui attirèrent la protection du connétable de Montmorency, qui le fit passer, en 1538, comme troisième président au parlement de Paris, dont il devint premier président en 1550. L'année suivante, après la disgrâce du chancelier Olivier, la faveur de Diane de Poitiers fit donner à Bertrand la charge de garde des sceaux. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord évêque de Comminges, d'où le roi Henri II le fit passer à l'archevêché de Sens en 1557. Enfin, à la recommandation de ce prince et du duc de Guise, qui était allé porter du secours au pape Paul III contre Philippe II, roi d'Espagne, il fut fait cardinal le 14 mars de la même année. Après la mort de Henri II, on lui ôta les sceaux qu'on redonna au chancelier Olivier. Pour se consoler de cette disgrâce, il alla à Rome et assista à l'élection de Paul IV, en 1559; puis, envoyé comme ambassadeur à Venise, il y mourut, l'année suivante, âgé de quatre-vingt-dix ans (35).

Avant sa nomination à l'archevêché de Sens, Jean Bertrand avait demeuré au coin de la rue Vieille-du-Temple dans un hôtel qu'il possédait depuis 1549, vis-à-vis de la jolie tourelle du logis Hérouët (36). Abandonna-t-il cette demeure particulière pour l'hôtel de la rue du Figuier, lorsqu'il devint archevêque de Sens? c'est ce que nous ignorons; nous savons

(34) François Bonnardot, *Les fiefs de Paris au milieu du XVIe siècle*, Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris, 1886, p. 135.

(35) La famille de ce prélat existe encore; elle a produit, sous la Restauration, un ministre des finances et un archevêque de Bourges, M. de Villèle et son frère.

(36) Voir notre ouvrage, intitulé *Le quartier Barbette*, pp. 147-148.

seulement que son fils Guillaume Bertrand, maître des requêtes, en hérita après lui. C'est là qu'il périt assassiné le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572 (37).

A Jean Bertrand, succéda Louis Ier de Lorraine, dit le cardinal de Guise, quatrième fils du premier duc de Guise, frère du fameux François de Lorraine mort en 1563, et du cardinal Charles de Lorraine, mort en 1574, par conséquent l'oncle du duc Henri de Guise et du cardinal Louis II de Lorraine, tous deux assassinés par ordre de Henri III, en 1588. Louis Ier de Lorraine naquit à Joinville, en 1527; il fut évêque de Troyes, de Metz et d'Alby, et archevêque de Sens; il fut en même temps abbé de Saint-Victor de Paris, de Moissac et de Saint-Pierre de Bourgueil. Créé cardinal en 1553, il assista à l'élection du pape Paul IV, qui lui donna le titre de Saint-Thomas *in Parione*. Ce fut lui qui sacra le roi Henri III, en 1574. On lit dans plusieurs conteurs de l'époque, dont l'Estoile s'est fait l'écho, « qu'il aimoit fort à rire et à boire, et qu'il « s'entendoit bien en cuisine. » Le peuple l'appelait « le car« dinal des bouteilles ». A son passage à Genève, on lui fit goûter des truites du lac: « Ah! dit-il, il fait bon manger « ici, les habitants sont hérétiques; mais les poissons n'en « peuvent mais! (38) » Il aimait aussi les arts, et Brantôme peut sans injustice l'apprécier plus favorablement que l'annaliste de Henri III. « Sa jeunesse, écrit-il, fut un peu légère, « mais sur ses vieux jours il se mit aux affaires, et il est « mort en réputation d'un très habile prélat, qui avoit, « contrairement à l'opinion vulgaire, aussi bon sens et juge« ment sollide que M. le cardinal son frère, et qui avec sa « lentitude donnoit d'aussi bons advis... qu'aucun qui fust « parmy les affaires et conseils du roy. » Il ne resta archevêque de Sens que pendant une année, les guerres civiles, qui s'élevaient de toutes parts, l'ayant empêché de prendre possession de son archevêché; aussi l'abandonna-t-il en faveur de Nicolas de Pellevé, en 1562. Quatre ou cinq ans après, il eut l'évêché de Metz. Il mourut à Paris en 1578, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor. Il fut d'un esprit

(37) Ch. Sellier, *Le quartier Barbettte*, pp. 148 et 150.
(38) H. Étienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. XII; *De la gourmandise et yvrognerie des gens d'église.*

plus tranquille que ses deux frères, qui eurent l'ambition de gouverner l'Etat; et il ne s'occupa d'aucune affaire (39).

Nicolas de Pellevé ou *Poil-levé* (*Pelveus*) est né, en 1518, au château de Jouy, en Normandie, d'une ancienne famille de la contrée. Il professa d'abord le droit à Bourges et dut à la protection du cardinal de Lorraine, dont il avait été le solliciteur au Palais de Paris, sa nomination de conseiller aux enquêtes du parlement, de membre du conseil privé du roi et d'abbé de Saint-Corneille de Compiègne. En 1552, il échangea ce dernier bénéfice contre l'évêché d'Amiens. En 1559, on l'envoya en Ecosse avec quelques docteurs de Sorbonne, pour essayer de ramener les presbytériens; mais la reine Elisabeth traversa cette mission et força Pellevé de revenir en France. Il assista, en 1560, aux Etats généraux d'Orléans, et, en 1561, au colloque de Poissy, une grande partie de son clergé ayant embrassé la Réforme, il ne trouva plus à Amiens que chagrins et persécutions; aussi résigna-t-il son évêché à la fin de 1561, et reçut-il en échange l'abbaye de Saint-Julien-des-Echelles, au diocèse de Tours. L'archevêché de Sens lui fut donné, le 16 décembre 1562, au moment où il avait suivi le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Malgré les instructions qu'il avait reçues du roi, il s'y déclara contre les libertés de l'Eglise gallicane. Fait cardinal, le 17 juin 1570, en récompense de son zèle ultramontain, il n'alla que deux ans après à Rome, où Grégoire XIII, en lui donnant le chapeau, le nomma préfet de la congrégation des évêques, et protecteur d'Ecosse et d'Irlande. Son élévation en fortune a été ainsi rappelée dans un malin quatrain du temps:

Estant solliciteur, il eut tant de pratique,
Qu'il en fust conseiller, puis évesque hérétique :
Il devint tost après archevesque de Sens :
Enfin faict cardinal, il a perdu le sens.

Pellevé passa vingt années consécutives à Rome, et servit d'abord avec zèle et fidélité Charles IX et Henri III; mais

(39) L'abbé Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XXXV, pp. 386-387 ; *Biographie générale* de Didot et Hœfer.

il eut le malheur de devenir un des coryphées de la Ligue. En 1585, il souscrivit à la bulle de Sixte-Quint, déclarant Henri, roi de Navarre, et Henri, prince de Condé, excommuniés et incapables, eux et les leurs, de parvenir à la couronne de France. Sur les remontrances du parlement, ces deux princes en appelèrent comme d'abus. Pour punir le cardinal, Henri III fit saisir les revenus de ses bénéfices, en décembre 1586; il ne vécut plus dès lors que des bienfaits de la Ligue, de l'Espagne et du pape, et les huguenots ne l'appelèrent plus que *le pelé*. Mais, deux ans après, Henri III eut la faiblesse de lui donner mainlevée du séquestre de ses biens. En 1592, le pape le nomma à l'archevêché de Reims; il accepta ce siège sans renoncer à celui de Sens, et n'en cabala que mieux contre les intérêts de Henri IV, dont il contribua peut-être à déterminer la conversion par son opposition.

C'est en ce temps-là qu'il fut élu chef de la Ligue et président du clergé aux Etats. Dès lors, l'hôtel de Sens, qu'il habitait, devint à la fois un foyer d'intrigues haineuses contre le parti royal, et le quartier général de la Ligue, qu'il échauffait de son fanatisme, si gaiement moqué dans la *Satire Ménippée* (40). C'est alors qu'entretenant le Conseil des politiques, de ceux-là qui rêvaient un accord avec le roi de Navarre, Pellevé laissa échapper ces paroles impitoyables : « Il faut « chasser les plus gros, pendre et noyer les moyens, et par- « donner au petit peuple. » Ce vieillard ridicule trouva le moyen de se mettre tout le monde à dos par ses motions intempestives, et de blesser, en pleine assemblée des Etats, le duc de Mayenne, dont il évoqua, par une allusion maladroite, les maladies honteuses. Un bourgeois ayant oublié de le saluer, Pellevé l'arrêta violemment, l'injuria et le menaça d'une noyade dans la rivière. Il se déchaîna si fort contre Henri IV, que lorsque ce prince eut adressé ses lettres, en 1593, aux Etats de Paris, pour les faire rentrer dans le devoir et l'obéissance, offrant du reste un large pardon, Pellevé opina pour que

(40) *La Satire Ménippée*, écrit pamphlétaire de la fin du XVIe siècle, a pour objet la tenue des États convoqués à Paris, en 1593, par le duc de Mayenne ; ces États avaient pour mission d'élire un roi, et de connaître des prétentions de ceux qui briguaient la couronne ; mais la violence des partis et la division des intérêts rendirent impossible tout résultat sérieux et définitif.

le message royal fût publiquement brûlé, et le trompette qui le portait fouetté d'importance.

Cependant, cet intraitable et farouche prélat, que les mémoires du temps ont, du reste, assez peu ménagé, était, paraît-il, peu lettré et de très médiocre savoir; il n'est rien, car une pareille ignorance était rare dans le haut clergé, que la *Satire Ménippée* ne lui reproche plus cruellement, à propos de la harangue qu'il essaya de prononcer à l'ouverture des Etats, en février 1593:

> Son éloquence il n'a pu faire veoir
> Faute d'un livre où est tout son savoir.
> Seigneurs Estats, excusez ce bon homme,
> Il a laissé son calepin (41) à Rome.

Puis, par allusion aux Capucins, appelés en Italie *fratelli ignoranti*, dont Pellevé était le protecteur, la même satire ajoute:

> Les frères ignorants ont eu grande raison
> De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime (42) ;
> Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison,
> Vous ont bien recognu pour ignorantissime.

En entrant dans Paris (22 mars 1594), Henri IV envoya Saint-Luc assurer le cardinal, alors malade à l'hôtel de Sens, qu'il ne lui serait fait aucun déplaisir, et, pour gage de sa parole, lui donna des archers de sa garde pour protéger son logis. Mais ces précautions étaient inutiles; le cardinal, en apprenant que Paris avait ouvert ses portes au roi, en ressentit une telle commotion, qu'il en mourut quatre jours après. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Son corps fut déposé dans l'église des Célestins sans aucune pompe ni cérémonie, faute d'argent. Plus tard, en octobre 1598, ses

(41) Le mot *calepin* a son origine dans le Répertoire ou Dictionnaire en langue latine et italienne, dont Ambroise Calepin, originaire de Calpino près Bergame, fut l'auteur, et consacra trente ans de sa vie à sa composition ; né en 1435, Calepin mourut en 1511.

(42) On appelait les cardinaux roturiers *révérendissime*, et les cardinaux princes *illustrissimes*. (Voir Pasquier, *Catéchisme des Jésuites*, liv. III, chap. XXIII.)

restes furent transportés à Reims, où ils furent inhumés. La muse populaire lui composa cette épitaphe:

> Une fois, il fit bien, ce fut à son trépas;
> Le bon Dieu lui pardoint, car il n'y pensoit pas (43).

En un mot, l'Estoile a stigmatisé la mémoire de Pellevé en disant qu'*il fut bon Espagnol et mauvais Français.* Son zèle pour la Ligue lui fut inspiré par une religion mal entendue, ou par reconnaissance pour les Guise qui avaient contribué à son avancement, ou bien encore par ressentiment contre Henri III, qui avait fait saisir ses revenus, ce qui l'avait mis, pendant quelque temps, très à l'étroit et l'avait obligé de recourir à la bourse des ligueurs, du pape et aussi de l'Espagne, qui voulait ainsi se l'attacher.

Suivant Sauval, le cardinal Pellevé aurait longtemps demeuré à la rue du Roi-de-Sicile, au coin de la rue Tison (aujourd'hui rue Thiron), avant d'aller occuper l'hôtel de Sens (44).

C'est vraisemblablement pendant le temps que le cardinal Pellevé passa à Rome, que le nonce du pape, Jean-Baptiste du Chastellier, évêque de Rimini, envoyé par Grégoire XIII auprès de Henri III, vint habiter l'hôtel de Sens, où il mourut le 27 août 1583. Son corps fut porté le lendemain à Notre-Dame et enterré de nuit dans le chœur sans solennité, suivant ses dernières volontés. Mais le jeudi suivant, le roi lui fit faire des obsèques magnifiques.

« Le chœur (de la cathédrale), raconte encore Sauval, fut « tendu de drap noir de haut en bas, avec un listre (*sic*) de « velours noir sans armoiries, et il y eut une chapelle ardente; « quatre-vingts pauvres vêtus de deuil, chacun une torche à la « main, y furent vus; les ducs de Joyeuse et de Mayenne y « assistèrent avec plusieurs seigneurs; les cardinaux de Guise, « de Birague et de Vaudemont y envoyèrent chacun une « douzaine de torches blanches, rehaussées de leurs armoi- « ries. L'évêque de Paris officia; le parlement députa deux

(43) Voir : *La Satire Ménippée* ; — les *Mémoires et Journaux* de Pierre de l'Estoile; l'*Histoire universelle*, par de Thou; Sauval, *loc. cit.*, idem.
(44) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 260.

« présidents; la chambre des Comptes de même deux pré-
« sidents, huit maîtres, deux correcteurs et deux auditeurs;
« la cour des Aides à proportion; enfin, le prévôt des mar-
« chands et les échevins, le procureur du roi, le receveur,
« le greffier, et quelques conseillers de la Ville, à cheval, en
« habit noir et accompagnés de leurs sergents, archers, ar-
« balétriers et arquebusiers à pied, avec leurs robes mi-
« parties et leurs hoquetons de livrée, s'y trouvèrent et rem-
« plirent leurs places ordinaires (45). »

Le siège archiépiscopal de Sens resta vacant quelque temps; car ce n'est qu'en 1596 que le roi nomma Renaud de Beaune comme successeur à Nicolas Pellevé. C'était le petit-fils du fameux baron de Semblançay, que la confiance de Louis XII, des services éminents rendus à l'Etat, et une probité reconnue ne purent mettre à l'abri de la haine de Louise de Savoie, mère de François Ier, qui le fit pendre pour crime de péculat, mais dont la mémoire a été réhabilitée. Renaud naquit à Tours, en 1527, l'année même de l'exécution de son grand-père, ayant pour père Guillaume de Beaune, seigneur de Semblançay, et pour mère Bonne-Cotheveau-Maintenon. Destiné à la robe, il fut d'abord conseiller au parlement de Paris, en 1555, puis président en 1559, et maître des requêtes en 1563. Ayant, par la suite, embrassé l'état ecclésiastique, il fut chanoine de Paris, abbé de la Cour-Dieu et de Molême, puis évêque de Mende, enfin évêque de Bourges en 1581; il était devenu, en outre, conseiller au grand conseil et chancelier du duc d'Anjou et d'Alençon. Pendant les temps calamiteux de la Ligue et des guerres civiles, il fut admirable de bienfaisance. Partisan déclaré des maximes gallicanes, il fut un des premiers et toujours des plus fermes à soutenir les droits de Henri IV à la couronne, et acheva de le déterminer par ses conseils dévoués et ses sages instructions à se convertir. Il reçut son abjuration à Saint-Denis et lui donna l'absolution. Comme le pape Clément VIII refusait de lever l'excommunication dont ce prince avait été frappé en 1585, il conseilla à Henri d'instituer un patriarche dans le royaume, création

(45) Sauval, *loc. cit.*, t. II, pp. 98-99; — Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 1149; — *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. Ier, p. 167; — Le Maire, *Paris ancien et moderne*, t. Ier, p. 65.

à laquelle il était sans doute intéressé, se considérant, en l'absence d'un archevêque de Sens, comme le primat des Gaules en qualité d'archevêque de Bourges, ce qui lui aurait permis d'être le chef des évêques du royaume pour la dispense et la collation des bénéfices, c'est-à-dire de jouir des mêmes prérogatives en France que le pape dans l'Eglise universelle. La crainte qu'en eut le pape fit son effet. Clément VIII reconnut enfin Henri IV pour roi de France et le réconcilia avec l'Eglise. Par récompense, le roi fit Renaud grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et le transféra à Sens en 1596. Mais le pape lui gardant rancune de ce qu'il avait donné l'absolution au roi sans son autorisation, et plus encore du conseil qu'il lui avait donné d'établir un patriarche en France, lui refusa longtemps ses bulles; il ne les obtint que le 29 avril 1602 et ne fut reçu à Sens qu'au commencement du mois de septembre suivant. Entre temps, il avait travaillé à la *réforme de l'Université*, en 1598 et 1599. En 1604, il fut nommé grand-maître du collège de Navarre en remplacement de René Benoît, confesseur du roi, qui avait demandé sa retraite (46). Quoique digne du cardinalat, ses maximes gallicanes et les envieux lui firent toujours manquer cette dignité.

Ce prélat était obligé par la chaleur de son tempérament de suivre un singulier régime. Il soupait à six heures et se couchait à huit; à peine avait-il dormi quatre heures, que la faim le contraignait de se lever pour manger; ensuite il se reposait jusqu'à quatre heures du matin, mangeait encore et toujours très copieusement dînait à onze heures et goûtait deux fois en attendant le souper. Il n'osait se promener et faire de l'exercice dans la crainte d'éveiller son appétit, de sorte qu'il lui avait fallu des dispenses pour pouvoir dire la messe. Cette quantité prodigieuse d'aliments n'appesantissait point sa tête, et son esprit était toujours

(46) Jusque-là la charge de grand-maître du collège de Navarre avait été attachée à celle de confesseur du roi; mais lorsque, après le départ de René Benoît, Henri IV fit choix du père Coton, ce prince donna la grande-maîtrise de Navarre à Renaud de Beaune, afin de satisfaire à la prière du P. Coton lui-même, qui craignit que cette charge donnée à un jésuite ne contrariât les docteurs et les professeurs de ce collège et même de toute l'Université (Piganiol de La Force, *Description de la ville de Paris*, édition de 1765, t. V p. 26).

également disposé à l'étude et au travail. Il avait eu un fils naturel avant que d'être ecclésiastique, et avait fait pénitence de cette faute. Il mourut à Paris, en 1606, âgé de soixante-dix-neuf ans, après avoir servi fidèlement sous six rois: François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il fut inhumé sans pompe ni cérémonie dans le chœur de l'église Notre-Dame, dont il avait été chanoine. Les ligueurs et les faux dévots du temps lui reprochèrent de *sentir mal de la foi*, d'être *léger en créance*, et même *de ne pas croire en Dieu;* de même, le comparant au bouc que les peuples de Mandez, en Egypte, engraissaient parmi beaucoup de chèvres, ils disaient de lui que la grande barbe qu'il entretenait ne l'empêchait pas de se promener souvent dans le camp du roi avec des dames et des religieuses de qualité qui venaient voir l'armée et faire leur cour. Comme il n'ordonna point de services pour le repos de son âme, cela donna occasion de dire qu'il ne croyait guère au purgatoire. Accusations inévitables pour les hommes de mérite, obligés par leur position de suivre une ligne modérée entre deux partis extrêmes (47).

*
* *

Cependant, singulière coïncidence, c'est pendant le gouvernement de ce très digne prélat, que l'hôtel de Sens dut connaître l'existence la plus accidentée et conquérir un renom que sa destination de logis ecclésiastique ne semblait pas prévoir. Il s'agit du séjour qu'y fit la reine de Navarre, Marguerite de Valois, la princesse la plus extraordinaire de son temps (48).

Chassée de la cour, en 1583, à cause de sa conduite scandaleuse, par son frère Henri III; reniée de son époux, le roi de Navarre, Marguerite n'avait plus qu'un appui, son frère François d'Alençon, duc d'Anjou; mais celui-ci étant venu à mourir. l'année suivante, elle se trouva complètement aban-

(47) Voir l'*Histoire universelle* par de Thou, et les *Mémoires et Journaux* de Pierre de l'Estoile.

(48) Marguerite de Valois, dernière enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, naquit à Saint-Germain, le 14 mai 1563

donnée. C'est alors qu'elle se retira à Agen (1585), terre de sa dot et de son apanage, et, faisant cause commune avec la Ligue, elle s'y fortifia. Mais ses écarts de conduite la forcèrent bientôt de quitter cette retraite. Elle allait se réfugier au château d'Ibois, lorsqu'elle fut arrêtée au Carlat, en Auvergne, par l'ordre de son mari et transférée au château d'Usson (49), sous la garde du marquis de Canillac. Elle séduisit son geôlier, et devint maîtresse d'un château qui devait être sa prison. Dans cette arche de salut, comme elle l'appelait, où elle passa dix-huit ans (1587-1605), il semble qu'elle s'abandonna librement à son humeur galante. Mais ce qu'on a rapporté à ce sujet nous vient de ses ennemis et doit être accueilli avec quelque défiance. Les lettres avaient leur part dans cette vie frivole et licencieuse. C'est pendant ce temps qu'elle écrivit ses *Mémoires*, où elle eut grand soin de ne rien avouer de ses nombreuses amours, et par lesquels « elle a ouvert, dit « Sainte-Beuve, cette série gracieuse de mémoires de femmes « qui désormais ne cessera plus, et que continueront plus tard, « en se jouant, les La Fayette et les Caylus (50) ».

Depuis 1587, la pensée du divorce était arrêtée dans l'esprit de Henri de Navarre. Quand il fut paisible possesseur de la couronne de France, il songea à un nouveau mariage. Marguerite, dont la conduite dans cette transaction délicate fut honorable, se refusa au divorce tant qu'elle craignit de voir Gabrielle d'Estrée prendre sa place sur le trône. Mais après la mort de cette décriée « bagasse », elle céda et n'y mit d'autres conditions que de conserver le titre de reine avec une pension convenable et l'acquittement des dettes immenses qu'elle avait contractées. Henri accorda tout, et, bien qu'il souhaitât vivement cette séparation, il ne put retenir ses larmes lorsqu'on lui présenta le consentement de Marguerite. « Ah! la malheureuse, dit-il, elle sait bien que je l'ay toujours « aimée et honorée, et elle point moy, et que ses mauvais « déportements nous ont fait séparer, il y a longtemps, l'un « de l'autre. » Il faut cependant avouer qu'elle avait droit

(49) Usson (Puy-de-Dôme), à 9 kilomètres d'Issoire. Le château d'Usson, qui avait arrêté Duguesclin en 1371, et qui était considéré comme imprenable, fut transformé par Louis XI en prison d'Etat. Louis XIII le fit raser en 1634 ; il n'offre plus aujourd'hui que des ruines abandonnées.

(50) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI.

à l'indulgence de Henri IV, qui, de son côté, ne lui avait point donné l'exemple de la fidélité. Enfin, le divorce fut prononcé pour vices canoniques, le 17 décembre 1599. Un an après, Henri IV épousait Marie de Médicis.

On est en 1605. Après plus de vingt ans d'exil, le besoin d'agitation qui était le caractère de cette princesse lui fit désirer de revenir à Paris; et celle-là, que la familiarité, peut-être excessive de ses frères, avait fait jadis nommer la *reine Margot*, ne tarda point à mettre ses desseins à exécution. Mais craignant une défense du roi, elle quitta secrètement l'Auvergne et ne fit avertir Henri que quand elle fut aux portes de la capitale. Quoique un peu surpris de ce retour, il l'envoya complimenter par les ducs de Vendôme, de Montbazon et plusieurs autres courtisans, et ordonna qu'on lui rendît les honneurs dus à son rang. Peu de jours après, elle fit son entrée au Louvre; le roi la reçut au milieu de la cour, et la reine au bas du grand escalier. L'accueil qu'elle reçut du roi fut d'autant plus affectueux qu'il lui était reconnaissant de ce qu'elle lui apportait d'Auvergne de précieux renseignements sur les conspirations qui se tramaient dans cette province et dans les provinces voisines, autour du comte d'Auvergne et d'après les instigations du comte de Bouillon.

Pour la loger, Henri IV mit d'abord à sa disposition le château de Madrid, situé tout auprès de Neuilly, à l'extrémité de la belle forêt de Rouvray (aujourd'hui le bois de Boulogne) (51). C'est au château de Madrid, que toute la cour, y compris la reine Marie de Médicis, que le corps de la Ville et tous les ministres vinrent la visiter. Le roi, que désormais elle appellera son *frère*, s'entretint longuement avec elle, lui donnant quelques sages conseils, et entre autres celui que « pour mieux pourvoir à sa santé, elle ne fit plus, comme « elle avoit de coutume, la nuict du jour, et le jour la nuict;

(51) Bâti, en 1528, par François Ier à son retour de captivité, le château de Madrid resta dans le domaine royal jusqu'à ce que le roi Louis XVI, résolu à réduire les dépenses de sa maison, le fit vendre aux enchères, en 1792. Puis démoli aussitôt après, il n'en resta que les communs qui furent transformés, sous la Restauration, partie en haras, partie en maison de santé; un pavillon restant fut habité par le duc Decazes. En 1848, Lamartine y occupait une maison de campagne, bâtie sur les caves de l'ancien château.

« qu'elle restreignist ses libéralités et devint un peu mes-
« nagère (52). »

Mais si fastueux que fût encore le château de Madrid, si provisoire qu'en dût être pour elle la résidence, car c'est en attendant d'aller occuper l'hôtel qu'elle va se faire construire au faubourg Saint-Germain, elle ne s'y trouvait pas encore assez près de la ville et s'y ennuyait si bien, qu'elle n'eut bientôt de hâte que d'en sortir au plus tôt. Elle n'y demeura que six semaines. Pour donner satisfaction au caprice de son ancienne épouse, Henri IV avait obtenu de Renaud de Beaune la concession temporaire de l'hôtel de Sens, alors disponible par suite de la résidence que ce prélat avait dû prendre au collège de Navarre dont il avait, avons-nous dit, été nommé grand-maître.

Le retour de la reine Marguerite à Paris avait été d'abord un sujet de surprise et de curiosité; mais quand on apprit qu'elle allait s'installer à l'hôtel des archevêques de Sens, le rire fut général. On s'amusa fort du choix étrange de cette demeure pieuse qui convenait si peu aux mœurs de cette princesse; et, comme en France, surtout à Paris, du rire à l'épigramme il n'y a qu'un pas, dès le lendemain matin, on lisait ces quatre vers écrits sur la porte de l'hôtel:

Comme roine, tu devois estre
[Dedans] ta roiale maison ;
Comme p......, c'est bien raison
Que tu log' au logis d'un prebstre (53).

Ceci dépasse, il est vrai, les bornes de toute convenance; mais Marguerite cachait si peu ses galanteries, que c'était lui faire sa cour, que d'en transmettre le souvenir à la postérité. C'était d'ailleurs l'emploi du secrétaire de ses commandements, le président Maynard (il était président du présidial d'Aurillac), un des meilleurs disciples du poète Malherbe. Avec Marguerite, ce ne sont plus de pieux cantiques dont les murs de l'hôtel de Sens retentissent. Le bruit des fêtes et les chants licencieux y sont même souvent interrompus par

(52) *Mémoires et Journaux* de Pierre de l'Estoile, édition des Bibliophiles, t. VIII, pp. 187-188

(53) *Idem*, id., t. VIII, pp. 187-188.

des blasphèmes et des disputes; l'hôtel ne semble plus être qu'un mauvais lieu, un tripot, s'il faut en croire le médisant Tallemant. « Un jour, raconte-t-il, entrant dans l'hôtel de « Sens, le poète Malherbe trouva dans la salle deux hommes, « qui, disputant d'un coup de tric-trac, se donnaient tous « deux au diable, qu'ils avaient gagné. Au lieu de les saluer, « il ne fit que dire: « Viens, diable, viens vite, tu ne saurais « faillir, il y en a l'un ou l'autre à toi (54). »

C'est au mois d'août 1605, que la reine Marguerite vint prendre possession de l'hôtel de Sens. Malheureusement elle n'était point femme à maîtriser ses goûts et ses penchants suivant les lieux et les circonstances, et ce qu'elle avait fait partout et toujours, elle le continua, comme nous venons de le voir, à l'hôtel de Sens. L'âge — elle avait alors cinquante-deux ans — n'avait pas changé la fille de Catherine de Médicis; c'était toujours la même femme, coquette à l'excès (55), aimant la vie de plaisirs, d'intrigues, d'agitations mondaines. Bien que devenu chauve et horriblement grosse, elle rêvait encore une félicité chimérique, des joies idéales, une vie qui ne fût qu'une suite d'enchantements. Pour dissimuler la couperose de son teint, ce fut elle, dit-on, qui introduisit l'usage de la poudre en France. « Elle estoit coiffée, dit Tallemant, de cheveux blonds, d'un blond de filasse, blan- « chis sur l'herbe; pour cela, elle avoit de grands valets de « pied blonds que l'on tondoit de temps en temps. Elle avoit « toujours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en « manquer; et pour se rendre de plus belle taille, elle faisait « mettre du fer blanc aux deux côtés de son corps, pour « eslargir la quarrure. Il y avoit bien des portes où elle ne « pouvoit passer (56). »

En quittant le château d'Usson, Marguerite avait amené

(54) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de Monmerqué et Paulin Pâris t. Ier, p. 290.

(55) Brantôme (*Vie des Dames illustres*), nous apprend que l'attirail de toilette de la reine Marguerite entraînait toujours après elle un nombreux bagage. Quittant Paris comme y retournant, sa somptueuse garde-robe était toujours au grand complet. Au sujet de ses toilettes, le même auteur rapporte que Catherine de Médicis lui fit un jour ce compliment : « C'est vous, ma fille, qui inventez et produisez les « belles façons de s'habiller ; et en quelque part que vous alliez, la cour les prendra « de vous, et non vous de la cour. »

(56) Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. Ier, p. 148 (note 1).

à Paris un de ses mignons, appelé Julien Date, qu'elle avait fait venir de Provence, et dont elle avait transformé le nom en celui de Date de Saint-Julien. C'était le fils d'un charpentier d'Arles, jadis laquais d'un maître de chapelle; elle le conduisait partout avec elle en qualité de page. On a dit qu'à l'hôtel de Sens ils s'enfermaient ensemble pendant des semaines entières dans une chambre, dont les tapisseries étaient ornées de palmiers, emblèmes parlants de ce Date bien-aimé (57).

C'est ce Date bien-aimé, qu'un rival évincé, jaloux et vindicatif, Vermond, jeune gentilhomme d'environ vingt ans, tua raide d'un coup de pistolet dans la tête, devant la porte de l'hôtel de Sens, à la portière même du carrosse dans lequel la reine Marguerite revenait de la messe des Célestins, entre midi et une heure (58). L'assassin tenta aussitôt après de s'enfuir, mais immédiatement poursuivi, et comme il était mal monté, il ne tarda pas à être arrêté, avant qu'il n'eût atteint la porte Saint-Denis, où il se dirigeait. Ramené à l'hôtel de Sens pour être confronté avec sa victime : « Tournez-« le, dit-il seulement, que je voie s'il est bien mort. Oh! que « je suis content! S'il n'étoit point mort, je l'achèverois. » Vermond était d'une famille qui avait longtemps servi la reine Marguerite. Mais Date, au dire de Vermond, les aurait desservis, lui et les siens, auprès de cette princesse, au point que celui-ci, furieux de voir ainsi sa faveur ruinée, avait juré la perte du rival qui l'avait supplanté dans le cœur de Marguerite. De là sa vengeance.

Outrée de colère, la reine protesta à grands cris qu'elle resterait sans boire ni manger qu'elle n'eût vu mourir le meurtrier. Le jour même, elle écrivit au roi, pour lui demander justice, la lettre suivante:

« Au Roy, Mon Seigneur et Frère.

« De Paris, le 5 avril 1606.

« Monseigneur, il vient d'estre fait un assassinat à la porte « de mon logis, à ma veue, tout contre mon carrosse, par un

(57) *Le Divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite*, publié à Cologne en 1660.

(58) Pierre de l'Estoile, *loc. cit.*; — *Le Divorce satyrique*; — *Mémoires de Bassompierre*, etc,

« fils de Vermont, qui a tiré un coup de pistolet à un de mes « gentilshommes, nommé Saint-Julien. Je supplie très hum« blement Vostre Majesté de vouloir commander qu'il en « soit fait justice et n'en vouloir point donner de grâce. Si cette « meschanceté n'est punie, il n'y a nul qui puisse vivre en « seureté. Je supplie très humblement encore Vostre Majesté « de vouloir faire punir cet assassin. J'envoie monsieur de « Fourquevaut pour en requérir Vostre Majesté, à qui je « baise très humblement les mains, et prie continuellement « Dieu pour sa très longue vie et très heureuse fortune. Vostre « très humble et très obéissante servante et subjecte,

« Marguerite (59). »

L'exécution de Vermond ne fut pas différée; deux jours après, il eut la tête tranchée devant l'hôtel de Sens, où Marguerite eut la cruauté d'assister à son supplice. Le *Divorce satyrique* rapporte à ce sujet que Vermond, ayant refusé de demander pardon à la reine Marguerite, et ayant jeté la torche avec laquelle il devait faire amende honorable, elle s'écria dans sa colère: « Qu'on le tue ce meschant, tenez, tenez, « voilà mes jarretières, qu'on l'étrangle. »

L'image d'un amant assassiné sous ses yeux, lui rendant le séjour de l'hôtel de Sens odieux, insupportable, elle l'abandonna le soir même de cette exécution et n'y remit plus les pieds; elle y avait demeuré huit mois.

L'acharnement avec lequel Marguerite accomplit sa vengeance ne se borna point à cette exécution. Elle écrivit, dès le lendemain de son départ, une nouvelle lettre au roi, non seulement pour lui rendre grâce de la justice qui venait de lui être faite, mais aussi pour lui demander le bannissement immédiat de la mère et des frères du criminel, dont elle les accuse d'avoir, par puissance magique, inspiré le forfait. Elle tenait sans doute de sa mère, Catherine de Médicis, la croyance à la magie. Quoi qu'il en soit, l'éclat que Marguerite donna à cette affaire, fit grand bruit; il en résulta les vers suivants, conservés par l'Estoile dans ses *Mémoires et Journaux*:

(59) *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, publiés dans la collection des mémoires et documents de la Société de l'Histoire de France par M. F. Guessard, Paris, 1842, 1 vol. in-8, pp. 404-405.

La roine Vénus, demi-morte
De voir mourir, devant sa porte,
Son Adonis, son cher amour,
Pour vengeance, a, devant sa face,
Fait desfaire, en la mesme place,
L'assassin presque au mesme jour.

Là, de ce sang jugeant coulpable
Son œil et ce lieu misérable,
Elle quitte l'hostel de Sens,
Comme un hostel de sang infame,
Où a laissé la bonne femme
Les reliques de son bon sens.
. . . .

Sur l'assassinat de Saint-Julien, le poète Maynard publia des *Regrets amoureux*, au nom et commandement de la reine Marguerite, « qui les portoit ordinairement dans son sein « et les disoit tous les soirs comme elle eust fait ses « Heures (60) ». Non content de lui faire faire justice, le roi, pour réconforter ladite reine sur cette aventure qu'elle prenait si fort à cœur, lui disait qu' « il y avoit dans la cour « d'aussi braves et galants escuyers que Saint-Julien; et quand « elle en auroit affaire on lui en trouveroit encore plus d'une « douzaine qui le vaudroient bien. » C'est encore l'Estoile qui a rapporté, dans ses *Mémoires et Journaux*, ce malin quatrain qui traduit bien ici la royale pensée:

Roine de qui l'amour surpasse la vertu,
Cadette de Vénus, déesse demi-morte,
Ne regrettez point tant un laquais revestu;
L'on vous en trouvera au palais de la sorte.

Marguerite se rendit donc au faubourg Saint-Germain, à l'hôtel qu'elle se faisait alors construire (61). C'est désormais dans cet hôtel qu'elle tiendra sa petite cour jusqu'à la fin de

(60) L'Estoile, *Mémoires et Journaux* (1606).

(61) L'hôtel que la reine Marguerite faisait construire était situé vers l'entrée de la rue de Seine. Il occupait une portion assez considérable de l'ancien Pré-aux-Clercs, comprise entre le quai et la rue Jacob, et entre la rue de Seine et la rue des Saint-Pères. Après la mort de Marguerite, Louis XIII en hérita par testament d'elle. Le président Séguier y logea en 1640, et Gilbert des Voisins en était propriétaire en 1718. Les jardins en avaient été de bonne heure diminués d'étendue pour l'élargissement du quai Malaquais. En 1608, Marguerite avait déjà donné une partie de ces jardins aux Augustins déchaussés pour y construire un couvent; mais, comme ces

ses jours, se livrant à de grands travaux de jardinage et de bâtiments, que sa mort laissa inachevés, tandis qu'elle s'occupait avec passion de lettres et de musique. Elle lisait et écrivait beaucoup, aimait les vers et en faisait; elle mettait des stances en musique et savait accompagner du luth sa voix encore mélodieuse. Elle recherchait le contact des savants, des poètes, des musiciens, des artistes en renom et les traitait volontiers en amis. Il ne lui manquait pour être parfaite que l'honneur. Elle n'eut jamais ni dignité, ni respect d'elle-même. Tourmentée sans cesse par les plus mauvaises passions, sous l'empire d'un désir charnel qui n'était jamais éteint (elle connut l'amour dès l'âge de onze ans et n'en cessa la pratique qu'à sa mort (62). Trop souvent ses belles qualités disparaissaient, sa raison fuyait sous l'empire des ardeurs de son tempérament, lui faisant accepter « comme « un tronc public, les offrandes de tous venants (63). » Ce qui ne l'empêchait d'avoir des accès de sincère dévotion. Elle visitait sa chapelle plusieurs fois par jour, entendait la messe et communiait souvent. Cette alliance monstrueuse de la débauche et de la religion lui semblait naturelle.

Son entourage était composé des gens les plus méprisables comme des plus dignes d'admiration, et parmi ces derniers il faut compter saint Vincent de Paul, alors âgé de trente-trois ans, dont elle avait fait son aumônier (64). « Elle dotait « et fondait des couvents, dit Sainte-Beuve, tout en payant « des gens de savoir pour l'entretenir de philosophie et des « musiciens pour l'égayer pendant les offices divins ou dans

religieux ne chantaient point à son goût, elle les congédia et remplaça en 1612 par des Augustins réformés, dits *Petits Augustins.* A la Révolution, ce couvent fut supprimé et remplacé par le *Musée des Monuments français* ; depuis lors, c'est devenu l'*Ecole des Beaux-Arts.* — Au n° 6 de la rue de Seine, on voit encore, entre cour et jardin, un pavillon, à façade brique et pierre ; c'est tout ce qui reste de l'hôtel de la reine Marguerite.

(62) « Elle portoit, dit Tallemant, *loc. cit*, p. 145, un grand vertugadin qui « avoit des pochettes tout autour, en chascune desquelles elle mestoit une boiste « où estoit le cœur d'un de ses amans trespassez; car elle estoit soigneuse à mesure « qu'ils mouroient d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les « soirs à un crochet qui fermoit à cadenas derrière le dossier de son lict. »

(63) *Le Divorce satyrique.*

(64) Saint Vincent de Paul était venu, en 1609, à Paris, de Rome où il avait été chargé d'une mission secrète pour Henri IV. Il habitait le faubourg Saint-Germain, près de la Charité, quand il connut M. Dufresne, secrétaire de la reine Marguerite, homme de sens et de vertu. Par lui, il devint l'aumônier de cette princesse ;

« les heures plus profanes. Elle faisait force aumônes et libé« ralités, et ne payait pas ses dettes. Ce n'était point précisé« ment le bon sens qui présidait à sa vie. Au milieu de cela, « elle était aimée (65). » Elle acheta 3 000 livres l'honneur de poser la première pierre du portail de Saint-Etienne du Mont, le 21 août 1610. Les fêtes brillantes, les mascarades et les bals merveilleux qu'elle donna à son hôtel de la rue de Seine, où furent conviés le roi et toute la cour sont restés célèbres. Le 27 mars 1615, la reine Marguerite mourut à Paris, grandement et sincèrement regrettée, malgré ses nombreuses fautes, qui ne firent de mal qu'à elle-même. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, mais son cœur fut déposé au couvent des filles du Sacré-Cœur qu'elle avait fondé, comme elle avait élevé celui des Petits-Augustins à sa porte même (66).

*

* *

Après Renaud de Beaune, nous rencontrons sur le siège de Sens un prélat non moins fameux, le cardinal Jacques Davy Duperron. Il naquit à Montgardon, près de Coutances, en Normandie, le 15 novembre 1556, d'un père qui, de médecin, était devenu ministre de la religion protestante, et qui, pour échapper aux persécutions dirigées contre les calvinistes, s'était retiré en Suisse. C'est là que Duperron fit sa première éducation. Grâce à une mémoire prodigieuse, il apprit facilement le latin, le grec, l'hébreu, la philosophie et les poètes. A dix ans, il se passait de maître; à vingt ans, il était un savant. Ce fut à ce moment qu'il fut présenté à Henri III par le comte de Matignon, qui lui fit faire connaissance du poète Philippe Desportes. Celui-ci, ayant constaté les heureuses dispositions du jeune homme, lui conseilla d'abjurer le protestantisme. Il se fit catholique. D'une humeur

mais ce titre élevé qui l'obligeait à vivre dans un monde brillant, où la morale n'était pas toujours respectée, ne convenait guère à ses goûts simples et à sa modestie, aussi se retira-t-il bientôt. Le 10 août 1610, il accepta d'être pourvu de l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaumes, de Cîteaux, au diocèse de Saintes. L'année suivante, le cardinal de Bérulle lui procurait la cure de Clichy, près de Paris.

(65) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI.

(66) Voir l'excellente monographie de M. Charles Duplomb, *L'hôtel de la reine Marguerite*, pp. 39-62.

très coléreuse, il fit un jour saisir par ses valets un homme avec lequel il s'était pris de querelle au cabaret, et le poignarda; fâcheuse affaire que Desportes entreprit d'étouffer grâce à son crédit auprès de la cour. On composa avec les parents du mort pour 2000 écus que Desportes prêta à Duperron (67).

Nommé lecteur du roi Henri III, il fut bientôt en faveur à la cour, où ses vers et sa facilité de discourir lui avaient acquis une grande réputation. Il fit un jour, en présence de ce prince, un discours où il prouva très brillamment l'existence de Dieu. Le roi le félicite, enthousiasmé et ravi; et là-dessus Duperron propose de se réfuter lui-même, et de prouver, par de non moins bonnes raisons, qu'il n'y a pas de Dieu. « Fi! le vilain, s'écria le roi, qu'on le chasse! Je « ne veux plus le voir. » Mais Duperron était trop souple pour ne pas se relever de cette disgrâce. On le vit, poursuivant, sur la route de Vincennes, le carrosse du roi et criant en piteuse lamentation: « Sire, sire, c'est le pauvre Duper« ron! » Le roi lui pardonna (68).

Etant entré dans les ordres, il s'adonna à la controverse avec tant de succès qu'il fut appelé le *convertisseur*. Il instruisit Henri IV pour son changement de religion, assista à son abjuration et consentit à recevoir sur les épaules, au lieu et place du converti, un grand coup de gaule, suprême pénitence de l'hérétique réconcilié; ce qui, paraît-il, contribua grandement à son avancement (69). Evêque d'Evreux depuis 1592, il fut cardinal l'année suivante, et transféré à Sens, en 1606, en même temps qu'il fut nommé grand aumônier et supérieur du collège de Navarre, aussitôt après la mort de Renaud de Beaune.

Duperron fut adjoint au cardinal de Joyeuse pour aller, en 1607, sous la médiation de la France, apaiser le grand différend qui s'était élevé entre la république de Venise et le pape Clément VIII qui l'avait interdite, et ils réussirent. Le 13 mars 1612, le cardinal Duperron, ardent défenseur de l'ultramontanisme, d'accord avec le nonce, tint à l'hôtel de Sens un concile provincial, composé des évêques de Paris, Meaux,

(67) Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. Ier, p. 103.
(68) Idem, *id.*, pp. 103-104.
(69) Idem, *id.*, p. 104.

Auxerre, Orléans, Troyes, Nevers et Chartres, suffragants de Sens, où il appela à comparaître Edmond Richer, docteur en Sorbonne et syndic de la faculté de théologie de Paris, afin d'examiner en sa présence et condamner à la censure son livre intitué: *De la puissance ecclésiastique et politique*, qui défendait les libertés de l'Eglise gallicane et de l'Université (70). Le 28 décembre précédent, Duperron avait réuni, dans ce même hôtel, les principaux docteurs de la Sorbonne, parmi lesquels était ce même Richer, pour avoir leur avis sur la question, alors agitée, de savoir s'il était permis de révéler le secret de la confession, lorsqu'il s'agissait de la vie du prince; ils y déclarèrent que cette révélation ne pouvait avoir lieu en aucun cas; que telle avait toujours été leur doctrine, et qu'ils aimeraient mieux souffrir le feu que de soutenir un sentiment contraire (71).

Un érudit français du dix-septième siècle, l'abbé de Longuerue, parlant du cardinal Duperron, qui passait pour être très lettré, disait familièrement qu'il était le colonel-général de la littérature, et que quand quelqu'un voulait en faire profession, il se faisait présenter au cardinal, qui ne manquait pas de demander au candidat: « Avez-vous lu l'auteur? » Cet auteur tout court, c'était Rabelais (72).

Ce doit être vers 1614, que se passa une action de fermeté du curé de Saint-Paul, qui fait en même temps honneur à Duperron. A l'hôtel de Sens, le cardinal se trouvait sur la paroisse de Saint-Paul. Ayant à parler au curé, il lui fit dire de le venir trouver; le curé répondit qu'il irait, et il n'y alla pas. Duperron y envoya une seconde fois; même réponse du curé, qui ne se dérangea pas davantage. Le cardinal impa-

(70) Adrien Baillet, *La vie d'Edmond Richer*, Liége, 1724, petit in-8, p. 115. Ainsi censuré, Richer en appela comme d'abus; la censure fut maintenue, et il fut forcé de résigner le syndicat. Il réclama, comme un titre auquel il avait droit, un canonicat vacant dans l'église de Paris, et l'obtint avec quelque peine. Mais, dans cet asile, il fut poursuivi par les jésuites; le pape voulut le faire venir à Rome et juger par le tribunal de l'Inquisition. Le parlement protégea Richer contre les violences romaines. Alors, à Paris même, le duc d'Epernon, fauteur des jésuites, fit enlever Richer et l'enferma dans les prisons de Saint-Victor; il en sortit quelque temps après, par les ordres du parlement. Cependant, dès 1615, il n'assista plus aux assemblées de la Sorbonne, et il abdiqua même sa charge de principal au collège du cardinal Lemoine (*Nouvelle Biographie générale*, de Didot-Hoffer).

(71) De Burigny, *Vie du cardinal Duperron*, Paris, 1768, in-12, pp. 301 et 310.

(72) Idem, *id.*, p. 345.

tienté d'attendre, fit dire au curé qu'il était très mécontent de son procédé, et que, sans tarder, il eût à se rendre chez lui. Le curé répondit: « Allez dire à monsieur le cardinal, « que je suis curé à Paris, comme il est curé à Rome; qu'il « est sur ma paroisse, et que je ne suis pas sur la sienne. » Sans témoigner aucun mécontentement, Duperron dit: « Il « a raison, je suis son paroissien, c'est à moi de l'aller trou- « ver. » Il y alla. Le curé vint le recevoir jusque dans la rue. Le cardinal en conçut pour lui de l'estime; et le mit au nombre de ses amis. D'après les registres de la paroisse Saint-Paul, ce curé se nommait Antoine Fayet. Il était docteur en théologie, prévôt et notaire du Saint-Siège; il fut curé avant 1610 et jusqu'en 1628. Il devint ensuite conseiller au parlement et mourut en 1634 (73).

Le temps que le cardinal Duperron ne donnait ni aux affaires, ni à l'intrigue, il l'employait à l'étude. Il avait à Bagnolet une maison de campagne où il se retirait souvent. Il y faisait imprimer ses ouvrages; il y avait deux presses, et il était lui-même son correcteur (74). Un écrivain, dont les lettres sont assez amusantes, mais auquel on ne doit pas toujours ajouter foi, parce que ses anecdotes sont très souvent controuvées, Guy Patin, assure qu'il sait de bonne part que le cardinal est mort d'une maladie honteuse, ce que l'abbé de Longuerue n'a pas dédaigné de réfuter, en assurant que le cardinal était mort de la pierre, n'ayant pas voulu se faire tailler. On ne peut nier qu'il n'ait eu beaucoup d'ennemis, et que de son vivant on a cherché à le décrier du côté des mœurs.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Duperron était très occupé à Bagnolet, à finir son grand ouvrage contre le roi de la Grande-Bretagne, lorsqu'il fut tourmenté par une rétention d'urine: ce fut le commencement de la maladie qui obligea de le ramener à Paris, à l'hôtel de Sens, où il mourut, le 5 septembre 1618, à l'âge de soixante-trois ans. On porta ses entrailles à l'église voisine des pères jésuites, et son corps fut conduit à Sens (75).

(73) De Burigny, *loc. cit.*, p 316.
(74) Idem, *id.*, p. 345.
(75) Idem, *id.*, pp. 364-366.

Son frère, Jean Davy Duperron, que, de son vivant, il avait fait nommer son coadjuteur avec future succession, sous le titre d'évêque d'Héraclée, lui succéda dans ses dignités, dans ses grandeurs, mais non dans ses talents. Suivant Tallemant des Réaux, c'était un fort ridicule personnage. On l'appelait l'*ambigu*, « car il n'était ni d'église ni de robe ni d'épée, ni « ignorant ni savant. » Il avait néanmoins la prétention d'être très savant en latin, et pour le montrer, il traduisit toutes les harangues de Quinte-Curce et le traité *de Amicitia* de Cicéron (76). Il mourut pendant le siège de Montauban, où il avait accompagné Louis XIII, le 24 octobre 1621, à l'âge de cinquante-six ans. Son corps fut transporté à Sens, où il fut inhumé près de celui de son frère.

*
* *

Un événement notable signale l'année qui suivit celle de la mort de Jean Davy Duperron. Le cardinal de Retz, Henri de Gondi, évêque de Paris, étant mort le 13 août 1622, le siège épiscopal de Paris vaqua aussi bien par cette mort que celui de Sens par celle de Jean Duperron, qui avait eu lieu neuf à dix mois auparavant. La conjoncture parut favorable pour exécuter le projet, formé depuis longtemps, d'ériger Paris en archevêché. Louis XIII en fit la demande au pape Grégoire XV, qui donna sa bulle d'érection, datée du 20 octobre 1622. En érigeant Paris en métropole, on lui donna, pour suffragants les évêchés de Meaux, Chartres et Orléans qu'on démembra de l'archevêché de Sens aussi bien que l'évêché de Paris; on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé sous Louis XV. Les motifs de ce changement, exprimés dans la bulle, sont la dignité de la ville, choisie par Clovis, premier roi chrétien, pour la capitale du royaume, et sa distinction au-dessus de toutes les autres villes, par le siège ordinaire des rois de France, par son Université si fameuse, par son auguste parlement, le premier tribunal souverain de justice de toute la nation, et par la multitude de toutes ses églises, monastères, hôpitaux, ou autres lieux sacrés, richement bâtis et dotés. Jean-François de Gondi, doyen de Notre-Dame et

(76) Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. Ier, p. 105.

coadjuteur du cardinal de Retz, son frère, dernier évêque de Paris, fut le premier archevêque de la capitale.

L'érection de l'évêché de Paris en archevêché fut vivement combattue par l'archevêque de Sens, et ce différend dura jusqu'en 1664. Pour y mettre fin, Louis XIV donna à Henri de Gondrin, archevêque de Sens, et à ses successeurs, l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin, dans le diocèse de Cambrai. En même temps, pour indemniser le chapitre et le grand archidiacre de Sens, le roi ordonna que toutes les fois que l'archevêché de cette ville viendrait à vaquer, les fruits de l'abbaye du Mont-Saint-Martin appartiendraient, la première année de chaque vacance, aux doyen, chanoines et chapitre de Sens, pour être employés en ornements d'église; sur lesquels fruits serait prise, à chaque vacance, la somme de 1 000 livres au profit de l'archidiacre, à condition que l'archevêque, son chapitre et son archidiacre renonceraient pour toujours à tous droits utiles et honorifiques sur l'église de Paris et ses suffragants, et même à tous droits métropolitains et diocésains sur l'hôtel de Sens (77).

Mais un si grave changement fit perdre à jamais toute l'importance qui distinguait auparavant l'hôtel de Sens. Les prélats de Sens n'étaient plus, lorsqu'ils venaient descendre dans leur manoir, que des voyageurs, dont les canons et la tolérance de l'Eglise autorisaient le séjour. D'autre part, ces prélats, qui semblent n'avoir pas eu pour la résidence un goût particulier, étant pour la plupart de riches personnages et de nobles familles, possédaient à Paris leurs hôtels particuliers. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant qu'ils aient de bonne heure abandonné une habitation qui leur rappelait trop une primauté, dont ils avaient joui depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules; ils préférèrent donc louer la maison archiépiscopale et en retirer un bon revenu.

Le dernier archevêque de Sens, que nous voyons encore figurer à l'hôtel de Sens, est Louis-Henri de Gondrin, qui y signa, le 28 mai 1648, la permission qu'il donna à la maréchale de La Châtre d'entrer au couvent de la Visitation à Montargis (78).

(77) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, pp. 1320-1321.
(78) Note communiquée par M. Maurice Prou.

Avec M. Maurice Prou, nous nous demandons si l'on doit regretter cet abandon de l'hôtel de Sens par ses propriétaires. « Sans doute, dit-il, il fallut l'aménager en vue de la plus « grande commodité des locataires successifs, en changer « plus d'une fois la disposition intérieure, faire des répara- « tions ou des agrandissements qui ne pouvaient manquer « d'altérer la physionomie du monument, au point de le « rendre méconnaissable (79). » Les mémoires des architectes et des entrepreneurs qui forment une bonne partie des pièces concernant l'hôtel de Sens, et conservées à Sens et à Auxerre, nous apprennent, en effet, qu'en 1653 on abattit le mur qui bouchait une porte donnant dans la rue de la Mortellerie; on rétablit cette ouverture à hauteur d'appui pour former boutique avec degré d'accès; on reboucha la porte cochère donnant sur la cour et on la remplaça par une simple porte et une fenêtre; on fit une chambre que l'on éclaira, du côté de la cour, par une croisée à quatre guichets (80). En 1679 et 1680, les réparations à la couverture furent très nombreuses (81). Un toisé du même temps, relatif aux ouvrages de couverture, tant d'ardoises que de tuiles, nous apprend aussi qu'il y avait, du côté de la rue de la Mortellerie, « six lucarnes flamandes et une damoiselle (82) »: celle-ci se voit encore sur le corps de logis du milieu; trois lucarnes flamandes avec leurs frontons; trois autres sur la couverture « au-dessus du foin »; une autre encore au-dessus du cabinet de Mme de Brou (83), dont nous verrons, deux ans plus tard, le mari, Denys Feydeau, passer ou renouveler bail.

« Or, ajoute M. Prou, il est probable que si les archevêques « de Sens avaient habité l'hôtel, ils auraient tenu à honneur « de l'habiller à la mode du jour: un hôtel gothique, même de « l'extrême fin du quinzième siècle, le grand siècle dédai- « gnait cela; c'était trop mesquin, et, aux yeux des gens « d'alors, trop dépourvu de majesté. De l'hôtel de Salazar, « il ne subsiste que peu de chose: peut-être n'en resterait-il

(79) M. Prou, *loc. cit.*, p. 12.
(80) Archives de l'Yonne, Bibliothèque de Sens, G 96, n° 14.
(81) Idem, id., G 96, n°s 9, 11 et 12.
(82) *Damoiselle* ou *fillette*, sorte de tourelle d'angle en forme d'échauguette, contenant souvent un escalier à vis.
(83) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 15.

« qu'un souvenir, si les archevêques de Sens ne l'avaient délaissé (84).

*

* *

Les documents conservés à Sens et à Auxerre, que nous avons examinés après M. Prou, ne permettent pas d'établir à quelle époque remonte le premier bail de l'hôtel de Sens. Nous savons seulement que parmi les mémoires ou toisés de travaux de réparations, que nous venons de mentionner, il en est un en date du 22 mai 1653, relatif à la dépense qu'un locataire, du nom de Marchand, a faite pour se faire accommoder des appartements, une remise de carrosses et un petit cellier (85). Nous retrouvons ce Marchand, désigné comme concierge de l'hôtel, dans un bail du 4 janvier 1675 (86), désigné ci-après.

En attendant, nous pensons qu'il n'est pas inutile de rappeler ici que l'hôtel de Sens attenait par derrière à la rue des Nonnains-d'Hyères, du côté d'une maison que, du temps de Sauval, on appelait la *maison à la Pie*, et qui appartenait et servait de refuge, en temps de troubles, aux religieuses de l'abbaye d'Hyères, près de Villeneuve-Saint-Georges. Cette maison avait été acquise, en 1182, de Richard Villain, par Eve, troisième abbesse d'Hyères, au prix d'une redevance annuelle de 25 livres et 50 sols (87); d'où la rue où elle était située prit le nom de *rue des Nonnains-d'Hyères*.

Or, de cette situation de voisinage et de contiguïté résultèrent des arrangements particuliers, ratifiés par contrat, ainsi que nous allons voir, entre l'archevêché de Sens et ladite abbaye. C'est ainsi que, par un acte du 1er septembre 1661, dame Charlotte-Diane d'Angennes de Rambouillet, abbesse d'Hyères, agissant au nom de son couvent, autorise l'archevêque Gondrin à construire le long du pignon de l'hôtel de Sens et dans la cour de la maison des religieuses

(84) M. Prou, *loc. cit.*, p. 13.

(85) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 14.

(86) Idem, id., G 96, n° 13.

(87) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 270. — Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. III, Quartier de la Mortellerie, p. 29.

un passage élevé sur un appentis servant d'écurie, à charge pour ledit archevêque et ses successeurs de payer une rente annuelle de 50 livres tournois (88).

On sait enfin que, suivant bail du 26 octobre 1670, l'hôtel de Sens en entier, sauf le logement du concierge, situé à droite du porche d'entrée, fut loué pour cinq ans, moyennant le prix de 2 000 livres par an, à Philippe de Dreux, chevalier, seigneur du Plessis, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaires de son hôtel (89).

A la date du 4 janvier 1675, ce bail fut renouvelé au susdit Philippe de Dreux pour six ans, mais avec une augmentation de 500 livres par an. Dans ce nouveau bail, l'hôtel de Sens est dit : « consistant en plusieurs corps de logis et apparte- « nances, cour et jardin, cave au-dessous du dit jardin, dans « laquelle consistance sont compris tous les lieux que deffunt « Mre de Gondrin, précédent archevêque de Sens avoit engagés « au nommé Thibaut et ceux occupés par le nommé Mar- « chand, concierge dudit hôtel ». Par ce bail, le bailleur s'oblige à faire lambrisser le grenier qui est au-dessus de la grande porte cochère (90).

En 1685, l'hôtel de Sens avait encore conservé une partie de son luxe, d'après le témoignage de l'historien Lemaire, qui dit, en parlant de cette maison : « les appartements peu- « vent servir pour loger un grand seigneur (91) ».

A Philippe de Dreux succéda, comme locataire, Denys Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, qui fut aussi maître des requêtes. Fils de Henri Feydeau, conseiller au parlement,

(88) Arch. de l'Yonne, G 510. Tallemant des Réaux (*loc. cit.*, t. II, p. 494) nous apprend que l'abbaye d'Hyères étant venue à vaquer par suite de la mort, arrivée en 1669, de Claire-Diane d'Angennes, Mme de Rambouillet, sa mère, demanda et obtint cette abbaye pour sa seconde fille, Catherine-Charlotte. Mais à peine la nouvelle abbesse fut-elle installée, qu'elle déclara ne point vouloir pour directeur celui que sa famille lui avait destiné. Elle obtint alors par surprise un bref du pape, qui nommait comme directeur M. l'archevêque de Sens. Elle l'avait demandé sous prétexte que l'hôtel d'Hyères touchait l'hôtel de Sens et que l'archevêque avait voulu en avoir quelques chambres pour sa commodité. Mais le pape s'étant aperçu qu'il avait été surpris, cette nomination fut bientôt annulée et remplacée par celle de M. de Blancpignon, prêtre de grande considération, qui était déjà directeur des carmélites.

(89) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 18. Ratification des notaires du Châtelet, du 3 octobre 1673.

(90) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 13.

(91) Lemaire, *Paris ancien et moderne*. Paris, 1685, 3 vol. in-12, t. III, p. 284.

il succéda à son père dans cette charge, fut intendant de Montauban, puis de Rouen en 1686, enfin président au grand conseil en 1690; il mourut le 10 novembre 1691 (92). Le bail de M. de Brou, daté du 22 juillet 1681, était passé pour six années, moyennant le même prix de 2500 livres (93).

En 1687, l'hôtel de Sens fut taxé, par arrêt du Conseil, d'une somme de 1200 livres, afin de contribuer à la dépense occasionnée par l'élargissement de la rue des Barrés (aujourd'hui rue de l'Ave-Maria) et la suppression de l'égout situé au bout du pont Marie (94). En ce temps-là, l'hôtel était loué à M. de Maupeou, principal locataire. Malgré les sommations qui lui furent faites, l'archevêque de Sens, Hardouin Fortin de la Hoguette, se refusa de payer cette taxe, et adressa ses réclamations aux échevins, basant ses plaintes sur ce que la rue des Nonnains-d'Hyères et la rue de la Mortellerie avaient été considérablement exhaussées, ce qui avait apporté à son hôtel de très graves préjudices: les eaux de la cour n'avaient plus d'écoulement; trois soupiraux avaient été bouchés, ainsi que les portes des écuries et d'un magasin donnant sur la rue de la Mortellerie. Bien plus, les propriétaires de la rue des Nonnains-d'Hyères, en rebâtissant leurs maisons, les avaient tellement surélevées, qu'il n'y en avait pas une qui n'eût désormais des vues et des jours sur le jardin de l'archevêque. Enfin, les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, devenus propriétaires de l'ancienne maison de la Pie, des religieuses d'Hyères, venaient de démolir, le 6 septembre 1688 (95), sans avertir l'archevêque, mais seulement M. de Maupeou, la galerie dont les religieuses avaient naguère souffert la construction, et qui était une des « principales commodités de l'hôtel »; il n'était donc pas juste que, sous un prétexte dont le suppliant ne retirait aucun avantage, il fût obligé de payer une taxe considérable qui le mettait dans l'obligation de faire un emprunt. L'échevinage fit droit aux réclamations du prélat, et, après avoir entendu le rapport

(92) La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

(93) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 26.

(94) Idem, G 510. M. Prou, *loc. cit.*, p. 14.

(95) Idem, id. *Idem.* La maison, depuis lors reconstruite, est actuellement représentée par le n° 14 de la rue des Nonnains-d'Hyères. C'est une grande maison, dont la grande porte cochère et les balcons accusent bien le XVIIe siècle.

du maître des œuvres de la ville et les conclusions du procureur du roi, le déchargea de la taxe de 1 200 livres (96).

Restait à rendre habitable le rez-de-chaussée du bâtiment de la rue de la Mortellerie. D'après un procès-verbal de visite d'experts-jurés du 3 avril 1689, il fallait poser vingt-quatre bornes le long du mur de la rue de la Mortellerie, et une au coin de la rue, pour préserver le bâtiment du choc des voitures ; rehausser le cintre d'une porte ; relever le pavage de la cour et devant la grande porte ; réparer un mur mitoyen touchant à une maison nouvellement élevée par les religieux de Sainte-Croix, et faire quelques autres travaux ; la dépense totale était évaluée à 3 125 livres (97). Mais l'argent manquait pour faire ces réparations. Les grosses pensions, établies par le roi sur le bénéfice de l'archevêché, avaient mis ses finances en piteux état ; en outre, on avait détourné le tiers de ses revenus au profit de l'œuvre des Nouveaux-Convertis. Yves le Chapelier, économe, nommé par le roi à la régie du temporel du diocèse de Sens, obtint de la cour des eaux et forêts un arrêt, daté du 1er avril 1689, l'autorisant à prendre sur une amende, à laquelle venaient d'être condamnés, pour dégâts dans les bois de l'archevêché, plusieurs individus, une somme de 3 000 livres, à laquelle étaient à peu près estimés les travaux nécessaires pour la remise en état de l'hôtel de Sens (98).

Entre temps, l'hôtel venait d'être loué pour six ans, et moyennant 3 000 livres par an, suivant bail du 31 janvier 1689, à Jean Dubray, Louis Langlois et Pierre Duchaussoy, fermiers des messageries, coches et carrosses de Lyon, Bourgogne et Franche-Comté (99). Ce bail fut renouvelé, le 19 janvier 1692, également pour six ans ; François de La Bruyère y a remplacé Duchaussoy, et le prix de location s'élève, cette fois, à 4 000 livres (100). A partir du 1er avril 1698, le bail fut encore renouvelé pour six ans ; Jean Dubray étant mort, sa veuve l'a remplacé dans l'association, avec La Bruyère

(96) M. Prou, *loc. cit.*, pp. 15 et 16.
(97) Arch. de l'Yonne. Bibl. de Sens, G 96, n° 43.
(98) Idem, id., G 96, n° 44.
(99) Idem, id., G 96, n° 29.
(100) Idem, id., G 96, n° 47.

et Langlois, suivant un autre bail daté du 16 février 1697 (101).

A partir du 1er avril 1701, le prix du loyer fut porté à 4 400 livres, suivant nouveau bail, où figure un quatrième associé, Hugues Noël, écuyer, conseiller secret du roi près la chancellerie de Clermont-Ferrand (102). Peu après, les fermiers furent dépossédés du bail de la diligence de Lyon. L'archevêque ne voulait pas consentir à la résiliation du bail de l'hôtel de Sens. D'autre part, les successeurs de La Bruyère et Langlois refusèrent d'en prendre la suite à cause du mauvais état des lieux (103). Il est probable qu'une transaction termina l'affaire. Ce qui est certain, c'est que, en 1706, Pierre Genthon, Jean Gardel et Jean Chiquet, fermiers des diligences de Lyon, occupaient l'hôtel; le 10 avril 1706, ils renouvelèrent leur bail pour quatre ans, au prix de 4 500 livres par an, et à condition qu'on construirait un nouvel appartement (104).

*
* *

Dans *Le Livre commode des adresses de Paris* pour 1692, par Abraham du Pradel, les messageries qui occupent l'hôtel de Sens sont ainsi indiquées : « Près de l'*Ave-Maria*, à l'hôtel « de Sens, logent les messageries de Dijon, Bourg-en-Bresse, « Beaune, Châlon-sur-Saône, Mâcon, Auxonne, Salins, Grey, « Dôle, Besançon, Montbéliard, Belfort, Pontarlier, Neufchas- « tel, Sens, Joigny, Auxerre, Noyers, Saint-Florentin, Ancy- « le-Franc, Chably, Ravière, Montbart, Autun, Semur, Aval- « lon, Sainte-Reine, Issoudun, Bar-sur-Seine, Mussy-l'Evêque, « la Palisse, Saint-Geran, Bacaudière, Roanne, et qui partent « presque tous les jours (105). »

Logeaient aussi, à l'hôtel de Sens, les carrosses de Lyon, qui partaient de deux en deux jours, et qui passaient en été par la Bourgogne et en hiver par Nevers, Moulin et l'Auvergne.

(101) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, nº 48.
(102) Idem, id., G 96, nº 49.
(103) Idem, id., nºs 50-52.
(104) Idem, id., G 96, nº 53.
(105) *Le Livre commode des adresses de Paris* pour 1692, par Abraham du Pradel, réédit. Ed. Fournier. Bibl. Elzévir, Paris, 1878, t. II, p. 167.

On les appelait *carrosses de routes* pour les distinguer des carrosses ordinaires. On a dit aussi plus tard *carrosses de voiture.* Marivaux dans *Marianne* appelle ainsi celui qui allait à Bordeaux. Il partait à jour et à heures fixes, qu'il y eût ou non des voyageurs. On fit à ce sujet une épigramme sur *le Mercure*, qui, lui aussi se mettait à circuler, qu'il y eût ou non quelque chose dedans:

C'est le carosse de voiture,
Il faut qu'il parte vide ou plein (106).

La différence entre le carrosse et la messagerie était que l'un ne prenait que des voyageurs avec leurs hardes, tandis que l'autre voiturait voyageurs et marchandises. Les messageries dépendaient de l'Etat et s'affermaient. Elles étaient régies par un règlement général daté de 1678 (107). Dans l'édition de 1691 de son *Livre commode des adresses*, du Pradel emploie le mot *diligence*, alors nouveau dans ce sens, pour désigner la voiture de Lyon. Palaprat s'en est bien moqué dans la préface de sa comédie *l'Important*, jouée en 1694: « Me voilà parti, dit-il, me voilà empaqueté et emballé entre « deux énormes magasins dans ce char à rouliers qui mène « à Lyon et qu'on appelle fort improprement la *diligence*, « formidable machine dont les fermiers... n'ont pas laissé « de trouver le mouvement perpétuel; car ni leur corbillard « terrible, ni les malheureux condamnés à la roue qu'il ren- « ferme, n'ont pas un moment de repos pendant tout le « voyage. » Qui pis est, n'y trouvait pas de place qui voulait. Il fallait laisser passer les personnes recommandées par le secrétaire d'Etat, administrateur de Paris et de l'Ile-de-France. C'était une des conditions du privilège accordé à l'entrepreneur de ces voitures. Seignelay écrivait, par exemple, le 7 septembre 1688: « De par le Roy, il est ordonné au maître « de la diligence de Lyon, de donner au coadjuteur d'Arles « cinq places dans le carrosse qui partira le samedi 11e du « présent mois, et ce préférablement à toutes autres per- « sonnes (108). »

(106) *Le Livre commode des adresses de Paris* pour 1692, par Abraham du Pradel, réédit. Ed. Fournier. Bibl. Elzévir, Paris, 1878, t. II, pp. 164 et 160.
(107) *Idem*, t. II, p. 165.
(108) *Idem*, t. II, p. 168.

D'après le même indicateur de du Pradel, le bureau des *coches d'eau* servant pour Lyon, c'est-à-dire amenant, de la haute et basse Seine, les voyageurs pour Lyon, se trouvait aussi, en ce temps-là, à l'hôtel de Sens (109). C'est aussi de l'hôtel de Sens que partaient, tous les jours, les rouliers et leurs charrettes pour les mêmes villes que celles où se rendaient les diligences et carrosses de voiture. Les rouliers ne prenaient pas seulement des marchandises dans leurs charrettes, mais des voyageurs à qui manquait l'argent nécessaire pour aller par le carrosse de voiture, les messageries ou le coche (110). C'est encore à l'hôtel de Sens que se trouvait le bureau général des chevaux de renvoi et de louage (111).

La dernière mention qu'il soit fait, à l'*Almanach royal*, de l'hôtel de Sens pour ce qui regarde les messageries et carrosses de Lyon et autres, est de l'année 1742; elle est ainsi conçue: « A l'*hôtel de Sens*, près de l'Ave-Maria, logent les « carrosses qui partent de deux en deux jours pour la Bour- « gogne. La diligence de Lyon est d'une nouvelle structure; « il n'y a plus de places de portières; elle contient huit per- « sonnes, et est beaucoup plus douce (112). On part à 4 heures « du matin. Au même endroit sont les coches d'eau, qui « servent pour Lyon, partent le mercredi et le samedi, et, « pour le retour de Lyon à Paris, ils partent le lundi et le « jeudi. Le carrosse de Fontainebleau par Essonne est aussi « à l'hôtel de Sens; il part le lundi et le vendredi à 4 heures « du matin. » C'est à partir de l'année 1743 qu'on retrouve

(109) Avec les *coches d'eau*, il y avait aussi autrefois ce qu'on appelait les *coches de terre*. Comme les messageries et les carrosses de voiture, auxquels ils étaient inférieurs en vitesse, et qui coûtaient plus cher, les *coches de terre* voituraient voyageurs et marchandises. Ils n'en différaient que par le prix moins élevé, et parce qu'ils étaient des entreprises particulières, tandis que les messageries étaient un établissement royal, et les carrosses de voiture des établissements privilégiés. Les *coches*, comme le prouvait leur nom, qui sentait son vieux temps, les avaient précédés les uns et les autres. Ils datent de l'époque des premières voitures de ville, qui s'appelaient comme eux et qui, peu à peu, perdirent cet ancien nom pour en prendre d'autres. Ils le gardèrent seuls : « Les coches, écrivait Sauval, t. I, p. 191, en 1670, sont encore en usage pour aller d'une ville à l'autre. (*Le Livre commode des adresses, loc. cit.*, note d'Ed. Fournier, p. 172.)

(110) *Le Livre commode des adresses..., loc. cit.*, t. II, p. 166.

(111) *Idem*, t. Ier, p. 108.

(112) Cette annonce de perfectionnement commence à partir de l'Almanach royal de 1739.

lesdites messageries et carrosses transférés au quai des Célestins à l'hôtel de La Vieuville.

En effet, par contrat passé par-devant Jourdain et Toupet, notaires à Paris, le 18 mai 1714, M. René-Jean-Baptiste marquis de La Vieuville et son épouse Anne-Charlotte de Creil, avaient vendu leur hôtel du coin de la rue Saint-Paul et du quai des Célestins à Jean Chiquet, écuyer, conseiller-secrétaire du roi et ancien fermier des messageries de Bourgogne (113). Le Jean Chiquet, dont il est ici question, n'est autre que le Jean Chiquet mentionné précédemment dans le bail du 10 avril 1706 de l'hôtel de Sens aux fermiers des diligences de Lyon. Il était devenu secrétaire du roi en 1722, et figure en cette qualité sur l'*Almanach royal* jusqu'en 1742, époque à laquelle il n'y est plus indiqué qu'à titre honoraire et demeurant encore à l'hôtel de Sens. Il mourut deux ans après, à l'hôtel de La Vieuville qu'il venait d'acheter, et fut inhumé à l'église Saint-Paul, le 25 septembre 1744 (114).

En reprenant la suite des indications fournies par les archives de l'Yonne et mises en lumière par M. Prou, l'hôtel de Sens, après le transfert des voitures de Lyon à l'hôtel de La Vieuville, paraît avoir été divisé en plusieurs appartements. En 1747, l'ancien magasin de la rue de la Mortellerie fut loué pour trois ans, moyennant le prix annuel de 70 livres (115). Auparavant, en janvier 1743, les caves, situées sous le jardin, avaient été louées, aussi pour trois ans, à raison de 60 livres par an, à un marchand de vin de la rue des Nonnains-d'Hyères (116). Un petit appartement, composé de trois pièces, dont deux sur la cour et une sur la rue de la Mortellerie, fut occupé, pendant six ans, à dater de 1749, par un sieur Rollet, moyennant 170 livres par an (117).

(113) Lucien Lambeau, *L'hôtel de la Vieuville*, procès-verbaux de la commission du Vieux Paris, 1907, p. 71. Les messageries et voitures de Lyon cessèrent d'être affermées en 1781, pour être fondues dans la *Régie générale des messageries*. En 1783, cette régie devint la *Ferme générale des messageries*, dont le bureau central était rue Notre-Dame-des-Victoires, et c'est de là que partirent désormais les diligences pour toutes les directions en France. Cette ferme fut abolie à la Révolution et remplacée par le système de la libre concurrence.

(114) Bibl. nat., mss, *Pièces* originales, vol. 751 : Lettre de faire part du convoi, service et enterrement de Jean Chiquet.

(115) Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 68.

(116) Idem, id., G 96, n° 58.

(117) Idem, id., G 96, n° 59.

L'*Almanach royal* nous montre le prévôt général des monnaies et maréchaussées de France, M. Bazard, qui avait été promu à cette charge en 1763 et, demeurant à l'hôtel de Sens, depuis 1770 jusqu'en 1790; mais il ne l'occupe pas entièrement, car nous l'y rencontrons, en 1790, avec M. Cors, grand rapporteur de la grande chancellerie. Un peu avant la Révolution, les almanachs du temps y indiquent aussi les *Bureaux principaux du transport des paquets, ballots, marchandises, etc. dans l'intérieur de Paris,* dont le bureau général était rue du Mail (118).

A l'époque de la Révolution, l'hôtel des archevêques de Sens subit le sort réservé à tous les biens de l'Eglise, en vertu de la loi du 2 novembre 1789 qui les mettait à la disposition de la Nation. Estimé, en 1790, à la valeur totale de 129 600 francs, représentant une valeur locative de 4 320 francs, cet immeuble fut vendu, en exécution de la loi du 16 brumaire an V, au citoyen Petit, demeurant rue des Nonnains-d'Hyères, nº de section 18, suivant procès-verbal du Domaine du 1er ventôse de la même année, moyennant 166 700 francs. En ce temps-là, l'hôtel se trouvait loué au citoyen Hulin jeune, par bail du 22 vendémiaire an III, de trois, six, neuf années, au prix de 4 320 francs par an (119).

Mais le vandalisme révolutionnaire ne devait pas manquer d'atteindre l'hôtel de Sens et c'est à sa brillante décoration extérieure qu'il devra s'en prendre pour commencer. Un instant, l'administration s'alarmera de ce désastre, si bien qu'une décision du département des travaux publics, prise sur la requête de M. Ameilhon, chargé par l'Assemblée nationale de veiller à la conservation des monuments, arrive à temps pour surseoir à la mutilation des ornements sculptés de la porte de cet hôtel. Cette décision, datée du 7 décembre 1790, est ainsi rédigée :

« Sur la représentation qui nous a été faite par « M. Ameilhon..., qu'il avait vu des ouvriers qui échafau« daient pour dégrader les sculptures de la porte de l'hôtel « de Sens, rue des Barrés, sous prétexte qu'il y a des armoiries

(118) Thiéry, *Guide des voyageurs étrangers à Paris* (1787), t. Ier, p. 699. — Watin fils, *État actuel de Paris* (1789) Le Temple, p. 39.

(119) Archives de la Seine, *Sommier général des propriétés nationales,* neuvième municipalité, section de l'Arsenal, fol. 25. — Idem, *Domaine,* registre 547.

« à ce portail; qu'il pensait qu'il était de son devoir d'inviter « le département à surseoir à cette destruction, attendu que « ces armoiries sont sans conséquences, ayant plus de trois « cents ans d'antiquité; qu'on y voit d'ailleurs celles de France, « qui méritent d'être respectées. — Nous estimons qu'il y a « lieu de surseoir à la suppression des sculptures qui existent « sur la porte de l'Hôtel de Sens, rue des Barrés, et en con- « séquence, nous ordonnons que les ouvriers qui échafaudent « se retireront au reçu de notre présente décision. — Mandons « M. Peyre de veiller à son exécution. — Fait au départe- « ment, le 7 décembre 1790 (120). »

D'après le *Sommier foncier de l'Enregistrement,* l'hôtel de Sens fut vendu, le 21 février 1810, en deux parties, savoir: une moitié à Pierre Gallois, commissionnaire de roulage, qui y était demeurant; et l'autre moitié à son épouse Françoise-Philiberte Grivaux. Gallois étant mort le 26 janvier 1827, ses frères et sœurs héritèrent de sa propriété, qu'ils revendirent par adjudication, le 15 septembre 1831, à ladite Françoise-Philiberte Grivaux, veuve Gallois, qui s'était remariée à Julien Pienne, officier en retraite. Le 11 août 1836, M. Louis-Antoine-Joseph Leroy, négociant, acquit la totalité de l'immeuble, moyennant 132 000 francs (121). Depuis lors, la propriété est passée aux mains de son fils, chef de bureau au Crédit foncier, puis de son petit-fils, le propriétaire actuel.

Nous avons vu que l'hôtel de Sens était occupé, à l'époque de la Révolution, par les bureaux d'une administration de transport de paquets, de ballots et de marchandises. Ces bureaux furent depuis remplacés par un établissement de roulage et de commission, qui subsista là pendant plus d'un demi-siècle, et dont l'annonce commerciale remplaça, sur le portail, les armoiries qui le décoraient naguère. C'est alors que les appartements et les salons des archevêques de Sens servirent de cuisine et de réfectoire aux rouliers de Clermont-Ferrand et de quelques autres parties de l'Auvergne (122).

(120) *Archives nationales*, M 656, n° 4. — A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 2009.

(121) *Sommier foncier de l'Enregistrement*, registre 268, fol. 89.

(122) Girault de Saint-Fargeau, *Les quarante-huit quartiers de Paris*, p. 402.

C'est l'époque où souffrit le plus le vieil hôtel de Sens. Pour les besoins du commerce et de l'industrie auxquels il fut voué désormais, on abattit jusqu'au premier étage le corps de logis occidental où se trouvait la chapelle privée des prélats, anciens propriétaires; le jardin fut considérablement réduit; les hautes salles furent divisées en misérables cabinets par des cloisons de plâtre, pour servir de petits logements à de pauvres artisans; de telle sorte que rien n'est resté de l'arrangement intérieur des bâtiments, auquel ont succédé partout des distributions modernes. Les sculptures extérieures ont elles-mêmes également disparu. Des figurines et des fragments détachés des façades ont été vendus aux étrangers visiteurs de l'hôtel (123). Des grattages successifs ont emporté la magnifique ornementation de ses archivoltes fleuronnées et de ses encorbellements festonnés; ce n'est plus qu'une façade entièrement rabotée, taillée et rognée à merci. Ainsi ce que le vandalisme révolutionnaire avait épargné fut enfin sacrifié sous le régime bourgeois du règne de Louis-Philippe. Pendant les journées de juillet 1830, un boulet, égaré pendant l'attaque de la caserne de l'Ave-Maria, est venu s'incruster dans le pignon de cet hôtel; on a gravé au-dessus cette inscription: 28 juillet 1830. Du même jour sont les nombreuses traces de balles qu'on aperçoit au sommet du donjon de la cour.

En 1841, le plus amusant des personnages de la *Vie de bohème*, Alexandre Schanne, plus connu sous le nom de *Schaunard*, n'ayant encore que dix-huit ans, vint égayer quelque temps le vénérable manoir des archevêques de Sens. Il avait alors emménagé « dans la tour à gauche de la cour, en haut « de laquelle on arrivait par un escalier en colimaçon, avec « meurtrières pour l'éclairer... » La chambre qu'il y occupa « était, dit-il, une assez grande pièce, éclairée par deux fe- « nêtres agrandies depuis peu par un architecte impie, man- « quant de respect pour le style gothique. Un des côtés était « occupé par une grande cheminée d'alchimiste; plus tard « j'y plaçai des cornues, ainsi qu'un fourneau grossier, en « terre à poêle, ayant lui-même la forme d'une tour cré-

(123) *Paris et ses environs reproduits par le daguerréotype*, publié sous la direction de Ch. Philippon, Paris, 1840, in-4, n° 43, p. 4.

« nelée (124). » Schanne a laissé, dans ses *Souvenirs*, un plaisant récit de la façon si joyeuse dont il pendit la crémaillère dans son nouveau logis; on y voit surtout figurer Henry Murger, puis le docteur Berger, le dessinateur Léon Noël, le peintre Lazare, et, brochant sur le tout, une jeune modèle d'atelier, très altérée et désignée, pour la circonstance du lieu et la réminiscence historique, *la reine Margot bis* (125).

Après avoir été, avons-nous dit, un bureau de départ pour le transport de ballots et de marchandises pour Paris, puis le centre d'une entreprise de *roulage général*, l'hôtel de Sens devint le siège d'un établissement de blanchisserie, puis une fabrique de conserves alimentaires. En 1862, un coupeur de poils de lièvre et de lapin vint s'y installer en même temps qu'un opticien pour instruments de géodésie. Enfin, une confiturerie s'y établit en 1864 et y resta vingt-deux ans. Depuis lors, l'hôtel de Sens est devenu un dépôt de verrerie. Pour les besoins de cette nouvelle destination, la cour a été recouverte d'une immense charpente en fer vitrée, qui cache entièrement le pittoresque donjon de la cour, et dont les poutres arbalétrières, scellées dans les murs, ont achevé la mutilation des façades gothiques de cette cour, qui ne cesse, à présent, d'être emplie de paille et de caisses d'emballage, et que la moindre étincelle peut transformer en un effroyable foyer d'incendie. C'est peut-être, à brève échéance, la disparition complète et définitive d'un de nos plus intéressants monuments, car il ne semble plus guère intéresser que les compagnies d'assurances, qui ne protègent que le propriétaire.

Un peu avant l'installation de la verrerie dont nous venons de parler, vers 1892, le peintre Ernest Pichio, dit *Picq*, était venu dresser ses chevalets à l'hôtel de Sens. Il y occupait, sur la rue du Figuier, la tourelle de droite et la salle du deuxième étage, située juste au-dessus du porche et prenant jour par de larges fenêtres donnant sur la cour. C'est là qu'il avait disposé son atelier. Né en 1826, Pichio s'occupa d'abord d'art industriel; puis il suivit les leçons de Couder et débuta au Salon de 1864. Il a peint des portraits et des scènes d'his-

(124) Alexandre Schanne, *Souvenirs de Schaunard*, Paris, Carpentier, 1887, 1 vol. in-12, p. 30.
(125) Idem, *id.*, pp. 55-73.

toire, parmi lesquels on cite: *Charles IX, Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, le matin de la Saint-Barthélemy,* au Salon de 1866: la *Mort d'Alphonse Baudin,* quatre ans plus tard, tableau autour duquel l'opposition d'alors fit un certain bruit, qui devait se renouveler plus tard devant d'autres œuvres de ce peintre, notamment devant *le Triomphe de l'ordre,* qui fut refusé au Salon de 1873, comme subversif; on sait qu'il représente le massacre des derniers survivants de la Commune contre le « mur » du Père-Lachaise. On a également remarqué de lui une toile intitulée *le 3 décembre 1851.* Les représentants du peuple restés fidèles à la République: de Flotte, Victor Hugo, Maigne, Dulac, Malardier, Briguier, Schœlcher, Bruckner, ceints de leurs écharpes, essayent de s'interposer entre le peuple et l'armée à la solde de Bonaparte. La scène est émouvante de réalité et d'expression. C'est à l'hôtel de Sens que Pichio a composé une série de dessins destinés à illustrer des chants socialistes d'Eugène Châtelain, dont Marcel Legay a écrit la musique (126).

*
* *

Après avoir essayé de retracer l'histoire de l'hôtel de Sens et de rassembler les souvenirs qui s'y rattachent, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt d'y ajouter à présent une description aussi exacte que possible de l'état actuel de ce monument que, tout délabré et défiguré qu'il paraisse, il serait déplorable, pour l'histoire et l'art, de laisser disparaître.

D'un style mixte, qui participe à la fois du gothique et de la Renaissance, l'hôtel de Sens présente l'aspect grave et tant soit peu rébarbatif du manoir féodal aussi bien que le curieux spécimen d'une résidence moitié civile et moitié militaire. Si les vicissitudes du temps et les exigences de l'industrie moderne ont fait détruire, en majeure partie, les aménagements intérieurs, on reconnaît encore très distinctement la disposition générale, vaste et bien entendue de l'édifice. A en juger par ce qu'il en reste et aussi par des plans du dix-huitième

(126) E. Museux, *Revue européenne*, novembre 1892. — Cf. La *Grande Encyclopédie.*

siècle, que M. Prou a reproduits à la suite de ses *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris* (127), l'hôtel de Sens se compose de deux bâtiments, dont l'un longe la rue du Figuier, et l'autre la rue de la Mortellerie (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville); ils sont réunis par un corps de logis, derrière lequel s'étendait autrefois le jardin. Entre ces trois bâtiments, se trouve comprise une cour triangulaire. Deux tourelles d'angle, circulaires, en encorbellement et à poivrières, flanquent la façade sur la rue du Figuier, tandis qu'une troisième tourelle semblable marque l'extrémité des bâtiments sur la rue de la Mortellerie. Ces trois tourelles, ainsi suspendues comme de véritables échauguettes aux encoignures de l'hôtel, semblent y avoir été placées, pour surveiller les rues avoisinantes, au temps où le guet ne suffisait point à en assurer la sécurité.

Rien ne peut mieux donner, à notre avis, une idée de l'aspect pittoresque et de la valeur architecturale de l'hôtel de Sens que les trois dessins qui faisaient autrefois partie de la collection du chevalier de Geignières, et qui sont, aujourd'hui classés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, dans la *Topographie de la France* (article *Paris*, Quartier de l'Arsenal, t. II, V, *a*, 109). Ces dessins consistent en une vue générale de l'hôtel, prise à vol d'oiseau; une vue perspective du portail principal, offrant tous les détails de son ornementation primitive; c'est d'après ce dernier dessin qu'a été gravée la figure publiée dans le *Magasin pittoresque* de l'année 1840 (p. 304). Mais il est bon de remarquer que les dessins de Gaignières, faits au commencement du dix-huitième siècle, ne peuvent représenter l'hôtel de Sens que dans un état de décadence, alors déjà avancé (128).

Il n'est pas besoin d'insister davantage pour reconnaître que l'hôtel de Sens est encore, après l'hôtel de Cluny, l'habitation monumentale du commencement du seizième siècle

(127) Les originaux de ces plans existent à la Bibliothèque de Sens; ils font partie des archives de l'Yonne, où ils portent la cote : Bibl. de Sens, G 96, n[os] 70 et 71.

(128) François-Roger de Gaignières, ancien gouverneur de la ville et principauté de Joinville, fut un des amateurs érudits les plus estimés de son temps. Il fit dessiner à grands frais les monuments épars dans la France, que le temps avait épargnés. Le recueil qu'il a formé se compose de quinze volumes in-folio, achetés par le roi, le 19 février 1711. Il est conservé à la Bibliothèque nationale.

la plus importante qu'on puisse citer, pour son genre de décoration extérieure, qui seul suffit pour indiquer cette époque. Malheureusement, on ignore encore quel est l'architecte qui a construit cet édifice et a su lui donner le caractère qu'il présente encore. Aucun historien ne l'a encore nommé. Cependant, si l'on veut bien se donner la peine de se reporter au temps et aux choses, il n'est pas difficile d'y rencontrer un artiste dont le souvenir seul devrait ici éveiller l'attention. Il s'agit de Martin Chambiges, le premier connu de la famille d'architectes de ce nom, qui marqua à l'époque de la Renaissance. En 1489, il habitait Paris, d'où il fut mandé par les chanoines de Sens, pour diriger les travaux entrepris alors à la cathédrale de cette ville, dont il édifia le transept. En 1495, il quitta Sens pour retourner à Paris, laissant à un autre architecte, Hugues Cuvelier, le soin de conduire, sur ses dessins, la construction du portail du nord. En 1497, 1499 et 1503, on le retrouve à Sens, exerçant encore les fonctions de « maistre de l'entreprise de la croysée. » En 1513, Chambiges s'était encore une fois rendu à Sens pour achever les travaux du transept et du portail nord de la cathédrale (129). Aussi nous demandons-nous pourquoi Martin Chambiges, resté si longtemps l'architecte attitré du chapitre et de Tristan de Salazar, n'aurait-il pas été chargé du soin de reconstruire l'hôtel métropolitain de Paris? Nous n'en voyons aucune raison, mais bien au contraire.

Laissant à la science architecturale le soin de restituer, dans une monographie complète, d'après ce qui en reste et les documents graphiques que nous venons de mentionner, l'ensemble de cette résidence féodale que s'était fait construire Tristan de Salazar, nous nous bornerons ici à décrire les

(129) Entre temps, Martin Chambiges construisit le transept de Beauvais, le portail et les tours de Troyes. Peut-être pourrait-on lui attribuer, à Paris, une œuvre bien moins importante, mais encore bien remarquable, la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, dont les moulures et la décoration ont, avec ses œuvres incontestables, une analogie des plus frappantes. « Il avait, dit Anatole de Montaiglon, un mâle « et robuste génie. Par ses fermes parties de grandes lignes simples, solidement « suivies et puissamment indiquées, il a donné de la largeur et de la majesté « au style flamboyant, sans jamais tomber dans l'émiettement de son chiffonnage « minutieux. » (*Antiquités et Curiosités de la ville de Sens*, p. 59. — Voir de Marius Vachon, *Une famille parisienne d'architectes maçons* (1490-1643), publié dans la *Construction moderne*, année 1907.)

précieux débris qui en subsistent, dignes à tous égards de fixer l'attention de tous ceux qui aiment notre architecture nationale.

Germain Brice a dit avec une prévention injuste : « L'hôtel « de Sens a passé autrefois pour une maison magnifique, « quoique à présent, de quelque manière qu'on le considère, la « disposition et l'ouvrage en paraissent fort étranges. Les « dehors sont chargés de sculptures grossières, et la porte « est flanquée de deux tours solidement construites, ainsi que « tout le reste de l'édifice (130). » Ceci est exagéré, on voit que l'auteur était imbu des préjugés de son temps. On ne peut, il est vrai, apprécier aujourd'hui, que par les dessins précités les sculptures dont parle Germain Brice, parce qu'elles ont totalement disparu ; mais assurément il n'y a rien de grossier dans l'aspect de cet édifice, qui présente un caractère original de simplicité et de nationalité très prononcé. Piganiol de la Force, renchérissant encore sur la prévention et l'ignorance de Brice, a osé écrire : « Ce bâtiment occupe « un assez grand terrain, mais l'architecture et les ornements « en sont gothiques, et même d'un gothique lourd et vi- « lain (131). »

L'entrée de l'hôtel, du style de transition qui tenait alors du gothique dans sa dernière phase et de la Renaissance, est accusée par une haute arcature ogivale, dont la voussure est composée de filets, de tores et de gorges, formant moulures saillantes et rentrantes, ornées de choux frisés rampants. La pointe de l'ogive offre un renflement qui masque une meurtrière béante, d'où pouvait silencieusement partir un carreau d'arbalète, ou une balle d'arquebuse, à l'adresse de l'importun ou du malandrin qui sollicitait trop vivement le battant du guichet. Cette entrée était fermée d'une porte massive en chêne, à deux vantaux, évidemment de la même époque, semée de têtes de clous, et munie d'un bandeau ouvragé à personnages et arabesques. En 1844, le propriétaire de l'hôtel a fait supprimer ces vantaux et les a remplacés par d'autres dignes de clore une écurie. Autrefois, suivant

(130) Germain Brice, *Description de la ville de Paris*, édition de 1717, t. II, p. 171.

(131) Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, édition de 1765, t. IV, p. 296.

la disposition adoptée dans la plupart des hôtels, la grande porte était accostée seulement d'une autre plus petite, celle de droite ; l'une était pour les carrosses et les cavaliers, l'autre pour les gens à pied. Quant à la petite porte, qu'on voit à gauche, il est visible qu'elle est loin d'être contemporaine des deux autres, elle a été percée en 1842 (132).

Le champ, maintenant lisse, du tympan qui surmonte la grande porte, était, ainsi que le montre le dessin de Gaignières, bordé, sur toute sa courbure ogivale, de redans en festons. L'imposte était en accolade, chargée de crochets épanouis en feuilles de chous, et dont la pointe s'amortissait en cul-de-lampe fleuronné. Dans le tympan figuraient trois écussons sculptés en relief et disposés en triangle. Celui du haut était de France, c'est-à-dire à trois fleurs de lis, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, et surmonté d'un heaume couronné et accompagné de feuillages retombants et ajustés en lambrequins. L'écusson du bas, à droite, qui était aux armes du chapitre métropolitain de Sens, portait d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre crosses épiscopales d'or ; les deux de gauche tournées de droite à gauche, et les deux de droite symétriquement de gauche à droite, avec une croix pastorale posée en pal derrière l'écu ; le tout sommé d'un chapeau de sinople à simples cordelettes pendantes. Cet écusson avait pour tenants deux anges, et au-dessous une banderole sur laquelle on lisait : « *Sainct-Estienne de Sens.* » L'écusson de droite était celui de Tristan de Salazar, écartelé aux 1 et 4 de gueules, à cinq molettes d'éperon d'or, et aux 2 et 3 d'or, à cinq feuilles de peuplier, pendantes de sinople, avec une croix pastorale posée en pal derrière l'écu ; le tout sommé d'un chapeau de sinople à cordelettes pendantes et ayant pour supports deux chimères ailées. La banderole au-dessous portait écrit : « *Tristan de Salazar, archevesque de* « *Sens.* » Tout ceci est parfaitement conforme avec le dire de Gilles Corrozet, dans ses *Antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, édition de 1550, où on lit au verso du feuillet 198 : « L'hostel de Sens, sur la porte duquel sont les armoiries, et

(132) Voir dans la *Revue archéologique*, année 1847, la remarquable notice de Troche sur l'*Hôtel de Sens*, à laquelle nous avons largement emprunté en ce qui concerne la partie descriptive de cette monographie.

« escrit dessoubs: *Tristan Estienne, Archevesque de Sens.* » Les parties du tympan, non occupées par les blasons et leurs accessoires, présentaient un semis alterné de molettes d'éperons et de feuilles de peuplier. Malgré les précautions prises, avons-nous vu, en 1790, toute cette décoration héraldique n'échappa point, par la suite, au ciseau révolutionnaire.

A côté, et sur la droite de cette porte principale, il y en a, avons-nous déjà dit, une plus petite. C'est une gracieuse poterne, couronnée aussi d'une arcature ogivale, avec un linteau surbaissé formant accolade dont la pointe était fleuronnée et s'épanouissait sur un champ semé de molettes et de feuilles, au milieu duquel étaient répétées les armoiries de Tristan de Salazar. Cette baie était aussi fermée par une porte du temps, avec guichet clouté en quinconce, mais qui, depuis longtemps, a été remplacée par une porte moderne, sans caractère.

L'ensemble de la façade de l'hôtel de Sens s'élevant sur un carrefour, flanquée de deux tourelles d'angle, à toit conique, jadis amorti par un épi de plomb, avec panonceau ou girouette, produit encore un effet original et pittoresque. Chaque tourelle, ornée à sa surface de nervures prismatiques, horizontales et verticales, qui la divisent en compartiments réguliers, était en outre bordée de festons trilobés, aujourd'hui disparus, qui couronnaient son encorbellement, mais dont il reste une amorce de départ à la tourelle de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Sur la façade de la rue du Figuier, au-dessous de la tourelle à gauche, on remarque le léger creux de trois niches, qui contenaient jadis des statues; elles sont à présent dépourvues de leurs dais et de leurs culs-de-lampe sculptés. Au-dessus de cette façade, d'esprit noble et sévère, traversée par des bandeaux en larmier, percée irrégulièrement de trois fenêtres étroites, encadrées de moulures et barrées de meneaux, s'élève un pignon aigu, bordé d'un revers d'eau orné de choux frisés et coupé verticalement sur le versant gauche. Sur la droite, contre le sommet de la tourelle de droite, le toit est orné d'une élégante lucarne à meneaux en croix, s'élevant entre deux chambranles à moulures prismatiques et pinacles élancés, avec fronton contourné et fleuronné à sa pointe. Dans le tympan était sculpté le blason de l'arche-

vêché de Sens dont on ne distingue plus rien aujourd'hui. Une semblable lucarne existe encore au-dessus de l'entrée d'honneur à l'orient de la cour.

Toute cette façade est bien construite en belles pierres solidement appareillées, et portée sur un soubassement marqué par un glacis de revers d'eau. L'ensemble est exécuté avec soin et une sorte de recherche sévère, mais sans aucune symétrie ni régularité. Les eaux pluviales tombent par deux gargouilles saillantes, dont l'une, à droite, représente un quadrupède à tête de lion, qui appuie fortement ses pattes sur le mur contre lequel il est accroupi; l'autre, à gauche, est un animal fantastique à oreilles de loup.

Le corps de bâtiment à deux étages, situé sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, n'offre rien de remarquable que des fenêtres carrées de diverses grandeurs, encadrées de moulures et percées irrégulièrement. Dans toute la longueur, règne un bandeau en larmier, qui marque au dehors les divisions horizontales de l'intérieur, et dont la ligne contourne toutes les baies des fenêtres, qu'elle rencontre dans son parcours. Vers le milieu de ce bâtiment s'élève un portail en ogive, cantonné de deux pilastres suspendus sur des culots feuillagés, et divisé, en son milieu, par le linteau à cintre surbaissé d'une porte murée, dont l'axe correspond à une autre porte plus large et plus haute, aussi en cintre surbaissé, que naguère on voyait à gauche de la cour, et servant d'entrée à un magasin. Ce portail dont le tympan devait être autrefois semé de molettes et de feuilles, et orné au milieu des armoiries de Salazar, est depuis longtemps lisse; il servait de dégagement pour l'entrée des provisions, ou pour le service particulier et intérieur de l'hôtel.

Il existait encore primitivement, sur le haut de cette face de bâtiment, trois lucarnes à pignons aigus; il n'en reste plus qu'une aujourd'hui, les deux autres ont été abattues avec deux souches de cheminée en brique du même temps, dans les derniers mois de 1842, leur emplacement ayant procuré au propriétaire l'avantage d'y aménager plusieurs chambres (133).

Quant aux bâtiments du flanc nord, longeant la rue du

(133) Troche, *loc. cit.*

Figuier, au n° 1 *bis*, ils sont de construction moderne, appropriés aux besoins actuels du quartier, c'est-à-dire dépourvus de style et de tout intérêt archéologique. Elevés en 1842, ils n'offrent guère d'autres vestiges du passé qu'une portion de soubassement joignant la façade (134).

Pénétrons à présent dans cette habitation si intéressante, tant par son caractère d'architecture particulier que par ses souvenirs historiques. Nous apercevons tout d'abord les voûtes du vestibule d'entrée précédant la cour, construites en arêtes sur un plan irrégulier; elles sont fort remarquables par la perfection avec laquelle elles ont été exécutées. Elles se composent de petits moellons compris entre un lacis de nervures de pierre de taille, d'un profil très recherché. Leurs points d'intersection, formant pendentifs, sont marqués par un petit claveau rond et plat en bossage. Toutes ces nervures vont se réunir en gerbes dans les angles de ce porche élégant, et retombent sur des culots délicatement sculptés en chimères ou animaux fantastiques.

Il n'y a plus que trois côtés de la cour qui soient bordés de constructions anciennes: le côté occidental qui fait face au vestibule que nous venons de décrire, le côté du portail ou de l'orient, et le côté méridional qui réunit les deux premiers sur la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Mais ces constructions anciennes ne s'élevaient guère au-dessus du premier étage, sauf le côté de l'entrée où on retrouve une lucarne à pignon assez bien conservé; et elles n'offraient que des murs bien appareillés; il en subsiste quelques vestiges de fenêtres et de portes ornées de moulures, mais mutilées et dénaturées par les usages modernes.

Dans la vue à vol d'oiseau de Gaignières, le bâtiment principal du fond, élevé d'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec combles à lucarnes, offrait sept croisées de face. La troisième était pratiquée dans un pavillon en saillie, aussi à deux étages, dont le pignon surmonté d'une croix portait l'écusson de Salazar. Cette croisée, cintrée et divisée par des meneaux comme celle d'une église, éclairait la chapelle privée des archevêques de Sens, dont l'autel, suivant l'application rigoureuse des rubriques, se trouvait ainsi isolé

(134) Troche, *loc. cit.*

de toute habitation domestique. Au-dessous de cette croisée de la chapelle, s'ouvrait, au rez-de-chaussée, une porte à deux vantaux surmontée d'un auvent. Ce fut dans cette chapelle que le cardinal Duperron reçut le viatique des mourants (135); elle a depuis longtemps disparu.

Le bâtiment, dont nous venons de parler, est à présent entièrement défiguré; on l'a exhaussé de deux étages en moellons et plâtre; les toits rapides à lucarnes, que hérissaient des girouettes, des crêtes découpées, des épis de plomb et des piquants de fer, ont cédé la place à un modeste comble couvert en ardoises et coupé à distance de laides et lourdes mansardes. La cour elle-même est recouverte complètement par un immense hangar, qui, en masquant la totalité des bâtiments, sert à abriter les marchandises et les voitures en chargement.

Dans l'angle sud-ouest de la cour, s'élève une haute tour servant de cage à l'escalier qui donne accès aux logements des divers étages. Cette tour est assurément l'un des plus curieux restes de l'hôtel de Sens, et semble rappeler l'appareil de défense qu'on déployait dans les châteaux féodaux des siècles qui précédèrent celui de cette construction. C'est extérieurement une espèce de donjon engagé, dont l'angle saillant, taillé en pan coupé, est amorti par un petit balcon en pierre, couronné par des créneaux et supporté par trois consoles profilées de moulures saillantes et rentrantes, formant mâchicoulis. Sur le devant de ce petit balcon ou *moucharaby* (136), suivant l'expression adoptée par les archéologues, était autrefois sculpté le blason de Salazar. Si ce simulacre féodal ne fut point une réminiscence des goûts belliqueux du vaillant archevêque, du moins il a dû être élevé dans le but de rappeler ou de conserver les marques de la puissance ou de la juridiction de ce prélat et de ses successeurs, comme seigneurs et archevêques. Cette tour, sorte de dernier refuge en cas d'attaque désespérée était coiffée d'un toit carré, à pentes brisées, surmontées de girouettes

(135) De Burigny, *loc. cit.*, p. 336.

(136) Le nom de *moucharaby* a été emprunté à la langue arabe, parce que, suivant l'opinion de Mérimée et Albert Lenoir (*Instructions sur l'architecture militaire*), ce genre de fortification fut d'abord usité en Orient, d'où il fut importé dans l'Occident; mais il n'y devint d'un usage général qu'au XIV[e] siècle.

aux armes de l'archevêché de Sens; dans sa hauteur elle est restée divisée horizontalement par des bandeaux en larmier; et les faces du moucharaby sont encore semées de molettes et de feuilles alternées, gravées dans la pierre. Mais l'étage de comble a été remplacé, de nos jours, par un étage carré, à toit plat couvert en zinc, du plus médiocre effet.

Le bas du pan coupé de cette tour est percé d'une petite porte à linteau en accolade, surmonté d'un tympan ogival, dont le champ, à présent lisse, devait être armorié. Cette porte ouvre sur un bel escalier à vis et noyau plein, en pierre dure, sans aucun ornement, et dont la révolution présente, dans sa large accentuation, un gracieux développement. L'art de disposer les escaliers dans les bâtiments fut longtemps stationnaire. Pendant tout le moyen âge, on n'en pratiquait exclusivement que d'un seul genre, celui qui nous occupe ici. L'escalier à vis ou en spirale était placé ordinairement dans des tours en saillie, comme celle-ci, parce qu'on croyait impossible de construire un escalier dans l'intérieur d'un édifice, sans interrompre la communication et nuire à la commodité des distributions. Ainsi l'escalier d'honneur de l'hôtel de la Trémouille, démoli en 1841, était à vis, comme le sont encore ceux des hôtels de Cluny et de Sens.

Les appartements des divers étages, desservis par cet escalier, se dégagent par des baies à simples moulures, sur les cinq repos de cet escalier qui est éclairé par des barbacanes percées à chaque révolution dans les murs de la tourelle. La vis s'arrête au cinquième étage à une balustrade muette ou balcon à moulures flamboyantes, dont les divisions ou segments de cercles forment des accolades, des larmes, des trèfles et des trilobures. Après cette balustrade monte aussi en spirale un autre petit escalier de deux étages, aussi en pierre dure et noyau plein, débouchant sur de petites chambres. Son étroite cage suspendue en encorbellement à la grande tourelle est coiffée d'un toit en cône, effilé comme une flèche, et couvert en ardoises.

En gravissant le petit escalier de la tourelle en encorbellement, on aperçoit sur la paroi intérieure de celle-ci un graffite assez curieux, parmi quelques marques d'appareil. Cette

inscription est gravée au-dessus de la trente-unième marche, à droite en montant, et en face de la fenêtre éclairant cet escalier. Les caractères, tracés sans doute à la pointe d'un couteau, sont en capitales romaines et n'offrent aucune régularité ni habileté de main. Il nous paraît très difficile d'attribuer un sens exact à cette inscription, commençant et se terminant par un certain nombre de lettres entrelacées ou surchargées, avec une fleur de lis à la fin, mais dans le corps de laquelle on distingue très nettement ces mots : *duchesse Destouteville contesse* (sic) *de St. Pol.* Que vient faire ici ce nom? Quel rapport peut-il bien avoir avec l'hôtel de Sens? Or, si on consulte les généalogies du P. Anselme ou de La Chesnaye-Desbois, on trouve d'abord, sous ce nom, Adrienne d'Estouteville, fille et héritière unique de Jean III d'Estouteville, morte en 1560; elle avait épousé, en 1534, François de Bourbon, comte de Saint-Paul, grand-oncle de Henri IV, et décédé en 1546, et c'est en sa faveur que ses baronnies, chatellenies et seigneuries, y compris celles de sa femme, furent unies et érigées en duché sous le nom d'Estouteville, lors de leur mariage. François de Bourbon avait alors pour frère le cardinal Louis de Bourbon, qui fut archevêque de Sens. Aussi nous semble-t-il probable qu'en raison de ce lien de parenté, la belle-sœur de ce prélat ait eu l'occasion de fréquenter l'hôtel de Sens, et même d'y séjourner, sinon de l'avoir à sa disposition, tandis que le cardinal occupait l'hôtel familial de Bourbon, près du Louvre.

Mais il y eut aussi une deuxième dame d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, c'est la fille de la précédente, Marie de Bourbon; en 1563, elle avait épousé en troisièmes noces, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et lui avait apporté en dot le duché d'Estouteville et le comté de Saint-Paul, dont elle avait, comme fille unique, hérité de ses père et mère. Cependant, il nous semble difficile de la voir figurer à l'hôtel de Sens, qu'occupait alors un adversaire politique des siens, le cardinal Pellevé, ennemi déclaré du roi et de la cour. Il s'agirait donc de la mère plutôt que de la fille, si l'on doit admettre ici la présence de l'une d'elles.

Quelques archéologues ont pensé qu'une autre tour, semblable à celle qui vient d'être décrite, flanquait originairement l'angle droit du bâtiment du fond; il nous est difficile

de partager cette opinion, car il n'existe nulle trace de cette seconde tour dans le dessin de Gaignières; mais on peut nous objecter que cette partie de l'hôtel pouvait être déjà détruite quand ce dessin fut exécuté. Le marquis de Pastoret a exprimé néanmoins ce sentiment dans sa courte, mais curieuse notice sur l'hôtel de Sens, insérée dans les *Souvenirs du vieux Paris*, publiés, en 1834, par le comte Turpin de Crissé. Voici ce qu'il dit en décrivant la cour de ce vieux manoir: « Un corps de logis, dans lequel donnait accès un « escalier à double rampe, et que soutenaient deux tou- « relles à portes surbaissées, dont une subsiste encore à « gauche, était placé entre cette cour et des jardins, dont les « arbres dominaient les deux rues voisines. Ce corps de « logis servait de demeure aux archevêques; et les apparte- « ments de devant étaient réservés pour leur famille et « pour leur suite. »

Des caves fort spacieuses et profondes, dont la distribution est déterminée par la disposition et le nombre des murs de face et de refend, que les fondements de l'édifice avaient à supporter, règnent sous tous les bâtiments. Mais ces caves sont ce qu'il y a de plus changé; c'étaient plutôt des salles basses, couvertes d'un plancher sur poutres, car partout on trouve les corbeaux de pierre qui les supportaient. Le sol a été très exhaussé. Un escalier paraît descendre plus bas dans d'autres caves comblées, probablement pour combattre l'humidité amenée par l'exhaussement du sol des rues environnantes. Ces salles basses ont été voûtées très sommairement de nos jours, et refendues de cloisons.

Attenant au donjon, une grande salle du rez-de-chaussée, dont le plancher haut laisse voir ses solives et les poutres primitives, a conservé sa grande cheminée de pierre avec son manteau mouluré, très mutilé, porté sur des colonnettes; mais il en existe une autre, du même temps, plus élégante et plus intacte, dans le haut de la tour. En résumé, l'aspect intérieur de l'hôtel est aujourd'hui lamentable, mais il n'y a pas atteinte au gros œuvre. Tout peut encore s'arranger; car tout y est encore indiqué, tout y est reconstituable.

Comme on a pu le remarquer jusqu'à présent, les transformations principales de l'hôtel de Sens datent d'environ

soixante à soixante-dix ans, c'est-à-dire du temps où M. Leroy, le grand-père du propriétaire actuel, en a pris possession pour en tirer le plus grand profit au point de vue de la location. A partir de ce jour, on peut affirmer que l'intérêt éminemment artistique de l'édifice a été peu à peu sacrifié à la spéculation. Les alignements projetés par la Ville, pour la rue du Figuier, exigeant alors la destruction à peu près totale de l'hôtel de Sens, et son possesseur voulant bâtir sur cette rue, promit d'en conserver toutes les parties monumentales dans leur intégrité, si on voulait lui permettre de construire sur les anciennes fondations; ce qui fut accordé. On était donc fondé à croire que la Ville ne serait pas trompée, et que ce marché très avantageux pour le propriétaire seulement, serait scrupuleusement exécuté. Néanmoins plusieurs lucarnes et souches de cheminées ont été alors abattues et une porte a été percée à gauche du portail pour donner accès à un escalier moderne. Puis, pour donner à la maison une physionomie plus nette et plus correcte on fit tailler, à fleur du mur, les pilastres saillants qui accompagnaient le petit portail ouvrant sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, en rabotant les grosses moulures de cette même porte, et tous les larmiers qui ornaient le flanc du bâtiment de ce côté, pour en rendre les murs lisses, c'est-à-dire plus « corrects »; on substitua, avons-nous déjà dit, aux vieilles portes cloutées et sculptées de la grande porte et de la poterne, curieux spécimens de la menuiserie au seizième siècle, des vantaux d'une banalité et d'une mesquinerie remarquables. Enfin, pour rajeunir le ton de cette vieille et imposante façade féodale, on l'a imprégnée d'un badigeonnage jaune pâle vernissé, assez approchant de celui dont autrefois le bourreau barbouillait les maisons des traîtres et *foi mentie*, dans l'ordre de la noblesse. Ce badigeonnage a été depuis remplacé par un autre, d'un aspect sale et grisâtre, qui ferait croire qu'on a brossé les murs avec l'eau sale du ruisseau.

Les restaurations et les remaniements que M. Leroy, le propriétaire d'alors, ajouta à tant de mutilations, déjà consommées précédemment, excitèrent vivement la sollicitude du Comité historique des Arts et des Monuments, encore tout entier sous l'impression des regrets que lui fit éprouver l'inutilité de ses efforts pour sauver l'hôtel de la Trémouille.

Il appartenait à Victor Hugo, qui, le premier, en France, de notre époque, s'est constitué le défenseur de notre art national, d'élever la voix contre la destruction de l'hôtel de Sens, quand, en 1842, on lui apprit qu'on le démolissait sur le flanc qui longe la rue du Figuier. Sur sa demande, le Comité historique nomma une commission prise dans son sein pour aller soumettre au Préfet de la Seine, toutes les raisons qui paraissaient réclamer l'acquisition de ce vieux monument. Mais la Ville était obérée, si bien que la démarche du Comité resta sans résultat, malgré tout le concours et l'appui que voulut bien promettre, en cette circonstance, le ministre de l'Intérieur. Les choses en restèrent là. En attendant, le propriétaire, resté maître de la situation, ne suspendit point un instant l'exécution de ses projets pour le plus grand dommage de l'art, mais pour le mieux de ses bénéfices. Jamais l'hôtel de Sens ne fut en plus néfastes mains.

Malgré toutes ces vicissitudes, l'idée de la conservation de l'hôtel de Sens ne fut point abandonnée; nous la reverrons, par la suite, revenir plusieurs fois à l'ordre du jour. C'est ainsi que, lors de l'adoption d'un projet de Musée municipal, en 1866, l'administration songea à acquérir cet immeuble; des pourparlers avaient été engagés avec le propriétaire, mais le chiffre de l'indemnité demandé par le locataire a entraîné l'abandon des négociations.

Vers 1875, il a été de nouveau question de l'acquisition de l'hôtel de Sens, cette fois, pour y établir un groupe scolaire; mais le même motif a fait renvoyer toute décision jusqu'à l'expiration du bail du locataire trop exigeant.

Quelques années après, la Société des Amis des Monuments parisiens, par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. Charles Normand, agita, à son tour, la question de la conservation de ce monument, et la recommanda à l'attention du Conseil municipal. Puis, quelques mois plus tard, en 1886, la Société de l'Histoire de Paris intervint, de son côté, dans le même but; à cet effet, son président, M. Tranchant écrivit à M. le Préfet de la Seine et à M. le Ministre des Beaux-Arts, pour demander l'appui de l'Administration municipale et du gouvernement. La lettre au Ministre fut renvoyée à la Commission des Monuments historiques, l'hôtel de Sens

étant classé comme tel, et M. Robert de Lasteyrie fut chargé du rapport; au Conseil municipal, M. Edgar Monteil porta la question à la tribune, et M. Cernesson en fut le rapporteur. Mais le propriétaire, qui voulait faire avant tout une excellente affaire, ce qui était, en vérité, son droit, demandait de son hôtel un prix minimum de 1 200 000 francs, alors que l'administration l'avait fait estimer 830 400 francs.

Sur ces entrefaites, le propriétaire, M. Leroy, mourut, et son fils faisait parvenir, au mois d'avril 1887, une nouvelle proposition de vente à M. le préfet Poubelle, qui s'empressa de l'accueillir, le fit appeler, essaya de l'amener à composition, et finalement obtint de lui que ses prétentions fussent baissées à la somme déjà importante de 1 050 000 francs. Mais, de son côté, le service d'architecture déclarait entre temps qu'un second million était également nécessaire pour les travaux de restitution et d'appropriation. La direction des travaux donna son avis, à la suite de quoi le préfet n'a point osé prendre la responsabilité d'en introduire la demande au Conseil municipal. De telle sorte que cette affaire resta de nouveau classée. En attendant, le Comité des Inscriptions parisiennes a affligé sa façade d'une plaque commémorative rappelant sa destination et l'époque de sa construction.

Aujourd'hui, voilà trois quarts de siècle que la question de la sauvegarde de l'hôtel de Sens reste en suspens et menace, de plus en plus, de ne jamais aboutir. A ce compte, il faut donc s'attendre à voir, un beau jour, disparaître cette précieuse relique du passé, comme l'a fait tout récemment l'hôtel du Prévôt, le monument le plus historique qu'ait possédé notre cher vieux Paris. Il ne manque pourtant pas de commissions officielles et de sociétés privées, destinées à veiller sur la conservation de nos richesses monumentales et à les recommander à la sollicitude de nos administrations et de nos gouvernants; pourquoi restent-elles sans influence? A quoi sert donc aussi la raison d'utilité publique, étendue, depuis plus de vingt ans, à toutes ces richesses d'art, dont l'expropriation devient de plus en plus nécessaire? Il est permis, plus que jamais, de le demander.

L'HOTEL DE LAMOIGNON

(Anciennement d'Angoulême)

Une des maisons les plus remarquables et peut-être des moins remarquées de l'ancien quartier du Marais est celle qui porte actuellement le numéro 24 de la rue Pavée, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois. Ici, le regard du passant est d'abord attiré par une sorte d'échauguette quadrangulaire, plutôt hardie qu'élégante, suspendue à l'encoignure de ces deux rues, sur une triple trompe amortie en volutes. On dirait une guérite de faction destinée à la surveillance du carrefour; nous n'en connaissons à Paris qu'une seule du même genre; c'est celle qu'on voit encore au coin de la rue des Lions et de la rue Saint-Paul; elle est contemporaine des premières constructions qui prirent la place de l'hôtel royal de Saint-Paul, vers la fin du seizième siècle(1).

Le bâtiment au flanc duquel apparaît la tourelle de la rue Pavée est une des ailes de l'hôtel que nous considérons. A deux pas plus loin, dans la rue Pavée, se trouve la grande porte d'entrée, datant du règne de Louis XIV, au fronton circulaire de laquelle on remarque, sculptés en haut-relief, deux figures d'enfants, dont l'un tenant un serpent et l'autre un miroir, personnifient les vertus essentielles du magistrat, la *Prudence* et la *Vérité*; ils soutiennent un cartouche

(1) Suivant Lefeuve (*les Anciennes Maisons de Paris*, t. IV, p. 191) cette tourelle dépendait du logis de Botal, médecin de Charles IX et de Henri III, l'un des propagateurs de la saignée. Une autre tourelle de même forme et de même style, mais plus élégante, se voyait encore, il y a quelque trente ans, à l'angle de la rue Saint-Benoît et de la rue Jacob, *alias* du Colombier; elle datait du premier quart du XVIIe siècle. (Voir Berty, *Topographie historique du Vieux Paris, région du bourg de Saint-Germain*, p. 64.)

sur lequel on lit cette inscription : *Gme de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, 1658.*

Dès le seuil de cette porte, le regard embrasse une cour spacieuse entourée de bâtiments, dont celui du fond retient surtout l'attention par son aspect magistral et séculaire. Ce bâtiment se distingue entre autres par les grands pilastres corinthiens engagés qui embrassent la hauteur totale de la façade. disposition architectonique employée dès la seconde moitié du seizième siècle, notamment par Baptiste Andronet du Cerceau, au château de Charleval, près des Andelys (2), mais qui, suivant les historiens Le Maire et Germain Brice, n'aurait eu qu'ici sa première application à Paris, et dont le genre solennel, appelé de nos jours *ordre colossal*, a été, plus tard adopté par Le Vau et Dorbay à l'ancienne façade sud du Louvre, au château de Vaux, au collège des Quatre-Nations (l'Institut), par Le Muet à l'hôtel d'Avaux, rue du Temple, par François Mansart au portail des Minimes de la place Royale (3).

Les deux avant-corps de droite et de gauche du bâtiment de fond, dont nous venons de parler, retiennent plus particulièrement l'attention par les superbes frontons qui les couronnent, et où l'on voit, dans chacun d'eux, en haut-relief, une nymphe chasseresse assise, présentant, sur un large croissant, une tête de cerf de belle envergure. Au sommet des lucarnes, la lettre D se trouve répétée, de même qu'on a multiplié sur la frise d'entablement divers attributs cynégétiques, tels que têtes de chiens, arcs, flèches, cors et carquois, dans l'intention très manifeste de rappeler le nom du personnage pour qui cette demeure fut construite,

(2) Voir le projet de la façade de la basse-cour du château de Charleval, commencée, vers 1573, par Baptiste Androuet du Cerceau, dans *Les plus excellents bâtiments de France*, gravés par Jacques Androuet du Cerceau, deuxième partie; cf. Auguste Choisy, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 710.

(3) Le Maire, *Paris ancien et nouveau* (1685), t. III, p. 292; Germain Brice. *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans Paris* (édition de 1687), t. Ier, p. 187. — Durant toute la première période de la Renaissance, un ordre est affecté à chaque étage; à peine peut-on citer, comme exceptions, un avant-corps d'Ecouen et la porte du château de la tour d'Aigues (Vaucluse). Quant à l'*ordre colossal* issu de la deuxième moitié du XVIe siècle, Perrault, vers 1670, lui emprunta sa colonnade du Louvre, et au XVIIIe siècle, Gabrielle l'appliqua aux palais de la place de la Concorde (Aug. Choisy, *loc. cit.*, t. II, pp. 710 et 736).

en même temps que ses goûts de prédilection pour les plaisirs de la chasse.

Le bâtiment en aile de gauche, un peu moins élevé et d'aspect moins monumental que le précédent, lui est, sans aucun doute, quelque peu postérieur; sa frise est néanmoins décorée des mêmes initiales et des mêmes emblèmes; de légers contreforts en divisent simplement la façade, où quelques balcons de pierre à balustres carrés marquent les premières années du dix-septième siècle. La façade primitive sur la rue des Francs-Bourgeois a été en partie remplacée, vers 1865, par une répétition intempestive et timide de celle du bâtiment de fond, que nous venons de décrire. On cite cependant, comme une merveille d'appareil, l'escalier en pierre de cette aile, dont deux triples arcades superposées tiennent lieu de limon, et, tout en facilitant un libre et large accès au jour et à l'air, suffisent, dans leur sveltesse, pour assurer l'équilibre des marches et des paliers ainsi que des berceaux rampants qui les supportent.

Plusieurs corps de bâtiment, également très anciens, disparates et sans caractère, ferment la cour du côté droit. Sur le jardin qui, jadis, s'étendait par derrière jusqu'à la rue Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné), le bâtiment principal de l'hôtel montre à présent une façade complètement dépourvue d'architectures, alors qu'une jolie gravure d'Israël Sylvestre, datant du milieu du dix-septième siècle, en offre une plus riante image. On y retrouve les mêmes hauts pilastres d'autre part et les mêmes frontons, mais dépourvus de figures et d'emblèmes, sans compter un double perron se profilant au milieu. Un magnifique jardin à la française avec parterres en broderie, plantés symétriquement d'arbustes bien taillés, semblait compléter l'harmonie de l'édifice.

*
* *

Or, nous allons voir quel fut le personnage de marque et de haute distinction pour qui cette demeure fut construite.

Il ne s'agit de rien moins que de la fille naturelle du roi de France Henri II, dont l'histoire a retenu le nom:

Diane de France. Diane de France était fille d'une demoiselle piémontaise de bonne maison, nommée Philippe Duc, habitant la petite ville de Coni en Piémont. Elle était sœur de Jean-Antoine Duc, né à Montcallier, en Piémont, écuyer de la grande écurie du roi Henri II. C'est à tort que plusieurs historiens ou biographes ont prétendu qu'elle était fille de Diane de Poitiers. Le dauphin, plus tard Henri II, pendant sa première campagne d'Italie, en 1537, était devenu amoureux de Philippe. Il ne put séduire la belle Italienne, mais ses pages se chargèrent d'abréger la distance qui le séparait d'elle. Une nuit, ils mettent le feu à la maison de Philippe, et, tandis que la maison brûle, ils forcent les portes, enlèvent la jeune fille en criant *Salva la dona*, et la conduisent au prince (4). Il en eut une fille qui fut appelée Diane, peut-être en souvenir de Diane de Poitiers; son père la fit élever avec beaucoup de soin. Diane devint une princesse accomplie. Selon Brantôme, elle savait l'espagnol, l'italien et même un peu de latin; elle jouait de plusieurs instruments, dansait parfaitement, « et, ajoute-t-il, il n'est pas possible que jamais dame ait été mieux à cheval ». Elle ressemblait beaucoup à son père, ce qui fit dire au connétable de Montmorency « que, de tous les enfants de Henri II, sa fille naturelle était la seule qui lui ressemblât ». Cette remarque était trop offensante à l'égard de Catherine de Médicis, pour que cette vindicative princesse ne s'en souvînt pas. Elle voua, en effet, une haine implacable au connétable et cette haine coûta des flots de sang au royaume. Diane de France fut présentée fort jeune à la cour; elle y plut par sa grâce, par son esprit, et gagna l'amitié du roi François Ier. Légitimée en 1547, elle épousa, en 1553, Orazio Farnèse, duc de Castro. Ce mariage fut célébré avec magnificence, mais Farnèse fut tué quelques mois après, le 18 juillet 1553, en défendant le château de Hesdin contre les Espagnols, commandés par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. En 1557, le connétable demanda la main de Diane de France pour son fils François, maréchal de Montmorency. Le roi accueillit favorablement cette proposition; mais il se ren-

(4) Baron A. de Ruble, *François de Montmorency*, publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI, 1879, pp. 200-201.

contrait un grave obstacle. François de Montmorency était engagé à Mlle de Piennes, l'une des plus belles et des plus aimables personnes de la cour. Le mariage avait été contracté secrètement; pour le rompre, le connétable fit rendre, en février 1557, un édit contre les mariages clandestins, qu'il annulait rétroactivement, même lorsqu'ils avaient été contractés entre personnes majeures: il fit donc enlever Mlle de Piennes, qui fut enfermée dans un couvent, et il envoya son fils à Rome pour obtenir une dispense du pape. Au retour de François, le 3 mars 1557, son union fut célébrée avec Diane. Suivant du Bellai, la première nuit des noces fut marquée par un phénomène singulier: une flamme électrique entra par une fenêtre de l'appartement où les époux étaient couchés; après avoir parcouru tous les coins, elle vint jusqu'au lit, brûla les coiffures, le linge et les ajustements de nuit de Diane, sans faire d'autre mal que la peur qu'elle causa aux nouveaux mariés. Ils eurent un fils qui mourut peu après sa naissance. François mourut lui-même en 1579. Quoique encore recherchée par plusieurs partis avantageux, la duchesse de Montmorency refusa toute nouvelle alliance. La fermeté et la prudence de cette princesse se firent remarquer surtout durant les guerres civiles. Ce fut elle qui ménagea, en 1558, la réconciliation de Henri III avec Henri de Navarre. Ce dernier avait une très grande confiance dans la loyauté de Diane de France. Il lui écrivait: « Si vous me donnez votre parole que je ne dois avoir aucun sujet de défiance et qu'on veut agir sincèrement avec moi, toutes garanties sont inutiles; car je crois plus à votre parole qu'à mille pages d'écriture. » Henri III fit don à Diane de France des duchés d'Angoulême et de Châtellerault, du comté de Ponthieu et du gouvernement du Limousin. Charles de Valois, fils de Charles IX et de Marie Touchet, lui fut redevable de sa fortune; elle lui fit obtenir le comté d'Auvergne et, plus tard, le duché d'Angoulême. Lorsque Charles de Valois, entraîné par l'ambition de sa sœur Marie d'Entragues, duchesse de Verneuil, se trouva compromis dans la conspiration du maréchal de Biron, Diane intervint encore en sa faveur auprès de Henri IV. Elle remontra surtout à ce prince que l'exemple qu'il donnerait dans sa conduite actuelle envers le fils naturel d'un de ses prédécesseurs, servirait de précédent

à l'occasion contre les siens propres. Henri IV, en prévoyant père, accorda à Charles de Valois une grâce complète. Diane reçut aussi de Henri l'autorisation de faire enterrer Catherine de Médicis à Saint-Denis. En 1596, elle s'opposa énergiquement à la paix conclue par Henri IV avec les états de la Ligue rassemblés à Toulouse. Diane présenta elle-même au parlement de Paris un acte d'opposition à la clause qui interdisait toute poursuite pour l'assassinat de Henri III. Sa demande fut accueillie mais n'eut pas de suite. En 1610, Diane fit revenir de Compiègne le corps de Henri III et obtint qu'il fût enterré quelques jours avant Henri IV, qui venait d'être assasiné. Diane mourut âgée de plus de quatre-vingts ans, après avoir vu sept rois sur le trône de France. Elle fut enterrée dans l'église des Minimes, près de la place Royale, à Paris, dans une chapelle où on lui érigea un tombeau de marbre pour lequel elle laissa, par son testament daté du 11 mai 1616, 9 000 livres et 300 livres de rente annuelle à prendre sur tous ses biens et spécialement sur son hôtel de la rue Pavée, pour une messe à perpétuité à dix heures le jour de sa mort. L'hôtel, objet de la présente notice, appelé alors *hôtel d'Angoulême*, fut bâti par ses ordres, et devint sa demeure. Elle aimait la chasse avec passion, elle s'adonna à cet exercice, qu'elle regardait comme une condition de santé, jusqu'à un âge très avancé (5). Le roi Charles IX l'aima parce qu'elle l'accompagnait ordinairement en ses chasses et autres exercices joyeux et qu'elle était toujours de bonne et gaie humeur (6). A l'hôtel d'Angoulême, Diane mena une vie calme et sans scandale, une sorte d'expiation de celle de sa mère. « Son hôtel, dit Math. Mourgues, dans « son oraison funèbre, en 1619, estoit un gynécée de pudeur. » Il donne même à entendre que tout audacieux y aurait couru le danger d'Actéon, et que les têtes de cerf des frontons n'étaient là que comme avertissement (7).

(5) Voir Lebeuf-Cocheris, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, p. 501; dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot et Hoeffer, l'article consacré à Diane de France.

(6) Voir, dans les *Dames illustres* de Brantôme, le chapitre sur Diane de France.

(7) Mathieu Mourgues, *Harangue funèbre de Diane de France*, Paris, 1619, in-8; Édouard Fournier, *Les Maisons historiques de Paris*, publiées dans *Paris-Guide*, 1867, t. Ier, p. 61.

*
* *

Le terrain sur lequel a été bâti l'hôtel, qui fait l'objet de la présente étude, faisait, à l'origine, partie du domaine des chanoines du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, situé non loin de là (8). Une partie de ce domaine formait, vers cet endroit, un fief dépendant de la censive de l'abbaye de Saint-Victor. Or, comme ce terrain était alors principalement affecté à la culture maraîchère, on appelait leurs détenteurs, les *chanoines de la culture*.

Cette culture, assez mal cultivée par la suite, était devenue, sous les rois Charles V et Charles VI, le champ clos des combats judiciaires et des joutes de tournois. Mais les jugements de Dieu et les « esbattemens » de la Cour ne rapportaient que 60 livres de rente, sur lesquels l'abbé de Saint-Victor, seigneur primitif dudit fief, prélevait 29 sols parisis de cens. Sous le règne de François Ier, le palais des Tournelles, qui était attenant à leur domaine, étant devenu en grande faveur, messieurs de Sainte-Catherine résolurent de spéculer sur la plus-value que donnait à leur culture ce royal voisinage, afin de tirer de leur terrain jusqu'à 300 livres de rente (9). En 1544, munis du consentement de l'abbé de Saint-Victor, ils sollicitèrent et obtinrent du roi l'autorisation d'ouvrir à travers leur culture plusieurs rues neuves et de les vendre par lots. A cet effet, il fut dressé un plan général de lotissement, où chaque place ou parcelle était indiquée par son numéro d'ordre. Il existe aux Archives nationales, sous la cote S. 2162, dans le fonds domanial de l'abbaye de Saint-Victor, une copie du plan de lotissement de la Culture Sainte-Catherine, pouvant dater de la moitié du seizième siècle, où l'on voit inscrits les noms de ses premiers acquéreurs, et à l'aide duquel on peut exactement se rendre compte de sa situation et de son étendue. On constate, en effet,

(8) Le prieuré de Sainte-Catherine occupait alors l'emplacement pris à partir de la fin du XVIIIe siècle, par le petit marché couvert, aujourd'hui situé entre les rues Saint-Antoine et de Jarente.

(9) Sauval, *Histoire et Recherches des antiquités de la Ville de Paris*, t. Ier, pp. 70-71 ;

qu'elle comprenait, d'abord, une longue bande de terrain, d'une largeur variant de 8 à 18 mètres, et bordant la rive orientale de la rue Culture-Sainte-Catherine, depuis l'enclos du prieuré jusqu'à la rue du Parc-Royal; puis qu'elle occupait un grand quadrilatère compris entre les rues Culture-Sainte-Catherine, du Parc-Royal, des Trois-Pavillons (aujourd'hui rue Elzévir), et des Francs-Bourgeois; et que, sur la rive méridionale de cette dernière, elle occupait, y compris l'ancien hôtel d'Albret, une autre bande de terrain de 40 toises de long sur 15 de large, aboutissant à la rue Pavée, en face de l'hôtel de Lamoignon, dont elle comprenait également l'emplacement ainsi que celui de l'hôtel de Chavigny, qui aboutissait à la rue Culture-Sainte-Catherine, au point aujourd'hui marqué par l'entrée principale de la caserne des pompiers. Bien que les rues *Payenne* et *Culture-Sainte-Catherine* soient indiquées sur ledit plan de lotissement, on pourrait en inférer qu'elles datent de l'époque où ce plan fut dressé, alors qu'elles existaient auparavant, sinon à l'état de rues bâties, du moins comme anciens chemins de traverse ou d'exploitation, appelés dès lors à subir les rectifications nécessitées par la nouvelle destination des lieux. On trouve, en effet, ces deux rues mentionnées, dès 1544, dans les titres que nous avons eus sous les yeux, l'une sous le nom de *Payenne* « conduisant à la *Porcherie Saint-Antoine* »; l'autre sous celui de *Culture-Sainte-Catherine* (10). L'origine du nom de cette dernière est suffisamment évidente; quant au mot *Payenne*, il est établi qu'il vient du nom d'un ancien propriétaire de la rue, qui s'appelait *Payen*. Un souvenir du fief de la Culture Sainte-Catherine est encore visible; ce sont les lettres S. C. qu'on remarque gravées à l'angle oriental des rues Pavée et des Francs-Bourgeois, qui marquent en ce point la limite de ce fief.

Quoi qu'il en soit, l'opération immobilière dont il s'agit commença aussitôt qu'autorisée aux conditions suivantes, savoir: que les acquéreurs feraient les rues nécessaires et y bâtiraient des maisons; que les rues seraient pavées à leurs dépens et les maisons chargées des cens que la

(10) *Archives nationales*, S 1016.

Culture Sainte-Catherine devait à l'abbaye de Saint-Victor, du douzième denier du prix de vente et des rentes envers Sainte-Catherine, dont une partie seulement était rachetable. De plus, à l'égard desdites rues et desdites maisons, les acquéreurs seraient obligés de se conformer à l'alignement du voyer et de placer les rues aux endroits indiqués par le plan général dressé par les vendeurs (11).

*

* *

Pour commencer, le terrain, sur lequel a été bâti l'hôtel de Lamoignon, a été d'abord constitué par huit places de la Culture Sainte-Catherine que les chanoines de Sainte-Catherine, ainsi que ceux de Saint-Victor avaient eu la permission d'aliéner en 1545, savoir :

1o D'une part, cinq places acquises par Claude Tudert, conseiller au parlement de Paris, président de la troisième Chambre des enquêtes, suivant contrat du 20 juin 1545, passé devant Payen et Trouvé, notaires au Châtelet de Paris; lesdites cinq places numérotées 13, 14, 15, 16 et 17, mesurant chacune 15 toises de long sur 8 de large, et contenant ensemble une superficie de 600 toises carrées; le tout situé rue des Francs-Bourgeois, entre la grande rue Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné) et la partie de l'ancienne rue Payenne, appelée aujourd'hui rue Pavée-au-Marais (12), aboutissant, par devant, à ladite rue des Francs-Bourgeois et, par derrière à une grande maison avec cour, jardins et étables à pourceaux, qui appartenait aux religieux du petit *Saint-Antoine* (13), et que, par rapport à sa

(11) Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, p. 73.

(12) Idem, *id.*, t. Ier, p. 155, dit qu'en 1406 on appelait cette rue, *du petit Marais*, et depuis rue *de Marivas*, *de Marivaux* et *du petit Marivaux*. Corrozet (édition de 1561) la nomme *du petit Marivaux*. Il est certain qu'on l'appelait ainsi en 1235 (arch. du Temple); cependant, la liste du xve siècle fait mention d'une *rue Pavée*, qui paraît être celle-ci. Elle est désignée sur tous nos anciens plans sous ce dernier nom. (Jaillot, *Recherches critiques sur la Ville de Paris*, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 93.)

(13) Ce fut en vue de procurer à ceux qui étaient atteints du *mal des ardents*, de ladrerie, etc , les secours et les consolations nécessaires que, en l'an 1095, Gaston, gentilhomme du Dauphiné, et Guérin, son fils, fondèrent l'*Hôpital du Petit Saint-Antoine*, qui subsista jusqu'à la Révolution, et dont l'emplacement était situé entre la rue Saint-Antoine et la rue des Rosiers, vis-à-vis de la rue des Juifs.

principale destination, l'on appelait *la Porcherie Saint-Antoine;* lesquelles cinq places étaient en la censive des religieux, abbé et couvent de Saint-Victor et chargées envers eux de 8 deniers parisis de cens et envers le prieur de Sainte-Catherine de 40 livres tournois de rente, dont il y en avait la moitié amortie et le reste rachetable, et du douzième denier en cas de mutation (14).

2° D'autre part, trois autres places furent baillées à Simon Gallais, maître menuisier à Paris, suivant contrat passé aussi devant les mêmes notaires Payen et Trouvé, le 25 juin 1545: lesquelles trois places entretenantes l'une l'autre, contenant chacune trois toises de large sur 11 de profondeur et sises en la rue conduisant à la Porcherie Saint-Antoine (*alias* rue *Payenne* ou *Pavée*; ce nom de *pavée* rappelle sans doute que la rue, ainsi dénommée, fut, à l'origine, une des premières rues pavées du quartier; auparavant, cette rue s'appelait rue du *Petit-Marivaux* ou *Marivas*); elle tendait à la grande rue Saint-Antoine, en tenant, d'une part, tout au long, à ladite Porcherie, et, d'autre part, à une ruellette appelée *de la Lamproie* ou *Coquerel*, qui faisait face à la *rue des Rosiers* et aboutissait à ladite grande rue Sainte-Catherine; lesquelles trois places situées ensemble en la censive de l'abbaye Saint-Victor, et chargées envers elle de 6 deniers parisis de cens et de 8 deniers de rente non rachetables (15).

La totalité des huit susdites places passa, en 1555, aux mains de Robert de Beauvais, écuyer, seigneur de Saint-Aignan-la-Malherbe, de La Tour, de Mézy et de Beauvais, conseiller du roi et contrôleur général de la ville de Paris, mort en 1568 (16).

A ces huit places, on avait joint la grande maison contiguë, appelée *la Porcherie Saint-Antoine*, qu'acquit ensuite François de Pisseleu, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, qui fut évêque d'Amiens; il était fils de Guillaume de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Hailly, et d'Anne Sanguin; d'où cette maison porta quelque temps le nom d'*hôtel de Saint-Cor-*

(14) *Archives notariales* de Me Agnellet rue Saint-Georges, n° 38.

(15) *Idem* ; — Jaillot; *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 93.

(16) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 97; l'abbé Lebeuf, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, édition Cocheris, t. II, p. 216.

neille. Puis elle passa aux mains de sa sœur Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, ancienne maîtresse de François I[er], sur qui elle fut saisie en vertu d'une sentence des requêtes du Palais du 10 avril 1567 (17), pour appartenir enfin à son neveu Charles de Barbanson, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, qui la vendit à M[re] Bodin de Montguichet, conseiller du roi et lieutenant en sa cour des eaux et forêts de France (18). Enfin, par contrat passé devant Brigrand, notaire à Paris, et son confrère, le 18 février 1584, ledit Bodin de Montguichet et sa femme Marthe Le Picot vendirent ladite propriété, ainsi constituée et augmentée, à Diane de France, sœur légitimée du roi de France, duchesse d'Angoulême, douairière de Montmorency, par l'intermédiaire de Jean de Vigne, sieur de Chéry, capitaine de Sauvigny, qui lui en passa déclaration le même jour (19). Par contrat du 14 mars de la même année, passé devant les mêmes notaires, Diane de France achetait à Pascal Bazouin, bourgeois de Paris, marchand épicier, apothicaire: 1° une autre maison, édifiée de neuf, en pavillon avec cour et jardin, assise aussi à la Culture Sainte-Catherine, au coin de la rue des Francs-Bourgeois, autrefois dénommée rue des Poulies (20), et de la rue conduisant à la Porcherie Saint-Antoine, *alias* rue Payenne; tenant, d'une part, au jardin de l'*hôtel Montmorency-Thoré* (21), et, d'autre part, à

(17) Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 98.

(18) Idem, *id.*, t. III, *Archives nationales*, S. 10371.

(19) *Archives notariales* de M[e] Vallée, boulevard Voltaire, 204.

(20) Les plans de Paris du XVI[e] siècle, notamment ceux dits de Bâle ou de Saint-Victor, désignent la rue des Francs-Bourgeois sous l'appellation de *rue des Poulies*. Dans notre étude intitulée *le Quartier Barbette*, nous avons expliqué (p. 23-24) que cette appellation se rapportait à certaines propriétés, sises vers la porte Barbette, appartenant à divers particuliers qui exerçaient les métiers de tisserands de drap, de foulons et de *pouliers*, et qui, entre autres constructions, y établirent de longues galeries pour étendre, étirer et travailler les draps et autres étoffes : opération qu'on appelle aujourd'hui le « ramage », et qui se pratiquait au moyen de cordages et de *poulies*. (Voir le *Glossaire* de Du Cange au mot *poliæ*.) De là est venu le nom de *poulies*, non seulement aux lieux où s'exerçait ce genre d'industrie, au moyen âge, très en vogue et très florissante à Paris. Avant de s'appeler rue des Francs-Bourgeois, cette rue a été aussi nommée, autrefois, *rue Neuve-Sainte-Catherine*, pour la partie comprise entre les rnes Payenne et de Turenne.

(21) Cet hôtel fut construit, au milieu du XVI[e] siècle, sur cinq places de la Culture Sainte-Catherine, acquitté par le connétable Anne de Montmorency, qui le donna, en 1563, à son quatrième fils, Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, lequel le céda, le 21 septembre 1586, à titre d'échange, à M[re] Marie de Baudini; il

ladite rue de la Porcherie; aboutissant, d'un bout, sur ladite rue des Poulies, devant et à l'opposite de la maison par ladite dame acquise naguère de Jean Bodin de Montguichet et d'autre bout, par derrière, à la petite masure ci-après mentionnée, le mur mitoyen entre deux; 2o plus une petite masure avec un petit jardin: le tout clos de murs, assis en ladite rue de la Porcherie, tenant, d'une part, à la maison neuve ci-dessus vendue, d'autre part, à une autre petite maison appartenant à ladite dame d'Angoulême, qu'elle avait acquise auparavant, aboutissant d'un bout, par devant, à ladite rue de la Porcherie, et, par derrière, audit jardin de l'hôtel de Montmorency-Thoré (22). C'est cette dernière acquisition qui constituera par la suite la partie de l'hôtel formant les communs ou basse-cour, connue sous le nom de *petit hôtel Lamoignon*, où *petit Lamoignon.* On voit, dans les archives de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, qu'une place et un jardin, qui font partie de la basse-cour de l'hôtel Lamoignon, aboutissaient à la rue des Rosiers. On peut donc avancer qu'alors cette rue se prolongeait jusqu'à la rue du Roi-de-Sicile, et que c'est depuis lors que le retour qu'elle faisait vers la rue Saint-Antoine a été appelé *rue des Juifs.* (Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier Saint-Antoine, p. 125.)

fut saisi, en 1595, et adjugé à dame Louise d'Orgives, veuve de M[re] Robert Despoix, qui le vendit, le 27 juillet 1601, à Pierre Le Charron, qui le revendit à M[re] Gabriel de Guénégaud, qui en fit faire le dégerpissement et la saisie réelle à son profit, le 13 mars 1630; il lui fut adjugé par sentence du Châtelet du 28 mars 1635. Dame Magdeleine de Guénégaud, sa fille, le porta dans la maison d'Albret, par son mariage avec M[re] César-Phébus d'Albret, comte de Moissans, depuis maréchal de France et chevalier des ordres du roi. Marie d'Albret, sa fille unique, veuve en premières noces de M[re] Charles-Amanieu d'Albret, et ensuite de M[re] Charles de Lorraine, comte de Marsan, vendit cet hôtel, le 22 décembre 1678, à M[re] Jean-Baptiste Brunet de Chailly, conseiller du roi et garde du trésor royal. Son fils, Pierre Brunet, président de la Chambre des comptes, en hérita après lui; puis, il passa aux mains de son neveu et légataire universel, Jean-Baptiste-Charles du Tillet, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, qui le possédait encore en 1781. (Voir Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Antoine, pp. 76-77; et notre ouvrage sur *Le Quartier Barbette,* pp. 137-138.) L'ancien hôtel de Montmorency-Thoré, devenu l'*hôtel d'Albret,* actuellement représenté par le n° 31 de la rue des Francs-Bourgeois.

(22) Voir *Archives notariales* de M[e] Vallée, boulevard Voltaire, 204.

Quant au nom de *Francs-Bourgeois* que la rue porte actuellement, elle le doit à un hôpital qui fut construit en 1334, suivant Félibien (*Hist. de la Ville de Paris*, t. I, p. 591, vers 1350, d'après Sauval (t. I[er], p. 508), par Jean Roussel et Alix sa femme, qui firent édifier vingt-quatre chambres contiguës pour y retirer des

Tous les titres ayant trait à Diane de France, que nous venons de mentionner ont été dressés, en 1584, par Brigrand, notaire au Châtelet de Paris; on peut facilement les consulter, car ils se trouvent actuellement conservés dans les archives notariales de Me Vallée, dont l'étude se trouve située au boulevard Voltaire, no 204. Ces titres sont facilement reconnaissables à la signature même de cette princesse, qui se trouve au bas de chacun d'eux; elle signait ordinairement « Diane légitimée de France. » Dans cette signature, les mots « Diane » et « de France » sont écrits en toutes lettres, le mot « légitimée » est simplement représenté par la lettre « l ». Parmi ces titres, nous avons en outre remarqué un acte de procuration, daté du 24 février 1584, où elle constitue, pour son procureur, Jehan de Coulomb, procureur au Châtelet de Paris, et dans lequel elle déclare « ne devoir « autre chose que la somme de 500 écus, qu'elle devra payer « au jour de Pâques prochain venant, à M. le duc de Mont« morency, à cause du loyer de la maison, assise en la culture « Sainte-Catherine, en laquelle la dite dame est à présent « demeurante, appartenant audit Sieur duc de Montmoren« cy ». Or, il n'y avait alors qu'un seul duc de Montmorency, c'était Henri II, duc de Montmorency, et de Damville, fils du connétable Anne de Montmorency, et frère

pauvres. En 1415, Pierre Le Mazurier et sa femme, fille de Jean Roussel, donnèrent cet hôpital au grand prieur de France avec 70 livres de rente, à condition de loger deux pauvres dans chaque chambre; ce fut cet asile, appelé *petites maisons d'aumônes*, qui fit donner à la rue le nom de *Francs-Bourgeois*; ceux qui demeuraient dans cet hôpital, étant, par leur pauvreté, *francs*, c'est-à-dire exempts de toutes taxes et impositions. D'ailleurs, les sergents du roi et les commissaires de la Ville auraient certainement couru le risque de ne recevoir que des injures et des coups s'ils eussent jamais tenté de venir chez ces misérables exercer leur charge et réclamer le moindre impôt. Les *francs bourgeois* n'étaient, en effet, que des gueux pour la plupart, et de mauvais pauvres adonnés à tous les désordres et à tous les brigandages. « Le long du jour, dit Sauval, ils insultaient les passants; la nuit, ils étourdissaient les voisins par leur tintamarre; le soir, ils volaient tout ce qui se rencontrait en leur quartier; en un mot, à toute heure, leur rue et leurs maisons étaient un coupe-gorge, et un asile de débauche et de prostitution (Sauval, t. I, p. 511).

Les *Petites maisons d'aumônes* n'étaient donc plus qu'une véritable cour des miracles. On lit, en effet, ceci dans un livre de comptes de 1564 : « Les maisons d'aumônes, qui étaient rue des Francs-Bourgeois, ont été abattues par sentence de la police de la ville et le lieu annexé au jardin de feu Mgr le garde des sceaux, le cardinal Jean Bertrand. » (*Arch. nation.* [MM 170].) Voir notre étude sur *le Quartier Barbette*, p. 146.

puîné du second mari de Diane de France, François de Montmorency, mort en 1579; l'hôtel qu'occupait alors Diane de France était donc l'hôtel de Damville, situé dans le voisinage, contre l'hôtel Carnavalet, et dont les religieuses de l'*Annonciade céleste*, dites *filles bleues*, à cause de la couleur de leur costume, firent l'acquisition, en 1626, pour y établir un monastère de leur ordre, qui subsista jusqu'à la Révolution. (Voir Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier Saint-Antoine, p. 56-58.) La nouvelle annexe du Musée Carnavalet et le lycée Victor-Hugo occupent actuellement l'emplacement de cet ancien couvent.

D'après ce que nous venons de voir, c'est donc vers l'année 1584, c'est-à-dire vers les dernières années du règne de Henri III, que la duchesse d'Angoulême, Diane de France, dut entreprendre la construction de l'hôtel qui nous occupe ici; malheureusement, nous ne pouvons encore en nommer l'architecte. En ce temps-là, Philibert Delorme et Jean Ballant étaient déjà morts. Vraisemblablement, d'après ce que nous avons observé plus haut relativement au genre d'architecture qui caractérise ce logis, on pourrait désigner ici Baptiste Androuet Du Cerceau, qui avait déjà construit, dans le même goût, à la suite de Jean Ballant, une portion de la galerie du Louvre, rebâtie de nos jours à partir du pavillon de Flore.

*
* *

Quoi qu'il en soit, l'hôtel de Diane de France existait sûrement encore le 8 février 1586, époque où Henri III accorda à Madame d'Angoulême une prise d'eau de deux lignes et demie de diamètre « à la charge que la dicte dame fera faire tous les thuyaulx à ses frais et despens. » Ce fait est ainsi rapporté dans les registres des Délibérations du Bureau de la Ville:

« De par les Prévost des marchands et Eschevins de « la ville de Paris.

« Il est ordonné à Pierre Guillain, maître des œuvres de « maçonnerie de la dicte Ville, ayant la principale charge du « faict et conduite des eaues et fontaines de lad. Ville, de « faire asseoir par Pierre Legrand, plombier et fontainier

« d'icelle ville un thuyau de plomb anté en col de cygne « sur la branche du thuyau des fontaines d'icelle ville « passant en la Vieille rue du Temple, audessus de la « rue de Paradis (aujourd'hui partie de la rue des Francs-« Bourgeois comprise entre la rue Vieille-du-Temple et la « rue des Archives), sur lequel thuyau particulier sera assis « ung robinet, le tournant duquel sera percé d'un trou de « deux lignes et demye de diamètre, pour la prisée de la « conduite de l'eau accordée par Sa Majesté à Madame d'An-« goulesme, à la charge que lad. dame fera faire tous « les thuyaulx et assiette d'iceulx, à ses fraiz et despens, « ensemble le regard de pierre en ladicte rue du Temple, « auquel sera ledict robinet; lequel regard sera couvert et « fermé comme les autres regards, les clefs duquel seront « et demeureront tousjours ès mains desditz sieur Pré-« vost et Eschevins ou de leurs officiers, ainsi que bon leur « semblera.

« Faict au Bureau de la Ville, le huictiesme jour de febvrier « mil cinq cens quatre vingtz six (23). »

*

* *

Douze ans plus tard, en 1598, nous retrouvons l'hôtel d'Angoulême plus amplement mentionné, surtout au point de vue topographique. En ce temps-là, ce logis était voisin immédiat de l'ancien *hôtel du Roi de Sicile*, devenu successivement *hôtel d'Alençon, hôtel d'Evreux, hôtel de Navarre, hôtel de Saint-Paul*, etc. (24). Il en était séparé primitivement par l'ancienne muraille de la Ville (enceinte de Philippe-Auguste), peu à peu ruinée ou détruite, qui laissa entre les deux logis une ruelle, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plus haut, qui se trouvait dans le prolongement de la rue des Rosiers, assez mal fréquentée, comme on va le voir, et dont le document, que nous allons reproduire ci-après, nous révèle, d'une façon toute particulière, l'existence. Ce document, daté de 1598, nous apprend aussi que le jardin de

(23) Voir dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*, les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VIII, par Paul Guérin, pp. 553-554.

(24) Voir notre notice sur l'*hôtel du Roi de Sicile* publiée dans les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, année 1901, pp. 80-86.

l'*hôtel d'Angoulême* dut empiéter sur une partie de la voie publique pour se ranger à l'alignement de l'hôtel Carnavalet et de celui de Navarre, du côté de la rue Culture-Sainte-Catherine :

« *A Monsieur le Prévôt de Paris, ou son lieutenant civil.*

« Illustre princesse dame Diane de France, sœur légitimée « des rois, duchesse d'Angoulesme, vous remontre que à « elle appartient une maison en ceste ville de Paris en la « cousture Saincte-Catherine, bornée de quatre rues, l'une « desquelles qui est derrière la maison d'icelle dame est entre « la maison et hostel de Navarre et la maison d'icelle dame, de « laquelle rue ladicte dame recoyt plusieurs incommoditez, au « moyen de ce que estant en lieu destourné y passent plusieurs « personnes mal vivans, faisans de grandes insolences, ostans « les manteaux des passans, ont rompu, cassé et brisé les « vitres et fenestres de l'hostel de la maison de ladicte dame, « et est sa maison subjecte à infiniz dangers; daventaige « contre le jardin de sadicte maison ont esté mis plusieurs « immondices et sy en mect de jour à autre du costé de la « rue de la Cousture-Saincte-Catherine, au moyen de ce que « la muraille de son dict jardin ne respond et ne vient au « niveau de l'hostel de Carnevenoy, y ayant une grande espase « entre le mur dudict jardin et le pavé dela dicte rue « pour rayson de quoy elle reçoit de grandes incommoditez. Ce « considéré, Monsieur, il vous plaise pour obvier â telz « inconvéniens, permettre à la dicte dame de fere clorre « et boucher ladicte petite rue qui n'a que quatre ou cinq « piedz de large, dont la moitié est non pavée et l'autre qui « a esté faict paver par ladicte dame, et oultre qu'il luy « soit permis advancer la muraille de son dict jardin estant « en ladicte rue de la Cousture, et icelluy faire construire « et ediffier venant à niveau de la maison et encoigneure « dudit hostel de Navarre et à niveau dudict hostel de Carne- « venoye à ce que la rue soit droicte et n'y ayt aulcune « difformité, et vous ferez bien (25).

(Signé: DIANE DE FRANCE. GOUDARD.

(25) Ce document a été découvert par M. Fernand Bournon dans les manuscrits de la collection Delamare (Bibliot. nat. Fonds fr. 21 695, fol. 132. Il a été ensuite communiqué à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France et publié dans le Bulletin de cette société par M. Jules Cousin, 6e année (1879), pp. 26-28.

Au bas : « Soient les lieux veuz et visitez en nostre présence. — Faict ce xij[e] febvrier 1598. »

En suite de cette pièce se trouve l'autorisation donnée le 27 février 1598.

La duchesse d'Angoulême étant morte en 1619, après elle, son hôtel ne fit que changer de bâtardise. Elle avait institué héritier et légataire universel son neveu, Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, dame de Belleville ; lequel prit aussitôt possesion de la maison dont il acheva entièrement la construction (26). C'est lui qui fit construire les deux ailes ; et ses armes, aujourd'hui effacées, surmontaient les pilastres, les corniches et accompagnaient les entablements. Une de ces ailes a été abattue, en 1834, pour l'agrandissement de la prison voisine, dite de *la Force*.

Né le 28 avril 1573, au château de Fayet en Dauphiné, près Montmellian, Charles de Valois fut destiné dès sa jeunesse à la religion de Malte. Le roi Henri III le nomma à l'abbaye de la Chaise-Dieu en 1586, et, le 2 août de l'année suivante, il le fit recevoir, à Paris, grand prieur de France ; mais en 1589, il quitta l'ordre de Malte, avec dispense du pape, pour se marier avec Charlotte de Montmorency, fille de Henri, dernier connétable de Montmorency. Alors le roi lui fit don, par lettres du 3 juin 1589, des comtés de Clermont et d'Auvergne, avec les baronnies et châtellenies de la Tour de la Chaise, du comté de Lauraguais, de la Lande-mage de Carcassonne et le *resve* (27), qui est un droit de 4 deniers pour livre sur les marchandises qui passent en la sénéchaussée de Carcassonne, de la Lande-mage et moyenne de Béziers, des moulins de Baigneux, et tous les droits aliénés par Catherine, reine de France et qu'elle avait légués par son testament audit Charles, pour lors grand prieur de France : c'est ce que l'on apprend plus en détail des registres du parlement ; ces lettres y furent présentées le 10 juin 1589. Après cette donation, il prit le titre de *comte d'Auvergne*. Il fut l'un des premiers seigneurs qui reconnurent,

(26) Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 119.

(27) *Resve* ou *Rêve*, impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises à leur sortie du royaume. Le roi Jean étendit le droit de rêve aux marchandises qu'on importait dans certaines provinces.

à Saint-Cloud, le roi Henri IV, en 1589; il se signala, le 21 septembre suivant, à la bataille d'Arques, où il tua le comte de Sagonne, général de la cavalerie légère des ennemis, et donna des preuves de son courage aux journées d'Ivry et de Fontaine-Française, le 14 mars 1590 et le 3 juin 1595. On remarque que, quoique marié, il jouissait encore en 1599 des revenus de l'abbaye de Saint-André de Clermont.

Le duc d'Angoulême, quand il n'était encore que le comte d'Auvergne compromit follement une situation dont il n'était pas digne. Il osa, malgré les conseils de sa mère et de Diane de France, conspirer contre Henri IV, son bienfaiteur.

Impliqué dans la conspiration du maréchal Biron, dont sa sœur utérine, la marquise de Verneuil, était l'âme, accusé de quelques intrigues de cour, il fut arrêté prisonnier, conduit à la Bastille, le 9 novembre 1604 et condamné d'avoir la tête tranchée par arrêt du parlement, le 1er février 1605. Sur les instances de Diane de France, le roi commua la peine en une prison perpétuelle, et il ne fut remis en liberté que le 26 juin 1616. Son crime était d'avoir signé avec le roi d'Espagne, un traité par lequel celui-ci promettait de l'assister d'argent et de troupes pour mettre sur le trône de France Henri de Bourbon, fils naturel de la marquise de Verneuil et de Henri IV. L'année suivante, il eut la conduite de l'armée qui alla assiéger Soissons; le roi lui donna le duché d'Angoulême, avec les Seigneuries de Coignac et de Merpins, et le comté de Ponthieu, après la mort de Diane légitimée de France, par lettres du mois de janvier 1620, registrées le 13 avril suivant, et le nomma chef d'une solennelle ambassade envoyée en Allemagne vers l'empereur Ferdinand II en 1620. Il fut général de l'armée contre les rebelles de La Rochelle avant que le roi y vînt en personne; se trouva aussi aux guerres du Languedoc et à celles de Lorraine, d'Allemagne et des Flandres, en toutes lesquelles il fit paraître sa valeur et sa conduite. Il mourut à Paris, en son hôtel, sur les quatre heures du matin, le 24 septembre 1650. âgé de soixante-dix-sept ans et demi (28). Son cœur fut mis aux

(28) P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. II, p. 292.

Cordelières (29), proche de son hôtel, et son corps fut inhumé aux Minimes de la place Royale dans une belle sépulture que sa seconde femme, Françoise de Nargonne, lui fit élever dans une chapelle à gauche en entrant dans cette église (30). Charles de Valois, qui avait pu voir les barricades de la Ligue, mourut donc en pleines barricades de la Fronde. Il fut marié deux fois: la première, en 1591, comme nous avons vu, avec Charlotte de Montmorency, qui mourut le 12 août 1636; après avoir été veuf quelque temps, il voulut épouser Mme d'Hautefort, la célèbre amie de Louis XIII, qui a depuis épousé M. de Schomberg; mais elle n'en voulut point. Il trouva pourtant à se remarier à quelques années de là, en 1643. Il avait soixante-dix ans, était courbé et tout estropié de goutte. En ce bel état, il épousa une fille de vingt ans, bien faite et bien agréable. Son père, un gentilhomme de Champagne, était Charles de Nargonne, baron de Bésy et de Mareuil-en-Brie. Il ne jouit guère de la grandeur de sa fille, car allant au bois de Vincennes avec elle, les chevaux emportèrent le cocher, et cet homme, brutalement, sans considérer qu'ils étaient du côté des murs du parc et qu'il ne pouvait s'élancer assez loin, s'élança pourtant, et tomba de sorte entre les roues qu'il en fut tout brisé, et expira aussitôt. Cette pauvre femme était obligée de souffrir presque tout l'été un grand feu à son dos; car le duc voulait qu'elle fût toujours auprès de lui. Cela lui avait tellement échauffé le sang qu'elle avait toujours un érésipèle aux oreilles (31). Françoise de Nargonne mourut en 1713, à l'âge de quatre-vingt-douze ans dans le beau château de Montmor en Champagne. Veuve durant soixante-trois ans, il y en avait cent

(29) Le couvent des *Cordelières* dont il s'agit ici est celui des *Petites Cordelières*, établi au coin des rues Payenne et des Francs-Bourgeois, à l'opposite du jardin de l'hôtel Carnavalet, dans une maison que leur avait donnée Pierre Poncher, auditeur des comptes, et sa sœur, en 1632. Ces religieuses portaient alors le titre de *religieuses de Sainte-Claire et de la Nativité*. Elles dépendaient du couvent des *Cordelières de Saint-Marcel*. Mais, elles ne restèrent pas longtemps rue des Francs-Bourgeois, car le 13 mai 1687, elles acquirent l'hôtel de Beauvais, situé rue de Grenelle, et y restèrent jusqu'en 1749, qu'elles furent supprimées par l'archevêque de Paris (Dulaure, *Histoire de Paris*, 1856. Édition Belin, t. II, p. 533).

(30) L'abbé Lebeuf, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*. Édition Cocheris, t. II, pp. 501-502.

(31) *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, édition de Monmerqué et Paulin Paris, t. Ier, pp. 243-244.

trente-neuf que son beau-père, le roi Charles IX, était mort. C'est une singularité historique (32).

A vrai dire, Charles de Valois fut un triste personnage. L'impitoyable Tallemant nous a dépeint en quelques traits inoubliables cet homme étrange qui tenait à la fois du prince et du bandit. « Si M. d'Angoulême eût pu se défaire « de l'humeur d'escroc que Dieu lui avait donnée, c'eût « été un des plus grands hommes de son siècle. Il était « bien fait, brave, spirituel, avait de l'acquis, savait la guerre, « mais il n'a fait toute sa vie que griveller, pour dépenser et « non pour thésauriser. (P. 241.)

« Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardi- « nal de Richelieu, en lui donnant à commander un corps « d'armée, eut bien la cruauté de lui dire :« Monsieur, « le roi entend que vous vous absteniez... » Et en disant « cela, il faisait avec sa main la patte de chapon rôti, « lui voulant dire qu'il ne fallait pas griveller. Le bonhomme, « comme vieux courtisan, au lieu de sa fâcher, lui répondit « en souriant et en haussant les épaules: « Monsieur, on fera « tout ce qu'on pourra pour contenter Sa Majeté. » (P. 241.) Chacun a dit, d'ailleurs, qu'il faisait fabriquer de la fausse-monnaie. « Le roi lui ayant demandé un jour combien il gagnait par an à cette fabrication: « Je ne sais, sire, répondit-il, ce que c'est que tout cela. Mais je loue une chambre à Merfin à Grosbois, dont il me donne quatre mille écus par an. Je ne m'informe pas de ce qu'il y fait. » Un peu avant que de mourir, il montra à M. d'Agamy, de qui on le tient, bon nombre de faux louis d'or, qu'il confrontait à de bons louis, feu M. de la Vieuville, alors surintendant des finances pour la seconde fois, s'amusait à cela avec lui. » (P. 242.) Il fit travailler à son hôtel; mais il est à craindre qu'il en ait payé les travaux de cette monnaie.

« Il demandait à M. de Chevreuse: « Combien donnez- « vous à vos secrétaires? — Cent écus, dit M. de Chevreuse. — « Ce n'est guère, reprit-il, je donne deux cents écus aux « miens. — Il est vrai que je ne les paye pas. » (P. 242.)

« Quand ses gens demandaient leurs gages, il leur disait:

(32) *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, édition Monmerqué et Paulin, Paris, t. Ier, p. 246.

« C'est à vous à vous pourvoir : quatre rues aboutissent à « l'hôtel d'Angoulême ; vous êtes en bon lieu ; profitez-en « si vous voulez. » (P. 243.) Le lieutenant criminel Lugoly se déclarait impuissant à réprimer les excès et les ravages que le duc, ses laquais, et ses pages commettaient dans le quartier Saint-Antoine, dont ils étaient devenus la terreur.

Le 22 juin 1627, deux des plus dignes représentants de la noblesse française, des Chapelles et François de Boutteville de Montmorency qui avaient osé braver publiquement les édits royaux sur les duels, en pleine place Royale, sous les fenêtres même du cardinal de Richelieu, venaient de payer de leurs têtes sur l'échafaud leur audacieuse infraction. Arrêtés aussitôt et conduits à la Bastille sur un ordre du roi, la justice informa ; un décret du parlement les condamna à la peine de mort. En vain le prince et la princesse de Condé, les ducs et duchesses d'Angoulême et de Montmorency et de Ventadour allèrent implorer leur grâce auprès du roi qui resta inexorable d'autant plus que les délits avaient été vraiment trop flagrants, que Boutteville avait été déjà proscrit pour vingt-deux rencontres et qu'il eût été bien difficile de plaider pour l'entraînement ou l'irréflexion. C'est le 22 juin 1627 qu'eut lieu sur la place de Grève l'exécution de des Chapelles et de Boutteville. Celui-ci avait épousé, en 1617, Angélique de Vienne, fille d'un président de la Chambre des Comptes ; il eut d'elle l'illustre maréchal de Luxembourg dont elle était grosse au moment de la mort de son mari. Des Chapelles, frappé le premier, n'avait pas voulu qu'on lui bandât les yeux. « Prions pour lui, dit son ami, en lui baisant la main tiède encore. Les deux corps sanglants furent enveloppés dans un drap de velours noir et transportés à l'hôtel d'Angoulême, où on les mit sur une table près l'un de l'autre ; à chaque corps, on remit sa tête. Proche d'eux, il y avait de l'eau bénite et une branche de buis dedans ; un cierge brûlait devant eux ; quelques amis, en petit nombre, car cette faveur ne fut que difficilement accordée, vinrent leur jeter de l'eau bénite ; puis les corps, enlevés en secret, furent portés à Montmorency et enterrés tous deux dans le même caveau. (Pour les détails de l'exécution et des funérailles de des Chapelles et de Boutteville, voir le *Mercure français* de juin 1627.)

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner que Charles de Valois, duc d'Angoulême fut marié plusieurs fois: une première fois, avons-nous dit, avec Charlotte de Montmorency, fille du connétable de ce nom; elle mourut le 12 août 1636. Après avoir été veuf quelque temps, il voulut épouser Madame d'Hautefort, la célèbre amie de Louis XIII, laquelle fut mariée en septembre 1646 à Charles de Schomberg, duc d'Hallevin. Pour la seconde femme de M. d'Angoulême, nous avons vu également qu'elle se nommait Françoise de Nargonne. De ses différents mariages, Charles de Valois eut d'abord François de Valois, comte d'Alais, premier fils de Charlotte de Montmorency; puis un second fils, Louis de Valois, qui devint comte d'Alais et duc d'Angoulême après la mort de son frère François de Valois; il naquit en 1596 et mourut le 13 novembre 1653. Il eut en outre une fille, Marie-Françoise de Valois, qui épousa le duc de Joyeuse en 1649 et qui était idiote; il avait aussi épousé en secondes noces Henriette de la Guiche, la fille aînée du célèbre Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie, et veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, tué en duel en 1628; elle avait les traits durs et virils, tandis que le comte d'Alais paraissait une fille. « Je me souviens, dit avec discrétion le bon abbé de Marolles, que la vieille Mlle de Vitry, tante des mareschaux de Vitry et de l'hospital, qui venoit souvent à l'hostel de Nevers, disoit en considérant l'excellente physionomie de M. d'Alais que c'estoit une grande bévue de la nature d'avoir mis sur le visage d'un garçon ce qui eust été beaucoup mieux sur celuy d'une fille; et faisait connoistre, en disant cela, qu'elle vouloit parler d'une personne de grande condition qui manquoit à son avis de ce que celuy-ci avoit de trop. » (Tallemant des Reaux, *Historiettes*, édition de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t. Ier, p. 249.)

De cette union est issu Armand de Valois, comte d'Auvergne et d'Alais, qui naquit le 14 juillet 1635 et mourut le 16 novembre 1639. Le comté d'Alais avait été donné par le connétable Henry de Montmorency à sa fille Charlotte, première épouse de Charles de Valois. Le fils de celui-ci étant mort sans postérité, ce comté revint à Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. (V. les notes fournies par M. le marquis

de Chantarec dans les *Mémoires de Bassompierre*, publiés par la Société de l'Histoire de France.)

Charles de Valois vit ainsi s'éteindre sa postérité. Sa veuve, Françoise de Nargonne, lui survécut d'un peu plus de soixante ans à l'hôtel d'Angoulême, y dérobant de son mieux la folie de sa fille, Mme de Joyeuse. La pauvre femme se retira aux Filles Sainte-Elisabeth où elle fut logée avec son petit train. Cette église, encore debout, était en face de l'ancienne enceinte du Temple, dans la rue du même nom. On l'avait dédiée en 1646. La postérité mâle de M. d'Angoulême finit avec son fils Louis-Emmanuel, mort en 1653, et enterré dans le tombeau de La Guiche, à Chumont-la-Guiche en Bourgogne. Louis-Armand et François étaient morts avant leur père et Marie-Françoise de Valois, comtesse de Lauraguais, d'Alais ou d'Aletz et de Ponthieu, transporta le grand héritage de leur père et de son aïeul à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, qu'elle épousa en 1649. Leur fille unique mourut en 1671, à l'âge de vingt et un ans, et, pour la duchesse de Joyeuse, enfermée depuis longtemps dans un couvent près d'Alençon, elle s'éteignit dans un état d'imbécillité, le 5 mai 1695. (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t. Ier, p. 249; voir aussi le *Journal* de Dangeau, juin 1692.)

*
* *

Mais, suivant les *Maisons historiques* d'Edouard Fournier, publiées dans *Paris-Guide*, t. Ier, p. 64, l'hôtel d'Angoulême avait compté des journées beaucoup moins tristes avec Mme de La Roche-Guyon, qui y était venue aussi avec Benserade, son poète suivant, et un homme qui, dit Tallemant, était accusé de fausse monnaie. On conçoit qu'ayant eu de tels hôtes, l'hôtel n'ait retenu que le nom de Lamoignon, comme le plus digne. Mme de La Roche-Guyon est aussi connue sous le nom d'Antoinette de Pons, ou de Mme de Guercheville. Un jour, à la réception de la reine, un homme, qui faisait fort le prude, fit à Malherbe un grand éloge de Mme de Guercheville, qui était alors présente comme

dame d'honneur de la reine-mère; et après lui avoir conté toute sa vie, et comme elle avait résisté aux poursuites amoureuses du feu roi Henri le Grand, il conclut son panégyrique par ces mots, en la lui montrant: « Voilà, Monsieur, ce qu'a fait la vertu. » Malherbe, sans hésiter, lui montra la connétable de Lesdignères, qui était assise auprès de la reine et lui dit: « Voilà, Monsieur, ce qu'a fait le vice. » La maison de La Roche-Guyon, une des bonnes de France, était tombée en quenouille, l'héritière, au lieu de se donner à quelqu'un des grands seigneurs qui la recherchaient, se donna à un gentilhomme de son voisinage, nommé M. de Silly, qui prit le nom de La Roche-Guyon. Le fils de cet homme-là épousa une fille de la maison de Pons; c'est cette Mme de Guercheville. Elle demeura veuve fort jeune avec un fils qui était le feu comte de La Roche-Guyon. Henri IV étant à Mantes, qui est près de ce lieu, fit des galanteries à Mme de La Roche-Guyon, qui était une belle et honnête personne. Il y trouva beaucoup de vertu (voyez *les Amours d'Alcandre*), et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feue reine mère, en lui disant: « Puisque vous avez été dame d'honneur, vous la serez. » Entre deux, cette dame avait épousé M. de Liancourt (Ch. de Plessis-Liancourt), premier écuyer de la petite écurie, et, par pruderie, elle se fit appeler Mme de Guercheville, à cause qu'on appelait alors Mme de Beaufort, Mme de Liancourt. Le comte de La Roche-Guyon, mort sans enfants, M. de Liancourt, en donnant le surplus en argent, eut la terre de La Roche-Guyon pour les conventions matrimoniales de sa mère. (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t. Ier, p. 280 et 313.)

Le comte de Bussy-Rabutin, à propos de Benserade, dit dans son *Histoire amoureuse des Gaules* (édition Adolphe Delahays, 1857, t. Ier, p. 94, note 2 de M. Auguste Poitevin), que « né, en 1612, à Lyons-la-Forest, en Normandie, il était de petite noblesse et sans aucun bien, il se fit connaître par ses poésies, notamment par ses métamorphoses d'Ovide en rondeaux; il fut un des quarante premiers académiciens. Il était bien fait et eut d'assez brillantes aventures à la cour de Louis XIV. » Tallemant rapporte crûment qu'il fut « entretenu » par la duchesse de La Roche-Guyon. La Bruyère,

qu'il avait longtemps empêché de parvenir à l'Académie, a fait contre lui le caractère de *Théobalde. Benserade* mourut en 1691.

M. Ch. L. Livet, dans sa *Clef historique du grand dictionnaire des Précieuses*, édition de la bibliothèque elzévirienne, 1856, t. II, p. 158 à 160, ajoute: « Homme de cour, pensionné par la reine, ayant son logis au Louvre, déclaré homme d'esprit par Mlle de Montpensier, qui rappelle un de ses bons mots, estimé à l'Académie et bien vu des plus beaux esprits, Benserade, de son vivant même, a été, de la part de Mme de Sévigné, l'objet d'un jugement fort piquant et fort juste: « Ses « vers sont, dit-elle, fort mêlés; avec un crible il en demeurerait « peu; c'est une étrange chose que l'impression. » (Lettre du 21 octobre 1876.) Chapelain, dans une liste qu'il dressa pour Colbert, dit: « Benserade a peu de savoir, mais pour de l'esprit, on n'en saurait avoir davantage. » Il était de l'Académie française et se mit au nombre des ennemis de Furetière. Un jour qu'il s'était assis à la place de son mordant adversaire, il dit assez haut pour être entendu de lui: « Voilà « une place d'où je vais dire bien des sottises! » — « Courage, dit Furetière, vous commencez bien. »

Mme de La Roche-Guyon se brouilla peu à peu avec Benserade, à la disposition de qui, afin de le tenir sous la main, elle avait mis une maison située à côté de son hôtel de la rue des Bons-Enfants, de la vaisselle d'argent, un carrosse à couronnes et trois laquais. Lorsqu'elle quitta son hôtel de La Roche-Guyon, les trois laquais étaient déjà réduits à un seul. Le carrosse disparut à son tour; il roula jusqu'en 1651. Benserade disait alors que ses chevaux étaient malades. C'est en ce temps-là que Mme de La Roche-Guyon se retira à l'hôtel d'Angoulême. Malgré qu'elle eût saturé Benserade de toutes les commodités de la vie et qu'elle l'eût bien choyé de toutes façons, il n'en devint pas moins quelque peu soucieux: sa gaieté disparut. Ce n'était plus le Benserade d'autrefois, si fécond en joyeuses réparties. A La Mesnardière qui lui en demande la raison, il répond: « Maugrebleu! « je voudrais bien voir quelle mine vous feriez, si vous étiez « rivé à cette énorme pelotte de graisse qu'on appelle Madame « de La Roche-Guyon!... au diable le boulet, fût-il d'or! » La physionomie de cette dame est de celle qui fait dire: « Voilà

« une femme qui a dû être belle, il y a quelque vingt ans. » On distingue encore sur ce visage boursouflé des vestiges de sa beauté première, Mme de La Roche-Guyon se croit toujours jeune, parce que, grâce à sa luxuriante santé, elle est fraîche comme l'étal d'un boucher (33).

*
* *

Avec le plus digne et le plus illustre de ses hôtes, l'hôtel d'Angoulême va rentrer dans une ère nouvelle de grandeur et d'honnêteté: nous avons nommé Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris en 1658, qui n'en fût cependant que locataire. Ce fut chez Guillaume de Lamoignon que se tinrent les fameuses conférences d'où sont sortis les *Arrêtés de Lamoignon.* Son rêve était de donner à la France un code de législation complète et uniforme. En le nommant premier président, Louis XIV lui adressa ces glorieuses paroles: « Si j'avais connu un plus homme de bien que vous, et un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Chargé de diriger le procès de Fouquet, Lamoignon, qui était brouillé avec le surintendant, résista aux dispositions pleines de partialité introduites par Colbert dans cette cause, offrit au roi sa démission, et finit par céder au chancelier Séguier la présidence de la Chambre. La mort seule l'empêcha de parvenir aux fonctions de chancelier que lui destinait l'opinion publique. Ami éclairé des lettres, il avait fait de son hôtel le lieu de rendez-vous des plus grands talents de l'époque. Parmi ses commensaux habituels, il faut surtout compter le spirituel médecin Gui Patin, qui n'aimait pas à souper dehors, à moins que ce ne fût chez le président Lamoignon qui l'affectionnait et qu'il vénérait sans envisager sa grandeur. Son couvert était mis tous les dimanches à l'hôtel d'Angoulême; mais ce n'est pas là un parasite quêtant sa *repue franche*, c'est un convive distingué avec lequel l'illustre président aime à s'entretenir. On a dit que chaque fois qu'il y dînait, on plaçait un louis dans sa serviette.

(33) Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de Monmerqué et Paulin, Paris, t. VI, pp. 121 et 125; Émile Colombey, *Salons, Ruelles et Cabarets*, édition Dentu, 1892, t. Ier, p. 47.

Outre qu'il ne parle nullement de ce fait dans ses lettres, il faudrait seulement, en supposant qu'il soit vrai, le considérer comme une chose passée en coutume générale et à laquelle il n'attachait aucune importance (34). Voici, du reste, comment Gui Patin parle dans ses lettres de ses dîners chez M. de Lamoignon : « Je soupe peu de fois hors de la maison, encore n'est-ce guère qu'avec M. de Lamoignon, premier président. Il m'affectionne il y a longtemps, « et, comme je « l'estime pour le plus sage et le plus sage magistrat du « royaume, j'ai pour lui une vénération particulière, sans « envisager sa grandeur (35). »

« ... Monsieur le premier président m'envoie quelquefois « quérir pour aller souper avec lui. Il me fait grande chère, « mais son bon accueil vaut mieux que tout le reste. Je lui « ai promis d'aller souper avec lui tous les dimanches de « ce Carême, et après nous prendrons d'autres mesures « selon la saison. Il est fort sage et fort civil et dit en souriant « qu'il ne faut point dire de mal des Jésuites et des moines ; « mais pourtant il est ravi quand il m'échappe quelque « bon mot contre eux (36). » A vrai dire, Gui Patin était un libre penseur de la famille de Rabelais. Avec quelle joie, il criblait de brocards la « séquelle papimanesque ! » Ses *Lettres*, si nerveuses et si pétillantes sont un arsenal d'épigrammes à l'adresse de la Société de Jésus. Il opposait carrément à l'orthodoxie de l'Eglise l'orthodoxie de la raison (37). « Je « soupai samedi dernier, chez M. le premier président, où « il me fit grande chère ; on mange vite en ce pays-là, et « l'on y parle peu durant le repas. Il voulut pourtant que « j'y busse deux fois à sa santé, du vin d'Espagne qui était « extraordinairement bon. Après souper, je l'entretins une « grosse heure et demie sur diverses choses, à quoi il prit « grand goût ; il m'a dit qu'il était en peine comment nous « pourrions faire pour l'été prochain, qu'il avait pour faute « de loisir d'oublier le peu qu'il savait. Deux maîtres des « requêtes, qui y étaient venus souper à cause de moi, me

(34) Émile Colombey, *loc. cit.*, t. Ier, pp. 223-224 ; voir aussi la notice par Reveillé-Parise, publiée en tête des *Lettres* de Gui Patin.

(35) Reveillé-Parise, *Lettres* de Gui Patin, 11 octobre 1658.

(36) Idem, *loc. cit.*, 19 février 1659.

(37) Émile Colombey, *loc. cit.*, t. Ier, pp. 224-225.

« ramenèrent dans leur carrosse. Il me dit en sortant qu'il « avait dessein de faire chez lui une petite académie, une « fois la semaine tout au moins, mais qu'il ne voulait « point que nous fussions plus de six: c'est signe que j'en « serais l'un, et je crois que mon fils Carolus en sera aussi; « car M. le premier président lui veut autant de bien qu'à « moi (38). »

« Je soupai dernièrement chez M. le premier président qui « m'envoya inviter dès le matin. Il me fit dire qu'il m'enverrait son carrosse à six heures du soir; ce qu'il fit, et me « renvoya avec bonne escorte sur les dix heures. Il se plai- « gnait à moi que je ne l'allais point voir, que j'étais obligé « de l'aller quelquefois entretenir et que je devais avoir pitié « de lui pour la peine qu'il avait dans l'exercice de sa charge. « Je lui répondis que je n'avais osé l'importuner et que je le « viendrais voir toutes les fois qu'il me ferait l'honneur « de me le commander. Je vous prie, me répliqua-t-il, d'y « venir au moins une fois la semaine, si vous n'y voulez « venir tous les jours. Lorsque je ne pourrai pas souper avec « vous vous souperez avec ma femme. Il me traita avec « cette familiarité de me faire asseoir entre lui et madame la « première présidente, et je ne pus la refuser. Après souper, « nous nous entretînmes auprès du feu; entre autres dis- « cours, il me dit que j'étais bien heureux puisque ayant fini « la visite de mes malades, je n'avais qu'à passer mon temps « avec mes livres; que pour lui sa charge le tuait et qu'il « se tenait bien plus malheureux que M. Patin. Cette charge « publique l'oblige de donner audience à chacun, lui ôte « le moyen et le loisir de se divertir dans l'étude qu'il aime « naturellement et le fait lever tous les jours de Palais « à quatre heuers du matin; et néanmoins, après tout et « nonobstant toutes ses plaintes, c'est une très belle et très « importante dignité, plus considérable que celle du chan- « celier même à qui le roi fait ôter les sceaux quand il veut, « mais les premiers présidents meurent en leur charge, « et on ne peut la leur ôter qu'avec la tête (39). »

Dans deux lettres des 27 et 31 mai 1661, Gui Patin parle

(38) Reveillé-Parise, *loc. cit.*, 20 mai 1659.
(39) Idem, *id.*, 14 juin 1659.

de la maladie de M. le premier président, qui se plaint de son médecin, Guénaut, un charlatan qui « commence à radoter ». Dans la dernière de ces lettres, Gui Patin annonce que M. le président Nesmond préside, tandis que M. le premier président est au lit; il ajoute que le maître d'hôtel de celui-ci vient de lui dire que son maître n'est guère en état d'aller prendre l'air aux champs (40). Le 29 juillet suivant, Gui Patin écrit encore: « J'ai vu M. le premier président qui m'a fait grand accueil, et qui se plaint fort de son peu de santé », « il a grande envie, dit-il, que les vacances soient venues, afin « de prendre l'air et jouir du repos en sa maison des champs; « il lui a demandé s'il ne voulait pas aller se promener avec « lui à Bâville et l'entretenir un peu les vacances pro- « chaines. » « Nous n'avons jamais de vacances, lui répondit « Gui Patin, mes promenades sont, dit-il, dans mon étude, « cependant, j'irais très volontiers, à cause de lui, qui valait « mieux que tous mes livres; j'ai été déjà deux fois en « cette belle maison de Bâville (41) » « hier au soir, je « soupai avec M. le premier président (42). » Gui Patin écrit encore qu'il a soupé le 22 juillet 1665 avec M. le premier président, qui venait de recevoir des nouvelles de son fils aîné qui est alors à Anvers; « il a vu l'Angleterre, la Hollande, « et la Flandre, il reviendra, Dieu aidant à Paris, sur la fin de « l'automne, pour y être reçu conseiller de la Cour (43) ». Le 27 mai 1667, nous apprenons aussi de Gui Patin qu'il a entretenu, la veille au soir, M. le premier président, qui l'avait invité par lettre, et qui lui demanda « si les anciens avaient connu le sucre. » Il lui répondit que oui: « que Théophraste en a parlé dans son fragment sur le miel, où il en fait de trois sortes: l'une qui « est des fleurs, et c'est le « miel commun; l'autre de l'air, qui est la manne des Arabes; « et la troisième des roseaux, qui est le sucre. Pline l'a « connu sous le nom de sel des Indes; Galien et Dioscoride « l'ont nommé *Saochar*, et c'était en ce temps-là une chose bien « rare (44) ».

(40) Reveillé-Parise, *loc. cit.*, 27 et 31 mai 1661.
(41) Idem, *id.*, 29 juillet 1661.
(42) Idem, *id.*, 9 septembre 1661.
(43) Idem, *id.*, 24 juillet 1665.
(44) Idem, *id.*, 27 mai 1667.

Comme on vient de le voir, Gui Patin ne parle pas, dans ses *Lettres*, que des repas qu'il prend à l'hôtel Lamoignon, mais il y rapporte aussi non seulement ce qu'on y fait, mais il y parle aussi des personnes qu'il y rencontre et surtout du sujet des entretiens qu'on y avait. C'est ainsi que, le 12 août 1667, il écrit :« Monsieur le premier président me « retint hier à souper avec mon fils Carolus, après qu'on « fut sorti de son académie de belle littérature. Il nous a mis « tous deux dans ce nombre avec seize autres honnêtes « gens, qui composent cette compagnie, qui se tiendra, tous « lés lundis, ses séances, depuis cinq heures du soir, jus- « qu'à sept (45). » A la date du 21 novembre 1667, Gui Patin ajoute: « J'ai été, aujourd'hui, chez M. le premier « président à l'assemblée de cette académie, qu'il y vient « tous les lundis, où l'on a dit de fort bonnes choses. « Le R. P. Rapin, qui est un Jésuite très savant, y a discouru « sur la préférence de Virgile à Homère. Mon fils Carolus « lui a répondu en sens inverse, et préfère Homère à Vir- « gile (46). » Le 14 janvier 1671, Gui Patin écrit encore: « Le « 5 janvier, veille des Rois, la conférence ordinaire fut tenue « chez M. le premier président. Ce fut M. Pelisson qui y « parla de l'*Histoire* et des *Historiens*. Avant de nous séparer, « j'y saluai deux savants pères Jésuites: le Père Bertet et le « Père Ménétrier (47). » Le premier président Lamoignon fut ainsi loin de continuer, à l'hôtel d'Angoulême, les traditions si peu hospitalières de son prédécesseur, le fameux bâtard Charles de Valois, aussi Gui Patin put-il fréquemment le visiter et s'y attarder, sans courir le risque de perdre à la porte sa bourse et ses chausses. Il était, du reste, le brave docteur, homme à défendre sa peau et le reste. Il jouissait d'une constitution robuste, sa taille était haute et droite, sa démarche assurée; sa voix forte et sa mine hardie. Des cheveux courts et frisés couronnaient son visage effilé et plein d'animation, où se détachait en avant-garde un nez aquilin de la plus belle venue. Il était guoguenard de la tête aux pieds, etc., etc. (48).

(45) Reveillé-Parise, *loc. cit.*, lettre du 12 août 1667.
(46) Idem, *id.*, 21 novembre 1667.
(47) Idem, *id.*, 14 janvier 1671.
(48) Émile Colombey, *loc. cit.*, t. Ier, p. 224.

*
* *

Les liens de la précieuse amitié du premier président Lamoignon réunirent souvent à l'hôtel d'Angoulême Bourdaloue, Regnard et Racine. C'est là que, sur un défi qu'un jour Lamoignon lui fit en riant, Boileau se décida à composer *le Lutrin*, où il le désigne sous le nom d'Ariste. Personne mieux que Mme de Sévigné ne fut à même, alors qu'elle habitait l'hôtel Carnavalet, de fréquenter, en bonne voisine, l'hôtel d'Angoulême où elle rencontrait souvent, en même temps que le duc de La Rochefoucauld, Boileau-Despréaux et le docteur moraliste Jean Corbinelli avec les Coulanges etl es Grignan. A la date du 13 décembre 1677, le comte Bussy-Rabutin écrit à sa cousine Mme de Sévigné, au sujet de la mort du premier président de Lamoignon: « Mais « aussi, de votre côté, Madame, aidez-vous un peu à vous con- « soler, en attendant que vous ayez de véritables sujets « d'être contente. Pour cela, regardez la maison du pre- « mier président de Lamoignon; il n'y a pas quinze jours « que vous eussiez voulu changer le repos de votre esprit « contre celui de sa femme; aujourd'hui, elle voudrait bien « que son mari ne fût que dans une extrême maigreur (49). »

Ce ne fut que quelques années après la mort du premier président Guillaume de Lamoignon que l'ancien hôtel d'Angoulême devint définitivement la propriété de son fils Mre Chrestien-François de Lamoignon, chevalier seigneur marquis de Basville, avocat général au Parlement de Paris, qui y était demeurant, par l'acquisition qu'il en fit des curateurs créés au successions vacantes de messeigneurs Charles et Louis de Valois, ducs d'Angoulême, et de Marie-Françoise de Valois, duchesse douairière de Joyeuse, suivant acte de vente du 2 avril 1688, passé devant Lange

(49) Voir les *Lettres de Mme de Sévigné*, édition Hachette-Monmerqué, de la collection des *Grands écrivains français*, t. V, p. 389. — *La Gazette* du 11 décembre 1677 annonce ainsi la mort de Lamoignon, premier président du parlement de Paris : « M. de Lamoignon mourut ici (à Paris) la nuit du jeudi (9 décembre) au vendredi (10), âgé de soixante et un ans. »

et son confrère, notaires à Paris (50). Dans l'acte de vente susdit, l'hôtel est dit « attenant d'une part à Mme de Chavigny, et d'autre part sur la rue des Francs-Bourgeois, par devant sur la rue Pavée et par derrière sur la rue Cutlure-Sainte-Catherine avec une basse-cour tenant d'une part à ladite rue des Francs-Bourgeois, par derrière à M. Brunet de Chailly et par devant sur la rue Pavée », « estant ledit hostel en la censive de messieurs l'abbé et religieux de Sainte-Catherine du Val des Escoliers, chargé de 34 livres, 11 sols, 4 deniers de cens, et encore du douziesme denier du prix dudit hostel à chaque mutation ».

Dès que Chrétien-François de Lamoignon fut entré en possession définitive de l'hôtel, il s'empressa d'y faire exécuter de nombreuses réparations, notamment dans le jardin qui passait pour un des plus beaux et des plus réguliers. C'est lui qui fit construire, en 1718 (51), la grand'porte d'entrée dont nous avons parlé en commençant et où l'on remarque ses initiales L M sculptées sur le revers du fronton. C'est à l'hôtel d'Angoulême qu'on conserva la nombreuse et riche bibliothèque de l'illustre premier président Guillaume de Lamoignon, zélé protecteur des gens de lettres, son fils l'a beaucoup augmentée, sous la direction du savant Adrien Baillet, à qui il en avait confié la garde et qui fut célèbre par les nombreux ouvrages qu'il a publiés, et par la grande connaissance qu'il avait des bons livres pour quelque étude que ce pût être (52). La bibliothèque d'Adrien Baillet resta à l'hôtel Lamoignon jusqu'à ce que, sous l'administration municipale d'un successeur de Turgot, la bibliothèque de la Ville l'y vint remplacer. Voici dans quelles circonstances:

« Précisément, et comme à point nommé, venaient de paraître les grands travaux du commissaire De La Mare, de « Sauval, du P. Dubois, de dom Bouillart, de d'Achery, « des frères Sainte-Marthe, presque tous consacrés aux annales de Paris; Lobineau achevait l'œuvre de Félibien; « Bretez terminait son plan et la Ville pouvait désormais appe-

(50) *Archives notariales* de Mᵉ Fontaine, 10, rue Royale, à Paris.

(51) Germain Brice, *Nouvelle Description de la Ville de Paris*, édition de 1725, t. II, p. 399.

(52) Idem, *idem*; Pigeniol de La Force, *Description de Paris et de ses environs*, t. IV, p. 287.

« ler le public à lire son histoire. C'est alors que Turgot « prit deux mesures qui honorent à jamais son administra« tion: d'une part, il acquit un certain nombre d'ouvrages « solides et provoqua le don d'importantes collections his« toriques, « dans la pensée, dit-il expressément, de former « un commencement de bibliothèque (53) »; d'autre part, il « créa un emploi d'historiographe, pour continuer l'œuvre « de Félibien et « faire passer à la postérité les fastes dont « l'hôtel de Ville possède les preuves dans son sein (54). » « La féconde administration de Turgot ne put, malgré sa « durée, réaliser les espérances qu'elle avait fait concevoir; « mais la pensée de l'éminent Prévot avait été comprise par « l'un de ses principaux officiers, que ses fonctions rendaient « en quelque sorte inamovible, et qui consacra la moitié de « sa vie tant à rappeler aux Prévots en charge le projet « de leur illustre prédécesseur, qu'à réunir lui-même les élé« ments d'une bibliothèque digne de la Ville de Paris. Cet « officier était Antoine Moriau, issu d'une ancienne famille « de bourgeoisie parisienne et qui avait succédé à son père « en qualité de procureur du Roi et de la Ville. Moriau ne « fut pas seulement un excellent magistrat; c'était encore un « bibliophile infatigable, et il avait très heureusement pu « mettre au service de cette passion une fortune considérable. « Au moment de sa mort, sa bibliothèque renfermait 14 000 vo« lumes imprimés et 2 000 manuscrits, parmi lesquels se « trouvaient les précieux cartons, dits de Godefroy, qui com« prenaient une admirable collection de documents relatifs à « l'histoire de France. On y voyait encore 500 portefeuilles « remplis de pièces rares, de plans, de médailles, de cartes « et d'estampes concernant la Ville de Paris. Jamais on « n'avait formé sur cette matière aucun recueil qui approchât « de celui-là. Il se composait de près de 20 000 pièces. L'opi« nion du Bureau de la Ville s'en exprimait du reste ainsi « pour apprécier cette riche collection dans sa délibération « du 2 septembre 1760: « Feu Antoine Moriau, par la sin« gulière considération qu'il avait pour la Ville, a légué à « ladite ville, par testament des 11 et 14 mai 1759, sa biblio-

(53) *Archives nationales*, H, 1961.
(54) *Idem*, id.

« thèque, manuscrits, recueil de pièces fugitives, tant impri-
« mées que manuscrites, de toutes les cartes, estampes, dessins
« exécutés à la main, des médaillers et médailles qui y sont
« renfermées ou éparses dans quelques tiroirs des bureaux
« et cabinets, le tout sans aucune exception ni réserve, son
« désir ayant toujours été qu'il y eût dans l'Hôtel de Ville
« de Paris une bibliothèque comme il y en a une en l'Hôtel
« de Ville de Lyon, et ayant légué de plus à ladite ville tous
« les jetons qu'il avait rassemblés et qui formaient partie du
« médailler et en outre tous les deniers comptants qui
« se trouveraient lui appartenir au jour de son décès, comme
« aussi toutes les sommes qui pourraient lui être dues par
« la Ville pour honoraires, son intention ayant été par là de
« mettre la Ville en état d'accélérer l'établissement de ladite
« bibliothèque publique. Le legs de Moriau fut accepté les
« 22 juillet et 2 septembre 1760, par délibérations du Bureau
« de la Ville, qui nomme bibliothécaire Pierre-Nicolas Bo-
« namy, déjà historiographe de Paris, et comme sous-biblio-
« thécaire, J.-B. Mulattier, ancien secrétaire de Moriau. »

Au moment de sa mort, Moriau habitait depuis sept ans l'hôtel de Lamoignon, et c'est là que le Bureau de la Ville trouva sa bibliothèque installée. On résolut de l'y conserver provisoirement, en attendant le choix d'un local définitif. En conséquence, le bail de l'hôtel Lamoignon « fut renouvelé
« pour trois, six ou neuf années, à partir du 1er juillet 1760,
« moyennant un loyer annuel de 6 000 livres. Ce nouveau
« bail fut passé entre Mre Guillaume de Lamoignon, chancelier
« de France, et MM. les Prévôt des marchands et Echevins
« de la Ville. Ce bail donne la distribution de l'hôtel, étage
« par étage; il indique également les pièces occupées par
« la bibliothèque et l'appartement du bibliothécaire: C'était
« sans doute celui qu'occupait Moriau; il est ainsi désigné:
« logement situé, savoir, en montant par l'escalier principal,
« au second étage, et consistant en une antichambre, salle
« de compagnie, chambre à coucher, cabinet, arrière-cabinet
« et garde-robes; quant à la bibliothèque, elle occupait, tant
« au premier qu'au deuxième étage, sept pièces éclairées et
« de facile accès. »

L'avenir de cette nouvelle fondation, ainsi assuré, le Bureau de la Ville, toujours préoccupé d'en augmenter les garanties,

crut devoir, par délibérations des 11 juin 1761 et 22 juin 1762, accorder à Pierre Bouquet, neveu du savant éditeur des *Historiens de France*, une commission de bibliothécaire et historiographe en survivance de Bonamy, ainsi qu'une commission de sous-bibliothécaire à l'abbé Hubert-Pascal Ameilhon, en survivance de Mulattier.

Aux termes d'une délibération du Bureau de la Ville du 2 septembre 1760, l'ouverture de la bibliothèque devait avoir lieu le 1er avril 1762. Elle fut retardée d'un an; et ce qui montre bien avec quelle impatience le public l'attendait c'est que l'*Almanach royal* de 1763 et toutes les feuilles du temps s'empressèrent de l'annoncer. Son inauguration eut lieu le 3 avril 1763 après-midi. Elle continua depuis lors, de s'ouvrir tous les mercredis et samedis après-midi, depuis deux heures jusqu'à cinq, pendant l'été, et jusqu'à quatre, pendant l'hiver, à l'exception des fêtes qui arrivent ces jours-là. Les vacances commencent au 1er septembre et finissent à la Saint-Martin (55).

Le bail de la bibliothèque de la Ville à l'hôtel Lamoignon fut prorogé jusqu'en 1773, année dans laquelle la bibliothèque fut transférée rue Saint-Antoine dans le prieuré de Saint-Louis-la-Culture, dont les locaux avaient auparavant appartenu à la maison profès des Jésuites, avant leur expulsion. C'est actuellement le collège Charlemagne.

On paya les frais de translation au moyen de la vente des médailles et jetons d'or, d'argent et de bronze composant le médailler de la Ville, vendu au sieur Duby pour le prix de 5 555 livres 1 730 sols 4 deniers, auquel s'ajouta celui des vieux bronzes et jetons de cuivre, provenant de la bibliothèque de la Ville, cédés au poids à l'abbé de Tersan, pour une somme de 34 livres 4 sols, le tout encaissé par le sieur du Reset, receveur du Domaine.

A la Révolution, quand l'Institut fut créé, le bibliothécaire Ameilhon, ancien prêtre défroqué, qui en fut nommé membre, fut chargé d'organiser la bibliothèque des nouvelles académies républicaines. Il trouva plus facile et plus simple de prendre la bibliothèque qu'il était chargé de conserver et, sur sa proposition, le Directoire prit un arrêté aux termes

(55) *Almanach royal* de 1772, p. CLXXXIV.

duquel la bibliothèque dite de la Ville ou de la Commune était mise à la disposition de l'Institut national des lettres, des sciences et des arts.

Cet attentat contre la propriété municipale reçut son exécution le 14 ventôse an VI, et le sieur Ameilhon obtint comme compensation la place de bibliothécaire à l'Arsenal.

La bibliothèque de la ville avait vécu. Lorsque la préfecture de la Seine fut organisée, on pensa à doter Paris d'une nouvelle bibliothèque municipale. Le préfet Frochot s'en occupa et la bibliothèque de la Ville de Paris fut reconstituée sur des bases d'abord modestes, dans une simple maison de la rue Saint-Antoine. C'est le comte de Chabrol qui la transféra à l'Hôtel de Ville. Elle s'était enrichie progressivement dans le cours du siècle et elle comptait soixante mille volumes quand elle brûla jusqu'au dernier livre avec l'Hôtel de Ville en 1871.

Pour la seconde fois, la bibliothèque de la Ville avait disparu.

On la reconstitua de nouveau, à l'hôtel Carnavalet, acquis tout exprès par la Ville, en 1867, et cette fois elle fut rétablie rapidement, grâce à la générosité de son bibliothécaire, M. Jules Cousin, qui apporta sa bibliothèque personnelle, et grâce aux nombreuses acquisitions que fit faire la Ville. Aujourd'hui, plus riche que jamais, et transférée depuis 1897 à l'ancien hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, elle possède environ deux cent cinquante mille volumes.

La Ville reste donc en droit de réclamer tous les livres, estampes, plans, etc., qui faisaient partie de la bibliothèque municipale et qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Etat où le décret du Directoire les a placés au mépris des volontés formelles des donateurs et principalement d'Antoine Moriau, son fondateur (56).

(56) Voir le *Rapport sur le Domaine de la Ville*, présenté au Conseil municipal, par M. Alfred Lamouroux, au nom de la Commission du budget, le 5 décembre 1884; Cf., Alfred Franklin, *Les Anciennes Bibliothèques de Paris*, au chapitre *bibliothèque de l'Hôtel de Ville* de Paris, t. III; pp. 181 et suiv., in-4° de la collection de l'*Histoire générale de Paris*.

*
* *

Après la mort du marquis de Basville, Chrétien-François de Lamoignon, arrivée le 7 août 1709, l'hôtel passa aux mains de dame Marie-Jeanne Voisin, veuve de Lamoignon de Bâville comme lui ayant été, entre autres choses, abandonné, par acte passé devant Mes Doyen et Desnots, notaires à Paris, le 14 avril 1710 (57), « contenant liquidation de ses reprises et créances contre la succession de son mari, qui, pendant la communauté établie entre eux et à laquelle a renoncé par acte passé devant Desnots le 5 dudit mois d'avril, insinué le 9, avait acquis ladite maison ou hôtel et dépendances des curateurs aux successions vacantes de Charles et Louis de Valois ducs d'Angoulême et de Marie-Françoise de Valois, veuve de Joyeuse ».

Après la mort de la veuve Lamoignon de Basville, l'hôtel passa aux mains de Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, président à mortier, comme lui étant échu par le partage passé devant Jourdain, notaire à Paris, et son confrère, le 12 avril 1728 des biens restés indivis de ladite veuve Lamoignon de Basville; c'est son fils Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, magistrat célèbre par la défense courageuse qu'il entreprit pour sauver Louis XVI, dont il avait été ministre, et qui mourut sur l'échafaud le 22 avril 1794. Il naquit à l'hôtel Lamoignon, rue Pavée, le 6 décembre 1721. Suivant acte de partage passé devant Legras et son confrère, notaires à Paris, le 6 février 1775, en suite d'un autre du 1er décembre 1773, des fondés de procurations spéciales de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, de Jean-Antoine-Olivier de Sénozan et Anne-Nicole de Lamoignon, son épouse, et de Marie-Louise de Lamoignon, veuve de Guilaume Casltanier d'Auriac, propriétaires chacun pour un tiers dudit hôtel, comme étant restés seuls héritiers de Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, leur père, dont ils étaient originairement présomptifs héritiers chacun pour

(57) *Archives notariales* de Me Blanchet, notaire, à Paris, 54, rue Étienne-Marcel.

un quart, et ce, au moyen de ce que, par acte passé devant Raince et son confrère, notaires à Paris, le 2 avril 1773, César-Henri de la Luzerne, César-Guillaume de la Luzerne et aussi César de la Luzerne se sont abstenus de la succession dudit sieur de Lamoignon de Blanc-Mesnil, leur aïeul maternel dont ils étaient aussi héritiers présomptifs, conjointement pour le dernier quart, par représentation de Marie-Elisabeth de Lamoignon, leur mère, veuve de César-Antoine de la Luzerne de Beuseville (58).

Par acte passé devant Me Bevière et son collègue, notaires à Paris, le 30 juillet 1774, insinué le 5 août suivant, le sieur Jean-Baptiste Le Boursier, architecte, acquit l'hôtel des héritiers Lamoignon, sur lequel acte il a obtenu des lettres de ratification scellées le 19 décembre de ladite année, à la charge d'une opposition dont il a été donné mainlevée par acte passé devant Me Legras et son confrère, notaires à Paris, le 6 février 1775. Suivant contrat passé le 1er septembre 1795, devant Mes Bévière (59) et Charpentier, notaires à Paris, J.-B. Leboursier revendit l'immeuble à M. Etienne-François-Jacques de Mainville et à son épouse Françoise-Henriette Blas de Malmasse, moyennant la somme de 1 100 000 livres, « cette vente comprenant les douze lignes « d'eau concédées jadis les ci-devant Prévost des Marchands « et echevins de la ville de Paris, à la charge, en outre, par « lesdits acquéreurs de Mainville: 1° de faire construire à « leurs frais un mur de clôture d'une longueur d'environ « quatorze toises pour séparer du jardin de la maison ven- « due, une petite langue de terrain à la suite de la cour « de la petite maison sise rue Culture-Sainte-Catherine; le- « quel mur devait commencer d'alignement au mur pignon « de ladite petite maison et se diriger vers l'extrémité de « l'angle formé par les murs mitoyens avec la maison de « La Force, mais ne se prolonger que jusque vis-à-vis le « pilier ou poteau qui porte le réservoir, auquel point il devait « se retourner d'équerre et former l'extrémité de ladite langue « de terrain, de manière à laisser, d'une part, dans l'enclave de « ladite langue de terrain une petite serre ou cabinet qui était

(58) *Archives notariales* de Me Plocque, notaire à Paris, rue d'Hauteville, n° 1.
(59) *Idem* de Me Cottin, notaire à Paris, 17, rue Monsigny.

« construite contre ledit réservoir, et à conserver d'autre part « l'accès dudit réservoir pour la maison vendue; lequel mur « serait de même hauteur, épaisseur et construction que « celui de ladite cour, et serait mitoyen entre les deux maisons « ainsi que les murs, alors existants, de clôture et autres; « ladite construction devant être faite et achevée dans le cours « de deux mois, à compter du jour de la vente, passé lequel « il serait libre audit sieur Le Boursier vendeur, d'y mettre « des ouvriers et d'y faire construire ledit mur aux frais « et dépens dudit Sr de Mainville; 2o et de souffrir une vue « sur la rue, placée dans la mansarde du pignon de la petite « maison et donnant sur le jardin de la maison vendue, la- « quelle lucarne aurait une ouverture de 5 pieds de haut « sur 3 pieds de large, de laisser subsister et entretenir « un petit revers de pavé étant dans ledit jardin au long du « mur de pignon de ladite petite maison, dans la largeur « de 2 pieds, formant ruisseau et servant à l'écoulement « des eaux de ladite petite maison (60). »

Lesdits seigneur et dame de Mainville étant décédés en 1821, laissant pour héritiers, chacun pour un sixième, leurs enfants: 1o Jacques de Mainville Aglaé, épouse d'Edouard Delaage, de Meux, chevalier, demeurant à Orléans; 2o Etienne François; 3o Marie-Françoise, épouse Mignon; 4o Marie-Lucie, épouse Tassin de Gourville; 5o Marie-Joséphine, épouse de J.-J. Louet; 6o Flore, épouse Tassin de Charsonville; lesquels vendent l'immeuble le 26 mai 1842, devant Moreau notaire à Paris, moyennant 270 000 francs à M. Pruneau (Jacques-Alexandre) et à son épouse Anne-Marguerite Lelièvre, dont hérite, en 1845, leur fille Constance Pruneau, après la mort de sa mère. Leur successeur, Jacques Pruneau étant, à son tour, décédé le 12 janvier 1853, sa fille, femme Gaudin, est héritière du tout; elle meurt en 1870; son fils unique Joseph Gaudin, le propriétaire actuel, hérite alors à son tour (61).

(60) *Archives notariales* de Me Plocque, notaire à Paris, rue d'Hauteville, n° 1.
(61) Voir au *Bureau de l'Enregistrement du département de la Seine*, registre 262, fol. 57.

*
* *

A partir de l'époque révolutionnaire, l'hôtel de Lamoignon subit le sort de presque toutes les anciennes habitations parisiennes et fut occupé par le commerce et l'industrie. On y trouve encore aujourd'hui une fabrique de bas, un opticien et un droguiste. Nous y avons aussi connu, il y a quelque vingt ans, une modeste institution d'enseignement secondaire pour garçons, tenue par M. Piperaud, alors conseiller municipal du quartier.

« L'hôtel de Lamoignon, disent les frères Lazare, mérite le respect des gens de bien (62). »

Mais l'hôtel de Lamoignon a eu d'autres gloires que d'avoir été le berceau de la bibliothèque de la ville de Paris. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il a vu naître, le 6 décembre 1721, le vertueux ministre de Louis XVI, Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. C'est aussi dans la chapelle privée de cet hôtel, qu'eut lieu, le 17 novembre 1672, le second mariage de Claude de Saint-Simon, duc et pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville, château et comté de Blaye, vidame de Chartres, seigneur de la Ferté-Renault et autres lieux, veuf de dame Henriette de Budos, marquise de La Porte, prenant alors pour deuxième épouse Mlle Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, âgée de vingt-sept ans, fille de feu François de l'Aubespine, marquis de Hauterive et de Chasteauneuf. Le duc Claude de Saint-Simon avait soixante-six ans lors de son second mariage. Il fut le père du duc Louis de Saint-Simon, l'auteur des fameux *Mémoires sur le siècle de Louis XIV et de la Régence* (63).

De nos jours, c'est à l'hôtel de Lamoignon, vers les dernières années du second Empire, qu'un homme de lettres bien connu, Alphonse Daudet, habita et y écrivit deux de ses meilleurs romans: *Jack*, puis *Froment jeune et Risler aîné* (64).

(62) Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris,* édition de 1855, p. 622.

(63) Note de M. de Boislisle dans sa deuxième édition des *Mémoires de Saint-Simon,* t. Ier, p. 476. — Cf. A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* édition de 1872, p. 1136.

(64) Alphonse Daudet, *Trente ans de Paris,* édition E. Flammarion, in-12, pp. 280 et suivantes.

C'est là aussi que naquit son fils Léon, le 18 novembre 1867. Peu d'années après Daudet, un autre homme de lettres, des plus estimé dans le monde de l'érudition, M. Lorédan Larchey, vint, en 1874, occuper l'ancien appartement de Daudet, en attendant la disponibilité de celui qui lui était destiné dans les bâtiments de la bibliothèque de l'Arsenal, dont il venait d'être nommé conservateur (65). Près de trois quarts de siècle auparavant le poète Delille, membre de l'Académie française, presque septuagénaire, était venu habiter rue Neuve-Sainte-Catherine, n° 14, à l'hôtel Lamoignon, où il demeura environ quatre années, pour aller finir ses jours au Collège de France, en 1813 (66).

*
* *

Avant de terminer la présente notice, nous croyons pouvoir fournir quelques renseignements complémentaires relatifs à une ancienne dépendance de l'hôtel de Lamoignon, qui en était bien distincte et qui constituait ce qu'on appelait les communs, la basse-cour ou le *petit* hôtel de Lamoignon.

Nous avons vu, en commençant, que ce petit hôtel avait été formé par les acquisitions complémentaires que fit Diane de France pour agrandir son domaine de la rue Pavée. Or, nous avons également vu que le terrain de cette dernière acquisition occupait, à l'angle des rues Pavée et des Francs-Bourgeois, l'espace compris entre l'hôtel d'Albret et la rue des Rosiers et nous avons pu remarquer que, sur le *Terrier royal* de 1700, ce terrain appartenait alors à M. de Lamoignon de Basville (67). En 1775, il appartenait à Mme Marie-Christine de Maniban, veuve de Mre Paul Sanguin, marquis de Livry, conseiller d'Etat, laquelle en passait déclaration au prieuré de Sainte-Catherine, pour 18 deniers de cens annuel, et 3 livres 6 sols 8 deniers de rente foncière non rachetable (68). En 1787, cet immeuble appartenait encore à Mme la marquise de Livry (69). D'après une lettre de rati-

(65) *Souvenirs personnels de l'auteur.*
(66) Voir *l'Almanach impérial* des années 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811.
(67) *Archives nationales*, Q^1, 10 C et D et S1013 B.
(68) *Idem*, S 1034 fol. 48.
(69) *Idem*, S 1013 B.

fication du 24 mars 1792, il était alors aux mains de Aymar-Charles-Marie de Nicolaï, membre de l'Académie française et ancien président de la Chambre des Comptes, et de sa femme Léontine-Philippine Potier de Novion, comme donataires tous deux, sous réserve d'usufruit, par contrat de mariage du 21 avril 1768, de Marie-Christine de Maniban, veuve de Paul Sanguin, marquis de Livry, qui avait hérité de sa mère Christine-Jeanne de Lamoignon, femme de Gaspard-Joseph de Maniban, ancien président du parlement de Toulouse (70).

(70) *Archives départementales de la Seine, Lettres de rectification*, nº 1540.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Abbaye de Chaalis, 164; — de la Chaise-Dieu, 371; — de Chaumont, 204; — de Fleury, 300; — d'Hyères, 329; — de Jouy, 163, 164; — de Moissac, 305; — de Notre-Dame de Chage, 167; — de Notre-Dame du Mont Saint-Martin, 326; — de Ressons, 204; — de Saint-Amand, 302; — de Saint-Antoine-des-Champs, 112; — de Saint-Benoît-sur-Loire, 300; — de Saint-Chaffré-au-Moustier, 147; — de Sainte-Corneille, 302; — de Saint-Denis, 302; — de Saint-Faron, 302; — de Saint Germain d'Auxerre, 293; de Saint Germain-des-Prés, 218; — de Saint-Jean de Sens, 293; — de Saint-Julien des Echelles, 306; — de Saint-Léonard de Chaumes, 321; — de Saint-Magloire, 151; — de Saint-Serge d'Angers, 302; — de Saint-Victor de Paris, 10, 20, 305; — de La Vieuville en Bret, 341; — de Sainte-Marie-des-Colombes, 302; — de Saint-Martin d'Autun, 293; — de Tiron, 41; — d'Hyères, 329.

Abbé de la Cour-Dieu, 310; — de Jouy, 166; — de Saint-Maur, 268, 271; — de Saint-Victor, 2, 3, 4, 8, 10, 18; — de Tiron, 41, 67, 265, 290, 291.

Abbesses d'Hyères, 164.

Abjuration de Henri IV, 322.

About (Edmond), 28.

Académie d'architecture, 15; — française, 157, 235, 379, 395; — des Inscriptions et Belles-Lettres, 20, 23, 219; — de Peinture et de Sculpture, 105, 108, 109, 112, 140, 155; — de Saint-Luc, des Sciences morales et politiques, 157; — des Sciences, 21, 235.

Aci (Philippe d'), 38.

Adam, prieur de Saint-Eloi, 272.

Ad'hémar (Mme la comtesse d'), 158.

Agamy (M. d'), 374.

Agen, 313.

Agnès de Neauphle, 267; — femme de Pierre Marcel, 261; — la Saulnière d'Auxerre, 262, 263.

Agrellet, notaire, 365.

Alais (comté d'), 376.

Albert (Charles Amarieu d'), 366; — (Louis-Charles d'), duc de Luynes, 248, 249, 250; — (Louis-Joseph-Charles-Amable d'), duc de Luynes, 254; — Albert de Luynes (Charles-Honoré d'), duc de Chevreuse, 250 ;— de Luynes (Charles-Honoré), 250.

Albret (César-Phébus d'), 366; — (Charles II), sire d', 49; — (Jeanne d'), 49; — (Marie d'), 366.

Alembert (d'), 235.

Alençon (duc d'), 300; — François d'), duc d'Anjou, 312.

Alésia, 258.

Alesso (Claude d'), 202.

Aliénation (cas permis d') des biens d'Eglise, 294, 275.

Alsace-Hénin-Liétard (Marc d'), 22.

Ambassade de Hollande, 115, 116, 120.

Amboise, 282; — (cardinal d'), 55, 58, 296; — (Charles d'), maréchal de Chaumont, 55, 56.
Ameilhon (Hubert-Pascal), 389, 390.
Amelot (famille), 75; — de Bisseuil (Charlotte-Angélique), 112, 113; — (Marguerite-Françoise), 112; — (Jean-Baptiste), vicomte de Bisseuil, 101, 102, 103, 105, 106, 110, 111, 112, 114, 120, 129; — (Denis), seigneur de Chaillou, 100, 101, 103, 107.
Amerval (comtesse d'), 235.
Amours d'Architas et de Palémon, 59.
Amours de Marguerite de Valois, 317.
Ancel (Michel), seigneur des Granges, 14, 16.
Ancre (maréchal d'), 138.
Andelys (les), 356.
Andiguier (sœur), 203.
Andresel (Jean, seigneur d'), 166.
Androuet-Ducerceau, 356, 368.
Anet, 134; — (seigneurs d'), 134.
Angelus (prière de l'), 265.
Angennes (Catherine-Charlotte d'), 329; — (Claire-Diane d'), 329; — de Rambouillet (Charlotte-Diane d'), 328, 329.
Angenoust (Bernard), sieur de Trancault, 64; — (Jean), sieur d'Avans et de Rozières, 64; — (Jeanne), dame de Ferreux, 64; — (Jérôme), 64, 73.
Angeras, 275.
Angleterre (Marie d'), 299.
Angorrard (Claude-Euloge), 91; — (Henriette-Simonne), 91; — (Marie-Monique), 91.
Angoulême (comte d'), 299; — (dame d'), 366; — (duchesse d'), 375.
Anguier (François), 212.
Annemond (Saint), 146.
Anségise, 260; — Ansauvilliers-en-Chaussée, 77.
Anselme (le Père), 52, 58, 59, 60, 70, 93, 97, 166, 206, 214, 251, 350.
Anvers, 383.
Apétit de Renaud de Beaune, 311.
Arc (Jeanne d'), 50, 97.
Archet ou arcade, 35, 162.
Archevêques de Sens, 260, 261, 273.
Archives de l'archevêché, 167; — du Palais de Monaco, 214.
Arend, algemeene geschiedenis des Vaderlands, 118.
Argent (seigneur d'), 5.
Argouges (M. d'), 16.
Armagnac (Jacques d'), 285; — (comte d'), connétable, 97; — (maréchal d'), 280.
Armoiries du duc d'Albert de Luynes, 251; — d'Amelot de Bisseuil, 105; — d'Isabeau de Bavière, 11; — de la maison d'Aumont, 206; — de Chabot, 207; — des de Creil, 75; — du cardinal Du Prat, 300; — de Louise Guérin, 19; — de Marie-Madeleine Guérin, 19; — de Michel Le Pelletier de Souzy, 19; — des de Jassaud, 75; — de Tristan de Salazar, 344, 345, 346, 349; — des Scarron, 195; — de l'archevêché de Sens, 359; — des Viole, 184; — de Villequier, 206; — disparues, 128.
Arnauld, 250.
Arpajon (Mme la baronne d'), 300.
Arrêtés de Lamoignon, 380.
Arsenal (l'), 39.
Arsenal (le petit), 13, 14, 15, 16, 17; — (le petit), de la ville de Paris, 4, 5, 10; — de la Ville de Paris, 12; — du Roi, 13.
Artagnan (d'), 220.
Arthur III, duc de Bretagne, 50.
Artillerie de la Ville, 12.
Asfeld (prise d'), 235.
Asselin (Jean), peintre, 254.
Attaque du Pas-de-Suse, 206.
Auberge du Paon-Blanc, 191.
Auberges pédagogiques, anciens hôtels du Marais, 27, 28.
Aubery (Marie), 5, 7; — (Robert), sieur de Brévannes, 5.
Aubespine (Charlotte de l'), 394.
Aubignac (l'abbé d'), 74.
Aubigné (Françoise d'), 195, 203; — (Guillaume), évêque, 37.
Aubriot (Hugues), 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 50, 51; — (Jean), 37.

Aubry (Thomas), 16.
Auchy (vicomtesse d'), 73, 74.
Augans ou Aux gants (Robert dit), 262, 263, 271, 272.
Aumale (duchesse d'), 134.
Aumont ,dans l'Ile-de-France, 204; — (Adolphe-Henri-Aimeri, duc d'), 202; — (Antoine d'), maréchal de France, 166, 188, 203, 205, 206, 209, 213, 214, 215; — (attelage à la d'), 232; — (Jacques d'), 205, 231; — (Jean d'), 188; — (Jean III, sire d'), 204; — (Jean V), 204; — (Louis), duc d'), 223, 224, 225; — (Louis d'), marquis de Villequier, 220; — (Louis-Alexandre-Céleste d'), duc de Villequier, 231, 232; — (Louis-Marie-Augustin d'), 227, 229, 230; — (Louis-Marie-Guy, duc d'), 232; — (Louis-Marie-Joseph d'), 232, 233; — (Louis-Marie-Céleste d'), duc de Piennes, 232; — (Louis-Marie d'), duc d'Humières, 220; — (Nicolas-Olympe d'), 227; — (Louis-Marie d'), marquis de Villequier, 226; — (Pierre d'), 39, 192, 204, 263.
Auriacombe (Gérard), 91, 92.
Authon (Jean), 293, 294.
Auvergne (comté d'), 314, 371.
Auxerre, 168, 259.
Avaugour (la marquise d'), 158.
Avenel, 137.
Avignon, 41, 277.
Azincourt, 54, 97, 292, 305.
Aymar (Robert), 290, 291, 292.

B

Babeuf, 27.
Badin (Lucas), 196.
Bagneux (Gauthier de), 292.
Bagnolet, 324.
Bail de la diligence de Lyon, 332.
Baillet (Adrien), 323, 386.
Bailliage de Montferrand, 298.
Balby (la comtesse de), 150.
Ballet des romans, 6.
Ballin (notaire), 113.
Baluze, 291.
Balsac (Marie de), 56.
Balsac d'Entragues (François de), 63, 64; — (Guillaume de), 63; — (Jeanne de), 60; — (Pierre de), 57, 58, 59, 60, 61, 63.
Balzac, 157.
Banque de France ,207; — d'Angleterre, 124.
Banquet donné par le duc d'Aumont, 213.
Baptême du Dauphin (Charles VI), 290.
Barbanson (Charles de), 365.
Barbe (Jacques), 196.
Barbézieux (de), 125.
Barbier, avocat, 21.
Barbier (Pierre le), 168.
Barbier, 86.
Barnabites (religieux), 34, 162.
Barricades de la Ligue, 273; — de la Fronde, 273.
Bas-relief du quinzième siècle, 51.
Bassompierre (de), 186, 317.
Bastille (la prison de la), 21, 23, 39, 40, 52, 70, 179, 231, 263, 372, 375; — (bassin de la), 379.
Bastion d'Ardoise, 267.
Bataille d'Arques, 372; — d'Azincourt, 54, 97, 205, 292; — de Cassel, 204; — de Fontaine-Française, 372 ;— de Fontenoy, 372 ;— de Gênes, 293; — d'Ivry, 372 ;— de Lawfeld, 89; — de Montlhéry, 293; — de Mons-en-Pévèle, 171; — de Nicopolis, 204; — de Pavie, 281; — de Pharsale, 184; — de Poitiers, 274; — de Rancoux, 89.
Bathilde, 146.
Bauchal, 89, 187.
Baudin (Marie-Anne), 203; — (citoyen), 255.
Baudini (Marie de), 365.
Baudouin, notaire, 82.
Baudrand (Louis), 187; — (Michel-Antoine) (l'abbé), 186, 187, 189,
Baudry, notaire, 196.
Baux de l'hôtel de Sens, 328, 329, 330, 335.
Bavière (duc de), 53; — (Isabeau de), 11, 47, 97; — (Guillaume de), 46, 47; — (Louis, duc de), 47.
Bâville, 283.
Bayeux, 232.

Bazard (M.), 236.
Bazin (William), 78.
Bazouin (Pascal), 365.
Beaufeu, notaire, 212.
Beaufort (Mme de), 378.
Beaulieu, en Touraine, 64.
Beaulieu (de), 50.
Beaumarchais (Amélie-Eugénie, Caron de), 127; — (Eugénie Caron de), 124; — Pierre-Augustin Caron (de), 115, 122, 123, 124, 126.
Beaumont (de), 191; — (Mgr Christophe de), 155.
Beaune (Guillaume de), seigneur de Semblancey, 310; — (Renaud de), 310, 311, 312, 314, 321.
Beaurepaire (Edmond), 190.
Beausire (Jean), 7, 15.
Beauvais (Robert de), 12, 364.
Beauvais, 289.
Beauvalet (Barbe), 178.
Becquard de Penoul, 261, 262, 264, 265, 271, 272, 234, 289.
Becq de Fouquières (L.), 24.
Bedfort (duc de), 50.
Béguin (Mlle), 108.
Béguines, 265.
Belin, 263.
Bellier de la Chavignerie, 114.
Bellièvre (Albert de), abbé commendataire de Jouy, 166; — (Nicolas de), 165; — (Pierre de), seigneur de Grignon, 165.
Belot, 11.
Benjamin (l'abbé de), 135.
Benoimont (Marie-Eugénie), 79.
Benoît XIII, 48.
Benoît, notaire, 112.
Benoît (René), 311; — le Romain, peintre, 252.
Benserade, 378, 379.
Berger (le docteur), 339; — (Jean le, dit Robert), 284.
Bergeron, 82.
Beringhen (Marie-Madeleine Elisabeth-Phare, marquise de), 220.
Bernay (Somme), 77; — (seigneurie de), 56.
Bernin (le cavalier), 213.
Berrurié (Jean-François), 83.
Berruyer (Anne), 83; — (Denise-Marie), 83; — (Jacques), 83; — (Jacques) seigneur de Malcémont), 82, 83. — (M. et Mme), 82, 83, 84, 85.
Berry (duc de), 44, 45, 53.
Bertet (Le R. P.) jésuite, 384.
Berthelot (François), 135; — (M. et Mme), 135, 136.
Bertin, ministre, 235.
Bertrand (Bernard), seigneur de Villèle, 304; — (Guillaume), 305; — (Jean), cardinal, 304, 305, 367.
Berty (A.), 248.
Beslize, 138.
Bétaud (Catherine-Antoinette de), 75; — (Louis de), 75; — (famille de), 75.
Béthune (Marguerite-Louise de), duchesse du Lude, 16, 17.
Bevière, notaire, 292.
Bezançon, 64.
Bèze (Théodore de), 300.
Béziers, 172, 371.
Bibliothèque d'Anne de Graville, 59.
Bibliothèque de l'Arsenal, 59, 390, 395.
Bibliothèque de Guillaume de Lamoignon, 386.
Bibliothèque du duc de Luynes, 254.
Bibliothèque de la ville de Paris, 1, 17, 18, 23, 25, 29, 386, 387, 388, 389, 390.
Bignon (Armand-Jérôme), 239.
Billettes, 193.
Billon (Charles), 151.
Birague (cardinal de), 309.
Biran (marquis de), 221.
Biron (maréchal de), 359, 372.
Bizonton de Machaut, 118.
Blanchard, 172.
Blanchet, notaire, 391.
Blancpignon (M. de), prêtre, 329.
Blas de Malmasse (Françoise-Henriette), 329, 393.
Blégny, 277.
Blondel, architecte, 9; — (Jacques-François), 101, 102, 103, 104, 105, 114, 115, 120, 121, 128, 197, 209, 247, 250, 252, 256.
Boccace, 54.
Bodin de Montguichet, 365, 366.
Boffrand, 101.

Bohier (le cardinal), 298; — (Jacqueline), 298.
Boignes (M.), 114; — (Pierre), 114; 121.
Boileau (Guillaume), 178; — Despréaux, 385.
Bois (Simon du), 269; — de Boulogne, 148, 314; — de Vincennes, 55, 373; — Bois-Malesherbes (seigneurie de), 56, 59.
Bois-Chantel (Marie-Anne-Thomas de), 79.
Boisgarnier (Marie de), 62.
Bois-Larcher (seigneur de), 195.
Boislisle (A. de), 139, 141, 142, 143, 144, 195, 207, 213, 215, 228, 394.
Boissy-Saint-Léger, 164.
Bonamy (Pierre-Nicolas), 22, 23, 96, 388, 389.
Boniface (Marie-Cécile), 91; — (Marie-Elisabeth), 91.
Boniface VIII, 272.
Bonnardot (A.), 28, 53, 60, 279, 304; — (F.), 70.
Bonneville (François de), 80.
Bonnin de Chalucet (Anne-Louise), 23.
Bonnivet (amiral de), 298.
Bordier (Jacques), 84, 85.
Borel (Willem), 119.
Bornage de la terre de Saint-Paul, 164, 167, 266, 267.
Bornage de l'hôtel d'Aumont, 193.
Borselle (François de), 49.
Borzon (François-Marie de), peintre, 107, 129.
Botal, médecin de Charles IX et de Henri III, 355.
Boucel (Guérin), 266; — (Jacques), 266, 267.
Boucher, peintre, 155.
Boucher (François), peintre, 252, 253.
Boucher (Claude), 19; — (Marthe), 201; — (Jean), 284; — (Nicolas), notaire, 192.
Bouillart (dom), 386.
Bouillon (comte de), 314.
Boule (meubles de), 230; — (Pierre), notaire), 180, 181.
Boulet de canon de juillet 1830, 338.
Boulevard des Filles-du-Calvaire, 267; — Henri IV, 110; — Poissonnière, 136; — Raspail, 255; — Saint-Antoine, 126; — Saint-Germain, 116, 247, 255; — Saint-Michel, 28; — de Sébastopol, 158, 160.
Boullongne (Jean-Nicolas), 17.
Boulogne (Louis), peintre, 109, 129.
Bouquet, historiographe de Paris, 63, 68.
Bouquet (Pierre), 389.
Bouquetin (Philippe), 264.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, 202; — (François de), comte de Saint-Paul, 350; — (Henri de), 372; — (Jacques de), 285; — (Louis Ier de), 267; — (Louis de), cardinal, 302, 303, 350; — (Marie de), 350; — (Pierre de), 285; — (connétable de), 302; — Vendôme (Charles de), 302; — Vendôme (François de), 302.
Bourdaloue, 385.
Bourdeaux (cardinal de), 281.
Bourdelot d'Airval, 218.
Bourdier-Hogny (Alexandre-Nicolas, 91.
Bourdinière (de la), 4, 10.
Bourdon (Adam), 266; — (Guillaume), 266; — (Pierre), 266.
Bouret, 235.
Bourg Saint-Germain, 248; 355.
Bourgogne (duc de), 46; — (Antoine de), 47; — (Jean de), 47, 48; — (Jean-sans-Peur, duc de), 96, 169, 292; — (Jeanne de), 289; — (Philippe le Bon, duc de), 48, 49; — Philippe le Hardi, duc de), 47; — (Marguerite de), 47, 49.
Bourgoing (Charles de), 112.
Bournon (Fernand), 39, 147, 179, 262, 263, 272, 274, 276, 286, 370.
Bournonville (Angélique-Victoire de), 227.
Bouteville de Montmorency (François de), 375.
Bouy, 277.
Boyvin d'Hardancourt, 15, 56.
Bragelongne (Pierre de), 5; — (Mme Pierre de), 5.

Brake (Pieter de), 119.
Brantôme, 28, 283, 305, 316, 358, 360.
Brasseur, 28.
Bréda, 140.
Brenne (Pierre de), 2.
Bretagne (Anne de), 59, 294; — (Pierre, duc de), 50.
Bretez (plan de Paris de), 386.
Brévannes (de), 5.
Brice (Germain), 9, 102, 103, 104, 106, 109, 110, 111, 128, 141, 214, 215, 217, 291, 343, 356, 386.
Briçonnet (famille de), 75.
Bricqueville (Mme la marquise de), 158.
Brièle (A.), 36, 158.
Brienne (Alphonse de), 262; — (Jeanne de), 262; — (Raoul de), connétable, 262; — (comtes de), 71.
Brienon, 277, 291.
Brigrand, notaire, 365, 367.
Brinbourg (François), 191.
Brissac (comte de), 7.
Broderies et dentelles, 148.
Brotignières (Charles de), 83.
Brou (Mme de), 127.
Brouilli (Antoine de), 224.
Bruel (A.), 266.
Brûlart (Charles), 105; — (Charlotte), 105; — (Denis), 105.
Brunet (Pierre), 366; — de Chailly (M. de), 386; — (Jean-Baptiste), 366.
Brunetti, 256; — père et fils, 252.
Brussel de Sancy, 77.
Bruxelles, 148.
Buanderie du Mouton, 285, 286.
Buchet (Charles), 210, 211, 241.
Buchon (J.-A.), 284.
Budé (Guillaume), 180.
Budos (Henriette de), 394.
Bullant (Jean), 368.
Bulle d'Avignon de 1365, 275; — de Sixte-Quint, 37.
Bullet (Pierre), 9, 10, 18.
Bureau des coches d'eau de Lyon, 134; — des mortelliers, 175; — — des fermiers bouchers de Paris, 121; — des voitures de Juilly, 91; — des transports de paquets, ballots, etc., dans l'intérieur de Paris, 336; — de la Ville, 387, 388, 389.
Burigny (de), 323, 324.
Bussy-Rabutin, 221; — (le comte de), 378, 385.
Bussy (Louis de), 245; — (M. l'abbé de), 245.
Butte Saint-Roch, 197.

C

Cabaret de la rue du Paon, 191.
Cabinet d'histoire naturelle du duc de Luynes, 254.
Cachots de la Bastille, 33.
Caderousse (duc de), 221.
Cadrans solaires de l'hôtel de Hollande, 105, 128.
Caen, 232; — (Mme de), 200; — (Pierre de), 200.
Caiez, notaire, 121.
Calendrier julien, 168; — grégorien, 168.
Calepin (le) du cardinal Pellevé, 318.
Calepin (Ambroise), 308.
Caligula, 153.
Calixte, 73.
Calixte III, 260.
Calpino, près Bergame, 308.
Cambray (Marie de), 167.
Camp de la Moselle, 89.
Campanella, 73.
Campardon (Emile), 63.
Camus (Dominique-Jean), notaire, 33.
Canal de Loo, 89.
Canal Saint-Martin, 127.
Canillac (Dieudonné de), évêque, 88.
Canillac (Mme de), 88; — (Raymond de), cardinal, 88; — (marquis de), gouverneur d'Usson, 313.
Cantorbe (M. de), 76.
Capitainerie de Châtelculhier, 57; — de Corbeil, 57; — de Fontainebleau, 57; — du château de Fort de Penne, 57; — du château de Tournon, 57.
Capitoul de Toulouse, 304.
Caqué (Catherine), 114.

Carcassonne (sénéchaussée de), 371.
Cardinal des bouteilles, 305; — du titre de Saint-Thomas in Parione, 305; — du titre de Saint-Silvestre, 302; cardinaux rôturiers, dits révérendissimes, 308; cardinaux princes ou illustrissimes, 308.
Carlat (Le), 313.
Carmélites de la rue Saint-Jacques, 159.
Carmes (Les), 264, 268, 269.
Carmes-Billettes (les), 173, 180.
Caron (sieur), 151; — (Louis), 155.
Carrefour des Barrés, 291.
Carré, 196; — (Mlle), 64.
Carrières de Montmartre et de Belleville, 262.
Carrosse de Fontainebleau, 334; — ordinaires, 333; — de routes, 333; — de voiture, 333.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, 267; — de Saint-Eloi, 164, 266; — de Saint-Maur, 170.
Caserne de l'Ave-Maria, 265, 338.
Caset (Sébastien), 83.
Cassini de Thury, 235.
Castelnau, 70.
Castiglione (Benedette), peintre, 253.
Catalogue des Partisans, 85.
Cathédrale de Sens, 273, 295, 342; — de Notre-Dame de Paris, 273.
Catherine (de France-Valois), 292.
Caves de l'hôtel de Jassaud, 33, 34; — de l'hôtel de Sens, 351.
Caylus (Mme de), 313.
Célestin V, pape, 264.
Célestins (les) de Marcoussis, 46.
Cens chevel, 272.
Censier de l'archevêché de Paris de 1495, 54.
Censive de l'archevêché de Paris, 37; — du couvent des Carmes-Billettes, 193; — des religieux de Notre-Dame de la Charité, 180; — du Roy, 199; — de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, 386; — de Saint-Eloy, 43, 166, 167, 168, 193, 194, 200, 201, 202, 263; — de l'abbaye de Saint-Victor, 81, 84, 364; — de l'abbaye de Tiron, 37, 43, 68, 72, 74, 202, 229, 290, 291.
Censure dramatique, 124.
Cent-jours (les), 232.
Cercelier (sieur), 68.
Cérisy (l'abbé de), 73.
César (Jules), 184.
Chabanais (prince de), 69.
Chabannes (Jean de) comte de Dampmartin, 294.
Chabot, 207.
Chabrol (comte de), 390.
Chaillot, 267.
Chalon-sur-Saône, 37.
Chambiges (Martin), architecte, 342.
Chambon (Mlle de) d'Arbouville, 24.
Chambre des Comptes, 179, 286.
Chambre de la Tournelle, 179, 299.
Chambrier (grand) de France, 205.
Chambriquet (N.), 285.
Chamillard (M. de), 205.
Champ aux Bretons, ou la Bretonnerie, 193.
Champ au plâtre, 39, 263.
Champagne (Philippe de), 109, 256.
Champeaux (M. de), 109, 256.
Champion (Pierre), 98.
Champray (Mme de), 139, 144.
Champrond (Michel de), 4.
Chanoines de Sainte-Catherine du-Val-des-Ecoliers, 2, 3, 68, 361, 363; — de la Culture-Sainte-Catherine, 361, 363; — de la Sainte-Chapelle, 290; — de Saint-Gatien et de Saint-Martin, 297; — de Saint-Germain-l'Auxerrois, 303; — de Sens, 277, 297.
Chantarec (marquis de), 377.
Chanteprime (Jehan), 45.
Chantier du Roy, 61.
Chapelain, 379.
Chapelain du Chesnoy, 272; — de l'ambassade de Hollande, 118, 119, 120; — de Marchais, 272.
Chapelier (Yves le), 331.
Chapelle cimetériale de Saint-Paul, 34, 162.
Chapelle du collège de Laon, 176; — des Enfants trouvés de la Cité, 252; — des morts de l'é-

glise Sainte-Marguerite, 252; — de l'abbé Terray, 236; — hollandaise des protestants, 116; — de l'ambassade de Hollande, 120; — de Hollande, 118, 119; — néerlandaise, 117, 118, 119; — de Pacy, 36; — privée de l'hôtel de Sens, 296, 346, 347; — de Saint-Pierre de la cathédrale de Sens, 294, 297; — chapelle de Saint-Joseph de l'Union chrétienne à Charonne, 135; — Sainte-Anne du petit Saint-Chaumond, 136; — Chapelles des protestants, 115, 116, 117, 120.
Chapelles (des), 375.
Chapes (seigneurs de), 204, 206.
Chapitre de Notre-Dame de Paris, 181, 303; — de Sens, 276, 298.
Chardin, peintre, 253.
Charenton, 172.
Charles le Chauve, 260.
Charles IV, duc de Lorraine, 26.
Charles V, 35, 36, 37, 39, 40, 55, 93, 161, 204, 262, 263, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 286, 289.
Charles VI, 11, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 93, 91, 97, 169, 170, 204, 290, 292, 301.
Charles VII, 42, 50, 52, 97, 169, 293.
Charles VIII, 55, 56, 59, 169, 301.
Charles IX, 181, 192, 205, 306, 312. 371, 373.
Charlot, notaire, 243.
Charon (Julien), 54.
Charonne, 133, 135, 136, 145.
Charpentier, 51.
Charpentier, notaire, 392.
Chartres, 37, 57, 258; — (bailli et capitaine de), 4; — (évêque de), 225; — (duc de), 28; — (Jean de), 165; — (vidame de), 69, 70.
Chastel ou bastide Saint-Antoine, 44.
Chastellier (Jean-Baptiste de), 309.
Château de Beauté, 55, 56; — de Chavigny, 247; — de Charleval, 356; — de Conflans, 179; — de Dampierre, 255; — d'Ecouen, 356; — de Fayet, en Dauphiné, 371; — de Graville, 55, 56; — d'Hesdin, 358; — d'Ibois, 313; — d'Issy, 9; — de Jouy, 306; — de Madrid, 148,314; — de Maisons, 207; — de Malesherbes, 59; — de Marcoussis, 56, 57; — de Ménilmontant, 20, 26; — de Montmor, 373; — de Pont, 217; — de Raincy, 197; — de Richelieu, 186; — de Rouen (vieux), 247; — de Sommières, 41; — de Tanlay, 247; — d'Usson, 313, 316; — de Vaux, 197, 256; — de Vigny, 58; — de Villacerf, 101; — de Villequier, 232.
Châteaugiron (Leprestre de), 17.
Châteauroux (seigneurs de), 204.
Châtelain (l'abbé), 126; — (Eugène), 340.
Châtelet de Paris, 50, 51.
Châtelet (petit), 39, 40.
Châtelier (Henri de), 95.
Châtellenie de La Ferté-sous-Jouarre, 62.
Chatellerault (duché de), 357.
Châtillon (duchesse douairière de), 16.
Châtillon (Guillaume de), 170.
Châtillon (maréchal de), 138.
Chatou (seigneurie de), 269.
Châtre (seigneurie de), 56.
Chaumond (saint), 146, 147.
Chaumont-la-Guiche, 377.
Chaumont (Jean de), 266.
Chaunes (le chevalier de), peintre, 254.
Chaussée d'Antin, 227.
Chaussée du Pont-Perrin, 267.
Chauveau de La Garde, 237, 238.
Chauveron (Audouin), 41.
Chavigny (Mme de), 235, 386; — (Oudart de), 289.
Chelles, 248.
Chemin conduisant aux pâtis de Grenelle, 248.
Chemin qui va à la Culture Sainte-Catherine, 11.
Chemin des Vaches, 248.
Cheminée de pierre de l'hôtel de Sens, 351.
Chénier (André), 24.
Chéruel, 215, 221, 224.
Choisy (Auguste), 356.

Chronique de Cousinot, 40; — normande, 46; — du religieux de Saint-Denis, 172; — de la Pucelle, 46.
Cicéron, 325.
Cimetière Saint-Paul, 34, 162, 191.
Clairambault (Nicolas), 14, 16.
Clairvaux (seigneurs de), 201.
Clamart, 300.
Claude (la reine), femme de François Ier, 59.
Clavel, 273.
Clément V, 272.
Clément VII, 41, 300.
Clément VIII, 311, 322.
Clément (Simon), 99.
Clermont (comté de), 371 ;— sous-Biran, 57.
Cloître Notre-Dame, 301.
Clotaire III, 146.
Clovis Ier, 325.
Clovis II, 146.
Coches, 334.
Coches d'eau, 334.
Coches de terre, 334.
Cochon (Pierre), 46.
Cognot (Pierre ou Jean), 273.
Coignac (seigneurie de), 272.
Coignet (Pierre du), 273.
Coin (Pierre ou Jean du), 273.
Colbert, 148, 213, 250, 379, 380.
Colis postaux, 29.
Collé, 122, 123.
Collections du maréchal d'Aumont, 223; — du duc d'Aumont, place Louis XV, 230; — De la marre, 370; — du duc de Luynes, 254; — de la duchesse de Mazarin, 230; — du comte de Tallard, 230.
Collège du Cardinal-Lemoine, 323; — d'Harcourt, 249; — de Laon, 174, 176, 177; — de Louis le Grand, 174; — de Navarre, 315, 322; — de Navarre (grand maître du), 311; — des Quatre Nations, 197; — Rollin, 211; — de France, 395; — Saint-Bernard, 51.
Colloque de Poissy, 306.
Colombey (Emile), 380, 381, 384.
Colonnade du Louvre, 356.
Colonelle, 198.
Combat de Sainte-Brigide, 281.
Combat de l'Ille de Ré, 206.
Combats judiciaires, 361.
Comédie-française, 122, 124, 125.
Comité historique des Arts et des Monuments, 252, 253.
Comité des Inscriptions parisiennes, 354.
Comité de Salut public, 158.
Commacre (seigneur de), 72.
Commin (Philippe), 262.
Comminges, 304.
Commission des monuments historiques, 253.
Communauté de Saint-Chaumond, 152, 153, 158, 160.
Compagnie des Indes, 21, 86, 150; — des Eeaux de Paris, 126.
Compardon (E.), 73.
Compiègne, 97, 360.
Compte des Heures de Notre-Dame, 171.
Comptes de confiscations des Anglais, 285.
Concierge de l'hôtel d'Eu, 262.
Conciergerie du Palais, 60, 236.
Concile de 1303, 272; — provincial de 1612, 323; — de Constance, 48, 172; — des Gaules de 634, 132 ; — de Milan, 294; — d'Orange, 132; — d'Orléans de 1478, 293; — de Pise, 293, 294; — de Sens de 1528, 301; — de Trente de 1562, 2[illegible]6; — de Tolède de 633, 132.
Concordat de 1516, 299.
Condé (prince de), 206; — (princesse de), 375, 377; — (Henri), prince de, 307; — (prise de), 206.
Conflans (Jehan de), 168, 179; — (Girard de), 170, 175, 179, 180; — (seigneurie de), 180.
Coni, en Piémont, 358.
Conti (les princes de), 140.
Convers, père et fils, entrepreneurs, 154.
Convers (Pierre), architecte, 155.
Coquerel, fils (Athanase), 116.
Corbinelli (Jean), 385.
Cordelant (Jean), clerc de l'Université, 95.
Cordier, notaire, 121.

Corneille, peintre, 108, 129.
Cornille (Eustache), notaire, 200, 201.
Cornoailles (François), 201.
Cornut (famille de), 272.
Corrozet (Gilles), 344, 363.
Cors (M.), 336.
Cotelle, peintre, 109.
Cothereau-Maintenon (Bonne), 310
Coton (Le P.), 311.
Cottart, architecte, 101, 102, 103, 105, 128.
Cottin, notaire, 392.
Coulanges (les de), 385; — (Henriette de), 100, 101; — (Marie de), 100.
Coulomb (Jehan de), 367.
Coup d'Etat de 1851.
Cour Bellot, 136, 138; — Gencien ou Gencienne, 175, 194, 202; — du roi François Ier, 137; — la Reine, 12, 13; — du Commerce, 191.
Courajod, 158.
Couraud (Jacqueline), 172.
Courcelle du Mûrier, 177, 178.
Courgeon (M.), 28.
Courmont (Alphonse Lebas de), 78; — (Charles Lebas de), 78; — (Marie-Louis-Jules Lebas de), 78.
Courtille d'Etienne Barbette, 94.
Courtille (la marquise de), 158.
Courtrai (prise de), 206.
Cousin (Jules), 3, 164, 264, 370, 390; — (Charles), 114; — (Victor), 249.
Cousinot (Guillaume Ier), 169; — (Guillaume II, seigneur de Montreuil), 169; — Pierre Ier), 168, 169; — (Pierre II), 169.
Coustard (Gabriel), 86; — (Marie-Anne-Madeleine), 86.
Couvent des Augustins déchaussés, 319; — des Grands-Augustins, 51, 300, 303; — des Petits-Augustins, 321; — de l'Ave-Maria, 62, 265, 332, 334; — couvent des Barrés, 261, 267, 270, 274, 279; — des Béguines, 275, 289; — — des Béguines, 275, 289; — des Blancs-Manteaux, 93, 96; — des Carmes déchaux, 108; — des grands carmes, 174; — des Carmes de la place Maubert, 264; — des Célestins, 12, 61, 261, 264, 272, 285, 317; — des Célestins de Marcoussis, 56; — des Chartreux, 108; — de Sainte-Croix de la Bretonnerie, 84; — des Petites Cordelières, 273; — des Filles-Bleues, 4, 8, 10; — des Filles du Sacré-Cœur, 321; — des Filles Sainte-Elisabeth, 377; — des dames de la Visitation Sainte-Marie, 257; — de la Visitation de Montargis, 267; — des Filles de l'Union chrétienne, 145, 157.
Coypel (Antoine), 253; — (Noël), 253.
Crécy (Alexandrine-Françoise de), 91; — (Ferdinand-Denis de), 91; — (Jehan de), 91; — (Jeanne-Françoise de Chantal de), 91; — (Louis-Théodore de), 91; — (Louise-Victoire de), 91; — (Ferdinand-Emmanuel-René de), 91.
Creil (Anne-Charlotte de), 335; — (Henri de), seigneur de Bournezeau, 75; — (Jean de), seigneur de Chemauld, 75; — (M. de), 74.
Crémery, notaire, 92.
Créquiy (Anne-Charlotte), marquise de, 220.
Crouan (Pierre), 79.
Croissy-en-Brie, 4.
Croze (famille de), 134; — (Claude de), 133, 134; — (Anne de), 133, 134, 135, 136, 149.
Crucifix (le) maquereau ou marque eau, enseigne, 11.
Cugnières (Pierre de), 273.
Cuirs, ornement, 208.
Culture Sainte-Catherine, 2, 3, 10, 11, 13, 43, 267, 361, 363, 365, 367, 370; — du Temple, 94; — Saint-Eloi, 34, 161, 162.
Cure de Clichy, 321.
Curé de la paroisse Saint-Paul, 323, 324; — de la paroisse Saint-Roch, 235, 236; — de la paroisse de Vareilles, 272.
Curieux, collectionneurs, 217, 223.

Curot (Marguerite-Françoise), 80.
Cuvelier (Hugues), architecte, 342.

D

Dacy (Philippe), 279.
Dagobert, 34, 161.
Daillon (Henri de), duc du Lude, 16.
Dames de Saint-Chaumond, 160; — pensionnaires de Saint-Chaumond, 152, 153, 154, 157, 160.
Damoiselle (tourelle), 327.
Damville (Henri Ier duc de Montmorency, seigneur de), 3.
Dangeau (marquis de), 215.
Danger, 235.
Dangeville, comédienne, 225.
Dantin (le colonel), 28.
Danton, 190, 191.
Date (Julien) ou Date de Saint-Julien, 317, 318, 319.
Daudet (Alphonse), 394, 395.
Dauphin (M. ou Mgr le), 54, 140.
Dauphin Charles (le), 97.
David, peintre, 27, 127.
Debladis, 28; — (Achille), 92; — (Antoine), 91, 92; — (Marceline-Joséphine-Jeanne), 92.
Décameron (le), 59.
Decazes (duc), 314.
Deffand (Jean-Baptiste du), marquis de La Laude, 112, 113, 120; — (Jean-Jacques du), 113; — (marquise du), 113.
Delaage (Edouard), de Meux, 393.
Delarue (M.), 127.
Delille (l'abbé Jacques), poète, 395.
Delisle (Léopold), 276, 277.
Delondres (François), 228, 229.
Delonge (Jean de), 204.
Delorme (Marion), 191; — (Philibert), architecte, 368.
Demars (M.), 235.
Demonthenault, notaire, 202.
Denisot, 184.
Dentelles et broderies, 148.
Dentelle du point de Paris, 148.
Dentellières des Flandres et du Brabant, 148; — de Venise, 148.
Desbordes (Renée), 134; — (sœur), 149.
Descamin (Martine), 62.
Descente à la rivière, 190.
Desclos-Lepeley (héritiers), 92; — (René-Alexandre), 90.
Description de l'hôtel de la rue du Figuier, 340 à 352.
Desjardins (Martin), sculpteur, 140, 141, 143.
Desmoulins (Camille), 190.
Desnots, notaire, 391.
Desnoyers (Marguerite-Agnès), 134.
Desplasses (Jean-Baptiste), 155.
Despoix (Robert), 366.
Desportes (Philippe), 321, 322.
Dessins de Gaignières, 341, 344, 346, 351.
Destutt (Antoine-Louis-Claude), comte de Tracy, 150, 156.
Devise d'Anne de Graville, 60; — de l'ordre du Porc-Epic, 43.
Dezallier d'Argenville, 104, 106, 107, 108, 109, 112, 115, 126, 127, 209, 210, 211, 213, 233, 252.
Diaconisses, 132.
Diane de France, 358, 359, 360, 365, 372, 395; — de Poitiers, 358.
Didelot, 235.
Didot, 93, 169, 205, 231, 250, 306, 323, 360.
Dijon, 37.
Diligence de Lyon, 333.
Diogène, 110.
Diogenète, 217, 218.
Diores (seigneur de), 195.
Directoire (le), 389.
Divorce de Marguerite de Valois, 313, 314.
Divorce satyrique (le), pamphlet, 317, 318, 320.
Dobsen (Claude-Emmanuel), 207.
Dodier (Germain), 200.
Domaine des chanoines de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, 361.
Domaines royaux de Melun, Corbeil et Dourdan, 56.
Dombes (principauté de), 64.
Don Quichotte, 144.
Dorbay, 356.
Dorigny, peintre, 107, 108, 129.
Dormans (Guillaume de), 292.
Dormans (Jean de), 275.
Douen (O.), 121.

Douët d'Arcq, 14, 43, 94, 121, 179.
Douët Prieur, 95.
Doyen, notaire, 391.
Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, 291.
Doyenné d'Etampes, 271; — de Melun, 272.
Dreux (Philippe de), 329; — de Dammartin, 180; — de Landelle, 199, 200; — Budé, seigneur d'Yères, 180.
Droit de procuration ou de gîte, 260, 271.
Drumont (Edouard), 256.
Du Bellay, 359.
Dubois (Claude), notaire, 194.
Dubois (Le P.), 386.
Dubois de Besnotel (Alexandrine), 91.
Dubray (Jean), 331.
Dubreuil (Thomas-Séverin), 239.
Du Breuil, 36.
Dubuisson-Aubenay, 196.
Duby (sieur), 389.
Duc (Philippe), 358.
Duc (M. le), 140; — (Jean-Antoine), 358; — (Philippe), 358.
Ducange, 35.
Du Cerceau (Androuet, 32; — (Baptiste), 356, 368.
Duchaussoy, 331.
Duchemin (François), peintre, 214.
Duclos Dufresnoy, notaire, 235.
Du Guesclin, 214, 313.
Du Hamel, peintre, 109.
Dulaure, 373.
Dumas (Alexandre), 221.
Dumont, 148.
Dunes (seigneur de), 57.
Dunkerque (prise de), 206.
Dunois, 50.
Duparc (Louis-Benoît-Foulques), 114.
Duperron, le cardinal, 348; — (Jacques-Davy), cardinal, 321, 322, 323, 324; — Jean Davy), 325.
Duplessis, valet de chambre, 322, 323.
Duplomb (Charles), 321.
Dupont (Jean), 203.
Du Prat (Nicolas), abbé de Juilly, 300; — (Antoine), cardinal, 297, 298, 299, 300, 301, 302; — (Antoine), seigneur de Nantouillet, 299; — (Gérande), 299; — (Guillaume), 299; — (Antoine), prévôt de Paris, 60, 71.
Durand, notaire, 90, 158; — (Mme), 158.
Duret (François-Joseph), 155, 156; — (Charles), sieur de Chevry, 84.
Durfort (Jacques de, de Fitz-James, 227; — (Jean-Baptiste de), duc de Duras, 227.
Durfort-Duras (Emmanuel Félicité duc de), maréchal de France, 230; — (Louise-Jeanne de), duchesse de Mazarin, 230; — Victoire-Félicité de), 227.
Dutresme (M.), 320.

E

Ebroïn, 146.
Ecole des Beaux-Arts, 51, 320; — Massillon, 207, 263, 284, 286; — des Mines, 28; — Sophie-Germain, 174.
Ecoliers de l'Université, 39, 40.
Ecuries du duc Louis d'Aumont, 225; — du roi François Ier, 137; — du duc de Piennes, 232.
Edit de Nantes, 115, 116, 119, 121; — de tolérance de 1784, 124.
Eglise de l'Ave-Maria, 173, 198; — des Barnabites, 162; — des Blancs-Manteaux, 162; — de Braye, 186; — des Carmes de la place Maubert, 49; — des Célestins, 96; — du couvent des Célestins de Marcoussis, 58; — des dames de Saint-Chaumond, 155, 156, 159; — de Gagny, 248; — gallicane (libertés de l'), 155, 156; — des Minimes de la place Royale, 273, 360; — de Montmorency, 9; — de Saint-André-des-Arts 41; — Saint-Barthélemy, à Gènes, 296; — de Saint-Denis, 303; — Saint-Etienne-du-Mont, 159; — Saint-Eustache, 188; — Saint-Gervais, 36, 214, 217; — Saint-Jean-en-Grève, 266; — du prieuré de Marcherets, 293;

— Saint-Laurent, 114; — Saint-Nicolas-des-Champs, 112; — Saint-Paul, 12, 34, 37, 44, 47, 72, 162, 280, 290, 335; — Saint-Philippe-du-Roule, 156; — Saint-Paul-Saint-Louis, 162; — Saint-Séverin, 63; — Saint-Thomas-d'Aquin, 9, 250; — du Val-de-Grâce, 297; — de la Visitation, 207, 267; — Notre-Dame de Paris, 40, 106, 108, 117, 303, 309; — collégiale de Notre-Dame de la Scala, 195.
Effiat (la famille d'), 118.
Egouts (premiers) de Paris, 39.
Egout du pont Marie, 330; — du pont Perrin, 267; — de la rue de Turenne, 83.
Eloi (saint), 34.
Emblèmes de la magistrature, 355.
Enceinte capétienne, 165.
Enceinte de Philippe-Auguste, 2, 34, 37, 95, 162, 165, 264, 267, 369; — d'Etienne-Marcel, 39; — de Charles V, 279; — du Temple, 377.
Ennemond (saint), 166.
Enseigne de Marie-Stuart, 159; — du Paon blanc, 190; — des Singes, 93; — au rendez-vous des Enfants de la Creuse et de la Haute-Vienne, 190.
Entragues (famille d'), 56; — (Marie d'), duchesse de Verneuil, 359; — (baronne d'), 57.
Entrée du cardinal Duprat, comme légat *a latere*, 301.
Entrepôt des sels, 127.
Epernon (le duc d'), 323.
Epinay (Jacques-Philippe d'), 24.
Epitaphe du cardinal Duprat, 300; — de Le Gentilhomme, 63; — du cardinal Pellevé, 309.
Esbattements de la Cour, 361.
Escalier de l'hôtel de Luynes, 251.
Escalier à vis de l'hôtel de Sens, 349; — de l'hôtel de Lamoignon, 357.
Escuencol (Guillaume), 269; — (Jean), 269.
Est (Fortunée-Marie d'), princesse de Conti, 155.
Estoile (Pierre de l'), 11, 305, 309, 312, 317, 319.
Estor (M.), 199; — (Mme), 201; — (Pierre), 200, 201.
Estouteville (Adrienne d'), 350; — (duché d'), 350; — (duchesse d'), comtesse de Saint-Paul, 350; — (Charlotte d'), 53, 71, 72; — (Jacques d'), 53, 71; — (Jean d'), 53, 54, 56, 71; — (Jean III d'), 350; — (Mme d'), 52; — (les d'), 71; — (Robert d'), 50, 51, 52, 53.
Estrées (Paul d'), 124.
Etampes, 59.
Etats généraux des Provinces-Unies, 148.
Etats de la Ligue, 360.
Etats de Paris, 307.
Etats généraux d'Orléans de 1560, 306; — de Sens, 290.
Etienne, évêque de Paris, 275.
Etienne (H.), 305.
Etissac (Jeanne d'), 70.
Eu (comte d'), 262.
Eve, abbesse d'Hyères, 328.
Evêché d'Amiens, 306; — de Blois, 325; — de Metz, 305; — de Paris, 260.
Eveillard (Nicolas), notaire, 174.
Evêque de l'Eglise gallicane, 293.
Evreux (Louis d'), comte d'Etampes, 262.
Evrolles, 277.

F

Façade sud du Louvre, 356.
Factage parisien, 29.
Fagnez (Gustave), 42.
Farnèze (Orazio), duc de Castro, 358.
Faubourg Saint-Antoine, 148; — Saint-Germain, 119, 121, 227, 248; — Saint-Honoré, 119, 120, 227.
Faulcon (M. de), 4; — (François de), évêque de Tulle, 11.
Faventines, 235.
Fayet (Antoine), 324.
Félibien, 14, 45, 51, 136, 145, 172, 268, 275, 277, 279, 280, 301, 326, 366, 386, 387.
Félix (Marie-Marguerite), 155, 157.

Ferdinand II, empereur d'Allemagne, 372.
Ferme générale des messageries, 335.
Ferrier (de), 139.
Fête des fous, 292.
Feuillant (la comtesse de), 157.
Feydeau (Denis), seigneur de Brou, 327, 329, 330; — (Louise-Julie), 17; — (Marie-Henriette), 17; — (Paul-Esprit), seigneur de Brou, 17; — de Marville (M.), 228.
Fief de Beaumarchais, 122; — de Conflans, 180; — de la Culture Sainte-Catherine, 362, 363; — aux Flamands, 193, 199; — des Fusées, 11; — dépendant de la Censive de Saint-Victor, 361.
Fiefs de Paris, 304.
Fieubet, 284.
Filles Bleues, 368; — converties des protestants, 133; — de la Providence, 133; — de Sainte-Anne, 136; — de l'Union chrétienne, 136, 144, 145, 147, 149, 150, 157.
Flamand-Duval, notaire, 78.
Flameng (Jean), 268.
Flandres (Guillaume de), 76; — (Marie de), 75, 77.
Flesselles (Mme de), 158.
Fleury (l'abbé), 306; — (cardinal), 21; — (Guillaume de), 97.
Folie, foulie, feuillie, fouellie, feuilllée, folia, 270.
Folie, lieu dit, hameau, 270.
Folie-Cornu à Bercy, 270; — Jean-Morel, 266, 267, 268, 269, 270; — Méricourt, 270; — (Régnault), 270.
Fontaine, 277; — notaire, 386; — (Hue de la), 170, 172.
Fontaine du Palais des Archives, 15; — du Point-du-Jour, 141.
Fontainebleau, 55, 57, 109.
Fontaines de l'hôtel Saint-Paul, 55, 57.
Fontenay-sous-Bagneux, 133.
Fontenay (comte de), 230.
Forêt de Bière, 55; — de Rouvray, 314.
Forge (Jean), 286.
Forges d'Archambault, 92.
Fort de Kehl, 124.
Fortin de la Hoguette (Hardouin), 330.
Fossé de la rue du Petit-Musc, 267.
Fouchier (Robert), 95.
Fouilles de la rue Saint-Antoine, 162.
Fourcy (Henri de), seigneur de Chessy, 173; — (Mme de), 199.
Fournier (Edouard), 26, 28, 41, 42, 104, 155, 217, 218, 222, 360, 377, 382, 383, 384.
Fraguier (Jean), seigneur de Courcelles, 182; — (Marie), 180, 182; — (Mathieu), 180.
France (Jean de), dauphin viennois, 48; — (Louis de), dauphin, 49.
François Ier, 59, 64, 111, 205, 280, 281, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 312, 314, 358, 361, 365.
François II, 205, 264, 303.
Francs-Bourgeois, 366, 367.
Franklin (Alfred), 390.
Frère (Louis), 105.
Frères barrés, 264.
Frères ignorantins, 308.
Freuillard (Guillaume), 240.
Frochot, 390.
Fronde (la), 247.
Fronton de l'église du Val-de-Grâce, 304.
Fronton sculpté, rue de Tracy, 131, 156.
Fronton sculpté de la porte de l'hôtel Lamoignon, 355.
Fumée (Nicolas), 64.
Funérailles de saint Louis, 272; — du duc d'Orléans, 96; — de François Ier, 303; — de Le Pelletier de Saint-Fargeau, 26; — de des chapelles et de Bouteville, 375; — du nonce Jean-Baptiste du Chastellier, 309, 310.
Furetière, 379.

G

Gabriel (Jacques-Ange), architecte, 227.
Gaignières (François-Roger de), 341.
Gaillard, 301.

Gaillard (le P.), jésuite, 222.
Galère de la reine, 198.
Galerie du Louvre, 368.
Galien, 383.
Gallerande (Louis de), 59.
Gallien, 218.
Gallois, notaire, 219; — (Pierre), 337; — (Simon), 364.
Galloys, notaire, 202; — (Philippe), notaire, 8.
Gand, 48.
Gardel (Jean), 332.
Gargouilles de l'hôtel de Sens, 346.
Garnier (Mme), 29; — (Melchissédec), 82.
Gasce de Poissy, 266.
Gaston, 343.
Gaucher (Jean), 167.
Gaude (Marguerite de) de Martaigneville, 134, 149.
Gaudin (Joseph), 393; — (Mlle), 393; — (Mme), 393.
Gaudion, notaire, 212.
Gaultier, notaire, 201, 202, 203, 216.
Gauthier (Robert), 178; — de Neauphle, 267; — de Rougemont (Marie-Thérèse), 228.
Gencien (famille), 171; — (Benoît), 171, 172; — (Guillaume), 173; — (Jacques), 171; — (Jehan), 171, 172, 175; — (Oudart), 170, 172, 173; — (Pierre), 170; — (Tristan), 171; — (feu), 177; — (les hoirs de feu), 177.
Gênes, 107.
Genouillac (Jacques de), dit Galiot, 280, 281, 282, 283, 285.
Genthon (Pierre), 332.
Gentilhomme de la chambre (premier), 205; — gentilshommes ordinaires de la chambre, 205; — gentilhomme de la chambre, 206.
Geoffroy, 241.
Géraud (H.), 35, 216, 262, 263, 284.
Gervais (Louis), notaire, 216.
Giac (Pierre de), chancelier, 42, 45, 46; — (Pierre de), ministre des finances, 42, 50.
Gillard (Dr A. G.), 134, 149.
Giovo (Mme de), 158.
Girardin (Jean), 18; — (Jean-Louis) de Vauvray, 18; — le jeune, 84.
Girault (Jean-Louis), 91.
Glatigny (Mames), notaire, 115.
Glocester (duc de), 48.
Gobert (Thomas), 201.
Godefroy (F.), 270; — (Guillaume), 284; — (Catherine, femme de), 284.
Godet (Mlle), 224; — (Françoise), 225; — (Paul des Marais), évêque de Chartres, 225.
Godin (Gilles), notaire, 174.
Gombault, 73.
Goncourt (Edmond et Jules de), 159, 255.
Gondi (Henri de), cardinal, 325; — (Jean-François de), 326.
Gondrin (Henri de), 326.
Gondrin (Louis-Henri de), 326, 328, 329.
Gorris, 177; — (Pierre de), 180.
Got, 28.
Goudard, 370.
Gouffier (Charlotte), 142.
Goulas (sieur de), 65, 67, 68.
Goussaincourt (sieur de), 66.
Gouthière, 230.
Graffite à l'hôtel de Sens, 349.
Grammont (Suzanne-Charlotte de), 137.
Grand (M. le), 215.
Grange d'Agnès la Saulnière, 285.
Grange de Saint-Eloi, 34.
Granger (Lucrèce), 73.
Granges de Jacques Boucel, 285.
Grappin (Anne-Oudette), 191.
Gratien, 258.
Gratot (Mme de), 158.
Gravelle (Françoise de), 133; — (Guy de), seigneur des Landes, 34.
Gravier (Pierre-René), 114.
Graville, en Normandie, 55; — (seigneurie de), 56.
Grégoire (l'abbé Henry), 255; — (Amédée de), marquis de Nozières, 236; — (Vital-Auguste de), marquis de Nozières, 236.
Grégoire XV, 325.
Grenier, 28.
Grenier à sel de Nampont, 77.
Griffart (Jean), 94.
Grignan (les de), 385.
Gris (Robert le), 281.

Grimaldi (les princes de Monaco), 214, 233; — (Honoré-Charles de), prince de Monaco, 231.
Grimaux (Edouard), 236.
Grimoard (Guillaume de), 277.
Grimod de la Reynière, 235.
Grivaux (Françoise-Philiberte), 337.
Grosbois, 374.
Groyn (Michel), notaire, 189, 199, 202; — notaire, 189.
Gruel (Anne), 5.
Gudin de la Brunellerie (Paul-Philippe), 122, 123, 124.
Guénégaud (Gabriel de), 366; — (Madeleine de), 366.
Guénin, notaire, 92.
Guérard (Mme), 182.
Guérart (Jacques), 45.
Guercheville (Mme de), 377, 378.
Guérin, 363.
Guérin (Etienne), seigneur des Forts, 19.
Guérin (Jean), 176; — (Louise), 19; — (Marie-Madeleine), 8; — (Paul), 369.
Guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre, 124.
Guessard (M. F.), 318.
Gigaut de Crisenoy, 235.
Guibert, sculpteur, 127.
Guichard, notaire, 203; — (Louis-Anastase), 297; — évêque de Troyes.
Guilhermy (F. de), 51, 252.
Guillain (Pierre), 368.
Guillaume le Plâtrier, 263.
Guillemette (veuve de Pierre le Barbier), 168, 172.
Guillot, 93; — le poète, 35, 163.
Guiscard (terre de), 231.
Guitton (Marcus), 117, 119, 120.
Guy, chanoine de Laon, 174.
Guyot, 177; — (Antoine), 185, 188; — (Claude), sieur des Charmeaux, 180, 181, 182, 193; — Isabelle), 183; — (Madeleine), 189; — (Raoul), 177, 178, 183; — (Marguerite), 186, 189; — (Marguerite) de Charmeaux, dame d'Ansac, 185, 186, 188.

H

Hachette, notaire, 87.
Hainaut (comte de), 46.
Hallays (André), 115, 116.
Ham (ville de), 302.
Hameaux (président des), 196.
Hamilton, 7.
Hangest (Guillaume de), 193.
Hanoteaux (Gabriel), 186, 187, 188, 189.
Harcourt (le comte d'), 148.
Harfleur, 55.
Harlay (François de), archevêque de Paris, 135, 144.
Hartmann (G.), 179, 180.
Haudry (Angélique-Françoise-Geneviève), 77; — (Anne-Louise-Pélagie-Henriette), 77.
Hautefort (Mme de), 373, 376.
Havre (le), 55.
Hebbelinck (Thomas), 115.
Hénault (de), notaire, 83.
Henri II, 12, 33, 60, 205, 303, 304, 312, 357, 358.
Henri III, 64, 205, 305, 306, 309, 312, 321, 322, 359, 360.
Henri IV, 32, 165, 205, 231, 308, 311, 312, 320, 322, 350, 359, 372, 378.
Henri V d'Angleterre, 48, 92.
Henri VI d'Angleterre, 170, 171, 172.
Henry (Catherine), 139.
Hérault (René), 228.
Héraut (M.), 16.
Herbelay (Dlle d'), 56.
Héricy (baronnie d'), près de Melun, 66.
Hérodote, 305.
Hervé (M. l'abbé), 135.
Hervilliers (Mme d'), 113.
Hesdin, 38.
Hesselin (Jean), 179.
Hestomesnil (Jean d'), 289.
Hocquart, procureur général à la Cour des Aides, 16.
Hoefer, 29, 306, 323, 360.
Homère, 384.
Hop (Cornélis), 116, 118, 119, 120.
Hôpital des Francs-Bourgeois, 366, 367; — de la Merci, 101; —

du Petit-Saint-Antoine, 363; — Sainte-Catherine, 104.
Hôtel de l'Aigle, 217; — d'Albret, 362, 366; — d'Amelot, 9; — d'Angoulème, 360, 375, 377, 379, 380, 384, 385, 386; — Crozat, 9.
Hôtel d'Artois, 280.
Hôtel d'Aumont, 161 à 245; 187, 189; 193, 202, 203, 204, 208, 209, 210, 212, 214, 216, 217, 218, 220, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 233, 234, 235, 236, 240, 242, 244, 245; — (le petit), 194, 202, 203, 222, 229, 233, 240, 242, 244; — (transformations modernes de l'), 240.
Hôtel d'Avaux ou de Mesme, 247, 356; — de l'Ave-Maria, 61; — du baillage du Palais, 88; — des Barrés, 271, 272, 273, 275, 276; — de l'abbaye de Barbeau, 61; — de Beaumarchais, 123, 126, 127; de Beaufort, 148; — de Beauvais, 24, 164, 373; — de Bisseuil, 102, 103, 104, 120, 121; — des Bordes, 94; — de Bourgogne 280; — de Brienne, 66, 70, 71, 72, 73, 74, 75; — des Carneaux, 100; — des Célestins, 282; — de Canillac, 21, 81 à 93, 88, 91; — Carnavalet ou Carnevenoy, 1, 3, 241, 370, 385, 390; — de Chaalis, 164, 167; — de Chavigny, 362; — du sieur de Chastillon, 61; — de Chevreuse ou de Luynes, 247 à 256, 248, 250, 251, 253; — de Chimay, 22, 26; — de Clisson, 94; — de Cluny, 341; — de Conti, 207; — des Coquilles, 169; — du Croissant, 171, 172; — Crozat, 9; — de Damville, 368; — d'Etampes, 262, 263; — des Etuves à femmes, 99; — d'Eu, 9; — du comte d'Evreux, 9; — de la Fauconnerie royale, 291; — de la Folie-Jean-Morel, 258; — Ficeubet, 207, 263, 286, 287; — de Fourcy, 164, 165, 171, 172, 173, 192, 207, 212; — de la rue du Figuier, 289; — de Graville, 53, 54; — de Graville nº 1, 68, 69, 70; — de Graville nº 2, 54, 69; — de Guébriant, 138; — d'Hercule, 300, 301, 303; — d'Hestomesnil, 275, 277, 295; — de Hollande, 93 à 129, 115, 120, 123; — d'Hyères, 329; — des Invalides, 135; — de Jabach, 9; — de Jassaud, 31 à 80, 77, 78, 80; — de Jouy, 163, 165; — de La Barre, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 71; — de La Ferté-Sénectaire, 142; — Lambert, 197; — Lamoignon, 23, 355 à 396, 366, 388, 389, 391, 392, 394; — (petit) Lamoignon, 362, 363, 366, 395; — de Laon, 303; — de Le Pelletier de Saint-Fargeau, 1 à 29, 24, 390; — Le Pelletier, 9, 15; — de Lesdignières, 110; — de La Rivière, 94; — de La Roche-Guyon, 379; — de La Vieuville, 204, 263, 379; — La Vrillière, 207; — de Henry de Lissac, 94; — de Livry-Montaran, 24; — de Luynes ou de Chevreuse, 250, 255, 256; — de la reine Marguerite, 319, 320, 321; — des Lyons, 281; — de Mayenne, 241, 263, 267; — de Mazarin, 207; — de Meaupou, 18, 88; — de Montaigu, 59, 60; — de Montigny et d'Orgemont, 45; — de Montmorency-Thoré, 365, 366; — de Novion, 94; — d'Orgeval, 6, 8, 10, 14, 18; — du Petit-Musc, 363; — du Pont-Perrin, 267; — du Porc-Epic, 43, 44, 45, 54, 57, 60, 61, 63, 69; — Poultier, 9; — de Préaux, 285; — de Powis, à Londres, 224; — des abbés de Preuilly, 164; — de la première présidence, 88; — du Prévôt 53, 70, 74; — de Rambouillet, 14, 16; — de Reims, 261; — de la Reine, 280, 263; — du Rhin, 22; — du maréchal de Richelieu, 252; — de Rieux, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 103; — de Rouen, 261; — des Singes, 93, 99, 100; — de Saint-Chaumond, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 144, 149; — de Saint-Corneille, 364; — des abbés de Saint-Maur, 274; — royal de Saint-Paul, 12, 34, 35, 36, 38, 39, 47, 53, 54, 204, 262, 263, 267, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 286; —

premier hôtel des archevêques de Sens, 257, 258, 259, 263, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 283, 284, 286; — de Savoisy, 69; — de Sainte-Mesmes, 266; — de Tancarville, 94; — de l'abbé de Tiron, 37, 164; — de Tallard, 9; — de Terrat, 9; — de Thorigny, 11, 12; — des Tournelles,. 44, 267; — de Tours, 261; — de la Trémouille, 353; — de Tubœuf, 247; — Hôtel-Dieu, 168, 170, 302; — (Compte de l'), 36; — de Vouvray, 9; — de Villequier, 209; Hótel de Ville de Paris, 117, 388.
Hôtel de Ville de Lyon, 388.
Hugo (Victor), 30; — (Charles), 30; (François), 30.

I

Iliers (René, seigneur d'), 54; — (le comte Henri d'), 150.
Ilot (un), de la Culture Sainte-Catherine, 18.
Impasse d'Aumont, 175, 190, 243, 244.
Imprimerie du fort de Kehl, 124.
Inauguration de la statue de Louis XV, 252, 253.
Incendie de l'Hôtel de Ville, 214.
Inhumation du cardinal Jacques Davy Duperron, 324; — de Jean Davy Duperron, 325; — de la reine Marguerite de Valois, 321.
Insinuations du Châtelet de Paris, 63.
Institut, 157, 389, 390; — de bienfaisance maternelle, 121, 125, 126; — des pauvres mères nourrices, 124, 125, 126.
Institution Duprat, 28; — Favard, 241; — Jauffret, 28, 241; — Harent, 174; — Le Chevalier, 28; — Massin, 24; — Petit, 241; — M. de Saint-Amand Cimmtière, 28; — Verdot, 241.
Insurrection de la Commune, 340.
Isle-Aumont, 206.
Israël-Sylvestre, 207, 357.
Issoire, 313.
Issoudun, 42.

J

Jacob, 85, 86.
Jacopin, peintre, 291.
Jacques, notaire, 99.
Jacques, roi d'Ecosse, 303.
Jacquette, 94.
Jacquier (François), 203.
Jaillot, 34, 42, 45, 47, 54, 57, 94, 140, 147, 163, 202, 248, 267, 270, 328.
Jal (A.), 126, 181, 189, 214, 217, 394.
Jansénistes, 249, 250.
Jardin d'Hugues Aubriot, 39, 42; — de l'hôtel d'Aumont, 202, 212, 224; — du cardinal Jean Bertrand, 367; — de l'hótel Carnavalet, 373; — du comte d'Eu, 283; — de l'hôtel d'Hestomesnil, 291; — des Lyons, 282; — de l'hôtel de Luynes, 251; — de l'hôtel de Marguerite de Valois, 319; — de l'hôtel de Montmorency-Thoré, 366 ;— de l'hôtel de Nesle, 303; — tracé à la française, 212.
Jarente (Anne-Louise-Thérèse de), 8; — (Charles de), marquis de Sénas, 7, 8 ;— (Geoffroy-Alexandre de), chevalier, marquis de Sénas, seigneur d'Orgeval, etc.,8; — (Jeanne-Angélique de), 8; — (Louise-Elisabeth de), 8.
Jassaud (Ambroise-Pierre de), 91; — (Angélique-Geneviève de), 77; — (Augustin-Guillaume de), seigneur de La Lande, 77; — (André-Nicolas de), président de la Chambre des comptes, 86, 88; — (Charles-Louis-Auguste de), 91; — (Marie-Anne de), 86; — (Nicolas de), 80; — (Pierre de), seigneur de Bourneville et de Bois-Chantel, 79 ;— (de), président de la Chambre des Comptes, 80; — (famille de), 79 ;— (Angélique-Marguerite-Thérèse de), 86; — (Augustin-Nicolas de), seigneur de La Lande, 76; — Augustin-Nicolas de), 79; — (Louis de), seigneur d'Arquinvilliers, 76;

— (Nicolas de), seigneur de La Lande, marquis d'Arquinvilliers, 75, 76.
Javey et Cie, 159.
Jean-le-Bon, 277, 290, 371.
Jean sans Peur, duc de Bourgogne, 47, 49.
Jean V, duc de Bretagne, 50.
Jean VIII, pape, 260.
Jean, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, 272.
Jeanninet, 155.
Jeaurat, peintre, 253.
Jésuites (les P.), 2, 25, 73, 76.
Jeu de paume de Mlle de Forest, 72; — de la Rose, 100.
Joanne (P.), 190.
Joinville, 341; — (Mme de), 157.
Joseph (saint), 146.
Josse (Bd), 237, 238.
Jouin (Henri), 210, 212.
Jourdain, notaire, 335, 391; — peintre, 252.
Journées de juillet 1830, 338.
Joutes et Tournois, 361.
Jouvenel des Ursins (Jean), 40.
Joyeuse (cardinal de), 322; — (duc de), 309.
Jugements de Dieu, 361.
Jules II, 294.
Jussieu (Bernard de), 235.

K

Kehl, 124.
Kelley Snowden (Jules), 242.
Kolly (Jean-Daniel), 113.

L

La Barre (Jean de), 71; — (seigneur de), 62.
Labédollière (Emile de), 26.
Laboratoire de chimie du duc de Luynes, 254.
Laborde (le comte de), 111; — Léon de), 103, 110.
Labouret, notaire, 91.
La Brosse (Guillaume V de), 273; (veuve de Boulay de), 91.
La Bruyère, 110, 111, 217, 218, 221, 331, 378.
La Celle-sur-Seine (Seine-et-Marne), 56.
La Chapelle, près Nogent-sur-Seine, 7.
La Châtre (le maréchal de), 326.
La Chesnaye (Jean de), 99; — (Nicolas de), 99.
La Chesnaye-Desbois, 17, 52, 58, 70, 73, 75, 76, 79, 85, 86, 87, 100, 101, 105, 111, 112, 113, 137, 139, 174, 206, 226, 227, 236, 330, 350.
La Cour des Bois, 16, 17.
Ladrerie, 363.
Laeuffer, notaire, 87.
La Fayette (Mlle de), 313.
La Ferté (duchesse de), 320.
La Feuillade (maréchal de), 140, 141, 142, 143, 144.
Lafosse (Charles), 108, 129.
La Guiche (Henriette de), 376; — (Philibert de), 376.
La Hante (de), 235.
La Haye, 118.
Lajoue (Jacques), architecte, 7.
Lalanne (Ludovic), 192, 205.
Lallemand (Jean), 151.
La Mare (de), 51.
La Mare (commissaire de), 386.
Lamarre, notaire, 77.
Lamartine, 314.
Lambeau (Lucien), 191, 205, 263, 335.
Lambert (Mme), 158.
Lambesc (prince de), 25.
Lambot, notaire, 233.
La Mesnadière, 379.
Lamoignon (Anne-Nicole de), 391; — (Christine-Jeanne de), 396; — (Guillaume de), premier président du parlement, 16, 85, 356, 380, 381, 382, 383, 384, 386; — (Marie-Elisabeth de), 392; — de Bâville, 385, 386, 391, 395; — de Blanc-Mesnil, 391 392; — de Courson, 85; — (Urbain-Guillaume de), comte de Launay-Courson, 85; — (Nicolas), comte de Launay-Courson, 21, 23; — (Mlle de), 135; — de Malesherbes (Chrétien-Guillaume de), 256; — (Guillaume de), chancelier, 288.

La Motte-Houdancourt (Françoise-Angélique de), 207; — (Philippe de), 217.
La Motte-Tilly (terre de), 236, 237.
Lamouroux (Alfred), 390.
Lance, 8, 9.
Landelle (héritiers), 200; — (Nicolas de), 204, 201, 202, 244; — (Marguerite de), 200, 201, 202.
Lande-mage (comté de la), 371.
Landigeois, notaire, 239.
Landon, 127.
Lange, notaire, 385.
Langerand (Dr L. A. van), 118, 119.
Langlade (Mme de).
Langlois (Louis), 331, 332; — notaire, 113, 385.
La Porte (Suzanne de), 187; — (Charlotte-Antoinette de), duchesse de Mazarin, 231.
Larchey (Loridan), 395.
Largentier (Jean), 83; — (Mme), 84.
La Roche (Catherine de), 304; — (Le P. de), 222.
La Rochefoucauld (Mgr), évêque d'Alby, 23; — (duc de), 385; — Langeac, 23, 24.
La Roche-Guyon (terre de), 378; — (famille de), 378; — (le comte de), 378; — (Mme de), 377, 378, 379, 380.
La Rochelle, 101.
La Roque (Mathieu), 91.
La Rue (Mlles de), 158.
Lasteyrie (Robert de), 354.
La Trémouille, 50; — (Georges de), 293 ;— (Guy de), seigneur de Sully, 41, 42.
Lauraguais (comté de), 371.
Laurent, notaire, 202. 214, 219, 243.
Lauzun (duc de), 20.
La Vieuville (M. de), 374; — (René-Jean-Baptiste, marquis de), 335.
La Vigne, notaire, 100.
Lavoisier, 235, 236, 238.
Lazare (Félix et Louis), 92, 127, 174, 394; — peintre, 389.
Lebaigue, 241.
Le Bas (Philippe), 27.
Lebeuf (l'abbé), 34, 36, 133, 135, 136 145, 149, 158, 214, 262, 267, 269, 360, 364, 373.
Leblanc (Jean), 94.
Le Bouleur (François), 178, 183.
Le Boursier (J.-B.), architecte, 392, 393.
Le Brun (Charles), 233, 245; — (François), 191.
Le Camus (Jean), 7.
Le Charron (Jean), 4, 5; — (Marthe), 5, 6; — (Jean), seigneur de Louans, 291, 292 ;— (Marie), 192; — (les), 196; — (Pierre), 366.
Léchassier (François), 180.
Leclercq (Léger), 77, 78.
Le Coq, 127, 128; — (Camille), 115; — (Louis-Etienne), 115.
Leconte (Charles), maître des œuvres de la ville, 12, 13.
Lefébure (Ernest), 148.
Lefebvre (Jean-Louis), 28; — notaire, 87, 242.
Lefeuve, 22, 79, 80, 84.
Lefortier (M.), 240.
Le Gastellier (sieur), 68.
Légat a latere, 300.
Legay (Marcel), 340.
Le Gentilhomme (Guillaume), 57, 59, 60, 61, 62, 63, 67, 72; — (Olivier), 62.
Léger (saint), 146.
Legrand, 127; — (Pierre), 368.
Legras, notaire, 391, 392.
Le Hardy (François), seigneur de la Trousse, 100, 101; — (Nicolas), seigneur de la Trousse, 100; — (Sébastien), seigneur de la Trousse, 100.
Le Hongre, sculpteur, 112.
Leicester (comte de), 138.
Le Jay (M.), 16; — (Nicolas), président au parlement), 15; — (Nicolas), conseiller au parlement, 15, 16, 17, 18; — (Marie-Anne), 17; — (Claude), de Maison-Rouge, 17; — (Guy-Michel), avocat au parlement, 15; — (Mme), 8; — (Claude), de Maison-Rouge, 17.
Le Laboureur, 70.
Lelièvre (Anne-Marguerite), 393.
Lemaignan, 241.
Lemaire, 329.
Le Maire, 138, 356; — (Mme), 145.
Le Mazurier (Pierre), 367.

Le Mercier, 101.
Lemoine, architecte, 127.
Le Moyne (François), 253.
Le Muet, 247, 356.
Le Nain (Renée-Félicité), 234; — baron d'Asfeld, 234.
Le Noble (Louis), 197.
Lenoir (Alexandre), 51, 143, 158; — (Albert), 348.
Le Nôtre, 212.
Lens (prise de), 206.
Léon X, 294.
Lepaultre, 101, 103.
Le Peley (René-Maurice-Désiré), 91; — (Elisabeth), 91; — (Victoire-Eléonore), 91; — (M.), 91.
Le Pelletier (Daniel-Michel), 239; — (Madeleine-Zoé), 239; — (Madeleine-Charlotte), 22, 23; — (Adolphe-Nicolas-Michel), 239; — (Michel), seigneur de Souzy, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22; — (Anne-Michel-Louis) de Saint-Fargeau, 21; — (Michel-Etienne) de Saint-Fargeau, 24, 25; — (Louis-Michel), 25, 26; — (Michel-Etienne), baron de Saint-Fargeau, 21, 23; — des Forts, 86; — des Forts (Etienne-Ferdinand-Michel), 239; — des Forts (Félix), 25, 26, 27; — (Michel-Robert, seigneur des Forts et de Saint-Fargeau, 20, 21, 23; — de Beaupré (Louise-Suzanne), 2, 6, 27, 28; — (Léon-François-Louis), de Mortefontaine, 27; — (Claude), seigneur de Montméliand et de Mortefontaine, 18, 19; — (Richard), seigneur de Martainville, 204; — (Louis), marquis de Montméliand, seigneur de Mortefontaine, 19.
Le Picot (Marthe), 365.
Leprestre de Châteaugiron, 17.
Leprince, peintre, 253.
Le Proust (Roland), architecte, 7, 8.
Le Roger (Pierre), 176, 177, 183.
Leroux de Lincy, 14, 37, 38, 182, 184, 192.
Leroy (Anne), 176, 177, 183; — (Louis-Antoine-Joseph), 337; — (M.), 352, 353, 354; — (Philippe), 178, 180.
Lescure (de), 2.
Lesdiguières, 110; — (connétable de), 378.
Le Tellier (Catherine-Charlotte), 114; — (Charles-Maurice), archevêque de Reims, 221, 222, 223; — (Louis), 114; — (Louis-Alphonse), 114, 127; — 114; — (Madeleine-Phare), 214, 217, 220; — (Louis-François), marquis de Barbézieux, 225; — (Félicité-Louise), de Courtenvaux, 232.
Le Tonnelier (Anne), 192; — (Claude, 192.
Leuville (Olivier de), 182.
Le Vachet (M.), 134, 135, 136.
Le Vau, architecte, 196, 197; — (François), 197; — (Louis), 196, 197; — 356.
Lévesque (Guillaume), notaire, 8.
Lhermession (Guillaume), 196.
Lhuillier (Marie), marquise de Sénas, 5, 7; — (Geoffroy), seigneur d'Orgeval, 5, 6, 7.
Liancourt (M. de), 378.
Libault, notaire, 82.
Liège, 265.
Lieudon (Gilbert), 237, 238.
Liger (L.), 121.
Ligneris (Jacques des), 3.
Ligue (la), 306, 310, 313.
Limoges, 101, 291.
Limouzin (gouvernement du), 359.
Lingendes, 73.
Lingret (Mme), 158.
Lions (les) de l'hôtel Saint-Paul, 283.
Lister (docteur Martin), 9, 10, 111.
Livardin (Jean, seigneur de), 73.
Livet (Ch. L.), 379.
Livre commode (le) des adresses de Paris pour 1692, 217, 218, 223, 332, 333, 334.
Livres secrets des protestants, 117.
Livry (Mme la marquise de), 395.
Lobineau, 14, 45, 51, 136, 172, 268, 275, 277, 279, 280, 301, 326, 386.
Logique de Port-Royal, 250.
Lombards, banquiers, 170, 266.
Loménie (Louis de), 126.
Lomme (Nicolas), 291.
Longnon (Auguste), 170, 172, 285.

Longue-Allée (impasse de la), 175, 190.
Longuerue (abbé de), 323, 324.
Longuet (Marie-Hélène), 16.
Lonzac, 290, 291.
Loré (Ambroise de), 51, 52, 53.
Loret, poète-gazetier, 213.
Lorme (Marion de), 6, 7.
Lorraine (Charles de), cardinal, 305, 306; — (Charles de), comte de Marsan, 366; — (Charles de), duc de Chevreuse, 248; — (François de), 305; — (chevalier de), 215; — (Louis Ier de), cardinal de Guise, 305; — (Louis II de), 305.
Lottin (Marie-Aimée), 76; — (Nicolas-Louis-François), comte de Charny, 76.
Louis VI, 260.
Louis VII, 267.
Louis VIII, 269.
Louis IX, ou saint Louis, 264, 265, 268.
Louis XI, 51, 52, 54, 55, 169, 265, 280, 293, 313.
Louis XII, 43, 55, 56, 294, 296, 298, 299.
Louis XIII, 68, 83, 105, 133, 143, 197, 205, 313, 319, 325, 376.
Louis XIV, 102, 116, 140, 141, 206, 212, 213, 216, 217, 223, 225, 326, 355, 380.
Louis XV, 16, 19, 79, 234.
Louis XVI, 26, 155, 231, 232, 314, 391, 394.
Louis XVIII, 232.
Loup (Claux de), 43.
Lourdun de Saligny, 285.
Louvel de Rapainville, 77.
Louvois, 19, 214, 222; — (marquis de), 225.
Louvre (palais du), 104, 107; — (prison du), 52.
Lubin d'Harvilliers (Marie), 113.
Lucarnes flamandes, 327; — de l'hôtel de Sens, 346.
Luigny (Mme de), 157.
Lumagne de Polallion (Mme), 133, 134.
Lusignan (Marie de), comtesse d'Eu, 262.
Lusson (Regnault), 192.
Lutèce, 158.
Lux (de), 7, 8.
Luxembourg (Catherine de), 49; — (Charles de), 53, 302; — (Pierre de), comte de Saint-Paul, 302; — (Louis de), comte de Roussy, 72; — (Jean de), abbé d'Ivry et de la Rivour, 71.
Luzerne (César-Antoine de la), de Beuseville, 322; — (César-Henri de la), 392; — (César de la), 392.
Luynes (duché de), 250.
Lycée Charlemagne, 2, 35, 68, 78, 163, 240, 241, 265, 389; — (petit lycée), 61, 163, 198.
Lycée Victor-Hugo, 4.
Lyon, 105, 184, 236, 237.
Lyonnaise (la quatrième), 258.
Lyons-la-Forest, 378.

M

Macé (Mme), 77; — Camus de Pont-carré (Geoffroy), 86; — (François-Jean-Baptiste), 77.
Machicoulis et moucharabys de l'hôtel de Sens, 348.
Mac-Mahon, 265.
Mâcon, 41.
Maesen (Mme de), 152, 154.
Magasins de Nouveautés, 159.
Magus (Symon), 294.
Maheu, notaire, 171, 178.
Maheut (Charles), notaire, 180, 181.
Mahot de la Quérantonnais, 29.
Maillard (Balthasar), 201; — (Marguerite), 200, 201; — (Mlle), 199.
Maillotins (émeute des), 40.
Maine, notaire, 78.
Maintenon (Mme de), 213, 225, 325.
Mainville (Etienne-François de), 393; — (Etienne-François-Jacques de), 392, 393; — (Flore de), épouse Tassin de Charsonville, 393; — (Marie-Lucie de), épouse Tassin de Gourville, 393.
Mairie de l'ancien IXe arrondissement, 240, 245.
Maison de l'abbé de Jouy, 163, 164, 165.
Maison de l'abbé de Saint-Maur,

248; — à la belle Alips, 167; — au Barbier, 165, 167; — dite des Balances, 203, 233; — de Bâville, 283 ;— de campagne du cardinal Duperron à Bagnolet, 324; — d'habitation ordinaire d'Hugues Aubriot, 39; — de campagne du cardinal Duprat à Vanves, 300; — des Carmes, 268; — du Chandelier, 65; — du commandeur de Saint-Jacques du Haut-Pas, 301; — de plaisir d'Hugues Aubriot, 38; — du Croissant ou du Croissant noir, *alias* du Dé, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 183, 185, 190, 193, 196, 244; — au Dé, 168, 169, 170, 171; — neuve des Célestins, 283, 284; — dite de la Cour Gencienne, 219, 220, 243; — à l'enseigne de l'Ermitage, 193, 167; — à l'enseigne de l'Epousée, 284; — du comte d'Etampes, 274; — à l'enseigne de la Fleur de Lys, 94, 167; — à la Guépine, 165, 167; — à l'enseigne du Grégeois, 167, 173; — à Guillaume Huré, 167; — à l'Image Notre-Dame, 95; — à l'Image Sainte-Catherine, 177, 190, 193; — à l'Image Saint-Christophe, 170, 179, 180, 191, 192, 193, 196; — à l'Image Saint-Jacques, 178, 183, 193; — de Jean d'Andresel, 167; — des Marmousets, 34, 35, 36, 41, 43; — du Mouton, 285; — de la meule de Moulin, 285; — des Nonnains-d'Hyères, 162; — à l'enseigne du Panier vert, 138; — de la Pie, 162, 328, 330; — de Pierre de Giac, à Issoudun, 42, 43; — Profès des Jésuites, 389; — à l'enseigne de la Pomme, 165; — de la Providence, 133; — de Guillaume Roussiau le Pelletier, 163; — à l'enseigne du Roy Henry, 190; — de Hémon Raguier, 94; — de M. Robineau, 74; — à Richard le charbonnier, 165; — du Porc-Epic, 66; — de Saint-Pierre à Lyon, 146; — à l'évêque de Meaux, 301; — à l'enseigne du Sabot, 302; — Cloud Sevalis, 180, 181; — à l'enseigne de la Traverse, 203; — de Louis de Villiers, 94, 95; — à l'enseigne de l'Y, 201.
Maisons (petites) d'aumônes, 367.
Maizières (Jean de), 289.
Mal des ardents, 363.
Malet de Graville (les), 55; — (Louis), amiral, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 68, 69, 71; — (Jean V), 54; — (Louise), 69; — (Anne), 57, 58, 59, 61, 62, 63; — (Jean VI), 54, 55; — (Jeanne), 56.
Malherbe, poète, 73, 249, 315, 316, 377, 378.
Malingre (Claude), 12.
Mallet (Mlle), 125.
Malmaison (de la), 5.
Malte-Brun, 59, 6.
Mandiné (seigneur de), 195.
Maniban (Gaspard-Joseph), 396; — (Marie-Christine de), 395, 396.
Manne des Arabes, 383.
Manoir de dame des Barres, 167; — de Simon Verjal, 274.
Manqué (Etienne), 197.
Mansart (François), 197, 207, 208, 209, 245, 247, 356; — (Jules Hardouin), 142.
Mantes, 176, 378.
Manufacture de dentelle en Portugal, 148; — d'Imphy, 92.
Marais, 2; — (le), 241; — (Mathieu), 226, 227.
Marat, 26, 190, 191.
Marcel (Etienne), 39, 171, 261; — (Garnier), 264; — (Jacques), 264; — (Pierre), 261, 262, 263, 264, 267.
Marchand (Charles), capitaine des archers de la ville, 13; — concierge de l'hôtel de Sens, 328, 329.
Marché de l'Ave-Maria, 265 ;— Sainte-Catherine, 3, 361; — de la place Maubert, 174.
Marcoussis (seigneurie de), 56.
Mardick (prise de), 206.
Marguerites historiques (les), 294.
Margot (la reine), 314.
Margot *bis* (la reine), 239.

Marguilliers de Saint-Gervais, 168, 170, 214.
Marignan (bataille de), 281.
Marigny (Enguerrand de), 273; — (Philippe de), 273.
Marines, 58.
Marisy (Anne de), dame de Machi, 64.
Marivaux, 333.
Marmousets, 34, 35.
Marot (Jean), 207; — (père et fils), 256.
Marsan (comte de), 148, 215; — (Mlle de), 148.
Martineau (M.), 189.
Massacres de la Saint-Barthélemy, 191, 192, 305.
Masson (Noël), entrepreneur, 10; — de Maison-Rouge, 150.
Massue (Jean), 294, 296.
Matifas, peintre, 253.
Matignon (comte de), 321; — (Jacques de), comte de Thorigny, 376.
Maubuisson-lez-Pontoise.
Maulde (de) de la Clavière, 294.
Mauny (Hervé de), seigneur de Thorigny, 11, 94.
Maupeou (Aglaé-Marie de), 91; — (Antoine-Charles-Victor de), 90; — (Augustin-Louis de), 91; — (Charles-Victor-René de), 90, 91; — (René-Charles de), premier président au parlement de Paris, 88; — (René-Ange-Augustin de), 90, 91; — (Mme de), 88, 90; — (famille de), 75; — (René-Nicolas-Charles-Augustin de), 86, 87, 88, 89; — (M.), 330.
Maupoint (Mlle de), de Rainville, 77.
Maure, député à la Convention, 26.
Mauregard (Raymond de), 51.
Maurepas, 222.
Mayenne (duc de), 307, 309.
Maynard (le président), poète, 315, 319.
Mazarin, cardinal, 247; — (duc de), 230.
Mazarinades, 85.
Meaux, 259, 293.
Médicis (Catherine de), 70, 181, 316, 318, 358, 360, 371; — (Marie de), 314.
Megret (Antoine), seigneur d'Etigny, 24.
Melun, 57.
Melun (comte de), 56; — (Jean II, vicomte de), 274; — (Guillaume IV de); — (Guillaume VI de), 274, 275, 277, 289, 290; — (Philippe II de), 273.
Mémoires de femmes, 313; — (d'architectes et d'entrepreneurs pour l'hôtel de Sens, 327.
Ménageot (François-Guillaume), peintre, 155.
Ménagerie de Charles V, 283.
Ménard, notaire, 203.
Ménardeau (Claude), seigneur de Champray, 137, 138, 139; — (Mme), 139, 144.
Ménétrier (Le P.), jésuite, 384.
Ménorval (E. de), 28, 73, 74, 78, 241.
Mense archiépiscopale, 275, 277.
Mercier, 152.
Mercœur (duc de), 205.
Mères-nourrices, 124, 125, 126.
Mérimée (Prosper), 348.
Merlet (Lucien), 46; — (M.), archiviste du département d'Eure-et-Loir, 74.
Merlin, 374.
Merpins (seigneurie de), 372.
Méru, 204.
Méry-sur-Oise, 295.
Meslin, notaire, 87.
Mesnard (Paul), 249.
Mesnil, Mme Rance, 193.
Messager (Denis), 16.
Messageries de Dijon, 332; — Messageries, coches et carrosses de Lyon, 331, 332, 333, 334, 335.
Metz, 106, 134.
Meunié (Angélique-Adélaïde), 77.
Meurice (Paul), 241.
Meurtrière de la porte de l'hôtel de Sens, 343.
Michaud, 27, 49, 231, 236.
Michel-Auge moderne, 213.
Michelet, 159.
Miel (le), 383.
Mignard (Charles-Bernard), 239; — (M. et Mme), 240.
Milachon (Nicolas de), 297.

Milan, 281.
Milice de quartier, 198.
Millet (Guillaume de), 113.
Millon (de Marcoleüs), 56.
Millot (Catherine), 239.
Milly-en-Gâtinais (seigneurie de), 56.
Minot (Marguerite), 201.
Miot de Varennes (Louis), 114.
Miotte (Claude), 113, 121.
Miron (François), 162, 163.
Mirquemont (cardinal de), 64; — (Marie-Simon de), 64.
Mitte (Just-Henri), marquis de Saint-Chaumond et comte de Miolans, 137; — (Lyon-François), abbé de Sorraize, 137; — (Louis de), marquis de Saint-Chaumond, 137; — (Melchior), 138; — (Melchior), marquis de Saint-Chaumond, comte de Miolans, seigneur de Chevrière, 137.
Moines de Saint-Maur-des-Fossés, 34, 162.
Molé (famille de), 75.
Monaco (prince de), actuel, 231.
Monmerqué (de), 5, 100, 205, 373, 377, 378, 380.
Monogramme des balcons de l'hôtel d'Aumont, 209; — de Jean Amelot et de Charlotte Brulart, 205.
Monsieur, 174.
Monstrelet (Enguerrand de), 93, 97, 292.
Montagne Sainte-Geneviève, 174.
Montaiglon (A. de), 273, 296, 342.
Montaigu (Jean de), 39, 45, 46, 47, 48, 52, 54, 57, 68, 70, 71, 292; — (Charles de), 54; — (Gérard de), évêque de Paris, 46; — (Jacqueline de), 54; — (seigneurie de), 56.
Montargis, 57.
Montauban, 236.
Montazet (M. de), archevêque de Lyon, 126.
Montbazon (duc de), 314.
Montboissier-Beaufort (Philippe de), marquis de Canillac, 89; — (Pierre-Charles de), marquis de Canillac, 86, 87, 88, 90.
Montcallier en Piémont, 195, 358.
Monteil (Edgar), 354.
Montfaucon, 85.
Montfermeil, 294.
Montfort, 57.
Montgardon, près de Coutances, 321.
Montgommery (comte de), 60.
Monthenault, notaire, 214.
Montigny (Pierre de), 43, 45, 235.
Montigue, notaire, 171, 178.
Montmartre, 267.
Montmellian, 371.
Montmorency, 375; — (M. le duc de), 367; — (duchesse de), 375; — (Anne de), connétable, 3, 304, 358, 365, 367; — (Charlotte de), 204, 371, 373, 376; — (François de), maréchal de France, 358, 368; — (Georges de), 204; — (Claude de), baron de Fosseux, 204; — (Guillaume de), seigneur de Thoré, 365; — (Henri de), connétable, 371, 376; — (Henri I[er], duc de), seigneur de Damville, 3; — (Henri II, duc de), 367; — (Marguerite de), 204.
Montmort (sieur de), 66.
Montpensier (Mlle de), 201, 379.
Morant (Thomas), 65, 67, 73, 193.
Moreau, 85; — architecte, 253; — notaire, 393; — (Pierre), 196.
Morel (Jean), 269; — (Mme), 28.
Moréri, 28, 49, 50, 93, 294, 295.
Moret-sur-Loing, 56.
Moriau (Antoine), 387, 388, 390.
Morin, 83.
Mortaing, 180.
Mortemart (duc de), 216; — (duchesse de), 235.
Mortet (Victor), 269.
Morvillier (Pierre de), 175.
Moufle, notaire, 7, 83.
Moulin de Pont-sur-Yonne, 276.
Moulins de Baigneux, 371.
Moulins, 236.
Mourgues (Mathieu), 360.
Moutiers (Mme de), 158.
Mulart (Gratien), 99.
Müntz (Eugène), 230.
Murger (Henry), 239.
Muron (Pierre de), 264.
Murs anciens de la Ville, 42, 43,

44, 45, 47, 57, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 70, 80.
Musée Carnavalet, 4, 33, 131; — du Louvre, 155; — des monuments français, 51, 143, 158, 320.
Museux (E.), 340.
Mussy-la-Fosse, en Auxois, 41.

N

Nant (Jean de), 292.
Napoléon Ier, 232.
Nargonne (Charles de), 373; — (Françoise), 373, 376, 377.
Natoire, peintre, 253.
Navarre (Antoine de), 312; — (Henri de), 307, 313, 314, 315.
Neefs (Peter), peintre, 253.
Neimetz, 111.
Nesmond (le président), 383.
Neuf-Brissac, 112.
Neuilly-sur-Seine, 314.
Nevers, 259; — (duc de), 186.
Niche d'encoignure, 219.
Nicolaï (famille de), 75; — de Bercy, 179; — de Conflans, 180; — (Aymar-Charles-Marie de), 395; — (Jean de), 296.
Nicole, 250.
Nieuwport (Willem), 118.
Nigot (Pierre), de Saint-Sauveur, 121.
Nivelle (Jacques), 167, 168.
Nivelon (Claude), 209, 210.
Noailles (Mgr de), 135; — (les), 228.
Noël (Hugues), 332; — (Léon), 339.
Nogaret (Bernard de), duc d'Epernon, 248.
Nogent-le-Rotrou, 37.
Nogent-sur-Seine, 237.
Noizel (M.), 78.
Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, 69.
Normand (Charles), 79, 353.
Notre-Dame-de-Liesse, 49.
Nouveaux Convertis, 331.
Nouvelles catholiques, 133.
Noviant (Etienne), 176.
Novian (les présidents Potier de), 87, 88.
Noyon, 107.
Numérotage des rues de Paris sous la Révolution, 239.

O

Œuvres de Voltaire publiées à Kehl, 124.
Officiers de l'évêque de Paris, 169.
Olivier (les), 173; — chancelier, 304; — (François), garde des sceaux, 173; — (Jean), 173; — (Jehan), seigneur de Mancy, 177; — (Jacques), seigneur de Leuville et de Mancy, 173, 174.
Omont (Henri), 40.
Opéra, 122.
Orangerie de l'hôtel d'Aumont, 232, 234.
Ordre colossal en architecture, 256.
Ordre du Porc-Epic, 43.
Orgemont (Amaury d'), seigneur de Chantilly, 45; — (Guillaume d'), 43, 45; — (Nicolas d'), dit le Boiteux, 45; — (Pierre d'), chancelier, 44, 45; — (Pierre d'), évêque de Paris, 44, 45.
Orgeval (d'), 57.
Orgives (Louise d'), 366.
Orléans, 258; — (duc d'), 19, 53, 232; — (Louis duc d'), 43, 44, 45, 46, 55, 94, 95, 96, 97, 169, 172, 184; — (Charles d'), 43, 97; — (Léonor d'), duc de Longueville, 350.
Orly (M.), 76.
Ovide, 210.

P

Pacy (Jacques de), seigneur de Villemirault, 36; — (Jean de), seigneur de Bry-sur-Marne, 36; — (Pierre de), seigneur d'Ablon, 36.
Pagan, ingénieur, 73.
Païen, notaire, 11.
Paillard, 28, 29.
Pain double de Lyon, 301.
Palais des Archives, 15; — de Fontainebleau, 197; — de Justice, 53, 161; — du Louvre, 379; — du Luxembourg, 110, 118; —

Royal, 6, 110; — des Tournelles, 3, 53, 54, 69, 280, 361.
Palaprat, 333.
Palée (Jean), 269.
Pange, 24; — (François de), chevalier de Pange, 24; — (Louis-François de), 24.
Panini (Jean-Paul), peintre, 253.
Panthéon, 26.
Papeteries des Vosges, 124.
Parent de Rosan, 191.
Paridan (Adam), 167.
Paris (Paulin), 5, 38, 171, 294, 316, 373, 374, 377, 378, 380.
Paris (Emar de), seigneur de Boissy-le-Châtel, 189.
Paris, 259; — érigé en archevêché, 325, 326.
Parisii (les), 258.
Parlement (le) n'a jamais dansé sans viole, 181, 182.
Paroisse de Braye, 186; — Saint-Gervais, 51, 199, 214; — (Saint-Jacques), 269; — (Saint-Jean-en-Grève, 51; — Saint-Paul, 51, 63, 66, 214, 215, 323, 324; — Saint-Sulpice, 121, 122, 248.
Paroy, 277.
Parrocel, peintre, 252.
Particelli d'Hémery, 252.
Pas de loup, relieur, 230.
Passage Saint-Chaumond, 139, 158; — Saint-Pierre, 162; — Charlemagne, 32, 35, 37.
Passy, 226.
Pastoret (marquis de), 351.
Patin (Carolus), 382, 384; — (Gui), 324, 380, 381, 382, 383, 384.
Patriarchat de Jérusalem, 277.
Paturaud (Pierre), 243, 244; — (sieur), 175.
Paul (saint), 132; — (saint), l'apôtre, 162.
Paul III, pape, 304.
Paul IV, pape, 304, 305.
Paulhac (seigneur de), 57.
Paulmier (Gabrielle), 178.
Paulze (Jacques), 235, 238.
Pavillon de Flore, aux Tuileries, 368.
Payen, notaire, 363, 364.
Payen, propriétaire, 3.
Péan (Jean), 180; — (Robert), 180; — de Saint-Gilles, notaire, 240.
Peintures de l'escalier de l'hôtel de Luynes, 251.
Pélisson, 384.
Pellevé (Nicolas), cardinal, 305, 306, 307, 310, 350.
Penoit (Jean-Pierre), 114.
Perceval, 177; — (Charlotte), 180; — (Jean), 180; — (Jehan), 178; — (Jeanne), 180; — (Marie), 180; — (Philippe), 180.
Péronne, en Picardie, 77.
Perrault, architecte, 213, 356.
Perrenay de Grosbois (Marie-Nicole), 236, 237, 238, 239.
Perrens (F. T.), 261.
Perruques de Marguerite de Valois, 316.
Pérusse (marquis de), 17.
Pessard (Gustave), 115.
Pesters (Ernest), 119.
Petit (le citoyen), 336; — (Mme) née Defer de Maisonneuve, 242; — (Jean), 169, 172; — (Jean-Alfred), 242; — (Jean-Baptiste-Vincent, 240, 241, 243; — (Marie-Gabrielle-Julie), 242; — Mesnil (Jehan du), 54.
Petites maisons, 270.
Petitot, 70.
Petra (Pierre de), 8.
Pey (Alexandre), 28.
Peyre (M.), 337.
Peyrissac, 290, 291.
Pharmacie centrale de France, 161, 175, 242, 244, 245.
Phélippeaux, seigneur d'Herbault, 286.
Phelippes (Jehan), 281.
Philippe-Auguste, 269.
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 37, 38.
Philippe II, roi d'Espagne, 304.
Philippe IV le Bel, 35, 171, 262, 264, 272, 273, 284.
Philippe V le Long, 264.
Philippe VI de Valois, 35, 166, 204, 273, 289.
Pichio (Ernest), dit Picq, 339, 340.
Pichon (baron Jérôme), 63, 75;

— le jeune (Pierre), notaire, 171; — l'aîné (Pierre), notaire, 171.
Pienne (Julien), 337.
Piennes (Mlle Olympe de), 224, 225, 226; — (Mlle de), 359; — (sieur de), 301.
Pierre, peintre, 253.
Piganiol de La Force, 135, 214, 215, 250, 311, 295, 330, 335, 336, 338, 339, 343, 386.
Pignerol (ville et citadelle de), 225.
Pille (J.-B. de), 77.
Pinacker, peintre, 254.
Pingault (Jean), 113, 114, 120.
Piperaud, 394.
Pisdoé (Agnès), 268; — (Eudes), 268.
Piso (Lucius), 184.
Pisseleu (Anne de), duchesse d'Etampes, 365; — (François de), 364; — (Guillaume de), 364.
Piton (Camille), 266, 269.
Place de la Bastille, 127; — Baudoyer, 240; — Belcour, à Lyon, 140; — de la Concorde, *alias* Louis XV, 227, 228, 229, 356; — de Grève, 18, 375; — Maubert, 85, 264; — du Mûrier, 183; — Royale, 7, 28, 143, 196, 209, 375; — des Victoires, 14, 15, 139, 142, 143; — Vendôme, 9, 22, 26, 139; — des Vosges, 81, 196, 209.
Placin (Anne), 82.
Plafond du salon de l'hôtel d'Aumont, 210, 211.
Plan de lotissement de la Culture Sainte-Catherine, de 1545, 361.
Plan terrier de l'abbaye de Saint-Victor, de 1773, 16, 17.
Plan terrier du Roi de 1700, 17.
Plans cavaliers de Paris du seizième siècle, dits de Bâle, de Saint-Victor et de Tapisserie, 53, 138, 279, 365; — de Gomboust, de 1652, 83, 84, 138, 250, 279; — de Bullet et Blondel, de 1676, 138; — de Jouvin de Rochefort, de 1690, 138, 250; — de Nicolas de Fer, de 1697, 250; — de La Caille, de 1714, 250; — de l'abbé de Lagrive de 1728, 16, 88; — de Turgot de 1739, 250; — de Verniquet de 1793, 160.
Platon (Camille), 74.
Plâtre (le), 262.
Plenoyo (Jean de), 272.
Plessis (famille du), 189; — (Alphonse du), 185; — (Armand-Jean du), 187; — (François-Louis du), 186, 187; — (Henri du), 185, 186, 188, 189.
Plessis-Liancourt (Charles du), 378.
Plocque, notaire, 392, 393.
Poelenberg (Corneille), peintre, 253.
Pœrson (Charles), peintre, 106, 129.
Poisle (sieur), 65, 67.
Poisson, notaire, 236, 340.
Poitevin (Auguste), 378.
Poitiers, 169; — (Diane de), 304.
Polignac (vicomte de), 230.
Pollalion (François de), 133; — (Mme de), 133, 136, 146.
Pompe à feu de Chaillot, 124.
Pomponne de Bellièvre, chancelier, 165.
Poncher (Etienne), 297, 299; — (Pierre), 373.
Poncheray, prêtre, 191.
Pons (famille de), 378; — (Antoinette de), 377.
Pons petrinus ou perrinus, 267.
Pont Notre-Dame, 18; — (petit), 39; — Perrin (le), 267; — Royal, 119.
Pont Saint-Michel, 39.
Pont-sur-Vanne, 277.
Pont-sur-Yonne, 260, 276, 277.
Ponthieu (comté de), 359, 372.
Pontoise, 58.
Porcherie Saint-Antoine, 3, 362, 364, 365.
Porlier, notaire, 78.
Port au Foin, 40; — Saint-Michel, 39; — du Petit-Pont, 40.
Portail de Montesson (sieur), 199.
Portail (Louis), seigneur de Montesson, 203.
Portail de l'église des Barnabites, 162; — des Minimes de la place Royale, 356; — de l'église de Saint-Chaumond, 159.

Porte Barbette, 94, 95, 266; — Baudoyer, 164, 166, 266, 267; — de Bucy, 303; — Saint-Antoine, 2, 166; — des Célestins, 279; — Saint-Bernard, 9; — Saint-Denis, 317; — Saint-Martin, 9, 112; — de l'hôtel de Hollande, 128; — de l'hôtel Lambert, 208; — de l'hôtel de Sens, 343, 344; — de l'hôtel d'Aumont, 161; — de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, 3; — du château de la Tour d'Aïgues, 396.
Portefeuilles Fontanieu, 276.
Portefin, notaire, 29.
Pose de la première pierre du portail de l'église Saint-Etienne-du-Mont, 321; — de l'église des dames de Saint-Chaumond, 155; — de l'Hôtel de Ville, 284.
Poterne Saint-Paul, 40, 43, 44, 45, 46, 48, 60, 61, 62, 80, 162, 163; — des Béguines ou des Barrés, 62, 264.
Potier de Novion (Léontine-Philippine), 395.
Potier (Bernard), seigneur de Silly, 185.
Potron, notaire, 91, 92.
Pottier de Courcy (Paul), 238.
Pouliers, 365.
Poulies, 35, 163, 365.
Pouzin (Jean-Marie-Gaston), 92; — (M.), 83.
Powis (lord), 222.
Pradel (Abraham du), 217, 218, 332, 333, 334.
Pragmatique sanction, 293, 299.
Préaulx (Mgr de), 285; — (Marguerite de), 285.
Pré-aux-Clercs, 319.
Précieuses, 379.
Prédot, entrepreneur, 142.
Préfecture de la Seine, 390.
Prélat (seigneur de), 57.
Presbytère de Saint-Paul, 163.
Presbytériens d'Ecosse, 306.
Preuilly, 164.
Prévôts de Paris ou du roi, 269.
Prévôts de l'évêque de Paris, 269, 270.
Prie (Louise de), 217.
Prieur des Carmes-Billettes, 202; — des Célestins de Marcoussis, 58; — (grand) du Temple, 266, 367; — de Saint-Eloi, 271.
Prieuré de Saint-Eloi, 34, 161, 162, 261, 268, 271; — de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, 2, 3, 8, 10, 18, 47, 361, 395; — de Sainte-Croix de la Bretonnerie, 81, 82; — de Saint-Louis-la-Culture, 389; — de Saint-Fiacre de la Maison-Rouge, à Gagny, 248; — de Joigny-sur-Yonne, 292; — de Messe, 271; — du Temple, 99.
Primat des Gaules, 311.
Primat des Gaules et de Germanie, 260.
Prisons de l'abbaye de Saint-Victor, 323.
Prison de l'évêché, 40; — de la Force, 371, 392.
Privé (Nicolas), notaire, 201.
Procès Fouquet, 380.
Procès-verbal de l'interrogatoire des époux Terray au Tribunal révolutionnaire, 237.
Projet de musée municipal, 353.
Prostitution (lieux de), 40.
Protectorat d'Ecosse et d'Irlande, 306.
Protestants français émigrés, 116.
Prou (Maurice), 261, 265, 272, 290, 291, 297, 326, 327, 328, 330, 331, 335, 340.
Provins, 163.
Pruneau (Constance), 393; — (Jacques), 393; — (Jacques-Alexandre), 393.
Puissant, 235.
Pure (Michel de), 187, 188.

Q

Quai des Barrés, 284; — Bourbon, 80; — des Célestins, 88, 204, 207, 261, 262, 263, 264, 271, 282; — de Conti, 207; — des Grands-Augustins, 300; — Le Pelletier, 9, 18; — Malaquais, 119; — Saint-Paul, 279, 264; — des Théatins, 191.

Quartier Saint-Antoine, 267, 363, 364; — Saint-Germain l'Auxerrois, 136, 145; — Saint-Germain-des-Prés, 248; — du Marais, 227, 355; — de la Mortellerie, 127, 161, 198, 328; — Saint-Paul, 31, 34, 263, 270; — de la Villeneuve, 135, 136.
Quatrelivres, notaire, 99.
Quentin (Charles-Louis), notaire, 23.
Quétin (Jean), notaire, 183.
Quinte-Curce, 325.

R

Rabelais, 323, 381.
Rabourdin (Charles), 57.
Racine (Jean), 249, 250, 385.
Raince, notaire, 392.
Rambouillet de la Sablière, 14.
Rampe d'escalier, rue du Parc-Royal no 4, 81.
Randon de Massane (Elie), 25.
Rapin (le R. P.), jésuite, 384.
Raspail (G. E.), 28.
Rathery, 241.
Rauley (Jean-Benoît Thévenin de), 91.
Raunié (Emile), 268.
Raymond (P.), 95, 96.
Recteur de l'Université, 51.
Réforme de l'Université, 311.
Régent (le), 89, 116, 117.
Régie générale des messageries, 335.
Régiment de cavalerie Bouzols, 89.
Registres des délibérations du bureau de la Ville, 368; — des Insinuations du Châtelet, 71, 72, 79, 80; — capitulaires de la Communauté de Saint-Chaumond, 154; — paroissiaux de Paris, 214; — de Saint-Eustache, 187; — de Saint-Gervais, 214.
Regnard, 385.
Regnaudin, sculpteur, 104.
Regnauld (Marie), 135.
Regnault (Lusson), 189.
Régnier, fils, 215, 221, 224.
Reims, 170.
Reine de France (Mme la), 54.
Religieuses de l'Annonciade Céleste ou Filles-Bleues, 48, 368; — de l'Ave-Maria, 265; — Carmélites, 329; — d'Hyères, 164; — de Sainte-Bègue, 265; — de Sainte-Claire et de la Nativité, 373; — de la Visitation Saint-Antoine, 229.
Religieux Célestins, 264; — Capucins, 308; — de Sainte-Croix de la Bretonnerie, 330, 331; — du Petit Saint-Antoine, 363; — de Jouy, 35, 51, 163, 166; — du Mont-Carmel, 264, 268; — de Saint-Martin-des-Champs, 180; — de la ville de Sens, 295; — du Temple, 98; — de Saint-Thomas-d'Aquin, 248; — de Saint-Victor, 363.
Reliques de saint Barthélemy, 296.
Rembrandt, peintre, 253.
Remon (Guy), notaire, 183.
Rémond (Guy), notaire, 193.
René (le roi), 52.
Renou, peintre, 253.
Réservoir de l'hôtel Lamoignon, 392, 393.
Réset (sieur du), 389.
Restout, peintre, 252.
Resve ou Rève, 371.
Reveilhac (Mme), 29.
Reveillé-Parise, 381, 382, 383, 384.
Ribacin (Jean), 176.
Richelieu (le cardinal de), 137, 143, 185, 186, 189, 196, 374; — (Henri de), 189.
Richemont (Arthur de), le connétable, 42, 49, 50, 52, 53, 97.
Richer (Edmond), 323.
Rieux (Jean de), 93, 94, 95, 96, 97; — (Pierre de), 96, 97, 98.
Rigaud (Hyacinthe), peintre, 252.
Rigault (Abel), 272.
Robert Augans ou aux gants, 284; — l'Anglais, 284; — de Berteville, 284; — (Pierre), 291; — (M.), 147.
Rochebaron (seigneurs de), 204, 206.
Rochechouart (Fuodas de), 232; — (Madeleine-Henriette de), 232.
Rochefort (de), 96; — (marquis de), 216.

Rodomont, 213.
Rodrigues, 294.
Roffec, seigneur d'Entragues, 56.
Rogery (Pierre de), 273.
Rohan-Montbazon (Anne de), 250; — (Marie de), duchesse de Chevreuse, 247, 248, 249, 250.
Rôle de la Taille de 1553 à Paris, 304.
Rollet (sieur), 335.
Roman Comique (le), 195.
Romans, en Dauphiné, 134.
Rome, 359.
Roncherolles (Anne-Marguerite-Thérèse de), 86, 87; — (Thomas-Sybille), marquis de, 86.
Rondeau (Yon-Frédéric), 240.
Rosières (Mme de), 235.
Rosnay (seigneur de), 195.
Rouen, 55.
Roulage général et commission, 337, 339.
Rouliers de Clermont-Ferrand, 337.
Roumagne aîné, 115.
Roussel (Alix), 366; — (Jean), 366, 367; — de Charost (Marie), 151.
Roussen (François de), 77.
Rouvray (Jean de), 95, 96.
Roye (Jean de), 52.
Roze (le citoyen), 158.
Rozières (dame de), 65.
Ruble (baron A. de), 358, 359.
Rue d'Aboukir, 14; — d'Alger, 228; — Amelot, 127; — d'Anjou-Saint-Honoré, 117; — de l'Arbalète, 133; — de l'Archet Saint-Paul, 34, 35, 162; — des Archives, 368; — de l'Ave-Maria, 271, 279, 330; — du Bac, 117; — Barbette, 94; — des Barrés, 165, 262, 264, 265, 270, 271, 279, 281, 282, 283, 285, 336, 337; — de Beaume, 227, 228; — des Blancs-Manteaux, 93, 94, 95; — Blondel, 137; — Boissy d'Anglas, 227; — de la Bonne-Morue, 227; — des Bons-Enfants, 379; — du Bouloi, 187, 188, 189; — Bourbon-Saint-Germain, 24; — des Bourdonnais, 266; — Caron, 3; — Cassette, 136, 145; — de Caumartin, 231; — de la Cerisaie, 87, 110, 263; — Charlemagne, 31, 34, 37, 60, 61, 66, 79, 80, 94, 163, 265; — de Charonne, 136; — Claude-Bernard, 133; — du Clos-Bruneau, 40; — de Condé, 121; — des Coquilles, 169; — des Cordeliers, 191; — Croix-des-Petits-Champs, 117; — Culture Sainte-Catherine, 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 15, 17, 20, 23, 24, 25, 83; — ou chemin qui va à la Culture Sainte-Catherine, 11; — Daval, 127; — des Degrés, 190; — des Deux-Boules, 266; — des Deux-Portes, 137; — de l'Egout (du Ponceau), 150; — Elzévir, 11, 85, 362; — d'Enfer Saint-Michel, 133; — du ou des Fauconniers, 35, 41, 53, 264, 270, 279, 291; — a Fauconniers, 35; — du Figuier, 163, 261, 289, 291, 304, 339, 352, 353; — de la Folie Jean-Morel, 265; — des Fossés-Montmartre, 14; — du Fouarre, 40; — de Fourcy, 35, 36, 41, 174; — François-Miron, 35, 162; — des Francs-Bourgeois, 15, 24, 87, 94, 266, 355, 357, 362, 363, 365, 366, 368, 373, 386, 395; — Frogier-Lasnier, 163; — de Galilée, 53; — Gencien, 170, 171; — Geoffroy-Lasnier, 163, 164, 240; — Gît-le-Cœur, 249; — des Grands-Augustins, 300; — de Grenelle, 373; — Grenéta, 114; — du Gros-Chenêt, 117; — Guérin-Boisseau *alias* Guérin-Boucel, 266; Guillaume-Porée, 266; — des Guillemites, 76, 93; — de l'Homme-Armé, 170; — de l'Hôtel-de-Ville, 10 19, 175, 191, 242, 243, 289; — Jacob, *alias* du Colombier, 319, 346, 355; — Jacques-Gencien, 171; — des Jardins, 61, 79; — de Jarente, 3, 361; — de Jouy, 74, 35, 37, 38, 41, 43, 44, 46, 51, 63, 66, 67, 71, 72, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 185, 186, 188, 189, 196, 199, 208, 214, 216, 217, 223, 226, 228, 235, 240, 242, 43; — des Juifs, 363, 366; — La Fayette,

78; — Le Pelletier, 19; — des Lions, 283, 355; — de la Lune, 145; — de Luynes, 256; — du Mail, 14; — de la Masure, 190; — de Marivas ou de Marivaux, 363, 364; — de la Montagne-Sainte-Geneviève, 264; — de la Mortellerie, 175, 176, 190, 191, 194, 199, 202, 216, 233, 244, 261, 289, 291, 327, 330, 331, 335; — Necker, 3; — Neuve-Saint-Augustin, 90, 252; — Neuve-Sainte-Catherine, 365, 395; — Neuve-des-Petits-Champs, 234, 236, — de Nonnains-d'Hyerres, 163, 165, 166, 241, 242, 243, 245, 291, 328, 330, 335, 336; — Neuve du Parc-Royal, 83; — Notre-Dame-des-Victoires, 335; — d'Ormesson, 3; — du Paon-Blanc, 190; — du Paon-Saint-André, 191; — de Paradis, 368; — du Parc du Roi, 11; — du Parc-Royal, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 90, 92, 362; — du Parc-des-Tournelles, 11; — Pavée, 355, 362, 386, 391, 395; — Pavée-au-Marais, 23, 263; — Pavée-Saint-André, 303; — Payenne, 3, 4, 5, 8, 11, 15, 16, 17, 88, 362, 363, 364, 365, 373; — Percée ou du Prévôt, 33, 34, 35, 37, 43, 57, 72, 74, 76, 78, 165; — Perriau, Perrot, ou Perreau d'Etampes, 93; — de la Perle, 8, 11, 15; — des Petits-Champs, 228; — du Petit-Musc, 54, 77, 262, 263, 264, 274, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286; — du Ponceau, 137; — du Pont-Perrin, 267; — de la Porcherie, 366; — de la Porte ou de la Poterne Barbette, 94; — de la Poterne ou de la Fausse-Poterne-Saint-Paul, 34. 36, 162; — des Poulies, 94, 364, 365, 366; — des Poulies-Saint-Paul ou Saint-Pou, 35, 163; — des Prêtres-Saint-Paul, 35, 66, 76, 77, 78, 163, 265; — du Prévôt, 33, 34; — de Pute-y-Musse, 263, 267; — de Richelieu, 117; — de Rivoli, 171; — des Rosiers, 94, 363, 364, 366, 395; — Saint-Antoine, 2, 3, 24, 32, 35, 37, 43, 44, 46, 47, 48, 51, 61, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 78, 162, 163, 165, 166, 167, 174, 229, 241, 267, 274, 361, 363, 366, 389, 390; — du Roi-de-Sicile, 309, 366; — — Saint-Augustin, 90; — rue Saint-Benoît, 355; — Saint-Denis, 131, 135, 137, 139, 144, 150, 152, 156, 157, 158; — Saint-Dominique, 247, 248; — Saint-Florentin, 78; — Saint-Germain-l'Auxerrois, 7; — Saint-Gilles, 241; — Saint-Honoré, 228; — Saint-Louis, 83; — Saint-Louis-en-l'Ile, 208; — Saint-Martin, 139, 233; — Neuve Saint-Denis, 137, 151, 160; — Saint-Paul, 34, 162, 204, 263, 264, 270, 279, 335, 355; — Saint-Sauveur, 148; — Saint-Thomas-du-Louvre, 247; — Sainte-Catherine, 85, 357; — — Sainte-Croix de-la-Bretonnerie, 93, 170; — des Saints-Pères, 116, 117, 118, 319; — de Savoie, 303; — Séguier, 303; — de Seine, 118, 320; — du Sentier, 117; — de Sévigné, 1, 3, 83, 241, 357; — des Singes, 93, 98, 99, 102, 103; — Sire-Gencien, 171; — de Taranne, 116, 118; — du Temple, 170, 356, 377; — Thorel, 136; — Thorigny, 11; — Tiron ou Tison, 37, 162, 164, 309; — de la Tixeranderie, 170, 171; — de Tournon, 138; — de Tracy, 130, 156, 157, 159; — du Trésor, 19; — des Trois-Pavillons, 11, 85; — de Turenne, 83; — de l'Université, 117, 118; — de la Verrerie, 170; — Vide-Gousset, 14; — — Vieille-Barbette, 94; — Vieille-du-Temple ou du Vieux-Temple, 2, 11, 18, 93, 94, 102, 103, 112, 117, 118, 120, 123, 124, 266, 304, 308; — Villedo, 198; — Vivienne *alias* Vivien, 217.

Ruelle ou ruellette Jean-Gencien, 171; — de la Lamproie ou Coquerel, 364; — du Mûrier, 176, 177, 178, 190; — du Paon-Blanc, 190; — Sans-Chef, 174; — Ruysch, 119.

S

Sagonne (comte de), 392.
Saige (Gustave), 196, 198, 206, 214, 215.
Sainche Aumond, 147.
Saint-Amand (baronnie de), 57.
Saint-André (Benigne-Louise-Esprit de), 91.
Saint-Aubin-du-Cormier, 55, 56.
Saint-Chaumond, 146, 147.
Saint-Chaumont (le petit), 136.
Saint-Chély-d'Aubrac, 147.
Saint-Chinian, 147.
Saint-Cloud, 372.
Saint-Cyr, 225; — (M. de), 90.
Saint-Denis, 294.
Saint-Fargeau (seigneurie de), 20; — (Marguerite de), 292, 295.
Saint-Gelais, 55.
Saint-Germain, 141; — (sieur de), 66, 67; — lès-Arpajon, 270; — Saint-Germain-en-Laye, 312.
Saint-Just-en-Champagne, 292.
Saint-Luc, 308.
Saint-Maurice-en-Tiroaille, 292.
Saint-Ouen (Marie-Elisabeth de), 91.
Saint-Paul (comté de), 350.
Saint-Quentin, 107.
Saint-René-Taillandier, 241.
Saint-Simon (Claude de), 394.
Saint-Simon (duc de), 19, 20, 89, 107, 215, 221, 224, 225, 226, 394; — (Mme de), 299, 300.
Sainte-Beuve, 313, 320, 321.
Sainte-Chapelle, 272, 290.
Sainte-Marthe (les frères), 386.
Saintyon (Pierre), 284.
Salazar (Galois de), sieur de Laz, 293; — (Hector de), sieur de Saint-Just, 293; — (Jean), archidiacre de Sens, 298; — (Jean) de), 292, 293, 294; — (Lancelot de), sieur de Marcilly, 293; — Tristan de, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 300, 342.
Saliéri, 122.
Salle du légat à l'Hôtel-Dieu, 302.
Salons de peinture de 1866 et 1873, 340.
Sançon, 187.
Sanctus Annemundus, 147.
Sanctus Anianus, 147.
Sanctus Hilarius, 147.
Sanctus Théofrédus, 147.
Sandraz des Courtils, 221.
Sandrié (Charles), 228, 229, 233.
Sandrié (les époux), 234.
Sanguin (Anne), 364; — (Paul), marquis de Livry, 395, 396.
Samson et Cie (maison), 159.
Sanson (Pierre), 173.
Saochar, 383.
Sartine (de), 235.
Sarazin, notaire, 178.
Sarrazin, sculpteur, 107, 108, 129.
Satire Ménippée, 307, 308, 309.
Saumur, 52.
Saussoie (dame de la), 166.
Sauval, 7, 11, 12, 14, 34, 38, 39, 45, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 57, 71, 73, 97, 135, 136, 137, 138, 144, 163, 164, 165, 170, 172, 175, 179, 196, 261, 267, 277, 279, 285, 286, 300, 301, 303, 309, 328, 334, 361, 363, 367, 371, 386.
Savoie (Louise de), 299, 302; — (Emmanuel-Philibert), duc de, 358; — (comtesse de), 289.
Savoisy (Henri de), 292.
Scarron, 6; — (généalogie des), 195; — (Catherine), 195, 199, 200, 201, 202, 203, 213, 214, 215, 216; — (Guillaume), 195; — (Jean), 198; — (Jean), seigneur de la Casa Civile, 195; — (Jean), seigneur de Mandiné, 195; — (Paul), 195, 203; — (Pierre), évêque, 195; — (Michel-Antoine), seigneur de Vaures, 189, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 209; — (Thomas), 198.
Schanne (Alexandre), dit Schaunard, 338, 339.
Schomberg (M. de), 373; — (Charles de), duc d'Hallevin, 376.
Séez (seigneurie de), 56.
Segré (sieur de), 281, 283.
Séguier (le president), 319.
Seguin, 148.

Seignelay, 133; — (marquis de), 14.
Séjour (petit), de la reine, 94.
Sel des Indes, 383.
Sellier (Charles), 96, 118, 304, 305.
Semblançay (baron de), 310.
Séminaire de l'Union chrétienne, 7, 146.
Sénas (marquis de), Charles de Jarente, 7; — (marquise de), Marie l'Huilier, 7, 8.
Senneville (Mme de), 157.
Sénones (les), 258.
Sénozan (Jean-Antoine-Olivier de), 391.
Sépulture du maréchal d'Aumont, 214, 215; — de Jassaud aux Blancs-Manteaux, 75; — de Jean d'Hestomesnil, 290; — de Renaud de Beaune, 312.
Sévalis (Cloud), 180, 181.
Sévigné (Mme de), 100, 144, 221, 379, 385.
Sibour (Mme), 76.
Siège de Charleroi, 89; — de Comper, 205; — de Dendermonde, 89; — de Fontarabie, 89; — de Fribourg, 89; — de Furnes, 89; — de Landau, 89; — de La Rochelle, 206, 372; — de Menin, 89; — de Mautauban, 205, 325; — de Mons, 89; — de Namur, 89; — de Philipsbourg, 89; — de Saint-Guilain, 89; — de Saint-Omer, 89; — de Saint-Sébastien, 189; — de Soissons, 372; — d'Ypres, 89.
Signature de Diane de France, 367.
Sigonius, préfet de Lyon, 146.
Simonnet (J.), 41.
Snaërs, peintre, 253.
Société de l'Histoire de Paris, 253; — des Amis des monuments parisiens, 79, 353.
Sœurs de charité, 136.
Soisy (seigneurs de), 75.
Soldini, 252.
Solliciteur au Palais de Justice, 306.
Sorbonne (Assemblées de la), 323.
Sore (Jehan), 175.
Sorel (Agnès), dame de Beauté, 55.
Soret, payeur des archers du guet, 77.
Souyn (Allardin de), maître tapissier, 296.
Spanheim (Ezéchiel), 218, 223.
Statue de Louis XIV, 140, 141.
Stultitia, 270.
Sucre (le), 383.
Sully-sur-Loire, 41; — (Maurice de), 269.
Surmont (Louis de), 157.
Surtouts de table, 219.
Sylvestre (Israël), 40.
Synders, peintre, 108.

T

Taconnet (Nicolas), notaire, 180, 189, 193, 194.
Taillandier (famille), 79; — avoué, 241.
Taille de 1553 à Paris, 303, 304,
Tallemant des Réaux, 5, 6, 7, 73, 139, 186, 316, 325, 329, 373, 374, 377, 378, 380.
Talleron, notaire, 82. 192.
Tancarville (Jean de), 273, 274.
Tapisserie des Gobelins, 253.
Tardieu (les frères), 28.
Tauxier (Nicolas), 151; — (Jean-Nicolas), 151.
Tavannes (maréchal de), 192.
Taveau (Jacques), 273, 297.
Temple (le), 93, 94, 95, 98, 100, 101; — (la maison du), 266, 267; — — (le grand prieuré du), 11; — (le Vieil), 266.
Temple protestant de l'Oratoire, 117; — de la rue des Archives, 193; — de la rue Saint-Antoine, 207, 267.
Temples protestants, 116.
Templiers (condamnation des), 273.
Téniers (David), peintre, 253.
Terray (l'abbé), ministre des finances, 334, 335, 336; — (Antoine-Jean), 236, 237, 238, 239; — (Hippolyte), 239; — (Marie-Françoise), 236; — (Mélanie), 239; — (Pauline), 239; — (Pierre), seigneur de Rosières, 233, 234, 235, 236.
Terre de Saint-Eloy, 267.

Terrier du Roi de 1700, 76, 80, 85, 86, 112, 190, 194.
Tersan (abbé de), 389.
Testament d'Etienne Becquard, 272.
Texier (sieur), 68.
Thadey (Catherine), 195, 198.
Théâtre du Marais, 124.
Thémines (marquis de), 186.
Théophraste, 383.
Théséïde (La), 59.
Thibaut, 329.
Thierry (Louise), 197; — (Edouard), 241.
Thiéry, 25, 115, 126, 127, 136, 145, 155, 210, 252, 336.
Thomas (Jean), 23; — (Pierre), 23; — (M.), curé de Ratherans, 191.
Thomas de Pange (famille), 24; — (comte), 24; — (Jean-Baptiste), marquis de Pange, 24; — (Jean-Baptiste-Louis), seigneur de Pange, 23; — (Jean-Baptiste), marquis, 24.
Thou (de), 309, 312.
Thoynet (Claudine), 235.
Thumery (Françoise de), 23, 24.
Tiercelin (sieur de), 4.
Tillet (Jean-Baptiste du), 366; — (Charles-Jean-Baptiste du, de la Bussière, 150.
Tiron ou Thiron (Eure-et-Loir), 37.
Tisserand (L.), 248.
Tissot, 28.
Titres du prieuré de Saint-Eloi, 167.
Toilettes de Marguerite de Valois, 316.
Tolleron (Etienne), notaire, 201.
Tombeau de la Guiche, 377; — d'Anne de Montmorency, 9; — de Tristan de Salazar, 295.
Touchet (Marie), 371.
Toulouse, 172, 360.
Toupet, notaire, 335.
Tour Barbeau, 45, 279.
Tour de la Chaise (baronnie de la), 371.
Tour ou Donjon de l'hôtel de Sens, 348; — de Montgommery, 60; — de Saint-Jacques-la-Boucherie, 342; — des Béguines, 61; — de Billy, 279; — du Pet-au-Diable, 266.
Tourelle de la rue Pavée, 355; — de la rue Saint-Benoît, 355; — de la rue des Lions, 355; — de l'hôtel Hérouët, 304.
Tourelles de l'hôtel de Sens, 291, 346.
Tournelle (la) Saint-Bernard, 61, 279.
Tourneux (Maurice), 122, 124, 126.
Tournon (Isabeau de), 137.
Tours, 310.
Toussi (Mlle de), 217, 220, 221, 222.
Toutain, 54.
Toutain (la veuve de Louis), 54.
Tracy (Mme la comtesse de), 150.
Traité de Brétigny, 274; — d'Utrecht, 116, 119; — de Ryswick, 119, 120; — de Troyes, 97.
Trancault (dame de), 65.
Tranchant (M.), 353.
Transformations de l'hôtel de Sens, 351, 352.
Traves (seigneur de), 69.
Trémont, 277.
Tribunal de l'évêque de Paris, 40; — de l'Inquisition, 323; — révolutionnaire, 236.
Trigny (Oudart de), 94.
Triple-Alliance (la), 14.
Troche, 347.
Trottoir du Roy (le), 279.
Trouard (Louis), architecte, 229.
Trouillet de La Roche (Marguerite), 90.
Trouvé, notaire, 11, 100, 178; — (Claude), notaire, 185, 363, 364.
Troyes, 101; — (Mahiet de), 284.
Trubert, notaire, 91.
Truchet (le P. Sébastien), carme, 105, 128.
Trudaine, 235.
Truites du lac de Genève, 305.
Tuctey (Alexandre), 49, 64, 73, 179.
Tudert (Claude), 363.
Turenne, 206.
Turgot, prévôt des marchands, 386, 387.
Turmenies (François de), notaire, 199.
Turpin de Crissé (comte), 351.

U

Ulbach (Louis), 28.
Union chrétienne (petite), 135, 136.
Université de Paris, 40, 41, 51, 172, 311, 325.
Urbain V, pape, 275.
Urfé (Claude d'), 60.

V

Vachon (Marius), 342.
Val-de-Grâce (fronton de l'église du), 304.
Valenciennes, 156.
Vallée, notaire, 365, 366, 367.
Vallet de Viriville, 40, 96, 97, 169.
Vallin (Jacques), 196.
Valois (Armand de), comte d'Auvergne et d'Alais, 376; — (Charles de), 359, 360, 371, 372, 373, 374, 376, 385, 391; — (François de), comte d'Alais, 376, 377; — (Louis de), 376, 385, 391; — (Louis-Armand de); 377; — (Louis-Emmanuel de), 377; — (Marguerite de), 303, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321; — (Marie-Françoise de), duchesse de Joyeuse, 376, 377, 385, 391.
Van Blarenberg, 252.
Van Boetselaer, seigneur de Langorak, 118.
Van Boucle, peintre, 108, 129.
Van den Bogaerts, 140.
Van der Meulen, peintre, 253.
Van Hasselt, 49.
Van Heemskerck (Coenraedt), 118.
Van Hoey, 49.
Van Nassau (Maurits), seigneur d'Odyk, 118.
Van Riemsdyk (Th. H. F.), 119.
Van Rosmalen (Pieter), 118.
Van Wassenaer (Willem), 118.
Vandalisme révolutionnaire, 336, 337, 346.
Vanloo (Carle), peintre, 253.
Vanves (Guillaume de), 167.
Varenne (la), du Louvre, 121.
Vauban, 19.
Vaudemont (cardinal de), 309.
Vaudet (M.), 17.
Vauvray (Jean-Louis-Girardin de), 18.
Vaujours (seigneur de), 195.
Vaures (seigneur de), 195.
Vegny d'Arbouze (Françoise de), 299.
Vendôme (comté de), érigé en duché pairie, 302; — (duc de), 314; — (Jacques de), 69; — (Louis de), 69.
Venise, 322.
Ventadour (duchesse de), 220.
Vercingétorix, 258.
Vergnier (Madeleine), 134.
Vermond, 317, 318.
Vernet (Joseph), peintre, 253.
Verneuil (marquise de), 372.
Versailles, 219, 222, 231.
Versure (M. de), 150.
Vervins (comte de), 137.
Vêtement bigarré ou barré des carmes, 264.
Viard (Jules), 166, 289, 291.
Vien, peintre, 127, 129, 155.
Vienne (Jean de), 3; — (Angélique de), 375.
Vieux-Pont (Françoise de), 194.
Vigne (Jean de), 365.
Vigny (Olivier de), marquis de Courquetaine, 16.
Vigor (dame), 65.
Villacouble (sieur de), 66.
Villain (Richard), 328.
Villecoy (de), 4.
Villedo (Michel), 196, 197.
Villèle (MM. de), 304.
Villeneuve-l'Archevêque, près de Sens, 272.
Villeneuve-Saint-Georges, 328.
Villequier (Catherine de), 195, 196; — (René de), 205; — (seigneurs de), 204, 206.
Villeroy (maréchal de), 110.
Villiers (Louis de), 277; — (Jacques de), 277; — (Anne de), 18.
Villon (François), 52.
Vin blanc de Beaune, 301.
Vincennes, 169.
Vincent de Paul (saint), 133, 320, 321.
Viola (Lucius a), 182; — (Pisonis), 182.

Viole de Paris (les), 182; — (origine de la famille de), 182; — (les), 196; — (Guillaume), 182 ;— (Nicolas), 182, 183, 199; — (Pierre), seigneur d'Athis-sur-Orge, 182; — (Pierre), 182, 199; — (Pierre), seigneur du Chemin Roquemont et Noiseau, 182; — (Philippe), 182.
Violet (Thomas), 189.
Virgile, 384; — travesti, 193.
Visconti de Milan (Valentine), 169.
Vitu (Auguste), 124.
Vivonne (comte de), 216.
Voirie de l'Ecorcherie, 248.
Voisin (Marie-Jeanne), veuve de Lamoignon, 391; — (Gilbert), des, 319.
Voltaire, 122, 124.
Vouët (Simon), 107, 209, 231.

W

Waddington (Francis), 116.
Wahlund (Dr Carl), 59, 60.
Wallon (H.), 234.
Watin fils, 16, 136, 154, 334.
Watteau, 251, 253.
Widerville (Richard), 285.
Willer-Mawlas (Marie-Thérèse), 124.
Wouwerman, peintre, 253.

Y

Yerres (dame d'), 177.
Yver, notaire, 115.

Z

Zamet, 110.
Zaraski, ambassadeur de Pologne, 138.
Zéelande, 49.
Zeller, 28.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avertissement de l'auteur	v
L'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau	1
L'hôtel de Jassaud, anciennement hôtel du Prévôt	31
L'hôtel de Canillac	81
L'hôtel de Hollande	93
L'hôtel de Saint-Chaumond	131
L'hôtel d'Aumont	159
L'hôtel de Chevreuse ou de Luynes	247
Les hôtels des archevêques de Sens	257
I. — L'hôtel de la Folie Jean-Morel	259
II. — L'hôtel de la rue du Figuier	289
L'hôtel Lamoignon, anciennement d'Angoulême	355
Index alphabétique	397

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, A PARIS 381.10.09

Lebeuf (l'abbé). **Histoire de la ville et du diocèse de Paris.** Nouvelle édition, publiée par Augier. 5 vol. gr. in-8 de texte et 1 de table. . . . . 50 fr.

— **Rectifications et Additions**, par Bournon. In-8. . . . . 25 fr.

Leroux de Lincy. **Paris et ses Historiens au XIVe et au XVe siècle.** Fort vol. in-4 avec 38 pl. hors texte, dont 13 tirées en or et en coul., et 50 grav. sur bois ou en héliograp. dans le texte . . . 100 fr.

Lespinasse (René de). **Les Métiers et Corporations de la ville de Paris.** Recueil de statuts, règlements et autres dispositions ayant régi l'industrie parisienne, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. 3 vol. in-4. . . . . 90 fr.

— et Bonnardot. **Le Livre des métiers**, d'Etienne Boileau (XIIIe siècle), accompagné d'une introduction historique et d'un glossaire. In-4, enrichi de fac-similés en chromolithographie . . . . . . 40 fr.

Longnon (Aug.), de l'Institut. **Paris pendant la domination anglaise** (1420-1436). Documents extraits des registres de la chancellerie de France. 1877. In-8. . 10 fr.

Marillier (L.) **Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658.** Nouvelle édition. 1899. In-8. . . 10 fr.

Marty-Laveaux (Ch.). **Charenton au XVIIe siècle.** 1853. In-8 . . . . . 2 fr.

Mathieu (le cardinal), de l'Académie française. **L'Ancien Régime en Lorraine et Barrois** (1698-1789). 1907. In-8. 7 fr. 50

Ménorval (E. de). **Bourdaloue.** Vie d'un jésuite de la Maison professe de la rue Saint-Antoine au XVIIe siècle. 1897. In-16. (avec plan) . . . . 3 fr. 50

Curieux documents parisiens.

Mentienne. **Mémorandum** ou guide nécessaire à ceux qui voudront écrire les monographies des communes du département de la Seine. 1899. In-12. . 3 fr. 50

Bibliographie des documents manuscrits et imprimés.

Nolhac (Pierre de). **Pétrarque et l'humanisme.** 1907; 2 vol. in-8. . . . . 20 fr.

Nouvelle édition, remaniée et augmentée, avec portrait inédit et fac-similés.

Picarda (A.). **Les Marchands de l'eau.** Hanse parisienne et compagnie française. 1901. Grand in-8. . . . . 3 fr.

Piton (C.). **Les Lombards en France et à Paris.** 1892-1893. 2 vol. in-8, pl. 13 fr.

Plans de Paris (Atlas des anciens). Reproduction fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire et la topogr. parisiennes. Gr. in-fol., cont. 33 plans et 60 feuil. gr. in-fol. 200 fr.

Plan de Paris en 1789, distribution des soixante districts attribués aux seize quartiers de Paris. Feuille in-folio. . . . 5 fr.

Plan de Paris, période révolutionnaire (1790-1794), division de Paris en quarante-huit sections. Feuille in-fol. 5 fr.

Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon, publié par Auguste Longnon, membre de l'Institut. 1885-1895. 2 vol. in-8. 20 fr.

Raunié (E.), ancien élève de l'Ecole des chartes. **Epitaphier du vieux Paris.** Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, chapelles, charniers et cimetières depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. 3 vol. in-4, avec nombreuses planches . . . . 90 fr.

Les Résidences parisiennes des Longueville-Neufchâtel. 1907. In-8, pl. . 4 fr.

Révérend (Le Vte) *Les Familles titrées et anoblies au XIXe siècle.* — I. **Armorial général du premier empire.** 4 vol. in-4 de 1450 pages. . . . . 100 fr.

II. **Titres, Anoblissement et Pairies de la Restauration.** 6 vol. in-4 . . . 150 fr.

Schmidt. **Paris pendant la Révolution**, *d'après les rapports de la police secrète* (1789-1800), traduction française, accompagnée d'une préface, par Paul Viollet, membre de l'Institut. 4 vol. in-8. 32 fr.

— (Charles). **Les Sources de l'histoire de France**, depuis 1789 aux Archives nationales, avec une lettre-préface de M. A Aulard. 1907. In-8. . . . . 5 fr

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France fondée en 1874, publie chaque année un volume de **Mémoires**, de **Bulletin** et de **Documents**. Cotis. ann. 15 fr. 50

Topographie historique du vieux Paris.

— I et II. *Région du Louvre et des Tuileries*, 2 vol. in-4 avec 61 planches sur acier, 21 bois gravés, 2 héliographies et 2 feuilles d'un plan général de restitution (2e édition). . . . . 100 fr.

— III. *Région du bourg Saint-Germain*, 1 vol. in-4 avec 47 planches hors texte et 12 bois gravés. . . . . 50 fr.

— IV. *Région du faubourg Saint-Germain*, 1 vol. in-4 avec 31 planches hors texte, 5 bois gravés et 3 feuilles de plan . 50 fr.

— V. *Région occidentale de l'Université*, 1 vol. in-4 avec 26 planches hors texte. 35 bois grav. et une feuille de plan. 50 fr.

— VI. *Région centrale de l'Université*, 1 vol. in-4 avec 28 planches, 12 bois gravés et une feuille de plan . . . . . . 50 fr.

Tourneux (Maurice). **Bibliographie de l'histoire de Paris** pendant la Révolution. 1890-1906. 4 vol. Ouvrage couronné par l'Institut. Prix Berger. . . . . . 40 fr.

Tuetey (Alexandre). **Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris** pendant la Révolution française. 1890-1908. 8 vol. gr. in-8 . . . . 80 fr.

Vallée (L.). **Catalogue des plans de Paris et des cartes de l'Ile-de-France**, de la généralité, de l'élection de l'archevêché, de la vicomté, de l'Université, du grenier à sel, de la Cour des aydes de Paris conservés à la section des cartes et plans de la Bibliothèque nationale. In-8. II-577 p. à 2 col. . . . . 20 fr.

